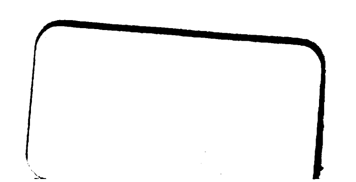


MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES & ARTS

Centrale du Département du Nord

Article 23 du Règlement intérieur de la Société

Toute publication de la Société porte cette mention :

« La Société déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions. »

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES & ARTS

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD

SÉANT A DOUAI

Troisième Série

TOME VIII

1900-1901-1902

DOUAI
A. BASSÉE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
12, RUE LÉON GAMBETTA, 12

[redacted] 1904

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1899

Par M. VITRANT, secrétaire-général

MESSIEURS,

En vous présentant son dernier Rapport, M. de Warenghien, dont vous connaissez la verve élégante et la plume féconde, vous disait : « Le Centenaire de la Société approche, qu'il soit grâce au dévouement et au concours de tous, l'éclatante manifestation de ce qu'elle a été jusqu'ici, de ce qu'elle sera dans l'avenir. »

Ni ses espérances, ni les vôtres n'ont été déçues. Les fêtes du Centenaire ont prouvé que le centre intellectuel

créé à Douai en 1799, avait conservé intactes les traditions de nos fondateurs, que notre Cité, quoique dépouillée de ses facultés, restait quand même un foyer artistique et littéraire, que recherchent toujours ceux qui ont conservé le culte du vrai, du beau et du bien. Si un revenant de 1799, avait pu être le témoin de cette éclatante manifestation, il eût ressenti l'orgueil d'un père assistant au triomphe de son enfant, il eut retrouvé les mêmes passions, les mêmes amours, que celles qui avaient agité ses contemporains, et il eut conclu que le même cœur battait dans d'autres poitrines.

Née à l'heure ou le XVIIIe siècle expirant, entraînait avec lui dans la nécropole de l'histoire, cette liberté, si chèrement conquise, qui se fit alors, suivant l'expression du poète Barbier, la vivandière d'un capitaine de vingt ans, notre Société a grandi,s'est développée durant ce XIXe siècle, aussi étonnant par ses multiples transformations politiques et sociales, que par le prodigieux avancement des connaissances scientifiques qui ont transformé la surface du monde.

Interrogez nos annales, et vous y verrez, que depuis les jours du premier Consul, jusqu'à l'époque actuelle, notre Société, suivant la devise de Tacite, « nec amore et sine odio », a résumé avec une surprenante impartialité, les larges courants d'idées, les immenses découvertes qui ont sollicité l'attention de nos contemporains, dans toutes les branches de l'activité humaine. Les uns ont étudié les législations successives, les formes de gouvernement, les peuples nouveaux, les guerres, les conditions présentes de l'agriculture et de l'industrie, les questions economiques et sociales.

D'autres ont examiné les bases de l'éducation d'où dépend l'avenir, la critique chargée du contrôle de toutes nos

connaissances, la philosophie d'ou partent et ou reviennent toutes les autres sciences, la science de la terre qui nous fait connaître les secrets et les harmonies de la création, les expéditions de découvertes géographiques, ou bien les différentes transformations qu'à subies la demeure de l'homme ; les sciences naturelles, mathématiques, physiques, biologiques qui ont transformé l'ancien monde ; la littérature enfin, les beaux-arts et la musique par lesquels l'âme humaine exprime ses mobiles et durables impressions ses rêves et son idéal. Et non seulement, ils suivaient la marche continue du progrès, mais ils en appréciaient les résultats. N'est-ce pas une de vos principales préoccupations, messieurs, que de discuter les idées en vogue, d'en montrer soit la valeur, soit la fragilité, et de transmettre ainsi à ceux qui nous suivront les fruits de votre expérience. Chacun a émis ses vues personnelles, et ces vues pour être variées et parfois divergentes n'en sont pas moins suggestives.

Voilà ce que disent nos annales, qui deviendront des documents précieux pour ceux qui s'intéressent au mouvement intellectuel du pays de Flandre. Voilà ce qu'à si bien montré notre président, M. Alfred Dupont, dans le remaquable discours qu'il a prononcé au théâtre. Il l'a fait non seulement avec l'autorité qui s'attache à son nom, mais aussi avec cette clarté, cette simplicité, qui font le charme de son talent. Nul, en une telle circonstance, n'était plus qualifié que lui pour présenter au public notre Société, et il a trouvé pour cette présentation une franchise d'expression, une bonhomie de bon aloi, qui ont fait apprécier notre Compagnie, qui se pique, non sans justice, d'être l'asile de la tolérance la plus entière, comme de la courtoisie la plus aimable.

Comme pour justifier par un exemple, la vérité des affirmations de notre Président, M. de Warenghien dans une remarquable étude, a présenté à nos invités le brillant tableau qu'offrait au XVI[e] siècle le culte de la poésie, des arts et des lettres dans notre ville de Douai. Il a voulu relier notre Société aux Sociétés qui ont créé jadis la réputation littéraire de notre Cité, alors que déjà, en 1562, elle était devenue le rendez-vous des intelligences d'élite.

En ces temps déjà lointains la sève poétique bouillonne à Douai ; avec Antoine de Blondel chantant, entouré d'une couronne de poètes, sous les frais ombrages de Cuincy ; avec Jacques Loys, l'un des princes de la Confrérie des Clercs Parisiens, qui durant cinq siècles, de 1145 à 1778, entretint la gloire poétique de notre Cité, avec Jacques Loys qui sut revêtir les pensées de sa belle imagination, avec un rare bonheur de forme et d'expression. S'attachant de préférence aux poésies qui rappellent des souvenirs douaisiens, M. de Warenghien aidé dans sa tâche par les éminents acteurs de l'Odéon, a fait entendre à un auditoire émerveillé des vers vieux de trois siècles, et dont la poussière du temps n'a pu ni ternir l'éclat, ni effacer la couleur.

Pour continuer cette évocation de la poésie au XVI[e] siècle, poète au front lauré, comme ceux dont il rappelle le souvenir, M. Potez nous a représenté les Clercs Parisiens dans le cadre même, ou durant cinq siècles ils avaient chanté. Vous n'avez pas oublié les ovations et les applaudissements par lesquels l'élite de la ville de Douai, et le public qui comme la servante de Molière est parfois bon juge, ont acclamé notre collègue, absolument comme le peuple douaisien en l'Eglise Notre-Dame acclamait Jacques

Loys; quatre siècles plus tôt, M. Potez eut gagné le chapeau d'argent.

A son tour, M. Duhot a voulu lui aussi ressussiter le passé, et nous rappeler les chansons de Jacques Regnart, musicien du XVIe siècle. Dieu sait ce qu'il a fallu de recherches pour retrouver les œuvres dispersées de ce musicien Douaisien ; les maîtres de l'art savent aussi ce qu'il a fallu de science musicale pour arranger ces chants, tout en respectant les données du maître. M. Duhot a surmonté toutes les difficultés, il a de plus réuni un chœur d'artistes amateurs, capable de faire valoir les mérites de Jacques Regnart, il est un de ceux qui ont largement contribué aux succès de notre Centenaire.

Dans le cours de cette séance, votre Secrétaire-général a rendu compte du concours de poésie, en votre nom il a salué les jeunes amants des Muses, qui nous rappellent Jacques Loys et Antoine de Blondel.

Jacques Loys aimait les fleurs, M. Maugin non seulement les aime, mais encore il sait les présenter sous leur aspect le plus séduisant, et voilà pourquoi le concours horticole a obtenu un si grand succès, succès que M. Gosselin a constaté avec une rare compétence dans un savant rapport qui restera pour attester le zèle de la Commission des jardins.

Que vous dirai-je, messieurs, de l'exposition d'art ancien, qui attira tant de visiteurs à l'Hôtel-de-Ville ? Rassembler les œuvres d'art, les souvenirs du passé épars en notre ville, était une tâche qui aurait effrayé les plus dévoués, M. Poncelet, président de la section d'archéologie, a triomphé de toutes les résistances, persuadé tous les détenteurs de ces richesses artistiques, avec lesquelles il a su former un ensemble qui charmait la vue de tous, et atti-

rait l'attention des archéologues ; les hommes compétents n'ont point seulement admiré les merveilles de cette exposition, mais ils ont aussi loué avec justice le bon goût, la science des choses de l'art de celui qui avait été l'organisateur.

« L'histoire, a dit Michelet, est une résurrection ». N'est-ce pas la pensée qui vient à l'esprit en face de ces souvenirs du passé ? Ces œuvres évoquent les idées, les sentiments, les croyances, les mœurs de ceux qui les ont façonnées. Lisez l'histoire de Douai, les chroniques de M. Taillar, l'une de nos gloires, et contemplez ensuite ces statues, ces peintures, ces meubles, ces monnaies, ces médailles, ces armes, ces bijoux, ces ustensiles, ne sont-ils pas l'illustration vivante, le témoignage indiscutable qui veut corroborer le récit de l'écrivain ? Voilà pourquoi l'archéologie n'est pas seulement l'auxiliaire de l'histoire, mais bien une science qui crée l'histoire en la ressuscitant.

Voilà pourquoi notre Société, par sa section d'archéologie rend à la science de véritables services.

Votre Secrétaire-général, avait le devoir. en vous présentant le compte-rendu des travaux de l'année 1899, de vous faire entendre un dernier écho de cette manifestation solennelle du Centenaire, de rendre hommage au zèle de tous nos collègues qui avaient préparé le succès. Parmi ceux-là, il en est un qui a voulu rester inconnu, qui s'est systématiquement dérobé à la reconnaissance publique. C'est pourtant lui qui a été la cheville ouvrière, l'organisateur de ces belles fêtes du Centenaire. C'est lui qui a su prévoir et vaincre les difficultés, trouver les concours indispensables, les ressources nécessaires, exciter les bonnes volontés, intéresser les Pouvoirs publics. N'est-ce pas notre

collègue Maillard qui a été l'âme de la Commission chargée d'élaborer les programmes de chaque concours, et de veiller à l'exécution de tous les détails ? C'est à lui que doit s'adresser notre témoignage de sincère gratitude, car vous le savez tous, c'est lui qui a préparé sûrement et amené lentement le remarquable succès d'une manifestation littéraire et artistique, dont tout l'honneur rejaillit sur notre Société.

La préparation des fêtes du Centenaire a absorbé les loisirs de nos habituels conférenciers, et j'ai le regret de constater que notre inventaire est loin d'être aussi varié que les années précédentes.

Pour nous faire mieux apprécier les œuvres de Jacques Regnart, M. Duhot a voulu nous faire connaître la vie de ce musicien célèbre, qui né à Douai en 1531, était déjà connu par ses compositions dès l'âge de 21 ans. Ses talents attirent l'attention sur lui ; classé parmi les artistes qui composent la chapelle de la Cour impériale de Vienne, il devient maître de chapelle, et dédie ses œuvres à l'Empereur Rodolphe II. Très estimé de ses contemporains Regnart fut l'un des artistes les plus en vogue de son temps, et ses œuvres méritent l'attention de la postérité. Vous le savez déjà, en bon compatriote de Regnart, M. Duhot s'est attaché à mettre en valeur, en la revêtant d'une nouvelle parure, l'œuvre du compositeur douaisien ; il a complètement réussi.

C'est au XVIe siècle que cet enfant de Douai, composait sa musique sacrée, et la chantait sous les voûtes monumentales des églises gothiques de l'Allemagne, si j'en crois Victor Hugo, c'est au XVIe siècle dans ces églises gothiques qu'est née la musique entre les doigts sonores de Palestrina :

« Sereine et blanchissant de sa pure lumière
Ton dôme merveilleux, ô sainte architecture,
Dans ce siècle qu'Albert Dure admirait à l'écart
La musique montait, cette lune de l'art. »

C'est ainsi que le poète, dans les rayons et les ombres définit et figure la musique du XVIe siècle. Pour celle du XIXe. la poésie doit trouver des images plus éclatantes. Cette lune de l'art en est devenue peu à peu le soleil. La musique a conquis peu à peu sa lumière et sa chaleur, son mouvement et sa vie. Satellite autrefois, elle a maintenant des satellites qu'elle entraîne et qu'elle éclaire, quand elle ne les absorbe pas.

Il était tout naturel qu'à la musique succédat la poésie ; gracieusement M. Massy, nous a donné la primeur des poésies qu'il allait éditer sous le titre : « *Loin des Cités !* » Loin des Cités, la nature se découvre à l'homme, les yeux de celui-ci s'ouvrent aux spectacles des beautés qu'elle renferme, et son cœur aux impressions qu'elles font naître.

Ce sont ces impressions, cueillies dans la solitude des champs, sur les bords de la mer, que M. Massy a traduites en beaux vers, comme il le dit si bien lui-même :

« En un distique ouvré, comme un fin joyau d'art. »

Loin des cités ; la nature se présente au poète sous mille formes diverses ; c'est une belle matinée de printemps, un splendide coucher de soleil, une eau murmurante qui fuit dans la prairie, la senteur des foins apportée par la brise, une rose qui s'ouvre, un lys penché qui se fane.

Voilà la source d'où ont jailli les chants qui figurent dans le poétique écrin de M. Massy.

Ces vers rappellent Brizeux, M. Massy chante l'Artois, comme Brizeux a chanté la Bretagne. Comme il nous dépeint d'une harmonie charmante :

« Le village avec son église de granit
Très vieille, en ses maisons claires, a l'air d'un nid. »

Comme il salue avec amour sa terre natale :

Grands bois mystérieux
Plaines de mon pays, ou l'on se reprend mieux
Et plus vite qu'ailleurs a la douceur de vivre.

Loin des Cités! Dans la solitude des campagnes, comme par contraste, le poète indigné par les bassesses, les lâchetés et les convoitises, flétrit les vendeurs du Temple, et à l'exemple du bon La Fontaine avec une spirituelle ironie :

« Il se sert d'animaux, pour instruire les hommes,
Ce qu'ils disent s'applique à tous tant que nous sommes. »

Les poésies de M. Massy sont de celles qu'on aime à relire, commu on aime à retrouver de vieux amis qu'on n'oublie jamais.

Voici encore de la poésie, mais de la poésie latine, déjà bien vieille, puisqu'elle remonte au XVIe siècle. Il s'agit des œuvres de Rosier, curé d'Eplechin, qui vous ont été présentées par M. Potez. En critique expert, connaissant à fond la métrique des vers latins, M. Potez admire les beautés de ces poésies. qui offrent un intérêt historique, car Rosier était en réalité un curieux reporter. S'il fut un estimable poète latin, il fut en revanche un poète français médiocre.

C'est aussi du XVIe siècle, que M. de Warenghien nous a parlé, mais nous descendons des rêves de l'idéal, aux

réalités de l'économie politique. En effet, un cours de sciences morales et politiques, très suivi, fit grand honneur à l'Université de Douai de 1568 à 1596.

Parmi les professeurs qui attiraient au pied de la chaire la nombreuse jeunesse de l'époque, nous rencontrons Ferrarius, qui enseignait l'éloquence, la philosophie et les belles lettres à la Faculté des Arts.

Les leçons politiques de Ferrarius ont été traduites en français par Samuel de Landas, qui nous donne une idée très nette de cet enseignement, et met en relief avec beaucoup de clarté le caractère et les tendances du maître. Ces leçons renferment le commentaire de la politique d'Aristote. Il fallait être doué d'une très grande habileté et d'une indépendance peu commune pour oser sous le règne de Philippe II, exposer les mérites et les défauts respectifs de la Royauté et de la République, de l'oligarchie et de la démocratie, pour exposer les causes qui perdent les unes et les autres ; il fallait une rare audace pour oser parler de la tyrannie dans une contrée qui avait subi celle du duc d'Albe.

Les extraits de ces leçons, que nous cite M. de Warenghien, attestent la fierté du caractère et la liberté de jugement de Ferarius. A cette époque, cet enseignement qui était une nouveauté, excita la jeunesse, que le talent oratoire du maître enthousiasmait.

M. de Warenghien est de ceux qui avec passion aiment le passé, il veut ressusciter les vieux souvenirs douaisiens, et vous décider à diriger vos études vers cette histoire trop peu connue de nos jours.

Certes, l'histoire du passé nous intéresse, et nous passionne à juste titre, mais les progrès de la science médi-

cale nous procure les matières de bien curieuses observations ; c'est ce que nous a démontré une communication très intéressante de M. le Docteur Dransart. Les communications du savant docteur sont toujours une bonne fortune pour ceux qui les entendent, celle qu'il nous a faite en dernier lieu méritait au plus haut degré l'attention du médecin et du philosophe.

Aveugle né, âgé de dix-neuf ans, fils d'un modeste cultivateur flamand, le jeune homme qu'il nous présente a conquis l'organe de la vue à la suite de l'opération de la cataracte.

Quelle curieuse éducation à faire, que celle des organes de la vision, pour cet homme dont les yeux s'ouvrent si tard à la lumière ; aussi M. Dransart a-t-il suivi avec une attention savante les divers phénomènes que présentait cette situation si rare ; jour par jour il a étudié les sensations produites par le développement de la vision naissante et il a noté avec un soin scrupuleux l'ordre dans lequel elles se manifestaient.

Mais si la curiosité du médecin était excitée au plus haut point, quelle n'aurait pas été l'attention du philosophe étudiant le développement des facultés intellectuelles, assistant pour ainsi dire à l'éclosion des idées, que la vue des objets devait suggérer. N'était-ce pas une question intéressant au plus haut degré la psychologie ?

Enfin, messieurs, suivant votre pieuse coutume, vous avez consacré plusieurs séances au culte du souvenir. M. Maillard avec une cordiale émotion vous a redit la vie si courte et si bien remplie de M. Neveux, qui n'a fait que passer parmi nous. La mort jalouse l'a frappé d'un coup soudain en nous privant d'un membre dont l'intelligence

ouverte à toutes les questions d'art et d'histoire locale nous promettait une utile et charmante collaboration.

En termes élevés et choisis, M. l'abbé Bontemps nous a retracé la vie de Mgr Dehaisnes, qui fut d'abord lauréat de nos concours avant de devenir notre collègue. Nos annales conservent les nombreux témoignages d'une collaboration qu'on ne saurait oublier, car elle fut d'un savant de premier ordre. En couronnant l'une de ces œuvres d'un prix Gobert, l'Académie française glorifiait en même temps notre Société qui bénéficiait ainsi du mérite d'un de ses membres.

M. De Prat s'était chargé de faire revivre l'un de nos meilleurs collègues, M. le Président Deschodt, il la fait avec une distinction que vous avec justement appréciée. Il a mis en relief cette belle figure d'avocat et de magistrat, qui a laissé chez tous ceux qui l'ont connue le souvenir d'une carrière noblement remplie, d'une intelligence supérieure, d'un esprit net et puissant. Il a montré surtout, combien de tels hommes honorent les sociétés dont ils font partie.

Dans le cours de cette année, nous avons été heureux d'offrir l'hospitalité à l'Association française pour l'avancement des sciences, qui a visité notre ville et ses principales industries. Touchés de notre accueil. les membres de l'Association nous ont adressé, comme marque de sympathie, une très belle médaille, que nous conserverons comme un souvenir de cette union des deux Sociétés. A notre tour nous leur avons fait parvenir la médaille frappée à l'occasion du Centenaire.

Privilégiée entre toutes, l'année 1899 n'a créé aucun vide parmi nous, néanmoins vous avez largement ouvert vos rangs à MM. Bourgeois, Courtois, Drion, l'abbé Follioley,

Harmegnies, Haudecœur, Vergnol, le Conseiller Thulliez et Deville.

MM. Wotquenne, biblothécaire du Conservatoire de Bruxelles, Frémy, conservateur de la Bibliothèque de l'Opéra, Malherbe, archiviste de l'Opéra, sont devenus membres correspondants.

Jamais depuis sa création, notre Société n'avait prouvé sa vitalité avec une telle énergie. Les fêtes du Centenaire ont indiqué au public la grande place que notre Société occupe dans la Cité. Cette manifestation vous laissera d'impérissables souvenirs, que nous léguerons à ceux qui nous suivront en leur montrant avec quel saint respect vous avez su garder les traditions d'un glorieux passé :

« Car l'Athènes du Nord a conservé toujours
Le même enthousiasme et les mêmes amours
Pour les fils d'Apollon, chanteurs, acteurs, poètes.

Et fiers de rappeler l'orgueil des jours anciens
Vous conviez toujours les Muses à vos fêtes.
Immortels héritiers des Clercs Parisiens. »

ÉTUDE SUR VAN DYCK

A PROPOS DE SON CENTENAIRE

Par M. Louis THULLIEZ,

Membre résidant

Qu'une ville fière de ses grands hommes, éprouve, à l'occasion du centenaire d'un artiste illustre, le besoin de manifester par des fêtes, son admiration et sa reconnaissance, rien n'est plus convenable et plus digne d'approbation. Et considérer qu'une exposition de ses œuvres, aussi complète que possible, est le meilleur moyen de lui rendre hommage et d'entretenir son culte, c'est une idée excellente qu'on doit être heureux de voir se généraliser et devenir un usage. Cette réunion de chefs-d'œuvre, qui est une joie pour tout amoureux fervent de l'art, est aussi pour la critique une occasion précieuse de constater comment ils ont supporté l'épreuve du temps, et si de cette épreuve ils sortent intacts, grandis ou diminués. Ainsi envisagé un centenaire devient une date importante dans la survie du maître, et une révision du plus haut intérêt.

Dans le musée d'Anvers, palais d'architecture imposante, qui s'élève, entouré de jardins, au milieu d'une place aux vastes espaces, de belles salles ont été réservées à Van Dyck. Là, à quelques pas de ses contemporains de l'art flamand, Van Dyck est bien chez lui. Ses tableaux, qu'ils viennent d'Angleterre, d'Allemagne, de France ou de Russie, semblent, enfants prodigues amoureux de l'air natal, être rentrés pour quelques mois au foyer paternel. Quatre de ces salles les plus importantes sont consacrées aux peintures, une autre aux gravures, la dernière aux photographies des compositions restées dans les collections publiques qui n'ont pas voulu s'en séparer. Tout l'œuvre est donc là, pour partie seulement, il est vrai, en original, mais suffisamment représenté pour qu'on le puisse juger dans son ensemble.

L'impression est considérable. Elle démontre combien, à être ainsi groupés, gagnent en éloquence et en signification les ouvrages d'un même peintre, et elle condamne avec énergie l'ordre dispersé qui fut si longtemps cher aux conservateurs du Louvre, et qui l'est encore trop à l'heure actuelle. Réunis, ils montrent depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée tout le chemin parcouru. On voit quels furent les essais de la jeunesse, le fruit des leçons reçues ; on note au passage les influences subies, les évolutions, les incertitudes. Enfin la personnalité se dégage, et on assiste à l'éclosion du tempérament individuel. Aujourd'hui que toutes les opinions ont eu le temps de se produire, il est hors de doute que de cette révision, la réputation de Van Dyck sort intacte. Aucune voix discordante ne s'est fait entendre ; ou plutôt il ne s'est élevé qu'une voix, celle de l'admiration.

Près de trois siècles de succès ininterrompu, quelle preuve plus décisive de la résistante beauté d'une œuvre ? Tout artiste travaille pour ses contemporains. C'est eux qu'il a voulu convaincre et charmer. S'il a obtenu leurs suffrages, s'ils l'ont porté aux nues, est-il pour cette raison un grand homme ? Rien n'est moins certain. L'avenir, c'est-à-dire la postérité peut seule dire ce qu'il a mis d'immortelle beauté et d'inaltérable vérité dans son œuvre. Pendant ces deux cent soixante ans qui nous séparent de la mort de Van Dyck et qui tiennent une si grande place dans l'histoire de l'art, que de générations de peintres se sont succédées en France, en Hollande et en Angleterre ! que d'efforts et de tentatives dans tous les sens ! et suivant les variations du goût, que de triomphes et de chûtes ! La gloire de Van Dyck est une des rares qui n'ont jamais subi d'éclipse. Bien plus, elle n'a fait que grandir, en dépit de certaines réserves auxquelles la critique, imbue d'un préjugé ancien, n'a jamais absolument renoncé. Né en 1599, mort en 1641, à quarante-deux ans, un fait domine toute la vie de Van Dyck. Il a été avec d'autres qui furent aussi des illustres, l'élève de Pierre-Paul Rubens. Rien n'a été plus heureux pour lui et par un certain côté plus désavantageux. Il fut assurément de tous le plus doué et aucun n'a mieux profité des leçons du maître. Mais le maître est si grand et sa gloire si rayonnante que celle du disciple s'y est comme absorbée. Pour beaucoup il est le plus lumineux des satellites qui gravitent autour de l'astre central, mais un satellite. C'est là une vue superficielle dont il n'est plus possible de se contenter. Il ne saurait s'agir ici d'établir des préséances, entreprise vaine et qui ne peut aboutir qu'à l'expression de préfé-

rences individuelles, mais de rechercher s'il est vrai que Van Dyck n'a brillé que d'un éclat emprunté et n'a été qu'un reflet, ou si au contraire un moment n'est pas venu où il a volé de ses propres ailes, et de voir jusqu'où l'a porté le libre essor de son génie.

Telle est la question qui fait précisément l'objet de cette étude. L'exposition d'Anvers nous permettra, je le crois, de la résoudre. Elle est intéressante. Fromentin, dans ses admirables *Maîtres d'autrefois*, l'a examinée. Il nous semble qu'il ne rend au jeune maître d'Anvers qu'une incomplète justice. C'est une véritable bonne fortune que discuter avec lui, et l'opinion d'un tel homme, fut-elle isolée, et il s'en faut qu'elle le soit, est considérable. Par un ensemble unique de circonstances, nul n'a réuni au même degré le talent et la science du peintre au talent de l'écrivain, et c'est l'écrivain qui l'emporte. Avec le pinceau, il a des rivaux et même des supérieurs. Avec l'écriture, il est incomparable, le prince de la critique d'art. Finesse, technique, psychologie la plus subtile, sensibilité la plus délicate, imagination, sympathie exquise, toutes ces qualités sont en lui, et par leur réunion le caractérisent. Or il se trouve qu'il a fait de Van Dyck, un portrait, qui est un chef-d'œuvre, une des belles pages de notre littérature, qu'il était le seul à pouvoir écrire, et dont il est à propos, ne fut-ce que pour le plaisir, de reproduire les traits essentiels : « Un jeune prince de race royale, ayant tout pour lui, beauté, élégance, dons magnifiques, génie précoce, éducation unique, et devant toutes ces choses aux hasards d'une naissance heureuse, choyé par le maître, un maître déjà parmi ses condisciples ; distingué partout, appelé partout, partout fêté, à l'étranger plus encore que dans son

pays, l'égal des plus grands seigneurs, le favori des rois et leur ami ; entrant ainsi d'emblée dans les choses les plus enviées de la terre, le talent, la renommée, les honneurs, le luxe, les passions, les aventures ; toujours jeune, même en ses années mûres ; amoureux de son art au possible ; de forte origine, de stature fine, comme il arrive au second degré des grandes races ; de complexion dejà moins virile et plus délicate ; un être exquis par ses attraits, sensible à tous les attraits, consumé par ce qu'il y a de plus dévorant en ce monde, la muse et les femmes ; un coureur à bout d'aventures qui se marie, par ordre pour ainsi dire, avec une fille charmante et bien née ; enfin un mauvais sujet adoré, décrié, meilleur au fond que sa réputation, qui se fait tout pardonner par un don suprême, une des formes du génie, la grâce ; — pour tout dire : un prince de Galles, mort aussitôt après la vacance du trône et qui de toutes façons, ne devait pas régner. » Et Fromentin ajoute pour compléter sa pensée : « On peut se demander ce que Van Dyck serait sans Rubens. »

Loin de nous la pensée de contester ce qu'il doit à Rubens. Mais Rubens lui-même ne devait-il rien à personne. L'œil rempli des œuvres de ses précurseurs de Bruges et d'Anvers, nourri comme eux de la plus pure moële du Lion de Flandre, n'a-t-il pas fait lui aussi son tour d'Italie. N'y a t-il pas bu l'eau des sources, et Venise, Parme et Florence ne lui ont-elles rien versé ? Et ne pourrait-on pas aussi se poser cette question : que serait Rubens sans Van Noort, Otto Vennius, Quintin Matsys, sans Titien, Véronèze, Corrège et Michel-Ange, pour ne nommer que ceux-là ? Lui aussi a eu sa phase d'imitation, d'impressions contradictoires, et de tatonnements. Cè

n'est qu'après le travail d'assimilation achevé, la science conquise, qu'apparaît l'épanouissement des forces vives, et que Rubens commence dans l'ordre et l'harmonie à resplendir de tout l'éclat de sa puissante originalité.

Pour bien juger Van Dyck, il faut faire deux parts dans son œuvre, distinguer le peintre d'histoire, c'est-à-dire presque exclusivement de sujets religieux, et le portraitiste. C'est de ce double point de vue qu'il est intéressant de le suivre dans sa carrière. Il importe, après avoir examiné quelle fut son éducation artistique et constaté les influences qui l'ont dominé à tour de rôle, de voir comment peu à peu il s'est affranchi et a conquis sa dernière manière, celle où nous estimons que dans la concordance parfaite de la virtuosité de l'exécution et de la maturité de la pensée, il s'est élevé comme peintre religieux à la pleine maîtrise, et comme portraitiste à l'apogée de son génie, et nous verrons s'il ne faut pas dire, du génie. Si cette preuve est faite, ne serons-nous pas fondé à prétendre que le prince de Galles a ceint lui aussi la couronne et que son règne a été des plus glorieux ?

ÉDUCATION DE VAN DYCK

Cette éducation est une des plus belles et des plus nobles qu'il ait été donné à un artiste de recevoir. Il n'est peut-être pas d'homme qui, ayant reçu de la nature des dons plus rares, se soit trouvé dans des circonstances plus favorables à leur développement. Le récit de sa vie ressemble en quelque sorte à un conte merveilleux. Il y apparaît comme un prince charmant de l'art, comblé dès sa

venue au monde par les plus généreuses marraines. Il naît dans une famille de bonne bourgeoisie anversoise. Son père, François Van Dyck, est de haute culture intellectuelle; sa mère, Marie Cupers, qui mourut jeune, une femme accomplie et affinée, tous deux religieux par tradition et par conviction et de vie intérieure grave et forte. Dès l'âge de dix ans, Antoine, le septième enfant sur douze, manifeste les plus heureuses dispositions pour le dessin. Quel sera celui qui sera choisi pour lui donner ces premières leçons qui laissent dans un jeune cerveau une empreinte ineffaçable ?

Nous sommes en 1609. Rubens parcourt en triomphateur l'Italie. Son rôle de novateur n'est pas commencé. La *Mise en Croix* et la *Descente de Croix* de la cathédrale d'Anvers, par lesquelles il signalera son retour, ces œuvres si admirées et qui furent d'un effet foudroyant sur les contemporains, sont, l'une de 1610, l'autre de 1612. On est encore au temps où tout bon peintre de Flandre, après avoir accompli pieusement et en esprit de soumission son pélerinage aux sanctuaires d'art, en Italie, s'en revenait tranquillement dans son pays, bien persuadé qu'il rapportait du voyage le canon de la beauté. Les yeux éblouis, mais le cœur contenu, la main surveillée, très soigneux, très timide, préférant, comme il convient à tout bon romaniste, la mythologie à l'Evangile, il s'attache d'ordinaire, en des peintures lisses, à représenter au milieu de verdures bleuâtres, de blanches déesses, nudités froides où se trahit cette ambition de ramener l'ampleur des formes flamandes aux rectitudes des lignes italiennes. Art compassé, s'il en fut, très académique, dont l'idéal, rarement atteint heureusement, était l'anéantissement de la personnalité et le

refrènement de tout ce qui est chaleur de tempérament et sincérité. Le résultat, c'était ces produits hybrides qui ne réussissaient point à être italiens et qui n'avaient pas le mérite d'être flamands.

Tel était Henri Van Balen, honnête doyen de la Compagnie de Saint-Luc, surtout célèbre pour les figurines dont il orna les paysages au faire si menu de Breughel de Velours, représentant qualifié des traditions de l'école italo-flamande et à ce titre jouissant de la réputation la mieux établie. Le jeune Antoine, à l'âge où les études classiques sont nécessaires, eut la bonne fortune d'entrer dans son atelier. Ce n'est pas là qu'il puisera des instincts de rébellion. Mais il prend à son maître, très préoccupé de l'Albane, ce qu'il pouvait lui donner, la probité du dessin, le contour exact, le détail précis et un sentiment assez vif de la beauté des femmes et de la grâce des enfants. De cet enseignement qui venait à son heure, il n'oublia que ce qu'il était bon d'oublier.

Il est fâcheux qu'il ne soit rien resté de ses premiers essais d'adolescent. Ils furent assurément remarquables, puisqu'en 1615 Rubens consent à l'admettre dans son atelier. Un tel maître ne pouvait condescendre à former des débutants. Surchargé de travaux il s'entourait de disciples qui étaient plutôt des collaborateurs que des élèves. Les rapports entre lui et eux consistaient en un échange également précieux, de leçons d'une part et de services de l'autre. L'un d'eux, Jacques Jordaens, gendre de Van Noort, était même un ancien camarade d'atelier. Les autres, Van Thulden, Gaspard de Crayer, Quellin, Jean Van Hoock, Diépenbeck, Van Egmont, Van Mol, jeunes gens presque tous appelés à devenir illustres, forment cette élite fameuse,

l'école de Rubens, l'une des gloires du maître et de la peinture flamande.

Prendre place au milieu d'eux, c'était pour Van Dyck, en tout bien tout honneur, passer à l'ennemi. C'était surtout quitter les eaux dormantes pour le fleuve impétueux ; c'était aller à celui qui, renversant les doctrines étroites et surannées, venait de renouveler dans les Flandres l'art de peindre, à celui qui par de superbes exemples enseignait que sans rompre avec les traditions anciennes, qu'elles viennent du Nord ou du Midi, sans rien abandonner des leçons du passé, fort au contraire de cette bonne nourriture, il faut marcher en avant dans la voie qu'elles ont tracée ; que ce serait les mal comprendre que penser qu'elles condamnent les élans de l'imagination, les ardeurs de l'enthousiasme et les belles audaces ; qu'elles démontrent plutôt que parmi ces maîtres d'autrefois les plus grands sont ceux qui obéissaient naïvement à l'énergie de leur tempérament et à la vigueur de leur génie ; que c'est ainsi qu'ils ont créé ces chefs-d'œuvres, d'inspiration si différente, mais qui marquent cependant les étapes successives vers les sommets où resplendit la beauté. Bruges, Venise, Florence, et d'autres villes, se glorifient des grands peintres qu'elles ont produits, fruits sortis directement du terroir, d'originalité, si j'ose dire, autochthone, et cependant citoyens du monde par droit de l'universelle beauté. Pourquoi un flamand devrait-il renoncer à être flamand ? Et Rubens, en laissant éclater sa verve et rayonner sa palette, en s'emparant fortement de la terre natale, en magnifiant les types locaux, en donnant de la lumière et de la couleur de ces choses des idées somptueuses et vraies, créait, comme en se jouant, un art national, le plus magnifique des arts et le plus extraordinaire en ressources qui fut jamais.

Nul ne fut plus prompt que Van Dyck à comprendre ces leçons et à se les assimiler jusqu'à s'approprier la manière du maître. Le bon abbé de Fontenay raconte l'anecdote suivante : « Un soir que Rubens était sorti pour prendre l'air selon sa coutume, ses élèves entrèrent dans son cabinet pour examiner la manière d'ébaucher et de finir. Diépenbeck, poussé par un autre, tomba sur le tableau qui était l'objet de leur curiosité, et effaça le bras de la Magdeleine et la joue et le menton de la Vierge, que Rubens venait de finir dans la journée. On fut consterné de cet accident ; on craignait avec raison la colère du maître et d'être renvoyé de son école. Enfin Jean Van Hock, conseilla de choisir Van Dyck pour réparer ce qui était effacé. Il ne lui restait que trois heures de jour ; et dans cet espace de temps il fit si bien que le lendemain Rubens, en examinant son travail de la veille, dit, en présence de ses élèves tremblants de frayeur : « Voilà un bras et une tête qui ne sont pas ce que j'ai fait de moins bien. » Ce tableau qui représente une *Descente de Croix* qu'on voit dans l'église de Notre-Dame d'Anvers, est un des plus beaux de Rubens. » Le fait est-il vrai ? Il est permis d'en douter. La *Descente de Croix* de la cathédrale d'Anvers est de 1612. A cette date Van Dyck n'avait que treize ans et dessinait des nymphes et des amours sous l'œil charmé du bon Van Balen. A part ce détail, l'anecdote n'en est pas moins significative et empreinte de vérité, comme toute fable bien faite.

Van Dyck resta dans l'atelier de Rubens jusqu'en 1621. On ne saurait assez remarquer combien ces six années furent fécondes. Le plus merveilleusement doué des disciples s'était transformé de jour en jour. Tout ce que cet enseignement pouvait lui donner, il le possède désormais. Ses

camarades émerveillés de ses progrès n'hésitent pas à reconnaître sa supériorité. Sa réputation grandit et se répand. Le maître lui confie des travaux importants, et des commandes directes lui sont faites. Et le voilà qui produit coup sur coup des œuvres nombreuses et considérables, où l'imitation est parfaite, mais où le tempérament propre commence à s'affirmer et s'affirme de plus en plus.

Il faut convenir qu'à cette date Fromentin a pleinement raison et sa critique restera juste quelque temps encore. L'Exposition d'Anvers suffirait à le prouver. Qu'il peigne des saintetés, *le Saint-Martin de Saventhem*, n° 28 ; *le Saint Sébastien de Lierre*, n° 32 ; *le Martyre de Saint-Pierre*, n° 30, musée de Bruxelles ; qu'il exécute ces vastes compositions, passions, crucifiements, dépositions ; *le Calvaire*, n° 19, Malines ; *l'Erection de la Croix*, n° 12, Courtrai ; *Le Christ en Croix*, n° 21, Termonde, des qualités et des défauts qui sont dans Rubens apparaissent. Sans doute il s'y révèle plus de sensibilité et de finesse toujours, plus de profondeur de sentiment quelquefois. Ses muscles ont moins de relief, ses expressions sont moins énergiques et plus délicates ; il est à la fois plus mesuré et plus tendre, mais c'est affaire de nuance et de tempérament. Le sentiment des formes et le modelé, le coloris et le caractère ornemental, la poétique et le style, présentent de telles analogies que la personnalité de l'élève va jusqu'à se confondre avec celle du maître, quand elle ne rappelle pas, ce qui est plus rare, il est vrai, celle du camarade d'école Jacques Jordaens. Et cela est d'une évidence si sensible, devant telle ou telle de ces œuvres, qu'on se sent la tentation, en l'absence de documents authentiques, de discuter l'attribution adoptée.

Des groupes savamment combinés dans l'harmonie des lignes fondamentales pour satisfaire les yeux et concentrer l'attention ; autour d'un beau Christ qu'on mène au supplice, qu'on crucifie ou qu'on ensevelit, des femmes en deuil somptueuses et éplorées, des cavaliers aux riches armures, des bourreaux robustes, des attitudes pathétiques, des éclairages tragiques, voilà un tableau qui est incontestablement de Rubens, s'il contient en plus, de la fougue, des gestes violents, des cris, du tumulte, un grand souffle et parfois de l'emphase. Avec plus de noblesse, plus de raffinement, moins de virilité exaltée, des tons apaisés, un goût délicat et sûr, un je ne sais quoi d'aisé, d'élégant et de presque féminin, c'est un Van-Dyck. Et dans l'un ou l'autre cas, ce sera très beau, d'un effet dramatique, théâtral même, par suite un peu conventionnel, mais d'émotion puissante ; je n'oserais dire religieuse.

Et un dévot du *Quattrocento* de s'écrier : qu'on est loin de la foi naïve, de la ferveur et de la simplicité des vieux maîtres, qu'ils soient de Flandre, de France ou d'Italie ! Où sont la piété profonde, l'idéal si sincèrement chrétien dont ils imprégnaient leurs interprétations ingénues du drame divin ? Qu'est devenu le mysticisme délicat dont un Memling enveloppait madones, anges, saints et saintes, ces créatures d'élection, ces belles contemplatives, absorbées dans leur rêve éternel et sacré, dont les visages candides apparaissent comme doucement éclairés d'une extase intérieure, et qui semblent, en de charmantes attitudes, respirer dans le silence et dans l'oubli absolu des sens, la plus chaste et la plus pure béatitude ? Que dirait cette pudeur devant ces exubérances de chairs savoureuses, ce recueillement devant cette agitation, cette

humilité devant cet apparat ? C'est que la peinture est sortie des cloîtres, et s'est, pour ainsi dire, sécularisée. Sur les murs des basiliques, en de vastes polychromies, elle s'adresse à la foule. C'est une nécessité de parler haut et de faire plus de bruit qu'elle pour forcer son attention. Il faut ces éblouissements de palette pour attirer et retenir les yeux, et ces spectacles à grands renfort de pittoresque et de pathétique pour l'intéresser et l'émouvoir.

Est-ce un progrès ? c'est contestable. Les reproches sont-ils justes et les regrets fondés ? il est permis de le penser. Y a-t-il perte ? assurément. L'art religieux est-il mort, comme on l'a prétendu ? Non, mais il est autre. Et quelle splendide compensation !

Et ne vaut-il pas mieux se dire qu'après tout, malgré tant de siècles écoulés, tant de recherches dans tous les sens et de chefs-d'œuvre, aucune définition de la Beauté n'a encore été trouvée qui satisfasse tout le monde ; qu'il est probable qu'on ne la trouvera de longtemps, et que le plus sage est de goûter les beautés partout où on les rencontre, si différentes soient-elles ; d'obéir de bonne grâce et dans la simplicité de son cœur à son sens intime, et s'élevant au-dessus des partis-pris d'école, heureux du frisson éprouvé, d'admirer naïvement toutes les fois qu'on s'y sent incité. Aimons donc même les contradictoires, si tour à tour elles réussissent à nous charmer, en pensant qu'elles ne le sont pas toujours autant qu'on le croit ; que souvent il arrive simplement qu'elles sont belles, mais de beauté différente, et qu'en somme, comme le dit Nicolas Poussin, qui n'est pas cependant un simple dilettante, la fin de la peinture est la délectation.

Van Dyck ne trouva pas chez Rubens que son admirable enseignement. Le maître triomphant vient de bâtir le

somptueux hôtel de la place de Meir. Il y vit dans un faste qu'il rehausse de sa grande mine, et qui éblouit la cité. Dans ses écuries il a des chevaux de grand prix, des andaloux aux crins flottants, qu'il monte chaque soir. Dans son atelier immense et dans ses salles, il a des statues antiques qu'il a rapportées d'Italie comme des trophées de ses victoires, d'admirables collections de bijoux, de médailles, de camées, et sur ses murs, des tableaux de Venise qui les illuminent. Sa porte hospitalière est toujours ouverte, et s'y pressent artistes, grands politiques, belles dames et seigneurs de tout rang et de tous les pays. Ils viennent en assistant à la création de ses chefs-d'œuvre, jouir de la conversation d'un des hommes de la culture la plus forte et la plus haute ; et il leur donne des fêtes, où se montre son sens merveilleux du décor et de la magnificence.

Quelle joie pour les yeux et l'esprit de Van Dyck ! C'était la révélation de la beauté et des élégances de la vie. Le goût passionné de ces choses s'empara de son âme d'aristocrate et la tourmentera toujours. C'était bien là le complément d'éducation qu'il fallait à celui qui doit réaliser par excellence le type de l'artiste grand seigneur, maniant le pinceau avec la même grâce aisée qu'il portera un jour, favori d'un roi, l'épée de chevalier ; à cet être, dont parle Fromentin, exquis par ses attraits, sensible à tous les attraits, qui n'eut qu'à peindre ce monde et ce luxe qui l'enivraient, pour que ses facultés les plus personnelles entrassent en jeu et que ses dons merveilleux pour le portrait parussent en pleine lumière.

Ainsi Rubens lui donna tout sans compter, non seulement une haute culture intellectuelle, l'amour des belles

et saines lectures, sa poëtique, son style et jusqu'à sa compréhension de la vie. Van Dyck trouva encore en ce maître incomparable un ami du plus noble caractère, d'âme grande et forte, une protection généreuse qui s'étendit à toute sa carrière, les conseils les plus désintéressés et la direction la plus paternelle et la plus clairvoyante.

Rubens fut le premier à s'apercevoir qu'il n'avait plus rien à apprendre au plus brillant de ses disciples, et il vit clairement qu'à bien analyser le fond même de son tempérament, il était par dessus tout, portraitiste. Aussi l'engagea-t-il à s'adonner au portrait ; et se souvenant de son voyage triomphal en Italie et des enseignements qu'il y avait recueillis, il l'invita à l'imiter encore en cela. Il lui donne un de ses chevaux pour la route, le recommande à ses amis de Gênes, de Mantoue et de Rome et le confie à la conduite du chevalier Vanni. Lui traca-t-il son itinéraire ? Oui, évidemment, et il était impossible de le combiner plus savamment en vue de l'initiation graduelle du jeune peintre aux secrets de son art. Il ne le conduit à Venise qu'après l'avoir fait passer par Rome et Florence, l'obligeant d'abord à l'étude des maîtres du dessin avant de le livrer en proie aux séductions et aux voluptés des maîtres de la couleur. Un père aurait-il mieux traité son fils le plus cher ? Et ne pourrait-on pas dire que, dans une certaine acception du mot, Van Dyck est, en vérité, le fils des œuvres de Rubens, un de ses chefs-d'œuvre, non le moins digne d'intérêt et d'admiration.

LE VOYAGE EN ITALIE

Ce voyage dura quatre ans, du 3 octobre 1621 à la fin de septembre 1625. Van Dyck y connut tous les enivrements du succès comme artiste et comme homme. Il est âgé de vingt-deux ans ; il n'a pas, ainsi que le dit Fromentin, la haute stature d'un fondateur d'empire. Il représente la seconde génération ; moins de muscles et plus de nerfs ; la taille moins élevée mais bien prise, la tête intelligente, aux traits réguliers, l'œil bien ouvert et observateur avec une nuance de rêve, le teint clair et rose, les cheveux châtains et bouclés, la main fine et soignée, et un peu de dédain dans l'air cavalier et la tournure élégante. Tel il se peint dans les portraits qu'il a fait de lui-même, et tel il apparaît à ses contemporains, qui vantent également la grâce de ses manières, la distinction de son esprit, le charme de sa parole. C'est dire qu'il forme le contraste le plus absolu avec ce qu'on appelle aujourd'hui un rapin, type qui sous d'autres noms existait déjà, et pour lequel il a manifesté en toute rencontre, une particulière antipathie et le plus parfait dédain.

Les Flandres n'avaient pas encore envoyé dans la vieille Italie, métropole des arts et arbitre des élégances, une telle fleur d'humanité noble et de culture affinée. C'est à Gênes que Van Dyck se rendit d'abord. République indépendante, c'était la cité la plus active et la plus opulente de toute la Péninsule. Un patriciat intelligent et une riche bourgeoisie y rivalisaient de politesse et de luxe. Présenté par un ami de Rubens, Paggi, peintre et patricien lui-même, il reçut l'accueil le plus flatteur. Les salons les plus aristo-

cratiques s'ouvrirent pour lui et tout de suite il y fut à l'aise. Les Spinola, les Brignole, les Durazzo, les Palavicini l'honorèrent comme un hôte de distinction, avant de faire appel au talent du peintre. Il fut de toutes leurs fêtes. Ces relations, ces divertissements, cette existence fastueuse, c'était ce qu'il aimait par dessus tout. Il partit charmé et promit de revenir.

En février 1622 il débarque à Civita-Vecchia, visite Rome comme en passant, se rend à Florence, traverse Bologne, et arrive à Venise. Ce fut un coup de foudre. Il y passa plusieurs mois en proie aux émotions d'art les plus intenses et absorbé par l'étude la plus passionnée. A Mantoue, il fait le portrait de Ferdinand de Gonzague, le fils d'un protecteur de Rubens. Au commencement de 1623, il retourne à Rome et s'y installe en vue d'un long séjour.

Il a vu presque tout ce qui l'attirait au-delà des monts. Avec une pénétration et une souplesse singulières, il s'est assimilé tout ce qui était propre à parfaire son talent. Sa nature sensible est sous l'impression toute vive des maîtres des différentes écoles, des grands dessinateurs de Rome et de Florence, des grands coloristes de Venise, mais de ceux-ci surtout, comme il était aisé de le prévoir, et comme il était arrivé également à Rubens. Il a admiré chez Titien la fermeté des attitudes, la force et la gravité des expressions, l'éclat profond des couleurs. Il semble avoir été plus ému encore devant Véronèse, par la fraîcheur de ses colorations, les attitudes charmantes et les airs de tête de ses patriciennes, les harmonies d'ensemble enveloppant d'une lumière plus délicate les formes adoucies des choses.

C'est alors que brûlant d'émulation, pressé de montrer

à l'Italie que lui aussi est un peintre et un grand peintre, il produisit un de ses chefs-d'œuvre les plus célèbres : *le portrait en pied du cardinal Bentivoglio*, du Palais Pitti, à Florence. C'était un ancien légat des Flandres. Vêtu d'un camail et d'un surplis aux dentelles merveilleuses, il est assis et appuie sa main droite sur une table couverte d'un tapis et de fleurs d'une exécution admirable. La tête, au front vaste et modelé puissamment, aux yeux d'une vivacité presque inquiétante, aux lèvres serrées, apparait maigre et pâle au milieu des rouges du camail et des draperies. Les traits sont fiers et durs, le menton volontaire, l'air impérieux, type saisissant de prélat, homme d'état plus encore que diplomate, merveille de mouvement et d'énergie. L'œuvre eut un retentissement extraordinaire. Elle souleva les admirations et aussi les jalousies. Van Dyck fut aussitôt recherché et traité en ami par un grand nombre de seigneurs anglais, amateurs d'antiquités et de peintures, qui dès cette époque avaient accoutumé de fréquenter Rome. Plusieurs se firent peindre par lui, notamment l'envoyé d'Angleterre, Georges Gage, très lié avec Rubens. C'était la grande renommée et avec elle, la fortune.

Rien n'est plus doux, a-t-on dit, que la caresse des premiers rayons de la gloire, et rien de plus enivrant. Van Dyck en perdit-il un peu la tête ? Ce qui est certain, c'est qu'il s'attira à un degré surprenant la malveillance de ses compatriotes très nombreux à Rome. Il y avait parmi eux de bons et consciencieux artistes ; il se lia avec les meilleurs, tels l'admirable sculpteur Duquesnoy et Paul Bril. Mais la plupart étaient incultes, mal vêtus, de mœurs grossières, de gaîté bruyante, vivant dans les mauvais

lieux. L'historique a été fait de leurs démêlés avec la Justice. Ils ne se refusaient rien, rixes au cabaret, querelles chez les filles, tapages nocturnes, bris de clôture, guet-apens, coups et blessures, tentatives de meurtre. La bienvenue de tout flamand nouvellement débarqué était fêtée en l'*osteria della luna*, et il y était procédé au baptême et au don du sobriquet obligatoire, on devine au milieu de quelles ripailles. Van Dyk, faut-il s'en étonner, ne se sentit aucun attrait pour ces réjouissances. Pour peu qu'en refusant leur invitation, il ait eu cette façon de regarder par dessus l'épaule qu'on remarque dans certains de ses portraits, c'était plus qu'il n'en fallait pour les mortifier profondément. Par surcroit ils le virent, brillant de tout le lustre de sa jeune réputation, parcourir les rues de la Ville Eternelle, en grand équipage, vêtu de velours, le cou chargé de colliers d'or, la toque ornée de pierreries et de plumes, en la compagnie de dames et de seigneurs et suivi de force laquais. Le peuple ébloui le surnomme *il pittore cavalieresco*. Quel contraste pour ces jeunes gens de son âge, entre cette existence et celle qu'ils menaient ! Capables d'admirer, peut-être disposés à reconnaître sa supériorité, ils ne voulaient pas être humiliés, et il les écrasait. Ces allures fastueuses, il les jugèrent impertinentes. Toute cette pompe et cette ostentation achevèrent de les exaspérer. On parle de complot contre sa personne, tout au moins de calomnies et de mauvais tours. Quelque cinquante ans plus tôt, on eut tenté de l'assassiner. C'était bien le triomphe complet, auquel ne manquait même pas les outrages venus d'en bas. Mais trop nerveux, il était loin d'avoir la rude égalité d'âme de l'*imperator* couronné de laurier. Les choses allèrent si loin que Rome lui devint

insupportable, et il s'éloigna vers le Nord. Sur le conseil de la comtesse d'Arundel, il visita Milan et Turin, et passa quelques mois à la cour du duc de Savoie. De là, il regagne sa ville de prédilection, Gênes, où il arrive le 7 juin 1623.

Il y retrouva le même accueil, les mêmes amitiés et aussi de brillantes bonnes fortunes. Il sut mener de front le travail et le plaisir. La longue liste des œuvres qu'il a laissées dans cette ville l'atteste. Il faut citer d'abord le n° 55, portrait acquis récemment par le musée de Bruxelles. Cet homme, coiffé d'une haute toque, en manteau de soie noire moirée, magnifiquement drapé, le cou entouré d'une fraise, l'œil fixe, la moustache retroussée, assis sur un siège élévé, montre à ses pieds, d'un geste plein d'autorité, une cuirasse déposée sur deux livres à couvertures de parchemin. A sa gauche, une porte s'ouvre sur un balcon et laisse apercevoir un admirable paysage maritime. C'est, dans son bel encadrement de montagnes, le port de Gênes, au milieu duquel se balance sur un mer agitée un navire richement décoré, où flotte le pavillon bleu à la croix rouge. Ce personnage n'est pas un souverain ; car il n'a ni le manteau royal, ni le sceptre et la couronne fermée. Cependant son air est fier et dominateur. Son grand costume sévère et somptueux révèle qu'il exerce la plus haute magistrature. Cette armure à portée de sa main indique un chef de guerre ; ces livres, un législateur ou un financier ; ce vaisseau pavoisé à ses armes, un commandant d'escadre. Qui donc revit ainsi dans cette peinture imposante et d'une si grande allure, sinon le chef d'une république dominatrice sur terre et sur mer, à la fois homme d'état, de guerre et de finances, le doge de Gênes, *Ambroise Doria*.

Ce sont ensuite les fameux portraits équestres du Palais Balbi et des Palais Brignole, *l'Enfant bleu, l'Enfant blanc* du palais Durazzo et la *Marquise de Durazzo*. C'est enfin le *Portrait de Pauline Adorno, marquise de Brignole-Sale* (n° 44, au duc d'Albercorn). Elle est debout, en robe de soie blanche rehaussée de passementerie d'or, très parée, patricienne de race, s'il en fut. Sur un cou un peu long, sans un pli, d'une blancheur mâte, se tient, telle une fleur, la tète charmante, couronnée de perles, la neige au front, l'aurore sur les joues, la bouche vermeille et dans les yeux une âme. Cependant que requièrent les hommages, d'exquises mains parmi les dentelles noires des manches. Impossible d'être à la fois plus jeune et plus grande dame, mélange absolument inimaginable de grâce, de fraîcheur et de hautaine aristocratie.

De tels miracles ne s'expliquent que par l'amour. Van Dyck, Pauline Adorno, se sont-ils aimés ? La légende le dit. Toujours est-il qu'au Palais Brignole *(Palazzo bianco)* un autre portrait de la même main montre la marquise de vingt ans drapée en une superbe robe traînante de velours bleu galonnée d'or. Et l'œuvre est d'une égale beauté, d'une égale tendresse. C'est la même adoration. Il y a donc récidive. Pourquoi chercher d'autres preuves ?

Nous sommes ici dans le plein de la manière italienne, et partout apparaissent les marques de ses récentes études, de ses nouvelles admirations. Il a su fondre du Titien, du Tintoret et du Véronèse dans son style flamand. A leur contact son maintien est devenu plus grave. Il leur prend leur ampleur décorative, c'est à dire, leur façon de remplir la toile, leur art de faire de l'ensemble du personnage, buste, bras et jambes, une harmonie de lignes, une

arabesque, qui en imposent aux yeux, de rendre un pourpoint majestueusement sévère, une robe élégante et somptueuse. Ses contours se sont accentués ; ses colorations sont devenues plus ardentes, ses expressions plus décidées. Toutefois l'élève de Rubens se manifeste par le travail rapide et libre. Mais le travail est sérieux, le dessin fier et l'éclat profond.

Il n'a pas encore, ce jeune homme de vingt-cinq ans, dépassé ces maîtres magnifiques et jusqu'alors incomparables du portrait. Mais en leur présence, ce n'est pas du découragement qu'il a ressenti, et la pensée ne lui vient pas de se borner à de brillantes imitations. La puissance créatrice qui est en lui s'est au contraire exaltée. Animé de la plus généreuse émulation, il a entrepris de se créer une grande et délicate manière et de ne pas leur ressembler. Après les chefs-d'œuvre que nous venons d'énumérer, où sa force et sa grâce s'affirment avec tant d'éclat, doit-on hésiter à déclarer qu'il y a réussi et qu'il les a égalés ? Nous avons conscience de la portée d'un tel éloge. Mais est-il au palais Pitti un autre portrait, vint-il des bords de l'Adriatique, qui parle un plus haut langage que le *Bentivoglio*, et qui fasse pâlir sa pourpre et l'éclair de ses yeux ? Les doges et les patriciens de Venise ont-ils une supériorité si marquée sur les patriciens et le doge de Gênes ? Et à quelle autre grande dame la délicieuse marquise de Brignole devra t-elle céder le pas ?

L'heure du départ a sonné. L'Italie n'avait plus de secrets à lui révéler. Tous ses trésors d'art, elle les avait mis noblement à sa disposition. Les portes de ses églises, de ses monastères et de ses palais, s'étaient ouvertes toutes grandes. Elle lui avait prodigué les sensations d'art les

plus exquises et les plus précieuses, les accueils flatteurs et les succès qui enivrent. En retour de son hospitalité, il laisse derrière lui, comme une traînée lumineuse, cette suite de chefs-d'œuvre, qui sont, aujourd'hui encore, l'orgueil de ses galeries, de ses temples et de ses musées. Il s'éloigne en emportant tous ses souvenirs, dont le plus cher à son cœur est peut-être celui de cette aristocratie polie et raffinée, qui avait eu pour lui plaire toutes les grâces, avec cette pointe de galanterie et de corruption élégante, qui en relevait encore le charme à ses yeux. Il avait vécu les plus belles années de sa vie, celles qu'on voudrait revivre et qu'on regrette toujours.

VAN DYCK A ANVERS
(1625-1632)

Van Dyck quitta Gênes en juin 1625 pour retourner dans son pays. Peu de temps auparavant il avait poussé jusqu'à Palerme sur l'invitation du vice-roi, et y avait peint un tableau votif à l'intention de Sainte-Rosalie. Il gagna d'abord Aix-en-Provence, où il séjourna plusieurs jours dans la maison de Nicolas Claude Fabri de Peirese, conseiller au Parlement de Provence, qui jouissait de la plus haute réputation pour son habileté en toute sorte de sciences et principalement dans la connaissance de l'antiquité. C'était en même temps un amateur de peinture, ami et correspondant de Rubens. D'Aix, il se rendit à Paris, où il laisse comme trace de son passage le portrait du marchand d'estampes *François Langlois, dit Ciartres,* qui fut gravé avec le titre de *l'homme à la musette.*

A la fin de septembre, Van Dyck est de retour à Anvers où ne l'attendaient que des déceptions. Son père, mort pendant son absence, ne lui laissait qu'un mince héritage. Il dut se résigner à établir son atelier dans un ancien entrepôt de la ligne hanséatique, et à loger dans des salles froides et nues les beaux Titiens qu'il rapportait d'Italie, ainsi que ses nombreuses copies faites avec tant d'ardeur à Venise. Ses camarades le reçurent sans enthousiasme et même avec des préventions. Sans doute parmi eux il s'en trouvait qui deux ans auparavant, à Rome, lui avaient montré tant de malveillance. Il n'était pas homme à s'abaisser si peu que ce soit pour reconquérir leurs suffrages. Sa supériorité si bien reconnue autrefois, fut contestée, ses œuvres dénigrées ; il se vit préférer comme dessinateur Gaspard de Crayer, comme coloriste Jordaens ; et les commandes se firent rares. Il sentit que l'harmonie et le charme étaient rompus entre lui et sa ville. Les longues guerres avaient fini par la ruiner. Les Espagnols l'avaient saccagée. Encore mal remise de tant de maux, elle lui parut sans élégance et sombre sous un pâle soleil et un ciel trop gris. Pour cette âme d'une sensibité infiniment délicate, à la tristesse de la lumière s'ajoutait la tristesse des choses ; et il sentit avec désespoir qu'il était devenu comme un étranger dans son pays natal.

C'était l'amertume d'un réveil brutal succédant aux délices d'un rêve de joie et de beauté. C'était le découragement. Rubens à son retour d'Italie avait trop de foi en son génie et trop d'élan vers l'action pour avoir ressenti une pareille défaillance. Il comprit cependant que l'heure était critique pour son disciple de prédilection. Son grand cœur s'émut. Par des témoignages publics de l'estime qu'il

faisait de son talent, il le releva aux yeux de tous ; il lui acheta toute une série de ses tableaux qu'il mit en place d'honneur dans sa collection. Le dieu avait parlé. Sa haute intervention rendit la fortune meilleure. Quatre années vont se succéder extraordinairement fécondes en travaux de tous genres, mais non sans luttes et sans souffrances intérieures, période de vie régulière, très calme en apparence, remplie par un labeur austère, dans l'abstention, sinon dans l'oubli des plaisirs et de toutes ces choses exquises dont il ne peut plus se passer. Le grand seigneur qui était en lui vivait sous l'empire du regret persistant des splendeurs disparues.

Son âme inquiète s'était toujours senti attirée vers l'Angleterre comme une terre promise. Autrefois en sa première jeunesse il avait connu dans l'hôtel de la place de Meir, le comte d'Arundel qui y fréquentait. C'était le favori fameux de Charles Ier, qui, avec lord Pembroke, fonda à Londres les premières collections d'antiques. Rubens l'avait aussi présenté à la comtesse d'Arundel. Sur l'invitation du comte, en l'année qui précède son départ pour l'Italie, il fit un court voyage à Londres. A Rome il avait été très heureux de se lier avec ces grands seigneurs anglais qui s'étaient montré ses admirateurs et dont il fit les portraits. En ces diverses circonstances il avait respiré un parfum très spécial de haute aristocratie qui l'avait séduit.

L'Angleterre n'avait pas alors et n'avait jamais eu d'école de peinture. Elle comptait quelques peintres, mais isolés et sans grande réputation. Le conseil de Chesterfield à son fils : « Payez les arts ; ne les cultivez pas, » a été longtemps la règle de cette nation. Son idéal essentiel-

lement pratique tendit toujours aux progrès du bien-être matériel et des richesses. Tout l'effort de son génie, elle l'a dirigé vers la conquête du monde et l'exploitation de l'humanité par le commerce et la guerre. On conçoit combien en un tel milieu toute vocation artistique était paralysée d'avance. A de certaines époques il s'est trouvé pourtant des rois et une noblesse, chez lesquels se manifeste un certain goût pour les choses d'art. Ils attiraient alors auprès d'eux, en y mettant le prix, quelque maître étranger de grande notoriété. C'est ainsi que Charles VIII eut pour portraitiste attitré le grand Holbein, dont les œuvres sont si nombreuses en Angleterre. Après lui vint Antonis Moor, envoyé d'Espagne vers 1555 par Charles-Quint pour faire le portrait de Marie la Catholique, future épouse de Philippe II. Il remplit sa mission avec un tel succès qu'il fut fait chevalier. Il resta dans ce pays cinq années, au cours desquelles il exécuta des portraits très remarquables par l'ampleur du style, l'énergie de l'exécution et une forte empreinte de l'école vénitienne. Windsor et Hampton-Court en possèdent qui sont célèbres, comme le sont également en France le *triple portrait de Louis del Rio et de ses deux enfants* et *celui de sa femme*, qui illustrent la salle Duchâtel au Louvre.

Van Dyck n'ignorait pas que ces deux maîtres avaient trouvé dans les trois royaumes la faveur des princes et des grands, et obtenu honneurs et fortune. En 1627, mis en goût par ces exemples, et excédé de l'existence bourgeoise à laquelle il était condamné, il partit pour Londres avec l'espoir d'être bien accueilli par ses amis et d'être présenté à la cour par le comte d'Arundel. Il y arriva dans les circonstances les plus défavorables. Buckingham venait

de supplanter Arundel dans les bonnes grâces du roi, et par un surcroît de malechance il se trouvait que le nouveau favori protégeait Daniel Mytens et Cornelis Jansen Van Ceulen, deux hollandais, non sans mérite et ayant titre de peintres officiels. Van Dyck dut repartir sans avoir pu obtenir audience. Le coup fut rude. Il revint désespéré.

Prompt aux résolutions extrêmes et en proie à une crise morale aigüe, il se réfugia dans sa foi religieuse et chercha des consolations dans la piété. Il se fait affilier à la confrérie des Célibataires, dirigée par la Société de Jésus ; et plein de ferveur, sous l'empire d'une dévotion ardente, il peint deux de ses meilleurs tableaux : *le Mariage mystique du bienheureux Herman avec la Sainte Vierge*, et *le Mariage mystique de Sainte Rosalie avec l'Enfant Jésus*, (Musée du Belvédère, à Vienne.)

Etait-ce à proprement parler une conversion ? Non, si on l'entend dans le sens d'un retour à des convictions abolies. Jamais, même en Italie, au cours de cette fête, pour ainsi dire, perpétuelle, où il s'est tant complu, et où la pureté de ses mœurs a subi plus d'une atteinte, Van Dyck n'avait cessé d'être profondément religieux. En cela il fut vraiment de son temps, un homme du XVII[e] siècle. Etranger, quoi qu'on ait pu dire, à toutes les angoisses du scepticisme et à tout sentiment de révolte, il n'a jamais songé à s'embarrasser de métaphysique et sa croyance a été sans troubles. Semblable en cela à Rubens, qui, levé tous les matins à quatre heures, commençait régulièrement sa journée par entendre la messe, et la continuait en peignant les belles filles nues et très en chair, qui étaient ses modèles. La haute intelligence de ces grands hommes n'y trouvait aucune contradiction ; elle voyait clairement

qu'une œuvre de peinture est par excellence une louange à Dieu qu'elle glorifie en ses créatures, et que c'est œuvre presque divine que faire resplendir dans la pureté des lignes et dans l'éclat des couleurs, ces êtres de beauté, dignes du sein d'où émane toute beauté. Ils ne seraient jamais allé jusqu'à penser que la beauté et la vertu, étant de même origine, sont de valeur égale, et que même, si l'une l'emporte, c'est la beauté. Mais ils croyaient fermement que le culte de la beauté est une manière d'adorer Dieu.

C'est en proie à une sorte d'exaltation que Van Dyck produisit coup sur coup, avec une fécondité prodigieuse, d'innombrables *Crucifiements*, *Christs en Croix*, *Ensevelissements*, *Madones*, *Saints*, *Saintes*, d'une si rare distinction et si émouvants. Plus sobre d'effets et plus sévère, sa palette s'est apaisée. L'influence de Rubens n'a pas disparue, elle qui s'impose de siècle en siècle à toute l'Europe. Mais elle a cessé d'être absorbante. En sa jeunesse l'élève s'était exalté au contact immédiat du maître. Avec l'ardeur de son âge, il avait essayé de lutter de vigueur. Son enthousiasme était allé aux grands déploiements de mise en scène, aux exubérances de mouvement et de gestes et il s'était élancé hardiment vers les plus grandes conceptions de l'art. Longtemps, il se crut destiné à la peinture monumentale, et nous verrons à la fin de sa vie se réveiller cette ambition à laquelle il n'a jamais absolument renoncé. Il forçait son talent et méconnaissait son génie. Ses études en Italie, les comparaisons qu'il y fit des différentes écoles, ses préférences et ses aversions, le renseignèrent sur ses véritables aptitudes. Il comprit qu'en possession de l'éducation la plus accomplie, il n'avait plus qu'à obéir à son tempérament et à écouter son inspiration personnelle.

Rubens, trop robuste, n'avait jamais été atteint de mysticisme. Van Dyck s'y plonge. Chacune de ses œuvres nouvelles est un acte de foi profonde et s'imprègne de la poésie des livres saints. Il vit les scènes qu'il représente et s'unit aux sentiments des personnages sacrés. D'esprit et de cœur, il est en communion avec eux dans leur ardeur à se donner et à souffrir. Son esprit de sacrifice et son humilité chrétienne lui font retrancher de son art ce qui rappelle trop l'éclat du monde et ses pompes. Il ne peut plus lui être donné, par un retour en arrière, de redevenir un de ces primitifs, un de ces maîtres naïfs, bien humbles, bien simples, une de ces âmes d'enfant que Dieu aime. Il a connu les troubles, l'orgueil et les révoltes de la chair. Mais le voilà qui s'est agenouillé et que, dans une sorte d'extase et du plus profond de son être, il s'est mis à prier et à adorer, et cette adoration, il l'exprime avec une gravité et une sombre éloquence d'un accent extraordinaire et qui n'est qu'à lui.

Le tableau de Notre-Dame de Douai est certainement de cette époque, et c'est bien dans cet ordre d'idées et de sentiments qu'il a été conçu. Nous l'avions admiré en 1899, à la Mairie de cette ville, dans la salle d'exposition de la peinture, où il occupait avec tant d'autorité le milieu d'un panneau. Au cours de cette étude, la pensée nous est venue tout naturellement d'aller le revoir à sa vraie place dans le chœur de l'élégante petite église. Baigné dans la fine clarté qui tombe des grands vitraux coloriés, il est en bonne lumière. L'heure était favorable dans la solitude des nefs vides aux longues contemplations, et pour écouter avec recueillement la divine harmonie des choses qu'il dit à qui veut l'entendre et le comprendre. Il est des

œuvres du maître qui sont plus imposantes par leurs dimensions, le nombre des personnages, et qui sont d'un effet plus éclatant. Il n'en est pas qui soit imprégnée d'une émotion plus sincère et plus vraie. A ce point de vue, elle soutient toutes les comparaisons. Le sujet est : *Le Christ descendu de la croix et pleuré par la Vierge, par Marie-Magdeleine et Saint Jean.* Comment le poète a t-il conçu cette scène, et comment le peintre l'a-t-il exécuté ? L'examen de ces deux questions nous permettra de constater tout ce que Van Dyck met de pensées et de sentiments dans ses œuvres, quelle forme il leur donne, et aussi de comparer l'œuvre à la conception qui l'a précédée, autrement dit ses moyens d'expression à son émotion intime.

La Vierge, la Magdeleine et Saint Jean, durant la passion de Jésus, se sont attachés à ses pas ; dérisions, brutalités, outrages, tortures, tout ce qu'a souffert le bien-aimé, ils l'ont souffert par contre-coup. Ils ont suivi de station en station la voie douloureuse et gravi, jusqu'au sommet, la montagne sanglante. Il a été, sous leurs yeux, étendu sur la croix du supplice. Tous les coups de marteau qui enfonçaient les clous dans sa chair, retentirent dans leurs cœurs ; et ils ont vu couler le sang de son front, de ses pieds, de ses mains et de son côté. La longue agonie sur l'arbre infâme entre les larrons, ils la partagèrent, et dans les ténèbres de la nuit soudaine, ils ont entendu le grand cri d'angoisse, précurseur de la mort. A genoux et noyés dans les larmes, ils attendirent que les bourreaux, l'œuvre atroce accomplie, aient décloué et descendu du gibet le divin crucifié. Avec quelle infinie tendresse et quel respect, ils le reçurent dans leur bras tendus et le déposèrent à terre sur le linceul ! Ils ont bu toute l'amertume du calice,



A. Van Dyck, p^t

LE CHRIST DESCENDU DE LA CROIX

Ce Tableau se trouve en l'Eglise de Notre-Dame, à Douai.

et ils en sont à la lie. C'est l'heure de la séparation suprême, l'instnt où l'amas des scélératesses, des trahisons, des cruautés et des forfaits, apparait dans toute l'horreur de ses inexpiables effets.

Peindre l'état d'âme des différents personnages à ce moment précis de l'horrible tragédie, voilà ce qu'a voulu Van Dyck, et voilà comme il l'a fait. Le Christ nu, couché de droite à gauche, grand, svelte, robuste mais délicat, occupe le premier plan, très blanc sur le linceul plus blanc. C'est lui d'abord, le Dieu rédempteur qui requiert l'attention. La vie vient de s'arrêter. Toute souplesse n'a pas disparu. La paix infinie de la mort envahit et pénètre les profondeurs de l'être, et en prend possession inéluctablement. Tel un grand lys se fane. Le bras droit qui pend vers la terre sur le devant du tableau, et la belle main qui le termine, sont, avec le corps tout entier, un morceau admirablement dessiné, merveilleusement peint. Rubens n'a rien fait qui soit d'une technique supérieure. Quant à la figure, où la couronne d'épines a laissé ses traces de sang, l'artiste l'a voulue d'une perfection inimitable ; et c'est bien là le visage ineffablement doux où se lit toute souffrance et toute bonté, le visage de celui qui fut le plus beau des enfants des hommes et qui, dans les plus affreux supplices, vient de mourir pour le salut de tous les hommes, y compris ses bourreaux.

Saint Jean placé à gauche le regarde et pleure. Il est jeune. Sa figure aux traits réguliers, qui apparaît un peu dans l'ombre, respire l'énergie et la douleur.

Magdeleine est à droite. Avec une délicatesse toute féminine, elle soulève le bras gauche et approche de ses lèvres charmantes et pieuses la main déjà glacée. Quelle

ardeur dans l'abandon de soi, dans l'élan d'un être plein de vie vers l'aimé dont l'âme s'est envolée et qu'il aspirerait à suivre. Elle est blonde et belle comme on l'est en Flandre, et c'est de Venise, ce nous semble, que viennent cette robe d'un rose foncé et ce manteau jaune sombre, teinté d'or brun. Il est visible qu'elle ne croit pas que Jésus est mort. Il y a en elle comme une joie de l'avoir retrouvé. C'est bien l'amour plus fort que la mort, le miracle de l'amour pour qui la mort n'existe pas, qui ignore la mort. Et l'on se prend, en contemplant la gracieuse esquisse de ce baiser, à appréhender l'impression que va faire le contact frigide sur la bouche amoureuse.

Mais Saint Jean et Magdeleine elle-même disparaissent, quand on regarde la Vierge. Elle est debout au milieu du tableau, vêtue de bleu en un costume largement drapé. Sa tête pâle se dégage en pleine lumière, et on ne voit plus qu'elle et le Christ, le fils mort, et la mère qui d'un beau mouvement dramatique, en même temps qu'elle le soutient, lève sa noble figure ravagée vers le ciel. Ses yeux admirables sont cernés et gouflés d'avoir pleuré ; mais ses larmes sont épuisées. Ses lèvres sont muettes, mais elles sont disjointes sous l'effort d'un sanglot réprimé. Dans ce long regard tout un monde de pensées et de sentiments transparaît, la désolation, l'épouvante de ce qu'elle a vu, l'horreur de ce qu'elle a entendu, l'anxiété devant ce mystère qui vient de s'accomplir, l'effarement devant ce sacrilège : un dieu, son fils, traîté comme le plus vil des criminels. Que sont devenues la justice, la bonté et la puissance divine ? Ce qu'elle sait, c'est qu'on lui a pris son fils, beau et plein de vie et qu'on lui rend un cadavre, dépouille lamentable ; c'est qu'elle souffre au plus profond

de ses entrailles de mère et qu'en son cœur déborde l'infini des douleurs humaines. Cette vision de la *Mater dolorosa* dominant cette scène, est inoubliable. Il n'en est pas de plus poignante. C'est, ramassé en la plus saisissante des synthèses, la Passion toute entière.

Plus on examine avec attention cette œuvre, plus on admire comment tout y est préparé, disposé, gradué, et s'anime sous le pinceau, pour émouvoir le cœur et mettre en branle l'imagination, en vue de cet effet que le peintre a voulu produire. On peut constater à présent jusqu'à quel point l'art de Van Dyck s'est épuré et spiritualisé, combien son style est devenu simple, naturel, juste, précis, intense et combien sa manière a gagné en gravité et en profondeur.

Chrétien convaincu, psychologue de goût affiné, l'interprétation des scènes sacrées telle qu'elle était comprise et telle qu'il l'avait pratiquée jusque là, ne peut plus ni lui convenir, ni lui suffire. Il y introduit un esprit nouveau et la modifie intérieurement de fond en comble. Ce qu'il recherche, ce ne sont plus les grands effets pittoresques, produits par les ordonnances compliquées des groupes, l'héroïsme des attitudes, les énergies formidables des torses et des muscles, ni ces spectacles tumultueux, ni ce décor splendide de la vie extérieure. Sous les formes des personnages du drame, à travers les supplices, les miracles, les martyres, les actions sublimes, les crimes, c'est avant tout la pure, la simple et chrétienne vérité, qu'il entreprend de reproduire et d'enseigner; c'est à l'expression des sentiments ou des états d'âme qu'il entend surtout se livrer, tels qu'ils apparaissent à ses yeux de peintre, qui est en même temps un croyant

sincère, un poëte ému et un historien scrupuleux. Ce souci de pénétrer jusqu'à la vie intérieure, lui fait considérer que moins il y a de matière, plus l'immatériel a de liberté pour se dégager; et il supprime tous les accessoires de pur luxe, qui risqueraient de distraire l'attention, que des effets plus subtils exigent toute entière. Il sacrifie résolûment les fonds. Pour lui l'intérêt n'est plus là; il est tout dans le drame qui s'agite dans les intelligences et dans les cœurs. L'impulsion est intime et le mouvement vient du dedans. Ce sont les passions elles-mêmes qu'il veut saisir et rendre sensibles, et même les crises aigües de la passion. Tout son effort tend à les représenter sous l'aspect où leur force se découvre avec le plus d'énergie, c'est à dire dans les attitudes les plus significatives, dans la netteté et la précision des gestes. Surtout il met toute son intensité d'exécution, et toute sa puissance de suggestion là où se manifestent le plus directement les âmes, dans les traits des visages. En un mot, l'éclat qu'il recherche est celui qui ressort du ramassé de la pensée, et s'il vise au sublime, ce n'est plus par l'énormité des effets matériels, mais par la justesse saisissante et la vivacité des expressions, terribles, sereines, pathétiques, qui tourmentent, bouleversent ou transfigurent les physionomies.

Le danger d'un tel système serait, en l'exagérant, d'en arriver à méconnaître les principes essentiels de l'art de peindre, art fait de réalités, épris avant tout de la beauté des formes plastiques, et qui, sous peine d'anémie, doit se garder de tout excès de littérature. La robuste éducation de Van Dyck le mettait au dessus de tout péril de ce genre. Le dessinateur merveilleux et le coloriste exquis continue à dessiner et à peindre les corps aussi bien et quelque fois

mieux qu'aucun autre. Mais personne n'avait encore paru aussi pénétré de cette vérité qu'en l'homme, outre le corps il y a l'âme qui l'anime, le domine et en quelque sorte le façonne ; qu'il est donc nécessaire à l'artiste pour représenter l'homme tout entier, de pénétrer jusqu'à son âme ; que pour un contemplateur attentif et un observateur de quelque subtilité, elle apparaît partout et jusque dans les moindres détails de la forme humaine à laquelle elle est intimement mêlée ; que par suite observer dans les formes toutes les modifications que leur imprime la vie morale, ce n'est ni les détruire, ni les rendre languissantes ; c'est au contraire leur communiquer une vie supérieure, la vie complète. Et l'on remarquera que ce sont là des préoccupations et des ambitions toutes naturelles chez un grand portraitiste.

Ainsi se caractérise sa nouvelle manière. Il a gagné en gravité, en sérieux, on dirait même en austérité, n'était l'élégance naturelle, ce qu'il a perdu en mouvement et en éclat. Son coloris étale moins de richesse, mais il est plein, soutenu, nuancé et vibre fortement en une harmonie profonde. Cette peinture est bien la sœur de la musique sacrée, toutes deux faites pour éveiller les mêmes sentiments dans les âmes sous les voûtes des basiliques. Van Dyck a sans doute volé moins haut que Rubens, mais il a pénétré à des profondeurs et il y a découvert des secrets que son maître ne connaît pas. En réalité leur deux natures forment un contraste absolu : l'une, tendre, rêveuse, subtile, passionnée avec une teinte de mélancolie ; l'autre, tout en dehors, où la joie de vivre afflue, éclate et s'agite sans cesse, qui épanche en ses œuvres un trop plein de puissance et de force. Le délicat Van Dyck

ne pouvait goûter sans réserves ces exubérances qui parfois s'exaltent jusqu'à la déclamation et l'emphase, et ne reculent pas devant la trivialité. Il abandonne à Rubens sans trop de regrets le monopole de sa grandiloquence, de ce lyrisme aux grandes ailes qui le porte d'un élan continu vers le sublime, et il le laisse régner en paix dans ses apothéoses. Il s'établit sur des coteaux plus tempérés, où sont à leur aise son goût du naturel, son esprit de mesure, sa grâce tendre et fière. Ses préférences vont aux délicatesses des teintes, aux belles fontes des couleurs apaisées, à la recherche des expressions les plus fines des sentiments et des caractères des passions ; et c'est du pathétique qu'il fait son domaine. Il mérite pour toutes ces raisons d'être un classique à un aussi juste titre que Rubens est un romantique. L'art possède ainsi deux maîtres glorieux, de génis très différents, et entre lesquels il est parfois permis aux admirations d'hésiter. Il est certain que cette peinture plus concentrée attire moins la foule. Elle charme d'autant plus ceux que le faste n'éblouit pas et qui lui préfèrent un air de véritable et de parfaite distinction, ceux qui, en présence des belles œuvres, se plaisent surtout à chercher sous les surfaces la profondeur des dessous, et à pénétrer sous les enveloppes de chair le mystère des âmes.

Ces œuvres où s'affirme une telle maîtrise, et qui se succédaient avec une extraordinaire rapidité, accrurent extrêmement sa réputation. Les succès du peintre d'histoire n'étaient pas pour nuire au portraitiste, qui depuis longtemps avait fait ses preuves. Toute la noblesse flamande et espagnole de la cour de Claire-Isabelle, passa dans son atelier. Marie de Médicis et sa cour d'exilés français,

firent de même. Le portrait de cette reine figure à l'exposition, n° 65, avec un certain nombre d'autres qui sont également de cette époque : *la Duchesse de Croy*, très aristocratique et en grand costume, (n° 80) ; *Maldérus*, l'évêque d'Anvers, à la physionomie intelligente, au regard singulièrement ferme et pénétrant, (n° 64, au musée d'Anvers) ; *Alexandre della Faille*, (n° 51) ; et *Anne Marie de Cernudio*, épouse de Ferdinand de Boisschot, (n° 43). Il les peignit d'un pinceau de plus en plus rapide, aisé, décisif, se pliant à toutes les exigences avec une souplesse qui ne se déconcerte jamais, de moins en moins italien, de moins en moins théâtral, de plus en plus simple et vrai.

Et pour qu'on ne puisse pas dire que dans le passé ou dans le présent, une tentative, un effort d'art de nature à lui fournir un enseignement, lui ait échappé, il visita à cette époque la Hollande, et il y vit Franz Hals, Franz Halz d'Harlem, le prestigieux Franz Halz. Il était appelé à la Haye par le prince d'Orange, Frédéric Henri, dont il fit le portrait, ainsi que ceux de sa femme, de ses enfants, et beaucoup d'autres qui sont aussi des chefs-d'œuvre. Quand ces deux maîtres se rencontraient ainsi dans la capitale des Provinces Unies, Rembrandt à quelques pas de là commence à peindre ; l'Espagne possède Vélasquez, la France a Poussin et Claude Lorrain, et Rubens rayonne d'Anvers sur le monde. A ne considérer que les cimes, est-il dans l'histoire de l'art une époque plus glorieuse ?

VAN DYCK GRAVEUR

Rubens en même temps qu'il révolutionnait l'art de peindre, entreprit également de révolutionner l'art de graver. Comme il avait formé une élite de peintres, il voulut, dans le but de vulgariser son œuvre, former une élite de graveurs. Il les choisit parmi ceux qui avaient au plus haut degré l'intelligence de son génie; et les prenant directement sous sa direction, il les faisait travailler, pleins d'enthousiasme, sous ses yeux. Par des exemples de sa main, il leur apprit à rendre, par le mouvement des tailles, l'harmonie des couleurs, et à transposer, de la toile sur le cuivre, les valeurs et les tons, par des équivalences qui supprimaient la sécheresse des formes et des contours. Bientôt leur burin expérimenté, produisant des effets jusqu'alors inconnus, sut rendre les nuances les plus subtiles d'une peinture, les hardiesses de la touche et jusqu'aux caresses du pinceau. Ainsi fut créée la gravure coloriste, et cet évènement est considérable dans l'histoire de l'art.

Van Dyck résolut de bénéficier de cette initiative pour répandre aussi son œuvre. Il eut la pensée de s'adresser à ces vaillants et de leur faire reproduire à l'eau-forte ses portraits de personnages célèbres. Animé par le désir de leur fournir des modèles qu'ils devront imiter, il attaqua le cuivre d'une pointe résolue, sans tatonnements, avec la tranquille audace d'un homme sûr de réussir en tout ce qu'il entreprend. Il exécuta ainsi dix eaux-fortes, dix merveilles, d'une puissance, d'une couleur et

d'une intensité de vie à désespérer même les maîtres de l'outil. Il faut s'incliner devant de tels prodiges du génie. Ces planches, d'un prix inestimable, dignes des belles productions de sa palette, sont aujourd'hui la propriété de la calcographie du Louvre, et comptent au premier rang des chefs-d'œuvres de la gravure.

C'est ainsi que fut commencé le fameux recueil *Centum Icones Principum Vivorum*. C'était une grande pensée et l'ouvrage est imposant. Ces portraits, très nombreux, (ils dépassent deux cents), ont été gravés par les meilleurs artistes du temps. Ils représentent les hommes les plus éminents parmi les contemporains, princes, généraux, diplomates, grands seigneurs, grandes dames, peintres, poëtes, littérateurs, savants, artistes en tous genres. On était au milieu de la guerre de Trente Ans. C'était la lutte suprême du catholicisme et du protestantisme, et l'Europe toute entière y prenait part. Les grands évènements ont pour effet de rendre célèbres les personnages qui s'y trouvent mêlés. Ces personnages apparaissaient de toutes parts. Van Dyck a-t-il pu peindre d'après nature cette foule d'illustres ? C'est une question qui n'est pas résolue. L'œuvre énorme est là qui atteste la fidélité des ressemblances, la fécondité du peintre et montre qu'à aucun moment ne se trahit la faiblesse ou la lassitude. Toute une salle, ainsi que nous l'avons dit, lui est consacrée ; et elle n'est pas la moins digne d'intérêt par la rareté des épreuves et leur extraordinaire beauté.

VAN DYCK EN ANGLETERRE
1632-1641

La réputation de Van Dyck, si indiscutée maintenant dans les Flandres, a gagné la Hollande et grâce à Marie de Médicis, la France. Elle s'était surtout répandue en Angleterre, mais n'avait pu encore parvenir jusqu'au roi. Ainsi que nous l'avons vu, les recommandations de Rubens et du comte d'Arundel n'avaient rencontré, en 1627, que de l'indifférence. En 1630, Endymion Porter, un des amis de Van Dyck, eut la pensée, pour faire sa cour, d'offrir à Charles Ier un petit tableau galant du jeune maître, ***Armide et Renaud.*** Le roi en fut à ce point charmé qu'il se décida à appeler l'auteur près de lui. Il chargea Balthasar Gerbier son agent à Bruxelles, de lui procurer des tableaux de Van Dyck et de négocier secrètement son départ pour l'Angleterre.

C'était un diplomate de la vieille école, très méthodique, auquel dans la conduite d'une affaire on ne dut jamais reprocher de s'être aventuré à la légère. Il apporta la plus extrême discrétion, son ordinaire réserve et sa rare prudence à une négociation que les dispositions du peintre ne rendaient ni délicate, ni difficile. Tenu au courant de ce qui se passait par son ami lord Kenelm Dygby, Van Dyck eut beau répondre avec tout l'empressement possible aux avances qui lui furent faites, elles restèrent les plus circonspectes du monde. Il alla pour conquérir les bonnes grâces du digne chargé d'affaires et l'inciter à presser le pas, jusqu'à faire son portrait, qui figure au *Centum Icones* avec cette inscription magnifique : *D. Balthazar Gerberius,*

Eques Auratus, primus, post renovationem Foederis cum Hispaniarum Rege, anno 1630, a Potentissimo et Serenissimo Carolo, Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hyberniæ Rege, Bruxellas Ablegatus Agens, A° 1631. Il tient de la main gauche un papier sur lequel, par une attention flatteuse pour le très puissant favori, on lit : *Vivat memoria Bukingamii.* Peines perdues ! L'année 1631 se passa en démarches lentes et progressives sans en venir à rien de décisif. C'était mettre à rude épreuve une patience d'artiste. Van Dyck n'y tint plus. La pensée lui vint d'un mauvais tour qui soulagerait son dépit et obligerait cette diplomatie désespérante à doubler les étapes. Il prétendit qu'une de ses peintures achetées pour le roi par Gerbier était fausse. L'émoi du malheureux fut grand. C'était la disgrâce probable, le déshonneur certain. Il n'hésita pas à mettre en mouvement l'appareil judiciaire, et des enquêtes s'édifièrent qui firent éclater l'authenticité de l'œuvre. Van Dyck moins que personne n'en avait jamais douté. Son but était atteint. Sa mystification avait réussi, et la peur de l'*ablegatus agens* l'avait vengé de son peu de célérité à lui ouvrir les portes de Wite-Hall.

Ce n'est qu'en 1632 qu'il put les franchir. L'accueil qui lui fut fait le dédommagea de ces retards, et il fut chargé immédiatement de peindre le roi en pied et la reine en buste. Il s'en acquitta avec un tel succès qu'il reçut la commande du grand tableau de la famille royale qui est aujourd'hui à Windsor. Van Dyck y a mis toute sa force, toutes ses grâces, toutes ses séductions, une telle vivacité dans les ressemblances, une telle intelligence de la physionomie du roi, un sens si exquis de la beauté de la reine et de la grâce enfantine du prince de Galles en béguin, et du duc d'York

en maillot, que le couple royal ne voulut plus d'autre peintre. Ce fut un triomphe devant lequel Daniel Mytens et Cornélis Van Ceulen n'avaient plus qu'à disparaître ; ce qu'ils firent, l'un en Hollande, l'autre dans le comté de Kent. Le 5 juillet 1632, Van Dyck était fait chevalier de l'ordre du Bain. Le roi lui remet son portrait encadré de diamants et une grande chaîne d'or, sans laquelle il ne se montra plus. L'année suivante il lui assigne une pension considérable et se charge de lui assurer un logement. Il l'installe dans l'ancien couvent de Black-Friars pour sa résidence d'hiver, et à Utham pour sa résidence d'été.

Il est dans l'histoire peu de figures plus intéressantes que celle qu'y fait ce prince. Il a la bonne fortune d'avoir son portrait de la main d'un autre maître illustre parmi les illustres. Bossuet, dans son oraison funèbre d'Henriette de France, le représente comme un souverain juste, modéré, magnanime, très instruit, intrépide à la tête de ses années, auguste et majestueux au milieu de son palais et de sa cour, et à qui n'a pas manqué l'auréole que donne l'héroïsme dans le malheur. Il faut ajouter qu'il a aimé les arts avec passion et Van Dyck entre tous les peintres. Ce goût fut si vif qu'il se plaisait souvent à passer familièrement ses après-diner dans l'atelier de Black-Friars, qui devint immédiatement à la mode et le rendez-vous de la cour et de la ville. Aucun artiste n'a trouvé un protecteur plus enthousiaste, plus éclairé, et qui lui donna des marques d'une plus honorable et plus constante amitié.

Bossuet a peint aussi la reine. Il parle de ses agréments infinis, de sa grâce pudique, de son charme innocent, de ses chastes attraits qui gagnent le cœur ; elle possédait celui de son époux à qui elle prodigua les témoignages de sa

tendresse et du plus sublime dévouement ; douce et bienfaisante dans la bonne fortune, invincible dans la mauvaise, elle était d'une magnificence royale et par son amour des arts la digne fille d'une Médicis. Elle goûta aussi Van Dyck. Le roi et la reine ne se lassaient pas d'admirer et d'employer leur peintre ordinaire. On connaît de lui dix-neuf portraits de Charles Ier, et dix-sept d'Henriette-Marie de France, sans compter ceux de leurs enfants. Le roi lui fit décorer en outre tout un appartement qui porte encore aujourd'hui le nom du maître.

Van Dyck était au comble de ses vœux. Il la possédait enfin cette faveur royale si désirée, ces honneurs qui le faisait l'égal des grands seigneurs. Noble, attiré, choyé par l'aristocratie la plus orgueilleuse du monde, il fut bientôt les délices d'une cour, comme dira Hamilton de celle de Charles II, toute jeune, toute vive et toute galante. Ses appartements somptueux étaient garnis de chefs-d'œuvre, ses coffres pleins d'or, et il menait avec une aisance et une grâce suprêmes l'existence qu'il avait toujours rêvée : chevaux de selle, équipages brillants, domestiques nombreux, table ouverte, musiciens à gages, chanteurs et bouffons, le plus grand train, une fête continue, une dépense énorme. Il recevait en prince, qui est en même temps un artiste magnifique, les princes et les grandes dames. Désiraient-ils leur portrait ? Il les plaçait sur une sorte de trône parmi les splendeurs de son atelier, et au milieu des divertissements et des concerts, il les peignait. Si hauts personnages qu'ils fussent, il les retenait ensuite à déjeuner.

Et pour que rien ne manque aux joies de ce triomphe, viennent s'ajouter à ces succès ceux qui leur donnent tout

leur charme et tout leur prix : les femmes lui prodiguent leur admiration, quelques-unes, ladys non des moindres, leurs plus précieuses faveurs ; et il installe à Black-Friars une belle maîtresse, la fille d'un alderman de Londres, Marguerite Lemon, à l'âme ardente, au cœur passionné et orageux. La crise de mysticisme est bien passée, et des jours plus beaux que ceux de Rome et de Gênes vont se succéder. Sa gloire montera jusqu'au ciel. Un contemporain le représentera dans un médaillon au dessus duquel se béquêtent deux colombes, et on lit, au bas, des hexamètres qui disent : « Vous qui l'avez aimé, vous doutiez en tremblant si c'était Eros ou le dieu porteur de l'arc. » Lui-même, en faveur de qui les déesses laissent tomber leurs voiles, se peint en berger Pâris.

Une circonstance bien remarquable de la vie de ce grand homme, c'est que les plaisirs n'ont jamais été un obstacle à ses travaux. Il semble même qu'ils étaient plutôt un excitant. L'Angleterre possède encore de lui, sans compter les tableaux d'histoire, plus de trois cents cinquante portraits, à Windsor, à la National Gallery et dans les châteaux crénelés, où habitent les lords, au milieu des parcs immenses peuplés de cerfs et noyés de brume. Ils y sont bien gardés. Ils en sont sortis cependant, nombreux, à l'appel d'Anvers. Van Dyck est encore aimé dans sa patrie d'adoption, autant et plus que de son vivant. Il s'agissait de fêter le maître de prédilection et de soutenir sa gloire devant le monde entier. La feue reine donna l'exemple du sacrifice et se sépara généreusement de quelques-unes des perles de ses galeries. Les grands seigneurs et les collectionneurs ne pouvaient mieux faire que l'imiter, et l'exposition du centenaire se trouva

posséder une série de portraits anglais, réunion extraordinaire de chefs-d'œuvre, qui permit même à ceux qui n'ont pas passé le détroit, de se faire une idée de cette partie, à nos yeux la plus importante, de l'œuvre du maître. A ces trois cent cinquante portraits, ajoutez encore par la pensée ceux de cette même époque, qui sont dispersés dans les musées et les galeries privées de Russie, d'Allemagne, de France et d'Autriche; et on peut constater que si la fécondité est une des marques du génie, ce don n'a pas manqué à Van Dyck.

On peut dire sans hésiter qu'aucune de ces marques ne lui a manqué pour le portrait. Il a trente-et-un ans quand il arrive en Angleterre. A Anvers, auprès de Rubens et noyé dans son rayonnement, il était bien ce prince de Galles dont parle Fromentin. Se sentant fait pour occuper le premier rang, il souffrait d'un tel voisinage. Ce sentiment n'a pas été étranger à sa résolution de s'expatrier. Maintenant il va régner. Non seulement il ne rencontrera pas dans sa nouvelle patrie un rival digne de lui ; mais il s'adonnera presqu'exclusivement au portrait, et dans ce domaine il ne connait nulle part ni un supérieur, ni même un égal. Il vient d'exécuter cette année 1632, avant de quitter Anvers, une des peintures les plus imposantes et les plus précieuses qui soient au musée du Louvre : le fameux *portrait équestre de François de Moncade, marquis d'Aytcna, généralissime des troupes espagnoles dans les Pays-Bas*. M. Frédéric Villot dit qu'il passe pour le plus beau portrait équestre qu'ait fait Van Dyck. Il est certain qu'il est de premier ordre et démontre à quel point Van Dyck est à cette date, maître de son art, en possession de toutes ses ressources et rompu à toutes ses difficultés. Nerveux

et impressionnable à l'excès, ces facultés vont s'exalter dans le milieu le plus favorable. Comme son cœur est en fête, sa palette s'éclaircit. Il ouvre tout grands ses yeux aux joies de la lumière qui se joue dans le luxe des draperies et des dentelles, l'or des pourpoints, la fraîcheur des fleurs et des beaux visages. Des réserves encore inconnues de son génie vont se manifester en pleine liberté.

Né bourgeois, sans préjugé ni respect traditionnel, sans faux pli dans l'esprit, mais patricien de corps et d'âme, il est sur le pied d'égalité avec les patriciens. Partageant leurs goûts, leurs habitudes et leurs plaisirs, il les regarde marcher, monter à cheval, faire leur cour, se donner des fêtes, parader dans les cérémonies publiques. C'est avec une noble familiarité qu'il se frotte à toutes ces élégances et qu'observateur toujours en éveil, il se mêle à ce monde dont il est. Il vit ce qu'il peint, et c'est pourquoi son œuvre est vivante. On ne saurait pousser plus loin l'intelligence de la figure humaine. Il a devant elle cette naïveté, dont parle Fromentin, attentive, soumise et forte, qu'exige, pour être parfaite, l'étude des visages. De là cette étonnante variété de types et de caractères, d'une ressemblance si évidente, et dont on peut dire que, tous étant ressemblants, aucun ne ressemble à un autre. Du premier coup on distingue la race, le tempérament, la profession, le rang. Princes, seigneurs de tous parages, hommes d'état ou de guerre, savants ou artistes, tous sont bien de leur temps, bien en place dans leur milieu social. Demandez à ces personnages, derrière les masques, leur secret intime. Vous reconnaîtrez que le peintre les a vus de près et qu'il a pénétré le mystère de ces âmes, hautaines, superbes, volontaires ou rêveuses, ardentes ou réfléchies. On voit

se dérouler ainsi, représentée avec un éclat, un relief, une intensité de vie extraordinaires, une galerie humaine d'un prix inestimable. Ainsi compris, le portrait n'est plus seulement une œuvre de peinture. C'est aussi un document précieux qui éclaire l'histoire. C'est toute une société qu'il fait revivre avec ses costumes, ses meubles, ses armes, ses habitudes et ses goûts. Belles étoffes, brocards, velours, draperies, dentelles, tentures, orfévreries, tout, jusqu'aux caprices les plus fugitifs de la mode, est saisi et rendu avec une suprême aisance et en perfection ; et ces choses éphémères, les voilà, par la consécration de l'art, qui deviennent éternelles.

De tels éloges seraient dignes des plus grands maîtres et marqueraient déjà sa prééminence sur tous les bons et loyaux portraitistes des Pays-bas, flamands ou hollandais: les Mireveld, les Pourbus, les Moreelse, les Van Ravestein, les Van der Helst. Ils ne diraient pas jusqu'à quel point Van Dyck pénètre plus avant dans la personnalité humaine. « Il n'y a rien de si simple et de si imperceptible, a dit La Bruyère, où il n'entre des manières qui nous décèlent. Un sot ni n'entre, ni ne sort, ni ne s'assied, ni ne se lève, ni ne se tait, ni n'est sur ses jambes, comme un homme d'esprit. » Cette pensée eut ravi Van Dyck. Dans son œuvre on ne voit pas deux personnages qui s'assoient, qui se tiennent sur leurs jambes, qui se drapent dans un manteau, qui mettent la main sur la hanche, sur une garde d'épée, ou qui tiennent un éventail, un gant ou une fleur, avec les mêmes manières. Aucun peintre n'a saisi plus heureusement les attitudes révélatrices, celles où le caractère s'affirme de la façon la plus expressive et la plus avantageuse. C'est qu'il les portrait de la tête aux

pieds avec une puissance d'intuition, un accent de vie extraordinaires, un souci de l'individuel dans les moindres détails, jusqu'à l'imperceptible. Aussi rien en eux n'a vieilli, et ils semblent continuer le geste interrompu par l'arrivée de l'artiste.

Son admirable Charles Ier du musée du Louvre est à ce point de vue très significatif et vaut à ce titre d'être décrit. Le roi suivi du marquis d'Hamilton et d'un page, est en promenade. Il vient de descendre de cheval et se tient debout, un peu à gauche du tableau. Coiffé d'un chapeau à larges bords orné d'une plume, il est en veste de satin blanc, haut-de-chausses de velours rouge, bottes de buffle avec des éperons. Son épée est suspendue à un riche baudrier. Sa main droite s'appuie sur une canne, et la gauche, posée sur la hanche, tient un gant. Hamilton a une main sur le cou de la monture royale et la retient par la bride. En arrière, le page porte le manteau de son maître. Un beau paysage occupe tout le fond ; on aperçoit au loin la mer, où flotte un vaisseau aux voiles gonflées. Rien de moins compliqué. L'œuvre est coulée d'un seul jet avec une largeur de pinceau, une délicatesse de teintes dans une pâte grasse et fine qui est un délice. Le style est d'une noblesse et d'une ampleur qui ne redoutent aucun voisinage, même dans le salon carré tapissé de chefs-d'œuvres. C'est aussi le naturel saisi sur le vif et le plus exquis. L'habitude du corps, l'énergie souple des muscles, le tour des épaules, le port de la tête, ces jambes nerveuses de cavalier au repos, tout est rendu avec une telle intensité de réalisation, que Charles est là devant vous, très simple et pourtant très royal, marchant et respirant dans l'air et la lumière d'une belle journée d'été à la campagne,

aussi vivant que ses contemporains ont pu le voir, il y a trois siècles.

On a dit que ce qui ajoute à la beauté des ouvrages et leur donne la marque de la perfection, c'est que l'art qui a présidé à tout, ne se découvre nulle part. Telle est bien la caractéristique de ce portrait et de ceux de cette époque. Comparez-les aux chefs-d'œuvre de la manière italienne, au *Doria*, au *Bentivoglio*. Le progrès est tel, qu'on dirait qu'un siècle les sépare. C'est la force la plus vigoureuse, mais la plus aisée ; plus de formule apprise, pas l'ombre d'une recherche de l'effet, un goût suprême dans le choix des attitudes les plus simples ; (tel au musée du Louvre, le duc de Richmond vêtu d'une chemise blanche et qui tient une pomme; telle encore lady Lucia Percye Carlisle, plongeant la plus belle main du monde dans l'eau qui tombe d une fontaine); plus rien qui sente l'apparat ou le théâtral, plus rien que l'évidente, l'exquise vérité. Il fond ses colorations et noie si bien les contours dans la lumière fine, délicate et claire, que le personnage, avec ce qui l'entoure, semble enveloppé et baigné dans l'atmosphère la plus fluide et la plus respirable. La limpidité de l'expression est telle, si directe la manifestation de la vie, que nulle part ne s'accuse la présence de l'artiste; et c'est l'admiration seule qui fait que la pensée reconnaissante se reporte vers lui.

Il ne faut pas s'étonner qu'aimant les femmes, aimé d'elles, Van Dyck ne se soit pas montré avare de son génie pour celles qui ont toujours intéressé son cœur. On sent qu'il goûte infiniment leur charme. La souplesse d'un corps jeune, le grain d'un épiderme, des lignes élégantes, un tour de visage, un port de tête, la grâce d'une attitude

le ravissent. Qu'on ne croie pas qu'il a flatté plus qu'il n'est permis ses modèles. Ce serait le méconnaître. Il en donne des images aimables mais fidèles, sans retouches trop complaisantes. La sincérité, le scrupule d'exactitude sont entiers. Ces teints, ces lèvres, ces cheveux, ces bras, ces épaules, ces gorges sont bien tels qu'il les a vus. Ce n'est pas sa faute si les détails ou l'ensemble ne sont pas sans reproches. Mais quand ils le sont, on y gagne, en face d'une ressemblance certaine, de pouvoir admirer en confiance.

Cependant la séduction d'un joli corps ne l'accapare pas tout entier. En homme qui s'est plu dans la société des femmes, dans l'analyse de leurs sentiments et en leur confidences, il s'est attaché à les pénétrer jusqu'à la compréhension la plus intime. Toute sa virtuosité d'exécution, il la met au service de sa psychologie attentive et de son émotion délicate ; et il les peint telles qu'elles lui apparaissent : fières, douces ou résolues. Il en est qui sont des ambitieuses, d'autres toutes tendres et toutes gracieuses, ou soucieuses du devoir et de leur dignité. Les princesses ont cet air de confiance superbe que donne le rang. La reine est bien la souveraine *dont les agréments sont infinis et dont les chastes attraits gagnent les cœurs.* On pense bien qu'il n'a pas refusé les caresses les plus enveloppantes de son pinceau à ses belles amies. Que de nuances ! que d'observations ! Il a goûté cette joie divine de faire rayonner des âmes charmantes sur des fronts du galbe le plus pur, dans des yeux clairs comme l'eau des roches, sur des lèvres en fleurs. Il démontre aussi qu'une femme peut être charmante et n'être pas accomplie, et que, par une grâce toute naturelle, par la vivacité de sa physionomie,

elle peut, sans être académiquement belle, n'en avoir que plus d'attraits. Cette duchesse est-elle jolie ? peut-être. Elle a un air particulier qui arrête, qui saisit, qui intéresse, qui donne à réfléchir et ne s'oublie plus.

Dans une étude de l'œuvre de Van Dyck, ce serait une lacune de ne pas parler de la beauté des mains, où se complait la maîtrise des grands dessinateurs. C'est un de ses titres de gloire ; il est le peintre des belles mains : mains d'altesses, de prélats, de diplomates, de poètes, de savants, d'artistes, qui tiennent, soit un baton de commandement, ou un crayon, un compas, qui feuillètent un livre d'heures, qui s'appuient sur une canne ou sur le pommeau d'une épée. Mais ce sont surtout les mains de femmes qui sont de pures merveilles, mains de patriciennes, longues, pleines, fines, aux doigts fuselés, aux lignes charmantes, que des siècles de vie élégante et de sélection aristocratique ont façonnées, qui agitent un éventail, qui jouent avec une écharpe ou les perles d'un collier, ou qui choisissent parmi les roses d'une corbeille, que soutient un négrillon vêtu de pourpre ; mains impérieuses, mains d'amoureuses, mains révélatrices, belles comme les fleurs qu'elles portent, caressées avec amour, faites pour les contacts exquis et l'éveil de rêves délicats. Van Dyck est aussi le poète des belles mains.

Cet interprète du charme féminin l'a été aussi de la grâce des enfants et des adolescents. Rien de plus ravissant et d'une harmonie plus rare que les *Trois enfants aînés de Charles Ier*, (nº 59, à la reine d'Angleterre). Ils sont debout ; deux chiens sont à leurs pieds. Charles, prince de Galles, âgé de cinq ans, en pourpoint et haut-de-chausses feuille morte, si naïf avec ce petit air de fierté

déjà royal ; Jacques, duc d'York, âgé de deux ans, vêtu de soie rose et de mousseline blanche, la tête coiffée d'un bonnet blanc ; et la délicieuse petite princesse Marie, agée de quatre ans, en robe de soie bleue, un menu bouquet de roses dans ses boucles blondes, et sa gravité d'infante en dépit de ses menotes potelées, posées l'une sur l'autre. Ces trois mignonnes altesses, qui se détachent sur un fond de tapisserie en cuir de Cordoue, sont une joie des yeux. Elles ont inspiré à Van Dyck un de ses chefs-d'œuvre les plus réputés. Mais le chef-d'œuvre par excellence, c'est le double *portrait des lords John et Bernard Stuart*, (n° 78, au comte Darnley). Ces deux jeunes seigneurs sont debout en grand costume ; lord John, vêtu d'un pourpoint d'or à crevés, s'appuie sur une colonne; lord Bernard, en manteau de cour bleu d'azur doublé de satin blanc, la main sur la hanche, pose le pied gauche sur un gradin ; tous deux d'allure cavalière et de la plus extrême élégance. C'est l'aristocratie et le caractère de la race dans sa pureté, la noblesse suprême dans les attitudes, dans les lignes, dans l'aisance des gestes. C'est l'infinie variété des ressources d'une technique éblouissante et d'un art arrivé à sa perfection.

Ce serait tout le génie de Van Dyck, n'étaient certaines effigies, où se trouvent en plus une note subtile et rare, on peut dire unique à cette époque, un parfum étrange de poésie mélancolique ; mélancolie des choses très belles qui finissent, soirs d'automne, fleurs qui s'étiolent, races vieillies où la persistante fierté d'un sang héroïque se fond dans un affinement morbide à force d'être exquis. Tel ce *portrait de lord Philippe Warton*, (n° 85, musée de l'Hermitage), *le jeune gentilhomme à la*

houlette, précurseur lointain des fêtes galantes et des pastorales de Watteau, fin comme une grande jeune fille, la grâce insigne, avec les yeux chargés de songe, et on ne sait quoi, dans son pâle sourire, d'inquiet et de délicieusement troublant. Que nous voilà loin de Titien, du Tintoret, de Véronèse, de Rubens et même de Vélasquez ! Qu'ils nous paraissent par comparaison, robustes, et rudes peut-être même un peu, et dénués de complications. On dirait que Van Dyck, semblable aux immortels qui ne connaissent ni le temps ni l'espace, a franchi d'un coup d'aile le XVIIe siècle, qu'il s'est arrêté au XVIIIe pour cueillir en passant la fleur de sa grâce, et que, reprenant son vol, il est venu, incomparable de jeunesse et de maîtrise, se mêler aux plus raffinés et aux plus modernes de nos poètes et de nos peintres contemporains.

Après de pareilles œuvres la gloire de Van Dyck ne pouvait plus grandir. Le prince de Galles devenu roi, *le roi du portrait*, est à l'apogée de son règne. Il lui sied maintenant de finir en beauté, c'est-à-dire de mourir jeune, comme Raphaël, comme Mozart, comme Chénier, comme les aimés des dieux. Ce qui nous reste à dire, c'est la tristesse des dernières années, l'effondrement autour de lui de tout ce qui lui est cher; c'est le récit d'une décadence rapide qui, de chûtes en chûtes, de désenchantements en douleurs, le conduit, las et découragé, mais recouvrant parfois comme par éclairs tout son génie, dans la nuit sans formes et sans couleurs de l'éternel repos. Ce n'est pas impunément qu'il a cru pouvoir mener de front avec sa fougue effrénée ses travaux, les plaisirs et les fêtes. Il s'est surmené à outrance. Le voilà à bout de forces, consumé,

comme dit Fromentin, par ce qu'il y a de plus dévorant en ce monde, la muse et les femmes. Dans cette sorte de course à l'abîme, il a épuisé sans remède, non seulement sa santé, mais l'or de ses coffres. Comment les remplir ? Son pinceau dans sa main affaiblie n'y peut suffire. Il se fait alchimiste. En compagnie de son ami lord Digby, il se plonge dans le mystère des sciences occultes, et se livre aux pratiques suspectes du grand œuvre. Il n'aboutit qu'à jeter dans les fourneaux, les alambics et les creusets, ses dernières ressources.

Charles Ier, qui a conservé pour son favori toute son affection, le voit avec regret dans cette situation désespérée. Pour le protéger contre lui-même et le sauver s'il en est temps encore, la pensée lui vint de le marier. Il lui fit épouser une jeune fille d'une grande maison d'Ecosse, une descendante des Stuarts, très belle mais sans fortune, Marie Rutven, fille de lord Patrick Rutven, comte de Gorré, petite-nièce de la duchesse de Monrose. La fureur de Marguerite Lemon fut sans bornes. Elle se répandit en cris, en menaces. Tout vint échouer contre l'irréparable. Elle rêva alors d'éclatantes et de terribles vengeances. Ce n'est pas à la tête qu'elle frappera l'infidèle. Elle ne parlait de rien moins que lui couper le poignet. A cette fin elle dressa plusieurs embuscades, mais sans succès. Peut-être le cœur lui manqua pour un tel crime contre l'amour et contre l'art. De désespoir, elle se jeta dans les bras d'un superbe garde du corps, qui perdit la vie peu de temps après dans une escarmouche. Elle n'y survécut pas ; elle se tua d'un coup de pistolet.

Ce mariage venait trop tard pour Van Dyck. Usé de corps et d'âme, il n'y avait plus pour lui de jours heureux.

Son horizon où s'accumulaient les orages, s'assombrissait de plus en plus. Le roi est ruiné. Ne pouvant plus payer ni les frais de la guerre, ni les dépenses de la paix, il a réuni le Long Parlement. La guerre civile se prépare; la noblesse s'est retirée dans ses châteaux. La tristesse puritaine s'empare de l'Angleterre. Van Dyck n'y put tenir. Il passa la mer et vint à Paris au mois de janvier 1641. Il demanda à être chargé des peintures de la galerie du Louvre, ambitieux de donner un pendant à la galerie du Luxembourg et de lutter jusqu'au dernier moment avec son vieux maître. C'était attaquer Rubens sur un terrain où il ne craint personne. Il arriva trop tard. Peut-être n'y a-t-il pas lieu de le regretter. Le cardinal de Richelieu s'était engagé vis-à-vis de Poussin, qu'il rappelait de Rome.

Van Dyck quitta la France sur cette déception. Il passa par Anvers, où il eut le chagrin de ne plus retrouver Rubens, qui était mort quelques mois auparavant. Les nouvelles qu'il recevait d'Angleterre, achevaient de l'accabler. Lord Strafford, un de ses amis et protecteurs les plus fidèles, venait d'être arrêté et exécuté. En novembre, il rentra à Londres complètement désemparé. Quelques jours après il lui naissait une fille, Justiniana; et le jour même, se sentant perdu, il faisait son testament. Le roi avec une sollicitude plus affectueuse que jamais, lui envoya ses médecins. Malgré leurs efforts, il expira le 9 décembre 1641. Il fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Paul. Il n'avait que quarante-deux ans.

Telle fut l'existence brève et harmonieuse de ce grand homme. Elle a été un rêve de beauté, rempli par l'art et

par l'amour. Il aima en peintre et peignit ce qu'il aimait. Cet homme de plaisir laisse un œuvre qui compte onze cent quatre-vingt douze peintures connues, duquel on peut dire que nulle part on n'y sent l'improvisation ou la négligence. Nous avons essayé d'en faire ressortir les qualités diverses, et nous avons dit aussi jusqu'à quel point son charme, parfois empreint d'une exquise mélancolie, est vainqueur du temps et le rend proche de nous. Il est clair que ce qui le caractérise par dessus tout, c'est ce secret de saisir au passage avec une grâce suprême toutes les manifestations de la grâce et d'en fixer l'image la plus naturelle et la plus vraie.

C'est là assurément le plus beau titre de Van Dyck devant la postérité. De là aussi la grande séduction qu'il exercera sur ses successeurs, qui ne cesseront de trouver en lui la plus parfaite et la plus complète expression de tout ce qu'ils sentaient, de ce qu'ils aimaient. De telle sorte que sa gloire toujours jeune va recevoir la sanction suprême. Mort il fera école. C'est à lui que se rattachent de la manière la plus directe et la plus visible, les excellents portraitistes français de la fin du siècle, Mignard, Hyacinthe Rigaud, Largillère, de Troy, Coypel, Tournières, etc., élégante cohorte aujourd'hui plus appréciée que jamais. Et au cours du siècle suivant, il se trouvera qu'il aura donné à l'Angleterre, plus qu'il n'a reçu d'elle. Il paiera sa dette en prince de l'art. A elle qui jusque là n'a pas eu d'école nationale de peinture, il va en susciter une, qui sera comme sa fille qu'il n'a pas connue, sa *Justiniana*, digne de lui. École admirable surtout pour ses portraitistes, Reynolds, Gainsborough, Lauwrence, etc., sans oublier le grand paysagiste Turner. Son œuvre a accaparé leurs jeunes

imaginations. C'est lui qu'ils ont étudié ; c'est en lui qu'ils ont puisé leurs principes et leurs règles, qu'ils ont placé leur idéal et leur type de la perfection. Tout en gardant cette saveur de terroir qui leur donne un charme original, ils sont bien les héritiers de sa grâce, de son élégance. Ils lui ont emprunté son goût du naturel et de la distinction, et jusqu'à ses belles fontes de couleur. Loin de rougir de cette dette, ils ont tenu à honneur de dire bien haut et avec orgueil, en toutes circonstances, qu'ils étaient ses élèves. Le grand Reynolds allait plus loin ; il se proclamait son fils. N'est-il pas curieux de le voir par une sorte de fétichisme, pousser l'imitation dans certains de ses premiers portraits, jusqu'à représenter ses contemporains en costumes du règne de Charles Ier ? Et n'est-il pas touchant que Gainsborough et lui, s'étant brouillés, ne se soient réconciliés qu'en considération de leurs rapports de commune filiation avec Van Dyck ?

Faut-il donc s'étonner de la splendeur des fêtes qui furent organisées par la ville d'Anvers, en l'honneur d'un tel artiste; et trouvera-t-on excessive la pompe de cette cavalcade où, à la suite du défilé des personnages peints par Van Dyck, Van Dyck lui-même, figuré par une statue dorée, couronnée de fleurs, entourée de palmes, fut porté en triomphe dans les rues pavoisées de sa ville natale; cependant que sur son passage les symphonies et les chœurs exaltaient ses louanges, que les carillons se déchaînaient et que les bannières claquaient au vent ? Et n'est-il pas bien que ceux qui communient en esthétique, soient venus de tous les pays de la terre, pour assister à cette apothéose et célébrer cette victoire de l'art et de la beauté, sur l'oubli et sur la mort ?

LA MUSIQUE A DOUAI

AU XVI[e] SIÈCLE

Par M. le Baron DE WARENGHIEN

Membre résidant

CHAPITRE I

LES FRÈRES REGNART

Dans sa préface au Roi Henri II, mise au devant du « Mélange de cent quarante-huit chansons, tant « de vieux auteurs que de modernes (1) », Pierre de

(1) Paris, Ad. Leroy et Robert Ballard 1572, in-4° oblong. Ronsard, édition Blanchemin, t. VII, p. 337. Catalogue de la Bibliothèque de l'Université d'Upsal, p. 1036 et 1037. Upsal, in-4°, 1813-1815, 3 vol. La partie de Supérius manque : Upsal ne possède que les parties de Ténor, Contraténeur, Bassus, 5, 6, Pars. Celle de Supérius serait à la Bibliothèque Nationale.

D'après La Croix du Maine, Adrian Leroy était grand musicien et excellent joueur de luth. Il était beau-frère de Robert Ballard. Duverdier a reproduit, en partie, dans sa Bibliothèque Française, la préface de Ronsard sur l'alliance de la Poésie et de la Musique. Il y ajoute les noms de tous les musiciens qui sont venus à sa connaissance, et, parmi eux, Claudin, Sévérin Cornet, Maillard, Manchicourt, Regnart. Bibliothèque de Duverdier, t. I, p. 8; t. III, p. 25; t. VI, p. 84.

Les cinquante chansons de François Regnart, sont reliées dans le même volume que e Mélange de cent quarante-huit chansons : les Sonnets de Ronsard mis en musique par Philippe de Mons, les Quatrains du sieur de Pibrac, par Boni, etc., etc.

Ronsard met en relief cette idée profondément vraie : « Que les divines fureurs de Musique, de Poésie, et « de Peinture ne viennent pas, par degrés, en per- « fection, comme les autres sciences, mais par boutées « et comme éclairs de feu, qui deçà, qui delà, appa- « raissent en divers pays, puis, tout à coup, s'éva- « nouissent ».

Le seul exemplaire, à peu près complet, de cet ouvrage si précieux pour l'histoire de la Chanson et de la Musique en France est à la Bibliothèque d'Upsal et ce n'est pas le seul recueil du même genre qui ait pris, pour toujours, le chemin de l'étranger.

Comme le dit Ronsard, avec tant de force et de couleur d'expression, il y eut, en effet, au XVIe siècle, un peu partout, à travers l'Europe, pour la Musique comme pour la Poésie, de ces divines fureurs qui apparurent, deci, delà, par boutées et comme esclairs de feu.

Pour les Pays-Bas, notamment, le XVIe siècle, fut le siècle de la musique : aussi, un des plus savants critiques de l'Allemagne, Ambros, a pu dire, avec raison : « Que cette terre d'alluvion, aux métiers « laborieux, au commerce actif, fut la véritable patrie « du plus enchanteur des arts. »

« Dès la fin du moyen âge, ses musiciens étaient « en possession d'une technique très remarquable : « ils avaient épuré l'harmonie, ils avaient affirmé la « sonorité vocale, et, pendant le XVe et le XVIe siècle, « ils se répandirent dans toute l'Europe, où le seul « fait d'être Belge, était pour le Compositeur une « recommandation suffisante. Les Papes et les

« Princes Italiens; les rois de France, d'Espagne, de
« Hongrie et de Bohême; les empereurs et les élec-
« teurs d'Allemagne, les ducs de Bavière, se dispu-
« tèrent leurs services; et, les Guillaume Dufay, les
« Jean Okegem, les Josquin Déprés, et enfin
« l'illustre Orlando Lassus fondèrent à l'étranger de
« puissantes écoles. » (1)

Le Guide Musical de Bruxelles dont provient cette citation, a omis de rappeler que Dufay, (2) Josquin Déprés, (3) Jacques de Kerle (4) et Devos (5) ont dirigé la maîtrise de la cathédrale de Cambrai; qu'Okegem (6) est né à Bavai; Pierre de Manchicourt, (7) à Béthune; enfin dans cette liste des compositeurs des xve et xvie siècles, cet article omet de citer : les frères

(1) Roland de Lassus, par J. Declève. Mons, 1898, p. 174 à 175.
Guide Musical, n° du 5 février 1893.

(2) Dufay, célèbre compositeur de la fin du xive siècle. La Bibliothèque de Cambrai possède plusieurs de ses œuvres musicales.

(3) Josquin Déprés, même observation, il mourut à Condé le 27 août 1851.

(4) Jacques de Kerle, né à Ypres en 1850, séjourna dix ans en Italie et fut maître de chapelle de l'empereur Rodolphe II.

(5) Laurent Devos, né à Anvers en 1533; auteur de motets et de chansons.

(6) Okegem, né en 1430, à Bavai, fut admis comme enfant de chœur à l'église d'Anvers, vers l'âge de 8 ans; et, comme tel, instruit et entretenu à la maîtrise. Il fut chantre de Charles VII, et plus tard, premier chapelain de Louis XI et de Charles VIII. Fetis. Dictionnaire des Musiciens.

(7) Pierre de Manchicourt, né à Béthune vers 1510, auteur de motets et de chansons à quatre parties; maître de la chapelle flamande de Philippe II à Madrid, en 1559.

Regnart de Douai, Claudin Lejeune, (1) Pierre Maillart, (2) Sévérin Cornet (3) de Valenciennes, Piat Maugret, maître de chant à l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, et bien d'autres encore, appartenant à. la Flandre Française.

Les noms qui viennent d'être rappelés marquent la part qu'eut la région dans le grand mouvement de renaissance musicale. Le but de cette étude est de mettre en relief ce que fut, à Douai, la musique au XVIe siècle, et de faire revivre le souvenir presque oublié des quatre frères Regnart et de leurs compositions musicales.

De tout temps, les habitants de la Flandre se sont distingués par un goût inné et une rare aptitude pour la musique. Guichardin le constatait déjà dans sa Description de tout le Pays-Bas, en 1567.

« Les musiciens des Pays-Bas sont les vrais maîtres de musique, et ceux qui l'ont restaurée et réduite à perfection, d'autant qu'ils l'ont tant propre

(1) Claudin Lejeune, compositeur de la Chambre du Roi, a donné plusieurs livres de Mélanges et de Chansons; il a mis, en musique, à quatr et cinq parties, les Pseaumes de Marot. Sancy rapporte que Claudin composa, des airs qu'il joua aux noces du duc de Joyeuse en 1581, et qu'un seigneur en fut si transporté qu'il mit l'épée à la main, en jurant et blasphémant, et voulant, à toute force, s'aller battre. Le musicien ayant changé d'air, le seigneur se calma aussitôt.

(2) Pierre Maillart, maître de chapelle à l'église cathédrale de Tournai.

(3) Sévérin Cornet, épousa la fille d'Antoine Barbé, maître de la musique de la maîtrise de N.-D. d'Anvers. Il remplit les mêmes fonctions en 1578. Ses compositions musicales ont été publiées chez Plantin. Il étudia la musique en Italie.

est naturelle que, hommes et femmes chantent naturellement à mesure, avec très-belle grâce et mélodie, au moyen de quoi, conjoignant l'art à la nature font telle preuve et harmonie, qu'on voit et oit; et j'en trouve toujours, par toutes cours des princes de la chrestienté, très-maîtres célébrés et renommés par le monde. » (1)

Dans son histoire générale de la Musique, Burney fait la même constatation, et il indique la raison de la supériorité de la Flandre, dans cet art.

« Il est parfaitement exact qu'au début du XVIe siècle, un grand nombre d'excellents compositeurs Flamands étaient dispersés à travers l'Europe; mais les Néerlandais étaient, depuis longtemps, en possession de ses manufactures et de son commerce. Comme les arts libéraux sont le produit de la prospérité, et qu'ils ont besoin du luxe pour les encourager, il est naturel de supposer qu'ils ont fleuri, à cette période, surtout pendant les règnes des empereurs Charles-Quint et François Ier de France, qui n'étaient pas seulement des amis et des protecteurs de la Musique, mais des chevaliers errants qui vivaient moins dans leurs capitales que partout ailleurs, et nous constatons que les arts les suivaient partout où ils allaient.

« Cette réflexion diminuera sans doute notre étonnement du grand nombre de musiciens qu'ont produit

(1) Guichardin, Description de tout le Pays-Bas, p. 35. D. Il cite Philippe de Mons, Manchicourt, Bonmarché parmi les vivants. — Dans les Res Flandricae publiées à Bruyes en 1531, Meyerus dit que la Flandre a donné naissance aux plus illustres chanteurs.

la Flandre Française et la Néerlande Espagnole si nous nous souvenons que Bruxelles, Mons et Cambrai étaient souvent la résidence de ces généreux princes. » (1)

Sans méconnaître aucunement la justesse de ces observations générales, il convient d'ajouter que deux causes particulières contribuèrent à propager la Musique, dans cette partie de la Flandre.

L'honneur en revient, tout d'abord, aux maîtrises, comme celles d'Anvers, de Tournai, de Cambrai et aux collégiales. C'est là que se formèrent les meilleurs musiciens et les plus illustres compositeurs des xiv[e], xv[e] et xvi[e] siècles. A ces cathédrales étaient annexées de véritables écoles de musiques. Les enfants y étaient instruits aux frais du Chapitre, pour faire, plus tard, le service de la musique du chœur : « Il y « a dans la cathédrale, plusieurs enfants de chœur « qui sont instruits dans la piété, dans le chant mu- « sical, et au service de l'autel. Dans le commen- « cement, il n'y en avait que cinq, après six, ensuite « huit : finalement le nombre fut augmenté jusqu'à « dix. Ces enfants sont nourris et entretenus aux « dépens du Chapitre. Quand ils sortent de la maî- « trise, après avoir servi l'Église pendant huit ans : « s'ils ont de la disposition pour l'étude, et qu'ils s'y « appliquent, ils jouissent chacun d'une bourse qui « leur donne l'aisance de parvenir à la prêtrise; s'ils

(1) Burney, General history of Music, t. II, p. 471.

« n'ont point de talent pour les lettres, le Chapitre « leur donne une récompense (1). »

Aussi, quand les souverains qui dominaient alors les Pays-Bas, avaient besoin de chantres, soit pour leur chapelle musicale, soit pour l'instruction des archiducs et archiduchesses, ils les faisaient venir des cathédrales. C'est de celle d'Anvers que Philippe-le-Beau, père de Charles-Quint, appela à sa cour, maître Henry Bredeniers (2).

Les archives du Nord, à Lille, conservent une quittance du 31 décembre 1511 constatant le paiement fait à maistre Bredeniers, organiste de la chapelle domestique de Monseigneur l'Archiduc, de la somme de cent livres, « pour services par ci devant faiz au feu Roy tant en ses voyages d'Espaigne, d'Alemaigne, que ailleurs au dit estat d'organiste; mesmement pour aucunement le rémunérer et récompenser du soing, peine et travail qu'il a prins et prenait encore lors, chacun jour, à instruire et apprendre mon dit seigneur l'Archiduc (le futur empereur Charles-Quint), et mesdites Dames, ses sœurs, au jeu de maincordium et autres instruments (3) ».

(1) Bibliothèque de Cambrai. Manuscrit n° 917. Note d'un manuscrit de l'abbé Tranchant. Notice sur la maîtrise de Cambrai par Ch. de Try, 1859, in-8°.

(2) Charles-Quint, le meilleur élève de Bredeniers était doué d'une remarquable aptitude pour la musique. T. VIII, p. 8. Van der Straeten.

(3) Archives du Nord, t. IV, p. 325 et 343. Même quittance en 1515, « pour le instruire et Mesdames ses sœurs en l'art de musique et au jeu de plusieurs divers instruments mélodieux à grand peine et travail ». En 1488, Bredeniers figurait encore parmi les enfants de chœur de la maîtrise de Notre-Dame.

C'était aussi l'objet de la circulaire datée de Gand, le 31 juillet 1559, par laquelle Philippe II invitait certaines églises des Bas-Pays à envoyer des sopranistes pour sa chapelle. Il s'adressait, à cet effet, à la cathédrale de Tournai, aux collégiales de Bruges, de Douai, de Soigne et de Louvain-St-Jacques. (1)Le duc de Bavière, l'empereur d'Allemagne, les Princes Italiens mettaient également la Flandre, à contribution. Ce recrutement, pour l'étranger, prit une telle extension que Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas s'en émut. Ayant apprit qu'Orlando Lassus, engageait des chanteurs à Anvers, pour la chapelle de Munich, elle lui écrivit, le 7 avril 1560, la lettre suivante :

« Très-Cher et Bien Amé,

« Nous avons entendu que Monsieur le duc de Bavière votre maître, vous aurait donné charge et commission de lever, ès pays de par deça, aucuns chantres et enfants de chœur, pour faire chapelle. Et pour ce que le Roy, mon seigneur, a aussi naguère enchargé à aucuns de par deça, de, pour furnir la sienne en Espaigne, chercher quelques-uns des dits chantres et enfants, nous en avons bien voulu donner cesluy advertissement, vous requérant et de par sa

(2) C'est en 1559 que Pierre de Manchicourt, maître des enfants de chœur de l'église cathédrale de Tournai, partit pour Madrid afin d'y remplacer Nicolas Payen comme maître de la chapelle royale flamande de Philippe II à Madrid. Il est probable qu'il emmena avec lui Paschaise et Charles Regnart, Pierre Maillart, Georges de la Hèle. En tout cas les deux premiers figurent sur l'état de la chapelle royale de mai, juing, juillet, août 1559.

Majesté ordonnant que, puisqu'il est bien juste et raisonnable que sa dite Majesté sera servie, en cet endroit, que lors vous serait volontiers donné toute assistance, à l'effet de votre commission. Et n'y voulez faire faute (1) ».

Pour Anvers, la lettre de Marguerite de Parme venait un peu tard, car le recrutement d'Orlando Lassus était à peu près terminé. Les archives de Notre-Dame d'Anvers révèlent qu'en un an, du 24 juin 1556 au 24 juin 1557, six chantres quittèrent le chœur de cette église pour se rendre à Munich (2), et la contagion de l'exemple dut en entraîner bien d'autres, même après le retour d'Orlando Lassus à la cour du duc de Bavière. Voilà comment, à défaut de chantres anversois, deux des frères Regnart, Paschaise et Charles furent « levés pour faire chapelle à Madrid ».

Dans une autre lettre de Bruxelles, en date du 24 février 1561, Marguerite de Parme s'adresse à Pierre du Hoot, son maître de chapelle, que Guichardin place parmi les plus éminents musiciens des Pays-Bas. Elle le presse de veiller au recouvrement des enfants de chapelle pour le Roy et lui ordonne de faire toutes diligences afin d'en recouvrer quatre des meilleurs et qu'ils soient tels que sa Majesté les désire. Dès que vous les aurez trouvés, écrit-elle, vous nous en advertirez, afin de pourvoir à la dépense, pour les encheminer (3). Les demandes de chantres

(1) Delclève, p. 167 et 168.

(2) Ibid., p. 13.

(3) Van der Straeten. La musique aux Pays-Bas.

pour l'Espagne devinrent même si fréquentes, qu'en 1568, le Chapitre de Sainte-Marie d'Anvers ne craignit pas de répondre par un refus à celles que lui adressait le duc d'Albe au nom de Philippe II.

Ainsi, grâce aux Maîtrises, la Flandre était devenue, pour ainsi dire, la patrie de la Musique. Elle fournissait de musiciens toute l'Europe ; la circulaire de Philippe II prouve que la Collégiale de Douai lui paraissait digne, à l'égal de celles de Bruges, de Soigne, et de Louvain, de donner des sopranistes à la Chapelle Impériale. Les chantres de la Collégiale de Douai avaient, d'ailleurs, à leur tête, comme directeur, un compositeur de talent : François Gallet, originaire de Mons, qui publia, de 1586 à 1600, plusieurs recueils d'hymnes et de motets.

Une seconde cause servit puissamment à propager le goût de la Musique, à Douai, vers le milieu du xvi[e] siècle, et à la mettre en honneur, plus encore que dans les cités voisines. Ce fut la Poésie Française : car, nulle part, dans toute la région, le goût pour Ronsard, Desportes, Baïf et les poëtes de la Pléïade, ne fut plus vif et plus répandu qu'à Douai, à cause du public lettré qu'y entretenait et y appelait son Université.

Il est certain qu'en France, la Poésie a grandement contribué à vulgariser l'amour de la Musique. Les Poëtes de la Renaissance si admirés à Douai, la considéraient comme le complément indispensable de la Poésie.

Dans son abrégé de l'Art Poétique, publié en 1565, Ronsard édicte le précepte suivant : à l'usage des

versificateurs d'alors : « à l'imitation de quelques » vers de ce temps, tu feras tes vers masculins et » féminins tant qu'il te sera possible, pour estre plus » propres à la musique et accord des intruments, en » faveur desquels il semble que la poésie soit née ; » car, la poésie, sans les instrumens ou sans la » grâce d'une ou plusieurs voix n'est nullement » agréable non plus que les instrumens sans être » animés de la mélodie d'une plaisante voix. » Le poëte ajoute : dans une épitre, placée en tête de ses odes : « et feray encore revenir, si je puis, l'usage de » la lyre, aujourd'hui ressuscité en Italie, laquelle » lyre seule doit et peut animer les vers et leur don- » ner le juste poids de leur gravité. »

Comme Ronsard, écrit Colletet, avait ajusté ses vers de telle sorte qu'ils pouvaient être chantés, les plus excellents musiciens, comme Orlande, Certon, Goudimel, et plusieurs autres prirent à tâche de faire imprimer la plupart de ses Sonnets et de ses Odes, avecque les notes d'une Musique harmonieuse : ce qui plut de telle sorte, à toute la Cour, qu'elle ne résonnait plus rien autre chose, et ce qui ravit tellement Ronsard qu'il ne feignit point d'insérer à la fin de ses premières poésies, cette excellente tabulature de musique. »

A cette même époque, Baïf et Thibaut de Courville fondaient, en 1570, avec l'appui et la protection de Charles IX, une Académie de Poésie et de Musique « pour servir de pépinière d'où se retireraient un

» jour poëtes et musiciens, par bon art instruits et » dressés (1). »

Le Roi s'étant déclaré Protecteur et Premier Auditeur de la Compagnie, les principaux dignitaires et les courtisans, sollicitèrent le titre d'auditeurs et subvinrent à son entretien par de riches dotations.

Dès 1575, à l'instar de Paris, Douai ne résonna plus rien autre chose que « chansons convenantes tant aux instruments qu'à la voix. (2) » Sanderus raconte qu'Antoine de Bloudel, qui, dans sa jeunesse, avait fréquenté la Cour de Gonsalve Ferdinand de Cordone, Gouverneur du Milanais, y avait appris à jouer fort habilement de la lyre, et qu'il excellait dans la musique vocale et instrumentale. (3) Revenu à Douai,

(1) L'Académie des Derniers Valois par le Comte Edouard Frémy, p. 28. Cette Académie choisit pour son siège habituel, l'hôtel de Baïf, situé sur la Paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Elle siégea aussi, par exception, au Collège de Boncourt, appelé par Ronsard le Parnasse de Paris, et dont le jardin venait aboutir en face de l'hôtel de Baïf : de l'autre côté du mur de Philippe Auguste. Ce collège se trouvait rue Bordet, aujourd'hui rue Descartes. Les bâtiments de ce collège ont été annexés à celui de Navarre affecté de nos jours à l'Ecole Polytechnique qui occupe l'emplacement des anciens collèges de Navarre, de Boncourt et de Tournai : ce dernier, fondé vers l'an 1300, par Michel de Warenghien, évêque de Tournai, pour les pauvres écoliers de son diocèse. —Comte Frémy, Académie des derniers Valois p. 54, 56, not 2 et 58. — Pinet. Histoire de l'Ecole Polytechnique p. 334.

(2) C'est à cette date que parurent chez Jean Bogard, les Cinquante Chansons de François Regnart.

(3) Voici ce que dit Sanderus d'Antoine de Blondel, l'auteur des Opuscules Poétiques publiés chez Jacques Boscard, en 1576 : « Arte musicà et organorum symphoniacorum tractatione et motu praestitit. » Dieudonné, Statistique du Nord, t. 3, p. 113. Paquot, Histoire littéraire des Pays Bas.

il se fixa au château de Cuincy où il vécut en véritable Mécène. Il se plaisait à faire des vers qu'il chantait et accompagnait de son luth à l'exemple de Baïf et de Ronsard, tout à la fois musiciens et Poëtes :

Viens à moi, mon luth que j'accorde
Une ode, pour la fredonner,
Dessus la mieux parlante corde,
Que Phébus t'ait voulu donner ! (1)

Et voici ce que disait, à Antoine de Blondel, l'un de ses hôtes : Jean Dubois (Sylvius), Professeur à la Faculté de Médecine de Douai :

Mais toi, Blondel, par ta plume jolie,
Par tes doux vers et miellées chansons,
Ton prix, ton los, ton bruit, malgré envie,
Tu fais chanter les Pretz, les Bois, les Monts. (2)

Plusieurs fois élu prince de la Confrérie poétique des Clercs Parisiens, c'était à qui, de ses contemporains, rendrait hommage à ses multiples talents :

Orphée t'a cédé des instruments la touche,

disait l'un, tandis que l'autre exprimait ainsi le plaisir qu'il ressentait :

(1) Ronsard. Odes II. 3.

(2) Opuscules Poétiques de Blondel p. 10. Henri des Pretz, Paul Dubois et Jean Dumont, tous trois poètes Douaisiens, faisaient entendre à Cuincy des vers plus doux à écouter :

Que ne chantent mourants les poétiques cygnes.

Quand d'un Blondel les vers des Muses dignes,
J'ouis fredonner sur sa plaisante lyre !

et, enfin, Olivier de Manare, Arthésien, mettait le comble aux éloges, dans son Ode au Seigneur des Cuincis (1).

Aussi qui sait mieux que toi,
Comme il faut doctement dire
Sous la variable loi
Soit du lut ou de la lire ?

Qui est-ce qui chante mieux
Et les grands rois et les princes,
Les peuples et les provinces ?

Qui, d'une plus douce voix,
Chante un plus aigre martyre
Qui, de plus frétillants doigts
Fait babiller une lyre (2)

Sur les baisers savoureux
Qui d'une nouvelle flamme
Pourraient brûler chaleureux
Le cœur glacé d'une dame ?

(1) Opuscules d'Antoine de Blondel, p. 19, 225 et 226.

(2) Ronsard, Ode 1, v. 7 avait dit : ma lyrique faconde
Qui sait les lois de mon doigt

et Ode 1, 21 .

Certes telle gloire douce
Crie qu'elle est seule à toi
Obéissant à la loi
De ma lyre et de mon pouce.

Olivier Manare naquit pourtant à Douai le 2 Février 1523. Il fit ses études à Louvain, puis à Paris : En 1550, il entra dans la Compagnie de Jésus et fut envoyé à Rome. En 1552, il enseigna les Humanités et la Rhétorique, au Collège de Gubbio, en Italie et devint vicaire général de la Compagnie, le 1er Août 1580. Il fut Provincial de Belgique du 11 Mars 1589 au 23 Juin 1594. Il mourut à Tournai, le 28 Novembac 1614.

Il ne reste rien, par malheur, des compositions musicales d'Antoine de Blondel. Il y a plus de trois siècles que leurs mélodies se sont évanouies dans les airs. En revanche, nous avons les paroles de plusieurs de ses chansons dans la partie manuscrite de ses opuscules. Il s'y trouve notamment une touchante et gracieuse complainte qui met en relief combien l'éducation littéraire de nos poëtes Douaisiens était avancée pour l'époque. Ils connaissaient et imitaient les vieilles poésies populaires. La complainte signée des initiales du Seigneur des Cuincis, dans la partie manuscrite de ses opuscules s'est manifestement inspirée d'une chanson du xv[e] siècle qu'on pourrait appeler : la Chanson des regrets. Elle a même accent vrai et douloureux : même naïveté, même saveur d'expression. Voici une strophe de l'une et de l'autre : leur rapprochement mettra en lumière leur air de famille poussé jusqu'à la parfaite ressemblance.

C'est la pauvre désolée qui exhale sa douleur :

Hélas, pourquoi m'a-t-il laissée,
Je ne lui ai ni fait ni dit :
J'avais mis mon amour en lui,
Mais je vois bien qu'il m'a trompée ! (1)

Complainte d'Antoine de Blondel.

En lui, j'ai mis mon assurance ;
Mayant promis de m'épouser ;
Jamais je ne lui fis offense,
Pourquoi me veut-il donc laisser ? (2)

L'imitation ne peut faire de doute : ce jour-là, et

(1) Paris et Gevaert. Chansons du XV[e] Siècle p. 91.

(2) Opuscules d'Antoine de Blondel, partie manuscrite.

pour cette complainte, Antoine de Blondel a fort heureusement pensé à la source pure et féconde des vieilles mélodies populaires.

Ce n'est pas seulement aux portes de Douai, au château de Cuincy que la musique était en honneur. Le poëte Douysien Jean Loys, nous apprend que le « docte Boulenger » son confrère en poésie

De son pouce léger, fait sonner sa guitare, (1)

Et cela n'a rien qui doive nous étonner : car, à l'exemple des Poëtes de la Pléïade, tous nos poëtes, les Dubois, les Desprez, les Dumont (2), les Boulenger, étaient musiciens, de sorte qu'à Douai, comme à Paris, à Lyon, à Caen, et partout en France, l'histoire de la Musique au XVI[e] siècle se confond avec celle de la poésie.

Cette intime et indissoluble alliance est affirmée, non pas seulement par du Bellay, par Ronsard et Baïf, mais aussi, dès 1552, par Pontus de Thiard:

« Je requerrais, dit-il, qu'à l'image des anciens, » nos chants eussent quelques manières ordonnées » de longueur de vers de suite en entremellement » de rimes et de modes de chanter selon le mérite de » la matière entreprise par le poëte qui, observant » en ses vers, les propositions doubles, triples,

(1) Œuvres de Jean Loys page 190. Voir plus haut la citation de Ronsard, Ode I, 21. Là encore l'imitation est certaine.

(2) Voir ci-dessus les vers de Jean Dubois. — Brunetière : la Pléiade Française. *Revue des Deux Mondes*, décembre 1900, p. 911. Comme il le dit très justement : « ils étaient tous musiciens dans l'école. »

» d'autant et demi, d'antant et tiers, aussi bien
» qu'elles sont rencontrées aux consonances, serait
» « digne poëte musicien » et témoignerait que
» l'harmonie et les rimes sont presque d'une même
» essence, et que sans le mariage de ces deux, le
» poëte et le musicien demeurent moins jouissans de
» la grâce qu'ils cherchent à acquérir. »

Comme l'a fait très justement remarquer M. Brunetière : ni du Bellay, ni Ronsard, ni Baïf n'exprimeront leur idéal avec plus de précision, ni surtout ne le dériveront d'une source plus haute.

Et Pontus de Thiard ajoute que la « fureur » divine est l'unique escalier par lequel l'âme puisse » trouver le chemin qui conduit à la source de son » souverain bien et félicité dernière », de telle sorte que ces « dignes poëtes musiciens » du XVIe siècle, mettaient à composer et chanter leurs vers, beaucoup de cette fureur poétique et musicale requise et par Pontus de Thiard, et par Ronsard lui-même. Il semble donc que les artistes qui tenteront, à nouveau, la restitution musicale des chansons de Ronsard et autres poëtes du temps, feront bien de donner à leur interprétation quelque chose de cette « fureur divine » qui anima de sa flamme la Chanson Française pendant la seconde moitié du XVI° siècle.

Mais revenons à nos « poëtes musiciens » de Douai, dont les œuvres ont malheureusement péri sous l'action destructive de tant d'années écoulées. Parmi celles qui eurent le plus de vogue, il faut rappeler les Chansons spirituelles d'Adam Barbet, Seigneur de Watimez, que notre concitoyens Jean Loys a célébrées dans une ode :

Quand j'écoute les doux sons
Des chansons,
Dont tu ravis nos oreilles,
Tous mes esprits, Watimetz,
Sont charmés
A si plaisantes merveilles !

Watimez, jà par deux fois,
Les Belgecis,
Ont vu tes chansons chrétiennes,
Chansons qu'Orlande mignart,
En son art,
Les advouerait pour siennes !

Ainsi qu'à ton doux chanter
Haut sauter
Souvent on a vu la Scarpe,
Et oreiller sur ses eaux
Les chants beaux
Qu'entonnait ta sainte harpe (1).

Ailleurs, enfin, il adresse ses souhaits aux Musiciens de Douai assemblés au logis du Baron de Cuincy, le jour de la Sainte Cecile (2), pour y faire entendre :

(1) Œuvres de Jean Loys, page 196. — Dieudonné, Statistique du Nord, t. 3, p. 113. Il semble résulter de ces vers de Jean Loys que les Chansons Chrétiennes du Seigneur de Watimez ont eu deux éditions. Il n'en reste plus trace aujourd'hui. Un autre point à signaler : c'est le nom d'Orlande, que nous retrouverons avant peu. Roland Lassus était à Douai le dieu de la Musique, vers la fin du XVI[e] siècle. L'éditeur Albert Le Roy, qui le présenta à la Cour de Charles IX, l'appelle « un grand maître et suprême ouvrier. »

(2) Sainte Cécile fut toujours honorée à Douai d'une façon particulière. Dans la table chronologique et analytique de la mairie de Douai sont mentionnées des lettres du 14 mai 1457 par lesquelles les

Les artistes chansons d'un Clément, d'un Orlande ! Orlande, c'est Orlando Lassus, le célèbre musicien de Mons, le rival de Palestrina, l'ami d'Albert et de Guillaume de Bavière qui l'avaient attiré à la Cour de Munich ; c'est le protecteur de Jacques Regnart ! Quant à Clément (1), originaire de Flandre, lui aussi, c'est un des plus fameux compositeurs du XVI[e] siècle : maître de la Chapelle Impériale à Vienne, sous le règne de Charles-Quint. Et les artistes chansons dont parle Jean Loys, sont, sans doute, les motets où ils excellaient tous deux, ou peut-être même, malgré le caractère religieux de la solennité, quelques-unes des chansons françaises de Jacques Clément : chansons amoureuses, comme presque toutes celles de l'époque et qui devaient être fort goûtées par Antoine de Blondel, à en juger par ses opuscules poétiques. Voilà, d'après un témoin contemporain, la musique interprétée par nos ancêtres du XVI[e] siècle que Jean Loys appelle :

Troupeau Cécilien, Divins Chantres Belgeois !

ministres de la bonne « maison des Chartriers » s'obligent à exécuter les conditions d'une fondation faite au dit hôpital par Mahieu Amicet dit Dablaing. Entre autres conditions, est celle de faire célébrer une messe perpétuelle en l'église des Frères Mineurs, dans une chapelle que le dit Dablaing a fait édifier sous le nom de Sainte Cécile. (Van der Straeten. La Musique aux Pays-Bas, t. 1, p. 152. Archives, p. 225 et 226, n° 992).

(1) La Bibliothèque de Cambrai possède un *Te Deum* manuscrit de Clément et quatre Messes imprimées, chez P. Phalèse en 1570. La Bibliothèque de Dunkerque a de lui plusieurs Chansons Françaises dans un recueil intitulé « *Hortus musarum* » et publié aussi par Phalèse, à Louvain, en 1552. En voici les titres : « Or, puisqu'il est — Miséricorde — Venez mes Serfs — Puisque voulez — Aymer est

D'ailleurs le goût de la musique avait pris naissance à Douai, bien avant le xvie siècle. Georges Bellegambe, père du célèbre maître des couleurs, fut plusieurs fois président d'une association musicale appelée la Confrérie de Notre-Dame du Joyel ou du Joyau. Et suivant la remarque de M. Van der Straeten, cette confrérie pieuse qui fut fondée dans vingt villes ou villages, était toujours doublée d'une association de musiciens placée sous sa tutelle (1).

S'il fallait une nouvelle preuve de la vogue de la musique à Douai, jusque dans la première moitié du xviie siècle, elle se trouverait dans le Trésor bibliothécaire ou Catalogue de la librairie de Balthasar Bellère, en 1603, avec ses suppléments jusqu'en 1636 (2).

ma vie — Le Souvenir. » Les contemporains l'appelaient *Clemens non papa*, pour le distinguer du Pape Clément VIII. — Notice sur les Collections musicales de la Bibliothèque de Cambrai, par E. de Coussemaker, pp. 62, 100 à 103, 112 et 113. Fétis. Dictionnaire des Musiciens.

(1) Van der Straeten, loc. cit.

(2) Dans sa notice sur les collections musicales de Cambrai et des autres villes du département du Nord, M. de Coussemaker dit : « Qu'il est à croire, qu'à cette époque, la musique était cultivée avec « quelque succès à Douai ; cependant nous n'avons trouvé jusqu'ici « aucun indice à cet égard ». Les œuvres poétiques de Jean Loys et d'Antoine de Blondel multiplient les preuves qui avaient échappé aux investigations de M. de Coussemaker. Il paraît aussi avoir ignoré que Mathieu Gallet, dirigea avec beaucoup de talent la maîtrise de la Collégiale de Saint-Amé. D'ailleurs la liste qu'il a dressée des ouvrages musicaux possédés par la Bibliothèque de Douai est incomplète ; il faut y joindre : Meibomius, antiquæ musicæ auctores septem. Amstelodami 1580, in-4° et les chansons spirituelles, divisées en trois livres, par Philippe de Vliesberghe, in-4° oblong avec la musique notée, Douai, Marc Wyon, 1613.

De Coussemaker, p. 15, 119, 120, 122, 124, 126.

C'est un des ouvrages les plus précieux pour l'histoire littéraire de Douai, et de toute la région du Nord, au commencement du XVII[e] siècle.

Balthasar Bellère, fils d'un célèbre imprimeur d'Anvers était venu s'établir à Douai, en 1590. Il se fixa rue des Écoles, à l'enseigne du « Compas d'Or ».

Le Thesaurus Bibliothecarius est le catalogue des impressions qu'exécuta Balthasar Bellère et de l'assortiment de livres de tout genres : théologie, sciences, éducation, piété, médecine, musique dont il faisait commerce. Ce catalogue atteste que la ville de Douai était alors un centre d'instruction véritablement important, puisqu'un seul de ses nombreux libraires tenait une pareille collection de livres à la disposition des professeurs et étudiants « de la fiorissante académie douaisienne ». Pour la musique, il est des plus intéressants, car, avec ses nombreux suppléments, il donne plus de cent recueils musicaux du XVI[e] siècle ; et dans le nombre, il se trouve des ouvrages dont le souvenir même avait péri (1).

LeTrésor de la librairie Bellèrienne ne permet pas à lui seul de préciser les œuvres publiées à Douai; pour compléter ses indications, il faut recourir à la Bibliotheca classica de Drandius ou Catalogus officinalis : catalogue des livres mis en vente aux célèbres

(1) Le catalogue de Bellère montre combien la bibliographie était encore dans l'enfance au XVI[e] siècle. Les mêmes inperfections sont à relever dans le rarissime catalogue de la Bibliothèque musicale de Jean IV de Portugal, en 1643. Les recherches y sont fort difficiles. M Joachim de Vasconcellos se proposait de le rééditer. Si ce projet se réalise, puisse-t-il comporter une table alphabétique des noms d'auteurs.

foires de Francfort-sur-le-Mein, en 1625. Il a, sur celui de Bellère, une double supériorité; il indique le lieu et la date de publication; l'imprimeur, le format, et de plus, il contient la liste de plus de trente mille ouvrages de tout genre; pour la période comprise 1550 et 1625 : c'est le recueil bibliographique le plus complet qui exsite (1).

Voici d'abord les œuvres publiées à Douai :

La première, par ordre de date, paraît être celle des « cinquante chansons convenantes tant aux ins« truments qu'à la voix, mises en musique à 4 et « 5 parties, par François Regnart, Douai, Jean Bogard, 1575, in-4° » (2).

Jean Bogard fut notre premier typographe musical. Il avait commencé par être imprimeur, à Louvain, de 1564 à 1570. Il s'y était initié à ce genre de typographie car elle y était exercée, depuis 1546, avec succès, par les Pierre Phalèse, Martin Rotaire, et

(1) Ce catalogue est à la Bibliothèque de Douai. X80 1, 2, 3, sous ce titre Bibliotheca exotica ou la Bibliothèque Universaïl, Frankfourt, par Balthasar Ostern, 1625.

(2) Bien qu'introuvable, cette édition douaisienne des cinquante chansons ne peut être mise en doute : car elle est signalée par un contemporain La Croix du Maine (Bibliothèques françaises, p. 234). L'édition de Ballard, en 1579, n'est qu'une réimpression.

A côté des 50 chansons de François Regnart, M. Goovaerts place :

J. Regnart. Motettæ quinque et sex vocibus concinendæ. Duaci apud Joannem Bogardum 1575, in-4°. Il a dû emprunter cette indication à Becker. Elle est contredite par Robert Eitner Monatschefte, 1880, n° 6, p. 96. M. Fétis, dans sa biographie de Jacques Regnart, ne cite pas cette édition qui semble fort problématique. Elle n'est pas relevée davantage dans Drandius ni dans la Bibliographie douaisienne.

leur associé Jean Bellère, imprimeur à Anvers. Des œuvres remarquables étaient sorties de leurs presses. Par tout ce qu'il avait vu à Louvain, Jean Bogard était admirablement préparé à éditer des œuvres musicales quand il s'établit à Douai, en 1574, au n° 22 de la rue des Écoles, à l'enseigne de la Bible d'Or «sub Bibliis aureis» dans la maison qui porta longtemps, en chiffres de fer, la date de 1555. Il obtint le titre d'imprimeur juré, et exerça sa profession, à Douai, jusqu'en 1634, date de sa mort. C'est lui, qui publia, en 1590, les Novæ cantiones sacræ des quatre frères Regnart sur lesquelles il faudra revenir plus longuement (1).

Jean de Castro, originaire de Liège, luthiste et maître de chapelle de Jean, Guillaume, prince souverain de Juliers, de Clèves, et de Berg, publia, à Douai, chez Jean Bogard :

En 1586 et 1588 : Novæ cantiones sacræ quæ vulgo motetta vocantur, cum quinque, sex et octo vocibus, in-4°.

Ce recueil contient 22 motets (2).

En 1592 : Odes III contenant chacune d'elles XII parties, l'une suivant l'autre : le tout mis en musique à quatre voix, in-4°

En 1593 : Sonnets, in-4° (3).

(1) Bibliotheca classica a Georgio Drandio, p. 1619. Drandius signale la réimpression par Bellère, en 1600, des Cantiones sacræ des quatre frères Reguart. Elle a échappé à MM. Fétis, Goovaerts, Robert Eitner et Duthillœul.

(2) Drandius, p. 1617.

(3) Drandius, p. 1622.

Et enfin en 1600 les Sonnets du seigneur de la Meschiniere en trois parties, in-4° (4).

C est un recueil de cent cinquante-et-un sonnets entremêlés de stances, de chansons, d'épigrammes où ce poète lyonnais a chanté son amour malheureux pour une gente damoiselle qui ne l'aima point et à laquelle, bien conseillé, il renonça; mais, ne voulant pas perdre, en entier, le fruit se ses soupirs et de ses peines il fit imprimer, à Lyon, en 1578, ces vers que Jean de Castro, mit en musique et publia, à Douai, vingt-deux ans plus tard. Ce recueil fut réédité par le même libraire, en 1611 (1).

La librairie Jean Bogard publia aussi les œuvres de François Gallet, originaire de Mons, Maître de chant de la Collégiale de St-Amé, à Douai. (2)

En voici les titres :

1° Sacræ Cantiones quinque sex et plurium vocum tam instrumentorum cuivis generi, tam vivæ voci aptissimæ, Auctore Francisco Galletio montensi quondam insignis Collegii Divi Amati, apud Duacenses phonasco. Duaci ex officinâ Joannis Bogardi, ypographi jurati sub Bibliis aureis. Anno 1586.

2° Hymni communes Sanctorum, juxta usum

(1) La Croix du Maine, t. II, p. 298. Drandius, Libri musici, p. 1652. Goovaerts, p. 308.

(1) Govaert : p. 288. Dictionnaire de Fétis. — Becker, pp. 85, 101 et 103. — Dans ses notes et documents pour servir à l'Histoire Musicale de Douai, M. Nutly rappelle que les Collégiales de Douai (Saint-Amé, Saint-Pierre) entretenaient, des 1592, deux écoles de musique. La plus remarquable était celle de Saint-Amé, pour la force de l'enseignement, sa discipline sévère, ses études sérieuses et suivies ; le talent de ses maitres, etc., p. 9,

Romanum quatuor, quinque et sex vocum tam instrumentorum cuivis generi quum vivæ voci aptissimi. His accessere quidam moduli qui vulgo falsi bordones nuncupantur auctore Francisco Galletio. Duaci, Joannis Bogardi, 1590, in-4° obl.

3° Cantiones sacræ tres et plurium vocum. Duaci apud Bellerum, 1600, in-4°.

D'après M. Fétis, c'est peut-être une nouvelle édition de « Sacræ Cantiones » ou un changement de frontispice. En sens contraire, il convient d'observer que le recueil de 1586 ne contient pas de chansons à trois voix.

De ces trois ouvrages un seul a survécu : c'est le recueil des « Sacræ Cantiones », qui se trouve à la Bibliothèque de l'Université d'Upsal, l'une des plus riches de l'Europe en compositions musicales. Et ce qui ajoute encore à cette préservation des Sacræ Cantiones : c'est qu'elle a été complète. La Bibliothèque d'Upsal (1) en possède les six voix, ce qui permet de se faire une idée exacte de leur valeur musicale. Les voici dans l'ordre même du catalogue : Cantus - Tenor - Altus - Bassus - Quinta et Sexta pars. Les parties 1 à 5 sont reliées en parchemin aux armes de Joannes Svicardus, A Cronberg, avec la date de 1587 ; la sixième partie est brochée en carton. (2)

Comme épigraphe à son recueil, François Gallet, prit cet extrait du Psaume 145 :

(1) Catalogus Librariæ Upsaliensis, 1814, tome 2, p. 1016.

(2) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Absel Sandersson, bibliothécaire par intérim de l'Université d'Upsal.

Laudabo Dominum in vitâ meâ : psallam Deo meo quamdiu fuero. Je louerai le Seigneur pendant ma vie : je chanterai ses louanges tant que je vivrai.

Aussi, l'ami anonyme qui célèbre en vers latins le mérite de Gallet a-t-il pu dire :

Non istii lasciva Venus, non mollis amorum
Cohors, nec acres Martis horrendi faces.
Omnia casta vides Christo gratissima et audis :
Symphoniæ hic ubique concordes modos.
Non sic Amphion cecinit nec Thracius Orpheus,
Orpheus canoro saxa modulatus trahens.

Il dédie ses chants sacrés au très illustre et très généreux Seigneur Florent, Comte de Berlaimont, prince d'Espinoy, Baron de Hierges, Lens, etc., Chevalier de la Toison d'Or, Gouverneur de Namur.

Cette préface, au point de vue de l'art musical dans cette partie de la Flandre, ne manque pas d'intérêt.

Après avoir rappelé qu'il s'était appliqué à l'Art Musical, « a teneris unguiculis » depuis ses plus jeunes années et que ses amis l'avaient exhorté et supplié même de publier le fruit de ses Etudes, il ajoute : « Mais que suis-je et quel est mon talent ? Il est bien mince, à supposer que j'en aie. De plus, tous les plus grands génies des siècles passés se sont exercés dans ce genre : de telle sorte que, pour les partisans de l'antiquité, il existe d'innombrables chefs-d'œuvre des anciens ; pour les amis de la nouveauté : même en laissant de côté Cyprien de Rore, Adrien Willaert et tant d'autres, un seul suffit à les charmer ; c'est mon Orlando Lassus, ce talent populaire, dont les travaux par leur admirable et suave

variété, défieront victorieusement les efforts du temps et de l'Oubli.

Enfin, cette préface nous apprend que François Gallet avait eu pour protecteur le Marquis de Roubaix : « clementissimi generosissimi que Domini mei. » Il dédie ses chants sacrés à Florent, Comte de Berlaimont, à cause de son alliance avec la famille de son protecteur.

Voici les titres de ces rarissimes compositions dont les instances et les prières de ses amis lui arrachèrent enfin la publication. Elles sont au nombre de vingt-neuf : dont vingt motets à cinq voix, sept à six voix et deux à huit voix :

Adesto dolori meo, p. 1, 5 voix, avec un chant funèbre sur la mort du Marquis de Roubaix ;

Benedic Domine, cum 2 parte, 6 vocum, p. 23.

Benedicta es, cum 2 parte, 6 vocum, p. 27.

Clamaverunt justi cum 2 parte, 5 vocum, p. 3.

Confirma hoc Deus 5 vocum, p. 5,

Domine in virtute tuâ cum 2 parte, 5 vocum, p. 12.

Domine Deus, 6 vocum, p. 24.

Erravi sicut ovis cum 2 parte, 5 vocum, p. 2.

Exurgat Deus cum 2 parte, 5 vocum, p. 9.

Ex audiat te Dominus cum 2 parte, 5 vocum, p. 15.

Factum est silentium, 5 vocum, p. 16.

Heu mihi Domine cum 2 parte, 5 vocum, p. 10.

Huc oculos, 8 vocum, p. 30.

Isti sunt triumphatores cum 2 parte, 5 vocum, p. 7.

In Deo cum 2 parte, 5 vocum, p. 18.

Multæ tribulationes, 5 vocum, p. 11.

Maria Magdalene cum 2 parte, 5 vocum, p. 17.

Magi videntes stellam cum 2 parte, 6 vocum, p. 25.
Ne abscondas me cum 2 parte, 5 vocum, p. 4.
O altitudo cum 2 parte, 5 vocum, p. 11.
O admirabile cum 2 parte, 5 vocum, p. 19.
Ce motet a été composé en l'honneur d'Antoine de Blondel, Seigneur de Cuincy.
Quem vidistis cum 2 parte, 5 vocum, p. 6,
Surge Petre cum 2 parte, 6 vocum, p. 24.
Tulerunt Dominum cum 2 parte, 5 vocum, p. 13.
Te æternum patrem, 5 vocum, p. 20.
Tua est potentia cum 2 parte, 8 vocum, p. 28.
Versa est in luctum cum 2 parte, 5 vocum, p. 8.
Vita dulcedo, 6 vocum, p. 22.
Veni sponsa Christi cum 2 parte, 6 vocum, p. 26.

Dans les mêmes volumes que les Sacræ Cantiones, sous cette même reliure de parchemin ornée des armoiries de Swicardus a Cromberg, se trouve une autre impression douaisienne. (1)

Cantiones aliquot sacræ sex septem et octo vocum quibus addita sunt elogia nonnulla versibus latinis expressa, tam vivâ voce quam omnis generis instrumentis cantatu commodissimæ : Auctore Andrea Pevernage Cortracensi apud D. Virginis Phonasco Duaci. Ex officinâ Joannis Bogardi, typogr. Jurati sub Bibliis au..is, Anno 1578. Pour Pevernage,

(1) La bibliothèque d'Upsal possède deux autres ouvrages aux armes de Joannes a Cromberg.

Canto di Giov. Pelio. Il primo libro de Canzioni Spirituali a sei voci Venetia, 1584.

Les meslanges de maistre Pierre Certon, 1570. Lettre de M. Aksel Anderson.

comme pour Gallet, ce recueil est complet : la Bibliothèque de l'Université d'Upsal possède les voix de Superius - Tenor - Contratenor - Bassus - Quinta vox - Sexta vox.

Cet ouvrage est dédié à Louis de Berlaimont, Archevêque et duc de Cambrai, Prince du Saint Empire. Il est précédé d'un certain nombre d'éloges en vers latins. Sept d'entre eux sont adressés aux Princes ou Présidents de la Confrérie de Sainte Cécile, à Courtrai.

Le quatrième est adressé à Antoine de Blondel, Seigneur de Cuincy, quatrième Président de la Confrérie Courtraisienne. C'est à Cuincy que les musiciens de Douai célébraient la Sainte Cécile, (1) en interprétant les artistes chansons d'un Clément, d'un Orlande, comme nous l'avons rappelé plus haut, sur la foi du poëte Douysien, Jean Loys.

Le Catalogue de Drandius ou des Libraires de Francfort indique encore, comme publiés à Douai :

Livre de Chansons nouvelles à 4, 5, 6 parties com-

(1) Le culte de Sainte Cécile était au XVIe siècle, en très grand honneur, dans toute la Flandre. On apportait dit M. Van der Stracten un soin si minutieux « et une raffinerie de gout si excessive dans l'ornementation de la statue de la sainte ainsi que dans celle de certains autres saints et saintes, qu'un prélat crut devoir s'élever en pleine chaire, à Armentières, contre ces apprêts tout païens. Parlant de cette coquetterie irrévérencieuse, François Richardot, évêque d'Arras, dit, entre autres, que plusieurs artistes représentent Sainte Cécile «ornée et polie, peignée et bouclée, rayée et galonnée, comme s'il s'agissait d'une Faustine ou d'une dame du monde. »

Messager des Sciences Historiques de Gand 1824 p. 457.

posées par Jean Magghiels, appresso Pietro Phalesio, apud Bellerum, 1600 in 4° (1).

Les Psalmi Davidici d'Orlando Lassus, sans indication d'imprimeur, 1600 in 4° (2).

Les Sacræ Cantiones de Jehan Turnhout, 5, 6 et 8 vocum, Duaci apud Bellerum, 1600 in 4° (3).

Dans sa bibliographie musicale des Pays-Bas, M. A. Goovaerts signale une édition antérieure publiée par Bogard en 1594, sous ce titre :

Sacrarum Cantionum quinque sex et octo vocum Joannis Turnhout, regii in Belgiâ phonasci, liber primus. Duaci ex officinâ Joannis Bogardi, Typ. jurati, sub Biblis aureis, 1594 in 4°. Ce recueil contient treize compositions ! (4)

Il attribue de plus à la typographie musicale sortie des presses douaisiennes :

O. Vecchi. Cantiones sacræ, sex vocibus concinendæ Duaci 1604, in 4° (5).

Airs et chansons à IV, V, VI et VIII parties par Piat Maugred, Douai, Jean Bogard. 1616 in 4°, 29 pages de musique et un feuillet blanc pour la partie de tenor (6).

(1) Draudius, p. 1612.

(2) Goovaerts, p. 288.

(3) Draudius, p. 1620.

(4) Goovaerts, p. 277. Becker indique en outre, sous la date de 1559, J. Turnhout. Madrigali a piu voci Douai, in 4°. C'est 1595 qu'il faut lire d'après Fétis, qui nous semble avoir raison. J. Turnhout était maitre de chapelle d'Alexandre Farnèse, duc de Parme et Gouverneur des Pays-Bas, Becker p. 196, Gerber.

(5) Edition omise par Fétis. Becker p. 103.

(6) Goovaerts, p. 317.

Angelica musa pro praecipuis festis totius anni et Communi Sanctorum, binis, ternis et quaternis vocibus, cum basso continuo ad organum. Auctoré Joanne Sardonio Leodiensi. Duaci ex officinâ Petri Bogardi, sub Bibliis aureis, Anno 1579 in 4°.

Harmonia Angelica Sacrarum Cantionum octonis vocibus accommodata quibus adjectæ sunt Litaniæ Beatæ Mariæ Virginis. Cum Basso continuo ad Organum. Auctore D. Philippo Van Heymissen, ecclesiæ Cathedralis, Silvæ Duacensis organista. Duaci ex officinâ Petri Bogardi, sub Bibliis aureis : anno 1664 in 4° (1).

M. Goovaerts observe que ce millesime est probablement fautif : Pierre Bogard paraît n'avoir imprimé que de 1629 à 1638.

Enfin, il y a lieu de compléter cette énumération de Fétis, de Goovaerts, des catalogues de Bellère, de Draudius, et de l'Université d'Upsal par les additions suivantes.

La réimpression des cantiones Sacræ des quatre frères Regnart par Bellère, en 1600.

Les Chansons spirituelles ou Récréations d'esprit aux amateurs de vertu et de chaste poésie, composées par le R. P. Adrien Le Brun de la Cie de Jésus. Elles durent avoir quelque succès car elles avaient déjà eu deux editions : l'une en 1599 et l'autre en 1601 (2).

(1) Goovaerts, p. 409. Cet auteur, pas plus que le précédent, ne figure dans Fétis.

(2) Bibliothèque communale de Douai. La musique des chansons manque.

Enfin, en 1613, le libraire Marc Wyon publia les chansons spirituelles de Philippe de Vliesberghe, Seigneur de Porville in 4° oblong avec la musique notée (1).

Malgré ces additions la liste des impressions musicales douaisiennes est loin d'être complète. Beaucoup d'entre elles n'ont pas eu la même bonne fortune que les Chansons chrétiennes du sieur de Watimetz: celle d'être célébrées par le poëte Douysien Jean Loys de sorte que leur souvenir même a péri.

Le Trésor bibliothécaire de Bellère, établit tout au moins, combien, à l'aurore du XVII[e] siècle, la ville de Douai était abondamment pourvue de publications musicales.

Parmi les livres en musique, en Français, et ils étaient en majorité, les plus curieux sont :

Les passe-temps spirituels pour méditer en chantant, par un réfugié de Cambrai en troubles en la ville de Douai in 8°.

Chansons à 4 et 5 parties par M. Jean Pennequin in 4°. Jean Pennequin né vers 1540, était maitre des enfants de chœur de la cathédrale d'Arras. Il obtint au Puy de musique d'Evreux, en 1577, le prix de la lyre d'argent, pour la composition de la Chanson Française à 4 voix qui commençait par ces mots « Dieu vous gard. »

La fleur des chansons d'Orlande, à 4, 5, 6, 8 parties in 4°.

(1) La Bibliothèque de Douai en possède deux exemplaires. C'est donc à tort que M. Goovaerts affirme qu'après Balthasar Bellère, Douai n'eut plus de typagraphe musical, il a oublié Marc Wyon.

Le Rossignol musical à 4, 5 et 6 parties, de divers auteurs.

Les Sonnets de Pierre de Ronsard mis en musique à 4, 5, 6 et 7 parties, par Philippe de Mons, in 4°.

Chansons, Sonets et Odes de Ronsard, à 4 et 5 parties, par Jean de Castro.

Chansons Françaises à 5, 6 et 8 parties.

† Madrigales à 6, 7 et 8 parties et motets à 5, 6, 7 et 8 parties de Sévérin Cornette.

Sévérin Cornette, né à Valenciennes, en 1540, était maître des enfants de chœur, de la grande Eglise d'Anvers. Ses Chansons Françaises furent imprimées par Christophe Plantin en 1581.

Chansons Honnestes à 4 et 5 parties par Piat Maugret, maître de chant à l'église collégiale de Saint Pierre, à Lille.

Harmonie joyeuse, à quatre parties de Jean de Castro.

Livre 7 des Chansons à quatre parties, pour les apprentis : de divers auteurs, in 4°.

Les tons ou Discours sur les modes de musique et les tons de l'Eglise et la distinction entre iceux de Pierre Maillart, Valenciennois, Chantre et Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Tournay. Tournai 1610 (1). Pierre Maillart eut pour maître Jean Bonmarché, chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Cambrai et maître des enfants de chœur de la Cathédrale de Tournai. Il fit partie, sous sa direction, de la Chapelle Flamande de Philippe II, à Madrid (1).

(1) Goovaerts p. 282. Comme impressions Valenciennoises il convient de rappeler les Rossignols spirituels par Pierre Philippes, organiste,

LIVRES DE MUSIQUE, EN LATIN

Au nombre de ceux que Balthasar Bellère offrait aux Douaisiens, il convient de placer, au premier rang, les Motetta 4, 5 et 6 vocum quatuor Renarts, fratribus auctoribus ou Chansons sacrées des quatre frères Regnart, éditées à Douai, par Jean Bogard, en 1590 et rééditées par Bollère, en 1600 (1).

Les messes de Léonard Lechner, compositeur tyrolien, maître de chapelle du duc de Wurtemberg, qui, en 1579, arrangea à cinq voix, vingt-et-une des gaies chansons allemandes de Jacques Regnart.

Puis, les œuvres sacrées
d'Orlando Lassus,
de Jacob de Kerle,
de Jean de Castro,
de Cyprien de Rore,
de Mathieu Potier,
de Martin Peudargent,
d'André Pévernage, né à Courtrai, en 1543, maître de musique de la collégiale de Courtrai, puis, maître de chant de la cathédrale d'Anvers.

Jean Vervliet, à la Bible d'Or, 1616. Chez le même libraire, en 1619 et 1621, les deux parties de la pieuse Alouette avec son tire-lire in 8°, par Antoine de la Cauchie pour les paroles et Guedron, pour la musique. Goovaerts p. 325 et 331.

(1) Drandius, p. 1617, leur donne pour titre : Cantiones sacræ Franc. Jac. Pasca et Caroli Regnarti FF, 4, 5 et 6 vocum, in-4°.

Les Cantiones sacræ 4, 5 et 6 vocum de Piat Maugred ;

Motetta 4, 5, 6 et 8 vocum Thomæ Cricquillon, in-4° ; Cricquillon, maître de chapelle de Charles-Quint, à Madrid, occupa le premier rang parmi les musiciens de l'époque de Josquin Després ;

Missæ octo, quinque et septem vocum a Georgio de la Hèle, in-4° ;

Et enfin, le Thesaurus musicus ex diversis optimis authoribus collectum, 4, 5, 6, 7 et 8 vocum ; tomis v comprehensum, in-4°.

Le même catalogue mettait à la disposition des douaisiens du xviie siècle bon nombre de livres de musique italienne, avec plusieurs ouvrages de diverses tabulatures, tels que :

La tabulature de guiterre avec l'instruction pour bien apprendre, de divers auteurs, et le Jardinet du Cistre, avec instruction.

Cette énumération fort abrégée éveille le regret de toutes ces œuvres disparues qui auraient fourni une si heureuse contribution à l'histoire de la musique dans cette partie de la Flandre française.

De cette riche collection qui existait à Douai, au commencement du xviie siècle, la Bibliothèque de Douai ne possède plus aujourd'hui que quelques rares ouvrages, et notamment celui du valenciennois, Pierre Maillart. Et pourtant, en 1613, Balthasar Bellère avait en nombre plusieurs de ces œuvres musicales et, entre autres, les motets des quatre frères Regnart, aujourd'hui introuvables (1). Il les offrait,

(1) Librorum diversorum indiculus qui vel ex typographiâ, Balthazaris Belleri prodierunt, vel ab aliis editi in numero ab eo possunt

en échange, aux bibliophiles et à ses confrères en librairie. Il leur a par là rendu le même service que le poète douaisien Jean Loys, aux chansons spirituelles d'Adam Barbet, seigneur de Watimetz, il les a sauvés en grand nombre de l'éternel oubli.

Voilà ce qui nous reste aujourd'hui de tant de recueils de messes, d'hymnes, de motets, de chansons françaises publiées en France, et aux Pays-Bas, aux XVI[e] et XVII[e] siècles! Si nos bibliothèques publiques et privées sont si pauvres par rapport aux richesses de la librairie Bellèrienne, la raison en est, hélas, bien simple. C'est, tout au plus, s'il y a cinquante années pleines que les bibliophiles français ont, enfin dirigé de ce côté leurs études et leurs recherches : recherches tardives survenant après des destructions ou des dispersions irréparables; et, après, surtout, il faut bien le dire, que les dépôts publics de l'étranger, prenant l'initiative, s'étaient enrichis de tout ce qui nous semblait alors sans valeur! Aussi, est-ce à l'étranger : à Upsal, à Berlin, à Kœnigsberg, à Munich que les œuvres de nos compositeurs douaisiens, ont, depuis longtemps, trouvé un asile!

Seule des Bibliothèques publiques de la région du Nord, celle de Cambrai a d'importantes collections musicales, manuscrites et imprimées. La plupart sont un legs du passé. (1) Elles proviennent du

permutationis ergo in gratiam bibliopolarum, hoc anno 1605, suppeditari. Idem pour 1613. Il offre : motetta quatuor fratrum Renarts, in-4°.

(1) La Bibliothèque de Dunkerque possède un précieux recueil intitulé : *Hortus Musarum*, renfermant la fleur des chansons les

Chapitre métropolitain et étaient affectées à l'usage du Chœur de Notre-Dame. Elles sont des plus intéressantes pour l'histoire de l'Art Musical aux XVe et XVIe siècles. Il s'y trouve des Messes, des Motets, des Chansons de Josquin Despretz, de Clément, de Créquillon, de Willaert, de Richafort, de Rogier, de Gombert, de Jennequin, de Pipelaere, de Séverin Cornet, et de bien d'autres encore. Avec le catalogue de Bellère, elles établissent la vogue qu'avait la Musique dans notre région et le nombre des Compositeurs de talent qu'elle a vu naître. L'histoire des quatre frères Regnart prouvera qu'ils doivent être mis au nombre des plus habiles Musiciens de cette féconde époque.

plus recherchées extraites des meilleurs auteurs. Il contient, en premier lieu, les fantaisies ; puis les cantiques à quatre voix ; ensuite les chants les plus graves appelés : Motets, et ceux-ci à quatre, cinq et six voix. Enfin, sont ajoutés les chants de beaucoup les plus élégants devant être chantés à deux luths et non imprimés jusqu'ici : réunis par Pierre Phalèse et imprimés par lui, à Louvain, en 1552. Ce recueil renferme 126 compositions musicales.

A la Bibliothèque de Douai se trouvent : « La pieuse allouette avec son tire-lire. » Le petit corps et plumes de notre allouette sont chansons spirituelles qui toutes lui font prendre le vol et aspirer aux choses célestes, partie recueillie de divers auteurs ; partie composée de nouveau. Valenciennes, J. Verulier — 1619, 2 vol. in-8o musique.

« Les Rossignols spirituels ligués en duo » dont les meilleurs accords, nommément le bas relèvent du sieur P. Philippe, organiste, ragaillardis avec primevère de l'an 1621. Valenciennes, J. Verulier, 1631, 2 parties en 1 vol. petit in-12, Musique.

« Les Pseaumes » mis en rimes Françaises par Clément Marot et Théodore de Bèze, et nouvellement mis en musique à quatre parties, par Richard Crassot, excellent musicien, à Lion, par Thomas Straton, avec privilège du Roy, quant à la Musique pour dix ans, 1564, et enfin, *l'Ad musicam practicam introductio*, par Henri Faher 1568 qui renferme des compositions de Josquin Desprez, Pierre Moulu, Louis Senfl et Henri Isaac.

Voir de Coussemaker, pp. 24 à 106.

CHAPITRE II

LA FAMILLE REGNART

Le nom de Regnart ou Regnard a été porté à Douai, bien avant le XVIe siècle. C'est ainsi que Lyon Renart fut électeur de St-Nicolas, en 1466 et 1470. (1)

Au XVIe siècle, le registre aux Bourgeois contient à la date du 16 Mai 1545, le nom de Regnard Grard, 22 ans, né à Lille, fils de Herry, époux de Philippote Robault. D'une attestation du 9 Août 1570, relevée dans la table des contrats en minute, de 1501 à 1600, 1re partie, il semble bien résulter que ce bourgeois de la ville de Douai était collecteur des décharges de vins arrivant à Douai, tant par terre que par eau, et qu'il en tenait rôle et registre comme ayant la collecte d'iceux. (2)

(1 et 2) Tables de M. F. Brassart, Archiviste de la Ville de Douai. Le nom de Regnart doit-il s'écrire par un t ou par un d. MM. Duthillœul, Fétis et Le Maistre d'Anstaing emploient le d final, à l'exemple de La Croix du Maine, Carpentier, Sanderus et Paquot. MM. Govaert et Robert Eitner adoptent le t. M. Van der Straeten l'écrit avec un t, quand il s'agit de Jacques, et avec un d pour Charles Renard. Ces divergences datent des XVIe et XVIIe siècles. C'est ainsi que de la biographie très complète de Jacques Regnart par M. Eitner, il ressort que la plupart des éditeurs de Jacques l'appelaient Regnart ou Regnartus : d'autres, comme Adam Berg de Munich, disaient Regnardus ou Regnard ou même Regnardt. Ces différences d'ortho-

Dans un Contrat de Rente viagère du 2 Juin 1565, constituée par François du Bar, prêtre, Chanoine et Chantre de l'Eglise Collégiale de St-Amé, au Capital de 200 livres, et assise sur une maison, cour, jardin, tenement et héritage, en la rue du Mauger (aujourd'hui ruelle des Fripiers), figure le nom d'Augustin Regnard, âgé de treize ans, fils de Wallerand, demeurant à Seclin.

François du Bar, constitue la rente sur la tête d'Augustin Regnard et celles de François Watelet, fils de feu Jehan et de Charles de Vendeville, 20 ans, fils de Jehan, tous ses neveux. (1)

Cet Augustin Regnard, qui serait né en 1552, est probablement le frère de François, Jacques, Paschaise et Charles ; c'est le futur Chanoine de la Collégiale de St-Pierre à Lille, qui dédia leurs motets à Maximilien Manare, Prévôt de cette Collégiale. (2)

graphe se rencontrent parfois, à une ligne de distance. Ainsi, Jean Loys adresse une pièce de vers à Maistre Jean Regnart, et, dès le premier vers, il écrit Regnard. Il parait préférable de s'en rapporter à l'édition douaisienne des « Cantiones Sacræ » des quatre frères Regnart. La dédicace est signée Augustinus Regnart. C'est ainsi que le nom est écrit par Philippe de Broïde et imprimé par Jean Bogard. Ils sont mieux qualifiés pour faire autortté, à cet égard, qu'Adrien Le Roy et Robert Ballard.

(1) Archives de la Ville de Douai, FF. 953. Portefeuille.

(2) Cantiones Sacræ quatuor Regnart Fratribus auctoribus, Duaci 1590, in-4°. Je dois copie de la préface et des pièces de vers précédant chacune des partitions « Superius, Contratenor, Tenor, Bassus, Quinta et Sexta pars, » à l'obligeance de M. le Bibliothécaire en Chef de la Bibliothèque Royale de Berlin, C'est le seul exemplaire complet des « Cantiones Sacræ. » La Bibliothèque de Bordeaux en possède les parties de Contratenor et Bassus, qu'elle a eu l'obligeance d'envoyer en communication à la Bibliothéque de Douai.

La pièce de vers « Ad Librum » qu'Augustin Regnart a placée, en guise de préface, en tête de la partie de « Superius, » en fournit une très forte présomption :

Parve liber, tenui modulatus arundine quondam
Quam tulit ex se se Sicliniense solum.

« Petit livre, jadis chanté sur un frêle roseau que fit naître le sol de Seclin. »

Et plus loin, dans la même pièce, Augustin Regnart, l'éditeur des « Cantiones Sacræ », où François avait la meilleure part, leur attribue cette prière qu'elles adressent à Maximilien Manare, leur protecteur à tous deux :

« Celui qui t'avait tant de reconnaissance d'un
» talent qu'il te devait ; celui qui nous a fait naître
» au jour, alors que lui-même n'en jouit plus ; celui-
» là est mort ; sa maison est brûlée ; elle a été
» consumée dans l'incendie de Seclin. Nous sommes
» orphelins. Viens nous protéger. »

Qui mihi luce dedit. sua jam post fata potiri,
Gratus ob ingenium qui tibi praesul erat :
Mortuus est, exusta domus sua, tradita flammis
Siclinii ; orbato jam mihi confer opem !

Il est donc probable que Wallerand, demeurant à Seclin, fut le père d'Augustin Regnart et des quatre compositeurs dont la carrière musicale fut aidée et encouragée par la générosité de Maximilien Manare.

Mæcenatis adhuc vivit Regnarda propago
Subsidiis, cantu nobilitata suo ;
Et vivet, refluo donec circumdata fluctu
Stet tellus ; vivet, vixit ut ante, sat est.

« La famille Regnart vit encore des bienfaits de » Mécène ; Ses chants lui ont donné la célébrité. » Elle vivra aussi longtemps que durera cette terre ; » elle vivra avec autant de gloire que dans le » passé ! » (1)

L'inventaire des Archives Hospitalières de cette ville (2) (années 1571 à 1574), constate qu'il a été payé pour deux années, XX livres à Wallerand Regnart, chirurgien et barbieur du dit hospital, demeurant à Seclin, pour ses salaires de avoir servi au dit hospital, aux gages de dix livres par an. (3)

Ce Wallerand Regnart devait être le père des quatre compositeurs Douaisiens et d'Augustin Regnart. Il y a lieu de remarquer, en passant, ce trait de mœurs : qu'en 1572, la profession de chirurgien s'alliait à celle plus modeste de « barbieur » et que les gages assurément fort minimes de l'une et de l'autre s'élevaient annuellement à dix livres !

Enfin, la préface de cet Inventaire sommaire permet de préciser, à quelques années près, la date de l'incendie qui consuma la maison familiale des Regnart, comme nous l'apprend la pièce de vers précédant la partie de Supérius.

(1) Voir dans la partie de Contratenor des « Cantiones Sacræ », la pièce de vers de Laurent de Bay, Censeur du Collège St-Pierre, à Lille.

(2) Inventaire des Archives Hospitalières de Seclin. Comme les contemporains tels que La Croix du Maine et Sanderus font naître François Regnart à Douai, il est à croire que son père Wallerand ne s'est établi à Seclin, qu'après la naissance de François.

(1) Inventaire des Archives Hospitalières de Seclin, par M. Finot.

« François, le compositeur de ces Chants sacrés, » est mort, sa maison est brûlée, elle a été la proie » de l'incendie de Seclin. »

Mortuus est, exusta domus sua, tradita flammis.
Siclinii (1).

Des incendies désolèrent Seclin en 1585, 1586, 1587 et 1607 (2). C'est donc de 1585 à 1587 qu'il faut placer l'incendie de la maison de François Regnart. En 1590, date de la préface et de la première édition des Cantiones Sacræ, François, Paschaise, Charles Regnart étaient morts ; seul Jacques Regnart survivait :

De que germanis quatuor supestes, (3).

Voilà pourquoi Philippe de Broïde pouvait dire des trois premiers :

Vestra que dum terris résonant pia cantica fratres,
Læta super cœli jubilate decemplicis orbes,
Carmina ter sanctæ Triados dicentia laudes (4) :

« Pendant qu'ici bas résonnent vos cantiques » sacrés, vous jouissez du bonheur éternel sous les

(1) Pièce de vers « Ad Librum », en tête de la partie de Superius.

(2) Préface de l'Inventaire des Archives Hospitalières de Seclin. Lettre de M. le Chanoine Lauridan, Bibliothécaire des Facultés Catholiques, à Lille.

(3) Ode en tête de la partie de Tenor : de authoribus horum sacrorum mudulorum. »

(4) Philippe de Broïde, dans la pièce de vers précédant la partie de Bassus.

» voûtes multiples des Cieux, et vous chantez les
» louanges de la Sainte Trinité ! »

Quant à Augustin Regnart, l'éditeur des Motets de ses quatre frères : le protégé de Maximilien Manare, le Chanoine de la Collégiale de Saint-Pierre, à Lille, « il n'a laissé aucun souvenir dans les Archives du » Chapitre » et il nous serait inconnu s'il n'avait eu l'excellente pensée d'éditer, à Douai, en 1590, chez le libraire juré, Jean Bogard, les compositions musicales de ses aînés (1).

Il est donc certain, qu'en 1565, Wallerand demeurait à Seclin ; qu'il y était « chirurgien barbieur » en 1574, et qu'à cette date, depuis longtemps déjà, les aînés avaient quitté la terre natale. Tous devaient leur instruction aux bienfaits de Maximilien Manare :

Tu Regnardiadas, nimis officiosus, amico
In studiis recreans pectore cuncta beas (2).

Jacques Regnart, après avoir fait ses études, à Douai, chez les Jésuites, s'était engagé comme tenor de l'empereur Maximilien, en 1564.

François suivait les Cours de l'Université de Douai, en attendant qu'il occupât, en 1573, la maitrise de la Cathédrale de Tournai.

(1) Lettre de Mgr Hautcœur, l'éminent éditeur du Cartulaire de Saint-Pierre, de Lille : des documents liturgiques et nécrologiques et de l'histoire en trois volumes de la même Collégiale. Le nom d'Augustin Regnart ne pourrait se trouver que dans les livres de distribution où il faudrait rechercher son nom. Mgr Hautcœur est le premier et le seul qui ait dépouillé les Archives du Chapitre.

(2) Laurent de Bay. Pièce de vers en tête de la partie de Contratenor.

Paschaise et Charles Regnart étaient, depuis plusieurs années, à la Chapelle Flamande de Philippe II, à Madrid. Seul, Augustin Regnart devait rester au pays. Son oncle, François du Bar, prêtre, chanoine et chantre de l'Eglise Collégiale de St-Amé, à Douai, constituait sur sa tête la rente viagère dont le contrat est aux Archives de Douai : dans le but, sans doute, de faciliter sa vocation religieuse et son entrée dans les Ordres.

L'éloignement des quatre frères explique que leurs noms ne se retrouvent pas dans les Archives de Douai, ni dans les ouvrages des auteurs contemporains, originaires de la région. Et cependant, malgré la distance, les échos de la renommée grandissante de Jacques Regnard, arrivaient jusqu'à nous. Dans son histoire de Cambrai et du Cambrésis, Jean Le Carpentier cite Jacques Regnart comme titulaire d'une des six chanoiniesaffectéesaux juristes(1); et, curieux rapprochement, le nom de Jacques Regnart est voisin de ceux de Jean Bonmarché et de Philippe de Mons ; Jean Bonmarché, le maitre de Chapelle de Pasquier

(1) Le Carpentier dit qu'il y a à l'Eglise Métropolitaine de Cambrai, 52 Prébendes ou Chanoinies, dont trois sont affectées aux Nobles gradués, six aux Jurisconsultes, quatre aux Théologiens et sept autres qui ne peuvent êtres possédées que par des Prêtres, que l'on appelle Sacerdotales, et vingt autres nommées libres pour la possession desquelles on regarde plutôt les vertus que la Science et les Ordres. Le Carpentier cite parmi les plus hautes dignités de l'Eglise Métropolitaine celle de Chantre, vulgairement appelée Chantrerie (Cantoria) ou Intendance du Chœur et des Chantres de l'Eglise. Elle a été remplie par Jacques Kerle, en 1587, et Pierre Manarc, en 1591. (Histoire de Cambrai et du Cambrésis, pp. 453,457. 461. Dupont Histoire Ecclésiastique et Civile de Cambrai, t. 1, p. 113,

et de Charles Regnart à Madrid, et Philippe de Mons, le chef de Jacques Regnart, à la Chapelle de l'archiduc Ferdinand à Inspruck. Cette distinction honorifique si enviée et qui n'était accordée qu'à des compositeurs de grand talent, prouve que l'absence n'avait pu rompre les liens qui attachaient Jacques Regnart au pays natal.

En résumé, les recherches faites au Archives de Douai démontrent qu'au xvi[e] siècle, le nom de Regnart y était assez répandu. Non seulement il figure en 1483 et 1497 sur le Registre aux Bourgeois et dans les contrats en minute, en 1573, 1578, 1592 et 1595 (1).

(1) On voit figurer au Registre aux Bourgeois de la Ville de Douai, à la date de 1483, Sauvage Ricard, né à Douai, époux de Marie Regnard native de Douai, cinq enfants ;

En 1497, Leglay Jean, né à Douai, époux de Jacques Regnard, native de Douai ;

Enfin, dans les contrats en minute se trouvent :

1° Une vente de 2 Avril 1573, par Regnart Mathieu et Mathiennette de Paris, sa femme ;

2° Vente du 11 Mars 1578, par les mêmes ;

3° Vente du 25 Mars 1592 par Martine Regnart, femme d'Alexandre Dusar.

4° Transport du 16 novembre 1695, Françoise Regnard, fille de feu Jean, héritière de Françoise Pennequin :

5° Bail de 1630. Membril Philippe et la veuve Françoise Regnart. Voir table des Contrats en minute p. 61, 63, 242 et 297.

Le nom de Regnart est moins fréquent à Seclin. On ne le trouve, ni à l'Echevinage de St-Piat, ni dans celui de la Ville, sauf, un Guillaume Renard, Echevin de Seclin, en 1580 et Maitre Jean Regnart cité dans les Œuvres du poète Douysien Jean Loys (Lettre de M. le Chanoine Leuridan, auteur d'une histoire inédite de Seclin).

En revanche, ce nom apparait plusieurs fois dans les Archives Hospitalières de Lille, au cours du XV[e] siècle. La table relève les noms de Grard Regnart : Guillaume Regnart, prêtre, Jacquemin Regnart et Josse Regnart, prêtre. X B. 23. XIV B. 60. XVII B. 65. XXVIII B. 9.

Il se retrouve même dans les œuvres de nos vieux poëtes Douaisiens. C'est ainsi que Jean Loys adresse une pièce à « Maître Jean Regnart. » Il semble résulter de cette pièce que Jean Regnart avait pris part au Concours de la Confrérie des Clercs Parisiens et qu'il n'avait pas réussi à obtenir le chapeau d'argent destiné au vainqueur.

Ces doctes pucelles
Si bien, au premier rang, ainsi que méritais,
N'ont immortalisé la douceur de ta voix,
Et que leurs saints lauriers n'égalent ton mérite.
Comme une entelle fort, ne viens à perdre cœur,
Car ton docte labeur enfin sera vainqueur
Des plus rares faveurs de cette bande eslite (1).

Ce Jean Regnart fut licencié en théologie et Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Tournai, En 1742, on y voyait encore un petit monument érigé à sa mémoire, avec cette inscription :

« Commissa mea pavesco et ante te erubesco :
« donee veneris judicare, noli me condemnare. » (2)

(1) Œuvres de Jean Loys, p. 242.

(2) Le Maistre d'Anstaing. Recherches sur l'Histoire et l'Architecture de l'Eglise Cathédrale de Tournai. C'était, dit-il, un petit monument en bois avec volets sur lesquels il y avait des peintures, et, plus bas, cette épitaphe :

Dominus Joannes Regnart, sacræ Theologiæ Licentiatus, hujus Ecclesiæ canonicus, in honorem Dei et templi sui ornatum hoc monumentum Curavit. Obiit die decimâ quintâ maii 1614. Orent spectatores pro eo. T. 1 p. 251. L'identité entre le «Maître Jean Regnart » de Jean Loys et celui de la Cathédrale de Tournai résulte de ce mot « maître ». Cette qualification n'appartenait alors qu'aux licenciés en Théologie. Maître Jean Regnart devait être proche parent de nos quatre compositeurs. « Après 1584, il fonda, en l'Eglise de Seclin, un obit pour ses père et mère (20 s. au Curé ; 4 s. au diacre, sous-diacre,

Maître Jean Regnart mourut le 15 Mai 1614. C'est sans doute à Maître Jean Regnart, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Tournai, que François Regnart dut, en partie, avec l'appui de Maximilien Manare, sa nomination de maitre de Chapelle en 1573.

Enfin, M. Wotquenne, le savant bibliothécaire du Conservatoire de Musique, à Bruxelles, signale que les Bibliothèques de Koënigsberg et Munich possèdent des compositions d'un certain Petrus Regnart.

D'après M. Boysen, Conservateur de la Bibliothèque Royale et Universitaire de Koënigsberg : « Selon « toute vraisemblance, il n'a jamais existé de Petrus « Regnart ». Les motets qui lui sont attribués par M. Robert Eitner, dans la fameuse collection de Joanelli, imprimée à Venise en 1568, par le libraire Gardane ne sont pas de Pierre Regnart. Au surplus. voici la traduction de la note de M. Boysen :

« Dans Eitner, p. 805, se trouve une erreur : les « motets cités sont de Jacques Regnart et non de « Pierre Regnart, comme on peut le voir, d'ailleurs, « dans Eitner, p. 171, où Petrus Regnart ne figure « pas dans l'analyse du volume III de Joanelli. Dans « Joanelli, vol. III, p. 286, on trouve, au contraire, « Jacobus Regnart (1). »

clerc et cloqueman et 3 deniers à chacune des dames veuves qui y assistaient). Il fonda un second obit pour lui-même (24 s. au curé pour messe et recommandation, 6 s. au diacre, 6 s. au sous-diacre, 12 s. au cloqueman pour sonner la grosse cloche, 6 s. aux ministres et 2 s. à chaque pauvre assistant. Il y en eut 79 en 1629. (Note de M. le Chanoine Leuridan).

(1) La Bibliothèque de Kœnigsberg possède deux motets manuscrits de Jacques Regnart :

De son côté, le Dr A. Sandberger, Conservateur de la Bibliothèque de Munich ne nous a signalé aucune œuvre de Petrus Regnart. Il en résulte donc que rien ne permet de croire à l'existence du compositeur Petrus Regnart. En revanche, la Bibliothèque de Munich possède dix ouvrages imprimés de Jacques Regnart et un certain nombre de compositions manuscrites du même auteur.

Tels sont les seuls documents qu'il a été possible de retrouver sur la famille Regnart. Les recherches faites à Douai, Tournai ont été négatives; les Archives de la Ville de Douai ne fournissent aucun renseignement sur leur filiation; car les plus anciens registres paroissiaux pour les mariages et les baptêmes commencent, en 1600, avec le XVIIe siècle. L'État Civil ne fut, à vrai dire, organisé que par l'Édit Perpétuel des Archiducs Albert et Isabelle en 1611. De là l'impossibilité de préciser les dates de naissance et de décès des frères Regnart. Ayant, de bonne heure, quitté la ville natale; c'est bien loin d'elle; à Vienne,

No 7. Exultent justi in conspectu Dei;

No 20. Hodie nobis de cœlo pax vera descendit;

Se trouvant tous deux dans un recueil de manuscrits du XVIIe siècle et intitulé « Motetorum Collectiones duæ manuscriptæ ».

Voir Joseph Muller. Trésors Musicaux de la Bibliothèque Royale et Universitaire de Kœnigsberg.

Contribution à l'histoire et à la théorie de la musique. Bonn, chez A. Marcus, 1870, in-4o, p. 11, no 34, p. 19, no 77 et p. 244 sous la rubrique Jacques Regnart. Bibliothèque Nationale. Voir enfin Catalogue des Bibliothèques de Munich 1879, d'Augsbourg 1878 et le recueil de J.-J. Maïer ainsi que la notice de Robert Eitner, Monatschefte, 1880, p. 130.

pour Jacques Regnart ; à Berlin, dans la Préface des Cantiones Sacræ, pour François Regnart; dans les États de la Chapelle Flamande de Philippe II, pour Paschaise et Charles Regnart ; dans les Bibliothèques d'Allemagne, et de Suède pour leurs compositions musicales, que se trouvaient les indications pouvant fournir des données, d'ailleurs incomplètes, sur les principaux événements de leur existence et sur leur carrière musicale!

CHAPITRE III

JACQUES REGNART

1540 à 1600

Sur Jacob ou Jacques Regnart, les détails biographiques ou bibliographiques sont infiniment plus nombrenx que sur ses frères. Son œuvre musicale qui nous a été conservée presque toute entière dans les grandes bibliothèques publiques d'Allemagne, de Suède et de Belgique, a aussi plus d'importance et son mérite a paru tel que plusieurs de ses œuvres ont eu, dans ces derniers temps, l'honneur d'une double réimpression en Allemagne. M. François Commert a réédité cinq de ses « lieder » ou Chansons allemandes, avec plusieurs de ses motets, dans « les Chants Religieux et Profanes des xvie et xviie siècles, » recueillis par lui et publiés chez Trautwein, à Berlin, en juin 1870.

En 1895, M. Paul Robert Eitner a réédité ses morceaux à trois voix, gaies Chansons allemandes, à trois parties dans le genre « des Neapolitane » ou Villanelles Italiennes par Jacques Regnart, musicien et vice-maître de Chapelle de son Altesse le grand duc Ferdinand, composées à Innsbruck, voix de tenor, imprimées à Nuremberg, par les héritiers de Catherine Gerlaeh, 1593.

Il rééditait, dans le même volume, (1) « les vingt et » une chansons mises d'abord en musique par le » Noble et Célèbre Jacques Regnart : chansons à » trois voix, arrangées maintenant pour faire plaisir » à ceux qui y prennent plaisir, à cinq voix, par » Léonard Lechner, de l'Adige, Con alchuni madri- » gali in linguâ Italiana — Soprano. »

Voici les titres des soixante-sept gaies chansons allemandes qui parurent successivement, en trois volumes ; le premier, de vingt-deux chansons, en 1576 ; le second, du même nombre, en 1577 et le troisième, de vingt-trois, en 1579. L'édition de 1593, réimprimée par M. Robert Eitner, n'est elle-même qu'une réimpression. Les titres permettront de se faire une idée générale du genre tout particulier de ces chansons :

1. Sans toi, je renonce à tout.
2. Quand je songe à cette heure.
3. Enfin me voilà libre.
4. Ah ! cœur endurci, laisse-toi donc.
5. L'amour et la raison en conflit.
6. L'amour n'a plus de place dans mon cœur.
7. J'ai donc cette expérience.
8. Vénus; ton enfant et toi.
9. Il faut que je prenne patience,

(1) C'est le titre donné par Léonard Lechner. M. Robert Eitner y voit la preuve de la sensation que les chansons de J Regnart firent dans le monde des Artistes. vingt et une chansons parurent à Nuremberg, chez Gerlaeh, en 1579, pour la première fois et, en 1580, pour la seconde. La réimpression de M. Eitner se trouve à la Bibliothèque de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

10. Ma bouche chante, mon cœur se lamente.
11. Peux-tu être si fourbe envers moi.
12. Enfin, je suis vengé.
13. J'ai pensé que j'étais au mieux.
14. Ne me crois pas assez osé.
15. Qui veut voir deux sources vivantes.
16. Qui me consolera de ta perte.
17. Qui se sent la proie de l'amour.
18. Ah ! esprit faible, toi qui dois tant souffrir !
19. Ma peine est un lourd fardeau.
20. Vous qui vivez sous les lois de l'amour !
21. Il n'y a pas de plus grande joie que sur terre.
22. La querelle a une fin : assez de folie.
23. Quand j'ai promené ma peine.
24. Eh ! n'ai-je pas honte.
25. Bien qu'elle parte et me laisse.
26. Jeune fille, votre humeur volage.
27. Jeune fille, vos yeux perçants.
28. Vous êtes si bons envers moi.
29. Je suis allé au bain.
30. Ne me trompez pas, Dieu a payé.
31. Ah ! Dieu, comment faut-il chanter ?
32. L'amour et l'infortune ont osé.
33. Toutes mes pensées, sans hésitation.
34. Qui veut aimer sans argent.
35. Puisque tu veux cimenter ton amour.
36. Mon cœur m'a trompé.
37. Le doux sommeil qui d'ordinaire calme toute chose.
38. Que tu sois en peine à mon sujet.
39. Bon compagnon, tu te plains.

40. Bien que mainte chose contrarie mon bonheur.
41. Ce sont mes moments de joie.
42. Celui qui envierait mon bonheur.
43. Des centaines d'enfants aspirent à mon amour.
44. Dites-moi, jeune fille, d'où.
45. Tu t'es montrée si bonne.
46. Je t'ai fait la cour, jeune fille.
47. Vous n'en passerez jamais autant que moi.
48. Il faut prendre son temps.
49. Ah ! Dieu, une grande peine.
50. Un doux rêve dans le calme de la nuit.
51. Tu as congé, ne tarde pas.
52, Elle envie mon bonheur.
53. Je vais risquer autre chose.
54. Mon cœur est épris.
55. Ah ! femme, mauvaise herbe !
56. Auprès de toi, je goûte toutes les joies.
57. Quand je songe à cette heure.
58. Puisque tu me méprises.
59. Je ne laisserai pas offenser.
60. Pas une heure, pas un jour où je ne songe.
61. Mon cœur brûle : ah Dieu !
62. Le monde méchant est là !
63. N'aspire pas tant à la faveur des femmes !
64. Mon cœur ne badine pas avec moi.
65. O charmante image, ne te montre pas si farouche !
66. C'en est assez.
67. Ah ! malheur à moi, mon jeune cœur est percé d'une flèche !

Pour donner une idée plus complète de ces chan-

sons, voici la traduction de celles qui ont le plus de couleur locale : (1)

I

Sans toi, le plaisir est une chimère, est une chimère ; où tu n'es pas, où tu n'es pas, le deuil est dans mon cœur, le deuil est dans mon cœur ; ton amour seul, ton amour seul est la source du bonheur ! (2)

II

Quand je songe au moment où je dois partir, où je dois partir (ce moment fatal arrivera bientôt), mon âme se pâme d'effroi, pâme d'effroi, pâme d'effroi, et se meurt,

III

Enfin me voilà libre, enfin me voilà libre de soucis d'amour; seul, maintenant, je veux d'autres passe-temps; je lance dans les airs, je lance dans les airs, ma chansonnette!

(1) Cette traduction est de M. Firmin Montailler, professeur d'allemand au Lycée de Rouen. Les chansons 1, 2, 3, 4, 10, 13, 15, 23, arrangées par M. Charles Dahot, ont été interprétées à la Soirée Dramatique, Musicale et Littéraire destinée à célébrer le Centenaire de la Société, le 10 Juillet 1899,

(2) Les progressions par quintes sont voulues par Regnart. A la reprise, le *sol* n'est plus qu'une 1/2 note soutenue comme dans les voix de soprano et de tenor. Même observation pour les numéros suivants. Note de M. F. Montailler.

IV

Ah! cœur cruel! laisse-toi fléchir par ma voix, laisse-toi fléchir par ma voix; laisse-moi, cœur cruel, l'espoir d'être aimé, l'espoir d'être aimé, l'espoir d'être aimé. N'auras-tu pas de trésors, n'auras-tu pas de trésors, pour un indigent d'amour, pour un indigent d'amour?

X

Ma bouche chante, mon cœur se lamente, mon cœur se lamente, leur union en fait des ennemis et ma raison se perd dans ce conflit, se perd dans ce conflit!

XII

Enfin me voilà vengé de ton dédain; aussi ta peine m'est un doux régal, m'est un doux régal, un doux régal. La roue tourne; hier, c'était mon tour.

XIII

Longtemps je crus, longtemps je crus posséder son amour, posséder son amour sans partage. Pauvre fol que j'étais, elle vient de s'éprendre d'un barbon!

XXIII

Quand toute la journée, j'ai crié ma douleur, je ne la vois pas cesser à l'heure où je dois dormir.

Des rêves effrayants viennent troubler mon court sommeil.

XXXI

Ah Dieu! puis-je chanter et vivre joyeusement quand de mon cœur, quand de mon cœur où régnait l'espérance, les noirs soucis exaspèrent la douleur!

M. Robert Eitner (1) rappelle que « les prédécesseurs de Jacques Regnart, l'italien Scandello, successeur de Lemaistre, à la cour de Saxe et Orlando Lassus, à Munich, avaient : le premier, en 1568 et le second, en 1567, publié des lieds allemands qui avaient fait sensation, par leur fraicheur, leur nouveauté, leur mélodie vive et animée. Mais il ajoute que « le succès le plus vif fut remporté par les chansons à trois parties de Jacques Regnart qui se rattachaient, au point de vue de l'harmonie, au chant populaire et original des Allemands, bien qu'elles fussent conçues dans le genre de la canzonnette italienne. De là, le caractère prémédité de ses monstruosités harmoniques qui nous effraient aujourd'hui, mais qui doivent avoir amusé dans ce temps là, étant considérées, comme le vrai patrimoine du peuple ». C'est d'ailleurs ce qu'a dit Regnart lui-même, dans la petite préface en vers qui précède (2) ses chansons!

(1) Préface des « Gaies Chansons Allemandes ». Traduction de M. F. Montailler, professeur d'allemand au Lycée de Rouen.

(2) Ces chansons, arrangées par M. Duhot, ont été interprétées à la Soirée Dramatique, Musicale et Littéraire du 10 juillet 1899. Elles ont été fort goûtées par le public d'élite qui assistait à cette audition et qui a manifesté son plaisir par d'unanimes applaudissements. Voir dans le précédent volume des mémoires de la Société, la notice et le travail de M. Duhot.

A tout Lecteur connaissant la Musique :

« Ne te laisse pas détourner par ce fait que je ne fais pas montre ici de grande élégance musicale. Sache qu'il ne convient nullement d'avoir de hautes visées en fait de villanelles. Vouloir acquérir la gloire à ce prix, c'est faire besogne vaine et inutile; en d'autres lieux, l'art séjourne. »

Voilà ce que Léonard Lechner a eu tort de perdre de vue. Comme le dit fort bien, M. Robert Eitner, le compositeur de l'Adige, a complètement détruit la grâce et l'originalité de ces chansons « en les arran- « geants à cinq voix, pour faire plaisir à ceux qui « y prennent plaisir ». Telle est aussi l'appréciation de M. Charles Duhot. Il estime, que l'œuvre de Jacques Regnart ne méritait pas semblable traitement, et que malgré les progressions par quintes qui nous offusquent aujourd'hui beaucoup des « gaies chansons allemandes », de notre concitoyen, sont tout à fait charmantes; ainsi, le numéro trois « enfin me voilà libre » est un petit bijou de sentiment et de charme mélodique.

M. Duhot vous a déjà dit, avec beaucoup de charme, l'histoire de la carrière musicale de Jacques Regnart. Il suffira donc de la retracer, dans ses grandes lignes. Né à Douai, en 1540, Jacques Regnart y fit ses études chez les Jésuites de cette ville. La générosité d'Alexandre Manare, alors doyen de l'église cathédrale de Tournai, lui ouvrit la carrière musicale. Il dut quitter de bonne heure, le sol natal, pour se faire attacher comme chantre à la cathédrale de Tournai. De là, il partit pour Vienne. Son nom apparait, pour

la première fois, en 1560, dans l'Etat de Maison de Maximilien de Bohême; il y figure, comme ténor, à sept florins par mois. En 1564, il est gagé à la Chapelle Impériale, en la même qualité, aux appointements de douze florins par mois. En 1573, il devient professeur des Enfants de Chœur de la Chapelle de la Cour, avec quinze florins par mois (1). En 1580, il est à Innsbruck à la Cour de l'Archiduc Ferdinand, dont il est le Vice-Maître de Chapelle (2), sous la direction de l'illustre Philippe de Mons, l'émule, et presque le rival d'Orlando Lassus; Philippe de Mons, qui fut Chanoine et Trésorier du Chapitre de Cambrai, dans la première partie de sa carrière (3).

C'est alors qu'il épousa Anna Fischer (4), fille de Hans Fischer, basse chantante de la Chapelle du Prince Électeur de Bavière, à Munich. En 1595, après la mort de l'Archiduc Ferdinand, il remplit les fonctions de Vice-Maître de Chapelle à la Cour Impériale de Prague. Il dédie ses « Missæ Sacræ » le 31 Décembre 1599 (5), à l'Empereur Rodolphe II, et

(1) Fétis, Dictionnaire des Musiciens.

(2) Préface de Robert Eitner. Cahiers mensuels pour l'Histoire de la Musique. 12e année, 1880. Berlin, nos 6, 7 et 8. Ces cahiers renferment une notice biographique et bibliographique très complète sur Jacques Regnart.

(3) Le Glay. Recherches sur l'Eglise Métropolitaine de Cambrai.

(4) Jules Declève, Roland de Lassus. Sa Vie et ses Œuvres, Mons 1898, p. 15 — MM. Fétis et Van der Straeten indiquent 1570 comme date du mariage de Jacques Regnart. M. Eitner donne 1580, avec preuve à l'appui.

(5) C'est donc à tort que M. Van der Straeten dit que Jacques Regnart mourut le 15 juin 1599. La Musique aux Pays-Bas, T. 2, p. 241.

meurt, peu de temps après, vers 1600 ou 1601, au plus tard, laissant le souvenir d'un compositeur de talent, plein d'ardeur, et tenu en grande estime, par ses contemporains.

En voici une preuve peu connue : la Cour de Saxe avait fait des offres magnifiques à Orlando Lassus (1), pour le décider à aller se fixer à Dresde. Il déclina l'emploi de Maître de Chapelle de l'Electeur Auguste de Saxe, quelque brillant qu'il fût ; mais, en même temps, par une lettre du 12 février 1580, il recommanda chaleureusement Jacques Regnart, pour le remplacer.

Voici un extrait de cette lettre. « Je dois dire, en » toute franchise, que c'est un homme excellent, » plein de connaissance et de raison. Il est de Hol- » lande. Il parle bien l'Allemand et possède d'autres » langues. En somme, c'est un bon musicien et propre » à cet emploi. » (2)

Rien n'est plus éloquent qu'un pareil témoignage émanant du plus célèbre compositeur de l'époque, de celui qu'Adrien Le Roy, dans son Traité de Musique, appelait : « le grand maître, et suprême ouvrier ! »

(1) Jules Declève. Roland de Lassus, p. 46.

(2) Les offres faites à Orlando Lassus étaient subordonnées à la condition d'écrire la musique des livres des Psaumes imprimés à l'usage de l'Eglise Réformée. Il répondit que quelque fussent les avantages qu'on pût lui offrir en ce monde, il ne se déciderait jamais à trahir les intérêts de sa religion, en coopérant, même d'une manière détournée, au succès du Protestantisme.

Est-ce pour la même raison que ne put aboutir sa recommandation en faveur de Jacques Regnart Vierteljahrschrift für musik wissenshaft Breitkopf, Leipsig, 1885 à 1894, t. VI. VII et IX. Lettre découverte par M. L.-W. Dehn, bibliothécaire de la Ville de Berlin.

Sanderus a consacré une courte notice à Jacques Regnart, En voici la traduction : « Jacques Regnart, de Flandre, Musicien de l'Empereur Rodolphe II, fut d'abord maître de Chapelle, ou plutôt « vice-magister » de Ferdinand, Archiduc d'Autriche. Il écrivit des chants variés qu'on appelle des motets, extraits de l'Ancien et du Nouveau Testament, à quatre, cinq et six voix ; et, de plus, deux livres de Chansons Italiennes à cinq voix. Il publia à Nuremberg trois tomes de chansons les plus suaves, à trois voix. (1)

Dans son Dictionnaire des Musiciens, M. Fétis affirme que plusieurs compositions de Jacques Regnart ont paru dans un recueil intitulé :

« Magnificat secundum octo vulgaris Musicæ » modos a diversis musicis compositum 4 et 5 vocum, Duaci, 1552. » Comme les plus anciennes impressions douaisiennes, sont de 1562, il est intéressant d'examiner la valeur de cette assertion, non pas seulement au point de vue de la carrière musicale de Jacques Regnart, mais pour l'histoire de l'imprimerie à Douai. (2)

(1) A. Sanderus de Scriptoribus Flandriæ Antuerpiæ, 1624, p. 85.

(2) M. Goovaert dans sa « Typographie Musicale des Pays-Bas » fait les réserves les plus formelles sur le « Duaci 1552 » qui ne paraît pas établi. M. Fétis l'a reproduit d'après Becker, Tonwerke, p 79. — Draudius, Bibliotheca Classica, ne mentionne pas Douai comme lieu de publication, mais attribue le recueil à Jacques Regnart. Voici au surplus son indication : « Jac. Regnardi, magnificat secundum octo vulgares musicæ modos, a diversis compositum, 4 et 5 v., 1552. » M. Nutly a reproduit purement et simplement l'affirmation de Fétis et de Mendel, qui dit « que plusieurs chants sacrés de ce recueil sont de Jacques Regnart. » Aussi, comme Fétis. il le vieillit d'une dizaine d'années et le fait naître en 1531 — afin de lui donner 21 ans en 1552.

Disons tout d'abord qu'il n'est pas matériellement impossible qu'une imprimerie ait fonctionné à Douai, en 1552, bien qu'on ne connaisse aucun ouvrage sorti, à cette date, d'une presse douaisienne. Rien n'empêcherait d'ailleurs que l'ouvrage eût été imprimé au dehors, à Anvers, par exemple, tout en portant l'indication de Douai. Là n'est donc pas la difficulté : elle est ailleurs et paraît dès plus sérieuses. Le premier ouvrage connu de Jacques Regnart est de 1574 : Ce sont ses Chansons Italiennes éditées à Vienne. Est-il vraisemblable que, de 1552 à 1574. soit pendant vingt-deux ans, il n'ait publié aucune œuvre musicale, alors que de 1574 à sa mort ses œuvres se succèdent a de très courts intervalles (1). De plus, il parait établi qu'il avait vingt-quatre ans quand il devnt ténor de l'Empereur Maximilen, en 1564, aux appointements de douze florins par mois. Il en résulte donc que, contrairement à l'assertion de Fétis, il naquit en 1540 et non en 1531. (2) Car,

Musikalishes Conversations Lenicon, Berlin, 1870-1883. Jacques Regnart, Goovaert, p. 199, n° 43. Nutly, pp. 92 et 93.

(1) Il convient pourtant de mentionner que, en 1568, Pierre Joanelli publia dans le « Novus Thesaurus Musicus, » publié à Venise, chez Antoine Gardane (Grande Collection de Motets composés par les Membres de la Chapelle Impériale, sous les Règnes de Ferdinand et de Maximilien), une vingtaine de motets par Jacques Regnart. Ce précieux recueil se trouve à la Bibliothèque du Conservatoire de Musique, à Bruxelles, à la Bibliothèque de l'Université d'Upsal, et à la Bibliothèque Nationale, à Paris. Il contient 176 motets d'auteurs qui, pour le plus grand nombre, ne nous sont connus que par lui.

(2) Tel est l'avis de M Robert Eitner. Il semble même croire que M. Fétis n'a indiqué 1531, comme date de la naissanse de J. Regnart

il n'aurait eu que douze ans lors de la publication du Magnificat, ce qui est inadmissible. Enfin, et c'est là dernière considération, M. Fétis se borne à indiquer le recueil de 1552 sans préciser dans quelle bibliothèque il se trouve, sans même citer l'auteur contemporain qui en aurait fait mention, et parlé de Jacques Regnart, comme ayant collaboré à cet ouvrage. L'affirmation de M. Fétis paraît donc démentie par tout cet ensemble de présomptions si concordantes.

L'œuvre musicale de Jacque Regnart est presque toute entière dans les bibliothèques publiques d'Allemagne, d'Autriche et d'Angleterre ; celles de France ne possèdent qu'une très faible partie de ses compositions musicales (1) En fait de manuscrits, le motet Pueri Hebraeorum se trouve à la Bibliothèque de l'Opéra, à Paris. Ce motet à cinq voix semble inédit, car il ne figure pas dans les éditions de 1575 et 1577 dont il sera parlé plus loin.

La copie très ancienne d'un fragment du motet « Homo quidam fecit cœnam magnam » dont M. Malherbe, archiviste de l'Opéra, (2) a fait don à la So-

que pour justifier sa collaboration au « Magnificat » de 1552. Monatschefte, 1880, p. 91.

(1) La Bibliothèque Nationale possède « Primo libro delle canzone Italiane », Nuremberg, 1574. (Renseignements de M. Wotquenne).

(2) La Bibliothèque du Conservatoire a de plus les réimpressions allemandes : *A.* de cinq chansons à trois voix, publiées par M. Commer ; *B.* trente-six chansons à trois et cinq voix, avec paroles allemandes, publiées par Eitner. (Renseignements de M. Charles Malherbe, Archiviste de l'Opéra)

Les motets « Pueri Hebræorum et Circumdederunt » arrangés par M. Ch. Duhot, ont été interprétés au Théâtre de Douai, à l'occasion

ciété, a le n° 29 dans l'Edition de 1575. Pour faciliter le chant simultané à quatre voix, au lieu de superposer les parties, comme de nos jours, on les juxtaposait au XVIe siècle et le livre était ainsi divisé par quart.

La Bibliothèque du Conservatoire a deux motets de Jacques Regnart.

Ad te Domine, Motet à 5 voix-manuscrit. C'est le 20e de l'édition de 1575 ;

Circumdederunt, Motet à 5 voix manuscrit qui figure dans les Cantiones Sacræ, publiées à Douai, en 1590, et dans le recueil de Joanelli.

Et comme œuvres, en parties séparées :

1° Missa, à cinq voix ;

2° Missa à cinq voix sur le thème « Come la torterella. »

Ce thème « comme la tourterelle » nécessite une explication :

Le docteur Hœfer constate, qu'à cette époque, le talent du compositeur consistait principalement dans son habileté à combiner des sons, selon les règles du contrepoint en prenant pour thème obligé de ses Messes, des chansons vulgaires, dont les airs et les paroles faisaient un monstrueux contraste avec les textes sacrés. Un compositeur, dit Castil-Blaze, était

du Centenaire de la Société. Enfin, le « Thesaurus Litaniarum » édité à Munich, chez Adam Berg, en 1596, renferme cent motets de divers auteurs. Il s'en trouve plusieurs de Jacques Regnart. Voir Bibliographie d'Eitner. De même pour le Thesaurus musicus continens se lectissimas harmonias Noribergæ, 1564. Ce recueil est à la Bibliothèque d'Upsal comme celui de Joanelli. Catalogue d'Upsal, 2, p. 1059.

sûr d'un succès d'enthousiasme, quand il savait, à propos, écrire une messe, un motet, sur la Chanson à la mode : la chanson faite sur une aventure galante ou politique du jour. (1) Or, l'on retrouve précisément dans les recueils du temps une chanson commençant par ces mots : Comme la tourterelle :

Comme la tourterelle
Languit jusqu'à la mort :
Ayant perdu sa belle
Compagnie et confort ;
Aussi ne veut confort
Mon cœur plein de tristesse,
S'il n'arrive au doux port
Où l'attend sa maîtresse.

En Italien, comme en Français ce devait être une Chanson en vogue (2).

Lassus lui-même suivit d'abord l'exemple des maîtres de son temps : mais bientôt son génie prenant son essor, se fraya une route nouvelle.

Il donna à la Musique religieuse le caractère grave et simple qui convient à la majesté de l'Eglise. C'est là ce qui domine dans les Messes de Jacques Regnart, comme le prouve la très grande majorité des thèmes qu'il a choisis :

(1) Castil-Blaze, Critique Musicale. (Revue de Paris, 1838). J. Declève, Roland Lassus, p. 157 à 159.

(2) La chanson « Comme la tourterelle » a été mise en musique par plusieurs compositeurs du xvi[e] siècle : Orlando Lassus, Philippe de Mons et J. de Castro, en 1575. Dans le même genre, Jacques Regnart a pris pour thèmes de messes : Missa super Dun si bel foco. — Io so ben ch'ha. — Œniades Nymphæ, etc. Voir Declève, pp. 114, 127, 170. Orlando Lassus. Le Thrésor de Musique contenant les Chansons Françaises, Italiennes et Latines, 1562. La dédicace à Phi-

Fit porta Christi pervia,
Cantabo Domino ;
Gaudeamus pariter ;
Exultat jam angelica turba ;
Exultandi tempus est ;
Stabunt justi ;
Domine Deus noster, etc., etc.

Pour en finir avec ce que la France possède de Jacques Regnart, la Bibliothèque de la Société possède la copie d'un Madrigal sans paroles, dont l'original est à la Bibliothèque de Munich (1) et (2). Il ne reste plus maintenant qu'à dresser la liste chronologique des nombreux ouvrages de Jacques Regnart, avec l'indication des bibliothèques publiques qui les possèdent. Ce travail a été fait avec beaucoup de soin

lippe de Pas, gentilhomme français, constate « que la lettre accom-
» modée à la Musique d'Orlande, imprimée à Paris et à Louvain,
» estait sotte, lascive et profane presque en toutes les chansons. En
» ostant quelques mots ou plusieurs et les accommodant au moins
» mal qu'il m'a été possible, j'ai rendu les chansons honnestes, et
» chrestiennes, pour la plupart. »

(1) D'après une note du Docteur A. Sandberger, Conservateur de la Section musicale de la Bibliothèque de Munich, cette bibliothèque a, comme manuscrits de Jacques Regnart, outre le madrigal, un hymne à huit voix, cod. 260 ; une messe, cod. 37 : plusieurs motets, cod. 53 et 132, et un certain nombre de morceaux pour l'orgue, cod. 257, 289, 264, 269. Il ajoute que le Catalogue des réimpressions (Berlin, 1871) indique plusieurs réimpressions isolées. D'après les catalogues imprimés, les Bibliothèques de Darmstadt, Breslau, Liegnitz, Vienne, Berlin, Dresde, possèdent aussi des œuvres de Jacques Regnart. En dehors des « Cantiones Sacræ » de la Bibliothèque Royale de Berlin, l'Allemagne n'a rien de François Regnart, et de ses deux frères Paschaise et Charles.

(2) Il serait à désirer que cette Œuvre inédite fut reproduite dans les Mémoires de la Société.

par M. Robert Eitner (1). Fétis n'a pas donné ces renseignements qui seront une nouveauté pour les lecteurs Français.

I. — Premier livre des Chansons Italiennes à cinq voix nouvellement mises en lumière. Vienne, chez Jacomo Mair, 1575, in-4°, dédié au Prince Rodolphe d'Autriche, roi de Hongrie. Ce recueil contient seize chansons en italien.

(Bibliotheques de Dantzig et de Marienkirche à Elbing, complet des cinq voix. Londres, British Museum. Paris, Bibliothèque Nationale).

Il en a été fait une seconde édition en 1580 et une troisième en 1585, à Nuremberg, (Bibliothèques de Berlin, de Munich et de l'Académie de Liegnitz. Londres, British Museum complet).

II. — 1575. Sacræ aliquot Cantiones quas Moteta vulgus appelat, quinque et sex vocum, auctore Jacobo Regnart, Flandro, Monachii, Adamus Berg, in-4°. Ce recueil renferme 37 motets. (Bibliothèques Royales de Berlin, de Munich, de Lunebourg, de Breslau complet, de Darmsdt, A. T. B.) (2).

Quatre de ces Motets sont reproduits dans l'édition Douaisienne des Cantiones Sacræ de 1590 : Reges Terræ congregati sunt. 2ª pars, Et intrantes domum à 5 V. Cœnantibus illis accepit et Exultent justi in conspectu à 6 V.

III. — 1576. Gaies Chansons Allemandes à trois

(1) Robert Eitner, Monatschefte, 1880.

(2) Les lettres C. T. A. B. D. sont les abréviations de : Cantus - Tenor - Altus - Bassus - Discantus et indiquent les partitions possédées par telle bibliothèque déterminée.

voix. Nuremberg, chez Catherine Gerlach, in-4° Ce premier livre contient 22 chansons.

(Bibliothèques de Berlin, T., de Zwickau Disc.).

Il y en eut une seconde édition en 1578. (Bibliothèques de Berlin, de Nuremberg, de Vienne complet).

IV. — 1577. Aliquot Cantiones, vulgo moteta appellatæ, quatuor vocum, auctore Jacobo Regnart Flandro. Noribergæ in officina Catharinæ Gerlachin, in-4°.

(Biblithèques de l'Académie de Liegnitz et de Munich complet, de Zwickau A. T. B., de Berlin A.

Ce recueil contient quarante-deux motets. L'édition Douaisienne des Cantiones Sacræ de 1590 reproduit quatre motets de ce recueil :

1° Benedic anima mea Domino ; 2ª Pars, Qui propiciatur omnibus ; 3ª Pars, Qui replet bonis os tuum. 2° Prope est Dominus ; 2ª Pars, Custodit Dominus. 3° Usque quo Domine ; 2ª Pars, Usque quo exaltabitur. 4° O vos omnes qui transitis.

V. — 1577, Le second volume des Gaies Chansons Allemandes à trois voix. Nuremberg, chez Catherine Gerlach, in-4°. Ce recueil contient 22 chansons. (Bibliothèque de Berlin, T.).

Il y eut une autre édition en 1575. (Bibliothèque de Berlin, complet. Musée Allemand, à Nuremberg, complet).

VI. — 1579. Le troisième volume des Gaies Chansons Allemandes à trois voix, à Nuremberg, chez Catherine Gerlach, in-4° Ce recueil contient vingt-trois chansons.

(Bibliothèque de Berlin, Disc. et T. Musée Allemand, à Nuremberg, complet).

C'est la réunion des recueils repris sous les numéros III, V et XI qui a composé le Tricinia ou les 67 Chansons publiées en 1593, à Nuremberg, chez Catherine Gerlach et réimprimées par Eitner, en 1895. (Bibliothèque de Dresde).

VII. — 1580. Nouvelles Chansons Allemandes, courtes et agréables, à cinq voix, pour chanter ou pour l'usage de toutes sortes d'instruments. Nuremberg, chez Catherine Gerlach et Jean de Berg, in-4° oblong.

Ce recueil contient 30 chansons. (Bibliothèques de Berlin, de Munich, de Dantzig, complet; d'Upsal, D. T. B.; de Hambourg, complet; de Gôtingan, D. A. V.; de Breslau, complet; de Liegnitz, complet.

VIII. — 1581. Le second livre des Chansons Italiennes, à cinq voix, de Jacomo Regnart. Nuremberg, in-4°, chez Catherine Gerlach. Ce recueil contient 18 chansons. (Bibliothèques de Berlin, de Munich, de Vienne, de Dantzig, de Liegnitz, complet (1).

IX. — 1588. Mariale hoc est opusculum sacrarum cantionum pro omnibus beatissimæ Virginis Mariæ Festivitatibus cum quatuor, quinque, sex et octo vocibus Œniponti, in-4°. Ce recueil contient 42 chants. (Bibliothèque de Munich, Disc).

X. — 1590. Cantiones Sacræ, 4, 5 et 6 vocum, Authoribus Francisco, Jacobo, Pascasio, Carolo

(1) Il convient de rappeler ici, à leurs dates, les réimpressions des Chansons allemandes et des Tricinia, en 1583, 1584, 1585, 1586 et 1587. Les Tricinia ont été réimprimées en 1595.

Regnart fratribus Germanis, Duaci, Bogardi, in-4°. (Bibliothèque de Berlin, complet) (1). Ce recueil contient trente-sept motets : neuf sont de Jacques Regart; ils figuraient déjà dans les éditions de 1575 et 1577. La Bibliothèque de Bordeaux possède les parties de Bassu et de Contratenor.

XI. — 1591. Nouvelles courtes et gaies chansons Allemandes, à quatre voix. Munich, Adam Berg, in-4°. Ce recueil contient 25 chansons. (Bibliothèque de Munich, Disc.).

XII. — 1595. Threni Amorum. La première partie des gaies chansons profanes, à cinq voix. Nuremberg, chez Paul Kaufmann, in-4°.

Ce recueil contient 16 chansons. (Bibliothèque de Berlin, Disc. A. T. V.).

XIII. — 1595. Threni Amorum. La seconde partie des mêmes chansons, à cinq voix, in-4°.

Ce recueil contient dix-huit chansons (Bibliothèque de Berlin. Disc. A. T. V.)

XIV. — 1602. Missæ Sacræ ad imitationem selectissimarum Cantionum, suavissima Harmonia a quinque sex et octo vocibus. Francofurti apud Wolfgangum Richterum in 4°. Ce recueil contient neuf messes. (Bibliothèques de Berlin C. A T. B. de Breslau C. T. B. V et VI, d'Elbing, complet, de Danzig C. T. B. d'Upsal. D. A. T. B. V. d'Augsbourg 5 partitions. En 1602, date de la publication, Jacques Regnart était mort depuis un an au moins. Ces messes furent imprimées « impensis Nicolai Steinii, Bibliopolæ et

(1) Bibliographie des musiciens des XVe et XVIe siècles, par Robert Eitner, Berlin, 1877, p. 216.

Notarii publici : » avec une dédicace à l'empereur Rodolphe II, du 31 décembre 1599. Déjà, vers 1588, Jacques Regnart avait été gravement malade. Ayant échappé à la mort, il publia à Insprück, cette même année, en guise d'actions de grâces : le « Mariale », recueil de Chants sacrés pour les Fêtes de la Très-Sainte Vierge Marie « pour avoir demandé à son fils la vie du Componiste ». C'est ce qui résulte d'une pièce de vers de George Barthold Pontanus, dont voici le début :

Hæc, Regnarde, tibi, dulcissime musice, quondam
Jam morituro etiam, contulit auxilium.

XV. — 1603. Continuatio Missarum Sacrarum, suavissima harmonia, a quatuor, quinque, sex, octo et decem vocibus. Francofurti typis Wolfgangi Richteri in 4°. Ce recueil contient neuf messes. Il fut dédié par Anne Fischer, veuve de Jacques Regnart, au Duc Maximilien de Bavière (1).

(Bibliothèque d'Elbing, huit partitions, de Danzig 6 partitions, d'Augsbourg cinq partitions, d'Upsal 6 partitions.)

XVI. — 1603. Corollarium Missarum sacrarum. Francoforti, typis Wolfgangi Richteri in 4°. Ce recueil contient onze messes. Il fut dédié par la veuve Anne Regnart au Prince Ferdinand, archiduc d'Autriche.

(Bibliothèque de Berlin, complet, d'Augsbourg, 5 partitions, d'Upsal, 6 partitions).

(1) Cette dédicace est datée du 12 Janvier 1603, à Munich, la ville natale d'Anne Fischer, où elle était retournée après la mort de son mari.

XVII. — 1605. Sacrarum Cantionum IV. V. VI. VII. VIII. X et XII Vocum, pro certis quibusdam dominicis diebus, Sanctorum que Festivitatibus concinnatarum, Liber primus. Francofurti apud Wofgangum Richterum in 4°. Ce recueil contient trente cinq chants. (Bibliothèques d'Elbing, complet ; de l'Institut de musique d'Eglise, à Breslau, complet). Ce recueil est dédié par la veuve Anne Regnart, à Maximilien, archiduc d'Autriche.

XVIII. — A cette énumération, M. Fétis ajoute : en 1614, Magnificat decies octonis vocibus ad octo modos musicos compositum una cum duplici antiphonâ, Salve Regina, totidem vocibus decantanda. Francofurti in 4°. Il n'indique pas dans quelles bibliothèques publiques se trouve cet ouvrage.

Enfin, il y a des compositions de Jacques Regnart, 1° Dans les « Sdegnosi authori musica de diversi. » Munich 1585 et 1586. Le premier de ces recueils est à la bibliothèque d'Augsbourg, et le second, à celle de Munich (1)

(1) Toute cette partie bibliographique est le résumé du travail très complet de M. Eitner dans les Monastshefte de 1880, nos 7 et 8, Berlin, 1880. Les renseignements relatifs au British Museum et à la Bibliothèque Nationale sont dùs à l'extrème obligeance de M. Wotquenne, Bibliothécaire du Conservatoire Royal de Bruxelles, Membre de la Commission de Publication des Anciens Musiciens Belges. Il ajoute qu'il y a à Munich et à Kœnigsberg des œuvres d'un Pierre Regnart : nous avons démontré dans le chapitre I que c'est une erreur. M. Robert Eitner clot sa liste des Œuvres de J. Regnart en 1611 par les « Chansons Allemandes » à trois voix — Munich. C'est une réimpression des trois parties déjà rééditées en 1584, 1587 et 1593.

2° Dans le Rosetum Marianum publié par Bernard Klingenstein à Dilingen, en 1604, à 5 voix.

Ce recueil contient 33 chants, La Bibliothèque d'Upsal le possède au complet. Cant. T. A. B. V. in-4°,

C'est en 1600 que dut mourir Jacques Regnart. Toute date antérieure est exclue par la dédicace du 31 décembre 1599, adressée par lui à Rodolphe II, des « Missæ Sacræ » (n° XIV ci-dessus), qui ne furent publiées, à Francfort, en 1602, qu'après son décès. Il écrit à l'Empereur, que, contraint par l'affaiblissement de ses forces à garder le lit, il sent sa fin dernière approcher. L'ouvrage qu'il vient d'achever est son chant du Cygne. C'est sa femme bien aimée qui, après sa mort, offrira cette série de Messes à Sa Majesté Impériale, en se réfugiant, elle et ses enfants, à l'ombre de sa bonté protectrice.

Voici un court extrait de cette lettre touchante. Il prouvera que Jacques Regnart maniait le latin avec autant d'élégance que de sentiment :

« Eheu, destituor viribus, languescunt corporis membra, inopinata me corripit infirmitas, stratum lectuli mei quærere cogor, mens mea ingentem præsagit calamitatem futuram : aut morte cito solvar, aut diuturnum vitæ periculum sustinere impellor ; nisi fallor tempus resolutionis meæ, jam modo instabiti discendum mihi esse video, hæc ultima manus mea ultimis operibus meis imponenda est ; satis hactenus cecini ; satis cantionum composui ; satis mundo vixi, Hæc mea clarissima conjux sub præsidium et umbram ejusdem S. C. Majestatis V. cum dilectis prolibus nostris confugiet. »

« Hélas, je suis privé de forces, tout mon corps est languissant, une faiblesse soudaine m'envahit ; je suis obligé de chercher le repos de mon lit ; tout me présage une calamité prochaine, ou la mort me délivrera bien vite, ou j'aurai à soutenir le pénible fardeau de la vie. Si je ne me trompe, l'heure de ma mort va bientôt sonner. C'est pour la dernière fois que ma main imprimera sa marque à mes œuvres. J'ai fait assez de musique ; j'ai composé assez de chansons ; j'ai assez vécu pour le monde ; ma femme devra, avec mes enfants chéris, recourir à l'aide et à la protection secourable de Votre Majesté Impériale. » (1)

L'illustre moribond pouvait dire, à sa dernière heure, que la majeure partie de cette vie qui allait bientôt finir avait été consacrée à la musique ! Son œuvre a, en effet, une réelle importance. Le nombre de ses motets dépassent quatre-vingts ; ses chants sacrés atteignent le même chiffre. Il a composé une trentaine de messes. Il est l'auteur de trente-quatre chansons italiennes. Les Tricinia comptent soixante-sept gaies chansons allemandes. Les Threni Amorum en ont trente-quatre : voilà déjà plus de trois cents compositions qui attestent la remarquable facilité et l'inspiration du compositeur.

(1) La dédicace des « Sacrarum Cantionum » publiées par sa veuve, en 1605, à Francfort, dit que Jacques Regnart a laissé six enfants. On ignore si, comme leur père, ils ont embrassé la carrière musicale. Il ne subsiste d'ailleurs aucune trace de ce qu'a pu être leur destinée. Van der Straeten, la Musique aux Pays-Bas. T. V, p. 103, 109 et 111. — Dlabacx, Vies des Artistes de Bohême. T. II, p. 546. — Dédicace d'Anna Regnardin, Veuve de Jacques Regnard, à Son Altesse · Maximilien, Archiduc d'Autriche. Eitner, Monatschefte, p. 128. Voir n° XVII ci-dessus.

De son vivant, il a certainement atteint à une célébrité relative. Le compositeur Léonard Lechner, qui a pris la peine d'arranger, à cinq voix, ses gaies Chansons Allemandes à trois voix, dans le genre des Villanelles Italiennes, le salue du titre de « Noble et Célèbre Jacques Regnart. » Vingt de ses motets ont trouvé place dans la superbe édition du Thesaurus Musicus de Joanelli, publiée chez Gardane, à Venise, en 1568. (1) Il est largement représenté dans d'autres recueils contemporains. Dans le domaine spécial du Lied Allemand, il s'est fait la première place par la grâce, l'originalité, l'harmonie qu'il a su donner aux vieux chants populaires de l'Allemagne, Il l'a, quant à ce, emporté sur Orlando Lassus lui-même : Lassus, que Ronsard appelait « le plus que divin Orlando, » qui, comme une mouche à miel, a cueilli toutes les » plus belles fleurs des Anciens et outre semble avoir » seul dérobé l'harmonie des Cieux pour nous en » réjouir sur la terre, surpassant les Anciens et se » faisant la seule merveille de notre temps. »

Pour le « Lied Allemand », pour les gaies Chansons Allemandes, pour les vieilles mélodies populaires, Orlando Lassus a trouvé son vainqueur, et ce vainqueur, de l'avis des critiques les plus autorisés, a été Jacques Regnart. A trois siècles de distance, ses Chansons Allemandes ont eu l'extraordinaire bonne fortune d'une réimpression. Les grandes Revues Musicales d'Allemagne ont consacré à Jacques

(1) Ce recueil se trouve dans les Bibliothèques de Berlin, Koenigsberg, Upsal, Bruxelles, et à la Bibliothèque Nationale. — Cantus, Ten., Alt., Bass., v vox. Catalogue d'Upsal, p. 1039.

Regnart des études approfondies. Elles le revendiquent comme appartenant à l'Allemagne. Les bibliothèques publiques de Berlin, Danzig, Kœnigsberg, Augsbourg, Elbing, Munich, Vienne, conservent précieusement ses œuvres, dont aucune ne parait avoir péri. Et cependant il était resté fidèle à la terre natale, à la Ville de Douai où il avait fait ses études ; à la Cathédrale de Cambrai, où il était Chanoine.

Enfin, dans sa famille même, et tout à côté de lui, il s'est trouvé un de ses frères, François Regnart, qui a fait pour les Chansons Françaises, pour celles de Ronsard et des Poètes français du XVI.e siècle, ce que fit Jacques Regnart pour le vieux Lied Allemand et pour la Chansonnette Italienne.

CHAPITRE IV

PASCHAISE ET CHARLES REGNART

C'est au Palais Royal, à Madrid, au milieu des documents entassés pêle-mêle, et à la hâte, dans ses souterrains, aux heures de trouble et de péril, que d'infatigables chercheurs ont fait des découvertes inattendues sur bon nombre de musiciens originaires de la Flandre attachés à la Chapelle Flamande de Philippe II (1).

Les fameuses archives de Simancas ont été aussi explorées, à cet égard, pour le grand profit de l'histoire musicale. Ces vieux papiers, témoins muets des grandeurs d'autrefois : derniers vestiges de l'Espagne, de Charles-Quint et de Philippe II, jettent une lueur

(1) Vanderstraeten. La Musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle. Bruxelles 1867-1888. Bibl. Nationale, V. n° 7770, 8 vol. in-8°.

Voir plus spécialement le tome VIII, pages 31, 41, 42, 79, 89. Nulle part, dit-il, nous n'avons eu tant de particularités glorieuses à enregistrer que sur le sol de la péninsule Ibérique. Celui qui pourra un jour glaner, après nous, sur le même terrain, y trouvera de quoi faire une ample récolte, car bien des mystères restent impénétrables, plus encore par le défaut de classement que par l'égarement des documents d'archives ».

Voir aussi Biographie Nationale Belge, notices sur Pierre Maillard, t. 13, p. 179 et 180 ; sur Pierre de Manchicourt, p. 279 à 290 ; sur Jean Bonmarché et Georges de la Hèle.

inespérée sur un coin de la carrière musicale de Paschaise et de Charles Regnart (1).

Jacques Regnart était allé, en Bohème, chercher non pas la fortune (il fut gagé à sept florins par mois) mais la considération, l'honneur, la renommée ; son frère, François Regnart était devenu maître de chapelle à Tournai, puis à Anvers; Augustin Regnart faisait ses études à Douai, en attendant qu'il fût chanoine de la Collégiale de Saint-Pierre à Lille; Paschaise et Charles, ses aînés, avaient pris, de bonne heure, le chemin de l'Espagne où nous les retrouvons à la Chapelle Flamande de Philippe II, à Madrid. C'est ce que démontre, d'une façon certaine, l'état de cette Chapelle, pour 1559.

« S'ensuivent les noms de somiliers, chantres et officiers de la Chapelle de Sa Majesté, au Pays d'Embas, lesquels ont servi actuellement les mois qui s'ensuivent, à savoir : Mai, Juing, Juillet, Aoust de l'an 1559 (2). »

Mgr le Somilier, Maistre Pierre de Manchicourt, maître des enfants de chœur de la Cathédrale de Tournai, maître de Chapelle.

Et, au nombre des douze enfants, Charlot Renart.

Il était impossible de faire son apprentissage sous un pareil maitre plus éminent. Né à Béthune, vers

(1) Simancas est à douze kilomètres de Valladolid. M. Gachard qui visita les archives en 1844 évalue à plusieurs millions le nombre des documents déposés dans les 46 salles du vieux château. Comme le dit M. Geoffroy de Grandmaison « jamais vieux papiers ne furent logés dans un pareil décor ». Bulletin Historique et Philologique 1897, p. 837 à 878.

(2) Vanderstraeten, t. VIII, p. 31, 32. Arch. du Palacio Real, à Madrid. Rôle des gages.

1500, Pierre de Manchicourt (1) fut, au dire d'Ambros (2), (un des meilleurs critiques musicaux de l'Allemagne), « un compositeur d'importance, un maître de premier ordre, en même temps qu'un artiste très fécond ». Après avoir dirigé la maîtrise de Tours, il devint maître de Chapelle à la Cathédrale de Tournai, en 1545, où s'exerça son talent jusqu'en 1557. C'est en 1559 que Philippe II l'appela à Madrid où il réorganisa complètement la Chapelle Flamande. Il est probable que Charles Regnart était enfant de chœur de la maîtrise de Tournai et que Pierre de Manchicourt l'emmena avec lui en Espagne. Il avait alors une dizaine d'années (3).

C'était ainsi, d'ailleurs, que s'opérait le recrutement de la Chapelle Flamande, quand elle manquait de jeunes sujets. En 1564, par exemple, la Duchesse de Parme écrivait à un musicien éminent des Pays-Bas, Pierre du Hotz « pour recouvrer quatre des « meilleurs enfants de la Chapelle qui se trouveront, « et les encheminer vers l'Espagne ». Quand le Valenciennois Pierre Maillard, un des futurs camarades de Charles Regnart, arriva à Madrid, en 1562, il avait

(1) Il mourut à Madrid, le 5 octobre 1564.

(2) Ambros. Geschichte der Musik Leipzig 1880-1882, 5 vol. in-8°, nombr. pl. musique notée.

(3) Les enfants étaient pris de 7 à 9 ans, parce que les voix enfantines déclinaient rapidement vers douze ans. On alla pourtant jusqu'à 10 ans. S'il y avait à la chapelle ducale bavaroise des castrats, à la chapelle royale d'Espagne, il n'y avait pas trace de l'horrible mutilation que subissaient les enfants afin de conserver leur voix aigue. Ils n'eurent point à souffrir de ces atroces pratiques. Vanderstraeten, t. VIII.

douze ans; Georges de la Hèle était du même âge; c'était les lancer bien vite, dans la vie, que de les « encheminer » tout enfants par delà les Pyrénées, par les routes fort peu sûres de l'époque si tristement féconde en discordes et en guerres civiles. Ils ne se faisaient pas tous, loin de là, à ce rude et difficile apprentissage, et plusieurs d'entre eux succombèrent à la peine. Les Archives de la Chambre des Comptes de Lille, révèlent, qu'en 1564, trois de ces jeunes chantres, impropres au service furent ramenés d'Espagne aux Pays-Bas par les soins du chapelain, Louis Souguenet, pour être placés à l'Université de Douai (1).

Les Archives conservent trace du « paiement fait à » Loys Souguenet, prestre, chappelain du Roy, de » la somme de dix huit livres pour conduire trois » enfants de la Chapelle de Sa Majesté, par lui » amenés d'Espaigne, selon la charge qu'il en avait » de sa dite Majesté, jusques en la ville de Douay. »

Le 4 septembre 1593, le souverain dépêcha aux Pays-Bas, un de ses archers, Guillaume Gommer ou

(1) L'Université de Douai, comme celle d'Alcala, était généralement réservée alors pour l'éducation des jeunes musiciens devenus « viéjos » et aspirant aux dignités ecclésiastiques. C'est ainsi qu'en 1561, quinze chantres reçurent leur démission honorable et furent remplacés par autant d'autres tirés des Pays-Bas.

De même André Pévernage, maistre de chant en l'église cathédrale d'Anvers fait supplication à Philippe II, d'ordonner que deux de ses fils « soient entretenus aux frais du Roi d'Espagne en l'Université de Douai ». Par une lettre datée de Madrid le 3 janvier 1592, Philippe II écrit à son neveu, qu'il a trouvé bon de s'en remettre à son advis en droic et de la dite supplication. Vanderstraeten, t. 1, p. 242, t. VIII, p. 42. Arch. du Palaei Real à Madrid.

mieux Gœmare, chargé d'y reconduire Mathieu Prévost, Eustache Lambert et Jean d'Arras, trois soprani de la Chapelle, dont le placement immédiat devait avoir lieu à l'Université de Douai (1).

Charles Regnart n'était certainement pas au nombre des rapatriés de 1561, car son nom se retrouve, d'abord sur l'état du second tiers de 1562, dont voici le titre :

Les noms de ceux du Pays-Bas de la Chapelle de Sa Majesté, tant absents que présents, du second tiers de l'an 1562.

Il est toujours parmi les enfants, et, de plus, parmi les officiers, figure, son frère, Pasquier Regnart, en qualité de clercq de Chappelle.

Sur une autre liste de 1563, apparaissent, dans la section des Soprani, Charles Regnart, Antoine Pevernaige, Georges de la Hèle, et Pierre Maillard, de Valenciennes, qui seront plus tard, (je parle des deux derniers) maîtres de Chapelle à la cathédrale de Tournai (2).

(1) Citons encore : Jean Flory, Michel de Lamerette, Chrétien Bytte et Bria Gandy : et aussi Daniel Turnhout, fils de Jehan Turnhout, tant par considération des services de celui-ci à la Chapelle Royale de Bruxelles, que de son oncle, Gérard de Turnhout, en son vivant, mestre de chant de la Chapelle Royale de Philippe II. Il fut entretenu, pendant 4 ans, aux frais de Philippe II, dans le Collège Royal de Douai. Voici copie d'un des mandats : « à Jehan de Flory, natif de la ville de Maestrich, lors naguères enfant de la Chapelle du Roy nostre sire. la somme de 40 livres.... pour mettre en ordre le dit Jehan de Flory, envoyé d'Espaigne, par deça, ayant mue de voix, pour envoyer à Douay, aux estudes, et aussi, pour ses dépens, pour faire son voyage, vers le dit Douay. X L. Recette générale de Lille.

(2) En plusieurs endroits de son ouvrage sur les tons ou Discours sur les modes de Musique et les tons de l'Eglise, Pierre Maillart

Carlos Regnart, G. de la Hèle et Pierre Maillard sont inscrits dans la section des enfants ; et l'état porte la signature du Docteur Pierre Paceco, grand aumosnier de Philippe II.

Ces documents révèlent que Paschaise ou Pasquier Regnart était officier ou clerc de Chapelle (moco di capilla). Cela explique comment Carlos Regnart s'est expatrié si jeune. Il avait comme camarades : Georges de la Hèle qui atteindra à la célébrité et Pierre Maillard qui publiera à Tournai, en 1610, un ouvrage précieux pour la technique de la musique religieuse au XVIIe siècle.

L'état de 1565 permet de constater que Charles Regnart et Pierre Maillart font partie de la section des soprani qui sont au nombre de dix-sept et que Jean Bonmarché a remplacé Pierre de Manchicourt, comme maître de chapelle.

Jean Bonmarché, originaire de Douai, jouissait ainsi que Jacques Regnart, en la cathédrale de Cambrai, comme chanoine, de bénéfices affectés aux juristes. (1) C'est dire qu'il avait une grande réputation

rend hommage au talent de son maître. Il dit, notamment, page 346 : « Je pourrais alléguer ici l'authorité de mon maistre le sieur Jean Bonmarché, homme de grand savoir et de grand jugement en la musique ». Voir encore page 352. Tournai 1610 in 4°.

(1) Il vit le jour à Douai, comme l'attestent irrévocablement les « promotiones in artibus ab erectione Universitatis Lovaniensis usque hœc tempora » conservées à la section des manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles.

« Anno 1547, Joannes Bonmarché, Duacensis, dein J. U. doctor in Academiâ novellâ Duacensi ad quam se cum pluribus aliis Lovaniensibus transtulit. Fuit quoque decanus Insulensis S. Petri. »

Donc, le maître Douaisien fut promu au grade de Docteur ès-Arts, en 1547, puis, il conquit le grade de Docteur en Droit, à l'Académie,

attestée d'ailleurs par les curieux documents retrouvés dans les Archives de Simancas. Ils fournissent de précieuses indications sur le nouveau maître de Chapelle, sur le recrutement et le talent des membres de la Chapelle Flamande de Madrid.

Le 7 octobre 1564, Philippe II écrit à sa sœur, la Duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, que le Maître de la Chapelle Royale étant mort, il désire le remplacer par un musicien habile. Ce n'est qu'en Flandre qu'il espère le trouver. On lui a parlé de Chastelain, chanoine et maître de Chapelle à Soignies comme étant le meilleur qu'il pût choisir. Philippe prie la Duchesse de faire appeler ce maître et de lui proposer la position vacante dans laquelle il trouvera honneur et profit. Elle peut lui donner l'assurance qu'il sera bien reçu et traité généreusement. Le 30 novembre, la Duchesse répond au roi qu'elle a fait appeler le Chanoine Chastelain et qu'elle lui a proposé d'aller servir Sa Majesté, en qualité de maître de Chapelle : mais il s'est excusé sur son grand âge et sur le mauvais état de sa santé, bien qu'il ait paru pénétré de reconnaissance pour l'honneur que daignait lui faire son souverain. Ne pouvant vaincre sa résolution, la duchesse s'est informée d'autres personnes qui fussent aptes à remplir l'emploi vacant,

ou mieux à l'Université récemment érigée dans sa ville natale. Outre cela, on lui octroya le doyenné, à titre de bénéfice, sans doute, en l'Eglise de St-Pierre, à Lille. »

Registre des Promotions no 17571. Van der Straeten t. VIII a, par cette découverte, fait tomber la légende que Bonmarché était Valenciennois.

Elle dit qu'on lui a désigné maître Jean Bonmarché, Chanoine et maître des enfants de Chœur de l'Eglise de Cambrai. C'est, dit-elle. un des hommes les plus habiles en fait de musique, qu'il y ait dans les Pays-Bas. Suivant ce qu'on lui dit, il est grand compositeur, mais il n'a pas de voix : « Il est petit, et de peu d'apparence, parce qu'il n'a pas de barbe, bien qu'il soit déjà âgé de plus de quarante ans. Par une autre lettre du 26 décembre suivant (1), la Duchesse de Parme annonce au Roi qu'elle a fait venir Bonmarché et qu'il a accepté les honorables fonctions qui lui étaient offertes. Il paraît que Bonmarché ne trouva pas cette Chapelle suffisamment fournie de voix de dessus : car, par une lettre du 8 Février 1568, le Roi informe le duc d'Albe qu'il manque d'enfants de chœur pour sa chapelle Flamande. Le maître de chapelle est d'avis qu'on en choisisse huit et qu'Adrien, l'un des chantres, aille les chercher. Le duc d'Albe est chargé de lui donner les instructions nécessaires (2).

Les enfants de chœur qui chantaient la partie de dessus de la musique écrite dans la notation très difficile de l'époque, devaient être habiles musiciens. La difficulté d'en trouver de suffisamment instruits décida le Gouverneur des Pays-Bas à les demander au chapitre de l'Eglise Sainte-Marie d'Anvers, d'où sont sortis tant de grands musiciens des xve et xvi^e

(1) Archives Générales de Simancas. Estado lego 525 f°s 59 et 110. Van der Stræten constate qu'il existe beaucoup de désordre dans ce célèbre dépôt. T. VIII p. 76 et 77.

(2) Archives générales de Simaneas. Estado lego, 525, f° 59.

siècles. Il existe dans les archives de cette église des pièces fort curieuses à ce sujet, parmi lesquelles une lettre autographe du duc d'Albe et une résolution du Chapitre qui ne craint pas de refuser au terrible lieutenant de Philippe II, l'objet de sa demande. (1)

M. Van der Straeten, qui a le premier mis à contribution les archives du Palacio Réal, et celles de Simancas, pour l'histoire de la musique aux Pays-Bas, a mené ses recherches de manière à lui permettre « d'esquisser ces jeunes chantres au moment où ils sont embrigadés aux Pays-Bas, et embarqués dans l'un ou l'autre port de la Mer du Nord, Flessingue ou Calais. On les voit arriver à Madrid, prendre domicile dans la maîtrise, en vêtir le costume officiel, (2) assister aux exercices de classes, fonctionner aux solennités, se rendre à la suite du souverain, par monts et par vaux, placés sur un « carruache » trainé par des mules, à côté de leur professeur et de leur médecin, à quelque ville éloignée,

(1) Vau des Stracten, t. VIII, passim.

(2) La liste de 1559 indique les fournitures nécessaires pour l'uniforme de chaque artiste et où dominent le velours et la laine. Le velours appliqué au costume des « ninos » servait pour une sorte de pourpoint à doubles manches appelé « ropilla ». Le drap de laine était l'étoffe préférée pour leur soutane « loba » ; leur chaperon « capirote » et leur manteau de voyage « manteo de camino » Le futaine mi-blanche, mi-noire, était employée pour leur pourpoint « jubon », lequel était doublé de blanc. Ils avaient, de plus, un chapeau de feutre frangé, des brodequins et ce que le scribe nomme un « cenidor » au cenidero de coloma », à savoir une sorte de ruban de soie, large de deux doigts, avec lequel on se ceignait les reins. Chacun d'eux était invariablement muni d'un petit livre d'heures. — Van der Straeten, t. VIII, p. 25 et 26.

prendre logement dans une auberge misérable et parvenir à trouver mille péripéties, à la destination voulue. La mue de leur voix étant déclarée, on les colloque dans l'une des Universités les plus réputées : à Alcala, en Espagne ; à Douai, ou à Louvain, aux Pays-Bas, pour y faire leurs hautes études. A l'aide d'un de leurs règlements, on a pu reconstituer leur vie d'études et d'exercices dans les maîtrises. Rieu, nous le répétons, sur la mutilation de la castration. Les brusques variations atmosphériques de la péninsule nécessitérent le va et vient incessant que nous enregistrons entre l'Espagne et les Pays-Bas et provoquèrent les ordres rigoureux dépêchés par les souverains en vue de renforts continuels de voix enfantines et fraîches et exercées. Une vraie hécatombe, pendant deux siècles ! (1)

Voici maintenant la contre partie de ce périlleux exil. Elle est indiquée dans le rôle de 1563, dont le titre explique pourquoi la position de maître, de clerc et même d'enfant de chapelle était alors si recherchée :

« S'ensuit la déclaration des dignités, canonies, prébendes, cures, cousteries et scholasteries, hospitaulx et autres bénéfices du patronaige du Roy des Espagnes et Archiduc d'Autriche, Duc et Comte de Bourgogne, de Brabant, etc., notre souverain Seigneur, estant à la collation et disposition en les Pays d'Embas et de Bourgogne, auxquelles, par ordonnance de Sa Majesté sont subscrites et dénommées les personnes qu'elle veult et entend estre pourvues

(1) Van der Straeten t. VIII, préf. VIII,

des dicts bénéfices, chascun à son tour, selon l'ordre et par la manière ci-après déclarée : »

Cet état indique comme futurs bénéficiaires, entre beaucoup d'autres :

Pierre de Manchicourt désigné pour la prébende de Courtrai : « pour Adrien Le Febure, son nepveu. »

Pierre Maillart, enfant de la chapelle, « désigné aux chapelles et personnats de Haynault » ;

Georges de la Helle, enfant de la chapelle, désigné comme prébendaire pour « les chapelles d'Artois » en attendant qu'il devint maître de chapelle de Philippe II en 1580,

Et enfin, Charles Fenard, enfant de la chapelle, « aux chapelles de Valenciennes et du Comté de Namur. » Ce Charles Renard n'était autre que le Douaisien Charles Regnard que le catalogue du Roi Jean IV, de Portugal, désignera, en 1649, sous le nom de Carlo Regnart (1).

Pendant combien de temps Pasquier et Charles Regnard firent-ils partie de la Chapelle Royale, sous la direction de Bonmarché, voilà ce qu'il est impossible de préciser. (2) Il est certain qu'en Mars 1564 Pasquier Regnard assista à la « jornada de la « Villa de Monçon où la Chapelle Flamande se trouva aux Comices Aragonais, en présence des chantres d'Ara-

(1) Ce rôle existe en copie aux Archives de la Ville d'Utrecht. Van der Straeten, t. 1, p. 245 et 248.

(2) Mendel se borna à dire que Charles et Paschaise Regnart ne sont connus que par les « Cantiones Sacræ » et qu'on ne possède aucun détail biographique sur leur compte. — Musikaliscкes Conversations Lexicon, Berlin, 1870-1883. Charles et Paschaise Regnart.

gon, de Castille et de Portugal, C'était une véritable expédition que le voyage de Monzon : lieu consacré pour les Cortès d'Aragon et de Catalogne. Les chemins étaient tellement mauvais qu'il fallait, en plus d'un endroit, recourir à des mules de renfort. C'est dans l'une de ces assemblées fameuses, où Philippe II se plaisait à s'entourer d'un apparat musical des plus grandioses, que figura Pasquier Regnart au milieu de la Chapelle Flamande, en 1564. Les deux frères Regnart sont encore portés sur l'état de 1566. Que devinrent-ils ensuite? Charles, atteint par la mue de la voix, fut-il envoyé à Alcala pour y faire ses hautes études ? (1) Fut-il plus tard pourvu d'un bénéfice aux Chapelles de Valenciennes et du Comté de Namur pour lesquelles il avait été désigné ? Quel fût le sort de Pasquier, le clercq de Chapelle ? On l'ignore et il faudra, pour le découvrir, des recherches spéciales aux Archives du Palacio Real, à Madrid, ou dans la « contaduria mayor de Simancas. » (2) Il est cependant certain que sous un maitre aussi habile que Bonnarché, (3) entouré de camarades dont plusieurs s'élevèrent à la célébrité, tels que : Georges

(1) Arch. génér. de Simancas. Contduria mayor, nº 1184.

(2) En 1568, Charles Regnart ne figure plus parmi les 19 enfants de chœur de la Chapelle Royale. — Arch. du Palacio Real, Van der Straeten, t. VIII.

(3) Pierre Maillart indique, comme base de son instruction musicale, qu'avec le dit sieur Bonmarché, son maistre, il a chanté les messes de Josquin des Prets, et aucuns motets, tant du dit Autheur que des autres. Ailleurs, voici comment il en parle : « Je pourrais ici alleguer l'authorité de mon maistre, le sieur Jean Bonmarché, homme de grand savoir. » Maillart, op. cit. p. 346 et 360.

de la Hèle et Géry de Gersem, leur talent musical s'affina et grandit au point d'en faire des compositeurs de mérite.

A Madrid, comme à Alcala, il vivaient dans un milieu artistique et littéraire singulièrement favorable au développement de leur talent musical ; et, à cet égard, voici le témoignage irrécusable d'un des camarades de Charles Regnart.

« Quoy, doncques, dirons nous que la musique du jourdhuy est morte, ou du tout inutile sans aucuns effects ? Qui est celuy qui peut dire (s'il est homme sensible) n'avoir jamais ressenti la force et efficace de la musique, oyant chanter quelque bonne pièce, ou toucher quelque excellent joueur d'instrument ? Quant à moy, si mon témoignage peut venir sur les rangs et s'il est d'aucune authorité, je puis dire, qu'oyant en Espagne quelquefois un Fabricio Dentici Italien, sonner de son Luth, un Anthonio Caveçou Espagnol toucher et chanter sur ses Orgues, et autres excellents personnages, et spécialement estant en Alcala, oyant aucuns estudiants chanter sur la ghitare ce que l'Espagnol sait fort bien faire à la Moresque et qui approche de plus près à l'ancienne manière de chanter, je fus tellement ravi, et si vivement esmu que je ne pouvais plus douter de la force efficace, et effect de la musique. » (1)

Voilà bien révélé, par Pierre Maillard, l'état d'âme de ces enfants de la Chapelle Royale, avec leurs ravissements, leurs émotions, lorsqu'ils entendent

(1) Pierre Maillart, p. 272.

chanter quelque bonne pièce, ou toucher quelque excellent joueur d'instrument. Eux aussi devinrent artistes : ils composèrent des motets, et c'est sans doute la notoriété, qu'ils avaient acquise en Espagne, qui valut à leurs « Cantiones Sacræ » l'honneur de prendre place dans la riche Bibliothèque musicale du roi Jean IV de Portugal.

Dispersés en Europe, les deux premiers en Espagne, le troisième en Bohême, le quatrième à Anvers, ils n'eurent pas, à l'âge d'homme la joie de se retrouver à Douai, la ville natale, depuis si longtemps quittée, pour aller au loin, comme l'écrivait Philippe II, trouver honneur et profit. Il ne leur fut pas donné de se revoir. Et quand, en 1590, Augustin Regnart, Chanoine à la Collégiale de St-Pierre à Lille, eut la touchante pensée de réunir, à défaut de ses quatre frères, leurs chants sacrés, dans le volume des Cantiones Sacræ, publiés à Douai, chez l'imprimeur Jean Bogard, à l'enseigne de la Bible d'Or, et de les dédier à leur généreux protecteur, Maximilien Manare, il ne restait plus qu'un seul des quatres frères : Jacques Regnart :

De que germanis quatuor superstes (1)

François, Paschaise, Charles étaient morts : et, comme le dit un poète du temps, ils avaient quitté la terre, pour chanter plus mélodieusement dans le ciel : de sorte que ce fragment du Psaume 132 donné comme épigraphe au volume « quam bonum et jucun-

(1) Cantiones Sacræ, partie de Tenor. Ode.

dum fratres habitare in unum » ne pouvait plus s'appliquer qu'à leurs œuvres !

Voici le titre exact de ce recueil si précieux pour l'histoire de la musique, à Douai, au XVIe siècle :

Novae Cantiones Sacrae 4, 5 et 6 vocum (1) auctoribus Francisco, Jacobo, Paschasio, Carolo Regnart, Fratribus Germanis. Duaci ex officinâ Joannis Bogardi, typographi jurati, sub Bibliis auréis petit in 4° carré, 6 partitions. Superius, Contratenor, Tenor, Bassus, Quinta et Sexta Pars. » M. Robert Eitner, savant musicologue allemand, fort prompt à revendiquer, comme la plupart de ses compatriotes, tout ce qui peut faire honneur à l'Allemagne, n'a pas hésité à transformer en Allemands les frères Regnart, fût-ce au prix d'un contresens inadmissible. Il s'est donc empressé de considérer les mots « fratribus germanis » comme une affirmation de la nationalité allemande de la famille Regnart. Comme palliatif il ajoute, assez légèrement, au point de vue de la vérité historique, que la Flandre, au XVIe siècle, pouvait être considérée comme Allemande ! (2).

(1) La plupart des motets du XVIe siècle : ceux d'Orlando Lassus, par exemple, sont à 5 et 6 parties réelles.

« Le Chant est dit, à la partie supérieure, par le soprano : puis
» viennent l'alto, le ténor, une seconde partie d'alto ou de première
» basse appelée quintus ou sextus, puis la basse :
» Il ne faut pas croire que ces formes rigides de l'art harmonique
» au XVIe siècle fussent incompatibles avec l'expression de senti-
» ments : témoin, le terrible motet : « Timor et tremor venerunt
» super me. » d'Orlando Lassus.

Félix Clément 1868. Histoire de la Musique, in 4°

(2) Robert Eitner, Monatschefte 188? p. 88.

Quoiqu'il en soit, le seul exemplaire complet des Cantiones Sacrae se trouve à la Bibliothèque Royale de Berlin (1). Chacune des six voix forme un volume séparé précédé d'une dédicace d'Augustin Regnart, frère des Compositeurs, Chanoine de la Collégiale de St-Pierre, à Lille, adressée à Maximilien Manare, Prévôt de cette Collégiale (2). Elle est suivie, pour chaque voix, d'une pièce de vers où se trouvent de précieuses indications biographiques sur les quatre frères Regnart. L'une d'elles a pour auteur Philippe de Broïde, l'un des professeurs de la Faculté de Droit de Douai. Maximilien Manare, Licencié en Droit civil et en Droit Canon, d'abord Chanoine et Archidiacre de la Cathédrale de Tournai avait été nommé Prévôt

(1) M. Henry Expert a découvert à la Bibliothèque de Bordeaux les parties de Contratenor et de Bassus, en parfait état. Elles m'ont été communiquées, par l'intermédiaire de la Bibliothèque de Douai, avec une obligeance qui m'a laissé le plus reconnaissant souvenir.

(2) Maximilien Manare était frère d'Olivier Manare, visiteur de la Cie de Jésus « très puissant à Bruxelles » ainsi que le constate Mgr Hautcœur, dans son Histoire de la Collégiale de St-Pierre, où les noms d'Olivier et de Maximilien Manare sont fréquemment cités. Les « Opuscules d'Antoine de Blondel » renferment plusieurs pièces de vers d'Olivier Manare, et, notamment une fort belle ode adressée au Seigneur des Cuincis. Dans sa très intéressante thèse sur la Poésie Française à Douai, M. Henri Potez dit que cette ode est digne de Ronsard : « ne pae hanc odem meâ quidem sententiâ Ronsardus ipse merito repudiâsset. » De tous les poètes dont les vers figurent dans les Opuscules de Blondel, c'est Olivier Manare dont le style est le plus élégant, dont les strophes ont le plus de couleur et d'éclat. M. Henri Potez, p. 39 et 40.

Les Archives de Douai ont conservé trace « d'un lot de vin présenté au P. Olivier Manare, visitateur des Compaignies de la Société de Jésus en Flandre » 1533-1534. Comptes du Domaine. F. 75.

de la Collégiale de St-Pierre, à Lille, en 1585. C'était un prêtre d'une rare piété, doublé d'un littérateur distingué. A la prière de ses nombreux amis, et de sa sœur, religieuse à l'Abbaye des Près, de Douai, il avait publié chez Jean Bogard « les devoirs du chrétien », extraits des Pères de l'Eglise. Possesseur d'une belle fortune, il en faisait le plus noble usage. C'était une sorte de Mécène : et ce sont ses libéralités qui ont fait d'Augustin Regnart un chanoine de la Collégiale de St-Pierre et, de ses quatre frères, des compositeurs de talent. Il subvint aux frais des études de François Regnart, à l'Université de Douai. Enfin, par testament fait le 15[e] de May, l'an 1596, il fonda trois bourses pour des escholiers au Collège de Marchiennes, en l'Université de Douay, et trois au Collège de la fleur de Lys, à Louvain, « pour pauvres enfants de bon esprit » et il donna plusieurs autres biens et revenus annuels pour faire apprendre mestiers à plusieurs pauvres enfans orphelins natifs de Tournay ou de Lille. Il mourut, à Lille, le 3 Janvier 1597 (1). C'est à leur bienfaiteur commun qu'Augustin Regnart dédia les Cantiones Sacræ. Voici cette dédicace qui est presque inédite puisqu'il n'existe qu'un exemplaire complet de ce recueil de motets à

(1) L'oraison funèbre de Maximilien Manare a été prononcée par Guillaume Gifford, Doyen de la Collégiale. Il ne manqua pas de rappéler « quot studiosis Mæcenas parens Manaræus fuit : in utràque academià studiosis sumptus providit sempiternos, symphoniacorum Tornacensis ecclesiæ numerum auxit etc. Douai, Jean Bogard 1598. Cousin Histoire de Tournay t. IV p. 335. Le Glay, Spicilège p. 87 et 88. Voir la pièce de vers de Jean Boniface servant de préface à la 6e partie des Cantiones Sacræ et celle de Laurent de Bay, en tête de la partie de Contratenor.

la Bibliothèque de Berlin, et les parties de Contratenor et de Bassus, à la Bibliothèque de Bordeaux.

« Je me rappelais, ces jours derniers, très-honoré seigneur, votre bienveillance et votre bonté pour mon frère François; c'est vous qui avez été le promoteur de ses études, tant dans les écoles privées, qu'à l'Université de Douai; puis, ses études enfin terminées, c'est vous qui l'avez mis à la tête du Chœur Musical dans la Cathédrale de Tournai; vous encore qui, par votre appui auprès du Doyen et du Chapitre, l'avez fait installer au logis des Musiciens. Aussi, ai-je eu la pensée, de réunir en un seul volume ses chants sacrés, et je l'ai fait avec toute la diligence dont je suis capable. J'ai cru devoir y joindre semblables compositions de mes autres frères, qui sont goûtées et appréciées par tous les amateurs de musique. Tous les progrès de mes frères, dans leurs études libérales sont l'effet de vos généreuses libéralités. Si je possède, et je l'avoue, sans détour, quelque bagage littéraire, je vous le dois également. En publiant cette œuvre, j'agis avant tout pour la gloire du Dieu tout-puissant; c'est aussi pour me montrer reconnaissant de vos bienfaits. Je vous la dédie, quelle qu'elle soit et qu'elle vaille, et je souhaite qu'elle vous soit d'autant plus agréable qu'elle vient du plus profond de mon cœur. Que Notre-Seigneur, qui gouverne souverainement toutes choses, vous donne longue et heureuse vie pour la prospérité, l'avantage et la gloire de notre Église.

« Votre très-obéissant et dévoué

« Augustin REGNART,

« *Chanoine de votre Église.* »

Au Révérend Maître Maximilien Manare, Licencié en Droit Civil et Canon, Protonotaire du Saint-Siège Apostolique, Prévôt de l'Église Collégiale de St-Pierre son très-généreux Mécène, son très-respectueux serviteur.

Le Recueil des Cantiones Sacræ contient trente-neuf motets :

24 sont de François Regnart,
9 de Jacques,
3 de Paschaise,
3 de Charles.

MOTETS DE FRANÇOIS REGNART

Angelus ad pastores, 2 p. (1). Facta est cum angelo, 6 voc., p. 94.

Ave Maria gratia plena, 2 p. Quomodo fiet, 4 voc., p. 5.

Beatus qui intelligit, 2 p. Deus opem ferat illi, 5 voc., p. 78.

Benedictus Dominus Deus, 4 voc., p. 1.

Congregati sunt, 2 p. Disperde illos, 5 voc., p. 68.

Cum crucifixissent Jesum, 5 voc., p. 68.

Domine exaudi orationem, 2 p. Expandi manus meas, 5 voc., p. 58.

Exaudi Domine vocem, 2 p. Ne avertas faciem, 5 voc., p. 42.

(1) Jacques Regnart a composé également un motet « Angelus ad pastores ». C'est le quatrième motet de l'édition de 1575, Monachii. — La Bibliothèque Municipale de Berlin possède de François Regnart deux motets en manuscrit ; Angelus ad pastores et Quæ est ista quæ ascendit? Note de M. Kopferman, de Berlin.

Exultate justi in domino, 2 p. Cantate ei, 5 voc., p. 33.

In te Domine speravi, 2 p. Quoniam fortitudo mea, 5 voc., p. 62.

Initium lamentationum Hieremiæ, 1 p. Et factum est, 2 p.

Quomodo sedet, 3 p. Plorans ploravit, 5 voc., p. 31.

Laudate pueri Dominum, 2 p. Quis sicut Deus, 6 voc., p. 88.

Lux de cœlo adveniens, 5 voc., p. 26.

Nisi quia Dominus erat in nobis, 2 p. Benedictus Dominus, 5 voc., p. 70.

Quæ est effecta in 5 part., 4 voc., p. 16.

Quæ est ista, 2 p. Sicut dies verni, 6 voc., p. 80.

Si consurrexistis, 2 p. Mortui enim estis, 6 voc., p. 84.

Super flumina Babylonis, 2 p. Quomodo cantabimus, 5 voc., p. 22.

Timor et Tremor, 2 p. Exce elongavi, 5 voc., p. 46.

Tu Deus imparibus, 2 p. Congrue si visum est, 6 voc., p. 86.

Tulerunt Dominum meum, 2 p. Cito euntes dicite, 5 voc., p. 64.

Usque quo Domine, 2 p. Qui Tribulant me, 5 voc., p. 52.

Vita dulcedo, 2 p. Ad te suspiramus, 3 p. Et Jesum benedictum, 4 p. O pia, 4 voc., p. 13 (1).

(1) Robert Eitner, Bibliographie, pages 800 et 216. Bibliothèque Nationale, 8 Q, 180. C'est à Robert Eitner qu'est empruntée, la table des Cantiones Sacræ, que possède au complet la Bibliothèque Royale de Berlin. La Bibliothèque de Bordeaux n'en a que deux voix.

MOTETS DE JACQUES REGNART (1)

Benedic anima mea, 2 p. Qui propitiatur omnibus, 3 p. Qui replet bonis, 4 voc., p. 8.

Cœnantibus illis, 5 voc., p. 50.

Exultent justi in conspectu, 6 voc., p. 98.

Lætamini in Domino, 4 voc., p. 15.

Miser ubi parebo, 5 voc., p. 56.

O vos omnes qui transitis, 4 voc., p. 17.

Prope est Dominus, 2 p. Custodit Dominus, 4 voc., p. 11.

Reges terræ, 2 p. Et intrantes domum, 5 voc., p. 8.

Circumdederunt me dolores. Joanellus Liber, 1 p., 56, n° 47.

MOTETS DE PASCHAISE

Cantemus Domino, 2 p. Qui similis tui, 5 voc., p. 40.

Quis dabit capiti meo, 5 voc. Regnart, p. 35.

Tribulationem et dolorem, 2 p. Convertere anima mea, 5 voc., 1590. Regnart, p. 44.

MOTETS DE CHARLES REGNART

Adesto dolori meo, 6 voc., 1590. C. Regnart, p. 93.

(1) La plupart des motets de Jacques Regnart ont été publiés dans les éditions de 1575, Monachii, et de 1577, Norihergae. On n'y retrouve pas cependant les motets : Lætamini in Domino, Miser ubi parebo, Reges terræ, Et intrantes domum.

Tribulationem et dolorem, 5 voc., 1590. C. Regnart, p. 28.

Surge, propera, amica mea, 6 voc., 1590. C. Regnart, p. 92.

Les Novæ Cantiones Sacræ conservèrent leur vogue, à Douai, jusqu'en 1613. Non seulement elles furent réimprimées par Balthazar Bellère, en 1600, mais, de plus, le Thesaurus Bibliothecarius de Bellère, annonça, en 1603, 1605 et 1613, qu'il les tenait en nombre, et les offrait, en échange, à ses confrères, sous cette désignation : Motetta 4, 5 et 6 vocum quatuor Renarts, fratribus, auctoribus; et, en 1605 et 1613 : Motetta quatuor fratrum Renarts, in-4°.

Leur vogue s'étendit même, jusqu'au Portugal. Ils figurent, en bonne place, au milieu des plus célèbres compositeurs de l'époque : tels que Jean de Castro, Orlando Lassus, Philippe Rogier, de Ghersem, etc., dans le Catalogue de l'immense bibliothèque musicale rassemblée par le roi Jean VI de Portugal, le plus habile musicien de son temps. Ce catalogue « cet index real de musicâ » fut imprimé par Craesbeke, à Lisbonne, en 1649, et le seul exemplaire connu est à Bibliothèque Nationale (1). Les Cantiones Sacræ de

(1) Index de Musicâ de muyto e ponderoso Jono IV. Craesbeke 1649, in-4°. Bibliothèque Nationale, Réserve V. 1644. Outre les Novæ Cantiones, la Bibliothèque de Jean IV possédait : Corolarium missarum sacrarum a Jacobo Regnardo et missæ sacræ ad imitationem sanctissimarum cantionum a Jacobo Regnardo. Sous ce titre : Archeologia Artistica, M. Joaquin de Vasconcellos a publié à Porto, en 1873, une brochure intitulée « Ensaïo critico sobre catalogo el Rey D. Jono IV. Essai critique sur le catalogue du roi

la Bibliothèque de Jean IV ont péri, avec toutes les richesses qu'elle renfermait, dans le désastre de Lisbonne, en 1756, et, aujourd'hui, il n'y aurait plus trace des motets des quatre frères Regnart, de ce recueil édité par le libraire juré, Jean Bogard, à l'enseigne de la Bible d'Or, s'il n'en restait un exemplaire complet à la Bibliothèque Royale de Berlin. Dans l'intérêt des vieux souvenirs douaisiens et de l'histoire de l'art musical à Douai, je souhaite à cet exemplaire une meilleure destinée qu'à celui de la bibliothèque du très-haut et très-puissant Jean IV, roi de Portugal : « de muyto alto e ponderoso el Rey Jono IV ».

Jean IV ». Il a eu l'excellente pensée de dresser une table alphabétique de tous les auteurs compris dans le catalogue. Il cite comme tels : Regnart Carlo, Francisco, Jacopo, Paschazio Irmanos, c'est-à-dire frères germains. Il n'a donc pas commis le contre sens de M. Eitner. M. de Vasconcellos annonce une réimpression de l'Index réal de Musicà. Ensaïo critico, p. 98. Bibliothèque Nationale, in-4°, V. 4254. Voir également Vanderstraeten, t. VII, p. 504. Lettre de M. Paul Bergmans, de l'Université de Gand.

CHAPITRE V.

FRANÇOIS REGNART

François Regnart, l'aîné des quatre frères Regnart, (1) naquit à Douai, pendant la première moitié du XVI[e] siècle, vers 1538 ou 1539. Il est certain, de par la dédicace des « Novæ Cantiones Sacræ », qu'il fit ses études à Douai, et qu'il débuta comme chantre à la Cathédrale de Tournai,

Il ne pouvait aller à meilleure école. De tout temps, la musique avait été pratiquée, avec le plus grand succès dans cette vaste et belle cathédrale. Depuis le XII[e] siècle, il s'y était formé bon nombre de musiciens qui arrivèrent à la célébrité. Dans son histoire de Tournai, imprimée à Douai, en 1620, l'historien Jean Cousin, donne sur la « Chantrerie de la Cathé-

(1) Dans cette biographie des quatre frères Regnart, je n'ai pas suivi leur ordre de naissance, mais celui de mes trouvailles sur leur carrière musicale. François est l'aîné, Jacques vient après, puis Paschaise, ensuite Charles et, enfin, Augustin Regnart, leur éditeur. Il est certain que Pasquier est l'aîné de Charles et celui d'Augustin Regnart, si nous lui appliquons la constitution de rente qui est aux Archives de la Ville de Douai.

François Regnart doit être l'aîné de Jacques à cause de la place que lui donne le titre des « Cantiones Sacræ ». Son prénom y apparait au premier rang que ne lui donnaient ni sa notoriété moins grande que celle de Jacques, ni l'ordre alphabétique des prénoms. La pièce de vers de Philippe de Broïde, en tête de la voix de basse, lui accorde le même rang. Et comme Pasquier et Charles ont été nommés d'après

drale » de fort curieux détails qui permettent de se faire une idée des fonctions que dut y remplir François Regnart, quelque cinquante ans auparavant,

« L'office divin, dit-il, se fait en cette Eglise, autant » révéremment, solennellement et assidûment qu'en » aulcune autre semblable. L'office et exercice de » dévotion y est presque continuel, toute la journée, » depuis le matin, jusques au soir : soit, à cause des » matines et Laudes qu'on y chante où de quelque » cinquante ou soixante Messes qu'on y dit ordinai- » rement tous les jours. »

« Outre les heures canonicales de Primes, Tiers, Sixte, None, Vespres et Complies et les Vigiles des Trépassés, on chante tous les jours, au soir, le Salut en Musique, devant l'autel de la Vierge Marie, avec les orgues.

» On y célèbre les sept fêtes de la Bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, patronne et tutrice de la Ville de Tournai, avec une grande solennité qu'on appelle solennité de fête triple, le tout fort magnifi-

leur âge, il est à peu près certain qu'il en a été ainsi pour François et Jacques. Ce n'est qu'après avoir écrit la vie de Jacques, Paschaise et Charles, que j'ai reçu de la Bibliothèque de Berlin copie de la préface et des pièces de vers mises en tête des « Cantiones Sacræ », et que l'indication de M. le Docteur Kopferman m'a permis de retrouver à la Bibliothèque d'Upsal les Cinquante Chansons, de François Regnart. Grâce à l'obligeance peu commune de M. Claese Annerstedt, le magnifique recueil d'Upsal a été envoyé en communication à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, où il est resté pendant près de deux mois à la disposition de M. Henry Expert, qui a eu la patience de le photographier en entier. C'est là qu'il m'a été donné de l'examiner, ainsi qu'à M. Poncelet, président de la Société.

quement, tant à cause de la musique des voix, des orgues et autres instruments harmonieux, que du retentissement des cloches et de la clarté de tant de cierges qu'on y allume à grands frais.

» Tous les samedis, on y fait l'office de Notre-Dame, avec Musique et encens au Chœur.

» La veille de l'Exaltation de la Sainte Croix, il y a révérence publique : Premièrement, les haut bois et cornets vont devant. S'ensuivent autres joueurs de haut bois et cornets et deux hommes portant les gonfânons des saints. Etant tous entrés et rangés dans l'Eglise, les chantres vis-à-vis de l'autel Notre-Dame et les orgues alternativement, font la musique. »

Enfin, Jean Cousin précise qu'il y a six chantres non bénéficiés : outre ce, il y a dix choriaux ou enfants de chœur et douze autres enfants qu'on appelle « Primitivi » Primetiers, sans plusieurs enfants dé la ville, qui, du consentement du Chantre et de l'Escholastre, portent l'habit, chantent et servent au Chœur, parmi les Primetiers. (1)

Un second témoin, relativement contemporain : André Catulle, Archidiacre et Vicaire général de Tournai, s'exprime avec encore plus d'enthousiame :

« Que dire, s'écrie-t-il, des illustrations musicales de Touruai ? Nulle ville n'en peut compter de plus nombreuses ni de plus remarquables. Le premier rang appartient à Georges de la Hèle, qui débuta comme chantre de la Cathédrale. Il est l'auteur de ces Messes

(1) Cousin, Histoire de Tournay, t. 3, p. 167 et 168.

graves et sonores éditées par Plantin et de plusieurs autres œuvres musicales arrangées pour l'Office Divin. Il a composé, de plus, quelques chansons d'un art et d'une symphonie admirables. Sa science le fit appeler en Espagne, par Philippe II, comme maître de musique de la Chapelle Royale. Il emmena plusieurs chantres de l'Eglise Cathédrale de Tournai : Pierre Maillart, Georges de Ghersem, et N. Musseele, qui, plus tard, sous un tel maître, devinrent de célèbres musiciens.

» La noblesse Tournaisienne a ceci de particulier qu'elle se délecte de musique, et qu'elle a ouvert une Académie où se réunissaient les musiciens et les joueurs de flûte les plus capables. S'il me fallait énumérer tous les Tournaisiens qui ont brillé dans cet art : ce livre deviendrait une longue Iliade. Comme conclusion, je dirai que de l'Eglise Cathédrale de Tournai est exclue cette musique légère, molle et sans art qui n'est réglée sur aucun des huit tons et se trouve être la confusion de tous.

» Cette musique confuse et sans art n'a jamais été en honneur à Tournai. Les orgues ne faisaient entendre que des sons en harmonie, avec la gravité de l'Office Divin, tels que les composèrent, dans leurs motets et dans leurs messes, Roland Lassus, Cyprien de Rore, Prénestinus, Andreas Pévernage, Georges de la Hèle, Pierre Maillart, Gaugericus de Ghersem et tant d'autres si habiles dans leur art ! » (1)

Voilà ce qu'était la maitrise de la Cathédrale de

(1) Andreæ Catulli : Tornacum, p. 101 et 102, Bruxelles, 1652, in-4°.

Tournai, quand François Regnart y arriva en qualité de chantre. Elle passait, à bon droit, pour être, sinon la meilleure, au moins une des meilleures des Provinces Unies !

La Croix du Maine précise l'année qui vit appeler François Regnart à la Maîtrise de cette cathédrale. (1) Il dit que François Regnart : « natif de Douay, en » Flandres, devint Maître de la Chapelle de l'Eglise » cathédrale de Tournay, en 1573. » Paquot, dans son histoire littéraire des Pays-Bas, affirme que François Regnart « habile musicien du XVI[e] siècle, » natif de Douai, exerçait à Tournai les fonctions de » Maître de Chapelle, en 1575. (2) » De ces deux dates, la première est la plus vaisemblable : elle a été adoptée par M. le Maistre d'Anstaing, l'historien de la Cathédrale. Il paraît également acquis que François Regnart n'occupa cette place que fort peu de temps et la preuve, c'est que, dès le 19 Août de cette même année, Simon Leenaert lui succédait, en la même qualité, pour être bientôt remplacé par Georges de la Hèle et Pierre Maillart, les collègues de Paschaise et Charles Regnart à la Chapelle Flamande de Philippe II, à Madrid.

Ces fonctions de Maître de Chapelle dans de grandes Cathédrales comme celles de Cambrai, d'Anvers ou Tournai n'étaient confiées qu'à des musiciens de réel talent.

(1) Bibliothèques de Duverdier, t. 1, p. 234. (2) Paquot t. 15, p. 216. Le Maistre d'Anstaing t. 2, p. 185, 194 et 195. Voir Dictionnaire des Musiciens par Fétis.

Quand, au sortir de la Chapelle Royale de Madrid, Georges de la Hèle (1) vint, en 1576, remplacer à la Maîtrise de l'église Cathédrale de Tournai, et François Regnart, et Simon Leenaert, c'était au lendemain du Concours du Puy de Ste-Cécile, à Evreux, où il avait obtenu le prix de « la harpe d'argent » pour la composition du motet « Nonné Deo subjecta anima mea » et celui du luth d'argent pour la chanson à plusieurs voix commençant par les mots : « Mais voyez mon cher esmoy. » (2)

Quand Pierre Maillart, le collègue de Paschaise et Charles Regnart succéda à Georges de la Hèle dans cette même Maîtrise de Tournai ; il dit dans son curieux ouvrage sur les Tons de l'Eglise « qu'il a » esté d'autant plus esguillonné à la composér qu'il » cognaissait le principal debvoir de son office de » chantre, estre d'avoir l'œil et surintendance sur le » chant susdit et qu'il soit faict avec toute bienséance » suivant la nature et propriété, et selon les ordon» nances que du passé sur iceluy ont fait nos ancê» tres et Premiers Pères de l'Eglise. » (3)

(1) Georges de la Hèle fut pourvu d'un Canonicat par l'Evêque de Tournai, Pintaflour, en 1578, et mourut en 1582. Le Maistre d'Anstaing dit qu'il composa plusieurs messes et Chants Religieux qui se distinguent par leur harmonie grave, t. 2 p. 307.

(2) Les concurrents étaient : Eustache du Caurroy, chantre de la Chapelle de Musique du Roi qui eut l'orgue ; Claude Petit Jean, maître des enfants de chœur de la Cathédrale de Verdun qui obtint la lyre : Claude Lepainctre, maître de la Chapelle de Musique de M. Villeroy à qui fut décerné le Cornet et Barillault, musicien attaché à M. de Rouville qui fut jugé digne du triomphe. (Dictionnaire de Fétis, de Coussemaker p. 103 et 104).

(3) Cet ouvrage est à la Bibliothèque de Douai. Il a été imprimé à Tournai en 1610.

François Regnart, pendant son court passage à la maîtrise de Tournai, sut la maintenir au rang qu'elle s'était déjà conquis, à cette époque. L'un des historiens de Tournai le cite parmi les meilleurs maîtres de musique de cette Ville, qui en eut d'illustres. Il ajoute, d'après Sanderus, qu'il composa des Messes et des Motets, d'un chant suave.

C'est ce recueil de Messes publié à Anvers, chez Christophe Plantin, en 1582, qui nous fixe sur la carrière musicale de François Regnart.

En voici le titre :

« Missæ très quatuor et quinque vocum, auctore » Francisco Regnardo, Sereniss. Principis Mathiæ » Austrii musicorum vice-præfecto, jam primum in » lucem éditæ : Antuerpiæ ex officinâ Cristophori » Plantini 1582 ; in fol. max. »

Il en résulte que François Regnart a quitté la maîtrise pour une position plus avantageuse : celle de vice-préfet ou sous-directeur de la Musique de l'Archiduc Mathias d'Autriche, et qu'il remplissait encore cette fonction en 1582. Voilà tout ce que nous savons de François Regnart (1). Il ne reste plus trace aujourd'hui de ses « Missæ Sacræ, citées par Fétis :

(1) Fétis, Dictionnaire. Francois Regnart. Voir aussi Notes et documents pour servir à l'histoire musicale de Douai par Nutly, Douai 1862.

François Regnard, de Douai : né dans la premièae moitié du XVIe siècle. Attaché comme Musicien à la Cathédrale de Tournay. En 1573, maître de Chapelle. M. Nutly cite les éditions de Jean Bogard et d'Adrien Leroy, puis il ajoute : Messe et motets à partir de 1574, exécutés dans la Cathédrale de Tournay. Nous savons que les Messes ont été publiées à Anvers en 1582 et que très probablement, c'est là qu'elles ont été exécutées. Enfin, les motets ont été édités à Douai, chez Jean Bogard, en 1590 et par Bellère, en 1600.

mais sans indiquer comme le font les musicologues allemands, les bibliothèques publiques qui possèdent l'ouvrage. Les recherches faites à Anvers, Bruxelles, Tournai ont été infructueuses. Il n'est pas cité dans la bibliographie si complète de M. Robert Eitner. Le savant Bibliothécaire du Musée Plantin, M. Max Rooses n'a pas été plus heureux. « Je n'ai trouvé, » écrit-il, dans aucun de nos catalogues, l'édition » plantinienne de 1582. Je ne sais où Fétis a trouvé » l'ouvrage. Comme il travaillait à Bruxelles, c'est » probablement dans la Bibliothèque Royale ou dans » la Bibliothèque du Conservatoire de cette ville que » le livre existe, s'il existe. Je vous conseillerais de » vous adresser, pour plus amples informations, à M. » Edouard Fétis, fils de l'auteur du Dictionnaire ; » nul mieux que lui n'a qualité pour vous fournir ce » renseignement (1).

Sans doute, M. Édouard Fétis ignorait où se trouvaient les « Missæ Sacræ » citées par son père (1), car la lettre qui lui a été écrite à cet effet, est restée sans réponse. Si, par bonheur, ce recueil venait à être découvert dans quelque bibliothèque publique ou privée, sa dédicace et sa préface fourniraient de précieuses indications sur la situation de François Regnart à Anvers (2).

(1) Lettre de M. Max Rooses. Le Directeur de la Musique de l'Archiduc Mathias était Du Gaucquier, de Lille, qui publia aussi en 1581, chez Plantin, un recueil de Messes.

(2) Elles ne figurent pas dans la riche bibliothèque musicale de Fétis, qui fait maintenant partie de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, pas plus que les Cinquante Chansons ou le problématique recueil de Magnificat publié à Douai en 1552. Voir Catalogue Fétis. Bruxelles 1877.

En outre des Missæ Sacræ, il a mis en musique cinquante Chansons Françaises du xvie siècle. Dans son ouvrage sur les Écrivains de la Flandre, Sanderus rappelle qu'elles eurent deux éditions :

Celle de 1575, fut imprimée à Douai, par Jean Bogard, sous ce titre :

« Cinquante chansons mises en musique à quatre « et cinq voix, convenantes tant aux instruments qu'à « la voix ».

Le fait ne peut être mis en doute, car il est affirmé par un contemporain : La Croix du Maine, dont la Bibliothèque Française possède une réelle valeur bibliographique. (1) Plus tard, Paquot la cite dans son histoire littéraire des Pays-Bas, sur la foi de la Croix du Maine. Telles sont les sources auxquelles ont puisé les bibliographes modernes. Tous s'accordent à dire que le volume est très rare. En réalité, il est introuvable, car il ne figure, à ma connaissance, dans aucune des grandes bibliothèques publiques d'Eu-

(1) Bibliothèques Françaises de Duverdier, T. 1, p. 254. La Croix du Maine fit paraître la sienne, à Paris, en 1584. Celle de Duverdier fut publiée la même année à Lyon. Voir Sanderus, de Scriptoribus Flandriæ 1624, p. 53. Paquot, T. XV, p. 276. Duthillœul, Bibliographie Douaisienne. Becker, Compositions Musicales des xvie et xviie siècles, cite l'édition de 1575. Berlin, in-4°, 1847, p. 224. Goovaerts, p. 251. n° 242. Laborde, dans son Essai sur la Musique dit « que Regnart François mit en musique, à 4 et 5 parties, les Poésies de Ronsard en 1579 ». Il a aussi composé des Chansons, des Motets, des Cantiques sacrés et des Messes imprimées à Nuremberg et à Francfort, vers 1580 et 1600. Pour Laborde, François et Jacques Regnart ne font qu'un seul et même compositeur, ce qui prouve que ...teur de l'Essai sur la Musique n'était guère documenté. La même ...eur a été commise par Gerber, traduction Chéron et Favolle ...2, p. 203.

rope. Malgré sa maitrise à la Cathédrale de Tournai et son séjour à Anvers, François Regnart est encore plus oublié en Belgique, qu'il ne l'est en France : toutes les investigations dans ces deux villes ont abouti à un échec. L'édition Douaisienne des Cinquante Chansons y est inconnue et sa perte est d'autant plus à déplorer que la préface et les pièces de vers qui l'accompagnaient sans doute, suivant l'usage invariable de l'époque, auraient fourni de précieux renseignements sur la carrière de François Regnart, et peut-être même, sur l'histoire de la musique à Douai, vers la fin du XVIe siècle.

L'autre édition est celle d'Adrien Leroy et Robert Ballard qui l'ont publiée, à Paris, en 1579, sous ce titre :

« Poésies de Pierre de Ronsard et autres Poètes « mises en musique à quatre et cinq parties, par « François Regnart, in-4° oblong. »

Ce doit être une réimpression des cinquante chansons, car le recueil d'Adrien Leroy se compose de vingt-trois chansons à quatre voix et vingt-sept chansons à cinq voix : c'est donc bien le compte. La voix de Ténor figurait à la vente de M. A. Firmin Didot, en 1878, où elle fut adjugée pour 70 francs (1). La Commission des Fêtes du Centenaire de la Société eût été heureuse de faire entendre quelques-unes des Poésies de Pierre de Ronsard, mises en musique,

(1) C'est l'exemplaire décrit dans la préface de M. de Rochambeau, en 1873, à l'édition fac-simile tirée à 250 exemplaires des Chansons de P. de Ronsard, P. Desportes et autres, mises en musique par Nicolas de la Grotte, en 1575.

par le Compositeur Douaisien, François Regnart. Elles auraient complété la reconstitution du Douai Littéraire et Artistique si brillamment évoqué par la ravissante pièce de notre collègue, M. Henri Potez, « le Puy de l'Assomption ». Vous vous rappelez les recherches auxquelles le délégué de la Commission du Centenaire s'est livré avec le très-obligeant et dévoué concours de notre collègue, M. Rivière, le savant bibliothécaire de la ville de Douai. Acheté par le libraire Labitte, de Paris, à la vente Firmin Didot, le rarissime volume avait été revendu par lui à un passant.

Qui n'a pas dit son nom et qu'on n'a pas revu

Et toutes les investigations faites pour le retrouver : les multiples appels adressés à son propriétaire inconnu, dans l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, comme aussi dans l'Intermédiaire de l'Afas, sont restés inutiles. Même insuccès à la Bibliothèque Nationale, à celle de l'Arsenal, à la Bibliothèque Mazarine, à celle du Théâtre National de l'Opéra et du Conservatoire. Et M. Malherbe, l'Archiviste de l'Opéra ajoutait : « Le volume de Ballard où se trouvent im-
« primées quelques pièces de François Regnart doit
« être d'une rareté excessive. Il faut attendre du
« hasard la chance de le rencontrer. C'est probable-
« ment en Allemagne, dans le catalogue de quelque
« marchand de livres anciens que nous le décou-
« vrirons quelque jour : mais il sera trop tard pour
« le but que vous vous proposez en ce moment. »

Non seulement l'ouvrage de François Regnart était inconnu dans les grandes Bibliothèques publiques

de la région du Nord : à Cambrai, si riche pourtant en vieilles compositions musicales, Lille, Valenciennes, Arras, Amiens, Rouen, il l'était également à Bruxelles, Tournai, Anvers, Louvain, Mons ; de même qu'en Allemagne, à Munich, à Kœnigsberg, à Berlin même où la Bibliothèque Royale possédait les Sacræ Cantiones des quatre frères Regnart ; à la Bibliothèque Royale de Stockholm et à l'Académie Royale de Musique de Suède. Enfin, pour clore cette longue liste d'investigations malheureuses, voici ce qu'écrivait M. Wotquenne, le très-distingué directeur du Conservatoire Royal de Bruxelles, qui nous a prêté le très dévoué concours d'une compétence exceptionnelle :

« Les œuvres de François Regnart ne paraissent « pas se trouver en Allemagne, ni en Italie, pas plus « qu'en Belgique, d'ailleurs ! S'il y a quelque espoir « de les retrouver (sinon en totalité, au moins en « partie) ce ne peut être qu'en France. J'oubliais de « vous dire qu'il n'y a rien non plus au British « Museum qui est pourtant si riche » et en effet, aucune des demandes de renseignements adressées aux principaux libraires de Londres ne put aboutir à un résultat utile.

La Soirée Musicale, Dramatique et Littéraire du 10 Juillet 1899, destinée à célébrer le Centenaire de la Société, dut se passer des Chansons de Ronsard, mises en musique par François Regnart. Il y fut suppléé par les « joyeuses chansons allemandes » de Jacques Regnart que M. F. Montailler sut traduire en leur conservant tout le charme et la saveur du

vieux lied Allemand, et vous vous souvenez du talent avec lequel elles ont été transposées et arrangées par M. Duhot, qui continue parmi nous, avec éclat, les grandes traditions des compositeurs Douaisiens. L'oubli se serait fait autour de François Regnart et de ses Chansons Françaises, sans l'entraînement (un entraînement semblable à celui qui, malgré la chaleur et la fatigue, pousse le chasseur à la recherche du gibier disparu). Même après le Centenaire, les investigations continuèrent et aboutirent tout à coup, de la façon la plus inespérée.

Ce n'est pas, en effet, l'unique voix de ténor adjugée au libraire Labitte, à la vente Firmin Didot, en 1878, qui a été retrouvée. Celle-là est restée indécouvrable. C'est un exemplaire complet des cinq voix que possède la Bibliothèque de l'Université d'Upsal, l'une des plus riches de l'Europe, en fait de collections musicales. Je dois d'ailleurs cette indication à M. Kopfermann, sous-bibliothécaire de la Collection Musicale de la Bibliothèque Royale de Berlin, et ce n'est que justice de lui en exprimer ici ma reconnaissance.

Les compositions musicales de François Regnart font partie d'un recueil comprenant les œuvres de plusieurs auteurs. Les voici dans l'ordre même qu'elles ont dans ce précieux volume : (1)

I° Mellange de (148) chansons tant de vieux autheurs que des modernes, à 5 et à 8 parties, avec

(1) Ces recueils imprimés sont devenus presque aussi rares que des manuscrits. Ils sont souvent introuvables à l'état d'exemplaires réunissant toutes les parties : de tel recueil, par exemple, la partie de superius se trouve rue Richelieu et les quatre autres à Upsal (Suède). MM. Comte et Laumonier, p. 342, note 1.

la préface de Pierre de Ronsard. Paris. Adrien Le Roy et Robert Ballard, 1572, in-4° oblong. Tenor, Contratenor, Bassus, 5-6 pars (1), 83 + 1 feuilles.

Ce Mellange comprend :

A) Feuille de titre « Mellange » 1572.

B) Préface de Ronsard.

C) Les compositions de trente-quatre auteurs :

Arcadet Jac, Le Brun, P. Certon, Claudin le Jeune, Clemens non Papa, Severin Cornet, Th. Crequillon, Bened. Ducis, Alph. Ferrabosco, Fourmentin, Gardane, Godard, Nic. Gombert, Cl. Goudimel, Hauville, Leschenet, Lupi, Maillard (l'oncle et le neveu), Millot, Ph. de Monte, Mouly, J. Mouton, J. Nicolo, Domin Phinot, Josq. des Prez, J. Richafort, Cypr. de Rore, Ronsée, Fr. Roussel, La Rue, Strige, Ph. Verdelot, Ph. Wildre, Adrien Willaert.

II° Titre. Continuation du Mellange d'Orlando de Lassus à 3, 6, 10 parties, à Paris, 1584, in-4° oblong, 32 feuilles. Tenor, Contratenor, Bassus, 5 Pars.

III° Titre. Sonets de Pierre de Ronsard mis en musique (29) à 5, 6, 7 parties, par Philippe de Mons, à Paris, 1575, in-4° oblong, 17 + 1 feuilles. Tenor, Contratenor, Bassus, 5 Pars.

IV° Titre. Poésies de Pierre Ronsard et autres Poètes (50), mis en musique à quatre et cinq parties, par M. François Regnart, à Paris, par Adrian Le Roy et Robert Ballard, Imprimeurs du Roy,

(2) La partie de superius manque. — Catalogus librorum Bibliothecæ Upsaliensis Musici, p. 1036 et 1037. Upsala, 1814, 3 vol. in-4°. Ce catalogue est à la Bibliothèque Nationale. L'Université d'Upsal, en a adressé généreusement un exemplaire à notre Société.

MDLXXIX, avec privilège de Sa Majesté, in-4° oblong, 26 feuilles. Superius, Tenor, Contratenor, Bassus, 5 Pars.

V° Titre. Les Quatrains du sieur de Pybrae (21), mis en musique à 3, 4, 5 et 6 parties, par G. Boni. Paris, 1582. 68 feuilles. Superius, Tenor, Contratenor, Bassus.

VI° Titre. Psalmi Davidici (39) novis concentibus sex vocibus modulati, cum Oratione regiâ 12 voc. conteytâ. G. Boni, auctore, Paris, 1582, in-4° obl. 24 feuilles. Tenor, Contratenor, Bassus. 5, 6 Pars.

VII° Titre. Primus Liber modulorum (24) quinis, senis, Septenis vocibus. Gulielmo Bono, Arverno auctore, in-4° obl. Tenor, Contratenor, Bassus, 5, 6 Pars. 20 feuilles (1).

La provenance de ce recueil en cinq volumes (un volume par voix ou partie) mérite d'être signalée. Il a été possible de l'identifier, grâce aux armoiries figurant sur les plats du volume, et dont M. Claese Annerstedt, le très-distingué bibliothécaire en chef de l'Université d'Upsal avait bien voulu m'envoyer la reproduction au crayon :

Dans les ornements qui entourent les armoiries du propriétaire du recueil, notre collègue, M. Rivière a

(1) Toutes ces indications m'ont été fournies par M. Claese Annerstedt, bibliothécaire de l'Université d'Upsal, avec une extrême et infatigable obligeance dont je ne puis trop le remercier. Voir pour chacun des ouvrages repris sous les nos II à VII, Catalogue de la Bibliothèque d'Upsal, pages 1022, 1024, 1026 et 1013. Il résulte de cette analyse du recueil que la partie de Superius n'existe que pour les 50 Chansons de François Regnart et les Quatrains du sieur de Pybrac.

déchiffré le nom de Joannes Swicardus Cronberg et la date de 1578, d'où il résulte que ce précieux recueil appartenait à Jean de Cronberg, Archevêque et Electeur de Mayence, mort en 1626, à l'âge de 72 ans. L'armorial universel de Riestap a permis de vérifier les armoiries décorant la reliure des volumes. Ce sont bien celles de la famille de Cronberg. Nous devons donc à un Archevêque et Électeur de Mayence la conservation des Poésies de P. Ronsard et autres Poètes, mises en musique, par le Douaisien François Regnart. Cet Archevêque paraît d'ailleurs avoir eu un faible pour la typographie musicale de Douai (1). Il avait dans sa bibliothèque, reliées à ses armes, les Cantiones Sacræ d'André Pévernage, (2) imprimées chez Jean Bogard en 1578 et les Sacræ Cantiones de François Gallet, (3) maître de Chant à la Collégiale de St-Amé, à Douai, publiées chez Jean Bogard en 1584. Par une bonne fortune, hélas trop rare, quand il s'agit des musiciens du xvie siècle, la Bibliothèque d'Upsal, possède, au complet, les cinq parties des compositions musicales, d'André Pévernage, de François Gallet et de François Regnart.

Voici, par ordre alphabétique, les titres des chansons de P. de Ronsard et autres poètes, mises en musique par notre concitoyen :

(1) Lettre de M. Claese Annerstedt.

(2) Catalogue d'Upsal, p. 1025. Superius, Tenor, Contratenor, Bassus, 5, 6 vox.

(3) Catalogue d'Upsal, p. 1018. Superius, Tenor, Contratenor, Bassus, 5 vox.

A QUATRE VOIX :

Amour me tue. — Amour combien. — Au premier trait. — Cent mille fois. — Ce n'est amour. — De plus en plus. — Je suis plus aise. — Je voudrais bien. — Le Ciel veut. — Laissons mon cœur. — Le Ciel ne veut. — Puisqu'il vous plait, 2ª pars. — Las je me plains. — Ma mie et moi. — O vous, beaux yeux. — Plût-il à Dieu. — Petite nymphe folâtre. — Où fuis-tu mon Amelette, 2ª pars. — Pour veoir ensemble. — Puisque tu es. — Si je trespasse. — Un jour passé.

A CINQ VOIX :

Bois Janin. — Bois donc, 2ª pars. — Contre mon gré. — Puisqu'en t'aimant, 2ª pars. — C'est à bon droit. — Puisqu'ainsi est. — D'un joyeux deuil. — Dedans ce bois. — Heureux ennui. — Bien heureux soit, 2ª pars. — Las! de quels maux. — Or adieu donc. — Las! toi qui es. — Las! depuis l'heure. — Le corps s'en va. — Marguerite sauvée, 2ª pars. — Marguerite trouvée. — Mon triste cœur. — Reprenez cœur, 2ª pars. — Ni nuit ni jour. — Or escoutez la divine musique. — Plus je la vois. — Puisque ton cœur. — Puisqu'au Printemps. — Heureuse Fleur, 2ª pars.

C'est une des belles impressions d'Adrien Leroy et Robert Ballard, les célèbres typographes musicaux du XVIᵉ siècle (1).

(1) Dans son édition fac-simile des Chansons de P. de Ronsard, P. Desportes, et autres mises en musique par Nicolas de la Grotte, valet de chambre et organiste du Roy. Paris, 1575, par Adrien Le

L'exemplaire d'Upsal est admirablement conservé, sauf la partie de Superius. Le verso de chaque feuillet a dû être doublé de papier plus ou moins transparent pour le consolider. Il a fallu infiniment de patience et de travail pour en établir une copie exacte. Cette restitution si difficile a été faite avec autant de soin que de succès par M. Henry Expert. Les autres parties

Roy et Robert Ballard, M. A. de Rochambeau insiste, avec raison, sur le grand style et la beauté des gravures sur bois qui décorent les livres de musique des Ballard, privilégiés de père en fils, comme imprimeurs du roi pour la musique. Avec M. Ambroise Firmin-Didot, dont le jugement est si sûr en cette matière, il attribue le frontispice, son verso, le final et les lettres historiées à Jean Cousin pour le dessin et la gravure : « c'est bien son style et sa manière ; ce sont « bien sa richesse et sa fécondité d'ornementation, ses motifs ha- « tuels : des faunes, des satyres, des instruments de musique, des « fruits, des mascarons bizarres ; on y retrouve tout ce qui caracté- « rise Jean Cousin : aussi le témoignage de plusieurs critiques « sérieux ne peut laisser aucun doute à cet égard ». M. Henry Expert dans sa belle édition des Maîtres Musiciens de la Renaissance Française a reproduit le frontispice des Chansons de François Regnart et une page du volume. Comme le dit fort bien M. de Rochambeau, « les caractères sont parfaitement nets malgré leur ténuité et font « honneur aux presses d'Adrien Le Roy et de Robert Ballard ; les « notes de musique sont en losange au lieu d'être rondes ». Quant au frontispice, et aux lettres historiées, on y retrouve bien la marque du grand artiste Sénonais et l'affirmation de M. A. Firmin-Didot paraît pleinement justifiée. Chansons de P. de Ronsard, P. Desportes et Autres, mises en musique par Nicolas de La Grotte. Paris 1575. Edition fac-simile augmentée d'une Notice par A. de Rochambeau. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1873, plaquette de forme oblongue 24. Préface VI et VII, Ambroise Firmin-Didot. Etude sur Jean Cousin (Paris, 1872, gr. in-8°, p. 200).

Nicolas de La Grotte, valet de chambre et organiste du roi de France Henri III, vécut à Paris depuis 1565 environ jusqu'en 1587. C'est la partie de Superius que M. de Rochambeau a tirée de l'oubli par sa réimpression.

ont été photographiées par lui : de sorte que « le « texte littéraire, comme le texte musical ont été « réédités, en leur teneur originale ».

Les chansons à quatre voix :

Amour me tue. — Je suis plus aise. — Je voudrays bien. — Le Ciel ne veut. — Puisqu'il vous plait. — Las ! je me plains. — Petite Nymphe folâtre. — Où fais-tu mon Amelette ? — Pour voir ensemble. — Si je trespasse.

Et celles à cinq :

Boy Janin — Boy donc — Contre mon gré — Puisqu'en t'aymant, sont tirées des Amours, Odès et Chansons de Ronsard.

Plusieurs de ces Poésies ont été mises en musique par les Compositeurs de la Renaissance Française.

Amour me tue — Las ! je me plains — Le Ciel ne veut, par Antoine de Bertrand, en 1578.

Je voudray bien — Contre mon gré — Si je trespasse, par Boni, en 1593.

Petite nymphe folâtre, par Jannequin, en 1552 et par Caïétan, en 1578.

Las ! je me plains, par Muret, en 1552.

Si, sur les cinquante chansons de Ronsard et autres Poètes, il est relativement facile d'indiquer celles du Prince des Poètes de la Pléïade ; en revanche, il est presque impossible de faire l'attribution des autres. Le nom de l'auteur n'y est jamais indiqué ; de plus, il arrive parfois que le musicien insère dans son recueil et offre comme spécimen, non

pas une strophe initiale, mais une strophe finale ou intérieure de l'Ode (1). En voici un exemple :

Dans la pièce : « de Petite Nymphe folâtre ».

Petite Nymphe folâtre,
Nymphette que j'idolâtre,
Ma mignonne, dont les yeux,
Logent mon pis, mon mieux,
Ma doucette, ma sucrée,
Ma grâce, ma Cythérée,
Tu me dois, pour m'apaiser,
Mille fois, le jour, baiser ! (2)

François Regnart n'a, suivant l'usage du temps, pris que le huitain initial qui offrait un sens à peu près complet. Suivant la très judicieuse remarque de MM. Comte et Laumonier, on peut alors considérer la composition comme adaptée à un morceau monostrophique détaché, puisque, par définition, la pièce n'était pas divisée en strophes, et en fait n'était pas divisible par huit (3).

Bien plus, pour la Response, « où fuis-tu mon Amelette ».

Où fuis-tu mon Amelette,
Mon diamant, ma perlette,
Las ! Las ! reviens mon sucre doux,
Sur mon sein, sur mes genoux,

(1) C'était indifférent au xvie siècle : au plus fort de leur vogue. Personne alors ne s'y trompait : le premier vers suffisait pour rappeler le nom de l'auteur. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi : sic transit gloria mundi. MM. Comte et Laumonier, p. 368.

(2) François Regnart, p. 8, v. Ronsard, édit. de 1603 in-fol., p. 309.

(3) Ronsard et les Musiciens du xvie siècle, p. 367.

Et de cent baisers apaise,
De mon cœur la chaude braise (1).

François Regnart n'emprunte que les six derniers vers de la même pièce.

Pour l'Ode géniale, il ne met en musique, dans sa chanson à cinq voix que les six premiers vers de l'Ode :

Boy, Janet, à moi, tour à tour,
Et ne ressamble au vautour,
Qui toujours tire la charogne,
Tu es trompé : un bon ivrogne,
Autant pour une nopce vaut,
Qu'un bon guerrier, pour un assaut (1).

C'est à la même Ode qu'il prendra encore six vers pour la Responce :

Boy donc, ne fais plus du songeard,
Au vin gist la plus grande part,
Du jeu d'Amour et de la danse.
L'homme sot qui lave sa panse
D'autre breuvage que du vin
Meurt toujours de mauvaise fin (3).

Ce découpage d'une strophe au milieu d'une Ode ou de toute autre pièce d'une certaine étendue n'est pas fait pour faciliter les recherches ; quoiqu'il en soit, parmi les cinquante chansons, voici quelques-unes de celles qui appartiennent à Ronsard. La

(1) Regnart p. 9. Ronsard ed. de 1603 p. 309.
(2) Regnart p. 18, v. Ronsard, ode XIV.
(3) Regnart p. 19. Ronsard, ibid.

musique de notre concitoyen leur a donné « le lustre » ou bien si ainsi voulez que je le die, « l'âme » par sa suave harmonie.

AMOUR ME TUE

Amour me tue et si je ne veux dire,
Le plaisant mal que ce m'est de mourir,
Tant j'ai grand peur qu'on veuille secourir,
Le mal par qui doucement je soupire ! (1)

SI JE TRESPASSE

Si je trespasse entre tes bras, Madame,
Il me suffit, car je ne veux avoir,
Plus grand honneur, sinon que de me voir,
En te baisant, dans ton sein, rendre l'âme (2).

Ronsard a fourni au recueil des Cinquante Chansons, une contribution d'un peu plus du quart. De qui sont les autres pièces ? Il est plus aisé de procéder par voie de négation que d'affirmation. Elles ne sont ni de Clément Marot, ni de Joachim du Bellay, ni de Remy Belleau, elles n'appartiennent ni à Jean Bertaut, ni à Mellin de St-Gelais ni à Jodelle ; sont-elles l'œuvre de Desportes, d'Olivier de Magny ou de Passerat ; ou bien encore y aurait-il dans ces poésies mises en musique, quelques chansons de la plume d un poète Douaisien ? Le temps a malheureusement manqué pour faire aboutir cette recherche (3).

(1) Regnart p. 4. Ronsard éd. de 1603 p. 26.

(2) Regnart p. 1. Ronsard éd. de 1603 p. 94.

(3) Sur les 17 chansons mises en musique par Nicolas de la Grotte, dix sont de Ronsard ; les sept autres sont de Baïf, Desportes, Sillac

Nous en savons assez d'ailleurs pour préciser le caractère de ce recueil ; la chanson amoureuse y est largement représentée, car, au XVI[e] siècle, c'est elle qui a la première place ; à côté d'elle se range la Chanson à boire ; puis celle destinée à célébrer les puissances d'alors ; dans Marguerite sauvée, Marguerite trouvée, et, enfin, la Chanson lyrique, avec tout l'enthousiasme qu'elle comporte dans : Or escoutez la divine musique.

Voici d'ailleurs les « Joyaux anonymes que l'école » poétique de Marot et de la Pléïade a donnés comme » thèmes, à la Musique » (1) de François Regnard.

CENT MILLE FOIS

Cent mille fois et en cent mille sortes
Je baiserai cette bouche et ces yeux,
Lorsque mes mains plus que les vôtres fortes,
Vous rendent prise et moi victorieux.
Mais en baisant, mon œil trop curieux
De voir le bien que ma bouche lui cache,
Se tire arrière, et, seul, à jouir tache
De la beauté qu'il perd quand il y touche.
Devinez donc si un autre ami me fâche,
Puisque mon œil est jaloux de ma bouche (2).

MA MIE ET MOI

Ma mie et moi allions au vert bosquet
Portant des fruits et de crème un banquet,

et Filleul. Ces deux derniers noms mettent bien en relief les difficultés de cette recherche. A. de Rochambeau, préface IX.

Œuvres choisies des Poëtes Français du XVI[e] siècle, contemporains de Ronsard par Becq de Fouquières. Paris 1880 in 12.

(1) M. Henry Expert. Orlande de Lassus. Introduction II.

(2) Regnard 9 V.

Contre la soif dont le chant nous martire.
Là folastrant, je ne sais quoi survint,
Entre elle et moi qui fit qu'elle devint
Nouvelle nymphe et moi, nouveau satyre (1)

UN JOUR PASSÉ

Un jour passé, à l'ombre d'une épine,
Je fus ravi de voir si belles fleurs
Dont tout l'odeur que la couleur divine
Hors de mon cœur, déchassa toutes pleurs.
Lors m'escriay disant : noble arbrisseau,
Il convient bien arroser ta racine,
D'une liqueur et bien coulant ruisseau,
Puisque tu m'a osté de toute peine (2).

OR ADIEU DONC

Or, adieu donc, beauté qui me dédaigne,
Quelque rocher, quelque bois ou montaigne,
Vous pourra bien éloigner de mes yeux,
Mais non du cœur que prompt il ne vous suive,
Et que dans vous, plus que dans moi, ne vive,
Comme en la part qu'il aime beaucoup mieux (3).

PUISQU'AU PRINTEMPS

Puisqu'au printemps tant on prise et admire,
L'honneur des prés, leur beauté et valeur,
C'est à bon droit que veux chanter et dire,
L'honneur du pré, qui toujours est en fleur (4).

(1) Fr. Regnard, 7 v.

(2) Fr. Regnart, 3 v.

(3) Fr. Regnart, 22.

(4) Fr. Regnart, 17 v.

HEUREUSE FLEUR (Responce)

Heureuse fleur qui dans ce pré peut naistre,
Et plus heureux qui cueillir te pourra.
Car de toi seul couronner on voira
Les bons esprits qui toujours sont en estre (1).

PUISQUE NE VEUX (2)

Puisque ne veux écouter mes secrets
Je les dirai aux coupeaux solitaires,
Lesquels seront fidèles secrétaires,
De mon amour et mes plus grands regrets.

AMOUR, COMBIEN TES EFFECTS SONT DIVERS (3)

Amour, combien tes effects sont divers,
Et de tes traits les plaies différentes,
Vu que je tremble ès étés plus ardentes,
Brûlant de chaud, au plus froid des hivers.

LE CIEL NE VEUT (4)

Le Ciel ne veut, dame, que je jouisse,
De ce doux bien que dessert mon devoir,
Aussi ne veux-je et ne me plaît d'avoir
Sinon du mal, en vous faisant service.

PUISQU'IL VOUS PLAIT (5) (Responce)

Puisqu'il vous plaît que pour vous je languisse,
Je suis heureux, et ne puis recevoir,
Plus grand honneur qu'en mourant de me voir,
Faire à vos yeux, de mon cœur sacrifice.

(1) Fr. Regnart, 18.
(2) Chanson IX.
(3) Chanson X.
(4) Chanson XI.
(5) Chanson XII.

O VOUS, BEAUX YEUX (1)

O vous, beaux yeux, o regards aigredoux,
O clairs flambeaux dont mon âme est ravie,
O vous, beaux yeux qui nourrissez ma vie,
Hélas, hélas, pourquoi me tuez vous?

CE N'EST AMOUR (2)

Ce n'est amour qui ce mien cœur transperce,
Mais bien cet œil, qui par un seul regard,
A mille et mille une flammes disperse
Dedans le cœur qui le consomme et art.

AU PREMIER TRAIT (3)

Au premier trait de l'éclair de ses yeux,
Las! Hélas! ma raison fut charmée,
Mon cœur transi, et mon âme pâmée,
Moi de moi-même à moi-même envieux.

POUR VOIR ENSEMBLE (4)

Pour voir ensemble et les champs et le bord
Où ma guerrière avec mon cœur demeure,
Alme soleil, demain, avant ton heure,
Monte à cheval et galope bien fort.

PUISQUE TU ES VERS MOI TANT INHUMAINE (5)

Puisque tu es vers moi tant inhumaine,
Puissè-je, au moins, aux plus heureuses nuits,
Feindre un plaisir pour tromper mes ennuis,
Ou un repos pour soulager ma peine!

(1) Chanson XIX.

(2) Chanson XX.

(3) Chanson XXI.

(4) Chanson XXII.

(5) Chanson XXIII.

OR, ESCOUTEZ LA DIVINE MUSIQUE

Or escoutez la divine Musique,
Qui du grand Dieu est un don précieux,
Elle esjouit les hommes et les Dieux,
Elle adoucit le fier et fantastique,
Les animant par son chant angélique,
Et les rochers elle fait esmouvoir,
Si le chrétien en son chant l'applique
Sans abuser de son divin pouvoir !

Il y a, dans cette compositiou, une véritable envolée lyrique qui, à ce degré d'ampleur et de puissance, est assez rare pour l'époque.

Ces chansons nous révèlent l'état d'âme de nos aïeux.

Dis-moi ce que tu chantes, je te dirai qui tu es ; n'est-ce pas là le proverbe bien connu, à une lettre près, cependant, qu'on peut ajouter sans crainte de le fausser? Le vieux Douai du XVIe siècle a donc résonné des poésies de Ronsard et de ses émules, c'est-à-dire de ce qui a fait l'éclat de la Chanson Française, aux plus beaux jours de son radieux printemps et de l'épanouissement qui l'a suivi. Nos vieux poètes douaisiens disent tous, à l'envi, que la musique régnait en souveraine dans notre chère cité, comme à Paris, à Vienne, à Rome, à Venise, à Munich et, pour couper court, à cette énumération : dans l'Europe toute entière.

Orlando Lassus, Clément, Jean de Castro, Philippe de Mons, André Pévernage, François Gallet, Claude Le Jeune, Antoine de Blondel, Philippe de Vliesberghe, le Seigneur de Watimez : tels étaient les

(1) Fr. Regnart, 23 v.

compositeurs préférés qui charmaient les oreilles de nos aïeux. Nous pouvons même, grâce à l'exemplaire que nous ont conservé, dans son intégrité absolue. Jean de Cronberg, l'Archevêque Electeur de Mayence et, après lui, la Bibliothèque d'Upsal, nous rendre au point de vue musical un compte exact de la valeur de François Regnart.

MM. Charles Comte et Paul Laumonier font très justement remarquer : (1) « qu'on peut faire des très

(1) Ronsard et les Musiciens du xvi[e] siècle, p. 341 et 382.

M. de Rochambeau a dressé une liste des œuvres de Ronsard mises en musique qui sont parvenues jusqu'à nous.

Aux chansons de Nicolas de la Grotte, 1575, et de Pierre Clércau, 1566, pour le premier livre d'Odes de Ronsard (Bibl. Nat., v. 1330), il joint :

1° Le premier livre de P. de Ronsard, mis en musique par A. de Bertrand, natif de Fontanges en Auvergne, 1578.

2° Poésies de Ronsard, mises en musique par François Regnard, 1579.

3° Sonnets de P. de Ronsard, mis en musique par Philippe de Mons, 1575.

4° Sonnets de P. de Ronsard, mis en musique à quatre parties par Guillaume Boni. Premier livre, 1583, Tenor. Bibl. Nat., V m., 1340-A. incomplet.

5° Sonnets de P. de Ronsard, mis en musique à quatre parties par Guillaume Boni. Premier livre, 1624, Haute-Contre. Bibl. Nat., V m., 1340-C.

6° Sonnets de P. de Ronsard, mis en musique à quatre parties par Guillaume Boni. Premier livre, Paris, 1608. Taille.

7° Sonnets de P. de Ronsard, mis en musique par Guillaume Boni. Deuxième livre, Paris, 1607. Taille. Ces deux volumes brochés en un seul, Bibl. Nat., V m., 1340-B.

8° Le premier livre des Amours de P. de Ronsard, mis en musique à quatre parties par Anthoine de Bertrand. Paris, 1578. Tenor seul.

9° Second livre des Amours de P. de Ronsard, mis en musique à quatre parties par Anthoine de Bertrand. Paris, 1578. Tenor seul. Ces deux volumes brochés en un seul, Bibl. Nat., V., 1340.

nombreux recueils musicaux, qui, du vivant de Ronsard, lui sont consacrés en tout ou en partie, deux catégories correspondant à deux générations de musiciens : celle de Goudimel (1505-1572) et celle d'Orlande (1530-1594) et à deux périodes de la vie du poète : celle de sa maturité (1550 à 1570) et celle de sa vieillesse (1571 à 1585). »

L'œuvre musicale de François Regnart sur les Poésies de Ronsard 1575-1579 correspond, dès lors, à la génération d'Orlande de Lassus et à la vieillesse du poète.

François Regnart relève certainement d'Orlande Lassus ; mais cela n'empêche pas qu'il ait son originalité propre, un cachet particulier, un talent personnel de compositeur qui en font un des maitres de la Renaissance Française au XVIe siècle. Sa musique est très expressive. (1) Elle réalise un

Les quatre premiers numéros faisaient partie de la Bibliothèque de M. Ambroise Firmin Didot. Tous sortaient des presses d'Adrien Le Roy et de Robert Ballard ; les derniers portent le nom de Pierre Ballard, fils de Robert. Ils sont ornés du même frontispice gravé et de lettres historiées d'une élégance et d'un dessin merveilleux ; chacune de ces lettres est un véritable tableau qui rappelle les plus riches compositions de la Renaissance. — A. de Rochambeau, préface XII à XV.

Cette liste est incomplète. Certon, Goudimel, Jannequin, Muret, Orlando Lassus ont été oubliés, ainsi que Caïetan et bien d'autres. Le fait que tant de compositeurs se sont inspirés des vers de Ronsard prouve la popularité dont ils jouissaient au XVIe siècle, tant à Paris qu'en France, et même à l'étranger.

(1) Dans sa préface de l'Anthologie Chorale, M. Henry Expert, dit avec raison « que la Musique du XVIe siècle est généralement animée, toujours expressive. »

progrès considérable sur Caïétan (1) qui donnait « comme air pour chanter tous sonnets » la musique de ce sonnet de Ronsard :

Hé ! Dieu du Ciel, je n'eusse pas pensé,

avec une seule mélodie pour les deux tercets dont les rimes sont précisément contrariées : c c de de. (1)

François Regnart, au contraire, appropriait les airs aux paroles et s'efforçait de leur donner l'expression et la couleur qui leur convenaient le mieux, à l'exemple d'ailleurs d'Orlando Lassus et des meilleurs compositeurs de cette seconde période.

Loin de moi la pensée de formuler une appréciation personnelle sur le mérite de François Regnart. Il me manquerait, à cet égard, la compétence nécessaire. Je préfère invoquer le témoignage si autorisé de M. Henry Expert, l'éminent artiste qui a consacré sa vie à la publication des Maitres Musiciens de la Renaissance Française ; lourde tâche, dont il s'acquitte avec honneur pour le plus grand profit de cette manifestation particulière, de l'Ame et du Génie Français au xvie siècle. Voici donc ce qu'il pense à cet égard :

« Au point de vue de l'histoire de l'Art en général, » de l'Art Français en particulier, le recueil de » François Regnart est appelé à figurer au rang des » meilleurs. Au point de vue spécial de l'Art de » Musique et de l'étude des individualités et des

(1) La Bibliothèque d'Upsal possède les parties de Superius et Contratenor de 38 airs mis en musique à quatre parties sur les Poésies de P. de Ronsard et autres, à Paris, 1576, par Caïétan. Catalogue de la Bibliothèque d'Upsal, t. 2, p. 1014.

» nationalités musicales du XVIe siècle, ce livre est
» UN GRAND FAIT, un monument de premier ordre.
» Aujourd'hui, dans une simple lettre, je ne puis que
» vous livrer ces simples affirmations qui, d'ailleurs,
» sont l'expression d'une conviction sincère ; mais,
» l'hiver prochain, à l'Ecole des Hautes Etudes
» Sociales, je compte faire sur votre grand artiste
» Douaisien, plusieurs leçons accompagnées de l'au-
» dition des principales pièces. Alors il sera mani-
» feste que l'art de Regnart est au dessus des éloges
» que j'en puis faire et parle plus haut que tout
» ce que j'en puis dire. » (1) et (2)

(1) MM. Comte et Laumonier rappellent que le plus ancien recueil de Poésies de Ronsard mises en musique est de 1552, par Pierre Certon, Claude Goudimel, Clément Jannequin, M. A. Muret. C'est la première édition des Amours publiée par la veuve Maurice de La Porte. L'éditeur de 1552 donna l'exemple suivi par Caïétan et bien d'autres, en dressant des listes indéterminables de sonnets à chanter sur une même musique (92 sonnets !) Il choisit tout bonnement comme type, le premier sonnet qui se présentait sous une forme déterminée. C'était une sorte de passe-partout musical qui laissait infiniment à désirer, et notamment au point de vue de l'expression, p. 356, 367, 376.

(2) M. H. Imbert a publié dans le « Guide Musical » des 26 Juillet, 2 Août 1903, une très intéressante étude sur François Regnart. « Il faut tenir compte, dit-il, de l'époque à laquelle ces chansons ont été composées et excuser la monotonie qui, au premier abord, semblerait résulter de l'uniformité dans la tonalité, dans la mesure, dans la répétition constante des paroles. Mais elles ont, en revanche, une saveur bien particulière : elles sont intéressantes au point de vue tant de l'histoire musicale et littéraire du Nord de la France que de la transformation successive de l'art. N'est-ce point encore faire revivre une partie ignorée de l'âme française que d'extraire des antiques bibliothèques ces vieilles chansons qui firent la joie de nos pères ? Vol. XLIX, p. 551 à 555.

D'ailleurs, en lui donnant place dans sa belle publication des Maitres Musiciens de la Renaissance Française, en l'y faisant voisiner avec Orlande de Lassus, Claude Goudimel, Guillaume Costeley, Clément Jannequin, Mauduit, Claude Le Jeune, M. Henry Expert a proclamé en quelle estime il tenait François Regnart. Il est certain que les contemporains ont écouté, avec grand plaisir, les chansons de Ronsard et autres poètes mises en musique par notre concitoyen. Puisse-t-il en être de même de ses auditeurs du xxe siècle. Le seul fait qu'elles ont été éditées par Adrien Le Roy et Robert Ballard, tous deux grands musiciens et excellents joueurs de luth (1), prouve la vogue qu'elles ont eue, dès leur apparition, au xvie siècle. C'étaient les éditeurs à la mode, et leur patronage très envié d'ailleurs, atteste la valeur de cette œuvre musicale. Ce lui fut une bonne fortune au xvie siècle; celle du patronage de M. Henry Expert en est une plus grande encore et plus significative (2). Et puis aussi, il convient de rappeler, la place que Jean de Cronberg (et ce devait être un connaisseur) a donnée à François Regnart dans le magnifique recueil d'Upsal. Il y figure entre Philippe de Mons et Boni. Philippe de Mons, le chef de son frère, Jacques Regnart, à la Cour de Vienne; Boni, le maître des Enfants de Chœur de St-Étienne de

(1) Bibliothèques de Duverdier, t. 1, p. 8.

(2) M. Lavoix fils met sur le même rang, Antoine de Bertrand et François Regnart. Bertrand a mis en musique, à quatre parties, le premier et le second livre des Amours de Pierre de Ronsard. Histoire de la Musique, par Lavoix, p. 150. Bibliothèques de Duverdier, t. 3, p. 96.

Toulouse qui lui aussi, mit en musique, à quatre parties, les Sonnets de Pierre de Ronsard.

Il reste pourtant à signaler une chose qui, au point de vue Douaisien, ne laisse pas que de surprendre un peu, au premier abord. François Regnart ne paraît avoir mis en musique aucune des poésies d'Antoine de Blondel. Et pourtant, le seigneur des Cuincis était tout-puissant à Tournai où François Regnart fut maître de Chapelle, à cette même époque.

Comment se fait-il que le protégé des Manare, tous deux amis intimes d'Antoine de Blondel n'ait pas prêté son talent de compositeur aux poésies dont Olivier Manare a tant de fois célébré le charme? Faut-il en voir la raison dans le fait que les Opuscules d'Antoine de Blondel n'ont été édités qu'en 1576, un an après la publication de l'édition Douaisienne des Cinquante Chansons, par le libraire Jean Bogard? Ou bien est-ce parce que le banc poétique de Cuincy ne fut fondé qu'en 1593, c'est-à-dire près de cinq ans après la mort de François Regnart? Et enfin, s'il faut tout dire, Antoine de Blondel, tout ensemble musicien et poète estimait peut être que, de toutes les musiques, c'était la sienne qui convenait le mieux à ses vers et les mettrait le plus en valeur!

Voilà tout ce que nous savons de la carrière musicale de François Regnart. Il a déjà été parlé plus haut de ses motets qui sont à Berlin, dans le recueil des Cantiones Sacræ des quatre frères Regnart. Quant à son recueil de Messes relevé simplement par Fétis sans indiquer dans quelle bibliothèque publique il se trouve, « il est à craindre qu'elles ne

« soient du nombre de ces Œuvres dont la tradition « ne nous a conservé que les titres : les œuvres « elles-mêmes, ayant depuis longtemps péri » (1).

L'incertitude sur la fin de la carrière de François Regnart est d'autant plus complète, qu'à dater de 1581, la fortune de son protecteur subit une éclipse prolongée.

L'Archiduc Mathias d'Autriche, fils de Maximilien II et de Marie, fille de Charles-Quint, naquit le 24 février 1557. Quand son frère aîné occupa le trône impérial sous le nom de Rodolphe II, en 1577, il offrit aux États généraux de prendre la direction des affaires des Pays-Bas, sans se soucier de l'autorité de son oncle, Philippe II. Le 7 décembre de la même année, les États proclamèrent la déchéance du gouverneur Espagnol, don Juan, et confièrent les pouvoirs de gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas à l'Archiduc Mathias. A vrai dire, il ne fut que l'instrument du Taciturne, jusqu'au moment où le Prince d'Orange n'eut plus besoin de lui. Après d'éphémères succès, il fut obligé de se réfugier à Anvers, par suite de la victoire de don Juan, sur

(1) Lettre de M. Kopfermann, de Berlin, 7 mars 1900. Il semble pourtant que des recherches pourraient être tentées à Rome avec quelques chances de succès, dans les Collections Musicales de la Chapelle Sixtine, ou encore à la Bibliothèque de Bologne. J'en dis autant des Bibliothèques publiques d'Espagne ou même de Portugal. Le long séjour de Pasquier et Charles Regnart a dû attirer l'attention sur les compositions de François et de Jacques Regnart. C'est ainsi que la Bibliothèque de Jean IV, roi de Portugal, possède le Corollarium Missarum Sacrarum et les Missæ Sacræ de Jacques Regnart. Voir Catalogue du Roi Jean IV. Lisbonne, Craesbeke, 1649, in-4°. Lettre de Mgr Hautcœur, Chancelier des Facultés Catholiques de Lille.

l'armée des États, le 31 janvier 1578. Trois ans plus tard, le 7 mars 1581, il fut contraint, par les événements à résigner les pouvoirs qu'il tenait des États généraux. Rentré en Autriche, après cet échec, il fut relégué dans une localité obscure. Il n'en sortit que pour devenir roi de Hongrie en 1607, puis de Bohême en 1611. Il fut élu empereur à Francfort, le 13 juillet 1612 (1).

Quand les Missæ Sacræ furent publiées, à Anvers, en 1582, par Christophe Plantin, il y avait déjà un an que l'Archiduc Mathias avait dû abandonner les Pays-Bas. Est-ce la preuve que François Regnart ne suivit pas son protecteur en Autriche? Ou bien, au contraire, lui demeura-t-il fidèle dans la mauvaise fortune? Cette dernière partie de la vie de François Regnart est restée mystérieuse, et faute de documents probants, le champ est libre à toutes les conjectures.

Une seule chose paraît certaine : François Regnart mourut jeune. La préface des Cantiones Sacræ publiées en 1590, par le chanoine Augustin Regnart, contient une touchante élégie sur la mort de son frère. Elle nous apprend aussi, qu'à cette date, Jacques Regnart était le seul survivant des quatre frères : deque germanis quatuor supertes.

En voici la traduction : (2)

« Le Chœur de la Cathédrale de Tournai a entendu « la douce voix de Regnart entonner les louanges du

(1) **Biographie Nationale de Belgique, t. 14, p. 22 à 28.**

(2) **Voir l'ode latine précédant la partie de ténor.**

« Très-Haut. Ses chantres ont parfois été dirigés « par le grand Musicien qui fait l'orgueil de l'Em- « pereur d'Autriche. Jacques est maintenant le seul « survivant des quatre frères : les Muses font encore « le charme et la douceur de sa vie, et, par son chant « mélodieux, il réussit à triompher des cœurs les « plus féroces.

« Lui seul peut alléger la douleur que nous ont « causée le départ (1) et la mort soudaine de François « Regnart : François qui surpassait en gloire, Orphée, « l'honneur de la Thrace!

« Pourquoi les Parques cruelles nous l'ont-elles si « tôt ravi?

« Était-ce parce que la terre n'était plus digne de « lui qu'il s'est enfui, ou bien était-ce pour chanter « mieux encore dans le Ciel?

« Cette suave musique dont il faisait résonner nos « cathédrales c'est là qu'il l'a composait ; mais, hélas, « il n'a pas été donné à nos oreilles de jouir long- « temps de cette douce harmonie! »

Cet hommage posthume confirme ce que nous avons dit plus haut de l'admiration des contemporains, pour les compositions de François Regnart. Elle lui survécut jusqu'à la fin du siècle, puisque le

(1) Est-ce pour l'Autriche, à la suite de l'Archiduc Mathias, qu'eut lieu ce soudain départ : « repens abitus » bientôt suivit de la mort de François Regnart ? Elle devait remonter à quelques années déjà, à la date des Cantiones Sacrae en 1590, car si elle eût été toute récente, Augustin Regnart n'eût pas manqué d'y faire allusion : voilà pourquoi nous croyons pouvoir la fixer de 1585 à 1587. D'ailleurs l'Ode placée en tête de la partie de Tenor n'en parle pas comme d'un événement récent.

recueil de Motets où il avait la plus grande place, fut réédité, à Douai, par Balthasar Bellère, eu 1600.

En dehors de leur valeur musicale qui est incontestable, les Cinquante Chansons de François Regnart, sont des plus intéressantes pour l'histoire littéraire de la Ville de Douai, et de cette partie de la Flandre Française. Elles démontrent, une fois de plus, les liens qui unissaient nos littérateurs et l'Université Douaisienne, aux Poëtes de la Pléïade. Déjà les œuvres de Jean et Jacques Loys, d'Antoine de Blondel, de Claude de Bassecourt, du docteur du Gardin, portaient, en maints endroits, la trace évidente de cette influence. Le nom de Ronsard se retrouve partout, admiré et applaudi dans leurs œuvres. Ils se font gloire de l'imiter et de marcher — de trop loin — hélas ! dans le sillon lumineux du maître. Il en était de même de nos compositeurs ; ce sont les Poésies de Pierre de Ronsard et des Poëtes qui gravitaient autour de cet astre radieux de a Poésie Française, que François Regnart mettra en musique, au sortir de cette Université Douaisienne où il fit ses études grâce à la générosité de Maximilien Manare.

Le Centenaire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, aura eu l'excellent résultat d'attirer l'attention sur le Compositeur François Regnart, de le tirer de l'oubli où il était enseveli depuis plusieurs siècles, de faire rééditer ses cinquante chansons, de remettre son talent en pleine lumière, et, j'en ai le ferme espoir, de le faire interpréter un jour dans sa ville natale ! Ah ! je sais bien que cette musique a aujourd'hui de quoi

surprendre et étonner nos oreilles ; n'en est-il pas de même de beaucoup de choses sur lesquelles plus de trois siècles ont passé. Il y a, entre la musique du XVI[e] siècle et celle d'aujourd'hui, (toutes proportions gardées), la même différence au point de vue de la sonorité, de la cadence, de l'archaïsme, qu'entre une Ode de Ronsard, et de Victor Hugo ; un fragment de la Légende des Siècles, ou un jour de la Création du Monde de du Bartas (1).

Avant de procéder à une audition, il faut mettre cette musique en partition, et cela ne va pas sans

(1) MM. Comte et Laumonier qui ont entendu l'interprétation excellente d'ailleurs des chanteurs de St-Gervais reprochent à la Musique du XVI[e] siècle, sur les Poésies de Ronsard « de disloquer le » texte entre les parties dont les paroles ne se superposent pas tou- » jours exactement ; tronqué dans l'une par des silences, défigurée » dans l'autre par des répétitions. Qu'on en juge, disent-ils, par » cette partie de la musique d'Orlande : Ton nom. Tout le monde » remplira de ta louange notoire. Ne savent si bien que moi comme » il faut sonner ta gloire ! » Il s'agit de reconnaître la strophe :

Ton nom que mon vers dira,
Tout le monde remplira
De ta louange notoire ;
Un tas qui chantent de toy,
Ne sçavent si bien que moy,
Comme il faut sonner ta gloire !

« Avait-on au XVI[e] siècle l'oreille plus perspicace? Arrivait-on plus » facilement qu'aujourd'hui, avec ces « disjecti membra poetæ » à » reconstituer le corps entier. Il nous semblerait plutôt que la sur- » dité de Ronsard fût de nature à expliquer chez lui certains enthou- » siasmes. (Ronsard et les musiciens du XVI[e] siècle p. 376). »

Pour François Regnart, la superposition des parties a présenté de sérieuses difficultés dont a triomphé la science de M. Henry Expert. D'ailleurs le texte n'a pas été défiguré à ce point par le Compositeur.

difficultés, de superposer ces parties dont chacune formait jadis un volume séparé. Il faut ensuite les transcrire en notation moderne ; grâce à la compétence exceptionnelle de M. Henry Expert, cette tâche est aujourd'hui terminée, et, l'hiver prochain, les principales pièces seront interprétees, sous sa très habile direction, à l'Ecole des Hautes Études sociales. Au point de vue de l'Art de musique et de ses transformations au cours des siècles, il y a là un sujet d'études d'un réel intérêt, dont nous serons redevables au précieux recueil de la Bibliothèque de l'Université d'Upsal et de son savant éditeur, M. Henry Expert.

M. Gaston Pâris, dans sa préface des Chansons du XVe siècle publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, constate, avec regret, que, pendant qu'en France, on négligeait presque complètement nos vieilles chansons, les Allemands s'en enquéraient, avec amour, et travaillaient à les réunir et à les publier. (1) C'est ainsi que le François Regnart du Catalogue Firmin Didot a passé inaperçu, en 1878. Aucune des grandes bibliothèques de Paris n'a songé à l'acquérir. C'est un libraire qui l'a acheté, sans bien se rendre compte de la trouvaille, et c'est un passant, un étranger peut-être, qui, l'apercevant à la

(1) En 1782, dans son Histoire Générale de la Musique, Burney constate qu'en fait de Compositions musicales, les Conservateurs des grandes Bibliothèques Européennes ont été des plus négligents. Il n'y a pas, dit-il, une seule Bibliothèque publique ou privée, en Europe, possédant des œuvres qui ont marqué dans l'histoire de la musique.

vitrine, s'est laissé tenter par les Chansons de François Regnart, de sorte que, l'exemplaire de la vente Firmin Didot, a, lui aussi, sans doute, franchi la frontière, pour enrichir quelque bibliothèque publique d'Allemagne ou d'Angleterre.

Les Allemands font, du reste, mieux encore ; ils sauvent de la destruction ces exemplaires rarissimes et les vulgarisent par des réimpressions, au grand profit de la Musique et de son histoire. Dès 1835, à Berlin, puis, à Cologne, à Mayence, à Ratisbonne étaient réimprimées les œuvres maitresses d'Orlando Lassus. A l'occasion du trois centième anniversaire de sa mort, la maison Breitkopf et Hartel de Leipsig publie une édition complète de ses œuvres qui n'aura pas moins de vingt volumes. Et de son côté M. Robert Eitner s'est fait, en 1895, l'éditeur des « Gaies Chansons Allemandes, » de Jacques Regnart. M. François Commert a fait de même pour « les Chants Religieux et Profanes des XVIe et XVIIe siècles » recueillis et publiés par lui, à Berlin, en 1870. En Belgique, un arrêté royal a décidé, dès 1860, qu'une Collection des Œuvres des Musiciens Belges des XVe et XVIe siècles serait publiée, en partition. Le même mouvement a gagné l'Angleterre et l'Italie. Grâce à la vaillante initiative de M. Henry Expert, la France y participe d'une façon brillante. Après douze années « de recherches ferventes et de scrupuleuse préparation » il a entrepris, en 1894, la publication intégrale des monuments de l'Art Musical Français au XVIe siècle, sous ce titre : « les Maitres Musiciens de la Renaissance Française. » L'ouvrage

en est aujourd'hui à son quinzième volume. Il a rendu à la vie « les œuvres les plus remarquables de ce siècle glorieux, en les rééditant avec le soin le plus minutieux, sur des imprimés devenus plus rares que des manuscrits. Il s'est consacré tout entier à la lourde tâche « de tirer la Musique d'un grand siècle » de l'oubli où, naguère encore, dormait sa poësie, » d'enrichir l'histoire de l'Art et de découvrir un coin » ignoré de l'Ame française. »

Sa Collection « des maîtres Musiciens de la Renaissance Française (1) » n'a obtenu jusqu'ici qu'une modeste souscription du Ministère des Beaux-Arts. C'est vraiment bien peu, en comparaison des encouragements officiels prodigués ailleurs à ceux qui font pour la vieille Musique allemande, par exemple, ce que M. Henry Expert accomplit, depuis tantôt vingt ans, pour la nôtre, avec une persévérance et un désintéressement admirables. Il serait grand temps d'imiter l'exemple des nations voisines pour la préservation de cette partie de notre patrimoine artistique. Au siècle glorieux de la Renaissance, la France a compté trop de célèbres compositeurs pour qu'elle ne fasse pas un sérieux effort afin de sauver de la destruction des œuvres qui font honneur à son génie !

La mode d'ailleurs se déclare nettement en faveur de nos anciens compositeurs. Le goût pour la Musique des XVe et XVIe siècles s'affirme de jour en jour

(1) Cette collection en est aujourd'hui à son XVe fascicule. Paris, Alphonse Leduc, 1894-1902. Voir la préface du 1er fascicule des « Meslanges d'Orlando de Lassus par M. Henry Expert, VI.

avec plus de vivacité. Les Chantres de St-Gervais ont fait entendre, à maintes réprises, devant des auditoires d'élite, des Messes, des Motets, des Magnificat des plus célèbres compositeurs de la Renaissance. Et parmi les fêtes artistiques de l'Exposition Universelle de 1900 vous vous souvenez de celle qui eut lieu « au Vieux Paris » et qui fut, pour ainsi dire, la fête de la Chanson Française. Orlando Lassus, le contemporain, l'ami de Jacques Regnart y fut interprété. C'est ce qu'ont fait pour Goudimel, Certon, Janequin, Muret et Philippe de Mons, les Chanteurs de St-Gervais, sous la direction de MM. Julien Tiersot et Paul Deschamps, qui ont transcrit, en notation moderne, les plus beaux morceaux de ces compositeurs. Grâce à ce travail plein de difficultés « la Musique des Poésies de Ronsard a pu être » chantée exactement comme à l'époque où le roi » des poëtes était le poëte des rois. » Une de ces auditions a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville de Versailles, (1) le 5 novembre 1897. Pourquoi Douai n'aurait-il point pareille bonne fortune ? Les quatre frères Regnart, Claude Le Jeune de Valenciennes, Manchicourt de Béthune, Piat Maugret de Lille, Josquin Dépretz de Cambrai, François Gallet de la Collégiale de St-Amé formeraient un programme des plus attrayants. Les

(1) Cette audition a été donnée à une séance publique de la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise. M. Julien Tiersot a dirigé une 2e audition, le 18 Janvier 1900, à une séance publique de la Société des Humanistes Français, puis le 12 Mars, une troisième audition, devant une assistance très nombreuse à l'une des matinées musicales de Mme Jameson.

Chansons qui ont fait les délices de Douai et des cités voisines il y a plus de trois siècles, seraient certainement écoutées et appréciées, par ceux, et ils sont nombreux, qui ont le culte de toutes les manifestations artistiques du passé (1). Il n'est plus le temps où Burney (2) disait avec ce scepticisme qui caractérise pas mal de ses compatriotes et qui est le fond même de ce que les Anglais désignent sous le nom « d'humour » « qu'il ne fatiguera pas ses lecteurs » avec une sèche énumération des Compositeurs du » XVIe siècle. Bien que leurs œuvres, ajoute-t-il, aient » alors intéressé une grande partie de l'Europe, ils » ont quitté le monde depuis trop longtemps pour » y avoir aujourd'hui beaucoup d'amis ! » Burney paraît s'être trompé quant à ce. Bien que plus de trois siècles se soient écoulés depuis que François Regnart a quitté cette terre, il n'y manque pas d'amis aujourd'hui, et il en a, pour le moins autant, que Burney lui-même et je n'en veux pour preuve que la prochaine publication par M. Henry Expert des cinquante Chansons de François Regnart. C'est un artiste, c'est un savant français, c'est une presse française qui les sauveront de l'oubli, et ce sera jus-

(1) Déjà, au XVIe siècle le culte des choses artistiques était en honneur à Douai. C'est ainsi qu'un inconnu adresse au poète Douysien Jacques Loys, une pièce de vers où il célèbre sa collection d'images et de gravures : « Egregio egregiarum rerum perquisitori collectori » que Domino Jacobo Loys Duaceno hoc epigramma in laudem suæ » imaginum iconum que cornucopiæ. D. C. Q. I. D. H. N. » Œuvres de Jacques Loys p. 169.

(2) Burney's General History of Music. T. 2. p. 471 note G. 1782 in 4°.

tice, car en dépit de M. Robert Eitner et de son contresens philogermanique, il avait l'âme bien française celui qui mit en Musique les plus belles poésies de Ronsard et des poëtes Français de la Renaissance !

En terminant sa très savante étude bibliographique et musicale sur Jacques Regnart, M. Robert Eitner dit, en guise de conclusion, qu'à moins de s'y être soi-même consacré, il est impossible de se faire une idée exacte de la somme d'études, de recherches et d'efforts nécessaires pour mener, à bonne fin, un travail de ce genre. Aussi, avant de clore cette trop longue notice sur les Compositeurs Douaisiens au XVIe siècle, il me reste un devoir fort doux à remplir : c'est d'adresser l'expression d'une très vive et sincère reconnaissance, à tous ceux (et ils sont nombreux) qui m'ont aidé dans cette tâche.

C'est, en première ligne, notre très-dévoué collègue, M. Rivière, qui a mis à ma disposition toutes les richesses de la Bibliothèque Communale, et, chose plus précieuse encore, le persistant concours de sa science bibliographique.

C'est M. Brassart, l'Archiviste de la Ville de Douai, qui a dirigé mes recherches, dans les nombreuses liasses des Archives, avec une obligeance peu commune.

C'est M. Poncelet dont le dévouement et l'activité ne m'ont pas fait un instant défaut, pendant toute la durée de sa présidence, pour mener à bien la réimpression de François Regnart.

Ce sont : MM. Léopold Delisle, l'Administrateur général de la Bibliothèque Nationale ; les Bibliothé-

caires de l'Arsenal et du Théâtre National de l'Opéra ; les Conservateurs des Bibliothèques de Cambrai, Dunkerque, Lille, Valenciennes, Bordeaux ; ceux d'Anvers, Mons, Bruxelles, Tournai ; M. Wotquenne, du Conservatoire de Bruxelles, dont l'infatigable complaisance a été sans égale ; M. Paul Bergmans, de l'Université de Gand ; M. le Comte Stiénon du Pré, de Tournai ; M. Jules Finot, Archiviste du Département du Nord ; Mgr Hautcœur, Chancelier des Facultés Catholiques de Lille ; le Chanoine Leuridan, leur Bibliothécaire ; M. Goovaerts, des Archives Nationales de Belgique ; M. le Comte Edouard Frémy, qui a multiplié les recherches au Théâtre National de l'Opéra pour y obtenir copie des motets de Jacques Regnart ; les Bibliothécaires de Koënigsberg, Munich et Berlin ; M. Kopfermann, le Sous-Directeur de cette Bibliothèque ; enfin, M. Claese Aimerstedt, le Bibliothécaire en chef de l'Université d'Upsal, et M. Aksel Sanderson, qui se sont mis à notre disposition avec la plus parfaite bonne grâce. Il était impossible de souhaiter aux Chansons de Jacques Regnart un plus sympathique asile que cette terre de Suède qui est si hospitalière à tout ce qui est français et dont les savants fraternisent si volontiers et de si grand cœur avec nous !

Ce serait faire preuve de la pire ingratitude que d'oublier M. Firmin Montailler, du Lycée de Douai, (1) qui a traduit avec autant de fidélité que

(1) Actuellement professeur de langue allemande au Lycée de Rouen.

d'élégance les gaies chansons allemandes de Jacques Regnart et m'est si souvent venu en aide pour la correspondance avec Koënigsberg, Munich et Berlin.

Voilà les véritables auteurs de cette notice et ceux à qui vous en saurez gré, si vous y avez trouvé quelque intérêt. C'est à eux que je reporte d'un cœur reconnaissant, tout l'honneur de la trouvaille des « Cantiones Sacræ » et des Cinquante Chansons mises en musique par François Regnart.

APPENDICE

Les « Cantiones Sacræ » des quatre frères Regnart ont été imprimées, selon l'usage du temps, en six fascicules distincts. Chacune des parties de Superius, Contratenor, Tenor, Bassus, Quinta Pars, Sexta Pars, est précédée d'une pièce de vers. Deux d'entre elles contiennent des détails biographiques inédits sur nos auteurs. C'est à ce titre que nous reproduisons ci-après :

1° La pièce de vers d'Augustin Regnart, au recueil des « Cantiones Sacræ » : « Ad Librum, » ou plutot à Maximilien Manare, son protecteur et le bienfaiteur de ses frères. Elle précède la partie de Superius.

2° L'Ode « de Authoribus horum Sacrorum modularum » qui est en tête de la partie de Tenor.

Les autres pièces sont beaucoup moins intéressantes au point de vue biographique. Elles sont adressées à Maximilien Manare, sauf celle de Philippe de Broïde, en tête de la partie de Bassus, avec ce titre : « Francisco, Jacobo, Pascasio, Carolo Regnart, Fratribus Germanis. »

AD LIBRUM

A. R.

Parve liber, tenui modulatus arundine quondam
Quam tulit ex sese Siclinìense solum ;
Sis licet incultus, patriam referente lacernà,
I tamen, et facie candide pelle metum ;
Tectaque magnifici subeas pudibundus alumni,
Qui Petri templum quà valet arte regit.
Insula tota sinu tacito sic præsule gaudet,
Ut conspectà Elice nanta furente mari.
Nobilis ante fores generis cum videris amplas
Quæ constant fulvis unguibus arma tribus,
Ne paveas minimum : nam contegit illa galerus,
Qui meriti magnum signat honoris opus.
Hunc forte invenies scribentem plurima docte,
Unde homines possint noscere rite Deum,
Atque viam cœlo sine turpi errore parare :
Hoc studium est tanti maxima cura viri !
Tempora non patitur sine fructu cedere : namque
Est sine fruge dies præteriisse nefas.
Attamen assiduum fugiens natura laborem
Alternis vicibus membra levare solet.
Temperat hic missis graviora negotia curis
Non nunquam dulces voce sonante modos,
Musica quos profert repedendo voce canora,
Quæ rapiunt sursum mentem animum que pium.
Hunc adeas, illi reverendo et poplite dicas
Pauca hæc : nam brevibus gratia major inest.
Qui mihi luce dedit sua jam post fata potiri,

Gratus ob ingenium qui tibi præsul erat,
Mortuus est, exusta domus sua, tradita flammis
Siclinii : orbato jam mihi confer opem.
Præmia magna Deus promittit. et atria cœli,
His quibus est miseris tradere cura manus.
Effusa ut flammas reprimit nimis unda furentes,
Admissum facinus sic pia facta tegunt.
Non ero difficilis, sed habebis pharmaca de me
Quæ relevent curas sæpe petita tuas.
Fratribus hoc gratum fuerit, qui Nestoris annos
Ut peragas optant, corpore, mente valens.
Et Christo tandem potiaris jure beatus,
Sanguine qui proprio tam bene emit oves,
Sat liber : his subito digitos, cum dixeris, ille
Porriget. I felix, et memento. Vale.

DE AUTHORIBUS HORUM SACRORUM MODULARUM (Ode)

Quale Davides cecinit Sioni
Seu fugans tetram Saulis furorem,
Sive deducens monimenta prisci
Fœderis Arcam.

Quas Erythreo duce Mose laudes
Dixit ereptum genus e profundo,
Et quibus mulsit puer ales orto
Aera Christo.

Nervius blanda superûm parenti
Voce Regnardos chorus intonare
Audiit, nec non duce quo superbit
Austria Princeps.

Hunc adhuc dulces recreant camœnæ,
De que germanis quatuor superstes
Corda Jacobus truculenta pollens
Vincere cantu :

Qui potes primus relevare luctum
Quem repens nobis abitus reliquit
Morsque Francisci superantis Orphei
Thracis honorem.

Cur truces istum rapuere Parcæ
Tam cito ? terris Linus ille dignus
Non erat ? fugit ? melius ne caeli
Cantet in arce ?

Quam que mellito geminabat ore
Musicam summis erat orta templis ?
Nec diu nostras modulis tenere
Debuit aures ? (1)

(1) Cette pièce n'est pas signée, de même que l'anagramme précédant la Quinta Pars. Les autres sont de Jean Boniface et de Laurent de Bay : « Scholæ D. Petri apud insulenses moderator ad Maximilianum Manaræum Ecclesiæ, D. Petri Insulis præpositum amplissimum. »

RAPPORT

Fait au nom de la Commission spéciale chargée d'étudier le projet de loi sur les retraites ouvrières.

Par M. le Baron BOISSONNET

Membre résidant

Dans sa séance du Mardi 2 Juillet 1901, la Chambre des Députés votait après des discussions longues et passionnées l'article I d'une loi sur les retraites ouvrières :

« Tout ouvrier ou employé, tout sociétaire ou auxiliaire employé par une association ouvrière a droit, s'il est de nationalité française et dans des conditions déterminées par la présente loi, à une retraite de vieillesse à 65 ans et, le cas échéant, à une retraite d'invalidité payable mensuellement sur certificat de vie, sans frais, délivré par le maire de sa résidence.

» Ces retraites sont assurées par la Caisse nationale des retraites ouvrières, la Caisse uationale des retraites pour la vieillesse, les Sociétés de secours

mutuels et les Caisses patronales ou syndicales, dans les conditions déterminées par les titres I à V de la présente loi. »

Comme effrayée d'avoir pris une décision sur un point si important et si délicat, la Chambre adoptait aussitôt par 300 voix contre 237 une motion de M. de Gailhard-Baucel renvoyant la loi à l'examen des associations professionnelles patronales et ouvrières, industrielles, commerciales, légalement constituées et des Chambres de Commerce.

Trois gros volumes renfermant les réponses viennent d'être distribués aux députés et ils sont loin de contenir l'avis de tous les intéressés, puisque tout le monde est intéressé comme salarié ou comme contribuable. Ils ne publient pas non plus les études de tous ceux qui ont examiné au point de vue doctrinal cette question si grave.

La Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture n'a pas été interrogée par le Ministre ; il lui a semblé pourtant que, *dans cette grande consultation, elle avait à la fois le droit et le devoir de faire entendre sa voix sur une question qui intéresse au plus haut degré la population agricole.*

Vous avez pensé de même, Messieurs, et vous avez voulu avoir un compte-rendu de la loi proposée, connaître les principes qui l'ont dictée et les conséquences qu'elle peut entraîner.

C'est ce que très brièvement je vous demande la permission de vous exposer :

La loi, bien qu'elle crée surtout une retraite pour les vieillards de 65 ans après 30 années de cotisations,

vise pourtant 2° le cas où le titulaire préférerait jouir à 55 ans d'une pension de retraite beaucoup plus faible mais qu'il pourrait cependant faire liquider.

Elle vise 3° le cas où un ouvrier n'ayant pas 55 ans mais ayant travaillé et payé sa cotisation pendant 2000 jours (7 à 8 ans) deviendrait, en dehors des cas d'accidents prévus par la loi du 9 avril 1898, hors d'état de gagner le tiers de ce que gagnent les ouvriers ordinaires de sa profession.

4° Le cas des ouvriers ayant aujourd'hui 65 ans accomplis et n'étant plus parconséquent appelés à verser et celui d'ouvriers qui, ayant plus de 35 ans lors de la promulgation, ne pourront avoir versé pendant 30 ans quand sonnera pour eux l'âge de la retraite. Pour ces deux catégories, il s'agit d'une difficulté transitoire que l'Etat tranche par une subvention annuelle de 15 millions : les premiers auront une pensions de 100 francs ; les seconds de 100 à 180, suivant le nombre des années de retenues. La loi, vous le remarquez, ne supprime donc pas l'assistance, il y a don pécuniaire pour ceux qui ont plus de 65 ans ou plus de 36 ans aujourd'hui et pour ceux qui deviendront invalides après 2000 jours de travail. Il y aura à bien plus forte raison assistance ou aumône pour les infirmes incapables de travailler même un seul jour, et c'est pourquoi il semble que l'on aurait dû faire deux lois :

L'une de pure assistance publique, créant non des droits, mais certains secours pour les individus qui n'ont pas pu ou n'ont pas su pratiquer la prévoyance et se préparer une retraite ; l'autre pour

aider et récompenser les efforts des individus prévoyants et économes. C'eut été laisser à chacun sa liberté et, tout en remplissant le devoir social vis-à-vis de l'infortune, moraliser en poussant à l'épargne volontaire.

Mais ce n'est pas d'épargne volontaire qu'il s'agit dans le projet de loi. Il édicte la retenue obligatoire de 0 fr. 10 pour toute journée de travail payée de 2 à 5 francs, et de 0 fr. 15 pour une journée de travail payée 5 francs et plus ; il exige autant du patron.

Pour les cultivateurs, le versement est de 0 fr. 05 par jour, dus pour moitié par chacun ; il impose de payer 0 fr. 25 par journée d'ouvriers étrangers employés, sans distinction d'âge ni de salaire ; il prescrit en outre toute une comptabilité spéciale et des formalités que je ne peux pas détailler ici, mais qu'il juge lui-même si difficile à remplir qu'il édicte toute une série de poursuites et de condamnations de 50 fr. à 5.000 francs en vue d'infractions presque inévitables.

L'obligation que l'Allemagne seule a appliquée est si contraire à notre caractère français que la loi sur l'enseignement n'est pas encore parvenue à l'imposer aux pères et mères de famille ; l'obligation prépare des mécomptes à ceux qui voudront appliquer la loi, si elle est ainsi votée ; c'est donc encore une faillite qu'amèneraient nos législateurs en quête d'innovations.

Mais il est deux autres dangers d'ordre financier que je dois signaler.

Le premier est la difficulté de retirer chaque année du commerce un demi milliard, car c'est à ce

chiffre que monte le total des cotisations patronales et ouvrières. Le second danger c'est de remettre entre les mains de l'Etat des sommes qui s'accumuleront pendant trente ans au point de former un capital de 20 à 22 milliards. Et ici encore le premier espoir du Ministre des Finances de racheter les titres de la dette publique s'évanouit, car le taux de 3 0/0 garanti aux déposants est snpérieur à celui de notre rente et peut d'ailleurs être élevé à 3 fr. 25 ou 3 fr. 50 à la demande plus ou moins impérieuse des électeurs pensionnés ou espérant l'être. Quant à placer les fonds en valeurs diverses, même internationales, comme le permet le projet de loi, je crois inutile de vous signaler les inconvénients d'avoir un Etat banquier, faussant le marché par ses spéculations à la hausse et à la baisse, refusant ses paiements en cas de guerre étrangère.

Tout le monde est d'avis que la gestion de l'Etat dont on évalue la dépense à 15 millions serait heureusement remplacée par celle de caisses régionales autonomes ou même de simples Sociétés de Secours Mutuels et de Retraites.

Le projet de loi ne parait pas, me direz-vous, hostile à ces sociétés déjà existantes et dont la liquidation s'impose pourtant si une institution d'Etat est seule possible. Or les termes de l'article Ier mettent à la charge des caisses particulières et des Sociétés de secours mutuels la charge des invalides.

Cette condition a été combattue par M. Lechevallier, député, membre du Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels, car aucune de ces organisations

ne peut, sans modifier ses statuts et sans compromettre gravement les engagements déjà pris vis à vis de ses membres, assumer cette nouvelle charge dont on ignore l'étendue. Il s'agit en effet d'invalides à soutenir, invalides auxquels il faudra payer une pension de 200 francs par an dont 100 francs peut être pris sur les fonds de la Société. Or quand on sait comment ils seront déclarés invalides chez nous et combien ils pullulent déjà en Allemagne où l'Etat est plus sévère cependant, on voit l'impossibilité pour une caisse particulière d'assumer une charge qui sera déjà ruinense pour l'Etat. C'est en effet sur une demande de l'individu soumise au Conseil municipal et vérifiée par un Comité départemental. Sur treize personnes dont se compose le Comité, six agents du pouvoir central peuvent encore défendre l'Etat, mais les Sociétés des secours mutuels n'y auraient que deux délégués et il est bien à craindre que le représentant des employés, que les deux Conseillers généraux ne soient portés à accueillir toujours favorablement les demandes d'invalidité que les Conseils municipaux auront intérêt à appuyer.

En Allemagne, il y a sur 11 assistés 10 invalides et 1 pensionné. Calculez donc ce qui se passera en France et comment les fonds amassés depuis longtemps peut-être par des sociétaires en vue de retraites encore lointaines seront dévorés en peu d'années par les pensions d'invalides survenant d'ici là. Ils ne cotiseront plus et préléveront 100 fr. par an sur la masse commune.

N'avais-je pas raison de vous dire, Messieurs, que les subventions aux invalides en dehors de la

liquidation de leur pension proportionnelle à leurs versements constituent, comme les secours aux infirmes et aux orphelins, une charge sociale à régler par une loi sur l'assistance publique aidée d'ailleurs par la charité privée. Celle-ci s'intéressera peu, je le crains. aux caisses de l'Etat et nous ne verrons plus les cotisations des membres honoraires et les dons et legs des philanthropes grossir le budget officiel comme ils le font maintenant pour les comptes des Sociétés de Secours Mutuels.

Aussi pensons-nous, Messieurs, qu'avant d'en venir à cette loi de cotisations obligatoires, de retenues forcées sur les salaires des ouvriers, il y avait à essayer le développement de la mutualité française.

Elle comprend déjà près de 3 millions d'adhérents, elle a fait ses preuves dans toutes les régions de la France. Les membres honoraires y jouent le rôle imposé aux détenteurs de la fortune, les sociétaires participent à l'administration de ce patrimoine que leurs économies ont formé et accroissent sans cesse ; l'homme a le sentiment qu'en versant à la caisse commune, et même qu'en recevant de la caisse, il fait œuvre d'homme libre et intelligent.

Ce que nous voudrions voir essayer, la Belgique l'a fait et s'en félicite. Ce petit pays, qui, après des années difficiles, en est arrivé sans octrois, sans impôts écrasants, a avoir des budgets qui lui permettent d'améliorer le sort de sa nombreuse population ouvrière, ce petit pays, dis-je, a adopté une loi assurant des retraites aux ouvriers âgés.

Cette loi n'impose rien ; c'est une obligation morale mais non légale qui décide l'ouvrier à s'affilier aux

Sociétés de secours et de retraites et l'Etat favorise de tout son pouvoir les prévoyants au lieu de les molester.

Pour un versement volontaire d'un franc il donne 0,60 tant que la cotisation annuelle ne dépasse pas 15 fr. et ajoute 2 fr. par tête de sociétaire.

Certains conseils provinciaux, certaines villes accordent spontanément aussi des subventions et c'est jusqu'à 1000 fr. que peut s'élever la pension de tel ouvrier belge, tandis que notre loi française ne peut donner aux mineurs les 730 fr. qu'ils demandent, ni à leurs frères de misère, pour parler comme eux, une retraite de 365 fr.

C'est depuis 1895 que le Gouvernement belge s'est engagé dans cette voie et les résultats sont tellement favorables que la loi du 10 mai 1900 ne faisait que les consacrer. Au 31 décembre 1895 on comptait en Belgique 756 société mutualistes ; en 1899 2928 ; à la fin de décembre 1900 elles dépassent 5000. Les membres de ces sociétés étaient environ 5000 en 1895 ; ils ont atteint 10.000 en 1896, 17.000 en 1897, 44.000 en 1898, 66.000 en 1899 et près de 140.000 en 1900.

La nouvelle loi a fait inscrire dans le trimestre qui a suivi sa promulgation 96.000 membres volontaires nouveaux, c'est-à-dire plus qu'il n'en avait été reçu au cours de l'année la plus prospère.

Ne pourrait-on pas espérer d'une organisation semblable en France un essor pareil à celui obtenu chez nos voisins.

C'est juger mal l'ouvrier français, c'est décourager nos 3.000.000 de mutualistes que de recourir à l'obli-

gation légale quand l'initiative individuelle peut assurer aux vieillards affaiblis par l'âge mais ayant prélevé 0 fr. 10 ou même 0 fr. 05 (la moitié de ce que demande la loi) sur des salaires certes bien augmentés depuis trente ans. Il y aurait économie pour eux comme pour l'Etat. A l'exemple de la Société Nationale d'Agriculture, la Société des Agriculteurs de France a émis un vœu tendant à modifier la loi en ce sens. Le voici :

La Société des Agriculteurs de France :

Emet le vœu,

1° « Que la proposition de loi sur les retraites » ouvrières, présentée par la Commission parlementaire d'assurance et de prévoyance sociales, soit » rejetée ;

2° « Que le Parlement recherche dans le plus bref » délai notamment par des encouragements spéciaux » à la mutualité, le moyen de développer en France » et d'étendre à la totalité des travailleurs français, » salariés ou non, la faculté de se constituer libre» ment une pension de retraite suffisante pour assu» rer leur existence dans l'état de vieillesse. »

Je vous demande la permission de vous lire aussi en terminant le vœu émis par le Syndicat Douaisien des Agriculteurs du Nord et du Pas-de-Calais, qui va plus loin que le précédent en supposant le vote de la cotisation obligatoire.

Le Syndicat Douaisien des Agriculteurs du Nord et du Pas-de-Calais,

Après comparaison du projet de loi présenté par le Gouvernement avec le système inauguré en Belgique se prononce pour ce dernier.

Il considère que la liberté pour l'ouvrier de disposer de son salaire doit être respectée ;

Que c'est par l'encouragement à l'épargne et par les subventions aux Sociétés de Secours mutuels et de retraites que doit être résolu le problème à l'étude.

Que ces caisses ne peuvent être chargées dès maintenant et en violation de leurs statuts, de soutenir les invalides de moins de 65 ans, charge que peuvent assumer l'assistance publique et la charité privée.

Le Syndicat envisageant le cas où le principe de l'obligation serait définitivement adopté par les Pouvoirs Publics demande :

1° Que la part de l'ouvrier soit payée par lui-même et non par le patron, au receveur municipal ou au trésorier d'une caisse régionale autonome.

2° Que les obligations imposées de ce chef par le projet de loi au patron sous des sanctions pénales, soient supprimées ou considérablement amoindries surtout pour les agriculteurs.

3° Que les sommes versées ne soient pas employées au rachat de la rente publique, mais soient attribuées proportionnellement à la caisse des retraites de l'Etat et aux Sociétés de Secours Mutuels de retraites fonctionnant règulièrement pour une commune ou par région et ne plaçant les fonds qu'en valeurs garanties ou admises par l'Etat.

4° Que la taxe soit pour l'ouvrier agricole de 2 0[0 du salaire dont la valeur moyenne par catégories

sera établie annuellement par les délégués des patrons et des ouvriers aidés en cas de partage par le Conseil municipal.

5° Que les cultivateurs autres que les ouvriers puissent faire aussi des versements pour se constituer une pension de retraite.

. . . .

Peut-être la Société d'Agriculture des Sciences et des Arts trouvera-t-elle suffisant d'adopter le vœu de la Société des Agriculteurs de France et d'en transmettre l'avis à Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

LA PASSION A OBERAMMERGAU

IMPRESSIONS D'UN AUDITEUR

Par M. MAILLARD

Membre honoraire

Chaque dix ans quelques journaux curieux de choses d'art peu banales rappellent à trois ou quatre douzaines de lecteurs le Mystère de la passion du Christ qui se passe en Bavière à Oberammergau depuis l'an 1634, représentation votive en reconnaissance de ce que la peste avait deux ans auparavant épargné les habitants de cette région.

L'histoire rapporte que le premier texte de ce mystère parut en 1662 et que le caractère en était fort primitif et parfois mélangé de burlesque, ressouvenir des vieux mystères du moyen-âge ou de la procession de Béthune, et que ce fut le moine Ferdinand Roser, abbé d'Ethal, qui l'épura vers le milieu du XVIIIe siècle, jusqu'à ce qu'enfin le révérend père Ottivar Weiss lui donnat en 1811 sa forme actuelle.

Au point de vue de l'art scénique, voici la composition du drame : chaque scène de la passion est précédée d'un tableau vivant symbolique emprunté à l'ancien testament et figure de la nouvelle loi ainsi : la Manne dans le désert en regard avec la Sainte Cène; le désespoir de Caïn avec celui de Judas; Daniel devant Darius, Jésus devant Pilate; Isaac portant le bois du sacrifice, Jésus portant la croix. Le tout est annoncé par un récitatif du coryphée qu'accompagne le chœur imité de l'antique et qui prépare l'auditeur par ses paraphrases chantées d'hymnes ou de psaumes appropriées à chaque partie de l'action aux scènes que les acteurs vont vivre pendant la journée que dure le spectacle. Vous avez certainement entendu dépeindre l'admirable et très simple mise en scène de ce récit de l'Évangile, la gravité des personnages, la fidélité de leurs attitudes et de leur jeu, l'harmonie discrète des costumes empruntés aux toiles de Raphaël du Titien, ou de Rembrandt ou encore la majestueuse ordonnance et les manœuvres si pleines de naturel de ces acteurs improvisés, qui dans les scènes populaires comme l'entrée de Jésus à Jérusalem ou le Christ devant Pilate sont parfois au nombre de plus de trois cents.

Ce n'est point de tout cela, qui fut si souvent et si bien dit, que je veux vous parler un moment. Je ne veux point rechercher si cet incomparable spectacle remplit l'âme plutôt d'une vague émotion religieuse, que d'une subtile impression dramatique. Ce sont là choses trop subjectives ou chacun de nous apporte d'avance et d'instinct l'élément personnel

de sa satisfaction. Je cherche seulement à montrer que cette œuvre attrayante par le décor, par la figuration, l'abondance variée des scènes, puissante par l'acheminement du drame jusqu'à la mort de Jésus, est aussi dans certaines de ses parties que je ne cite qu'à titre d'exemple une œuvre psychologique avec une science consommée d'analyse et de finesse.

Cela m'est surtout apparu dans le personnage de Judas. S'il fut jamais dans la vie et au théâtre un rôle plus révoltant c'est bien celui que la tradition prête au plus indigne des traîtres. Et il y avait cependaut là un écueil à éviter. Dans ce mystère de la Passion du Christ tout est sobre, calme, mesuré ; le Christ y est montré divinement patient, divinement doux et résigné. Les marchands du Temple, les rabbins, les prêtres de la loi, Hérode et Pilate, Caïphe surtout sont fort peu sympathiques quoique toujours intéressants. Leur rancune, leurs perfidies, leur complot contre Jésus, sont presque rendus supportables à la scène par l'impression de la miséricorde que leur victime adorable répand sur eux « misereor super turbans ». Et ainsi fallait-il que la trahison de Judas plus criminelle encore fut cependant amenée de telle façon que la joie de ce monstre, à l'épouvantable renom, ne vint point heurter d'un dégoût trop violent, les sentiments généraux de mansuétude et de pardon qui résument le sacrifice consommé sur le calvaire.

C'est à quoi il me semble que l'auteur, s'inspirant d'ailleurs des écritures, s'est appliqué. Il n'a certes point oublié que Judas fut lui aussi un de ces hommes simples, d'horizons bornés parmi lesquels Jésus avait

trouvé ses apôtres et que si son forfait ne se peut comparer à l'incrédulité de Thomas ou au reniement de Pierre; il ne s'était pourtant point attaché au Maître avec le dessin prémédité de le trahir.

Comment donc l'idée de la trahison va-t-elle travailler son âme? Comment le drame va-t-il nous faire assister à cette démoralisation lente et graduelle? Nous n'oublions pas que les douze apôtres formaient autour de Jésus comme une petite famille, vivant tantôt de travail, tantôt d'aumônes et Judas en avait été institué le caissier or, l'état de leurs finances était parfois peu rassurant, les perspectives n'étaient point magnifiques et Judas n'éfait pas le seul — ils étaient tous de peu de foi — à songer au lendemain. La première scène ou apparaît cette préoccupation excusable sans doute, est celle où Madeleine trouvant Jésus chez Simon lui verse un vase de parfum sur la tête. Je vous recommande à côté de Judas, Thomas, Barthélemy, Thadée, Pierre lui-même. Au surplus voici le texte :

UNE SALLE CHEZ SIMON

(3me Tableau, Scène 3)

JÉSUS

Paix à cette maison!

LES DISCIPLES

Et à tous ceux qui l'habitent!

SIMON

Seigneur tout est prêt, placez-vous à table, et permettez à vos disciples d'en faire autant.

JÉSUS

Prenons avec reconnaissance, mes bien-aimés, les dons que le Père Céleste nous fait par les mains de Simon. Ah! Jérusalem pourquoi n'as-tu pas accueilli ma venue? Pourquoi ne m'as-tu pas reçu comme ces amis me reçoivent aujourd'hui? Mais tu es frappée d'aveuglement.

LAZARRE

Oui Seigneur; on dit que les Pharisiens et les Docteurs épient le moment de vous nuire et cherchent entre eux le moyen de vous perdre.

SIMON

Maitre, restez ici! ici vous serez en sûreté!

PIERRE

Seigneur nous sommes bien ici! restez chez vos amis jusqu'à ce que la tempête qui va s'élever s'apaise.

JÉSUS

Éloigne-toi de moi tentateur! tu n'as d'intelligence que pour ce qui est de l'homme, tu n'en as pas pour ce qui est de Dieu. Le moissonneur peut-il se reposer

à l'ombre, tandis que les moissons mûres lui font signe de venir? Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, il est venu pour donner sa vie pour la rédemption de plusieurs.

JUDAS

Maître, mais que deviendrons-nous si vous vous sacrifiez?

LES APOTRES

Toutes nos espérances seront donc anéanties?

JÉSUS

Rassurez-vous, mes amis ; je puis sacrifier ma vie, mais je puis aussi la reprendre! mais je dois accomplir la mission qui m'a été confiée par mon Père.

MADELEINE

(versant du baume sur la tête du Sauveur)

Maître....

JÉSUS

Marie !

THOMAS

Quel parfum dispendieux.

BARTHÉLÉMY

Ce baume a dû coûter un haut prix ; c'est du nard le plus pur.

THADÉE

Jamais encore notre Maître n'avait été aussi honoré.

JUDAS

A quoi bon pareille profusion ? On aurait pu employer cet argent à quelque chose de plus utile !

THOMAS

Je suis tenté d'être aussi de cet avis.

(Madeleine s'agenouille et parfume les pieds du Sauveur)

JÉSUS

Pourquoi murmurez-vous ainsi entre vous ? Pourquoi blâmez-vous ce qui a été inspiré par la reconnaissance d'un cœur aimant ?

JUDAS

Répandre avec tant de profusion un baume si coûteux ! Quelle prodigalité !

JÉSUS

Ami Judas, regarde-moi bien ! Ainsi donc tu appelle prodigalité ce qu'elle fait pour honorer ton maître ?

JUDAS

Je sais que vous n'aimez pas les dépenses super-

flues ! On auraif pu vendre ce parfum bien cher, et les pauvres auraient été secourus.

JÉSUS

Judas, la main sur la conscience, est-ce purement la pitié pour les pauvres qui t'émeut à ce point ?

JUDAS

On aurait pu tirer au moins 300 deniers de ce parfum ! Quelle perte pour les pauvres et pour nous !

JÉSUS

Vous aurez toujours des pauvres parmi vous mais pour moi vous ne m'aurez pas toujours !... laissez-la faire, ce qu'elle vient d'accomplir envers moi est une bonne œuvre, car si elle a répandu ce parfum sur ma tête c'était pour me rendre par avance les honneurs de la sépulture. En vérité, je vous le dis, dans tout l'Univers ou cet Evangile sera prêché, on racontera à sa louange ce qui vient de se passer (*A Simon*) Merci pour ton hospitalité, le Père du Cie t'en récompensera.

SIMON

Maître, ne parlez pas de récompenses ! Je sais ce que je vous dois.

JÉSUS

Il est temps de partir ! A vous tous qui habitez

cette maison hospitalière, merci ! (*Aux disciples*) Pour vous suivez-moi (*les disciples le suivent*).

PIERRE

Maître, nous irons où vous voudrez, mais de grâce pas à Jérusalem !

JÉSUS

Je vais où m'appelle la volonté de mon Père, mais toi, Pierre s'il te plaît de rester, demeure !

PIERRE

Seigneur là où vous serez, je resterai ; là où vous irez, je vous suivrai.

JÉSUS

Suis-moi !

(Ne le trouvez-vous pas d'une vérité, d'une simplicité surprenantes ; tous ces apôtres qui n'étaient point des héros et que l'esprit de Dieu n'avait point encore inspirés, y laissent voir le fond de leur âme hésitante, attachée aux choses terrestres, inquiète de l'avenir que leur réserve ce maître qu'ils suivent sans le comprendre. Pierre est prudent, pusillanime — « restons chez vous jusqu à ce que la tempête s'apaise » — Judas est économe, il n'aime pas les dépenses superflues ; il feint de penser aux pauvres alors qu'il ne songe qu'à lui-même et qu'il regrette déjà de s'être jeté dans une pareille aventure.

(4me Tableau, Scène 3)

JUDAS (*seul*)

Pourquoi le suivrai-je ? Je n'en ai aucune envie ! La conduite du Maître est vraiment inexplicable ! Ses grandes actions feraient croire qu'il rétablirait le royaume d'Israël, mais il ne profite pas des occasions qui se présentent ; voilà maintenant qu'il nous parle de séparation, de mort et cherche à nous consoler par des paroles mystérieuses sur un avenir très obscur.... Je suis las d'attendre et d'espérer..... En restant avec lui on ne peut attendre que pauvreté continuelle et humiliation ; au lieu de partager son royaume peut être n'aurons nous que persécution et cachots !.... Je veux me retirer à temps. Heureusement j'ai toujours été prévoyant ! j'ai mis en réserve par ci par là quelque bagatelle pour les temps difficiles. Si cette folle avait mis dans mon sac le prix de son baume, j'aurais eu les 300 deniers entre mes mains et si, comme cela est bien probable, la compagnie se sépare, j'aurais été tranquille pour longtemps. Il faut absolument que je trouve un moyen de me tirer de là et l'occasion de faire quelque bonne affaire.

(Ce monologue nous le montre suffisamment ébranlé pour que réussisse auprès de lui la manœuvre ourdie par les marchands du temple qui ont juré de se venger de Jésus et qui ont deviné en Judas une proie facile.)

JUDAS. — LE MARCHAND DATHAN

(Scènes 4 et 5)

DATHAN (*à part*)

J'aperçois Judas, et justement il est tout seul ! Il paraît bien troublé ! Essayons de le gagner. « Ami Judas ! ».

JUDAS

Qui m'appelle ?...

DATHAN

Un ami ; vous est-il arrivé quelque chose de fâcheux ; vous semblez plongé dans de bien profondes réflexions !

JUDAS

Qui êtes-vous ?

DATHAN

Un ami, un frère.

JUDAS

Vous !

DATHAN

Du moins, je désire le devenir. Où en est votre Maître ? Je voudrais bien être comme vous dans son intimité !

JUDAS

Dans son intimité ?

DATHAN

L'auriez-vous abandonné ? Est-il en mauvais point ? Dites-le moi, je me dirigerai d'après vos conseils.

JUDAS

Si vous me promettiez le secret...

DATHAN

Soyez tranquille !

JUDAS

Eh bien ! oui, sa position me paraît mauvaise ! il nous dit lui-même que sa dernière heure est venue. Je songe un peu à le quitter.... je suis chargé de la bourse, et... voyez où en sont nos affaires !

DATHAN

En ce cas, mon ami, je resterai comme je suis !

(Scène 5)

Les mêmes : les compagnons de Dathan qui se groupent doucement autour de lui.

JUDAS

Qui sont ces gens ? Je n'ose plus rien dire.

LES MARCHANDS

Restez, ami ! Vous ne vous en repentirez pas.

JUDAS

Que venez-vous faire ici ?

LES MARCHANDS

Nous retournons à Jérusalem et nous irons de compagnie avec vous si cela ne vous déplaît pas.

JUDAS

Auriez-vous l'intention d'aller à la recherche du Maitre ?

LIS MARCHANLS

Est-ce qu'il est à Jérusalem.

JUDAS

Oui, pour la dernière fois, à ce qu'il a dit.

LES MARCHANDS

Songe-t-il à quitter la Judée ?

JUDAS

Ponrquoi me questionnez-vous ainsi ? Voulez-vous asssi devenir ses disciples ?

LES MARCHANDS

Pourquoi pas, si nous y trouvions de bons avantages ?

JUDAS

Des avantages. Je n'en aperçois aucun.

DATHAN

Expliquez-nous plus en détail ce que vous nous disiez tout à l'heure. Ainsi donc, il voulait vous mettre ous dans la misère ?...

JUDAS

Il nous répète toujours : Ne songez pas au lendemain ! Cependant, si quelque malheur lui arrivait aujourd'hui, nous resterions tous pauvres comme des mendiants ! Est-ce ainsi qu'un Maitre a soin de ceux qui se donnent à lui ?

LES MARCHANDS

Je vois que les choses prennent vraiment une fâcheuse tournure pour vous.

(Judas raconte l'histoire du baume).

LES MARCHANDS

Et vous restez avec un pareil Maitre ? Songez à votre avenir, Judas, il est grand temps !

JUDAS

C'est justement ce que je me dis, mais de quel côté me tourner à présent ?.,.

DATHAN

Vous n'avez pas besoin d'y réfléchir longuement, la plus belle des occasions s'offre à vous !

JUDAS

Où celà ? Comment ?

LES MARCHANDS

N'avez-vous pas lu ce que le Grand Conseil a fait publier ? Vous ne retrouverez jamais une occasion pareille !

JUDAS

Quoi donc ?

LES MARCHANDS

Le Grand Conseil a promis une grande récompense à celui qui pourrait lui découvrir où Jésus de Nazareth passe la nuit,

JUDAS

Une grande récompense !

LES MARGHANDS

Frère, ne laissez pas échapper la bonne chance !

JUDAS

En effet, il serait insensé à moi de ne pas en profiter !

DATHAN

Et songez-y, ce n'est pas seulement la récompense promise que vous aurez à attendre, le Grand Conseil sera reconnaissant. Qui sait quel avenir vous est réservé ?

LES MARCHANDS

Décidez-vous, ami !

JUDAS

Un moment, je vais d'abord rejoindre le Maître ; il faut que je prenne bien mes informations avant de vous suivre. En attendant, annoncez-moi au Sanhédrin. Dans trois heures d'ici vous me trouverez aux abords du Temple.

DATHAN

Frère, est-ce bien convenu ?

JUDAS

Comptez sur moi !

(Le marché infâme est fait sans que Judas semble en comprendre l'horreur ; il se donne à lui-même des excuses et des félicitations.

(Scène 6)

JUDAS *(seul)*

J'ai donné ma parole ! Je crois que je n'aurai pas à m'en repentir. Pouvais-je refuser le bonheur qui venait au devant de moi ? Oui, ma fortune est faite ! Je tiendrai ce que j'ai promis, mais j'aurai soin de me faire payer d'avance.... S'il plaît au Sanhédrin de mettre le Maître au cachot, si c'en est fait de lui, j'aurai mis mon petit bien en sûreté, et par dessus le marché je deviendrai un homme célèbre ; je passerai pour avoir contribué à sauver la loi de Moïse. Si au contraire le Maître triomphe... eh bien, je me jetterai à ses pieds, je lui demanderai pardon. Il est si bon ! Jamais je ne l'ai vu repousser le repentir. Il me rendra ses bonnes grâces et j'aurai le mérite d'avoir été cause du conflit qui aura décidé sa victoire ! Vraiment, je suis un habile homme ! Et pourtant le cœur me bat à la pensée d'aller retrouver le Maître ! J'aurai peine à supporter son regard pénétraut, et mes camarades liront, il me semble, sur mon visage, que je suis un..... Non, je ne veux pas penser à un mot pareil ! Oh ! non, je ne suis pas un traître ! Je ne fais rien de mal. Je ne fais qu'indiquer aux Juifs où ils peuvent rencontrer mon Maître ! Est-ce là une trahison ? Une trahison ! Oh ! c'est quelque chose de bien plus horrible !.... Loin de moi ces noires pensées ! Du courage ! Judas ! Il s'agit d'assurer ton avenir !

(N'avais-je pas raison de remarquer que le rôle odieux de Judas est avant la trahison aussi préparé

que possible par le spectacle des combats que l'intérêt et l'instinct de sa sécurité livrent à cette conscience désemparée. Après la trahison, son anxiété sur les conséquences de son acte, qui dépassent ses prévisions, sa révolte contre l'arrêt de mort de Jésus qu'il voulait seulement livrer et non faire mourir, son désespoir farouche — s'ils le laissent un être méprisable — font qu'on écoute encore comme la défense d'un coupable qui fait appel à notre pitié.)

(9me Tableau, Scène 8)

JUDAS (*seul*)

Quel trouble ! Quel angoisse en mon cœur ! Cette parole prononcée chez Anne. Il faut qu'il meure !.... Oh ! cette parole, elle me torture ! Non ! ils ne pousseront pas si loin la méchanceté, ce serait horrible ! Et moi !.... Je serais la cause de sa mort ?.... Informons-nous de ce qui s'est passé ici ! Faut-il que j'entre ? Je ne peux plus longtemps supporter une telle incertitude, et pourtant je frémis d'apprendre la vérité. Allons à tout prix, il faut que je le sache ! (*il entre.*)

(10me Tableau, Scène 1)

JUDAS (*seul*)

Ainsi mon sinistre pressentiment est devenu la réalité terrible ! Caïphe a condamné le Maître à mort et le grand Conseil a confirmé la sentence ! C'en est fait, il n'y a plus d'espoir, plus de salut à attendre !

Si le Maître avait voulu se sauver lui-même, c'est au Jardin des Oliviers qu'il aurait une seconde fois montré sa puissance ! Maintenant, il ne fera plus rien ! Et que puis-je pour lui, moi malheureux qui l'ai livré entre les mains de ses ennemis ? Je vais leur reporter leur argent, l'odieux prix du sang ! Il faut qu'ils me rendent mon maître ! Mais non, cela ne le sauvera ! Vain espoir !.... Ils se moqueraient de moi j'en suis sûr ! O synagogue maudite, c'est toi qui m'a tenté par tes vils envoyés, tu m'a caché tes desseins de sang, jusqu'au moment où tu as senti ta proie dans tes serres ! Mais je ne veux avoir aucune part à la condamnation du juste ! *(Il sort)*.

La dernière scène que je veux transcrire nous le montre pénétrant dans la salle du Conseil où le Maître a été condamné, et protestant inutilement et avec désespoir contre l'infernale trahison.

(Scène 3)

JUDAS

Est-il vrai, vous avez condamné mon Maître à mort ?

LES PRÊTRES

Pourquoi entres-tu ici comme un fou sans avoir été appelé ? Va-t-en ! On t'appellera lorsqu'on aura besoin de toi !

JUDAS

Répondez-moi, l'avez-vous condamné ?

TOUS

Oui il est condamné à mort !

JUDAS

Oh ! Malheur ! Malheur sur moi ! J'ai péché, j'ai trahi le Juste ! O juges avides de sang, vous avez condamné et mis à mort l'innocence !

TOUS

Tais-toi, Judas, prends garde !

JUDAS

Il n'est plus de paix pour moi, ni pour vous ! Le sang du Juste crie vengeance !

CAIPHE

Qu'est-ce qui trouble ainsi ton âme ? Parle, mais parle avec le respect que tu nous dois ! Songe que tu es en présence du Grand Conseil !

JUDAS

Vous allez livrer à la mort Celui qui est pur de tout péché ! Eh bien, sachez que vous n'en avez pas le droit ! Je proteste contre votre jugement ! Vous avez fait de moi un traître ! Votre argent maudit.....

ANNE

Toi-même est venu t'offrir ! toi-même a conclu le marché !

UN PRÊTRES

Reviens à toi, Judas. Tu as reçu ce que tu avais demandé, et si tu te conduis comme tu le dois, tu peux encore....

JUDAS

Je ne veux rien ! Votre honteux marché je le déchire ! Délivrez l'innocence !

LES RABBINS

Sors d'ici pauvre fou !

JUDAS

Je vous somme de délivrer le Juste. Je ne veux pas que mes mains soient souillées de son sang !

LES RABBINS

Comment ! toi méprisable traître que tu es, tu oses venir dicter des lois au Grand Conseil ? Sache-le bien ton Maître va périr et c'est toi-même qui l'a livré à la mort !

TOUS

La mort est décidée !

JUDAS (*avec égarement*)

La mort !... et c'est moi qui l'ai trahi dites-vous ? Eh bien alors, que tous les démons de l'enfer s'em-

parent de mon âme, qu'ils m'anéantissent. Tenez bêtes fauves âmes féroces, reprenez votre argent maudit, votre salaire de sang ! (*Il leur jette la bourse.*)

CAIPHE

C'est ta faute ! pourquoi t'es-tu laissé entraîner à faire un marché dont tu n'avais pas pesé les conséquences ?

TOUS

Cela est vrai !

JUDAS

Eh bien ! oui, j'ai perdu mon âme et je vais détruire mon corps, mais vous....

TOUS

Tais-toi, sors d'ici !

JUDAS

Vous !,... vous tomberez avez moi en enfer !....

J'ai laissé le plus souvent parler l'auteur pour que a psychologie de son œuvre vous apparut d'elle-même. Un mystère ne se recommande point seulement par sa naïveté quand un caractère y est étudié avec autant de pénétration et d'analyse. Au moment où Judas gagné par Dathan, est amené devant Caïphe, celui-ci lui demande : « Es-tu vraiment

résolu à nous servir, ne t'en repentiras-tu pas ? — Oui, répond Judas, car entre lui et moi l'amitié s'est un peu refroidie depuis quelque temps ; il n'y a plus rien à espérer avec lui ; j'ai réfléchi et j'ai résolu d'être du côté de l'autorité établie, c'est toujours le plus sûr. »

Réponse commode qui, pour les consciences faciles, amnistie toutes les défaillances et que l'auteur pour psychologue qu'il était, devait mettre naturellement au cœur et aux lèvres de Judas. Cette étude si fragmentaire de ce petit morceau du drame, on la pourrait étendre au rôle de Caïphe, d'Hérode, de Pierre. J'ai tenu à me borner. Ce que je viens de vous en dire suffira pour exciter votre curiosité que le spectacle du mystère tout entier pourrait seul satisfaire.

Septembre 1900.

LE RETOUR AU VILLAGE

Par M. Charles DUHOT

Membre résidant

Messieurs,

En vous conviant à l'audition de la partition du « Retour au Village », mon intention persistante était de vous en offrir la primeur, avant que cette œuvre n'ait été entendue ailleurs. J'avais du reste agi de même précédemment, à l'égard de votre honorable Compagnie, pour plusieurs autres de mes compositions, écoutées par vous avec tant de bienvieillance. Mais des circonstances imprévues en ont décidé autrement : *habent sua fata libri*, a dit le poète. Si les destins ont été contraires à mon œuvre par une apparition trop tardive devant vous, ils l'ont favorisée sous le rapport d'une interprétation artistique de tous points remarquable, et vous me permettrez d'en remercier ici, en mon nom personnel, tous les exécutants, tant chanteurs qu'instrumentistes.

Le « Retour au Village » c'est l'histoire vécue que, en quelques scènes naturellement exposées, notre

ancien et regretté collègue, Léon Nutly, a tracée d'une jeune fille abusée, qui, « rêvant un bonheur sans fin, » déserte le toit paternel, jusqu'au jour où, désillusionnée, elle reprend résolument le chemin du village qui l'a vue naître, et vient « implorer de son père un généreux oubli. » Le repentir de la fille devait promptement amener le pardon du père, et le Chœur, à la manière antique, tire la conclusion morale de la pièce, par ces paroles judicieuses : « Pour le bonheur, il faut vivre et mourir au sol natal. »

L'amour du sol natal, le retour au village, n'est-ce pas le but principal de votre Société d'Agriculture, et spécialement du Comice agricole ? Fixer fidèlement les esprits et les corps aux travaux des champs, les y ramener au plus tôt si l'appât trompeur des grandes villes les en a éloignés, en un mot repeupler les campagnes, leur rendre les bras vigoureux qui leur manquent, n'est-ce pas le plus sûr moyen d'assurer la richesse au pays ? Remettre en honneur « le labourage et le pâturage », n'est-ce pas, selon le sage axiome de Sully, féconder les deux mamelles de la France et allaiter ses nombreux enfants ?

Que l'Etat, que les Chambres nous fassent des lois vraiment protectrices, et l'on verra, avec le retour au village, refleurir les antiques et natives vertus de nos pères : ardeur au travail, noble émulation, stricte probité, simplicité des mœurs et foi robuste.

Douai, le 8 Février 1901.

MESSE SOLENNELLE DE SAINT-PIERRE

Par M. Charles DUHOT

Membre résidant

Messieurs et Chers Collègues,

L'accueil bienveillant réservé une première fois, dans cette enceinte, à l'audition de plusieurs de mes œuvres, l'invitation non moins flatteuse que vous voulez bien me faire de renouveler cet audition par quelqu'autre de mes compositions, m'enhardissent à vous présenter ce soir des fragments inédits d'un ouvrage qui, comme ceux précédemment entendus par vous, possède au moins le mérite, s'il n'a que celui-là, d'un réel intérêt local ; et je sais que cette raison déterminante aura toujours le don de toucher notre docte autant que patriotique Compagnie.

Un autre motif de confiance pour moi réside dans l'interprétation de mon œuvre, confiée à une élite d'amateurs et d'artistes, tant hommes que dames, dont le concours précieux est toujours acquis à la *Société Philharmonique* et à son reconnaissant Directeur. Parmi les chanteuses, vous y reconnaîtrez sans

peine plusieurs de celles qui ont interprété devant vous *Son nom* et *N'écris pas*, l'élégie de notre Muse douaisienne, Marceline Desbordes : à leur tête, comme alors, vous trouverez leur distingué professeur, Mademoiselle Marie Gantelme. Au nombre des chanteurs, il est juste que je nomme M. Paul Allouchery, le jeune et ardent Directeur de la Société Chorale, *La Lyre*. Et, enfin, parmi les instrumentistes, je ne puis omettre M. Ernest Hibon, le très honorable président de la *Société Philharmonique*.

L'ouvrage dont j'ai l'honneur de vous faire entendre quelques fragments, a pour titre :

MESSE SOLENNELLE DE SAINT-PIERRE

POUR CHŒURS ET ORCHESTRE

en actions de grâces de la Restauration de l'Eglise Saint-Pierre à Douai

Prononcer ce mot de restauration, c'est évoquer aussitôt le fait si tangible de l'impulsion, vraiment unique, donnée à cette transformation par l'éminent Doyen sous la houlette duquel se trouve la paroisse Saint-Pierre. Que de personnes, que de Douaisiens mêmes ne soupçonnaient point un monument de cette importance au centre de notre cité, et pour qui la réfection qui est en train de s'achever sera comme la révélation d'un édifice local ignoré. Au nom de notre Société, au nom particulier de sa Section d'Art et d'Archéologie, honneur, trois fois honneur à tous

LE RETOUR AU VILLAGE

DRAME LYRIQUE EN UN ACTE

Poème de Léon NUTLY. Musique de Charles DUHOT.

La scène se passe au village, sur une place publique

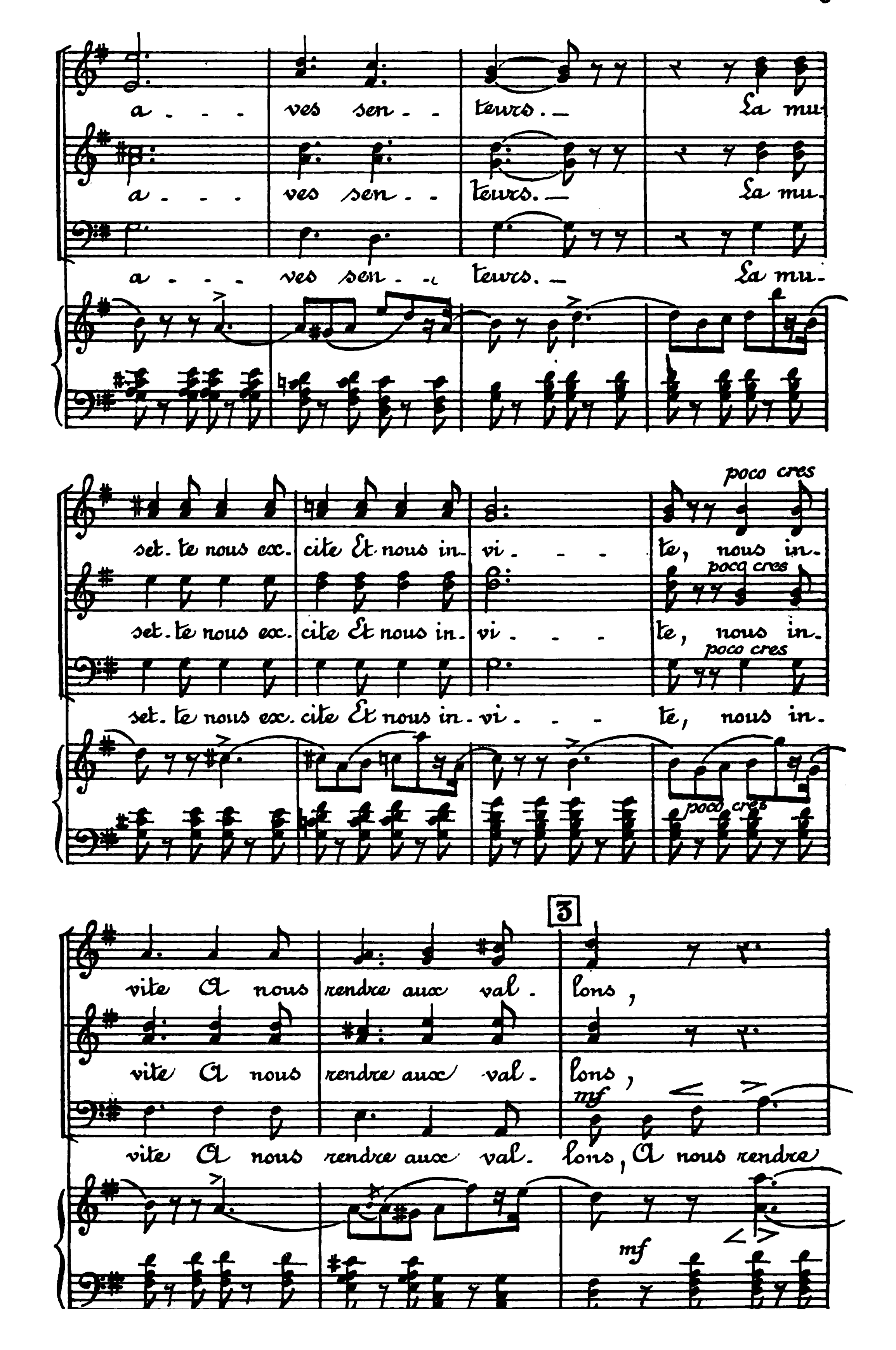
A droite, maison rustique. Au fond, vallons et montagnes. Chemin en lacets

CHŒUR D'INTRODUCTION *

Les Paysans, Bergers et Bergères, s'appelant l'un l'autre, descendent gaîment la montagne




Entrée de Danseurs et Danseuses.
cresc
2
1rs et 2ds Dessus.
(Danses gracieuses et discrètes jusqu'à la fin de ce Chœur...)
p grazioso
Du prin.
CHŒUR
1rs et 2ds Ténors
p grazioso
Du prin.
1rs et 2es Basses
p grazioso
Du prin.
f
p grazioso
temps res.pi. rons les fleurs Aux su.
temps res.pi. rons les fleurs Aux su.
temps res.pi. rons les fleurs Aux su.


a - - - ves sen - - teurs. — La mu-
a - - - ves sen - - teurs. — La mu-
a - - - ves sen - - teurs. — La mu-
poco cres
set - te nous ex - cite Et nous in - vi - - - te, nous in-
poco cres
set - te nous ex - cite Et nous in - vi - - - te, nous in-
poco cres
set - te nous ex - cite Et nous in - vi - - - te, nous in-
poco cres
3
vite A nous rendre aux val - lons,
vite A nous rendre aux val - lons,
mf
vite A nous rendre aux val - lons, A nous rendre
mf



mf

A nous rendre aux val lons,

A nous rendre aux val.

mf

A nous rendre — aux val.

mf

aux val. lons, A nous rendre — aux val.

sf p

lons: Dansons! — C'est le temps joy. eux des frai.

sf p

lons: Dansons! — C'est le temps joy. eux des frai.

sf p

lons: Dansons! — C'est le temps joy. eux des frai.

sf p

ri . . . . es Dans les ver . . . . tes prai .

ri . . . . es Dans les ver . . . . tes prai.

ri . . . . es Dans les ver . . . . tes prai.


4
grazioso
-ri - - es. Du prin- temps res-pi- rons les
grazioso
-ri - - es. Du prin- temps res-pi- rons les
grazioso
-ri - - es. Du prin- temps res-pi- rons les
grazioso
fleurs Aux su- a - - - ves sen-
fleurs Aux su- a - - - ves sen-
fleurs Aux su- a - - - ves sen-
poco cresc
-teurs. La mu- set-te nous ex- cite Et nous in-
poco cresc
-teurs. La mu- set - - te nous ex-
poco cresc
-teurs. La mu- set-te nous ex-cite Et nous in-
poco cresc



-vi - - - te, nous in- vite A nous rendre aux val-
-ci - - - te, Nous in- vite A nous rendre aux val-
-vi - - - te, nous in- vite A nous rendre aux val-
5
1rs Dessus
f
cresc
-lons: Dansons! Chantons!
2ds Dessus
f
cresc.
-lons: Dan - - - sons! Chan - -
1rs Ténors
cresc
-lons: Dan sons! Chantons!
2ds Ténors
f
cresc
-lons: Dan - - - sons! Chan - -
Basses
f
cresc
-lons: Dan - - - sons! Chan - -
f
cresc



6

ff

Chan-tons! Dan-sons!

ff

-tons! Chan-tons! Dan-sons!

ff

Chan-tons! Dan-sons!

ff

-tons! Chan-tons! Dan-sons!

ff

-tons! Chan-tons! Dan-sons!

ff

p grazioso

p grazioso

Marque-


-ri - - - -tes fleu - ri-es, Pa-que-
-ret-tes, pa-que ret-tes si jo - li - - - es, Lais -
poco cresc
poco cresc
-sez no-tre main vous cueil - lir;
7
mf
Oui, pour nous
mf


mf
Oui, pour nous em bel. lir,
Lais sez. nous vous cueil
Lais. sez.nous vous cueil
em bel. lir, Laissez.nous vous cueil
sf
. lir, cueillir!
p
C'est le temps joy. eux des frai.
. lir, cueillir!
. lir, cueillir!
. ri . . . es Dans les ver . . . tes prai .


8
grazioso
ri - es
Du prin - temps res - pi - rons les
fleurs
Aux su - a - - ves sen -
- teurs
poco cresc
La mu - set - te nous ex - cite Et nous in -
La mu - set - te nous in -


- vi - - tè, nous in - vite A nous rendre aux val.
- vi - - tè, Nous in - vite A nous rendre aux val.
- vi - - - tè, nous in - vite A nous rendre aux val -
9
1rs Dessus
- lons : Dansons ! dan -
2ds Dessus
- lons : Dan - - - - - - - - - - - - - -
1rs Ténors
- lons : Dansons ! dan - -
2ds Ténors
- lons : Dan - - - - - - - - - - - - -
Basses
- lons : Dan - - - - - - - - - - - - -


cresc
-sons! Chantons!
Chan-
cresc
-sons!
Chan
cresc
-sons! Chantons!
Chan-
cresc
-sons!
Chan
cresc
-sons!
Chan
cresc
p grazioso
-tons! Chan- -tons la ron-de du vil- la
p grazioso
-tons! Chan- -tons la ron-de du vil- la
p grazioso
-tons! Chan- -tons la ron-de du vil- la
p grazioso
-tons! Chan- -tons la ron-de du vil- la
p grazioso
-tons! Chan- -tons la ron-de du vil- la
p grazioso


- ge: C'est le plai - sir du jeune â - - - -
- ge: C'est le plai - sir du jeune â - - - -
- ge: C'est le plai - sir du jeune â - - - -
- ge: C'est le plai - sir du jeune â - - - -
- ge: C'est le plai - sir du jeune â - - - -
10
f
cresc
- ge. Dansons! Chantons!
- ge. Dan - - sons! Chan - - - -
- ge. Dansons! Chantons!
- ge. Dan - - sons! Chan - - - -
- ge. Dan - - sons! Chan - - - -
f
cresc



CATALOGUE DES MORCEAUX

MESSE SOLENNELLE
DE
SAINT-PIERRE
pour Chœurs et Orchestre ou Orgue

en actions de grâces de la Restauration de l'Eglise Saint-Pierre à Douai

Musique de Ch. DUHOT.

KYRIE




1
1rs Dessus
Ky-ri-e, e le-i-son
2ds Dessus
Ky-ri-e e le-i-son e-
1ers Ténors
Ky-ri-e e le-i-son,
2ds Ténors
1ères Basses
Ky-ri-e e le-i-son;
2ds Basses
Ky-ri-e, e-
1
mf legato
Ky-ri-e e- le-i-son Ky-ri-e e- le-i-son, e-
le i son, Ky-ri-e e- le-i-son, Ky- - ri- e e-
e- le-i-son, Ky- - ri- e e-
Ky-ri-e e- le-i-son Ky- - - ri- e e-
Ky-ri-e e- le-i-son, Ky- - - ri- e e-
le-i-son, e- le-i-son, Ky- - ri- e e-


dim
2
le - i - son.
dol
Christe, e - le - i - son,
f
dol
Chri - ste e - le - i - son,
espress
e - le - i - son,
mf


mf
3
cresc
f
Chri-ste e-le i son,
Chri-ste e-le-i-son.
Chri-ste e-le-i-son,
Chri-ste e-le-i-son,
Christe e-le-i-son,
Chri-ste e-le-i-son,
Chri-ste e-le-i-son.
p
rall
più rall
e-le-i-son.
mf
sf


a Tempo
mf
Kyrie, eleison,
Ky-ri-e, e-le-i-son,
Kyrie, e-le-i-son,
Ky-ri-e, e-le-i-son,
Ky-ri-e, e-
a Tempo
legato
rf
f
Kyrie, eleison,
le-i-son,
Ky-ri-e, e-le-i-son,
e-le-i-son,
Ky-ri-e, e-le-i-son,
Ky - - - ri-
e - - le i son,
Ky - - ri.


dim
4
le - i - son, e - le - - i - - son,
e, — e - le - - i - - son,
dol
e, — e - le - - i - - son, e -
e, — e - - le - i - - son, e -
e, — e - - le - - i - - son, e -
e, — e - - le - - i - - son,
mf
espress
cresc
Chri - ste, e - le - i - son, —
le - i - son,
Chri - ste, e - - le - i - son, —
Chri - ste, e -

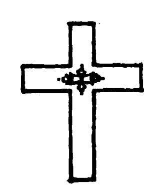

5
f
le - i - son,
Ky - ri - e, e - le - i - son,
cresc
mf espress
espress
ff
e -
Chri - ste, e -

le - - - - - - i - son!
dolciss

MESSE SOLENNELLE DE SAINT-PIERRE

NOMENCLATURE DES MORCEAUX

INITIUM. . . . . INTRODUCTION ORCHESTRALE.
KYRIE . . . . CHŒUR ET ORCHESTRE.
GLORIA . . . . CHŒUR ET ORCHESTRE, AVEC SOLI.
CREDO. . . . . CHŒUR ET ORCHESTRE.
OFFERTOIRE. . . . . CHŒUR ET ORCHESTRE, OU ORCHESTRE SEUL.
SANCTUS . . . . CHŒUR ET ORCHESTRE, AVEC SOLI.
AGNUS DEI. . . . . CHŒUR ET ORCHESTRE.
ALPHA-OMEGA. . . . . . MARCHE TRIOMPHALE, ORCHESTRE.



Autog. A. Goulois-Douai.

ceux qui, par leur influence, par leurs dons généreux, dons stimulés d'ailleurs par les dispositions favorables et les votes de nos édiles, ont permis à Monsieur l'Archiprêtre Joleaud de réaliser, avec autant de bonheur que de rapidité, cette complète métamorphose de la basilique douaisienne.

Aurais-je osé entreprendre de composer une « Messe Solennelle » pour célébrer l'inauguration de ces travaux considérables, si je n'y avais été persévéramment incité par un fidèle ami ? à qui l'on peut adresser de multiples éloges et seulement un reproche : celui d'avoir quitté notre Société.

L'aurais-je osé, si cette Messe ne m'avait pas été demandée, en termes aussi pressants qu'éloquents, par mon vénéré Doyen, le chanoine Joleaud ? La gratitude, autant que la sympathie, m'en faisait un doux devoir, comme aussi de dédier à ce dernier mon œuvre musicale, et c'est son nom que ma main a tracé tout d'abord sur le manuscrit. Mais, satisfait, quant à lui, d'avoir mené à bonne fin, avec la grâce de Dieu, la restauration de son église, Monsieur le Chanoine Joleaud a décliné toute dédicace. Il a voulu diminuer mes regrets en faisant, par une délicate attention, agréer cette même dédicace au premier Pasteur du diocèse, Monseigneur Sonnois, l'illustre et vaillant archevêque que rattachent à notre Compagnie les liens de l'honorariat.

Mon ouvrage débute par un prélude orchestral, dont les motifs, servant ensuite de thème au *Sanctus*, sont, à la fin de l'œuvre, repris et développés, avec d'autres, dans une Marche triomphale intitulée :

Alpha-Omega. Aucun titre ne m'a paru mieux convenir à ce morceau symphonique, sélection de *lied-motif*, que le monogramme du Christ, principe et fin de toute chose, Dieu créateur et rédempteur du genre humain.

Le vocable de l'église restaurée m'a fait plus d'une fois songer à Celui qui est le représentant de Jésus-Christ sur la terre, au successeur de Saint Pierre, l'auguste et saint Pontife Léon XIII. Ses longs jours d'agonie m'ont suscité la pensée d'adapter à la mélodie que je destinais au temps de l'*Offertoire* les paroles si touchantes que le Maître laissa tomber de ses lèvres divines au jardin des Oliviers : *Pater mi, si possibile est, transeat à me calix iste ; verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu.* Ces accents de la confiance filiale la plus absolue, l'Eglise les peut répéter sans découragement, car elle sait qu'après l'épreuve sanglante du Calvaire, la Résurrection glorieuse est proche, infaillible, et que l'*hosanna* du triomphe va bientôt retentir, annonçant ce que les peuples, ce que les puissances schismatiques elles-mêmes demandent et désirent : l'indépendance du Saint-Siège Apostolique, la saine liberté des enfants de Dieu.

Tout artiste qui veut une inspiration doit s'agenouiller, a dit Ingres, le peintre de Jeanne d'Arc. C'est ce qu'ont pratiqué à la lettre Fra Angelino et les maîtres anciens, qui peignaient à genoux leurs vierges et leurs madones ; c'est ce que faisait Haydn, le père de la symphonie, qui récitait chaque jour son chapelet avant de se mettre au clavecin. C'est ce

que, plus près de nous, ont fait Gounod, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, Gustave Nadaud, le poète-chansonnier, qui, touchés déjà l'un et l'autre du doigt de la Mort, ont quitté leur lit de douleur, le premier traversant la capitale par une froide nuit d'hiver, le second faisant le trajet de Paris à Lille, afin de préparer des amis moribonds à la réconciliation avec Dieu, à la réception si consolante, si fortifiante des derniers sacrements.

Quel exemple nous donnent ces génies, ces grands artistes, de leur foi profonde et de leur héroïque charité !

Comment n'aurais-je pas imité ces illustres devanciers, en tâchant, par la prière et par la méditation des paroles de vérité que j'avais à rendre en musique, d'être moins indigne, moins éloigné de la Beauté idéale et de son vol vers l'Infini ? Si l'on doit accomplir toutes ses actions en vue de la gloire de Dieu, de quelle attention, de quel respect ne faut-il pas être pénétré lorsque l'on a à chanter les grandeurs, les mystères de ce même Dieu ! Pour moi, je serai content et fier si cette justice peut m'être rendue que par mes efforts soutenus j'ai cherché, dans la limite de mes moyens, à rendre mon œuvre digne de l'auteur de toute bonne inspiration, digne du temple sacré sous les voûtes duquel elle résonnera, digne de son éminentissime dédicataire, Mgr Sonnois, digne de son aimable et éminent parrain, M. l'archiprêtre Joleaud, digne de vous, Messieurs, à qui j'ai voulu en réserver la primeur, digne enfin de notre chère ville de Douai et de son église *Saint-Pierre*, si

habilement restaurée par notre nouveau collègue, M. Louis Neveux (1).

Douai, Juin 1898.

(1) Décédé peu de temps après la lecture de cette communication, laissant ses travaux inachevés, du moins quant à la Tour, ceux-ci furent continués de main de maître par M. Emile Marquette, douaisien d'origine, architecte à Paris, Inspecteur principal des Beaux-Arts au Ministère ; sous sa haute direction, M. Emile Devred, jeune architecte douaisien, le seconde de son intelligente activité.

LEÇONS POLITIQUES DE JEAN LE HUVETIER DE FERRIÈRES (Ferrarius)

LECTEUR PUBLIC ET ROYAL EN LA PHILOSOPHIE ET ÉLOQUENCE EN L'ACADÉMIE DE DOUAY

1562-1599

Par M. le Baron DE WARENGHIEN

Membre résidant

Au lendemain de l'ouverture de l'Université de Douai, Jérôme de France, l'un de ceux qui avaient le plus contribué à sa fondation écrivait :

« En peu de jours, le progrès et accroissement fut » si grand que se trouva, trois mois après ladite » ouverture et inauguration de ladite Université, plus » de six cents étudiants estants arrivés en ce lieu, à » raison de l'estude et langue qui causa ung tel bruit » et réputation par tout l'univers que l'on ne parlait » en tous lieux que de la nouvelle Université de » Douay (1). »

(1) La Fondation de l'Université de Douai par Georges Cardon p. 478.

La raison de ce brillant succès venait de ce que le magistrat de Douai n'avait reculé devant aucun sacrifice, pour s'assurer le concours de maîtres éminents, dont les noms seuls devaient attirer autour d'eux la studieuse jeunesse de l'époque : « elle avait — c'est un contemporain qui parle — « avecque extrê- » me diligence enquis et recherché pour recouvrer » des gens vertueux et scavants pour donner quelque » bon et heureux commencement à son dessein ; et » sans avoir égard à l'excessive dépense, tiré tant » hors de la fameuse Université de Louvain, (laquelle » pour en avoir reçu tant de biens fut reconnue tou- » jours pour mère nourrice) comme d'autres lieux, » plusieurs personnages très renommés et savants, » lesquels, elle appela pour faire profession (1). »

Parmi ces personnages très renommés et savants, qui furent les premiers maîtres de notre Université naissante, il y eut des hommes d'un rare mérite, tels que, pour la Philosophie, Richardot, l'évêque d'Arras ; Richardot dont l'érudition, le style élégant et distingué faisaient l'admiration de ses contemporains.

C'était, dit le Lillois Sylvius (Jean Dubois), professeur à la Faculté de Médecine, et poète à ses heures, c'était, pour la vigueur et la véhémence de la parole un autre Saint Paul, quand il tonnait du haut de la chaire :

Is dum Arcana docet nostræ mysteria legis
Tantus inest verbis vigor et violentia tanta

(1) Bref Recueil et Récit de la Solennité faicte à l'entrée et consécration de l'Université faicte et érigée en la Ville de Douai. 1563, A Douai, de l'Imprimerie de Jacques Boscart.

Ut Paulum te audira putes e sede tonantem
Sublimi.

Les écoles, dit un autre témoin « étaient trop petites » pour permettre d'entendre Richardot et y vont » aulcuns abbés et gens principaux. Il prêche les » dimanches et fêtes et est fort volontiers ouy de » chacun (1). »

A côté de lui, il faut placer Richard Smith que l'Université d'Oxford, puis celle de Louvain, avaient jadis compté parmi leurs plus savants professeurs : Mathieu Galenus, dont la Science et la renommée s'étendirent au loin. Les deux Facultés de Droit ne furent pas moins bien partagées ; Jean Vandeville, le futur évêque de Tournai :

.........rarà probitate verendus

comme le dit Jean Dubois (2), dans la Poésie latine qu'il composa en l'honneur de l'Université naissante ; Vandeville enseigna le Droit civil, en même temps que Jean Ramus : Ramus qui guidait les débutants :

In tenebras, sentes, nodosa ænigmata legum ! (3)

Le Professeur de Droit Canon était Boetus Epo dont la science était presque universelle. Helléniste

(1) Lettre du prévôt Morillon à Granvelle.

(2) Nascentis Academiæ Duacensis ejusdem que illustrium Professorum Encomium per Joannem Sylvium Insulensem.

(3) Ibid. Voir dans le beau travail de M. P. Collinet sur l'Ancienne Faculté de Droit de Douai, le tableau des Professeurs de Droit de 1562 à 1575. Trav. et Mém. de l'Univ. de Lille. T. IX, p. 74.

distingué, il possédait à fond l'Hébreu et le Latin ; la Philosophie et la Médecine ne lui étaient pas étrangères ; il était un Juriste et un Théologien de premier ordre. Foppens ajoute qu'il avait de plus une rare éloquence. Simon Ogier l'appelle : « legiferæ Themidos armiger (1). » l'homme d'armes de Thémis qui édicte les lois.

La Faculté de Médecine plus lente à se constituer eut comme professeurs : Adrien Rhodius (2), remarquable par l'étendue de son savoir et la clarté de ses leçons ; Mercatel, le Connestable de la Confrairie des Arbalétriers de grand Serment ; enfin Sylvius (3) (Jean Dubois), le plus célèbre professeur de la Faculté de Médecine, et qui l'enseigna jusqu'en 1576, date de sa mort, avec le plus grand éclat. Très versé dans les lettres grecques et latines, c'est lui qui glorifia l'université naissante et ses illustres maîtres, dans un poème latin auquel auquel j'ai fait et ferai encore de nombreux emprunts.

Venait enfin la Faculté des Arts. C'est là qu'enseignèrent Petreïus Tiara à la fois médecin, poëte et philosophe ; très versé dans l'étude des trois langues classiques; Jean Cospeau, l'égal de son collègue dans les lettres grecques et latines.

......ut siquis profitentes forsan utrosque
Audiat, ingenti deceptus dexteritate
In Latio natos, mediis que putabit Athenis. (4)

(1) Simon Ogier. Sylves. Liv. XII p. 447.

(2) Rhodius demeurait rue d'Infroy ; elle date de 1437.

(3) Sylvius habitait rue des Vierges. Voir Inventaire des Archives de Douai par Guilmot, p. 515.

(4) Simon Ogier, Sylves, p. 439.

Et qui les entendait à leurs cours, trompé par leur facilité merveilleuse, les croyait originaires du Latium ou des beaux quartiers de la ville d'Athènes.

A côté d'eux, Cheynéius, Nicolas de Nancel, Liévin Pontanus, Wilbrand Bornstra, complétaient brillamment cette faculté, avec Ferrarius, le plus renommé de nos maîtres ès-arts et qui fait l'objet de cette étude.

Les comptes de l'Université de 1566 à 1567, lui donnent le titre de : (1)

« Philosophe et Professeur ordinaire de Grec et
» Latin et Bonnes Lettres. »

Il a eu la bonne ou la mauvaise fortune (vous allez en juger) de compter parmi ses auditeurs un élève studieux et attentif qui ne s'est pas contenté de transcrire son cours sous sa dictée, mais même de le translater du Latin en Français pour en faire hommage à :

« Monseigneur Guillaume Comte Palatin du Rhin, duc des deux Bavières. » (2)

Sous le titre que voici :

« Leçons Politiques de Maistre Jean le Huvetier de
» Ferrières. Lecteur public et royal en la Philosophie
» et éloquence en l'Académie de Douai. »

(1) Cardon. Fondation de l'Université page 411.

(2) Guillaume de Bavière, était fils d'Albert de Bavière, le plus grand protecteur de l'Art musical en Allemagne. C'est Albert qui fit venir Orlando Lassus à Munich, en qualité de maître de sa chapelle ; Guillaume lui succéda en 1579, et continua sa protection à Orlando Lassus. Dans une lettre du 24 mai 1576, au duc Guillaume, Lassus lui écrit de Munich : « qu'il ne voit son frère, le prince Ernest que le » dimanche à la messe et qu'il lui paraît très vertueux. » Declève. Orlando Lassus. Mons 1898 page 42.

Ce studieux auditeur s'appelait Lamoral de Landas, pannetier du Païs de Hainaut et gentilhomme de la Chambre de Son Altesse Electeur de Cologne et Prince de Liège (1).

Il a dû faire au moins deux exemplaires de cette traduction manuscrite. (2) Elle est de format petit in-quarto, et n'a pas moins de 363 pages encadrées en rouge. Elle date de la fin du XVI[e] siècle. C'est la traduction fidèle du cours de Ferrarius. Elle nous révèle ce fait très intéressant que, dès cette époque, la Politique d'Aristote était enseignée à l'Université de Douai. La préface met bien en relief le but de ces leçons politiques, Elles s'adressaient aux jeunes gens appartenant aux familles les plus influentes du pays : à ceux que la confiance des Archiducs, ou du Roi d'Espagne Philippe II, devait plus tard investir d'une portion de la puissance publique. (3) C'était donc, et

(1) Ernest de Bavière, 89[e] évêque de Liège, 1554-1612, fut un protecteur éclairé des Lettres et des Arts. M. A. Le Roy dit qu'érudits et poètes humanistes affluèrent à la Cour de ce prince très mondain, qui ne put jamais se décider à se faire ordonner prêtre. Il ajoute qu'on y aborda même « les sujets politiques, mais avec une précaution extrême, car la censure avait les cent yeux d'Argus. » Voilà qui explique les circonlutions oratoires de la préface de Lamoral de Landas. Le cumul des dignités ecclésiastiques assez fréquent à cette époque, permit à Ernest de Bavière de cumuler l'évêché de Liège avec celui de Munster et l'archevêché de Cologne (Biographie Nationale Belge T. VI. p. 633.)

(2) Le premier figura, en 1867, dans le catalogue de la Bibliothèque du Comte Lauer. Acheté par le Libraire Tross, de Paris, il fut revendu à la Bibliothèque du Musée Britannique. Le second (celui que j'ai entre les mains), a été acheté chez le Libraire Olivier, de Bruxelles. Il provient d'une maison de la Cie de Jésus.

(3) L'inventaire sommaire des Archives du Nord en fournit la preuve pour notre traducteur :

« A Lamoral de Landas, Chevalier, Seigneur de Rosne, Gentil-

j'aurai à y revenir, comme un Cours de Hautes Etudes Politiques.

Voici tout d'abord ce que nous savons du Traducteur, puis de son maître Ferrarius ; je terminerai cette courte étude par les traits principaux de son enseignement.

Il est probable que la famille de Landas (1) se rattachait à Douai, car en 1374 et 1378, Ernouls de Landas était échevin de cette ville. De certain voici ce que nous savons : son père, Nicolas de Landas, Seigneur de Heule, né à Mons, se fit remarquer par sa bravoure et par sa loyauté. Il se distingua par son intrépidité aux batailles de Saint-Quentin et de Gravelines. Des lettres patentes délivrées, en 1601, par les Archiducs Albert et Isabelle en font foi. Le Comte d'Egmont l'investit de la charge de grand bailli d'Armentières. Plus tard, il lui confia sa défense quand il fut arrêté par ordre du duc d'Albe. Nicolas de Landas montra dans cette tâche périlleuse tant d'énergie et de courage pour faire respecter les droits

» homme de Chambre de l'Electeur de Cologne, Prince-Evêque de » Liège, à qui les Archiducs avaient promis sur la demande de ce » dernier prince un gouvernement dans les Pays-Bas en rapport avec » sa position : (don) de la haute juridiction du village de Ramignies, » village qui appartient aux Jésuites de Tournai, à qui il a été donné » par Philippe II ». Lamoral de Landas acheta le château de Florival, à Chin. Le 2 Août 1603, ce fief fut érigé en Vicomté par Lettres Patentes des Archiducs Albert et Isabelle. (Voir Notices Généalogiques Tournaisiennes par le Comte de Chastel de la Howarderie, tome 1er). C'est ainsi encore, et dans le même but, qu'en 1592, Claude de Bassecourt fréquentait les cours de l'Université de Douai.

(1) Lamoral de Landas appartenait à la branche des de Landas de Lille et du Tournésis. Notices Gén. Tourn., p. 71, 72, 81, 82.

de la défense et les coutumes du Brabant, qu'il s'attira cette menace du duc d'Albe : « Allez cheminer droitement ou votre tête me le paiera. » Il n'en fit pas moins son devoir jusqu'au bout (1).

Notre traducteur avait donc de qui tenir, (2) et l'esprit d'indépendance et de liberté qui se fait jour au travers des leçons politiques de Ferrarius n'était certes pas fait pour lui déplaire. Après avoir quitté l'Université Douaisienne, il passa « sept ans toutes ses œuvres, opérations et services » à Son Altesse l'Electeur de Cologne, et c'est à son frère Guillaume, Comte Palatin du Rhin, Duc des deux Bavières et Président du Conseil Aulique de l'Empire d'Allemagne, qu'il dédia sa traduction en sa qualité de Chef de toute la Maison de Bavière. Comme l'Archevêque de Liège, son frère,

(1) Voir Bulletins de la Commission Royale d'Histoire, 4e série, tome IX, Bruxelles, le journal où M. de Landas inscrit jour par jour ce qu'il a fait dans l'intérêt de la cause qui lui était confiée. Biographie Nationale Belge, tome XIe, 1er fascicule.

(2) Lamoral de Landas était le quatrième fils de Nicolas de Landas et de Chrétienne de Ferrare, dame de Louvignies. Il épousa en 1599, Louise de Beaufort, Chanoinesse de Maubeuge. Après la mort de son père, il eut en partage les terres de Heule, de Larbion et de Florival. Le testament de Lamoral de Landas et de Louise de Beaufort figure dans le Journal des Prévôts et des Jurés de Tournai sous la date du 27 Avril 1629. Il fut rédigé le 28 Mars 1613. Son fils, Ernest Lamoral, Seigneur de Florival, épousa Hélène d'Ive, dont : Philippe de Landas, né en 1628. La Bibliothèque de Gand possède les ouvrages ci-après : « Debitæ pietatis extrema officia a Convictionibus Seminarii D. Virginis Montibus exhibita erga adolescentem D. baronem Philippum de Landas. Montibus, in-4o, 1637 — et Carmina ad Philippum de Landas, quinque 1637. »

La fille de notre traducteur s'allia à Louis de Tenremonde, Seigneur de Bachy.

Ernest de Bavière était un des Mécènes de la fin du XVIe siècle et les poètes du temps (Simon Ogier, par exemple) se plaisaient à lui dédier leurs œuvres : « Ernesto litteratorum protectori sapientissimo. » L'inventaire sommaire des Archives du Nord nous apprend que l'Archevêque de Cologne recommanda Lamoral de Landas auprès des Archiducs pour un gouvernement dans les Pays-Bas en rapport avec sa position et lui fit obtenir la haute juridiction du village de Ramignies.

Lamoral de Landas, dans sa dédicace à Guillaume II fait connaître qu'à l'âge de 18 ans, étant étudiant à Douai, il a traduit du latin en notre langue vulgaire l'œuvre du professeur Ferrarius !

Voici d'ailleurs comment il s'exprime : (1)

« Monseigneur ayant relu ce traité politique que » j'avais traduis du Latin en notre langue vulgaire, » j'ai pris la hardiesse de le présenter à Votre » Altesse, ayant donc passé sept ans, toutes mes » œuvres, opérations et services à Son Altesse » Electeur de Cologne et par conséquent à toute la » Maison de Bavière, et, principalement à vous Mon- » seigneur qui en êtes le chef, le suppliant qu'il

(1) Le fait de cette dédicace au Duc des deux Bavières prouve : 1° la réputation de Ferrarius et la nouveauté de ses Leçons Politiques. Tout à l'heure nous verrons qu'il avait osé faire un supplément aux deux livres perdus de la Politique d'Aristote. C'est ce que, à la même époque, Ciriaco Strozzi, Professeur de Philosophie à Pise, tentait en Italie. C'est ce que feront plus tard Bodin, dans son traité de la République, et Montesquieu, l'immortel auteur de l'Esprit des Lois. 2° La vulgarisation et l'influence de la langue française qui s'étendaient bien au-delà des limites que devaient leur assigner les conquêtes de Louis XIV.

» veuille me pardonner si elle trouve le langage rude » et mal poli ; comme ayant beaucoup plus travaillé » à le rendre proprement qu'à l'orner, ainsi que » l'auteur même a mieux aimé faire, étant le titre et » le sujet de si grande importance.

» Partant Votre Altesse daignera accepter gaye- » ment le petit présent y étant compris tout l'art » politique, lequel Votre Altesse pourra très-bien » juger, s'il est bien traité comme estant l'un des » princes de l'Europe le mieux entendu en cette » matière, ayant gouverné un beau et grand pays en » toute paix et tranquillité, conduisant doucement » tout le peuple à la vraie félicité et heureuse porte » de salut. Puisse, au surplus, le tout puissant » octroyer le comble de tous les desseins de Votre » Altesse. »

Comme toujours, à cette époque, la traduction est précédée de poésies congratulatoires adressées à Lamoral de Landas, par ses amis, tels que Clonetius d'Angers et Politus, secrétaire et historiographe de l'Electeur. La plupart sont en latin et sous formes d'anagrammes rendant hommage à l'auteur. C'est sa traduction qui a produit aux rayons du soleil les leçons de Ferrarius. Sans elle, cette œuvre si sublime et si grande due au travail de milliers de jours et de nuits aurait péri dans l'oubli :

Quid ? mille ergo dies, noctes sic mille peribunt,
Siccine tam clarum et grande peribit opus ?

mais, le plus curieux de ces anagrammes est celui

qui porte la signature de J. Auratus, (1) Poeta et Interpres Regius : Jean Dorat ou Daurat, Poète et Interprète Royal. Il s'agit de Jean Dorat, le maître de Ronsard, de Baïf et de la plupart des poètes de la Pléïade; Dorat : « Honneur du pays Limousin, excel-» lent personnage, et celui que l'on peut dire la » source qui a abbreuvé tous nos poètes des eaux » Piériennes. » (2) Sa réputation fût telle que les contemporains l'appelèrent le Pindare Français ! Charles IX créa pour lui le titre de Poète Royal. Scaliger dit qu'il composa plus de cinquante mille vers Grecs et Latins.

On ne publiait alors aucun livre sans qu'il lui donnât, pour ainsi dire, une sorte de baptême poétique. Il éait professeur royal de langue grecque, à

(1) Cet anagramme d'Auratus permet de déterminer par approximation, l'année pendant laquelle Lamoral de Landas suivit les Leçons Politiques de Ferrarius.

Jean Daurat mourut en 1588. D'un autre côté, comme Ernest de Bavière ne fut élu Archevêque Electeur de Cologne qu'en 1583 et que le manuscrit lui donne ce titre, il en résulte qu'il a été composé de 1583 à 1588. Etant donné, enfin, que Lamoral de Landas se prévaut des sept ans voués au service de Son Altesse l'Electeur de Cologne, c'est donc dans l'intervalle compris entre 1576 et 1581 qu'il a dû suivre le Cours de Ferrarius.

Après l'anagramme de Daurat vient un sixain de Jean Politus, le secrétaire et historien d'Ernest de Bavière. Bibliographie Nationale de Belgique, tome XIII, p. 211, col. 1.

(2) Vie de Pierre de Ronsard, gentilhomme Vendômois, par Claude Binet. Dictionnaire Historique, Paris, 1810, T. V. V° Daurat. Tableau de la Poésie Française au XVI° siècle par Sainte-Beuve, p. 64 et 94 en note. Voir les pièces de vers adressées à Daurat: Huberti Clerici Sacra poesis. Ogerii poemata Deuaci, 1588. Aurati poemata Lutetiæ, 1586, in-12.

Paris, où son enseignement eut beaucoup d'éclat. Il passa pour avoir introduit en France l'anagramme. A ce titre, je citerai celui qu'il consacra à Lamoral de Landas. Amoralus Landasius. Grâce à une ingénieuse transposition de lettres, il trouva dans ce nom : « usu moralia laudans » pour en déduire que Amoralius Landasius, était prédestiné à traduire les leçons morales de Ferrarius :

Quis putet hoc vanum quod Deus obtulit omen ?
Septem morales libros Ferrarius ille
Quos scripsit Latiâ, tu reddis voce disertus
Vulgari juvenis; sed non vulgariter illos.
Nomen ut inde tibi fatale sit ex elementis
Quod facit inversis : Usu Moralia Laudans.

Cet anagramme est intéressant d'abord, à cause de la célébrité fugitive de son auteur, et puis aussi, parce que le fait, que le maitre de Ronsard, et des Poètes de la Pléïade, félicite de sa traduction un des étudiants de l'Université Douaisienne, établit une fois de plus, combien ceux-ci étaient captivés par le grand mouvement de Renaissance Artistique et Littéraire du xvie siècle.

Mais je laisse-là, les poésies latines, pour citer, en leur entier deux huictains du Traducteur : ils prouvent eux aussi combien le goût de la poésie française était répandue à Douai et en honneur auprès des étudiants de l'Université naissante. Il est curieux à plus d'un titre, que cette Université créée par le roi d'Espagne Philippe II, ait eu pour résultat de vulgariser dans cette région l'étude et l'amour des belles lettres françaises, d'y étendre, peu à peu, par je

ne sais quel travail latent, mais efficace, l'inffluence de la France et du génie français, et de préparer les esprits et les cœurs à la conquête de la Flandre par Louis XIV.

Mais voici les huictains de Lamoral de Landas; ils sont ce qu'ils peuvent être à la fin du XVI[e] siècle :

Je prie au malveillant avant que me blasmer,
Qu'il gouste, comme moi, l'aigre-doux et l'amer,
Le travail et la peine et la solicitude,
De traduire un tel œuvre, enfant d'un docte estude,
Ou qu'il lise soigneux, de l'un à l'autre bout,
La teneur d'icelui en entendant le tout,
Lors s'il me va blasmant, j'aurai la patience,
Mais je crois, son mépris deviendra bienveillance.

AUTRE HUICTAIN CONTRE LES ENVIEUX

Homme ignorant, malin, qui tâches par envie
De dérober l'honneur qui est plus que la vie,
Qui souvent sans esprit, sans sens, sans jugement,
Blâmes ce que ton cœur prise secrètement.
Ne mets ici tes griffes ni ta langue piquante,
Car cet auteur bisard, par sa plume coulante,
Te ferait abhorrer avecque la raison
Ce que tu as repris sans grâces ni façon.

SIXAIN

Qui porra donc blâmer un œuvre si parfait
Que les neuf doctes sœurs ont divinement fait
S'il n'est le petit-fils d'Aglaure l'envieuse,
Aiguisant son esprit, sa langue venimeuse,
A l'ombre de Mercure approchant son pavois,
De qui l'âme et le cœur sont plus noir que la poix (1).

(1) Pourtant la vérité oblige à dire que le cours de Ferrarius a eu à souffrir de cette traduction. La pensée du maître reste trop souvent

Il ressort, de ce huictain contre les envieux, que la critique littéraire exerçait pleinement et largement ses droits à Douai. Les œuvres de Blondel, celles des Loys, d'Ennetières contiennent toutes des invectures contre les zoïles, les mesdisants de l'autheur, les détracteurs pervers, les envieux. Claude de Bassecourt composera bientôt deux cents pages de vers, contre les juges ignorants qui lui auront refusé le chapeau d'argent de la Confrérie des Clercs Parisiens. Les nombreux professeurs, les savants, les six cents élèves de l'Université, étaient, pour la plupart, à l'affût de toute publication nouvelle; ils la passaient au crible de leurs critiques, et malheur à celui qui avait la témérité grande de devenir auteur. Il apprenait bien vite à ses dépens, qu'il eût été plus prudent, et plus sûr de rester dans l'ombre que de se produire au grand jour.

Lamoral de Landas, craignait fort de n'être pas épargné, bien qu'il s'abritât derrière la grande renommée de son maître Ferrarius. Il en a si peur qu'il s'écrie dans le Sixain final :

Qui pourra donc blâmer un œuvre si parfait
Que les neuf doctes sœurs ont divinement fait ?

et que, par avance, il traite ceux qui l'oseraient, de langues venimeuses :

De qui l'âme et le cœur sont plus noirs que la poix.

obscure sous la plume de Lamoral de Landas. Telle qu'elle est, malgré ses imperfections, cette traduction nous donne une idée de la connaissance que nos étudiants du XVIe siècle avaient de la langue française et de leur style.

Vous voilà donc avertis, mes chers Collègues, de ce qui vous attendrait si vous blâmiez un œuvre aussi parfait ; aussi j'aime à espérer, que la traduction de Lamoral de Landas trouvera grâce devant vos yeux.

Mais il ne suffit pas de connaître le traducteur qui n'a fait que translater en langue vulgaire les leçons politiques du maître. C'est Ferrarius, c'est le Huvetier (1), qu'il importe maintenant de mettre en lumière pour apprécier son talent.

Ferrarius était un des maîtres de la Faculté des Arts. Qu'était donc cette Faculté ; quel était son champ d'action dans l'Université de Douai ; à quoi répondrait-elle aujourd'hui ?

S'il faut en croire M. Plouvain, Jean le Huvetier serait originaire des environs de Valenciennes. (2) Toutefois l'addition du nom de Ferrières « Ferrarius » à son nom patronymique est de nature à faire croire qu'il était né à Ferrières, arrondissement d'Avesnes. Il est certain, qu'il est originaire du Hainaut, de par l'annotation relevée dans un manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles : « Johannes Huvetier,

(1) Le Huvetier signifie fabricant de huvettes ou casques de fer : en d'autres termes : ferronnier. Il en résulte que Ferrarius serait tout simplement la traduction latine du nom de le Huvetier ou ferronnier. Ferrarius habitait une maison de la rue des Chapelets dont la valeur locative était évaluée à 96 livres. Il logeait dix étudiants : cinq Français, quatre Religieux de l'Abbaye de St-Bertin et un de Lille. Il tenait pour ainsi dire une maison de famille à l'usage des étudiants. Archives de la Ville de Douai. Renseignements fournis par M. Brassart.

(2) Plouvain.

« Ferrariæ, in Hannonià natus, primùs eloquentiæ,
« professor Duaci » (1).

Le magistrat de Douai eut infiniment de peine à l'y attirer. Il avait été décidé tout d'abord, qu'il ne serait pas alloué de traitement aux professeurs de la Faculté des Arts « à cause des salaires qu'ils tireraient des écoliers ». Ce ne fut que « pour les « attirer à la résidence de la dite ville de Douai qu'on « leur donna d'abord quelque somme d'argent ». Le recrutement des professeurs suscita de difficiles et très délicates négociations. Les députés de la ville eurent parfois fort à faire. Comme l'a très fort bien dit M. Cardon, dans son remarquable ouvrage sur la fondation de l'Université de Douai : (2) « le traitement « était presque toujours le point capital du débat « entre les députés et les professeurs ». La Ville avait d'abord dressé une sorte de budget pour l'Université, et, le chapitre des « Retenues des Professeurs » nous donne à la fois les noms des maîtres auxquels elle voulait s'adresser et les gages qu'elle voulait leur offrir. Ferrarius qu'il s'agissait d'enlever à Louvain, se montra particulièrement exigeant.

C'est Jean Cospeau, professeur de Lettres grecques et latines, à la Faculté des Arts de Douai, qui se chargea d'être l'intermédiaire. Jean Cospeau, dont Jérôme de France a dit qu'il était « un gentil esprit » (3) eut infiniment de peine à enlever son

(1) Foppens. Fasti Doctorum J. U. Duacensium ab erectione Academiæ. Bibl. Roy. de Belgique. M. 17593.

(2) Cardon, p. 188, 189.

(3) Jérôme de France, p. 115.

consentement. Dans une lettre à Jérôme de France, Jean Cospeau, a fait le piquant récit de son entrevue avec Ferrarius.

Jean Cospeau commença par lui exposer longuement l'organisation de l'Université de Douai et principalement de la Faculté des Arts. Ferrarius approuva vivement et promit d'y aller, mais lorsqu'il s'agit du traitement, il fallut discuter longuement avec lui et je le quittai plusieurs fois, sans avoir rien décidé.

Il finit par accepter, dit M. Cardon, le même traitement que Cospeau, c'est-à-dire deux cents florins, en cédant seulement « aux prières et aux arguments « de toute espèce qu'on pouvait invoquer auprès d'un « homme qui a souci de l'intérêt public et du progrès « des études ».

Ferrarius ne tarda pas du reste à renouveler ses exigences, car sept ans après la fondation de l'Université, ses gages furent, en 1569, élevés à 300 florins.

Ferrarius avait donc conscience de sa valeur personnelle, et savait se la faire payer. En revanche, il fut un des professeurs les plus fidèles à l'Université et à la Faculté des Arts. A la fin du siècle, il était encore régent et professeur au Collège du Roi. Il se maria à Douai où il continua son enseignement jusqu'en 1660.

Ferrarius est un des professeurs qui par l'éclat et la solidité de leur enseignement ont le plus contribué au bon renom de l'Université de Douai. Jean Dubois

(Joannes Sylvius), et Simon Ogier (1), le poète de St-Omer, lui ont à l'envi rendu hommage.

En marge de l'éloge qu'il lui consacre, Simon Ogier lui accorde ce témoignage : « Maitre Jean le Huvetier « de la Ferrière, professeur de langue latine en Douay « et son fils du même nom, professeur en droit : « hommes excellents en leurs professions ».

C'est sans doute pour assister à la brillante soutenance de la thèse de doctorat en droit de Jean Ferrarius, le 13 décembre 1596, qu'Ogier était venu en Douai, où, dit-il, la peste régnait fort :

Mors cum peste ferà nostras circumabat œdes
Innumeri que cadebant quotidie mortales
Ad vada Scarpiadum, sua fata gemente Duaco (2).

(1) Encomiorum liber n° 6. En l'honneur du doctorat en droit de Ferrarius fils « Joannis summi philosophi » au jour où il reçut les insignes du doctorat. Cette pièce se termine par l'éloge de Charles Salé, « médecin très renommé, père d'Isabelle, femme de Jean Hu« vetier, très célèbre jurisconsulte ». Charles Salé fonda l'hôpital de ce nom, le 2 avril 1605. Inventaire des titres de l'Hôpital Général, par M. F. Brassart, p. 127 et suivantes. D'après certains auteurs, notre professeur d'éloquence mourut le 16 juin 1611. Son fils, professeur de droit canon à l'Université de Douai, fut élu recteur en 1611. Son rectorat fut marqué par une sédition des étudiants dont M. P. Collinet a rappelé les incidents multiples (d'après des documents inédits qui sont aux archives du Conseil privé à Bruxelles, carton Douai), dans sa remarquable conférence sur « les Mœurs des Etudiants de l'ancienne Université de Douai » en décembre 1902, à l'Hôtel-de-Ville. Cette révolte se termina par une absolution presque générale.

(2) Charisterion, 3. La peste régnait fort à Douai, l'an 1597. Bibl. de Douai. Legs Mangin. — Déjà, en 1595, laissant à Aire, sa femme près d'accoucher, Simon Ogier était parti pour Douai, afin d'assister à la thèse et à la réception solennelle d'un jeune homme qu'il aime beaucoup. Thomas Merlin : « Optat Thomæ Merlino, juveni optimo « et honestissimo, cœli serenitatem et amœnitatem quo die recep-

La mort et la peste féroces assiégeaient nos demeures. Chaque jour, succombaient d'innombrables victimes sur les bords de la Scarpe, tandis que Douai gémissait sur son triste destin!

C'est au retour de ce voyage, en passant par Hennin, Estaires, La Bassée, Steenvoorde, Scoubrouck, St-Omer, qu'Ogier eut maille à partir avec les brigands qui plus de trois fois l'assaillirent sur la route et lui montrèrent leurs faces pâles et leurs ongles rapaces et voleurs : « qui in viâ plus quam « tres nobis occurerunt et furtificos ungues cum « pallidâ face ostenderunt » (1).

Et dans sa joie d'en être délivré à si bon compte, le poète dans un élan de reconnaissance, rend grâces

« turus est lauream a Dice legum genitrice, Eeldora XXIV ». Comme le dit fort bien M. Robineau, dans sa vie de Simon Ogier, « ces voyages sont fréquents à cette époque de son existence. Douai semble son séjour de prédilection ». St-Omer, 1879, p. 114.

(1) Au xvie siècle, les routes étaient pleines de dangers : c'est ainsi que dans la pièce de « Brugœ », Ogier a gardé le très vif souvenir de « bois épouvantables et pleins de loups (lares lupinos) » entre Courtray et Bruges. Déjà, entre Lens et Douai, il était tombé de cheval : les pluies avaient détrempé la terre et c'est dans un piteux état qu'il sortit de ces fondrières ; enfin, à Millebrègue près de Bergues, il faillit être dévoré par des chiens contre lesquels il dut tirer l'épée pour se sauver de leurs dents aiguës.

Millebregam peto tristi visus ore
Non frustra : nam rictu Cerbereo canes
Hic me propemodum miserunt ad Manes,
Et laceravissent acutis dentibus
In meam Lachesim semper frendentibus,
Sed me fulmineus tutatus est ensis
A Parcis, ab Orco, tenebris que densis
Et morte, quam magnus tulit Euripides
Quem luxerunt longo fletu Pierides.

à saint Maurand « dont la fontaine, en Douay, est « plus douce que lait. C'est à son eau merveilleuse « que la ville doit la foule de poètes dont les lyres « inspirées résonnent jusqu'au beau milieu de ses « rues ».

Et lympham Flandro Mauruntida lacte priorem :
Hinc sit, ut hanc videas urbem tot habere poetas,
Docta que per medias plectra sonare vias.

Les deux patrons de Douai, saint Maurand et saint Amé l'ont délivré de ce pressant péril, et voici comment il les remercie tous deux :

Incolumes Morinas patriæ retulistis ad oras,
Amate, Maurante, Duaci præsides
Et tutelares Divi Scarpiados oræ ;
Agimus votis et agemus perpetuo gratias
Dum terrestri sede ducemus spiritum (1).

Vous nous avez rendus sains et saufs à la Morinie, notre patrie : Saint Amé et Saint Maurand, patrons de la Ville de Douai, gardiens tutélaires des rives de la Scarpe, nous vous rendons et vous rendrons perpétuellement grâces, tant que nous respirerons dans ce terrestre séjour !

Deux ans plus tard, Ogier était encore victime de pareille mésaventure, mais rien ne pouvait empêcher ce fervent admirateur de « la florissante Académie Douaisienne », de venir retrouver les nombreux amis et confrères en poésie, qu'il comptait en ce

(1) Encomiorum. Legs Maugin nos 600 et 1680. Bibliothèque de Douai. II. p. 11. Charisterion 4, Brugæ, Robineau p. 87 à 89.

Douay, dont il conservait si excellent souvenir qu'il ne manquait jamais de l'appeler « dulce Duacum » (1).

> Atque Duacenis etiam recubare sub antris
> Scarpiades videre deæ, dum carmina quæro
> Mollia, mæstitiam que sacrâ testuine fallo.

A ce nouveau voyage, l'aventure faillit tourner au tragique : des brigands l'assaillirent sur la rivière de Clairmaretz. Les balles pleuvaient autour de Maistre Simon Ogier, de sa femme Marie d'Ausque et de ses trois enfants. Déjà, Simon Ogier saisissait une hache pour se défendre tandis que le batelier Guillaume, de Scoubroucq, faisait force de rames et que leurs cris de détresse retentissaient au loin sur ces humides royaumes. Pris de peur, et craignant pour eux-mêmes, plusieurs de ses compagnons de route avaient cherché leur salut dans une fuite précipitée, l'abandonnant lui et son frêle esquif à leur triste destin.

(1) M. Van der Hæghen. Bibliographie de la Belgique CLIII^e livraison, décembre 1900 dit « que Simon Ogier fut proclamé Docteur en droit à Douai, « avant 1569. » C'est avec raison, malgré cette autorité, que M. P. Collinet n'a pas fait figurer Ogier, dans la liste des Docteurs en Droit de notre ancienne Université. Dans « Irene et Ares » Simon Ogier a dit :

> Antuerpiæ linguam didici Teutonam,
> Leges Lovanii canones que sacros.

puis, dans l'ode III-10, ad Joannem Ferrarium :

> Post hinc ire jussus ad discendum jura
> Quo Dilia sacro dominatur arvo.

et enfin, dans l'ode à Valerianus Flossius I-7 :

> Nam quatuor lustra cursus peregerunt.

Mais voici que Saint-Bertin exauce les supplications de Simon Ogier ; il envoie, au plus vite, à son secours, les habitants de Clairmarais et les brigands effrayés de voir leurs barques légères voler sur les eaux, battent aussitôt en retraite (1) :

Exultans prædæ cupidus, cupidus que cruoris
Ac in nos glandes fundebat et ærea tela.
In que necem multo pueri cum conjuge fletu
Excipiebant et resonabat quæstubus æther ;
Atque peribamus latronibus undique cincti ;
Nec multos poteram solus propulsare,

Cum Lovaniacis alacres in oris
Operam dabamus fidibus canoris
Et viris qui sacras leges pepigerunt.

Il paraît donc certain que c'est à Louvain qu'il fut reçu docteur en Droit. En revanche c'est à Arras qu'il fit ses débuts comme avocat :

Hinc Atrebas, nulli cedens pugnacibus armis
Me tenuit, longas discentem incidere lites.

Sylves L. II. p. 214 et 215. Bibliothèque de Douai. Irene et Ares dernier morceau du même recueil.

(1) Simon Ogier. Charisteria p. 17 et 18 « Maistre Simon Ogier » assailly par les brigans sur la rivière de Clairmaretz le 3e jour » de Febvrier, l'an 1598. » Elegiarum Christianarum, 11-9, Bibl. de Douai, legs Maugin 0,55, 0,60. Odes Livre III no 10. Ad Joannem Ferrarium. M. Van der Hæghen dans sa Bibliographie de la Belgique CLIII a publié une étude bibliographique très complète sur Simon Ogier dont l'œuvre poétique est presque toute entière à la bibliothèque de Douai.

Neque me juvabat arrepta bipennis,
Et vibrata manu forti, Marte lævo ;
Et quidam de nostris metuentes sibi,
Salutem celeri quæsierant fugâ,
Derelictâ cito tum fide carinâ
Quam vexabat miles rabie percitus.
Et ecce Bertimus rogatus adfuit
Et retrocesserunt, conspectis navibus,
Subsidio missis a numine pio.
Advolarunt enin cives cursu magno,
Audito ciamore per humida regna
Incitantes cymbas remis velocibus (1),

Ainsi la renommée de « la Florissante Académie Douaisienne » était si grande que, « pour y vaquer » aux estudes, et hanter avec ses savants profes- » seurs » on bravait, sans hésiter la peste, les bois épouvantables tout pleins de loups, les fondrières de la plaine de Lens, les chiens affamés de Millebreugge et les attaques à main armée des voleurs de grand chemin. Et l'un de ceux qui piquaient le plus la curiosité était Ferrarius, le professeur d'éloquence et bonnes lettres dont le Lillois, Jean Dubois, (Sylvius) disait :

(1) Sa réputation d'éloquence était si bien établie que Simon Ogier le comparait au célèbre orateur romain Cethegus et le proclamait digne des lauriers de Socrate.

. . . . ; o celeberrime legum
Cultor Joannes, soboles dignissima patre
Candida Socraticis redimito tempora sertis
Et cultâ nitidos linguâ referente Cethegos !

Encomiorum 6. p. 25, Bibl. de Douai. Legs Maugin.

Sed mihi in his non est Ferrarius ipse tacendus
Ardua qui præter magnorum scita sophorum
Mon ruitura etiam pubi fundamina tradit
Palladiæ, graium conjungens scripta latinis.

« Parmi ces maîtres éminents je ne puis passer sous silence Ferrarius. Outre les doctrines des grands philosophes, il enseigne à la jeunesse, si chère à Pallas, des principes impérissables et réunit dans ses leçons les lettres grecques et latines. »

Ferrarius fut Recteur magnifique ; mais au lieu de l'être pour six mois, comme c'était l'habitude, il ne fut pas réélu par le Conseil de l'Université à l'expiration des trois premiers mois. Malgré les protestations de la Faculté des Arts à laquelle il appartenait, il fut remplacé pour s'être mis en conflit avec les quatre facultés supérieures. Maître de la faculté des Arts, il prétendait réserver à celle-ci le jugement de ses suppôts malgré les règlements universitaires (1), aux termes desquels le Tribunal de la juridiction de l'Université était composé du Recteur et d'un membre de chaque faculté autre que celle du Recteur. Ce Tribunal se tenait tous les jeudis de chaque semaine à 11 heures du matin, et toutes les quinzaines seulement pendant les vacations. Ce tribunal ne chô-

(1) Chaqne Faculté, dit M. Cardon, n'a sur ses suppôts ou ses écoliers, que la puissance « que a ung père de famille en sa maison » sur ses domestiques ou un maître d'escolle sur ses disciples sans exercer quelque juridiction. » Il est arrivé que la Faculté des Arts a réclamé la juridiction sur ses écoliers : le Recteur consent bien à rendre certains prisonniers au Doyen de la Faculté des Arts, seulement « pour les chastier mais non pas pour exercer vers eux quel- » que jurisdiction judiciaire. » Cardon, p. 226 et 280.

mait pas à cause de la sévérité des statuts de l'Université et de la turbulence des écoliers. On peut estimer à 600 leur nombre dans les premières années qui suivirent l'érection de l'Université. Il n'y avait pas de méfait dont ils ne se rendissent coupables envers les bons bourgeois de la Ville de Douai, ou envers le guet qu'ils détestaient. Tantôt « ils excitaient de nuict, tumulte par les rues » tantôt ils allaient « jusqu'à faire assault de guet de nuit en la maison de ville. Ils en firent tant que Marguerite de Parme fut obligée d'engager la Ville et l'Université à « ordonner quelque édit pour la prohibition de ces » allées nocturnes et pour obvier à l'avenir à telles » insolences. »

Aussi, le chapitre xx des statuts de l'Université est tout entier consacré aux mœurs, habitudes et délits des écoliers « de Moribus, et conversatione et delic» tis scolarium (2). »

Ses vingt articles étaient destinés à assurer la conservation de la paix, de la concorde et de la tranquillité parmi les membres de l'Université.

Ce règlement, et son application trop fréquente prouvent, hélas, qu'escholliers et estudiants s'étaient bien vite départis « de cette belle gravité » que Sylvius avait si fort admirée lors de la solennité faite à l'entrée et consécration de l'Université. Il était passé le temps où Sylvius s'écriait avec un véritable accès de lyrisme :

(1) Cardon, p. 490 et 491.

(2) Statuta Universitis Duacenæ, M. n° 1301, Bibl. de Douai.

Douai, la plus heureuse des villes, ouvre tes portes toutes grandes ; qu'il en soit ainsi de toutes les maisons et de toutes les fenêtres ; que partout resplendissent les torches ; que les flambeaux de cire brillent d'un éblouissant éclat, devant toutes les demeures :

Ah tu pande tuas urbs felicissima portas ;
Sit quævis patefaeta domus, quævisque fenestra,
Undique splendescant tedæ, cerata que cunctas
Ante domos rutilet flagranti lumine pinus.

Ces jours de liesse une fois passés, et les illuminations éteintes, les bourgeois se plaignirent bientôt « d'être foullés de l'insolence des eschollier, » et il avait fallu toute une série de dispositions répressives pour préserver portes et fenêtres, désormais bien closes sitôt la nuit tombée. Cette portion des statuts a été empruntée à ceux de l'Université de Louvain. où la discipline était encore plus rigoureuse qu'à Douai ; ainsi qu'il résulte de l'histoire de l'Académie de Louvain par Vernulaeïus qui y fut professeur d'éloquence et Recteur de l'Université, à plusieurs reprises. Cela ne l'empêcha pas d'obtenir, vers 1626, en vertu des privilèges académiques, le canonicat de Saint Pierre de Douai, et d'en toucher le revenu.

Vernulaeius nous apprend qu'à Louvain, « La » discipline était telle, qu'un écolier venant, par » oubli ou par amour de la nouveauté, à sortir sans » toge ou sans béret (sine bireto), ses camarades se » seraient écriés sur son passage : « Barbara-» Barbara ». Voilà ce que permettait, prescrivait

» même l'Académie. Aujourd'hui, ajoute-t-il (et il » écrivait en 1627), ces anciennes mœurs seraient » exterminées par je ne sais quel nouveau luxe, » qu'une éducation plus molle a importé d'ailleurs, » sans la discipline sévère de l'Académie, qui les » conserve autant qu'elle peut. » (1)

A Douai, la sévérité était moins grande, et je n'en veux pour preuve que l'attitude de Ferrarius, maître de la Faculté des Arts, Recteur de l'Université, qni se refusait à sévir contre des étudiants convaincus de tapage noctune. Afin de les faire échapper au châtiment, il voulait retenir le jugement de ce méfait pour la Faculté des Arts qui se serait montrée indulgente, au lieu de le déférer au tribunal du Recteur. Il fut vaincu dans cette lutte, et perdit le Rectorat au bout de trois mois, pour avoir voulu réserver à sa Faculté le jugement de ses suppôts. Il m'a été impossible de me procurer l'exposé de ce différend, qui figure parmi les manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique, sous ce titre « la Faculté des Arts en l'Université de Douay, contre le Recteur et autres de l'Université illecq ». (2) Il est à croire que Ferrarius, qui avait enseigné à Louvain, se prévalait du Règlement de cette Université. Vernulaeius, dit en effet : « le pouvoir du Doyen et de » toute la Faculté des Arts est tel que, malgré la » gravité et l'énormité des délits commis par ses » suppôts, il en connait, il les juge, il les punit. La » punition la plus douce est la réprimande » et il en

(1) Vernulaeius : Academia Lovaniensis.

(2) Bibliothèque Royale de Belgique, ms 19.701. 2.

cite plusieurs exemples (1) Pour trancher la difficulté, une consultation fut adressée à l'Université de Louvain à l'effet de savoir si la Faculté des Arts avait juridiction sur ses écoliers. Louvain répondit négativement. (2)

Louvain fut souvent consulté pour l'interprétation des règlements. C'est ce qui fit dire à La Fontaine que Douay était la fille de Louvain, dans la pièce qu'il consacra à sa prise par Louis XIV :

Douay, ville à Pallas si chère,
Soit que Pallas se considère
Un armet à la teste ou l'aiguille à la main ;
Douay, la fille de Louvain,
Bénit le conquérant dont le bras l'a soumise.

Quoiqu'il en soit, Ferrarius paya de son Rectorat cette controverse sur le droit de juridiction de la Faculté des Arts. Il ne dut en être que plus populaire auprès des étudiants, dont il avait pris en main la cause, à ses risques et périls et à son réel dommage (3).

J'en aurai fini avec ces détails de la carrière de Ferrarius, en disant que lors des démêlés de l'Université avec le Collège d'Anchin, il montra beaucoup de tact et de prudence et contribua, pour sa bonne part, à rétablir entre les deux parties l'accord, un instant troublé (4).

(1) Vernulaeius, p. 114.

(2) Cardon, p. 213 et 214.

(3) Cardon, pages 222 et 223,

(4) Cardon, p, 420, Escalier, l'Abbaye d'Anchin, p. 342. M. Paul Collinet, dans son très intéressant ouvrage sur l'Ancienne Faculté de

Lamoral de Landas ne se contenta pas, d'écrire, de sa main (1), les cahiers de Ferrarius : il les traduisit du latin en français. C'est ainsi que nous ont été conservées les Leçons Politiques de Maistre Jean le Huvetier de Ferrières, Lecteur Public et Royal en la Philosophie et Eloquence, en l'Académie de Douay.

Dans son avertissement à Guillaume de Bavière, Lamoral de Landas, indique très nettement le plan des Leçons Politiques.

« Monseigneur V. A. a, en ce livret, sommaire-
« ment tout ce qui appartient à la considération et
« gouvernement de toutes les actions et choses hu-
« maines, que, par ci-devant, a esté traicté par les
« philosophes et principalement par Aristote, lequel
« seul peut tenir le lieu de tous, m'assurant qu'icelle
« tiendra l'auteur pour excusé si elle trouve le lan-
« gage grossier et mal coulant comme n'ayant tant
« eu esgard à l'élégance du parler qu'à la vive appré-
« hension et vraie connaissance de ce que l'on traicte,
« qui est bien le principal à chercher en toutes
« sciences et doctrines » (2).

Droit de Douai, rappelle que Ferrarius habitait la troisième maison au côté gauche de la rue des Chapelets (en allant de la rue dés Boucheries vers celle des Ecoles).

(1) L'article 280 des Statuts de 1750, défendait encore aux Professeurs de Philosophie de l'Université de Douai de « donner leurs » attestations aux Etudiants qui n'auront fait leur cours de Philoso- » phie, assisté aux leçons, et écrit de leur main, les cahiers des » Professeurs pendant les deux dites années. »

(2) Ce n'était d'ailleurs qu'une partie des leçons politiques de Ferrarius. Le traducteur dit dans « l'Avertissement à Son Altesse » : « L'auteur a remis la dernière partie à un autre temps pour la traiter

Ainsi l'objet de ces leçons politiques c'est la considération et le gouvernement de toutes les actions humaines et Lamoral de Landas dédie sa traduction à Ernest de Bevière « parce qu'en ces leçons est » compris tout l'art politique, ce dont le prince » pourra d'autant mieux juger : qu'il est plus entendu » en cette matière, ayant gouverné un beau et grand » peuple, en toute paix et tranquillité. »

Ce n'est donc pas un cours de philosophie : ce sont des leçons politiques, et ce manuscrit nous révèle que dès la fondation de l'Université, il y eut à Douai comme un cours de hautes études politiques, fréquenté par les jeunes gens des familles les plus distinguées ; par ceux qui devaient un jour avoir part à l'administration du pays. Lamoral de Landas était le fils du grand bailli d'Armentières, du défenseur du Comte d'Egmont : il traduit les leçons politiques de Ferrarius en attendant qu'au sortir de l'Université Douaisienne, il ait l'occasion de les appliquer quand il deviendra gentilhomme de la Chambre de Son Altesse l'Electeur de Cologne et lui consacrera toutes ses œuvres, opérations et services.

J'en tire cette conclusion, qu'à l'égal de l'histoire, l'enseignement se recommence parfois. Ce n'est pas

à plus grand loisir (de laquelle partie je sais bien estre chez lui en sa maison bien fort advancée) ». Peut-être est-elle à la Bibliothèque de Bruxelles ou de Louvain, ou au Musée Britannique. C'est ainsi que le manuscrit de Foppens, Histoire et liste des Docteurs de l'Université de Douai, de 1562 à 1750, est à la Bibliothèque de Bruxelles. Celle de Douai n'en a même pas une copie.

d'hier, comme nous l'aurions pu croire, que date l'étude des Hautes Sciences Politiques. Dès sa création, l'Université de Douai, eut quelque chose d'analogue. Les leçons politiques de Ferrarius en fournissent la preuve irrécusable.

Et si, dans cette Université Douaisienne, créée par Philippe II « *pour être comme la citadelle de la science » et de la foi, placée en face du protestantisme pour la » défense des anciennes croyances,* » (1) si, dis-je, Ferrarius a pu professer ses leçons politiques, c'est que les chefs de la Réforme, Mélanchton et Calvin, avaient employé la Politique d'Aristote à soutenir leurs principes de liberté. (2) On voulait les combattre avec l'arme qu'ils avaient choisie. (3) Et c'est aussi ce qui rend si digne d'intérêt et d'attention l'indépendance dont Ferrarius fit preuve dans ses leçons politiques.

Au surplus le traducteur a précisé dans sa préface et livre par livre « le conseil de l'auteur en la disposition de son œuvre. »

Au premier livre, il discourt « de la fin dernière, » l'idéal de tous arts, conseils et actions humaines,

(1) Discours de M. le Recteur Guillemin, le 7 Décembre 1854.

(2) M. Barthélémy Saint-Hilaire, p. 139 de sa préface, rappelle qu'en 1550 Robortellus qui professait à Venise la Politique d'Aristote publia son discours d'ouverture, mais qu'il n'a rien pu retrouver de ce cours. Sturm, professeur de Zurich, expliquait également la Politique à ses élèves ; et Michel Toxite a publié, d'après ses leçons, le premier livre grec et latin, avec un commentaire assez bon. C'est donc un sujet de cours exceptionnel à cette époque et il en indique la raison, p. 82 à 85 et 88.

(3) Voir ibid., pages 139 et 44.

» laquelle est notre propre opération par la vertu —
» là où Votre Altesse verra ce que c'est de l'opération
» humaine, de la vertu, de ses parties et différences
» — la plupart de ces choses fort brièvement com-
» prises desquelles Aristote a disputé plus au long
» ès dix livres de ses Ethiques et que les autres en
» après ont tiré en volumes innumérables ! »

Ceci mérite d'être souligné. Ferrarius ne s'est pas borné exclusivement au commentaire de la Politique d'Aristote. A l'exemple du maître, il comprend que la morale est essentiellement jointe à la politique, il met en relief le rapport de l'une et de l'autre, en les traitant comme deux sujets connexes et inséparables. C'est la morale qu'il donne pour base à la politique. Quel malheur pour les peuples, que cette théorie ait si rarement passé dans la pratique ! (1)

« Au second, pour ce qu'il faut que la multitude
» soit convenablement ordonnée et disposée pour
» estre menée à la vertu, il se commence la fabrique
» de la cité et se constitue la maison par les pre-
» mières sociétés de la nature : du mary et de la
» femme, du seigneur et du serf, des parents et des
» enfants, laquelle maison combien que d'ailleurs
» aucune multitude n'y survienne, les enfants toute-
» fois venus en âge et icelle multipliée et élargie en
» plusieurs hameaux et villages donne enfin assez

(1) Dans la préface de sa traduction de la Politique d'Aristote, M. Barthélémy Saint-Hilaire rappelle que le jour où la Convention fonda l'Institut de France et voulut y introduire l'étude de la Politique, elle dut créer une classe des Sciences Morales et Politiques, reconnaissant ainsi la liaison intime des unes et des autres, p. xxx.

» grand nombre de l'un et de l'autre sexe, et de » toutes sortes de facultés et arts pour mener leur » vie par ensemble en un lieu et pour eux défendre, » voire à toujours, par succession de nouveaux » enfants. Auquel propos on traicte de la Société du » Seigneur et du serf, puis de la faculté acquisitive » des richesses tant naturelles qu'artificielles qui » servent à l'économie. Toutes lesquelles choses cor- » respondent au premier livre d'Aristote. »

Voilà qui ressemble singulièrement, je parle de la faculté acquisitive des richesses tant naturelles qu'artificielles, à une incursion dans le domaine de l'Economie politique.

» Au 3e livre, la matière qui est la multitude » s'érige et se forme en une cité, et la police, comme » l'âme d'icelle se divise en divers genres et iceux » en divers aspects, les droicts se comparent entre » elles-mêmes, et se considère, dans quelles polices » à quelles multitude sont plus convenables, et du » Royaume se fait un discours un peu plus ample, » lesquelles choses correspondent presque au tiers » livre d'Aristote. »

Pour abréger, les 4e, 5e et 6e livres respondent à bonne partie des 4e, 5e et 6e livres de la Politique d'Aristote, et c'est seulement, avec le 7e livre que Ferrarius, laissant là son guide, se décide à faire œuvre personnelle. En voici l'analyse d'après Lamcral de Landas :

« Quand l'auteur eut parvenu à cette dernière » ligne de la doctrine d'Aristote, et qu'il eut loué » jusqu'au Ciel, (ce n'est pas pour rien qu'il était pro-

» fesseur d'éloquence) ainsi qu'il est coutume de
» faire cette doctrine aristotélique de la meilleure vie
» et de la meilleure cité, il poursuivit alors cette
» seule chose qui semblait rester : à savoir le gou-
» vernement de la cité ja constituée ; ce qu'il fait au
» septième livre, lequel gouvernement, comme il
» l'avait au premier distingué en deux principaux
» instruments, en la loy et l'oraison ; la loy étant
» propre instrument du magistrat et seul d'efficace ;
» mais l'oraison n'estant par soy instrument du ma-
» gistrat, ni instrument si puissant, toutefois très
» convenable et plus humain pour ceux qui sont
» doués de raison. Or l'un et l'autre, en ce dernier
» livre, il en traite autant qu'il est raisonnable d'être
» traité et considérer du politique ; tant je prierai
» Monseigneur de vouloir fournir de ce livre et d'in-
» terpréter toutes choses en bonne part. »

Ainsi, les 6 premiers livres de Ferrarius sont, pour la meilleure partie inspirés par les Ethiques et la Politique d'Aristote.

Voilà son guide. C'est l'oracle de la philosophie d'alors ; c'est Aristote qui la personnifie et qui, d'après Lamoral de Landas, « peut — à lui seul —
» tenir lieu de toutes les Anciens philosophes. »

C'est donc l'enseignement scolastique — mais, il faut constater aussitôt — qu'il est vivifié et fecondé par l'esprit nouveau de la Renaissance. Ferrarius n'est pas seulement professeur de philosophie — il l'est aussi d'éloquence, de grec et latin et bonnes lettres. Voilà qui fera pénétrer l'air et la lumière dans ses leçons, voilà qui leur donnera l'attrait de

la forme, la perfection du langage, la nouveauté de l'expression, et celle-ci entraînera parfois avec elle, celle des idées et de la doctrine.

Et c'est bien pour cela que le traducteur prie son Altesse d'interpréter « *toutes choses en bonne part.* » Il songe sans doute à ce VIIe livre des leçons de Ferrarius, où le maître a volé de ses propres ailes, privé qu'il était du soutien d'Aristote.

Il n'était cependant pas bien subversif ce septième livre, et la preuve, je la trouve, dans les en-têtes de chapitres.

Voici les principaux :

Chapitre 1. — Répétition de la méthode proposée dès le commencement;
— 2. — Que c'est de la loy;
— 3. — La division de la loy;
— 4. — L'origine des autres loix et premièrement de la naturelle, de l'éternelle;
— 5. — S'il y a plusieurs loix naturelles;
— 6. — Qu'il est besoing de survenir la loy humaine à l'éternelle et naturelle;
— 7. — Que c'est de la loy humaine;
— 8. — La fin de la loy humaine;
— 9. — La cause efficiente de la loy humaine est l'homme législateur;
— 10. — De la force et puissance obligeant de la loy humaine par l'ordonnance de la loy éternelle;
— 11. — Savoir si la loy humaine oblige tous si aussi les justes, ou le législateur mesme;

Chapitre 12. — S'il est licite de délaisser les mots de la loy, pour venir au sens d'icelle;
— 13. — A qui appartient de dispenser, ou de deslier de la loy;
— 14. — Du changement de la loy;
— 15. — De la coustume;
— 16. — Des actions de la loy;
— 17. — De la matière de la loy;
— 18. — Que la loy seule suffit au gouvernement;
— 19. — Que l'oraison de l'homme prudent et disert répare très-bien le défault de la loy;
— 20. — Qu'un tel orateur peut être aidé par doctrine et art, adjoignant la discipline des mœurs.

Il a dit lui-même combien il s'était senti troublé quand Aristote lui avait manqué :

« Nous avons traité la première partie de cet ou-
« vrage principalement hors d'Aristote, sinon abso-
« lument, toutefois ainsi que nous avons comme
« monstré les sources au doigt, tellement qu'il ne
« s'entend difficilement d'où le reste se peut puiser.
« Reste l'autre partie, laquelle pour ce qu'Aristote
« nous l'a quasi laissée à l'entrée : ce quoy s'est
« ensuivy qu'estant ici rompu le fil et la tissure du
« maistre, enfin nous commencerions d'adjouster
« quelque chose d'un fil grossier et mal tissu. Car,
« comment pourrions nous permettre d'yssir de nous
« quelque chose d'exact et limé en ce journallier

« travail d'enseigner? Le gouvernement est l'action
« et fonction du magistrat, principalement du sou-
« verain par laquelle il conduit autant qu'il se peut
« faire jusques à la fin, sa multitude subjecte pre-
« mièrement pour vivre, et en après, pour bien vivre
« et à ce jà convenablement disposée et ordonné. Et
« nous avons traité du commencement deux prin-
« cipaux instruments de la loi : la loy et l'oraison,
« celle-ci pour enseigner et avec grâce ce qu'elle veut
« impétrer, l'autre plus idoine (comme nous l'avons
« dit ci-dessus) pour le tirer de force, s'il est de
« besoing ».

Et alors à défaut du maitre, c'est dans saint Thomas d'Aquin, l'un des premiers commentateurs d'Aristote, qu'il va chercher ses plus importantes définitions : celle de la loi, par exemple.

QUE C'EST DE LA LOY

« Or de ces deux instruments il en faut traiter, et
« premièrement de la loy, à la définition de laquelle
« il faut commencer. Avant tout, il faut constituer son
« genre auquel ont été d'opinions diverses même les
« savants. Nous prenons cette définition de la loi
« dans saint Thomas d'Aquin, lequel, étant destitués
« d'Aristote, nous le suivons volontiers comme
« quelque autre Aristote. La loi est une ordonnance
« de la raison commandée et promulguée de celui
« qui a la puissance pour le commun bien de la mul-
« titude subjecte : en laquelle définition, incontinent
« toutes ces causes sont données; la fin, le commun

« bien de la multitude; l'efficiente, la raison de celui
« qui a la puissance; la matière, l'ordonnance même
« d'icelle ou précepte; la forme, le commandement
« ou la manière impérative de proférer ou dénoncer,
« signifiant la puissance et volonté de lier et obli-
« ger ».

Il semble donc que de Landas pouvait se dispenser de solliciter la bienveillance de l'Electeur de Bavière pour la doctrine de son maître Ferrarius.

Au sein de l'Université Douaisienne, Ferrarius passait pour le fidèle disciple d'Aristote, ou du philosophe de Stagyre. C'est l'hommage, que lui rendait, en 1574, son collègue Sylvus, de la faculté de médecine : « Quis enim Joannis Ferrarii, collegii vere « regalis gymnasiarchæ et Stagyreae disciplinæ « publici professoris præconia satis explicare que « at? » Il ne pouvait pas en faire un assez grand éloge. Pourquoi donc les craintes du traducteur!

La vérité est qu'il y a dans les Leçons Politiques de Ferrarius, un certain souffle d'indépendance, qui, pour l'époque, ne va pas sans courage.

Voici notamment ce qu'il dit de la forme républicaine :

« L'estat populaire (lequel simplement et de nom
« absolu est accoustumé d'estre appelé police et Ré-
« publique, lequel est surtout convenable à la nature
« de l'homme, si ce n'estait qu'en plusieurs la nature
« est diminuée). Il suffit une égale liberté de tous
« suivant la nature, par laquelle comme un chacun
« est maistre de soy, ainsi de ses choses. Et par
« ainsi le peuple a bon droit, c'est-à-dire tous sont

« admis à régir et gouverner les affaires populaires
« ou publiques. Et cet estat est sur tout convenable
« aux peuples généreux, et esveillés de raison, qui,
« en Athènes, qui à Rome ont flory avec grande
« splendeur de leurs estats! »

On reconnaît là le professeur d'éloquence, dont Simon Ogier disait, qu'il était « philosophe, orateur, poète rare et singulier ». Et ne rions pas trop de cette ~~espèce~~ de délire poétique qui s'évissait alors, un peu partout, et plus qu'ailleurs dans l'Université Douaisienne. Le docteur Sylvius était poète, et vous avez pu apprécier le mérite de ses hexamètres latins; Jean Vandeville, professeur de Droit, le futur évêque de Tournai, était poète comme le sera Michel d'Esne, (1) son successeur au même siège. Ferrarius s'adonne aussi à la poésie, et loin d'en souffrir son enseignement y gagnera. C'est là, cé qui viendra mitiger l'aridité, de la philosophie scolastique, lui attirera des auditeurs, et fera le renom de la naissante Académie Douaisienne.

Voici un nouvel extrait qui ne manque pas d'un certain piquant, car il a trait à l'administration de la Ville de Douai, à la fin du xvi.e siècle, et à la lumière d'Aristote, Ferrarius l'analyse, comme le philosophe

(1) Michel d'Esne était fixé à Douai quand il devint Evêque de Tournai. Il est l'auteur des quinze mystères du Rosaire de la Sacrée Vierge Marie mis en vers par le Seigneur de Bétencourt en quinze estampes coloriées. Anvers, Plantin, 1588, in-4°. Cet ouvrage des plus rares a figuré dans le catalogue d'une vente faite à Gand, chez Predhom, le 23 Février 1843, n° 237. Devenu évêque, il accrut par ses libéralités la bibliothèque des Jésuites de Douai. Messager des Sciences Historiques de Gand, 1861, p. 284. Notice de M. Lecouvet.

de Stagyre avait analysé la Constitution d'Athènes.

Il pose en principe « que c'est toute autre chose de « commettre la souveraineté en un, autre chose le « gouvernement », et il l'applique à la Ville de Douai.

« Il est du tout expédient, dit-il, la souveraineté « estre chez un, mais le gouvernement chez plusieurs « d'adventure chez tous, comme est la multitude. « Car ces choses ne sont pas contraires, la cité est « tenue de la souveraineté Royale, et d'estre gou- « vernée politiquement et aristocratiquement, de quoy « on peut voir quelque trace en cette ville de Douay, « où la Ville est soubs la Souveraineté Royale, et, « toutefois le gouvernement est aucunement popu- « laire comme étant chez le peuple la puissance d'é- « lire les magistrats; autre part et quasi partout est « aristocratique, vu qu'on eslit les magistrats ou des « plus nobles ou des meilleurs, si les richesses y sont « conjointes, desquelles choses on satisfait abon- « damment au peuple auquel par ce moyen on donne « assez d'honneur, mais de profit beaucoup plus « qu'au Roy même ».

Une dernière citation : celle-ci relative à l'éducation des enfants, et au rôle des Universités.

« Les enfants comme quelques nouveaux bour- » geons et rejetons de la Rèpublicque se doibvent » instruire et façonner par quelque art pour aucune » utilité d'icelle, selon leurs capacités et conditions : » aux affaires tant civiles que belliqueuses, à rendre » le droit aux citoyens, à bien soigner la santé et à » choses semblables. Or, pour ce que d'eux mêmes

» les parents ne peuvent quasi faire ces choses, le
» souverain de la République commandera de dres-
» ser des Universités d'estudes, comme forges, pour
» façonner la jeunesse, et, en icelles, d'estre des
» maistres d'ériger et d'édifier des escholles et col-
» lèges si grands, que pour recevoir grand nombre ;
» si beaux et bien bâtis que pour provoquer et atti-
» rer plusieurs; si bien réglés et disciplinés que pour
» effectuer ce qu'on cherche. Et généralement, par
» sa prudence, vigilance et soing, il pénétrera jus-
» ques au bout. Ce qu'enfin il fera sans grande dif-
» ficulté, si toujours il se souvient d'être aussi homme
» et instrument du souverain de tous pour le salu-
» taire gouvernement du peuple et de là de puiser,
» sans aucune discontinuation par dévostes prières
» tous les desseins de cette sienne charge. »

Ferrarius avait, vous le voyez, une très haute idée et de l'importance des Universités, qu'il assimilait « à des forges pour façonner la jeunesse. »

Il n'a pas, et la dernière phrase de ses Leçons Politiques le prouve une conception moins élevée des devoirs du souverain qui doit toujours se souvenir d'être homme et l'instrument de Dieu. Il les avait définis, déjà dans des termes qu'il convient de rappeler.

« Telle chose peut on voir en un roi de vrai nom de qui devoir estre l'office, d'élargir tous bien à tous, toute utilité conférer et consommer en commun, n'appliquer rien à soy, n'attendre aucune mercede du peuple que d'honneur et de gloire ! »

Ces passages et bien d'autres encore, à la fin du XVIe siècle et sous le règne d'un souverain aussi

absolu et soupçonneux que Philippe II, pouvaient exposer, Ferrarius à de graves ennuis. Ils prouvent que c'était un esprit indépendant, et qu'à l'occasion, il ne craignait pas de s'exprimer avec une entiére liberté, assurément très méritoire à cette époque et qui fait grandement honneur à l'Université Douaisienne. Si Ferrarius n'eut pas à se repentir de son indépendance, ce fut la chaire de Philosophie qui souffrit, pour lui et après lui. A la mort du maitre elle fut supprimée, il n'y eut plus que des professeurs de bonnes léttres. Les leçons politiques de Ferrarius n'eurent ni des imitatrices ni des rivales.

Dans l'Histoire de l'Université Douaisienne, j'ai tenté de mettre en relief la période particulièrement brillante de ses débuts, en la personnifiant dans le cours d'un de ses professeurs les plus renommés. A cette époque, comme l'a dit le Docteur en médecine Sylvius, l'Université de Douai comptait des Grammairiens remarquables, d'éloquents Orateurs, des Poètes harmonieux « grandisonos », de graves Péripatéticiens pour instruire la jeunesse. Elle avait des Théologiens qui interprétaient les saints mystères des livres sacrés. A côté d'eux, l'on voyait une jeunesse nombreuse et empressée, qui, à l'exemple des abeilles, butinait le miel des bonnes lettres. On eût dit à la voir qu'à côté de l'Académie des professeurs se dressait l'Académie de la jeunesse studieuse, et alors, emporté par son enthousiasme, Sylvius s'adressant à l'Université Douaisienne s'écriait, cette fois, en latin :

« Puisses-tu surpasser Rome et, par ta sagesse,
» triompher d'Athènes ! Puisses tes destinées déjà

» brillantes, être encore plus heureuses. Que la puis-
» sance céleste te fasse briller à toujours, et que
» tes progrès aillent augmentant sans cesse dans
» l'avenir ! »

Sic Romam vincas, sic et sapientia Athenas !
Sic bene caepta tibi felicia fata secundent !
Sic tibi et usque velint igneis fulgere nitentes
Sic te incrementis semper majoribus uti.

Voilà ce que j'ai essayé de fixer, à l'aide des témoignages contemporains, de manière à vous faire entendre comme un écho de ces voix, depuis si longtemps silencieuses, qui ont eu le don de captiver par leur éloquence la studieuse attention de nos étudiants du XVI[e] siècle.

De notre ancienne Université, jadis si florissante, il ne nous reste plus aujourd'hui, de par la dure loi de la destinée, que le souvenir !

Il faut au moins le conserver, le mettre en lumière, car il est un des titres de gloire de la cité. Et cela importe d'autant plus que les Archives Communales, et les Manuscrits de la Bibliothèque, ne donnent que l'histoire très incomplète de l'Université. C'est à Bruxelles, c'est à Louvain, c'est à Utrecht qu'il faut aller chercher les documents qui nous manquent. La liste même des Professeurs et des Docteurs de l'Université Douaisienne, cette liste dressée par Foppens est à la Bibliothèque de Bruxelles avec l'histoire du Collège Anglais. (1) Les noms de ceux qui

(1) Historia et series doctorum Academiæ Duacensis ab anno 1562 ad annum 1750, auctore J.-F. Foppens, in-4°. Catalogue Van Hultem, t. 6, n° 818.

ont enseigné avec le plus d'éclat sont aujourd'hui oubliés et quand, par hasard, on les prononce, ils ne rappellent rien à l'esprit. C'est là mon excuse — et je l'invoque — de vous avoir si longuement parlé de Ferrarius. Par une singulière ironie des choses, notre premier professeur d'éloquence et de bonnes lettres a joué de malheur car dans une société de lettrés comme la vôtre, il méritait d'avoir un autre interprète. Mais au moins la voie est maintenant tracée, le sillon est ouvert. Je n'entends être qu'un explorateur, un pionnier d'avant garde :

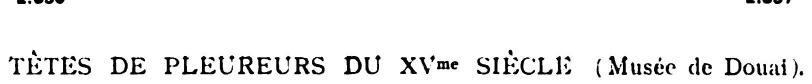
« Per tenebras, per sentes, per nodosa ænigmata legum, » comme le disait Sylvius. J'espère et tel est mon but que d'autres noms éveilleront la curiosité des chercheurs, Richardot, Galenus, Stapleton, Ramus, les docteurs Jean Dubois et du Gardin et bien d'autres encore, qui méritent, comme eux, d'être tirés de l'oubli. Leurs notices seront autant de chapitres de l'histoire encore si peu connue de l'Université Douaisienne.



2.856



2.857



TÊTES DE PLEUREURS DU XVme SIÈCLE (Musée de Douai).

Sur les Pleureurs des Monuments Funéraires Du XVe Siècle. — Douai-Dijon

Par M. C. ENLART

Membre correspondant

Le musée de Douai possède toute une collection de têtes cassées qui attestent, en même temps que la brutalité stupide des révolutions, la grande valeur de la statuaire du pays aux xve et xvie siècle et font amèrement déplorer sa destruction presque totale.

La plupart de ces têtes ne remontent qu'au xvie siècle ; elles offrent une ressemblance remarquable avec le style des figures des clôtures de chœurs des cathédrales d'Amiens et d'Albi, et seraient un argument en faveur de l'origine flamande de ces sculptures et même de l'Ecole de statuaire picarde du xvie siècle.

Laissant de côté cette question, je ne veux signaler ici que deux têtes, les plus anciennes de cette collection, fort intéressantes par le rapport qu'elles présentent avec des monuments célèbres : ce sont des

pleureurs provenant d'un grand monument funéraire du xve siècle.

Ces têtes portent les numéros 2856 et 2857, elles ont été données en 1877 ; elles avaient été recueillies par MM. Bréan et Delplanque, à la Cense à Diales, marais des Six-Villes, chez M. Dujardin qui en les cédant au Musée avait pu leur en indiquer la provenance exacte : elles viennent de l'abbaye d'Anchin.

Malheureusement ce renseignement, pour précieux qu'il soit, ne précise pas complètement l'origine de nos sculptures ; en effet, le xve siècle, auquel elles appartiennent de toute évidence à vu élever dans l'abbaye d'Anchin de nombreuses sépultures seigneuriales.

Quelques sépultures de la fin du xive siècle dont les monuments ont pu ne pas être achevés immédiatement, sont mentionnées d'abord par le Dr Escalier : c'est par un acte en date de 1388 qu'un seigneur et une dame d'Escaillon désignèrent dans le chœur la place de leur tombeau ; vers le même temps, divers membres de la même famille et de la famille de la Mothe y furent inhumés ; un peu plus tard, l'abbé Henri de Conflans, mort en 1414, eut une tombe de marbre ; l'abbé Jean de Batterie fut inhumé en 1438 dans une somptueuse chapelle préparée de son vivant ; l'abbé Hugues de Lohes mourut en 1490 ; quant à son prédécesseur, il avait eu un tombeau de métal dont il ne semble pas que des statuettes de pierre aient pu faire partie. A moins donc qu'un hasard imprévu n'apporte un renseignement nouveau

sur les têtes qui nous occupent, leur identification semble impossible.

Heureusement, la question de leur provenance précise n'est pas leur principal intérêt : quoique mutilées, ces têtes sont d'une grande beauté, et leur type énergique et trapu, leur expression accentuée, leur large capuchon les classent à première vue dans la même famille que les pleureurs des célèbres tombeaux de Jean de Berri à Bourges, de Jean Sans-Peur et de Philippe le Hardi à Dijon. On peut même préciser davantage et dire que la tête n° 2856 offre une ressemblance particulière avec la figurine du tombeau de Philippe le Hardi dont le moulage porte au musée du Trocadéro le n° 682, tandis que l'autre, avant que le bord du capuchon fut brisé, devait avoir une certaine analogie avec la statuette du tombeau de Jean Sans-Peur moulée au même musée sous le n° 700. On sait que la tombe de Philippe le Hardi fut exécutée de 1383 à 1412 ; celle de Jean Sans-Peur de 1443 à 1470 ; quant au tombeau de Jean de Berri, il date de 1416. Or, on sait que ces trois tombeaux sont l'œuvre d'artistes tous ou presque tous originaires des Flandres ; celui de Bourges avait pour auteur Jean de Cambrai ; ceux de Dijon Jean de Marville, Claus Sluter, Claus de Werve et plusieurs autres sculpteurs.

Rien ne semblerait moins étonnant que de constater une analogie complète entre des sculptures des environs de Douai et celles qu'exécutèrent dans d'autres provinces des artistes du Nord, si la région du Nord, Belgique, Flandre française, Artois n'avait

été dévastée au point qu'on a pu se demander récemment si des monuments dans le genre de ceux dont il s'agit ici y avaient jamais existé. (1)

Cette hypothèse est très improbable pour ne pas dire absurde : les représentations de cérémonies funéraires sur les tombeaux sont un sujet tellement de circonstance que les sculpteurs se sont exercés sur ce thème dans tous les temps et dans tous les pays où l'art de la sculpture a été florissant. Chez les Egyptiens, les Grecs, les Etrusques, les Romains et chez nos ancêtres, dès que leur art est sorti de l'enfance, à la fin du XII[e] siècle.

Le type du sarcophage à arcatures encadrant des figurines a été emprunté par toute la chrétienté à l'Antiquité. L'antiquité chrétienne en fournit de nombreux exemples ; on en voit quelquefois à l'époque romane, par exemple à Saint-Pierre d'Airvault (XII[e] siècle). Au XIII[e], ce thème s'adapte à l'ornementation des tombeaux de deux fils de Saint Louis à Saint-Denis et les figurines y représentent une procession de deuil ; à la même époque en Espagne, des tombeaux d'évêques de Salamanque et de Léon montrent dans une niche la représentation en haut relief d'une cérémonie funèbre, et à l'époque gothique le type des faux sarcophages à arcatures et figurines est répandu depuis le Danemarck (2) jusqu'à l'île de Chypre (3).

(1) Voir A. Kleinclausz. *L'Art funéraire en Bourgogne au Moyen-Age* (Gazette des Beaux-Arts, 3e pér. t. XXVI, p. 441 et XXVII, p. 399).

(2) Cathédrale de Roeskilde ; église de Scroe.

(3) Ruines de Famagouste, mission de l'auteur, 1901.

Quant à la particularité des tombeaux de Bourges, de Dijon et d'Anchin, d'avoir des figurines en ronde bosse ou adhérant à peine au fond auquel elles s'appliquent, c'est une particularité qui indique non une école mais une époque : elle se rencontre dans la sculpture gothique du xve siècle dans tous les pays, aussi bien dans les voussures de portails et dans les retables que sur les tombeaux, le bas-relief fait place au haut-relief et à la ronde bosse.

Aucune de ces particularités, ordonnance du monument, sujet du cortège funéraire, haut relief des figures n'est donc propre à une région. Le style des figures l'est-il davantage?

Deux faits sont acquis à l'histoire de l'art : dans la seconde moitié du xive et au xve siècle, la plupart des artistes en renom qui travaillèrent à Paris, à Dijon et dans d'autres villes de France comme Bourges, St-Antoine-de-Viennois, Rouen, étaient des flamands; — d'autre part, aux mêmes époques, le style noble et épuré du xiiie siècle fait place à un naturalisme très caractérisé. Y a-t-il relation entre ces deux faits : c'est là une question très intéressante et qu'un travail impatiemment attendu de M. R. Kœchlin pourra résoudre. Il ne semble pas que les œuvres du xiiie et du début du xive siècle qui subsistent en Flandre ou les dessins du wallon Villard de Honnecourt se distinguent par plus de naturalisme des œuvres françaises, ou que les œuvres d'artistes non flamands du xve siècle échappent à la tendance naturaliste. Il faut donc avouer qu'en l'état actuel de nos recherches il serait prématuré de distinguer au xve siècle un style flamand.

Mais ce qu'on peut affirmer d'une façon éclatante, ce que les têtes du musée de Douai proclament, c'est qu'il est complètement abusif d'appeler ***Ecole bourguignonne*** comme l'a dénommée avec trop de succès le regretté Courajod, l'atelier des sculpteurs qui travaillèrent à Dijon au xve siècle : il y a pour cela une raison manifeste : les artistes sont tous flamands sauf quelques uns, comme l'espagnol Jean de la Huerta. Appellera t-on l'Ecole de Fontainebleau ***Ecole briarde?*** Il y en a une seconde, c'est qu'au xiie et au xiiie siècle, la sculpture bourguignonne a son style particulier et bien bourguignon; enfin, des exemples comme celui de Douai apportent un troisième argument contre cette dénomination détestable : le style qui règne à Dijon au xve siècle, a régné ailleurs : les flamands de Dijon ont travaillé d'abord à Paris; Jean de Marville a ouvré de son art à Rouen; Le Moiturier à St-Antoine-de-Viennois ; les Apôtres du Musée de Toulouse, le tombeau du cardinal de La Grange à Avignon, les œuvres de Jean de Cambrai à Bourges, et les morceaux de statuaire conservés à Ygrande près Moulins sont autant de variantes d'un même art qui, s'il n'est flamand d'origine l'est, du moins, par la nationalité de la plupart de ceux qui l'ont pratiqué et n'appartient à la Bourgogne que parce que la Bougogne a payé et a su conserser ses chefs-d'œuvres les plus célèbres.

DE LA CÉCITÉ

DANS LE NORD DE LA FRANCE

Par M. le Docteur DRANSART

Membre résidant

BUT DU TRAVAIL

Dans ce travail, nous avons relevé une bonne partie, environ le quart, des cas de cécité ou de quasi cécité que nous avons rencontrés dans notre carrière, de 1874 à 1902. Nous avons rangé ces cas par catégories spéciales. — Nous avons examiné rapidement les moyens que la science possède pour guérir la cécité et les résultats obtenus actuellement. Nous avons relevé les causes qui engendrent la cécité dans les diverses catégories de maladies et nous avons essayé d'en déduire les moyens médicaux et sociaux qui peuvent agir comme moyens préventifs de la cécité. — Notre travail commence donc par l'exposé des chiffres d'une statistique sur la nature desquels nous tenons à donner une explication préalable.

Nous verrons ensuite à consacrer à chacun des chapitres de cette statistique les explications nécessaires et enfin nous tirerons de ce travail les conclusions qu'il comporte en indiquant dans quelle mesure nous croyons possible la diminution des cas de cécité qui existent encore actuellement.

CHAPITRE I

Statistique

2909 cas ont été relevés sur onze mille observations recueillies à la clinique de Douai depuis 1876 jusque 1902, Voici les résultats obtenus :

Nombre de cas de cécité	371
Nombre de cas de cécité binoculaire	160
» » » monoculaire	211
» » » chez les hommes	231
» » » chez la femme	140

Influence de l'âge :

de 0 à 15 ans	58 cas
de 15 à 60 ans	218 »
de 60 à 100 ans	95 »
Total . .	371 cas

Influence des diverses maladies :

Cataracte	60 cas	15 %
Irido choroïdite	28	8
Myopie progressive et décollement de retine	25	6

Atrophie des nerfs optiques amblyopies.	49	13
Leucomes, Kératites, Staphylomes	56	14
Glaucome	28	7
Blessures des yeux	57	15
Ophtalmie sympathique . . .	4	1
Ophtalmie purulente	11	3
Granulations	32	8
Affections congénitales . . .	13	3
Keratite interstitielle	12	3
Tumeurs ophtalmitis et divers	16	4
	371 cas	100 %

Onze mille malades ayant été traités à la clinique de Douai, de 1876 à 1902, il y a lieu de multiplier les chiffres ci-dessus par 3,33 pour avoir approximativement le nombre des sujets qui se sont présentés à la clinique de Douai atteints de cécité monolatérale et bilatérale.

Sur 76.000 observations recueillies à la clinique de Somain, de 1874 à 1902, il a été passé en revue 22.891 cas. Ces 22.891 observations ont donné les cas de cécité répartis comme ci-dessous :

1° Influence de l'âge :

de 0 à 15 ans	622 cas
de 15 à 60 ans	2468 »
de 60 à 100 ans	724 »
Total . .	3814 cas

2° Influence des sexes :

Hommes	2494 cas
Femmes	1320 »
Cécité binoculaire	1678 »
Cécité monoculaire	2277 »

3° Influence des maladies :

1° Cataracte	587 cas	15 %
2° Irido choroïdite.	358	10
3° Myopie, Décollement de rétine	340	9
4° Atrophie des nerfs optiques .	469	12
5° Leucomes, Kératite, Staphylomes.	557	15
6° Glaucome	377	10
7° Blessures	475	13
8° Ophtalmie sympathique . . .	34	0,90
9° Ophtalmie purulente	172	4
10° Affections congénitales . . .	120	3
11° Granulations	195	5
12° Retinite.	99	2,10
13° Tumeurs et divers.	31	0,90
	3814 cas	100 %

En multipliant par 3,50 le chiffre de 3.814 on obtient 10.349 cas représentant approximativement le nombre de sujets aveugles qui se sont présentés à l'Institut de Somain, depuis 1874. Ce chiffre ajouté à celui de la clinique de Douai donne un total de 11.684 cas de cécité observés sur 87.000 sujets appartenant aux départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne pour la plupart et pour une plus faible part aux départements de la Somme, de l'Oise, des Ardennes, de la Seine et de la Belgique.

NATURE DE NOTRE STATISTIQUE

Cette statistique comprend un relevé de 22.871 observations sur 87.000 malades inscrits sur nos registres.

Sur ces 22.871 observations, nous avous mis à part tous les sujets qui se sont présentés à notre observation avec une vue inférieure de 1/10e.

A l'inverse d'autres statistiques, outre les cas de cécité incurable qui se sont présentés à notre clinique, nous avons inscrit dans cette statistique tous les sujets atteints de cataracte à opérer — et d'affections aiguës ou chroniques avec vision inférieure à 1/10e formant une série de cas qui ont pu récupérer la vue par un traitement consécutif.

Ces cas ont été éliminés dans d'autres statistiques. Celles présentées par exemple par notre distingué collègue le Docteur Trouseau au Congrès de la Société Française d'Ophtalmologie en 1901.

Notre statistique présente donc, toutes proportions gardées, un nombre plus considérable d'aveugles, soit 12 %.

Par cela même ce mode de statistique permet de se rendre compte des résultats obtenus dans une clinique ophtalmologique, c'est là le principal intérêt d'une statistique de ce genre. C'est à notre avis la statistique que peuveut faire des ophtalmologistes qui n'ont pas à leur disposition tous les éléments pouvant constituer une statistique complète de la cécité.

STATISTIQUE DE LA CÉCITÉ INCURABLE

Il y a évidemment une autre statistique de la cécité à faire. C'est celle qui n'enregistrerait que le nombre des aveugles incapables de guérir et de se conduire. Ceux-là ne s'adressent que rarement aux Ophtalmologistes et leur statistique ne peut être faite que par le concours combiné de l'Administration supérieure, des Administrations locales ; des ophtalmologistes régionaux et du Conseil d'Hygiène d'arrondissement. C'est du reste l'avis exprimé au Congrès d'Ophtalmologie par le distingué professeur d'ophtalmologie de la Faculté de Paris, le professeur de Lapersonne.

Cette statistique est encore à faire.

Il est donc entendu que nons nous occuperons surtout dans ce travail de la cécité en voie d'évolution, qu'on pourrait appeler encore la cécité temporaire, provisoire et encore curable ; en un mot de la cécité qui a encore quelque espoir de guérison et qui constitue le terrain d'action et souvent de succès réconfortants pour le médecin oculiste.

Nous n'envisagerons les cas de cécité incurable et définitive qui, en somme, se rencontrent dans la catégorie des cas que nous étudions spécialement, que pour montrer ce que la science a fait pour en diminuer l'importance et ce qu'elle peut faire encore dans ce but si on peut obtenir le concours des pouvoirs publics et la vulgarisation des causes qui entraînent généralement la cécité.

CHAPITRE II.

De la cataracte dans ses rapports avec la cécité. — Traitement curatif après et avant maturation. — Traitement préventif. — Cataracte traumatique. — Cataracte suite de contusion.

Sur 11.684 sujets atteints de cécité monolatérale et bilatérale qui se sont présentés à notre observation dans les diverses cliniques de l'Institut ophtalmique de Somain, 1986 étaient atteints de cataracte spontanée soit 16 0/0 et près de treize cents étaient atteints de cataracte par suite de traumatisme soit 11 0/0.

La cataracte spontanée conformément à notre statistique et à celle des autres ophtalmologistes est l'affection qui a donné le plus grand nombre de cas de cécité momentanée soit d'un œil, soit le plus souvent des deux yeux à la fois. C'est aussi l'affection que l'on guérit le mieux actuellement et qui par le fait donne à la cécité incurable un contingent des plus faibles. Ce contingent à mon avis est inférieur à 0,50 0/0.

La cataracte traumatique fournit un grand nombre de cas de cécité monoculaires momentanée 10 0/0 sur l'ensemble.

Elle guérit dans la grande majorité des cas, en proportion moindre toutefois que la cataracte spontanée.

RÉSULTATS OPÉRATOIRES

1951 sujets ont été opérés de la cataracte ordinaire à la clinique de Somain, les uns d'un seul œil et une forte moitié des deux yeux à la fois, ce qui représente plus de trois mille opérations de cataracte. En dehors des opérations de cataracte traumatiques dont le nombre s'est élevé à 1251.

Toutes les opérations de la cataracte faites depuis 1874 ont donné des résultats satisfaisants dans plus de 95 0/0 des cas. De là réduction considérable des cas de cécités incurables suite de cataracte.

PROCÉDÉ OPÉRATOIRE

Nous opérons la cataracte par le procédé de Daviel sans iridectomie. L'iridectomie n'est faite qu'en cas de nécessité, soit préalablement, quand il y a des synéchies, soit ultérieurement en cas de hernie de l'Iris, soit par suite de difficulté opératoire.

Règle générale, nous faisons l'aspiration des masses cristalliniennes et leur propulsion par une injection intra-oculaire d'eau distillée.

Nous devons à cette manière de faire, la rareté des cataractes secondaires.

Les résultats obtenus par l'extraction de Daviel sont remarquables surtout si on les compare à ceux de la méthode par abaissement qui donnait 16 et au plus *20 0/0 de succès.*

OPÉRATION DE LA CATARACTE AVANT MATURATION

Nous avons également pris l'initiative d'opérer les cataractes non mûres, et cela quand leur marche est

lente, et surtout quand elles menacent de faire perdre aux sujets leur situation professionnelle et leur gagne-pain. Pour ce faire, nous avons abandonné le procédé de maturation de Forster, qui donne beaucoup de mécomptes et nous opérons d'emblée la cataracte non mûre par le procédé de Daviel avec aspiration et lavage, mais en soignant particulièrement l'expulsion des masses cristalliniennes après la sortie du noyau.

Nous obtenons de la sorte des résultats qui ne sont guère inférieurs à ceux obtenus par l'opération de la cataracte mûre.

Par nos opérations hâtives le sujet à l'extrême satisfaction de ne pas passer par la période si pénible de la cécité ou de la quasi cécité, et il a surtout l'extrême avantage de pouvoir reprendre ses occupations professionnelles, en assurant ainsi l'avenir de sa famille.

J'ai du reste fait autrefois une communication sur ce sujet intéressant dans le Carillon Douaisien en 1894. J'ai exposé brièvement les résultats que j'ai obtenus sur ce terrain au Congrès international de médecine de 1900. Cette opération commence à se pratiquer en Amérique ; elle a été l'objet d'une communication intéressante au Congrès international de médecine de Paris en 1900 de la part d'un ophtalmologiste italien, le docteur Vitali.

Ainsi, comme on le voit, l'opération de la cataracte agit merveilleusement pour diminuer le nombre des aveugles, et cela, soit que l'opération se fasse après ou avant maturation de la cataracte.

Il faut ici rendre hommage de ces magnifiques résultats pour la plus grande part à Daviel qui a inventé l'opération en usage actuellement et à l'immortel Pasteur. Ce dernier, grâce à ses découvertes, a rendu l'opération de Daviel exempte de suppuration consécutive dans plus de 98 0/0 des cas.

Néanmoins, il est utile de le dire : il y a des sujets qui, malgré l'antisepsie la plus rigoureuse et malgré l'opération la mieux réussie, perdent encore l'œil par supuration endogène. Il y a là encore un désidératnm qui ne permet jamais d'affirmer d'une façon absolue le succès définitif de l'opération la mieux exécutée.

CATARACTE TRAUMATIQUE

Le traitement des *cataractes traumatiques* si fréquentes dans le Nord, est beaucoup moins brillant que celui de la cataracte spontanée. Au lieu de 95 à 98 0/0 de bons résultats il faut s'estimer heureux quand on rend un certain degré de vision : 1/6, 1/4, 1/2 au plus aux deux tiers des opérés de cataracte traumatique.

Ces résultats se comprennent quand on réfléchit aux lésions coexistantes qui accompagnent les cataractes traumatiques résultant d'une blessure grave. Le pronostic de la cataracte traumatique est d'autant plus favorable que le traumatisme qui l'a produit a été plus faible et que le corps vulnerant était moins septique.

Le pronostic de la cataracte traumatique est surtout fortement aggravé quand le corps vulnérant s'est logé dans le globe oculaire. Sous ce rapport, la cata-

racte traumatique produite par du laitier chez les ouvriers du chemin de fer est d'une gravité exceptionnelle.

Très souvent, l'opération donne des résultats minimes et parfois même il faut en arriver à l'amputation de l'œil blessé.

TRAITEMENTS MÉDICAL ET PRÉVENTIF DE LA CATARACTE

Au point de vue chirurgical, nous ne pensons pas que l'on puisse encore augmenter les résultats obtenus contre la cécité par la cataracte. A notre avis, sur ce terrain, la chirurgie oculaire est actuellement arrivée aux résultats maximum.

Au point de vue préventif est-il possible de faire encore des progrès ? par exemple est-il possible de faire se résorber une cataracte qui commence ? est-il possible de la guérir sans opération ? ou bien mieux encore est-il possible d'empêcher la cataracte de se produire sinon totalement, du moins dans une large proportion ? Je suis aussi affirmatif que possible sur la possibilité de prévenir l'évolution de la cataracte dans un grand nombre de cas. Je pense en effet que dans beaucoup de cas, la cataracte est liée à un défaut d'activité nutritive caratérisée particulièrement par l'élimination imparfaite de l'urée. J'ai en effet constaté dans un grand nombre de cas, de l'hypourée dans les urines des cataractes. La plupart des cataractes sont des rhumatissants à nutrition imparfaite.

De plus, j'ai souvent constaté que la plupart des cataractes se servaient de verres correcteurs défec-

tueux, ou bien qu'ils ne s'en servaient nullement alors que leur usage leur était indispensable pour le bon fonctionnement des yeux.

Ce facteur venant s'ajouter à un état général défectueux entraine sur l'œil une manifestation diathésique, l'œil se trouvant être par cela même un *Locus minoris resistentiæ*.

Voilà comment j'explique la formation de plus de la moitié des cataractes que j'ai eues en observation.

Si ces considérations sont justes, comme je le suppose, il s'ensuit qu'avec une bonne hygiène générale jointe à un traitement antiarthritique et à une hygiène parfaite de l'œil par des verres appropriés, on peut arriver à supprimer ou plutôt à prévenir à peu près la moitié des cataractes.

GUÉRISON DE LA CATARACTE SANS OPÉRATION

Peut-on guérir la cataracte sans opération ou peut-on en arrêter l'évolution ?

Ce problème occupe actuellement le monde ophtalmologiste, surtout depuis la communication faite au congrès d'ophtalmologie de Paris en 1901 par un ophtalmologiste distingué de Bordeaux, le docteur Badal.

Notre confrère prétend avoir eu des succès de ce genre en utilisant sous forme de collyre et bains de l'œil des salutions d'iodure de potassium à 2 0/0. La confiance que m'inspire le docteur Badal m'a fait essayer son traitement. Je dois avouer que jusqu'ici,

les résultats que j'ai obtenus sont bien minimes. Néanmoins ils ne sont pas nuls, et en effet, chez une dame des environs de St-Quentin, chez qui j'avais diagnostiqué des opacités du cristallin, j'ai pu constater au bout de quelques mois la disparition des opacités après le traitement du docteur Badal joint à un traitement général anti-rhumatismal. Chez les autres sujets, je n'ai rien obtenu ; quelques-uns même se sont plaints du traitement. Toutefois, chez quelques sujets j'ai constaté l'état stationnaire des opacités cristalliniennes.

Voilà en somme l'état de la science sur la guérison de la cataracte sans opération.

LA CATARACTE SUITE DE CONTUSION SIMPLE ET LÉGÈRE DE L'ŒIL

La cataracte suite de contusion du globe oculaire sans plaie pénétrante mérite aussi d'arrêter un instant notre attention.

Une contusion faite sans plaie pénétrante peut à brève échéance, 5, 6, 8 jours et quelquefois à moins de temps encore, être suivie de cataracte. Cette notion est importante à établir au point de vue médico-légal.

Mais ce que l'on sait moins encore, c'est qu'une contusion légère de l'œil peut entraîner ultérieurement, cinq mois, un an ou 18 mois plus tard une cataracte ou un décollement de rétine voire même l'atrophie du nerf optique. Ces notions ne sont pas encore classiques.

J'ai signalé un fait de ce genre dans le journal d'oculistique du Nord de la France et j'en ai conclu à l'extrême importance qu'il y a de soigner avec le plus grand soin les moindres contusions du globe oculaire. C'est le meilleur moyen de prévenir à coup sûr une variété de cataractes dont les résultats opératoires ne sont pas toujours aussi brillants que ceux de la cataracte ordinaire parce que ce genre de cataracte est souvent accompagné soit de décollement de la retine, soit d'un travail plus ou moins complet d'atrophie des nerfs optiques.

J'ai tenu à exposer ces considérations. Elles ont une grande importance au point de vue de la prévention de la cécité à la suite des contusions du globe oculaire. La loi de 1898 impose aux médecins et surtout aux médecins oculistes une plus grande surveillance de leurs blessés, surveillance qui sera du reste largement compensée par des résultats thérapeutiques que les blessés apprécieront tout d'abord, d'accord avec les personnes ou les compagnies à qui incombe la responsabilité de la blessure.

Pour résumer ce chapitre au sujet de la cataracte dans ses rapports avec la cécité, nous pouvons dire que cette affection qui rend provisoirement aveugle 16 0/0 des sujets en traitement dans les cliniques, produit en réalité un nombre infime d'aveugles.

Nous venons de voir que l'on guérit au moins 95 0/0 des sujets atteints de la cataracte spontanée, ce qui réduit le chiffre de 16 0/0 à 5 0/0 au plus.

D'un autre côté, la cataracte traumatique guérit dans la moitié de ses cas. Cette affection étant géné-

ralement monoculaire produit donc un nombre de borgnes assez considérables. J'estime qu'il y a de ce chef plus de 100 personnes qui, chaque année, perdent complètement ou à peu près la vision d'un œil dans notre région. Pour notre part nous en constatons chaque année au moins 20 cas de cécité monolatérale suite de cataracte traumatique.

Le port de lunettes métalliques contribuerait certainement à diminuer le nombre de cécités monolatérales par cataracte traumatique.

D'autre part l'observation nous a prouvé que le traitement antiarthritique, l'iodure de potassium particulièrement et le port de lunettes corrigeant les vices de réfraction pouvaient contribuer à éviter la cataracte, et diminuer dans une certaine proportion le nombre des cas de cataractes. Nous commençons également à savoir que le traitement sévère des moindres contusions du globe oculaire peut également contribuer à prévenir la cataracte et d'autres complications capables d'entraîner la cécité de l'œil contusionné.

En somme cet examen de la question nous prouve que si l'art chirurgical a réalisé tous les progrès désirables pour guérir la cataracte d'un autre côté l'hygiène et la science médicale peuvent encore contribuer à diminuer les infirmités produites par la cataracte et diminuer le champ de la cécité monoculaire et celui de la cécité irrémédiable.

CHAPITRE III.

De la cécité par suite de blessures. — Causes et moyens d'y remédier. — Ophtalmie sympathique et amputation préventive. — Cataracte, Décollement de la rétine. — Atrophie du nerf optique et glaucome simple par contusion.

D'après notre statistique, les blessures donnent 14 0/0 du nombre total des cas de cécité binoculaire et monoculaire.

La cécité qui résulte des blessures est en général monolatérale. Il est rare que les deux yeux soient blessés à la fois. Cela néanmoins se voyait assez fréquemment autrefois dans nos régions, particulièrement dans l'industrie houillère. Le coup de mine résultant de l'imprudence des mineurs et le coup de grisou ont fait autrefois beaucoup d'aveugles des deux yeux.

Actuellement le coup de mine et les accidents par le grisou sont une rareté très heureusement. L'institution des boute-feu et toutes les précautions prises contre ces accidents ont réussi, il faut le reconnaître, aussi complètement que possible.

La loi de 1898 a déjà contribué pour une large part à diminuer le nombre des traumatismes industriels, en raison de l'intérêt qu'ont les patrons et les compagnies d'assurance à prévenir toutes les causes d'accidents, et à les faire soigner de façon à ce qu'ils entraînent le minimum d'incapacités partielles permanentes.

BLESSURES PAR CORPS ÉTRANGER

Parmi les blessures les plus fréquentes que nous ayons à traiter dans notre région et qui occasionnent la cécité, il y a lieu de signaler les blessures faites par éclats de pierre, de charbon et de fer. Ces sortes de blessures entraînent souvent la cécîté de l'œil, quand le corps étranger s'est logé dans les membranes et milieux intra-oculaires et qu'il ne peut-être enlevé par l'électro-aimant.

Il importe également de savoir que les blessures les plus légères faites par un corps étranger peuvent entraîner la perte de l'œil quand elles ne sont pas immédîatement soignées d'une façon parfaitement aseptique. La perte de l'œil dans ces conditions est entraînée par la suppuration de la plaie et l'hypopion.

Le nombre des cécités qui surviennent dans ces conditions à la suite des plaies les plus légères, de celles que nos ouvriers désignent généralement sous le nom de (spiture de l'œil), est encore trop considérable. Il est important de savoir que si la suppuration a peu d'influence sur les fonctions de certains organes et des membres en particulier, elle a au contraire pour l'œil une influence néfaste puisqu'elle entraîne en général l'opacification de la cornée, et par ce fait la perte ou l'affaiblissement considérable des fonctions usuelles.

Souvent l'infection de l'œil est le fait du camarade qui essaie d'enlever le corps étranger (la spiture), avec un instrument septique. Ou bien l'ouvrier in-

fecte lui-même sa plaie par des pansements faits à domicile en dehors de toutes les règles de l'asepsie.

Il y a donc encore bien des progrès à accomplir de ce chef, et il est essentiel d'y arriver, attendu que grâce à l'antisepsie, grâce à Pasteur, on peut à coup sûr empêcher la suppuration de toutes les plaies superficielles : c'est simplement une question de soins et surtout de pansements antiseptiques.

Les blessures légères sont surtout dangereuses chez les sujets atteints d'affection des voies lacrymales, affections qui prédisposent à l'infection de la plaie et qu'il importe de soigner avec attention.

Quand la plaie est pénétrante et que le corps étranger est aseptique, on peut à la rigueur, surtout chez les sujets qui ont le loisir de se soigner, conserver l'œil blessé : c'est le cas des blessures à la chasse par les grains de plomb.

Mais quand le corps étranger ne peut-être enlevé, quand la vision est perdue définitivement et que l'on a des raisons de craindre les qualités septiques du corps étranger, ce qui a lieu en général chez les ouvriers de la voie du chemin de fer, blessés par des éclats du laitier qui sert à bourrer les traverses, règle générale, dans ces cas, il n'y a pas à hésiter : il faut procéder à l'amputation de l'œil.

C'est une règle dont il ne faut guère se départir dans la clientèle industrielle. Grâce à cette pratique, les ouvriers blessés auront la certitude de conserver la vision de l'œil congénère, et ils auront l'avantage de pouvoir reprendre leur travail aussitôt que possible, et de ne pas s'éterniser dans une farniente ou

trop souvent ils sont portés à commettre des excès d'alcool et de tabac.

Je ne fais d'exception à cette règle que pour les cas où la vision de l'œil blessé est encore conservée dans une certaine mesure, et que si, en même temps, l'œil blessé ne reste pas le siège d'inflammation et de douleurs s'opposant à la reprise du travail.

Il y a certainement des cas spéciaux pour lesquels on ne peut s'inspirer d'une règle absolue. L'observation du sujet, le siège de la blessure et les divers symptômes présentés par l'œil blessé ou par le congénère peuvent seuls dicter la conduite du chirurgien pour enrayer la cécité de l'œil blessé et celle du second œil par ophtalmie sympathique. Sous ce rapport, il y a parfois, il faut le reconnaître, des cas bien difficiles.

DE L'OPHTALMIE SYMPATHIQUE ET DE L'AMPUTATION PRÉVENTIVE

Ces considérations m'amènent tout naturellement à traiter ici une question qui est encore en litige et sur laquelle il existe bien des divergences : c'est le traitement de l'ophtalmie sympathique par l'amputation préalable de l'œil perdu par une blessure, traitement qui a été admis, il y vingt ans, comme un *dogme ophtalmologique*, et cela sur l'initiative du docteur *Warlomont*.

Il faut reconnaître que depuis les travaux de Pasteur, ce dogme a perdu de sa valeur et qu'actuellement on peut, grâce à l'antisepsie, conserver des

yeux qui, autrefois eussent été énuclés par crainte de l'ophtalmie sympathique.

L'ophtalmie sympathique a certainement diminué de fréquence depuis 15 ans. Aussi se fondant sur cette donnée et sur une pratique dans un milieu tout particulier et tout à fait sélect, certains auteurs et particulièrement l'un des plus éminents maîtres de l'ophtalmologie française, le docteur de Wecker, ont fait une campagne contre les abus du l'énucléation pour combattre l'ophtalmie, ou plutôt pour la prévenir.

Impressionné par les travaux du docteur de Wecker, travaux qui s'imposent toujours à la vive attention des ophtalmologistes en raison du talent remarquable et de la haute autorité de notre éminent confrère, je fis, durant plusieurs années le minimum d'amputations possibles et je suivis les conseils du maître. J'eus, le dois le dire, à m'en repentir, car j'enregistrais dans mes observations de chirurgie conservatrice un nombre des cas d'ophtalmie sympathique relativement beaucoup plus considérable que dans les années précédentes.

Je communiquais ces résultats et ces impressions au congrès médical de 1900, lors de l'Exposition, a propos de la question de l'amputation de l'œil. A la suite de ces faits, je déclarais ne pouvoir accepter dans ma pratique la manière de voir du docteur de Wecker.

Je pense, en effet, qu'il faut admettre une différence pour la suite des traumatismes en rapport avec les sujets chez qui ils surviennent.

A ce propos il faut faire deux catégories.

1° La première catégorie comprend :

Les sujets qui peuvent se soigner complètement et qui comprennent l'importance des soins minutieux et prolongés.

2° La seconde catégorie comprend :

Les sujets que le besoin pousse à reprendre hâtivement le travail ou qui ne peuvent comprendre l'importance de soins minutieux et prolongés.

Chez les premiers, règle générale, la guérison du traumatisme et de ses conséquences se fera aussi complète que possible. C'est le cas en général des traumatismes de la classe bourgeoise où la conservation de l'organe blessé pourra être poussée aussi loin que possible sans danger d'ophtalmie sympathique. C'est aussi le cas des ouvriers blessés appartenant à une société industrielle soucieuse de ses intérêts et aussi de ceux de ses ouvriers et qui procure à ces derniers toutes les ressources thérapeutiques capables d'assurer aux blessés le maximum de guérison.

Chez les seconds, au contraire, la guérison du traumatisme se fait souvent incomplète. Les règles de l'antisepsie ne sont pas observées à la maison de l'ouvrier et le travail est repris le plus souvent quand l'ouvrier n'est pas encore guéri. L'œil reste longtemps injecté et sensible. Souvent dans cette catégorie de sujets on voit les traumatismes les plus légers être suivis de la perte du second œil par ophtalmie sympathique, alors qu'un traitement sévère et prolongé

aurait amené à coup sûr et la conservation de l'organe blessé et la préservation de l'œil congénère.

J'insiste sur ces faits en raison de l'expérience que j'ai acquise sur ce terrain et en raison de la grande autorité qui s'attache à juste titre à l'éminent ophtalmologiste, le docteur de Wecker, qui a fait la campagne la plus puissante contre les abus de l'amputation préventive de l'ophtalmie sympathique. Il y a là, comme nous venons de le voir, une question de milieux qui explique notre différence de manière de voir et d'agir. J'ai tenu du reste, comme je l'ai déjà dit, à signaler au congrès international de médecine de Paris, en 1900, mon opinion contraire à celle de notre éminent maître de Wecker et j'y insiste de nouveau dans ce travail.

Je maintiens que sur le terrain de la clientèle des traumatismes industriels il y a lieu de ne pas admettre la pratique préconisée par le docteur de Wecker, et, dans nos milieux, il est utile d'en montrer les graves inconvénients.

Je viens de voir récemment une victime de cette manière de voir chez un ouvrier de Douai qui est sur le point d'être définitivement aveugle parce qu'il n'a pas subi assez tôt l'amputation préventive de l'ophtalmie sympathique.

J'ai encore vu récemment à la clinique de Lille un ouvrier blessé par un éclat de métal à l'œil gauche. Le sujet fut admirablement bien soigné par l'un de mes distingués collègues de Lille. Le corps étranger fut retiré. Le blessé subit avec succès une iridectomie et l'opération de la cataracte traumatique; mais

néanmoins l'œil droit est pris d'ophtalmie sympathique sous forme d'atrophie papillaire et la cécité totale aboutira à brève échéance.

Dans ces cas j'incrimine en partie un certain état d'alcoolisme qui prédispose aux manifestations sympathiques.

C'est pourquoi dans les milieux ouvriers si souvent tarés par l'alcoolisme, il faut craindre l'influence de ce facteur et à notre avis l'amputation préventive doit être faite quand l'œil blessé est perdu et que la contusion du globe a été prononcée alors qu'elle pourrait être évitée chez les sujets non alcooliques.

Dans le cas précédent, la conduite du médecin oculiste était d'autant plus difficile à déterminer que l'œil blessé avait conservé un certain degré de vision et qu'il avait donné un beau résultat opératoire.

Pour démontrer, et, comme disent les Anglais. Pour illustrer encore mieux ma manière de voir et d'agir je ne puis mieux faire que de rappeler l'observation bien triste d'un jeune homme de vingt ans des environs de Cambrai.

Ce jeune homme avait reçu une simple contusion de l'œil droit fait par un coup d'œillère de cheval. Il ne suivit qu'un traitement très intermittent tout en continuant son métier de marchand ambulant. La vision qui était bonne même après le traumatisme, diminua progressivement et quand il vint me voir la vision était réduite à un tiers, et l'œil gauche devenait sensible à la lumière. J'engageais le sujet à ce reposer complètement et à se traiter. Il n'en fit rien. Il vint me revoir quelque temps après avec une vision

presque complètement abolie de l'œil blessé et une accentuation de la photophobie de l'œil congénère.

Je conseillais l'amputation, il refusa. Il subit le sort, fut incorporé et renvoyé dans ses foyers au bout d'un an avec les deux yeux perdus et douloureux. Les douleurs étaient si violentes et si persistantes que successivement le patient me supplia de lui faire l'amputation des deux globes oculaires.

Je ne connais pas de cas plus poignants et plus instructifs que ceux de ce genre.

Ils démontrent : 1° la possibilité de l'infection sympathique alors que le traumatisme n'a fait à l'organe blessé aucune solution de continuité. Ils démontrent surtout la nécessité de traiter avec le plus grand soin les moindres traumatismes de l'œil. Enfin, ils démontrent l'importance de l'amputation préventive.

Dans ce cas, en effet, les soins attentifs auraient à coup sûr conservé intégralement la vision des deux yeux et à une certaine période l'amputation de l'œil blessé aurait certainement conservé l'œil non blessé.

J'insiste également à propos de ce cas sur l'importance qu'il y a à soigner attentivement et longtemps les moindres contusions du globe oculaire.

CATARACTE. DÉCOLLEMENT DE RÉTINE L'ATROPHIE DU NERF OPTIQUE GLAUCOME SIMPLE SUITE D'UNE LÉGÈRE CONTUSION

Nous venons de voir que la cécité double peut être la conséquence d'une contusion légère, c'est heureusement l'exception. Mais ce qui est moins rare c'est la cécité nonoculaire soit par cataracte, soit par dé-

collement de la rétine, soit par atrophie du nerf optique et glaucome simple. Ces complications surviennent le plus souvent tardivement. Six mois, un an et même deux ans après la contusion dans les cas ou le traitement n'a pas été poursuivi à fond, c'est-à-dire jusqu'à réintégration parfaite de toutes les fonctions visuelles.

J'ai signalé ces complications tardives dans le journal d'oculistique du Nord et en particulier la cataracte et le décollement de la rétine. Je crois être le premier à attirer aujourd'hui l'attention sur la complication d'atrophie du nerf optique avec glaucome simple à la suite de contusions légères.

J'ai vu récemment à la suite d'une contusion légère un cas d'atrophie du nerf optique avec glaucome simple. J'ai observé ce cas, de concert avec l'un de nos distingués collègues, le docteur Trousseau, de Paris. J'ai vu, il y a quelques années, un cas de glaucome chronique chez un malade contusionné aux yeux. Il avait eu la cataracte d'un œil et de l'atrophie papillaire glaucomenteuse de l'autre œil.

Notre distingué collègue, le professeur de Lapersonne, a examiné ce cas à l'occasion d'une expertise faite à son sujet. Il est certain qu'un traitement sévère et prolongé de la contusion de l'œil eut évité les complications ultérieures. Il faut reconnaître d'ailleurs que ces notions ne sont pas encore bien établies même parmi les ophtalmologistes. Il y a donc lieu d'insister à leur sujet de façon à pouvoir prendre les précautions qu'elles comportent, précautions qui sont de nature il est vrai à prolonger l'incapacité tempo-

raire de travail et la durée de traitement de certaines blessures d'apparence légère, mais qui contribueront en même temps à sauvegarder la vision de bien des yeux blessé. Pour conclure : j'estime que le nombre des cécités produites par les blessures de l'œil en général peut encore être diminué dans une forte proportion et je ne crains pas de donner le chiffre de 50 0/0 comme réduction possible.

On arrivera à ce résultat :

1° en soignant avec la plus grande attention et une antisepsie parfaite les moindres plaies de l'œil ;

2° en ne rejetant pas systématiquement l'amputation préventive de l'ophtalmie sympathique surtout dans les milieux industriels ;

3° en surveillant durant plusieurs mois ou plutôt jusqu'à réintégration parfaite des fonctions visuelles les cas de contusions du globe oculaire même ceux d'apparence légère.

4° en recourant aux Rayons X, à l'électro-aimant de haute puissance du Dr Haab et au sidéroscope.

CHAPITRE IV.

La Myopie et le Décollement de Rétine dans leurs rapports avec la Cécité. — Moyens curatifs et préventifs.

Ces affections avec lesquelles j'ai déjà eu l'honneur de faire une communication à notre Société fournissent un quotient d'aveugles qui semblent en augmentation sur les chiffres fournis précédemment, j'évaluais devant vous ce chiffre à 5 0/0 d'accord avec d'autres ophtalmologistes.

La statistique que je présente aujourd'hui donne en effet un chiffre de 7 0/0.

Et cependant les conditions d'hygiène oculaire sont notablement améliorées dans toutes les écoles. L'air et la lumière y sont plus largement distribués, ce qui contribue au maintien de la santé générale et en même temps au bon état des fonctions visuelles.

Mais d'un autre côté il faut reconnaître que jamais à aucune époque le travail oculaire n'a été plus intense et plus généralisé, de là le développement d'un nombre plus considérable de cas de myopie.

La Myopie serait encore plus fréquente si l'hygiène scolaire n'avait pas accompli les progrès susdits.

Permettez-moi de vous rappeler que dans le travail que j'ai eu l'honneur de vous présenter, j'ai insisté sur la nécessité qu'il y avait de faire la correction totale de la Myopie chez les jeunes sujets et cela dans le but d'enrayer la marche de cette affection.

Je fais depuis plus de vingt ans la correction de la Myopie après atropinisation et j'ai obtenu des résultats remarquables de *statu quo* chez des sujets voués à la myopie progressive de par leurs antécédents héréditaires.

Cette méthode de correction a été préconisée également par le docteur Dor, de Lyon. Elle vient récemment d'être fortement recommandée au dernier congrès d'Ophtalmologie par le docteur Chevallereau, médecin oculiste des Quinze-Vingts. J'ai la conviction profonde que cette méthode de traitement peut contribuer puissamment à la disparition de la myopie progressive et de ses funestes conséquences dont la

plus grave et la plus fréquente est le Décollement de la rétine.

Ma conviction est tellement grande sous ce rapport que selon moi la myopie progressive et la cécité qui en est souvent le résultat doivent disparaître du cadre nosologique ou du moins n'y exister qu'à titre de rareté pathologique. Ce résultat sera atteint quand tous les myopes auront des verres correcteurs corrigeant leur amétropie totale mesurée après atropinisation ou du moins après paralysie de l'accommodation obtenue par un médicament quelconque.

Permettez-moi de dire entre parenthèse que l'atropine est sur le point d'être détrônée sous ce rapport par un nouveau médicament plus commode avec lequel nous commençons des expériences : c'est le Bromure de Méthyl-Atropine.

Il est bien entendu que la correction totale ne concerne que les jeunes sujets, ou ceux qui y sont habitués dès le jeune âge.

Les myopes âgés ont des habitudes qui s'opposent généralement à cette correction totale.

La science possède donc le traitement préventif de la myopie progressive et de plus elle possède également plusieurs traitements curatifs de cette affection.

Ces moyens curatifs sont d'ordre chirurgical. Ce sont par ordre chronologique d'invention :

1° L'*Iridectomie* et la Sclerotomie dont nous avons pris l'initiative.

2° L'*allongement* des nerfs sus-orbitraire ou nasalorexis de Rolland.

3° L'*extraction* du cristallin de Fukala.

LA MÉTHODE DE FUKALA

1° La méthode de Fukala consiste à enlever le cristallin chez les sujets atteints d'une myopie de 14 à 15 dioptries au minimum. Quand elle réussit, cette méthode donne des résultats visuels remarquables ; mais elle donne parfois des mécomptes et des pertes d'yeux soit par Ophtalmitis soit par décollement de rétine.

2° Le traitement par l'Iridectomie et la Sclérotomie qui a été inauguré et longuement expérimenté à notre clinique est celui qui a naturellement ma préférence ; bien que j'aie eu parfois recours aux deux méthodes à la fois chez le même sujet en réservant un œil pour chaque méthode : Fukala et Dransart.

Le traitement par l'Iridectomie a divers avantages :

D'abord il est d'une innocuité absolue entre les mains d'un opérateur expérimenté. On ne peut pas en dire autant de la méthode de Fukala.

En second lieu on peut appliquer la méthode de l'iridectomie aux Myopies progressives en dessous de 14 dioptries.

En troisième lieu l'Iridectomie a l'immense avantage de constituer le meilleur traitement préventif du décollement de la rétine.

Or le décollement de la rétine est la complication la plus fréquente qui entraine la cécité à la suite de la Myopie progressive.

3° Il existe encore une troisième méthode de traitement chirurgical de la myopie : c'est la méthode par allongement du nerf sus-arbitraire. Cette méthode de traitement a été inventée par le professeur Badal de Bordeaux contre le Glaucome. Elle a été appliquée au traitement de la myopie par notre honorable collègue le Docteur Rolland, de Toulouse.

Je n'ai pas d'expérience personnelle au sujet de cette méthode qui est séduisante par sa simplicité et par son innocuité en même temps qu'elle nous parait extrêmement juste dans sa conception pathogénique.

Somme toutes ces considérations démontrent la marche du progrès dans le traitement de la myopie et de la myopie progressive en particulier.

TRAITEMENT DU DÉCOLLEMENT DE RÉTINE

D'un autre côté, les efforts des ophtalmologistes ne sont pas non plus restés stériles au point de vue du traitement du décollement de la rétine.

Nous venons de voir que l'Iridectomie constitue à nos yeux un traitement curatif pour la myopie progressive et en même temps le meilleur traitement préventif du décollement de la rétine.

Nous avons également proposé en 1882 au Congrès de Rouen l'Iridectomie combinée au repos horizontal pour combattre le décollement de la rétine. J'ai publié quelques cas de guérisons qui se sont maintenues depuis plus de vingt ans.

En 1882 on ne croyait pas encore à la possibilité de guérir le décollement de la rétine.

L'incurabilité de cette affection était presque un dogme de l'ophtalmologie et c'était presque compromettant d'oser attaquer cette notion si bien assurée.

Notre travail de 1882 et d'autres successifs ont donné le branle à beaucoup de travaux intéressants.

Depuis cette époque en effet des tentatives de tous genres ont été faites contre cette redoutable affection. Je signale en particulier :

Les ponctions scléroticales ; les cautérisations, les injections médicateuses sous conjonctivales et sous la capsule de Ténon. Cette dernière méthode a donné les meilleurs résultats : de nombreux cas de guérison de décollement de rétine ont été publiés dans tous les pays.

Pour notre part nous combinons volontiers à l'iridectomie les injections sous conjonctivales de chlorure de sodium, de phosphate de soude et la capsulo ectomie Tenonienne.

En m'appuyant sur les résultats obtenus depuis plusieurs années j'estime qu'il est possible actuellement de réduire de moitié le chiffre des victimes de la cécité pour myopie et par décollement de la rétine.

J'ajoute qu'on pourra réduire ce chiffre de 3[4 au moins quand tous les myopes porteront des verres donnés après atropinisation corrigeant leur ammétrope totale.

CHAPITRE V.

1° Glaucome. — 2° Affections de la Cornée dans leurs rapports avec la cécité.

1° GLAUCOME

Le Glaucome semble être un peu plus fréquent dans les autres régions de la France que dans le Nord si l'on en juge par les statistiques de Trousseau et les notres 19 0/0 d'un côté et 10 0/0 de l'autre.

La thérapeuthique du Glaucome se fait surtout par l'iridectomie, la sclérotomie et par les myotiques, l'ésérine et la pilocarpine. Cette thérapeutique s'est enrichie de la méthode de Badal ou l'élongation du nerf sur obitaire et surtout de la *sympothectomie*.

Somme toute on peut guérir maintenant la moitié des sujets atteints de glaucome à la condition d'intervenir au début de la maladie.

En général le glaucome est lié à l'artèrio sclérose et il est accompagné de lésions du système vasculaire telles que la perte de la vision est inévitable dans une bonne partie des cas.

L'hygiène générale et tous les moyens qui préviennent l'artério sclérose, constitueront la méthode préventive par excellence.

L'hygiène oculaire proprement dite et particulièrement l'usage de verres corrigeant exactement l'hypermétropie et l'astigmatisme contribueront également à éloigner l'attaque du glaucome chez les

sujets prédisposés, et même, ils la supprimeront dans la moitié des cas.

Il importe de distinguer vite le glaucome de façon à ne pas le confondre avec différentes affections tributaires du traitement par l'atropine. L'usage de l'atropine est très préjudiciable à la marche de la maladie. Ce médicament aggrave le glaucome.

L'intervention rapide par les myotiques et par les moyens chirurgicaux et surtout par l'iridectomie est la condition essentielle des succès obtenus dans le traitement de cette pénible et douloureuse affection.

Nous estimons que la cécité par glaucome sera réduite dans la proportion de 50 0/0. Quand le traitement préventif et le traitement curatif seront mis en œuvre en temps utile chez les sujets prédisposés au glaucome et chez ceux qui sont atteints de cette affection.

GLAUCOME CHRONIQUE SUITE DE CONTUSION

Ces considérations concernent le glaucome ordinaire classique. Elles laissent de côté le glaucome chronique. La thérapeutique du glaucome chronique est encore bien chanceuse et incertaine. Il en est de même de la pathogénie de cette affection. Je viens toutefois de mettre en évidence une variété de glaucome chronique à laquelle j'ai fait allusion dans les chapitres précédents, mais qui n'a pas encore été signalée que je sache dans la littérature ophtalmologique. Cette variété c'est le glaucome chronique d'origine traumatique. Elle s'observe à la suite de

contusions mêmes légères du globe oculaire. Elle évolue tout comme le glaucome chronique spontané. Cette variété de glaucome chronique peut être prévenue par le traitement rigoureux et prolongé des contusions du globe oculaire. De plus, j'estime qu'il y a lieu de tenter l'arrêt de cette variété de glaucome chronique par l'iridectomie. A notre avis l'iridectomie dans les cas de ce genre a beaucoup plus de chances de succès que dans le glaucome chronique spontané.

AFFECTIONS DE LA CORNÉE

Les affections de la cornée ont à leur passif une part considérable des cas de cécité : 14 0/0. Les affections de l'enfance, la rougeole, la coqueluche, le lymphatisme et la scrofule sont les facteurs les plus fréquents des kératites et des suppurations qui entraînent la perte de la vision soit par leucômes, soit par perforation de la cornée et par hernie de l'iris. Bien souvent, quand le médecin oculiste est consulté le mal à accompli son œuvre destructive. Il y a certainement sur ce terrain bien des progrès à accomplir. J'estime qu'avec les moyens dont dispose l'art médical, on peut diminuer la moitié du nombre des aveugles qui figurent dans ce chapitre.

L'antisepsie oculaire, l'atropine, l'iridectomie et le traitement général peuvent sauver bien des yeux dans cette catégorie de cécité.

Il reste encore à faire sur ce terrain un grand pas : c'est celui de la greffe de la cornée de l'animal sur l'homme avec la conservation de la transparence.

Un certain nombre de chirurgiens oculistes ont tenté cette opération.

Nous avons fait diverses tentatives de ce genre à la clinique de Somain, mais aucune de ces tentatives n'a encore donné de résultats satisfaisants. Nous avons pour notre part essayé à 6 reprises différentes la greffe de cornées de lapins mais aucune de ces greffes n'a été suivie de succès.

Les suppurations de la cornée sont souvent occasionnées par des affections des voies lacrymales. Toutes les lésions de la cornée sont dangereuses chez les sujets à voies lacrymales défectueuses. Aussi importe-t-il de les soigner avec beaucoup de soins.

J'ai signalé, en 1882, au Congrés de Rouen de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, à propos du traitement de la myopie progressive, la coexistence fréquente d'un état glaucomateux latent avec les poussées de kératites et d'ulcères de la cornée. L'excès de tension n'est pas appréciable au doigt, mais il existe et il se manifeste par un jet de l'humeur aqueuse quand on fait dans ces cas la Kératotomie suivie ou non d'Iridectomie.

Cet état subglaucomateux s'oppose souvent à la guérison de certaines kératites et d'ulcères de la cornée. Dans ces cas, les ponctions de la cornée et au besoin l'Iridectomie en cas d'opacités centrales amènent une prompte guérison.

L'emploi de la levure de bière, les injections antistreptococciques ont augmenté la puissance de nos ressources contre les suppurations de la cornée. Il faut

y ajouter les injections sous conjonctivales de sublimé, les injections d'hétol d'iodipin et d'autres substances de même genre. Les cautérisations par le fer rouge au thermocautère qui ont été imaginées par un ophtalmologiste de l'arrondissement de Douai, le Docteur Martinache d'Hornaing, rendent également de bons services pour empêcher la suppuration de détruire la cornée et d'entraîner la perte totale de la vision.

Somme toute la science possède actuellement les moyens de prévenir au moins la moitié des cas de cécité occasionnés par les lésions et surtout par la suppuration totale ou partielle de la cornée.

CHAPITRE VI.

Irido-choroïdites et Synéchies

Ces affections, comme cause de cécité, ont une influence très considérable. Elles causent à elles seules le dixième des aveugles, — c'est surtout en produisant des synéchies, c'est à dire des adhérences entre l'iris et la cristalloïde qu'elles occasionnent progressivement et presque d'une façon fatale la perte de la vision en même temps qu'elles sont la cause de douleurs de tête, de névralgies, — ces affections sont le plus souvent la conséquence d'une infection rhumatismale, goutteuse, syphilitique, diabétique ou autres. Il importe de les combattre par le traitement causal spécifique. Mais surtout, quand l'inflammation a disparu et quand le sujet a récu-

péré un certain degré de vision, il importe de faire au sujet atteint une iridectomie s'il existe des synéchies iriennes assez prononcées. L'opération de l'Iridectomie est le remède par excellence qui fait disparaître les douleurs occasionnées par les yeux atteints de synéchies en même temps qu'il garantit le plus souvent la conservation de la vision de l'œil atteint.

L'influence de l'Iridectomie hâtive dans les cas de ce genre est on ne peut plus importante, j'oserais dire qu'elle n'est pas encore suffisamment appréciée par les médecins et même par un certain nombre d'oculistes.

Nous venons de voir que pour la cataracte l'opération doit se faire généralement quand la cataracte est mûre et exceptionnellement avant maturation, c'est à dire qu'elle doit être tardive en général et exceptionnellement hâtive. Ici, au contraire, l'Iridectomie en cas de synéchie doit toujours être *hâtive*.

L'Iridectomie tardive ne donne presque rien au point de vue visuel, elle ne peut que faire disparaître la douleur.

L'Iridectomie hâtive, au contraire, a des résultats remarquables au point de vue visuel et une action non moins grande contre les douleurs.

Si les notions ci-dessus étaient mises en pratique, j'ose affirmer que l'Iridectomie agirait aussi merveilleusement que l'opération de la cataracte pour supprimer le nombre des aveugles qui appartiennent encore à cette catégorie. Il y a encore certainement

à gagner sous ce rapport quand l'éducation du public et du corps médical sera aussi complète que possible.

Dans cette catégorie de maladies, le traitement médical et l'hygiène générale et sociale peuvent aussi avoir une puissance préventive très notable. En effet, les deux facteurs les plus puissants qui produisent ces affections sont la syphilis et le rhumatisme, or tout le monde sait combien le régime diététique longtemps continué est puissant pour prévenir les manifestations rhumatismales ; d'autre part, la puissance de certains médicaments est actuellement bien connue du corps médical et des malades qui en ont profité : L'iodure de potassium et les alcalins sont de ce nombre.

Le traitement antisyphilitique a vu augmenter sa puissance avec le traitement par les injections sous cutanées intra-musculaire et intra-veineuses.

D'autre part, l'hygiène des habitations a contribué à diminuer les manifestations rhumatismales en général et celle de l'œil en particulier.

De même l'hygiène sociale peut agir puissamment pour diminuer le nombre des contaminations syphilitiques. Dans l'intérêt de la prévention de la cécité, il importe de dire aussi que nos jeunes gens ne sont pas assez suffisamment prévenus contre les dangers de la contamination syphilitique. Ils ne savent pas suffisamment combien est terrible cette affection qui non seulement peut menacer leur vision et leur vie, mais aussi la santé de leurs enfants et petits-enfants. Il y a là une éducation à compléter et c'est dans ce but que j'ai déposé un vœu par devant le Conseil

Général du Nord, visant la nécessité de montrer aux jeunes gens les conséquences de l'alcoolisme et de la syphilis. Nous verrons du reste tout à l'heure une série d'affections qui sont engendrées par la syphilis et par l'alcool, affections dont les conséquences sont encore plus terribles que celles que nous venons de traiter dans ce chapitre.

Somme toute, pour donner toute notre pensée au sujet de cette catégorie d'affections, nous pensons que les moyens dont la science dispose actuellement permettent d'enrayer de moitié le contingent fourni encore par ces affections à la cécité définitive et incurable.

CHAPITRE VII.

De la Cécité par atrophie des nerfs optiques

L'atrophie des nerfs optiques a fourni dans les statistiques de Trousseau le cinquième des cas de cécité et dans notre statistique le huitième des aveugles.

La cataracte nous a fourni le septième des cas de cécité temporaire.

A première vue, ces deux genres d'affections pourraient être rangées sur le même pied au point de vue de la cécité ; mais quand on va au fond des choses et quand on examine les résultats du traitement, la différence est très grande entre ces deux groupes d'affections considérées comme cause de cécité définitive et irrémédiable.

En effet, nous avons vu que sur 100 cataractes opérées 95 au moins récupéraient la vision, il reste donc un déchet de 5 0/0 rangés au nombre des cas de cécité incurable. A l'inverse de ce qui se passe dans le traitement de la cataracte, sur cent sujets en traitement pour atrophie des nerfs optiques c'est à peine si l'on peut en guérir cinq. C'est à dire qu'il reste 95 sujets qui deviennent complètement et irrémédiablement aveugles.

Cela étant, on peut affirmer que l'atrophie des nerfs optiques est une affection des yeux des plus redoutables et l'une de celles qui font le plus grand nombre d'aveugles.

CHAPITRE VIII

Ophtalmie purulente. — Granulations et affections congénitales comme causes de cécité.

Il y a vingt-et-un ans, sur 100 cas de cécité 33 étaient produits par l'Ophtalmie purulente. L'ophtalmie purulente constituait donc à cette époque une véritable calamité. Heureusement l'ophtalmie purulente voit son influence néfaste diminuer chaque année depuis que son traitement se vulgarise et que le public et les sages-femmes savent mieux la terrible et rapide influence de cette affection.

En quelques jours, en quelques semaines, l'ophtalmie purulente détruit des yeux quand elle n'est pas soignée convenablement alors qu'elle guérit en 5 ou 6 jours, 10 ou 15 jours au plus, quand elle est soumise au traitement rationnel d'un oculiste.

Actuellement, grâce à l'organisation généralisée des cliniques ophtalmologiques, l'influence de l'ophtalmie purulente est réduite à 9 et 11 0/0, d'après Trousseau ; elle est réduite à 3 0/0 pour la clinique de Douai, et 4 0/0 d'après la statistique de Somain que j'ai présentée en tête de ce travail.

Si faible que soit ce quotient il est à notre avis beaucoup trop considérable et, selon nous, il doit entièrement disparaître et se réduire presque à zéro.

Pour arriver à ce but il y a lieu de prendre des précautions avant et après la naissance de l'enfant.

L'ophtalmie purulente peut être produite par divers microbes ; mais elle est le plus souvent engendrée par le gonocoque si fréquemment mêlé aux sécrétions vaginales, et c'est dans le passage de la tête à travers le vagin que la contamination se produit, surtout quand le travail de l'accouchement se fait lentement.

En conséquence les lavages antiseptiques faits avant l'accouchement diminueront beaucoup les chances d'infections et, d'autre part, les lavages de l'œil et des paupières faits immédiatement après l'accouchement enlèveront les gonocoques qui auront pu s'y loger et contribueront à faire disparaître toute chance de contamination.

Dans bien des cliniques Gynécologiques on a recours à la méthode de Credé. Cette méthode consiste à instiller entre les paupières des enfants aussitôt leur naissance quelques gouttes de collyre au nitrate d'argent à 1 ou 2 0/0. Cette une méthode qui a donné

les meilleurs résultats; mais j'estime que cette méthode est rendue inutile par les moyens préventifs indiqués ci-dessus.

Si malgré ces précautions il survient de l'inflammation conjonctivale se traduisant surtout par une sécrétion jaune-citrine il n'y a pas à hésiter, il faut adresser l'enfant à un médecin oculiste. Ce dernier par des cautérisations des paupières et des culs-de-sac faites journellement et souvent deux fois par jour guérira rapidement l'ophtalmie purulente.

La guérison est absolument certaine quand l'affection subit le traitement classique dès les premiers jours.

Il y a encore d'autres méthodes de traitement. Tels les lavages au Permanganate de Potasse et le traitement par le Protargol. Nous avons fait l'essai comparatif de ces divers traitements et je dois reconnaître que c'est toujours le traitement classique par le nitrate d'argent et particulièrement la double cautérisation telle que l'a toujours pratiquée et enseignée notre maitre, le docteur Abadie, qui donne les résultats les plus sûrs.

Au point de vue social, il importe que le public et les sages-femmes soient prévenus du danger de cécité que font courir les sécrétions palpébrales qui surviennent après la naissance et, en même temps, de l'urgence qu'il y a à recourir aux soins du médecin oculiste.

Pour arriver à ce but, certaines villes et certains pays ont, sur les propositions de leurs médecins oculiste, annexé une notice avec livrets de famille relative à l'ophtalmie purulente.

Cette notice est très courte. Elle signale le danger de cécité rapide chez les nouveaux-nés dont les paupières laissent suinter une sécrétion jaunâtre plus ou moins liquide. De plus elle indique en même temps l'extrême urgence qu'il y a de présenter l'enfant aux soins de l'oculiste pour assurer une guérison certaine au bout de 5 à 6 jours.

Si la société n'y trouvait pas d'inconvénient, pareille proposition pourrait être faite en son nom à l'administration municipale si distinguée et si dévouée de la Ville de Douai à tout ce qui touche les intérêts de ses administrés et des malheureux en particulier.

LES GRANULATIONS DE LA CONJONCTIVE

Dans la Statistique de Somain la granulation donne 5 0/0 sur le chiffre total de la cécité.

Les granulations dans la Statistiqne de la Ville de Douai ont donné 8 0/0 des cas de cécité.

Ce chiffre pour Douai est relativement considérable et j'ai hâte de dire qu'il a été surtout fourni par la statistique des dix premières années de 1876 à 1886.

Durant ce laps de temps la clinique Ophtalmologique de Douai était fournie à moitié par les granuleux. Il s'en présentait généralement une bonne vingtaine à chaque consultation.

Aujourd'hui, grâce à la clinique municipale, la granulation a disparu en grande partie de la Ville où elle n'existe plus qu'à l'état Endémique. Il y a cha-

que semaine quelquefois un ou deux granuleux qui se présentent à la consultation, quelquefois il n'y en a pas.

Je me réjouis de ce résultat et si je suis heureux d'y avoir contribué depuis 1876 je tiens à reporter l'honneur de ces résultats à qui de droit:

C'est le docteur Testelin qui a le premier donné des soins aux granuleux de Douai. Ils étaient tellement nombreux à ce moment qu'il a suggéré à M. Merlin l'idée de créer un dispensaire ophtalmique municipal pour combattre sur place cette terrible affection qui frappait particulièrement la population ouvrière.

Ce dispensaire Ophtalmique fut confié au docteur Huidiez, successeur de M. Testelin en 1872; et c'est en 1876 que j'ai eu l'honneur et le plaisir d'en prendre la direction.

J'ai continué l'œuvre de mon maître en Ophtalmologie, le docteur Testelin et de son successeur le docteur Huidiez, avec le bienveillant concours des administrateurs du Bureau de bienfaisance et de l'Administration municipale de cette Ville à qui je suis heureux de rendre hommage. Je me fais également un devoir de rendre hommage aux religieuses du Bureau de bienfaisance dont le concours et le dévouement m'ont été un auxiliaire précieux et indispensable.

Actuellement je puis affirmer que la granulation est descendue en dessous de 0.50 (un demi pour cent) dans la cote-part qu'elle fournit à la classe des aveugles.

Cette cote-part est fournie par des ***sujets insouciants*** de tous soins, qui viennent recourir à nous quand l'affection a fait des ravages irréparables. Je puis affirmer qu'actuellement la science possède les moyens de faire disparaître complètement cette affection du cadre nosologique dès que les malades atteints voudront subir le traitement efficace.

LA MÉTHODE DE TRAITEMENT DE LA GRANULATION A LA CLINIQUE DE SOMAIN

En raison du nombre considérable de cas de granulations observés à Douai et dans certaines villes du Nord, Saint-Amand et le Cateau particulièrement ; le traitement de granulations m'a beaucoup préoccupé. J'ai fait diverses tentatives thérapeutiques et en 1890 j'ai imaginé une médication toute particulière contre cette affection.

Convaincu que l'affection était produite par un microbe (microbe qui n'est pas encore connu) qui s'infiltrait non seulement dans les couches épithéliales de la conjonctive, mais encore dans toute l'épaisseur de cette membrane et dans les tissus sous jacents ; voir même dans les cartillages tarse ; je traitais tous mes cas de conjonctivite granuleuse non seulement par des brossages superficiels avec diverses substances médicamenteuses, sulfate de cuivre, acide borique, sublimé; mais en outre j'injectais en même temps sous la conjonctive et même dans le cartilage tarse des substances microbicides et particulièrement le sublimé.

Ce traitement m'a donné les plus brillants résultats et j'arrive bien souvent à guérir en 5 ou 6 semaines cette affection dont le traitement exigeait autrefois et encore de nos jours des années de soins continus.

Ce traitement a été communiqué en 1890 au Congrès de la Société Française d'ophtalmologie et je ne sache pas qu'il y en ait un autre qui ait donné de plus beaux résultats.

L'atrophie optique, on peut le dire, est le point noir de l'ophtalmologie. Cette affection, jusqu'à ce jour, semble défier les efforts qui ont été faits pour la guérir, et selon toutes probabilités elle restera longtemps encore une affection incurable dans la majeure partie des cas et surtout ceux qui dérivent des affections tabétiques et de lésions emphalo-médullaires.

Est-ce à dire pour cela qu'il faille jeter le manche après la cognée ? et qu'il faille sur toute atrophie du nerf optique porter un pronostic fatal ? Nous ne le pensons pas, et nous estimons au contraire que l'étude approfondie de tous les cas d'atrophie du nerf optique aménera à reconnaitre certaines variétés qui peuvent être distraites de celles dont le pronostic est surement fatal.

Nous croyons malgré leur allure qui en impose pour un atrophié d'origine cérébrale, que certaines atrophies ont une origine purement locale et périphérique. Il y a quinze ans j'ai eu l'honneur de faire devant notre Société une communication sur l'hydarthrose orbito-oculaire ou ténonite rétro-oculaire. Dans ce travail je citais des cas d'atrophie du nerf optique

qui avaient eu cette affection comme origine, et cependant ces cas en avaient d'abord imposé pour une affection d'origine cérébrale. La distinction est importante à faire, surtout au début, car en faisant disparaître la cause rapidement, ce qui est possible, ainsi que nous l'avons prouvé, on empêche les lésions optiques d'aboutir à leur résultat fatal. De plus quand on connaît l'origine de cette affection, on peut rassurer le sujet qui a déjà perdu un œil et lui donner le plus grand espoir de conserver le second œil, ce que l'on ne peut faire quand l'atrophie optique est d'origine médullaire.

Le diagnostic de ces cas a donc une importance clinique et thérapeutique des plus grandes. Cette variété d'atrophie optique curable et surtout facilement évitable, que nous avons eu la bonne fortune de découvrir et de décrire pour la première fois est d'origine rhumatismale.

Le *rhumatisme* et les diverses infections produisent également des névrites optiques périphériques. Elles peuvent aussi toucher le nerf optique et en produire secondement l'atrophie. Cette variété d'atrophie peut être également combattue avec succès dans sa période initiale. Il suffit pour cela de surveiller ses malades et de constater hâtivement des troubles visuels, de les combattre énergiquement par le traitement général et local tout à la fois. Dans bien des cas on peut obtenir des résultats inespérés.

Nous avons également signalé une variété d'atrophie des nerfs optiques qui survient à la suite de contusions légères du globe oculaire, soit seule, soit

en compagnie du décollement de rétine, de la cataracte et du glaucome chronique. Nous estimons que cette variété d'atrophie optique peut être évitée et arrêtée à coup sûr par un traitement spécial des contusions du globe oculaire. Il en est de même en général de l'atrophie optique due au tabac.

Les variétés les plus graves de l'atrophie du nerf optique sont celles qui sont dues à l'alcoolisme et surtout à la syphilis.

Ici, quand l'atrophie est en voie d'évolution, il est rare, extrêmement rare que la science obtienne une guérison. Aussi la seule chose que l'on puisse faire sous ce rapport, c'est de l'hygiène préventive, et cette hygiène préventive s'impose d'autant plus qu'elle est pour ainsi dire la seule ressource en face de l'affection des yeux la plus redoutable qui existe.

Il est donc utile de faire connaître au public et en particulier à la jeunesse les dangers de l'alcool et de la syphilis. Une crainte salutaire sous ce rapport sera la meilleure des sauvegardes contre les cas encore trop nombreux de cécités dus à l'alcoolisme et à la syphilis et si les jeunes gens peuvent être mis en garde sous ce rapport, on verra disparaître en même temps une bonne partie de la clientèle de nos asiles d'aliénés.

Ces données qui sont absolument certaines montrent l'importance de l'hygiène préventive individuelle en même temps qu'elles tracent aux pouvoirs publics le devoir qui leur incombe de diminuer les chances de contamination par une police plus sévère de certains lieux publics, et par la délivrance de soins plus

discrets, et par ce fait plus étendus aux sujets contaminés.

Il sera nécessaire, pour arriver à ce but de vaincre une certaine pruderie qui nous a empêché jusqu'à ce jour d'aborder en face cet important problème. La solution de ce problème aura pour conséquence une diminution considérable de jeunes gens avariés et la disparition d'une bonne partie des candidats à la cécité par atrophie des nerfs optiques et à l'aliénation mentale. Je laisse de côté les conséquences désastreuses sur la progéniture des avariés, conséquences qui diminueront par le fait, en même temps que les causes de contamination disparaîtront.

En somme pour tirer une conclusion de ce chapitre, nous estimons que dans l'état actuel de nos connaissances et moyens d'actions, nous pouvons doubler au moins les résultats obtenus jusqu'à ce jour contre la cécité par atrophie des nerfs optiques ; nous estimons en outre qu'il sera possible de diminuer de moitié la cécité pour atrophie des nerfs optiques quand l'hygiène préventive individuelle et sociale sera vulgarisée et mise en pratique par tous les intéressés.

Cela étant, et me basant sur une expérience qui date de longtemps, j'estime que la granulation est une affection qui doit disparaître de toute société civilisée et qu'en tout cas elle ne doit plus, tout comme l'ophtalmie purulente occasionner la cécité définitive et incurable.

AFFECTIONS CONGÉNITALES
ET LEURS RAPPORTS AVEC LA CÉCITÉ.

Statistique Trousseau	4 à 6 0/0.
Statistique Somain	3 0/0.
Statistique Douai	3 0/0.

Il y a peu de chose à dire au sujet du traitement de cette affection, qui en général est nul. Néanmoins j'ai eu l'honneur de faire à notre Société une communication sur la guérison de la cataracte congénitale chez un aveugle de naissance de vingt ans. Je puis vous dire que la guérison de ce jeune homme se maintient parfaitement. Il va seul partout où il lui plait.

Je pense qu'on peut également tenter la cure de certaines amblyopies congénitales siné-matériâ avec certains résultats.

Mais le traitement qui sera le plus efficace, c'est le traitement préventif des causes qui amènent le plus souvent les cécités congénitales.

Parmi ces causes, il faut citer à côté des traumatismes et des émotions morales de la mère, l'alcoolisme et la syphilis des ascendants.

Ce sont ces affections qu'on retrouve comme les facteurs les plus efficaces à l'origine des tares héréditaires.

On peut obtenir sur ce terrain une réduction de cas de cécité qui peut au moins s'élever à un tiers des cas.

Ces considérations renforcent donc celles que nous venons d'exposer dans ce travail au sujet du chapitre de la cécité par atrophie des nerfs optiques.

CHAPITRE IX

Considérations générales et Résumé

Nous avons vu par ces statistiques que la cécité est surtout fréquente de 15 ans à 60 ans, c'est-à-dire dans la période d'activité de la vie humaine. La cécité a donc une origine professionnelle dont l'influence est considérable si l'on en juge par les chiffres de nos statistiques et par ceux qui ont été publiées par Trousseau et par d'autres ophtalmologistes.

Les blessures d'origine professionnelle se voient surtout de 15 à 60 ans, elles sont la cause d'un grand nombre de cécités monolatérales. Les blessures les plus fréquentes qui entraînent la cécité dans la région du Nord sont les blessures faites par les éclats de métal chez les métallurgistes et par les éclats de pierre et de charbon chez les mineurs, par le laitier incondescent chez les ouvriers des hauts fourneaux.

Les affections professionnelles qui entraînent la cécité sont rares dans notre région. Sous ce rapport, il y a lieu de signaler la cataracte chez les ouvriers verriers et surtout chez ceux qui font la bouteille. C'est la profession qui occasionne le plus de cas de cécité par cataracte.

Les mineurs ont également une affection oculaire professionnelle, le nystagmus sur lequel j'ai fait une série de travaux depuis 1877.

Le nystagmus à ma connaissance engendre très rarement la cécité totale, il faut pour cela qu'il s'y ajoute d'autres facteurs comme l'alcoolisme ou des dispositions individuelles spéciales.

Les écarts de régime, les excès de travail, l'alcoolisme et la syphilis ainsi que les différentes dispositions diathésiques exercent surtout leurs ravages dans la période de 15 à 60 ans. C'est à ces différents facteurs qu'il faut attribuer la majeure partie des cécités binoculaires.

CÉCITÉ MOINS FRÉQUENTE CHEZ LA FEMME

Notre statistique d'accord avec celle des autres auteurs indique une différence considérable du nombre des cas de cécité chez la femme et chez l'homme. Cette différence est due en grande partie à l'influence professionnelle qui est presque nulle chez la femme alors que chez l'homme elle fournit un nombre très grand de cécités et surtout de cécités monoculaires.

L'écart des chiffres pour les deux sexes est beaucoup moins considérable dans la cécité binoculaire que dans la cécité monoculaire. Cela se conçoit aisément puisque la femme reste exposée aux mêmes diathèses et aux mêmes infections que l'homme.

Pour rendre fructueux et intéressant ce travail de statistique sur lequel repose cette communication nous venons d'examiner chacun des groupes d'affections dans lesquels ont été rangés les cas de cécité binoculaire et monoculaire. Nous avons vu quels sont les moyens dont la science dispose pour les combattre. Nous en avons calculé l'efficacité et nous avons examiné en même temps quels sont les moyens préventifs capables de diminuer le nombre des malheureux aveugles. Nous avons vu que beaucoup de

progrès pouvaient encore être réalisés dans la plupart des affections qui ont été l'objet de notre examen.

Pour me résumer laissez-moi vous rappeler succintement les principales données qui résultent de cet examen :

1° Le traitement de la cataracte est actuellement aussi parfait que possible. Les améliorations à attendre de ce côté doivent viser l'hygiène générale et oculaire. Le port des verres correcteurs bien appropriés joints à une hygiène générale qui entretient une activité nutritive normale et surtout une élimination régulière de l'urée sont à notre avis de nature à diminuer dans une notable proportion le nombre considérable de cécités momentanées dues à la cataracte.

Le traitement des blessures légères de l'œil, fait avec le plus grand soin, diminuera de beaucoup le contingent des cécités monoculaires si fréquentes dans le Nord de la France. Nous évaluons la diminution possible de ce chef à 50 0/0. Il suffit pour cela d'assurer à tout blessé de l'œil antisepsie parfaite.

La myopie et le décollement de la rétine, grâce aux moyens que possède la science, et surtout par l'hygiène oculaire et par la correction totale, après atropination, peuvent voir diminuer de plus des 3/4 le contingent qu'ils apportent au nombre des aveugles incurables.

Les irido choroïdites traitées dès le début par une bonne médication et surtout les synéchies combattues hâtivement par l'iridectomie peuvent se voir enlever 50 0/0 du contingent qu'ils fournissent à la cécité.

Le glaucome peut également voir son contingent d'aveugles laisser de 50 0/0 et ici encore l'hygiène générale, le traitement préventif de l'alcoolisme, l'hygiène oculaire par les verres appropriés seront les facteurs de cette grande amélioration.

Nous avons vu que l'ophtalmie purulente peut être enrayée à coup sûr par les précautions aseptiques et par le traitement préventif de Crède et par les cautérisations faites deux fois par jour au nitrate d'argent, et par les injections de permanganate de potasse.

Les granulations peuvent être combattues victorieusement par le massage et les injections sous conjonctivales. En conséquence, nous estimons que la cécité par ophtalmie purulente et par granulations ne doit plus exister ou n'être qu'une rareté.

En somme tous les genres d'affections que nous avons examinés autant que faire se peut dans un travail de ce genre peuvent voir décroître leur cote part de cécité si les moyens que possède la science étaient appliqués à temps à ceux qui en ont besoin.

Il reste néanmoins un point noir à signaler dans ce tableau si réconfortant des progrès réalisés et à réaliser dans le domaine de l'ophtalmologie. C'est celui qui a trait aux atrophies des nerfs optiques et surtout aux atrophies consécutives aux affections vénériennes et à l'alcoolisme. Jusqu'ici, la science curative est restée pour ainsi dire impuissante, c'est donc aux mesures préventives qu'il faut s'adresser pour diminuer le nombre considérable des victimes de l'atrophie des nerfs optiques.

Les mesures préventives auront deux leviers principaux : le premier dans l'éducation de la jeunesse

qu'il faut prévenir contre les dangers de l'alcoolisme et des plaisirs faciles, dangers qui peuvent compromettre leur vue, leur vie, leur santé générale et celle de leur progéniture.

Le second levier sera dans les mesures sociales à prendre pour empêcher la propagation de l'alcoolisme et des maladies vénériennes.

Il y a là une éducation et une lutte à entreprendre dont les bienfaits seront largement plus immédiats et plus considérables que ceux qui résulteront de la lutte si utile entreprise contre la tuberculose. En défendant l'organisme contre les méfaits de l'alcoolisme et de la syphilis et de la débilité organique qui en est la conséquence. On donnerait à la lutte contre la tuberculose son arme la plus puissante.

Cette éducation et cette lutte intéressent l'avenir de nos enfants et l'avenir de la patrie française. Elle peut être entreprise et réalisée presque sans bourse déliée. Quelques conférences faites aux jeunes soldats peuvent y suffire.

En somme on guérit actuellement 50 0/0 des aveugles pris en masse, c'est-à-dire aveugles d'un œil ou de deux yeux. Les considérations développées dans ce travail au sujet de diverses affections oculaires prouvent qu'on pourrait en guérir 80 0/0 avec l'emploi d'une hygiène préventive individuelle et sociale, en harmonie avec la science actuelle (80 0/0).

Sur 100 personnes devenant aveugles de toutes les maladies précitées, il resterait 20 0/0 qui seraient définitivement et irrémédiablement aveugles soit d'un œil, soit des deux à la fois.

Les chiffres que nous donnons ci-dessus n'ont rien d'exagéré et je pense même que les résultats favorables peuvent encore être supérieurs à ce chiffre.

FIN

C'est pour contribuer à ce résultat dans la modeste mesure de nos moyens que nous avons fait ce travail.

Ce travail, à défaut de bien d'autres, a le mérite de reposer sur une observation consciencieuse et laborieuse de nombreux faits cliniques. Cette observation a touché maintes fois aux lacunes du traitement curatif et préventif des maladies oculaires. En obviant dans la mesure du possible à ces lacunes, on diminuera certainement le domaine de la cécité du 30 % de son contingent actuel et on conservera au pays des forces vives dont il a tant besoin.

Vous penserez avec moi, mes chers collègues qu'il est utile de faire connaitre, de propager cette donnée de façon à stimuler le zèle des médecins, du public et des administrations compétentes.

EN REVENANT DES INDES

Par M. MAILLARD, avocat

Membre honoraire

Et dans les longues heures du retour, de Ceylan à Marseille, dans le désœuvrement des jours monotones succédant a l'agitation de ces deux mois vécus en un rêve incessant, me revenait à l'esprit comme une obsession, cette pensée de « l'Imitation »: « Que pouvez-vous voir ailleurs que vous ne voyiez où vous êtes ? Vous avez devant vos yeux le ciel, la terre et tous les éléments ; toutes les choses du monde n'en sont-elles pas composées ? Que pouvez-vous voir en quelque lieu que ce soit qui puisse longtemps demeurer stable sous le soleil ?

Qu'étais-je en effet allé voir aux Indes et quel profit en pouvais-je rapporter ? Si je n'y avais cherché qu'un complément d'études géographiques ou historiques nécessairement incomplètes ou négligées, ou le plaisir de connaître l'architecture et les arts d'un des peuples les plus vieux du monde et le moins modernisable, mon séjour aux régions de l'Indus et du Gange au milieu des temples élevés à Mahomet, à

Boudha, à Vischnou, m'aurait déjà offert de quoi satisfaire la plus inquiète curiosité. Mais ce n'eût été là à la vérité qu'une satisfaction superficielle. Les monuments de l'Inde, ceux surtout de l'art hindou, provoquent autre chose qu'une admiration d'architecte, de décorateur ou d'artiste, et précisément parce qu'ils sont le symbole des sentiments religieux d'un peuple qui compte 300 millions d'âmes (le sixième de la population du globe) et que la vie de ce peuple se passe presque entièrement dans ces temples ou est occupée à des pratiques et des manifestations extérieures que je n'ose appeler de piété bien qu'elles en aient le caractère, il devenait intéressant d'observer cette vie dans son milieu original et d'essayer de deviner ce qu'il y avait de moralité et de philosophie latente dans ce spectacle chaque jour renouvelé. Tout porte à croire que l'Inde fut le berceau du monde ; la chose serait même sûre si l'île de Ceylan était, comme le pensent les Cinghalais et comme semble le justifier la beauté et la richesse de l'île, le paradis terrestre. Paradis ou berceau du monde, l'Inde ne cessa d'exercer une attraction magique sur les peuples du Nord de l'occident et depuis la conquête d'Alexandre 300 ans environ avant J.-C., les Musulmans du 10e au 13e siècle, puis les Mogols au 16e siècle sous un petit-fils de Tamerlan, puis les Portugais, les Hollandais, les Français, les Anglais enfin et demain les Russes, y abordèrent ou s'y établirent comme en une terre bénie et enrichissante. Elle tenta, paraît-il Salomon, durant qu'il méritait d'être appelé le sage et Bonaparte avant qu'il ne s'enivrât de la gloire de

vaincre l'Europe. Aussi ce pays d'une superficie sept fois égale à celle de la France qui s'arrête aux plus hautes montagnes du monde (plusieurs pics de l'Hymalaya atteignent 9000 mètres), que baignent deux océans, qui est traversé et arrosé par des fleuves considérables, l'Indus, le Gange, la Narbadah, la Godavery, la Cavery, offre-t-il un curieux spectacle de civilisations juxtaposées, mais non amalgamées entre elles de façon que vivant côte à côte, elles sont restées pourtant pures d'alliages et semblent s'ignorer les unes les autres. Après plusieurs invasions jaunes pénétrant par l'Est, les Rouraniens, puis les Ariens prirent par l'Ouest possession du Nord de l'Inde et formèrent, il y a peut-être 10.000 ans, le fond de la population hindoue. Les autochtones, Négritos ou Dravidiens se réfugièrent dans les montagnes du centre où quelques-unes de leurs peuplades vivent encore isolées et barbares, adorant en guise de dieux la petite vérole, le choléra, la fièvre ou le tigre. La conquête musulmane s'est surtout établie dans les régions du Nord où les conquérants sont restés au nombre de 60.000.000 environ, ce qui fait qu'Edouard VII est le plus grand souverain mahométan du monde. Les Européens y compris les Anglais sont peut-être en tout 2.300.000 dont 1.300.000 catholiques, c'est-à-dire dans la proportion d'un sur 200 et les 230 autres millions sont hindous, c'est-à-dire de la religion de Brahma, qui après avoir jusqu'au 7e siècle avant J.-C. vécu côte à côte avec le Boudhisme, le refoula peu à peu de sorte que le Boudhisme ne compte plus aux Indes que 7 millions de

fidèles, mais il lui reste les 300 millions de croyants de l'Asie Centrale, de la Chine et des iles de l'Océanie.

Ce fut vers le milieu du XVIIIe siècle que commença à s'affirmer dans l'Inde la domination anglaise. La première Compagnie anglaise s'était fondée en 1599, mais jusqu'à la rivalité de la France et de l'Angleterre et notre éviction presque complète, quelques points cotiers du Malabar ou du Coromandel avaient seuls vu s'établir des comptoirs étrangers ; la sanglante mutinerie des Cypayes en 1857 et le châtiment sanglant qui les fit rentrer dans la soumission, la déposition du dernier Grand Mogol et le couronnement de la reine Victoria comme impératrice de l'Inde en 1876 semblent avoir assuré définitivement la suprématie de l'Angleterre tant sur les pays d'administration anglaise que sur les Etats dont elle a respecté l'indépendance, en se les attachant d'ailleurs par une étroite vassalité, tels que le Radjputana, le Nyzam.

Le gouvernement anglais compte à peine aux Indes 200.000 nationaux sur lesquels 25.000 sont officiers et soldats, encadrant une armée indigène qui compte environ 200.000 hommes. Ce serait donc une erreur de croire que cette terre est pour eux une colonie ; c'est une conquête où une administration européenne s'est implantée, pacifiant, civilisant, organisant, au point de vue matériel du moins, un vaste pays en désordre. Les bienfaits de cette civilisation, ce sont la sécurité assurée, les relations et les échanges facilités par la création de routes, le service des postes et

des télégraphes, l'ouverture de chemins de fer qui sillonnent maintenant ces vastes étendues, tout comme un état européen et sont utilisés par les indigènes dont ils servent le besoin de mouvement et l'instinct de migration. A la façon des Romains dont ils sont les continuateurs, les Anglais, après avoir multiplié les voies de communication, se sont attachés à la question des eaux. Ils en prennent où il y en a trop, pour en donner où il n'y en a pas, créant des canaux d'irrigation, endiguant des fleuves, captant des sources. forçant ainsi la végétation et la fécondité à refleurir dans des régions devenues stériles et où d'effroyables famines déciment régulièrement des millions d'êtres. La persistance dans l'effort, le respect absolu des usages, des mœurs, quelque incohérents qu'ils soient, la justice égale pour tous, voilà sur quels éléments repose l'autorité anglaise estimée, respectée, mais peu sympathique, le conquérant ayant pour le peuple conquis (avec lequel il est à peine en contact, leurs résidences, qu'ils appellent cantonnements, étant généralement établies à quelques kilomètres des villes indigènes), ayant autant de dédain qu'il en peut tomber du haut du plus haut des fils d'Albion.

Voilà donc un siècle que les Hindous vivent en relation avec notre civilisation occidentale, qu'ils en voient les effets, qu'ils jouissent du bénéfice de ses progrès matériels, qu'ils reçoivent en un mot, l'initiation de nos habitudes de vivre, de penser, par les échanges commerciaux, le chemin de fer, les journaux, les livres, les écoles, les missions. Or quel

chemin nos idées ont-elles fait dans leur esprit, quelles modifications, sinon quel progrès peut-on constater chez eux. Jugez-en vous-même par le spectacle que j'ai vu et dont je vais vous faire la narration fidèle.

Au point de vue social, les castes constituent l'organisation la plus ancienne et la plus inviolable de l'Inde. Les prêtres, les guerriers, les laboureurs, les bergers, les ouvriers, telles étaient les premières castes qui se sont subdivisées en une infinité de sections ou chacun est emprisonné avec défense d'en sortir sous peine d'excommunication. Un hindou qui a perdu sa caste devient un paria. On perd sa caste par une mésalliance en prenant femme au dehors, ou bien en exerçant une profession ou un métier qui ne sont pas ceux de la caste, ou encore en faisant quelque chose que n'autorise pas l'esprit de la caste. Ainsi le pêcheur qui pourra d'après les lois de sa caste porter sa charge de poissons suspendue aux deux extrémités d'un jonc flexible appuyé sur son épaule comme le fléau d'une balance, sera déshonoré et expulsé de sa caste s'il est surpris portant un fardeau sur la tête ou sur le dos. Chaque caste a ses statuts, ses rites, son initiation. Pour réintégrer sa caste perdue il faut s'imposer des pénitences et manger le gâteau purificateur pétri des quatre produits sacrés de la vache, son urine, sa fiente, son beurre et son lait.

En un mot : hors la caste pas de salut.

Cette organisation, obstacle considérable à tout perfectionnement de l'individu ou de la famille, est

tellement enracinée que les missionnaires Jésuites soit du XVII[e] siècle soit de l'heure présente en respectent les préceptes et que les rares convertis que fait leur zèle, en temps de famine surtout, conservent leurs préjugés de caste et restent Hindous d'habitudes tout en devenant chrétiens de croyances pourvu que leur foi ne consiste pas naïvement à admettre que l'incarnation du Christ est à tout prendre la dernière et la plus parfaite incarnation de leur dieu Vischnou.

Au point de vue religieux, les dieux chez les Hindous sont légion, et le culte qui leur est rendu à en juger par les apparences dénote un esprit de superstition le plus naturaliste qui se puisse concevoir.

La mythologie arienne — on suppute que les Ariens sont venus aux Indes entre 5000 et 2000 ans avant J.-C. — compte 33 dieux : 11 dans les cieux, 11 sur la terre et 11 dans l'air mitoyen. Le polythéisme Hindou ne s'est pas arrêté là. A la religion boudhique dont les fondateurs avaient été humbles et dont les prêtres devinrent entreprenants et intolérants ce qui les perdit, succéda le Brahmanisme qui ajouta ses dieux à ceux qui peuplaient déjà la théogonie indienne, de façon que l'olympe Hindou est l'ancêtre de l'olympe Grec avec à la tête un dieu unique mais dont dérivent d'autres dieux aussi nombreux que peuvent l'imaginer la fantaisie, la crédulité, la superstition la plus grossière. En somme tout Hindou bien élevé comprend que sous la forme qu'il choisit il adore la divinité que les autres adorent sous d'autres formes. Ce qui domine actuellement ce sont les cultes

de Vischnou et de Siva le destructeur, adoré surtout par les classes inférieures sous sa manifestation féminine qu'on appelle Kali. C'est à elle qu'aux environs de Calcutta on sacrifiait encore des enfants en 1866. Aujourd'hui Kali se contente de chèvres. Il en est d'autres qui au lieu d'être destructeurs sont conservateurs et organisateurs. A ceux-là et à leurs emblêmes de pierre, les offrandes sont plus aimables et plus renouvelées. Chacun des dieux ou des femmes des dieux a son image tantôt menaçante et diforme, tantôt élégante et gaie ou bien amusante et ironique comme Ganesh le dieu de la sagesse, très honoré dans une grande partie de l'Inde sous la figure d'un homme obèse avec une tête et une trompe d'éléphant. Et comme ces dieux sont conçus par l'esprit de l'Hindou, en représentation des forces et des énergies naturelles, ne soyez point surpris que les animaux eux-mêmes soient sacrés et que les temples des dieux soient pour quelques-uns un asile ; les vaches, les singes, les paons, les tourterelles, les perruches, les éléphants, les serpents mêmes reçoivent des adorations.

Ceci crée de singuliers rapports entre l'homme qui se sait un être créé et dépendant et la divinité, qu'il est volontiers porté à confondre avec toutes les forces ou les fatalités dont il ne pénètre pas le mystère. Qui pourra deviner la signification raisonnable, si elles en ont une, des manifestations religieuses auxquelles se livrent chaque jour des rives du Gange aux temples de Madma, de Tanjore ces 230 millions de croyants ou de crédules ?

Que des fakirs, en assez grand nombre encore, se rencontrent dans les villes les plus saintes de l'Inde, à Nassik sur la Godavery, à Muttra sur le Djumma, à Alla Habad au confluent de ce fleuve avec le Gange, à Bénarès, les uns étendus sur des claies armées de clous et martyrisant leur chair, les autres debout, immobiles sur un pied; ceux-ci la tête presque complètement enfouie dans le sable et souffrant de l'asphyxie volontaire; ceux-là entretenant leur corps de blessures sanguinolentes exposées au soleil, tous amaigris badigeonnés de craie ou d'ocre jaune, hallucinés, extatiques; ils ne seront jamais que des isolés, objets de superstitieux respect ou de répugnante surprise....

Mais qu'un peuple tout entier, hommes, femmes, enfants vienne chaque jour et du matin au soir se livrer le long des fleuves sacrés aux ablutions les plus prolongées accompagnées de manifestations rituelles au moins singulières; qu'ils aspergent un certain nombre de fois les différentes parties de leur corps; qu'ils offrent au dieu personnifié par l'eau sainte des fleurs ou des brins d'herbe tout en prononçant des syllabes prescrites; qu'ils emportent dans une amphore de cuivre cette eau sacrée pour en aller arroser l'image de leurs dieux ou leurs pierres symboliques, il y a là un spectacle d'une nouveauté et d'une intensité poignante qui déroute notre entendement et qui fait qu'on se demande si c'est encore de la folie qu'une folie qui fait agir des millions d'êtres.

Que font alignés sous les galeries des temples, ou élevés dans la profondeur d'un sanctuaire obscur, ou

entrevus dans des petites niches de pierre, ou jetés aux carrefours des rues, aux fontaines, par milliers ces lingams ou ces zonis symboles de la force génératrice que les femmes vont enguirlander de fleurs sur lesquels en passant elles jettent quelques gouttes de l'eau puisée au fleuve, autour desquels elles processionnent graves, demi-nues et pourtant pudiques?

Que signifie ce panthéon de divinités bestiales devant lesquelles, au fond des temples les plus extraordinaires du monde, brûlent des lampes, s'évaporent des parfums, résonnent des tambours et des cymbales, au milieu de l'incessant va-et-vient des Brahmanes et des fidèles indifférents, sauf pour lui demander une aumône, au curieux qui passe et semblant lui dire : plus que votre raison ma déraison est saine!

Pourquoi ces processions de chars énormes que tirent à grand'peine des centaines de bras tendus et au-devant et autour desquels se précipitent au risque de se faire écraser des milliers de pélerins absorbés dans la contemplation hystérique du dieu; ou encore ces cortèges qui chaque jour dans certaines villes étalent leurs originales fantaisies d'oriflammes, de parasols, d'emblêmes et de costumes pour se rendre au son d'une musique endiablée au temple où ils font leurs quotidiennes et singulières dévotions. Pourquoi cette foule, si elle n'est point vraiment atteinte du délire héréditaire, suit-elle avec anxiété et au milieu d'une bousculade bruyante ces vaches qu'il est sacrilège de tuer mais dont il est propice de recueillir la fiente et l'urine ?

Pourquoi ce taureau da pierre est-il éventé par de pieux brahmanes, sérieux dans cet office déraisonnable ?

Pourquoi au creux de cet arbre des fidèles viennent-ils déposer quelques grains de poussière ?

Pourquoi ces milliers d'idoles, ces milliers de cultes dont quelques-uns bravent ce que nous appelons l'honnêteté !

Pourquoi tout cela, dont je ne puis même vous faire une idée, si ce n'est pour justifier cette définition que l'on a donné de l'homme qu'il est un animal religieux, ou si ce n'est que la race Hindoue est naïvement et sincèrement polythéiste et qu'il y a grande chance qu'elle persiste dans cette façon séculaire de comprendre la religion. Les soixante millions de musulmans sont irréductibles, — on n'a jamais vu un musulman abjurer, — je crains bien qu'il en soit de même des 230 millions d'Hindous chez lesquels la civilisation européenne qui les traverse et dont ils profitent n'a point modifié une idée, ni déterminé un semblant d'évolution.

Ces hommes qui n'ont pour tout vêtement qu'un fil autour des reins et trois centimètres de toile intermédiaire, ces femmes dont les bracelets et les bagues encombrent les mains, les bras, les pieds, les genoux, le nez, les oreilles, ce qui constitue parfois une insuffisante parure ; ces castes de brahmanes qui vivent de la crédulité des autres castes ; ces temples dont l'architecture est étrange autant que le culte qu'on y célèbre et que l'on réédifie ou que l'on construit à nouveau en l'honneur des mêmes dieux ou des

mêmes idoles, comme si la foi polythéiste n'était nullement contredite ou ébranlée, tout ce monde vieux de plus de cinquante siècles est dans une activité et un rajeunissement perpétuels.

On peut ne pas se presser d'aller le voir, il sera demain ce qu'il était hier et son immobilité, sa fixité me paraissent décourageantes pour certaines entreprises. Demain, hier ? ne sont-ce pas là seulement à tout prendre que des moments dans le cours indéfini du temps et la mesure où nous assujettissons les choses n'est-elle pas faussée par la durée éphémère de notre existence.

Ces barbares, qui sont heureux dans leur barbarie, que n'émeuvent ni la famine, ni le choléra, ni la peste, qui trouvent dans leur religion sans morale, plaisir à vivre, endurance à souffrir, bonheur à mourir, qui assistent indifférents et dédaigneux à la pénétration de notre civilisation et de nos mœurs, ces barbares seront-ils un jour illuminés et assagis ? A voir l'intrépidité de ceux qui s'acharnent à cet ingrat labeur, on est amené à se rappeler cette pensée sur laquelle Etienne Lamy terminait dernièrement, dans la « Revue des Deux-Mondes », un article sur l'apostolat :

« Un Juif a annoncé trois ans une doctrine qu'il nomme la bonne nouvelle dans quelques villes de Judée. Accusé par les puissances sacerdotales, condamné par la puissance politique, il est mort sur une croix aux applaudissements de la multitude. Ses disciples étaient assez peu nombreux pour tenir avec lui dans sa barque de Génésareth et autour de

la table où il prit son dernier repas. Ces douze hommes, parmi lesquels s'est trouvé un traitre, étaient par leur pauvreté et par leur ignorance des hommes de rien dans leur propre pays. C'est à eux que le supplicié avant de disparaître a, d'un mot qui enveloppe le monde, légué les nations. »

La docilité des apôtres n'est pas moins surprenante que la parole du maître. Dès qu'il les a quittés, ils se dispersent, certains de se rapprocher de lui par les routes de l'obéissance, et l'impossible conquête est commencée.

Et dans les longues heures du retour, dans le désœuvrement des jours monotones, au milieu des souvenirs de tant de choses vues durant deux mois d'agitation et d'inquiète curiosité, ces réflexions graves obsédaient mon esprit et comme je ne pouvais me défendre de cette pensée : que pouvez-vous voir ailleurs que vous ne voyez où vous êtes. Vous avez devant les yeux le ciel, la terre et les éléments, toutes les choses du monde n'en sont-elles pas composées ? Que pouvez-vous voir, en quelque lieu que ce soit, qui puisse longtemps demeurer stable sous le soleil ?

Je pris le parti de me réfugier dans les dossiers et les procédures, ce qui est encore une manière de cultiver son jardin.

Décembre 1901.

CHOSES D'ARTOIS ET DE FLANDRE

Par M. Paul-Auguste MASSY

Membre résidant

LES BEFFROIS

A ALBERT LANTOINE.

Oh ! les beffrois, les vieux beffrois d'aspect farouche,
joyaux évocateurs naïvement ouvrés,
dont la légende autant que l'histoire nous touche,
et que leur âge et leur beauté rendent sacrés !

Ils sont restés chez nous l'orgueil de la commune :
là vibrait comme y vibre encor son cœur loyal,
là chantaient ses espoirs, là grondaient ses rancunes
et ses défis jetés au monde féodal.

Et les blocs de granit, dont on fit les assises
d'où vers le libre azur vont d'un jet s'élançant
ces gardiens éternels des antiques franchises,
furent liés et cimentés avec du sang.

Chaque pierre ajoutée à leurs fleurons étranges
atteste les vouloirs des aïeux révoltés
et clame les horreurs des humaines vendanges
qui mirent tant de pourpre aux blasons des Cités.

Et toujours, portant haut et ferme ta bannière,
ô Flandre des tocsins et des clairs carillons!
superbes, face au vent qui fouette leur crinière,
tu vois à leur sommet se dresser tes lions.

LES STADHUIS

A René Le Cholleux.

D'aspect moins rude, moins austère,
plus somptueux que les beffrois,
ils ont aussi grand caractère,
sous leurs dentelles, leurs orfrois.

Et peu de palais sont semblables
à ces Hôtels, où les Mayeurs,
plus rois que les rois véritables,
siégeaient en maîtres et seigneurs.

Choses si frêles, si légères
sont leurs arcades, leurs piliers,
les ogives de leurs verrières,
les rampes de leurs escaliers;

si délicates sont les lignes
des créneaux qui bordent leurs toits
et de leurs bretèques insignes,
ces hardis parloirs aux bourgeois,

que l'on douterait de leur âge
sans les comptes des imagiers,
dont on retrouve, à chaque page,
les traces dans nos chartiers.

On dirait de blancs reliquaires
aux quels la pourpre aux tons sanglants,
les ors des ciels crépusculaires
tiennent lieu d'écrins opulents.

Pourtant leur génèse est la même
que la génèse des beffrois,
et pareillement on les aime,
car ils ont, comme eux, autrefois,

vu d'héroïques prises d'armes,
connu les affres, les horreurs
des assauts, et les nuits d'alarmes
pleines de tragiques rumeurs;

et, sur les ruines, les cendres,
après les reîtres, les bourreaux :
l'Espagne érigeant, dans les Flandres,
ses bûchers et ses échafauds.

VLANDEREN DIE LEU!

A Sébastien-Charles Leconte.

Revenus sont les jours rouges
ô Lion! quand tu rugis;
et dans les plus fiers logis
Aussi bien que dans les bouges,

arcs flexibles, lourds épieux,
fers d'épée et fers de lance :
tout est prêt. C'est un silence
que ce sont faits les adieux,

et qu'implacable nuée,
qui, toujours va grandissant,
la Flandre, rouge de sang,
aux batailles s'est ruée.

Et, guidons claquant au vent,
gens de cœur et gens de tête,
sont accourus à la fête
ceux d'Artois, ceux d'Ostrevent.

Et, préludes des mêlées.
les tocsins enflent leurs voix,
les bancloques des beffrois
sonnent à toutes volées.

LES HALLES

A JULES CHAVANON.

Plus de traces des heurts récents, des chocs épiques !
Sur les tombes des morts se font rares les pleurs.
L'herbe croît où brillaient hier les fers des piques,
et la plaine, au soleil, rit couverte de fleurs.

Dès l'aube, en les faubourgs détruits par l'incendie
et rebâtis soudain bourdonnent les métiers.
Voici l'idylle après la sombre tragédie !
Rouverts sont les comptoirs, les forges, les chantiers.

Déjà l'on se sent presque à l'étroit dans les villes,
et l'étranger afflue avec l'or en leurs murs.
Plus d'alertes, la nuit ! Les logis sont tranquilles,
et, libres à présent, tous les chemins sont sûrs.

Plus que jamais le luxe est grand, la vie intense.
C'est la trêve, et chacun se hâte d'en jouir.
Peut-être faudra-t-il, demain, pour la défense
de la glèbe natale être prêt à mourir !

Et c'est à qui, parmi tant de cités rivales
sera la mieux parée, et triomphante aura,
énergique et têtue en ses vouloirs, des Halles,
où des extrémités du monde l'on viendra :

énormes entrepôts, grandioses refuges
à peine suffisants, alors, pour ces bourgeois,
ces marchands orgueilleux, dont les femmes, à Bruges,
par leur faste étonnaient les épouses des Rois.

INSTANTANÉ

A Monsieur et a Madame Alfred Souillard.

Huit heures. Fin de juin, le soir. Grandes ouvertes,
les fenêtres laissent entrer, parfum subtil,
l'arôme des tilleuls en fleurs, des plantes vertes
des jardins proches ; et, sonore, le babil
d'un merle trouble seul le calme et lourd silence
de la salle, où, du bout des dents, des écoliers
mordent au fruit amer de l'arbre de science
et n'attendent qu'un mot pour fermer leurs cahiers,
tandis qu'au ciel d'un bleu pâle, le ciel des toiles
des peintres hollandais, commencent à pointer,
lentement, çà et là, les premières étoiles
et que l'oiseau toujours continue à chanter.

Mardi 24 Juin 1902

GAYANT

A Monsieur Edouard Carette.

Il eut pour *berce* un coin de terre bien flamande ;
et maintenant aïeul choyé de la Cité,
où semble, avec les ans, sa popularité
rajeunir, s'affirmer plus fervente et plus grande,

dès qu'il paraît, nimbé des ors de la légende
qui fait de lui l'être de force et de bonté,
le chevalier féal, le géant redouté
devant lequel céda l'invasion normande :

vers lui, d'un même élan, tous les bras sont tendus ;
et les clairs carillons s'épuisent éperdus
à rythmer les festins, les bals de la Kermesse ;

et, pavoisé, le vieux Douay des Communiers
revoit les jours de beuverie et de liesse
qu'ont rendus immortels, les Brauwer, les Téniers.

Douay. Juillet 1902.

LES LYS

A Omer Courcout.

Pareil en sa fraicheur aux légendes dorées,
voici l'un des récits qui couraient nos contrées,
et qu'autrefois, tout en filant leurs quenouillées,
les aïeules, l'hiver, racontaient aux veillées.

En ce temps-là, des voix très douces, inconnues
des hommes, tout à coup chantèrent dans les nues.
Et les lys, fleurs du Ciel, les lys furent l'offrande
que firent à Jésus, en sa pauvreté grande,
non les bergers, les rois d'Orient, mais les Anges
qui guidèrent leurs pas, invisibles phalanges,
et les menèrent voir ce prodige ineffable
d'un Enfant-Dieu n'ayant pour abri qu'une étable.

Et candides, les lys, les lys hiératiques,
mettaient comme un sourire et des clartés mystiques,
sur la crèche et les murs du réduit lamentable ;
et leur parfum montait, encens pur, délectable,
vers Celui, qui pour nous devait donner sa vie
et tendait ses bras nus à la Vierge Marie.

Depuis, les nobles fleurs, qu'apportèrent les Anges
en la nuit de Noël, ont traversé nos fanges
sans se souiller jamais, toujours restant les mêmes.
Et l'Eglise du Christ donne encor pour emblêmes
à ses vierges les lys, qu'en ses hymnes de fête
elle chante, elle exalte avec le Roi-Prophète.
Les lys ont inspiré les Docteurs de l'Ecole.
Les yeux baignés de pleurs, un moine de Fiésole
nimbait de fleurs de lys les martyres, les saintes,
qu'extasié d'amour, la veille il avait peintes.
Les lys sont des joyaux, et la Chevalerie
de lys, à son aurore, était toute fleurie :
ils ornaient les pommeaux des glaives, des épées
avec lesquels on écrivait les épopées;
sur l'émail des blasons ils s'insurgeaient, farouches,
contre les lâchetés et les trahisons louches;
et, jadis, on les vit, parmi les fers de lance,
quand la misère était grande au pays de France,
briller, lueur d'espoir secourable et sereine,
brodés sur le pennon de Jeanne la lorraine.

JACQUES ARTEWELDE

A Raoul Briquet.

Il fut le maître. Il tint la Flandre en sa tutelle,
mais il la voulut forte, et respectée, et belle.
Lui vivant, nul n'osa porter la main sur elle.

Alors, les plus hardis et les plus avancés
des hommes de son temps furent tôt dépassés.
Sur leurs trônes, les rois se virent menacés.

Il fut puissant. Dans ses desseins : point de lacune.
Il allait droit, œuvrant son rêve, sans rancune,
mais brisant tout obstacle et domptant la fortune.

Il fut le fier Ruward, que, debout, écoutait
la Flandre frémissante. A tout ce qu'il tentait,
Gand! pour elle et pour toi, le peuple se prêtait.

Et ce peuple, qu'il avait fait à son image,
ne s'épargnait aucunement, au grand dommage
de ceux auxquels ces nouveautés portaient ombrage,

de ceux qui, pour toujours, t'ont légué le souci
d'avoir, un soir, laissé mettre à mort, sans merci,
le plus grand de tes fils, le mieux aimant aussi.

Gand. Septembre.

LA VIERGE DE MICHEL-ANGE

A Louis Serrier.

Non loin du mausolée où dort le Téméraire,
siège sur un autel qu'un fin vitrail éclaire,
les traits par la douleur et l'angoisse pâlis,
pudiquement drapée en sa robe aux longs plis,
une Vierge pensive, et si triste, et si douce,
qu'une immense pitié droit vers elle nous pousse.
Sur son Fils ses regards sont tendrement baissés
et lui cachent les pleurs récents qu'elle a versés.
Or, les temps sont venus qu'il faut qu'un Dieu pâtisse
pour le rachat du monde et s'offre en sacrifice ;
mais, ce Dieu, ce Sauveur promis et qu'on attend
n'est autre que le fils sur lequel elle entend
conserver à jamais son maternel empire.
Et c'est pourquoi son cœur saigne lorsque l'attire
loin d'elle le chemin royal du Golgotha
et que, pour lui ravir l'enfant qu'elle allaita,
— gibet noir emplissant l'horizon de ténèbres, —
larges, la croix étend déjà ses bras funèbres.

Bruges. — Notre-Dame.

LES PRIMITIFS

A Jean Ott.

Ils ont une façon de rendre la beauté
des scènes de la Bible et des saints Evangiles,
et d'y grouper des gens de leur temps, de leurs Villes
qui surprend et séduit par sa naïveté.

Sans doute, avec l'histoire ils se mettent à l'aise,
et souvent leur dessin est rigide et brutal ;
mais de l'esprit, des mœurs du monde féodal
il est l'expression exacte et la synthèse.

Chez eux, rien de flottant, de vague, d'irréel :
c'est leur coin de pays qu'ils exaltent sans cesse,
toujours c'est le soleil des Flandres qui caresse
les fleurs qu'ils font éclore aux parterres du ciel.

Et, dans leurs clairs tableaux, ce Paradis mystique
a des murs couronnés de créneaux et de tours,
avec, au lieu de ponts-levis sombres et lourds,
pour entrée un léger et blanc portail gothique :

arc-triomphal étrange et d'un faste ingénu,
liliale dentelle aux fins réseaux de pierre,
évoquant le jubé, dont Dixmude est si fière
et qui lui fut légué par un maître inconnu.

AU BÉGUINAGE

Pour Monsieur et Madame Henri Duhem.

Béguines aux voiles blancs,
douces et pieuses femmes,
amantes des Christs dolents
cloués à des croix infâmes,

Saintes, qui prenant pour vous
les pires de nos misères,
calmez le juste courroux
du Seigneur par vos prières,

chez vous tout est consolant,
tout est gai comme vos âmes :
c'est le triomphe du blanc
et du vert et de leurs gammes.

Blancs sont les murs de l'enclos,
et blanches les silhouettes
des toits à pas de moineaux
qui coiffent les maisonnettes.

Et les portes, les barreaux
verts des fenêtres rappellent
l'eau dormante des canaux
qui font Bruge et Gand si belles.

Et les rideaux, simples lés
de mousseline commune,
ont les tons immaculés
de pâles rayons de lune.

Et sont restés les arceaux
de la mignonne chapelle
blancs emmi les verts rameaux
d'arbres vétustes comme elle.

Et, par le temps épargnés,
là rayonnent dans leur gloire
des marbres armoriés
ayant des blancheurs d'ivoire.

Mais, dans tous ces verts, ces blancs
triomphants et dont les notes
semblent avoir les élans
de vos oraisons dévotes,

Béguines aux voiles blancs,
douces et pieuses femmes,
amantes des Christs dolents
cloués à des croix infâmes,

comme vous, il faut ne voir,
fusant vers le ciel immense,
que des emblèmes d'espoir,
des symboles d'innocence.

Bruges. Septembre.

LE LAC D'AMOUR

POUR ANTOINETTE-MARIE MASSY.

Des bruits d'ailes partout s'évadent des feuillées
que la rude chanson des coqs a réveillées.

Et les appels des Angelus, et le babil
des carillons lointains ont des gaîtés d'avril.

Et l'aube au ciel en fête a mis des lueurs roses
d'un ton très calme, en harmonie avec les choses
qui de ce coin perdu forment les horizons,
avec la plaine, avec Bruges et ses maisons,
ses palais, ses clochers pareils à des dentelles.

Et, reflétant le ciel, où des vols d'hirondelles
passent, voici le Lac ; et restés encor verts,
sur ses bords, des gazons et des sentiers déserts
ombragés d'ormes et menant au Béguinage.

Et tout s'éclaire et se précise davantage
avec le jour qui monte. Et nous saisissons mieux
le sens de ton vocable, ô Lac mystérieux !
où nulle barque au vent n'ouvre ses blanches voiles,
où, çà et là, points d'or, minuscules étoiles,
des nénuphars en fleurs tremblent dans les roseaux,
ce pendant que, glissant sur la moire des eaux,
des cygnes, lentement, se promènent par bandes,
hautains évocateurs de tragiques légendes.

UN HOLLANDAIS A L'UNIVERSITÉ DE DOUAI

JOURNAL D'ARNOLD VAN BUCHEL

du 11 mars 1584 au 28 juin 1585

d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht

Par M. le Baron DE WARENGHIEN

Membre résidant

Les Mémoires de l'Académie du Hâvre — année 1901 — relataient un fait des plus intéressants pour l'histoire de l'Université de Douai.

Sous ce titre : « un Hollandais au Hâvre, en 1585, » M. Alphonse Martin, Membre résidant de cette Société, signalait que la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht conserve le curieux journal manuscrit d'un jurisconsulte voyageur Arnold Van Buchel, né dans cette ville, le 18 mars 1565, et mort en 1641. Une partie de cette relation a trait à un voyage qu'il

(1) Recueil des Publications de la Société Havraise d'Études diverses 1901 p. 111 à 118.

avait fait en France, en 1584-1585. Grâce à M. Van Langeraad, pasteur à Utrecht et à M. Vidier, de la Société de l'Histoire de Paris, cette Société a eu la bonne fortune d'obtenir communication de ce document précieux et a publié, dans le tome xxvie de ses Mémoires, édité en 1899, tout ce qui a trait au séjour de Van Buchel à Paris en 1585 et 1586. M. Alphonse Martin ajoutait qu'auparavant, Arnold Van Buchel avait séjourné à Douai, pendant seize mois, du 11 mars 1584 au 28 Juin 1585.

La traduction de M. Vidier, car le journal de Van Buchel est en latin, commence au 28 Juin 1585, jour du départ de Douai, pour suivre notre voyageur à Paris et de là en Normandie où il s'embarque au Hâvre pour retourner dans son pays. La Société havraise d'études diverses s'est empressée de reproduire, avec les explications et le commentaire de M. Martin, la partie du journal relative à l'itinéraire de Van Buchel en Normandie et à son passage au Hâvre.

Ces deux travaux étaient muets sur son séjour à Douai. Il importait de savoir si Van Buchel en avait tenu note dans son journal. Grâce à l'obligeance de M. le Pasteur Van Langeraad, j'ai pu me faire délivrer copie du journal, dans la partie qui nous intéresse et qui est, jusqu'à présent, inédite. Parmi les trop rares documents qui nous sont parvenus sur l'Université Douaisienne, c'est assurément le plus complet, et le plus vivant : car Van Buchel était non seulement un étudiant modèle, mais un voyageur instruit et consciencieux. Il notait, jour par jour, tout

ce qui lui semblait digne d'attention ; depuis les moindres détails et incidents du voyage, jusqu'aux monuments les plus remarquables qu'il décrivait avec soin, sans oublier les anecdotes, les mœurs, les coutumes curieuses des villes qu'il visitait ; le tout accompagné d'appréciations et de critiques, parfois assez piquantes.

La vie de Van Buchel, nous est connue par la Bibliotheca Belgica de Foppens, qui en fait le plus grand éloge, mais elle l'est mieux encore par les passages de son journal et par une autobiographie qui est dans le manuscrit 1324 (Hist. 179) de la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht.

Arnold Van Buchel naquit à Utrecht, le 18 mars 1565. Il fit ses premières études à Utrecht et Arnhem. Il se rendit ensuite à Leyde, (Avril-Octobre 1583) où il entendit les leçons de Hugues Doneau, de Julius Beima, de Conrad Van Deventer, pour le droit et de Juste Lipse pour les belles-lettres : « quorum tunc celeberrima erat fama », dit Foppens. (1) On le retrouve à Utrecht, d'octobre 1583 à Février 1584, où le retint le soin de régler sa situation de fortune un peu compromise, par un tuteur peu scrupuleux, Jean Boger. Il entreprit ensuite plusieurs voyages : séjourna à Douai de mars 1584 à Juin 1585 ; puis, à Paris, de Juillet 1585 à mai 1586. Après avoir passé quelques mois à Utrecht, de Juin 1586, à Mars 1587, il se remit en route et visita l'Allemagne, d'Avril à Novembre 1587 ; puis l'Italie, de novembre 1587 à Avril

(1) Foppens. Bibliotheca Belgica. T. 1, p. 94 à 96.

1588. De ce dernier séjour il tira la matière d'un « Iter Italicum » qui forme les 91 premiers folios du tome II de son commentarius.

Entré au service de M. de Brederode (Juin 1590 à Mars 1591) puis, de Jean de Hornes (Mai 1591, Mai 1592), il voyagea encore en Allemagne, de Mai à Novembre 1591. Vers la fin de l'année 1592, il revint à Leyde, s'inscrivit de nouveau à l'Université et s'y fit recevoir licencié en droit, le 6 Février 1593. Il se fixa alors à Utrecht, où il exerça pendant vingt ans la profession d'avocat. Il s'y maria le 6 Mai 1593, avec Nicolette Van Voorst, veuve de Valentin Van der Voort et sœur de Gertrude Van Voorst : celle-ci était elle-même mariée au médecin Ælius Everardus Vorstius qui fut, dans la suite, professeur à Leyde. De ce mariage, Van Buchel eut un fils : Arent, né le 21 Avril 1594, et mort à l'âge de 16 ans. Profondément affligé par cette perte, Van Buchel renonça à sa situation d'avocat pour revenir à l'étude des Belles-Lettres et de l'Histoire qui l'avait charmé dans sa jeunesse. Il légua tous ses livres à la Bibliothèque publique d'Utrecht : et par là, il sauva son précieux journal, et son nom même de l'oubli (1).

Comme beaucoup de ses contemporains, Van Buchel fut, à la fois, un jurisconsulte et un érudit :

(1) Foppens Bibliotheca Belgica, t. I, p, 94 et 95. Trajectum eruditum, auctore Casparo Burmanno Trajectino. Trajecti ad Rhenum 1750 p. 38-42. Biographisch Woordenbœk der Nederlander door A. J. Van der Aa, t. II, pars II. Haarlem 1854 p. 1540-1542. A la fin de cet article se trouve une littérature complète. Indications fournies par M. le Pasteur Van Langeraad.

jurisconsulte par profession et érudit par goût. Au cours de ses voyages, il avait visité, avec soin, tous les lieux où il passait ; observant les coutumes, étudiant les monuments et notant avec beaucoup d'intelligence toutes ses remarques personnelles. A ce point de vue, son journal fournit de précieuses indications sur les localités qu'il visita. Quand il eut quitté le barreau, il s'adonna tout entier à l'étude de l'antiquité et du Moyen-Age ; très lettré, il entendait le grec, écrivait le latin et parlait l'Italien, l'Allemand et le Français ; il entra en relation d'études avec les savants les plus éminents, tels que : Merula, Vossius, Pontanus, Scriverius, Miraeus, Swertius, Gruterus ; il entretint avec eux une correspondance considérable. L'estime de ses compatriotes ne lui fit pas défaut. Gaspar Van Baerle l'appelle : « vir antiquitatis peritissimus.... antiquitatum et secretorum Bataviæ scrutator studiosissimus ». Vossius parle de lui comme d'un « vir antiquitatum peritissimus et sublimis judicii ». Gijsbert Vœt l'appelle : « eximius jurisconsultus et in arte heraldicâ versatissimus. » (1)

Voici d'ailleurs une autobiographie qui le fera connaître plus intimement encore : (2)

Arnold Van Buchel est né à Utrecht, en Hollande, le 17 mars 1565. Il jeta les fondements de son éducation littéraire dans sa ville natale, puis il suivit à

(1) Tous ces détails biographiques sont textuellement empruntés à M. le Pasteur Van Langeraad. Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, t. XXVI, p. 59 et 60.

(2) N° 1324 du Catalogue Mss de P.-A. Tiele, intitulé : « Stukken Betreppende Arent van Buchel en leden syner familie (1587-1621).

Leyde les cours de Doneau et de Juste Lipse dont la renommée était alors illustre. Il visita ensuite les Académies des deux Gaules « utriusque Galliæ », puis celles d'Allemagne et d'Italie. Il reçut enfin le titre de jurisconsulte, dans sa patrie ; se fit inscrire comme avocat à Utrecht et y plaida. Mais comme il avait peu de goût pour cette profession « cum parum hoc exercitii genus arrideret, » à la mort de son fils unique, il revint à de plus agréables études. Il consacra beaucoup de temps à pénétrer les antiquités du moyen-âge dont l'histoire a tant besoin, et entra en relations d'études avec les savants les plus éminents. A la prière de Gruterus et de Sweertius, il prépara pour les Aubry, libraires de Francfort, une édition des histoires des évêques d'Utrecht, de Béka et de Héda destinée à remplacer celle de B.-G. Furmerius (Franeker 1611). Son manuscrit contenant le texte revu avec soin sur les originaux et ses annotations fut détruit en Allemagne, par suite du malheur des temps, après l'envoi qu'il en fit à Gruterus. Il a recommencé son travail et en prépare une meilleure édition, pourvu que Dieu veuille bien prolonger sa vie. La description de la ville d'Utrecht et de l'ancien état de cette province qui figure dans la « Belgii confœderati Respublica » de Jean de Laet, 1630, est son œuvre. Il a ré 'igé le texte de l'album de bota nique publié, en 1614, par Crispin de Pass, le jeune, avec des gravures sur cuivre. Il est l'auteur de l'appendice à l'éditton française de l'Atlas de Mercator par Josse Hondius, parue à Amsterdam, en 1630. Il a commencé un ouvrage sur les écrivains

hollandais, sur les femmes qui s'étaient illustrées par leur esprit et leur science, et un catalogue des peintres illustres. Il a atteint aujourd'hui l'âge de 74 ans avec une santé qui laisse à désirer ; il échangera sans déplaisir cette vie fragile contre une vie meilleure, quand il plaira au Dieu tout puissant : « mediocri valetudine ætatis annum 74 agens, meliorem vitam quando Deo O. M. placuerit cum hâc fragili, hand illubenter commutaturus. » (1 et 2)

Van Buchel omet de mentionner que, pendant deux ans, de 1619 à 1621, il fut administrateur de la Compagnie Orientale dont le siège était à Utrecht. Bien qu'ayant abandonné, comme avocat, la pratique des affaires. sa renommée comme jurisconsulte était si bien établie qu'il fut souvent consulté dans les cas difficiles : (3) mais, en disant adieu au Palais, ce fut,

(1) Mémoires de la Société d'Histoire de Paris, trad. Vidier, préface par le Pasteur Van Langeraad et autobiographie latine due à son obligeance, p. 61.

(2) Voici sur Van Buchel la Bibliographie Hollandaise indiquée par M. Van der Aa :
Gouthoven, oude chron. van Holl., bl. 226 ; Pars, Naamrol van de Batavise en Hollandse schryv., bl. 41, 158 : Halma Toon der Vereen Nerderl ; van Hoogstraten en Brouerius van Nidek, Groot Algem. Hist. Woordenb., van Heussen en van Rhyn, Kerkel Outh, D. II, bl. 143 ; Burman, Traject Erudit. p. 301-342 ; Saxe, Onomast. Liter, Pars IV, p. 167 ; Koh, Vaderl Woordenb. der Zamenl, Utrechts Fijds 1035, bl. 330 en 331, 1036, bl. 404-407 ; Biog. Univers, Tome III, page 42 ; Smits en Schotel, Beschr. van Dord., bl. LII en LIII ; doch vooral Utrechts Fijds 1837, bl. 20-25, 59-64, 163-172.

(3) Van Buchel était Docteur en Droit. Voir Biographisch Wordenbuch de M. Van der Aa. J'en dois la traduction à l'obligeance de M. Lebettre, sous-bibliothécaire de la Ville de Douai.

avant tout, pour se consacrer entièrement aux belles lettres et à l'histoire, et plus particulièrement à celle de Hollande, pendant le moyen-âge. Ses recherches jetèrent quelque lumière sur cette période obscure. Il entretenait d'ailleurs une correspondance avec de nombreux savants qui lui révélaient volontiers sur ce point le fruit de leurs recherches. Aux noms cités plus haut, il convient d'ajouter celui de Paulus Mélésius, avec qui il se lia d'amitié pendant son séjour à Paris.

Van Buchel comprenait le grec et écrivait en latin aussi bien en prose qu'en vers. Il le maniait avec autant de facilité que d'élégance. Son journal et le « Carmen de itinere Duacensi » en fournissent la preuve indéniable. (1)

Il reste à donner une dernière et importante indication. En quittant la Hollande, en 1584, Van Buchel était déjà protestant de cœur et de tendances. Il attendit jusqu'en 1591, pour abandonner la religion catholique ; mais, en maints endroits, cet état d'âme s'est reflété dans ses impressions de voyage et dans certaines de ses critiques.

Le journal de Van Buchel est formé de deux volu-

(1) M. Van der Aa dans son Dictionnaire biographique de la Hollande signale de Van Buchel :

1° Neuf lettres à Pierre Scriverius. Insignium virorum epistolæ a Meelio editæ. Amst. 1701.

2° Deux lettres à Gérard Jean Vossius in Sylloge Epistolarum Vossii LXXI et CIX.

3° Cinq lettres in Sylloge Epistolarum Antonii Matthæi.

4° Trois lettres à Jean Van Bevenvyk.

5° Une à Jean Isaac Pontanus

mes intitulés : « Commentarius rerum quotidianarum » in quo præter itinera diversarum regionum, urbium, » oppidorum que situs, antiquitates, principes, ins- » tituta, mores, multa corum quæ tam inter publicos » quam privatos contingere solent, occurrent exem- » pla (Jan. 1580. Avril 1599). » La partie consacrée à la France se trouve dans le tome I fol. 160 à 260. (1)

C'est à Lyon, tout d'abord, que Van Buchel se proposait de compléter ses études : au sortir de la célébre Université de Leyde. Il avait alors 19 ans ; mais à la veille du départ une lettre adressée à C. Quesnoy, lui annonce la mort du correspondant de Lyon chez qui il devait prendre pension. Il change aussitôt d'avis, et part pour Dordrecht, avec son beau-frère, afin de s'y embarquer pour la France. Il passe un jour à Dordrecht à visiter les beaux jardins de la Confrérie des Archers et l'Hôtel des Monnaies. Femmes et jeunes filles lui semblent assez jolies : il remarque la fraîcheur de leur teint « candidâ cute », leurs yeux noirs « nigris ocellis », et leur taille au-dessus de la moyenne « staturâ etiam decenti proceriore. »

Il y rencontre Henri Plagius (2), l'envoyé de l'Université Douaisienne « nuncius Duacensis » en com-

(1) Voir P. A. Tiele. Catalogus Codicum manuscriptorum bibliothecæ Universitatis Rheno Trajectinæ (1887) page 205. L'autobiographie est dans le manuscrit 1324 (Hist. 179) de la Bibliothèque d'Utrecht. Voir ibid. p. 314-315. Mémoires de la Société de l'Histoire de Parisp. 60 en note.

(2) Probablement Laplace. Voir L'Ancienne Faculté de Droit de Douai par M. Paul Collinet, Professeur de Droit à l'Université de Lille, p. 21. Ce nom était alors porté à Douai.

pagnie de plusieurs jeunes gens qu'il avait pour mission d'amener à Douai. Il loge avec eux au « Lion Rouge » « Leone purpurato. » Van Buchel remarque la beauté des filles de l'aubergiste ; celui-ci un véritable cyclope, « ex cyclopum genere » le met en garde contre la légèreté « levitatem veneream » des jeunes Françaises. Et se donnant en exemple il raconte entre autres anecdotes, que lui-même avait été, jadis, si bien captivé par les agaceries d'une jouvencelle « osculo » qu'en la quittant il s'était cru sur le point de mourir de chagrin.

C'est à l'aurore du 17 Février, que Van Buchel dit adieu à son beau-frère ; il lui serre la main, en signe d'au revoir « revisendi spe » et se joint à la jeune troupe d'étudiants qu'Henri Plagius dirige vers Douai. Voici les noms de ses nouveaux compagnons : Adam Duncius et Jean Kiesius, d'Harlem ; Henri Durstius, de Hollande ; Sérapion Montisma ; Rutgerus Verkerdicus, Gerardus Verhulius, d'Utrecht ; Jonas Borlous, de Zutphen ; Pierre Ceclinus, de Flandre ; Flaminius Paleo, d'Italie (1). Tous s'embarquent et le vent ne tarde pas à enfler les voiles du navire.

Van Buchel a fait en vers très joliment tournés le récit de son voyage à Douai : « carmen de itinere Duacensi. » Ce récit permet de pénétrer son état d'âme, à l'heure décisive du départ.

Nous quittons, dit-il, la terre si douce et si féconde de Hollande. Puisse, Dieu aidant, notre voyage s'accomplir sous une heureuse étoile :

(1) Van Buchel l'appelle « dardanarius » spéculateur ou accapareur de blé.

Fæcundos Batavum dulces que relinquimus agros,
Det Deus ut fausto sidere pergat iter !

Ce ne sont pas des vœux téméraires qui nous entraînent loin d'ici. Nous savons que le vent et les flots de la mer, manquent souvent de charmes. Les malheurs de la France infortunée, ne sont pas faits davantage pour nous attirer et nous inspirer le désir d'abandonner notre patrie et nos foyers. Le seul amour de la science « solus amor sophiæ » nous décide à quitter Utrecht. Apollon et le Chœur des Muses, nous appellent aussi loin de nos demeures.

Déjà la barque qui nous emmène sillonne le Rhin sous l'effort de ses deux rameurs et sa rapidité égale celle d'un agile coursier. Il me faut regarder en arrière, car mon âme s'attache aux murs de ma patrie ; elle veut parcourir une dernière fois les sites qui lui sont chers. Oui, à peine suis-je arraché d'ici par la marche du navire, que l'image d'Utrecht voltige autour de moi ; à peine suis-je en route que déjà elle revient devant mes yeux. Maintenant je souhaite aux fureurs civiles d'apaiser leur rage insensée ; je prie Dieu que les innocents ne soient pas victimes de ces funestes guerres. C'est ainsi, je le crois, qu'Ovide, exilé sur les rives de la Scythie, quittait avec douleur, o Rome, tes sept collines. Mais la cause de mon départ est toute autre : le souvenir d'aucun crime ne me poursuit ; orner mon esprit voilà l'unique motif de mon voyage. Enfin, au moment d'abandonner mes camarades, sur le sable du rivage, de tristes pensées me viennent en foule, à l'esprit. Que faire ? Pourquoi

ce temps perdu en pure perte? il faut partir ! Adieu donc, chers et fidèles amis. A peine avais-je ainsi parlé, que tout à coup le matelot serra les cordages des voiles, et tous mes amis me souhaitèrent longue vie, d'un seul cri.

Non etenim nos hinc ducunt temeraria vota,
  Nec quoque delitias ventus et æquor habent :
Nec placet infelix tantum mihi Gallia, dulces
  Ut cuperem patrios deseruisse lares !
Solus amor Sophiæ, Trajectum linquere suadet,
  Evocat Aonidum me quoque turba domo.
Viderat ut lucis post Idus Februus ortum
  Bis, subiit liquidas nostra carina vias !
Navita jam gemino sulcabat remige Rhenum
  Et cursum celeri fluminis æquat equo.
Tunc ego respiciens, patriis in mœnibus hæret
  Errabat que animus per loca grata meus ;
Vix que avellebar namque urbis oberrat imago ;
  Discedo, ante oculos sed redit illa meos.
Nunc caput integrum male sanis civibus opto
  Nunc precor, innocuos ne mala bella premant !
Sic credo, Scythicas Naso relegatus in oras,
  Vix potuit montes linquere, Roma, tuos !
Causa mea est melior, quum crimina nulla sequuntur,
  Ingenii cultus, unica causa viæ est !
Denique, cum sterili socios in littore stantes
  Desererem, subeunt tristia multa mihi !
Quid facerem ? Frustra ne moror ? Discedere fas est ;
  Ergo valete pià pectora juncta fide !
Sic dixi : subito tendebat nauta rudentes,
  Vive diu ! dixit quisquis amicus erat !

Ces effusions poétiques n'empêchent pas Van Buchel de consigner, dans son journal, avec une rigoureuse précision, l'itinéraire du voyage. Il se

plaît, dès les premières pages, à faire montre de son érudition, au point de vue de l'histoire et des mœurs du pays qui se déroule sous ses yeux, sur les deux rives du fleuve. Ici, ce sont les derniers vestiges du camp de Mérovée, que les eaux ont presque entièrement recouvert ; là, c'est le camp de Rammekens, la plus sûre forteresse de l'Ile de Walcheren, et que l'empereur Charles-Quint a fait construire pour la défense de l'embouchure du fleuve ; mêmes descriptions et souvenirs pour Arnemuide, Flessinghe, Middlebourg ; enfin, le 4 Mars, vers le soir, ils entrent dans le port de Calais après avoir été battus par une forte tempête pendant toute une journée, et après avoir perdu leur ancre. Ici encore le « Carmen de itinere Duacensi, » va nous donner la description de la tempête :

« Déjà le jour commençait à luire, le pilote nous montrait Calais, le fameux « portus Iccius » était devant nos yeux, mais c'est en vain, hélas ! que nous apercevions le port si longtemps désiré pour y serrer nos voiles en toute sécurité. Le reflux de la mer arrête le navire et nous oblige à rester exposés aux périls menaçants des flots. A notre vif chagrin, nous sommes ballottés sur les vagues en courroux qui frappent à coups redoublés sur les flancs du navire. Le vent et les flots s'unissent pour nous infliger les tortures du roulis. Hélas ! notre ancre, jusque là si fidèle, est brisée et tout espoir humain est définitivement perdu. Un seul moyen de salut nous reste : c'est d'implorer ls secours du Christ :

» O divin Maître, c'est en vain que le matelot veut traverser la mer, c'est en vain que les villes sont en-

tourées de murailles, si la puissance divine ne préserve pas le navire contre les vents de la mer et si le Dieu tout puissant ne garde pas les murailles. Aussi, toi qui affermis jadis les pieds de l'apôtre sur les vagues, et ceux des Juifs quand ils fuyaient la poursuite des Pharaons, mets un terme aux menaces de la mer et aux fureurs des flots, afin que notre navire vogue paisiblement au souffle d'un doux zéphir. »

» Le Seigneur nous exauce, il apaise la fureur des flots au moment où le Soleil précipitait sa course pour éclairer l'autre moitié de la terre, et que la Lune commençait sa carrière à travers l'obscurité du ciel. C'est alors que nous débarquons enfin dans les faubourgs si commerçants de Calais, heureux d'avoir échappé au pressants dangers de la mer :

Intramus tandem lucrosa suburbia laeti
Evasisse feri tanta pericla maris.

Il y a de la facilité, de l'élégance, et un certain souffle poétique dans le récit de Van Buchel ; toutes choses dont l'insuffisance de la traduction ne donne, hélas ! qu'une idée fort imparfaite.

Pour comble de malheur, des rochers et des écueils rendent, à la mer basse, l'entrée du port périlleuse : des marins français les prennent dans leurs barques et les déposent à quatre pas de là sur la terre ferme. Pour prix de ce très faible service, ils extorquent en véritable barbares « extortis, barbaro more, a singulis tribus solidis », de chaque passager, la somme de trois sous. Et Van Buchel de regretter l'inutile dépense, à la pensée qu'il leur eût été si facile de gagner la terre avec leur propre navire.

Ils s'installent pour la nuit à l'auberge des Trois Rois, dans les faubourgs, où leur hôtesse les met aussi à très forte contribution. C'est d'ailleurs un des traits caractéristiques de Van Buchel, qu'il est défiant comme le sont presque toujours les étrangers, et que facilement il traite de voleurs les hôteliers qui l'hébergent.

Le premier soin de Van Buchel en arrivant à Calais est de corriger son calendrier et de l'avancer de dix jours en vertu de la correction grégorienne (gregorianam anni correctionem) qui avait été édictée en 1583.

« Au lever du soleil, nous fîmes notre entrée dans Calais. C'est une ville très forte et on ne peut mieux défendue contre les attaques des Anglais. Elle a une citadelle très bien armée. Il est défendu à tout étranger d'examiner les portes et fortifications. Il est prudent même d'en détourner les yeux pour échapper à une forte amende. Calais est une très petite ville de la Morinie ; c'est le plus court trajet pour aller en Angleterre. A la splendeur du soleil couchant, nous avons distingué au loin les monts d'Albion ; « Albionæ montes ». On croit que c'est le Portus Iccius des Anciens, ou le Gessoriacus des Morins, d'où César gagna la Grande-Bretagne. Il est cité par Strabon, cité par Pline et presque tous les anciens. Cette ville est très forte par sa position naturelle, parce que du côté de la mer elle a des cavernes rocheuses qui laissent passer le flux, de sorte qu'elle est entièrement entourée d'eau et par cela même inexpugnable, comme l'a dit Polydore Vergilius. Il

raconte qu'elle fut prise par le roi Edouard III en MCCCXLVIII. Il fut alors décrété que les Anglais seuls l'habiteraient, mais enfin elle fut reprise, sous le règne de Henri II, par le duc de Guise. Adria Turnèbe a raconté cette expédition dans un savant poëme et décrit très poétiquement cette ville.

« C'est à l'extrémité des confins de Picardie et de Flandre, là où Thétis inonde la terre de ses eaux ou la couvre de sable, que se trouve Calais ; Calais que nous croyons avoir été inconnue aux anciens ! »

Avant de quitter la ville, ils paient le prix de la traversée, qui était d'un thaler par personne, et Van Buchel remarque que les femmes sont vêtues de robes garnies de fourrures ; qu'elles sortent dans les rues, en bonnet « pileatæ » et les seins découverts, à la mode de France « papillis Francico more denudatis. »

Le lendemain, ils partent à pied, le long de la mer, à travers les dunes, pour Gravelines qui est à trois lieues de Calais. C'est une ville de Flandre très fortifiée, située dans le voisinage de la mer. Elle a un château-fort. Elle est soumise au roi d'Espagne. Son gouverneur est Valentin de la Motte. Tout près de là s'est livré le mémorable combat de 1558 où l'amiral Egmond, gouverneur de Flandre, extermina presque les Gallo-Francs. Là Henri Plagius fut obligé de montrer un passeport du duc de Parme. Il nous fallut passer la nuit dans un faubourg peu hospitalier et dormir dans une écurie non loin des chevaux, dont le dangereux voisinage nous exposait à leurs coups de pied ; mais pour nous faire oublier tous

ces inconvénients, il y aurait eu les charmes de notre hôtesse (hospitæ pulcherrimæ blanditiæ) qui voulut bien me faire part de la bonne opinion qu'elle avait de moi, ainsi que sa servante, s'il m'avait été permis de la mettre à profit.

J'avais eu le projet, dit-il, de parler ici du Comté de Flandre et de ses souverains ; mais ceci m'entraînerait à d'interminables commentaires. Il suffira de rappeler les auteurs qui ont traité ce sujet ; tels que : Jacques de Meyer qui écrivit les Annales de Flandre, d'Oudegherst, Markanus, Froissart, Jacques Marchand qui fit en vers le bref récit des Vies des Comtes de Flandre. Celle-ci eut des Comtes d'origine française, depuis Charlemagne jusqu'au dernier Bauduin qui institua comme héritier Charles, roi de Danemark, qui mourut sans postérité, en 1127. Il en résulta une compétition pour la souveraineté du Comté entre le Roi de France et les Empereurs. Cependant la postérité de Robert le Frison la fit passer aux Bourguignons, et, par ceux-ci, elle parvint enfin à l'empire d'Autriche.

A Gravelines, ils louent une barque qui les mène lentement à St-Omer, à quatre lieues de Gravelines. C'est une ville épiscopale de l'Artois, assez fortifiée. Par l'aération, l'aspect, les édifices, les églises, les places, la propreté et la beauté de toutes choses elle est comparable aux villes de Hollande. Pline fait mention des Oromansaques, attenans au bourg appelé Gessoriacum (1). Peut-être ont-ils donné leur nom à

(1) Hist. Nat. L. IV, 30 et 37.

cette ville. Theodorus Pulmannus pense lui aussi, que Gessoriacum était sur les frontières de la Morinie, à l'endroit où est situé Saint-Omer, ou tout au moins sur son territoire : là où une plaine basse, d'une grande étendue est bornée par des collines et des hauteurs dont le relief est à peine accusé. Cette plaine, à son extrémité, et dans sa partie la plus étroite, s'élève du côté de Soriak : les habitants l'appellent aujourd'hui le port de Soriak (1). En l'enten-

(1) La Théorie de Van Buchel sur le Portus Itius est celle de Simon Ogier, son contemporain. Voici ce que dit à cet égard le poète de St-Omer : le rapprochement est assez curieux : Sylvæ ad Joannem Bogardum p. 334.

Nam Gessoriacum fuit Soriacum
Pulcer Audomaræ ditionis pagus
Alludens ad priscum nomine vulgari,
Mille passus distans ab urbe Sitiâ
Ad Sacellum situs vicinum Blendeckæ
Nam Sitius olim mari pulsabatur,
Quod extendebatur usque Soriacum
Ubi nunc aduncis anchoræ dentibus
Eruuntur sæpe telluris e solo.
Cum scinduntur agri vomere rigido.

Pour clore le débat, toujours ouvert sur la situation exacte de Gessoriacum et du fameux Portus Itius, voici quelques notes extraites des Variétés Historiques sur la Ville de St-Omer, par M. Piers. « St-Omer a été autrefois, dit-on, un port de mer qui avait un golfe très ample.... suffisamment indiqué par les hautes digues et les remparts qui sont presque tous autour de la ville. Son ancien nom le donne à connaître Sainct au Mer...

La mer s'écoulait du côté du promontoire et contournait tantôt large, tantôt plus étroite, jusqu'au delà d'Arques, au pied des monts de Blendecques et d'Helfaut où les regards furent longtemps frappés des ruines d'une vieille chapelle appelée Sorick. Le golfe avait son

dant ainsi désigner, il est impossible de ne pas s'étonner que le nom de port soit donné à un endroit aussi éloigné de la mer. Mais c'est un fait, que la configuration des lieux, même à sec, évoque l'image d'un port. Toute cette vallée, autrefois inondée, a fait retour à la terre, par voie d'accroissement, le jour où les eaux se sont retirées. En voici la preuve : les échevins de St-Omer reconnaissent, non seulement que leur ville est d'origine moderne ; bien plus, ils racontent et affirment qu'autrefois son emplacement était submergé par la mer et que les laboureurs, en retournant la terre avec leurs charrues ont parfois mis au jour des ancres de navires. Saint-Omer a des sources très-limpides dont les eaux sortent de terre, de différents côtés, à travers les rues. La cathédrale est fort belle. Elle a un dallage de marbre, d'une légèreté et d'une propreté admirables, avec bon nombre de tombeaux de marbre et d'épitaphes, mais

issue entre les deux collines qui avoisinent St-Omer et qui servaient jadis de limites à la violence des flots.

La première partie de ce port, (le havre inférieur) le Portus Citerior était à Sorick, entre Arques et Wizernes : c'était là que le conquérant des Gaules faisait radouber ses navires.

Sithieu était le golfe du port: Sinus Itius. Quant au Portus ulterior ou superior, les uns le placent à Calais, d'autres à Sangatte. Par rapport à Sorick et à St-Omer, Sangatte était bien : le portus ulterior p. 6 et 7.

Simon Ogier dit que Soriacum était un joli village des environs de St-Omer ; ne s'agirait-il pas de Serques ? On peut objecter, il est vrai, que Serques est dans le canton Nord, tandis que Arques, Blandecques, et Wizernes sont dans le canton Sud.

comme je n'avais pas alors de goût pour ce genre de curiosités, je n'en ai décrit aucune (1).

St-Omer, évêque de Thérouanne, donna son nom, et à la cathédrale et à la ville. Il naquit à Constance en 685 après J.-C. Adroald lui fit don du camp de Sithieu qu'il convertit en monastère. Après lui, Saint Bertin y fonda une très belle abbaye qui peut compter parmi les plus somptueuses et les plus riches de toute la Belgique. Elle eut tout récemment pour abbé Gérard, de la célèbre famille d'Américourt, qui ne manquait pas de science : « hominem non indoctum. »

J'y ai vu un crocodile et une tortue d'énormes dimensions, dont le vulgaire, suivant son habitude, racontait maintes fables. C'est là que passe la rivière de l'Aa qui est navigable. Les jeunes filles sont d'une beauté remarquable (splendidique ocelli micantes instar siderum), leurs yeux superbes brillent comme des étoiles ; leurs jolies toilettes ne suivent pas les modes françaises ; elles s'assimilent plutôt les élégances du Brabant et de la Flandre.

Il y a cependant un fait que je ne puis passer sous silence car il est aussi curieux à raconter qu'à entendre. Il y a des femmes, marchandes de la rue (2),

(1) Le goût n'en est venu à Van Buchel qu'au cours de son séjour à Paris, et c'est fort malheureux pour le Douai de 1584 et 1585, où il n'a trancrit aucune épitaphe, ni pris aucun dessin de monument ou d'église.

(2) C'est ainsi que M. Brom, de l'Université d'Utrecht propose de traduire les mots « foraticas mulieres » qui pourraient aussi signifier femmes de la campagne du mot « foras » au lieu de « forum ».

qui parlent seulement Flamand, d'autres Français ; il y en a même qui se servent d'un idiome mixte, de telle sorte que ni le Français, ni le Flamand ne les comprennent à moins de connaître les deux langues. Les habitants mêmes de St-Omer ne parlent que le Français.

Le jour autrefois consacré à lune « dies qui Lunæ olim sacer, » nous vit quitter St-Omer et arriver par une route assez boueuse, à Aire, distante de 3 lieues. Aire est une ville peu importante de l'Artois, auprès de la Lys. Elle a un collège de chanoines qui eut jadis pour prévôt Jérôme Buslidianus, digne d'une mémoire éternelle, et dont Erasme se souvient si souvent. Nous visitâmes cette collégiale qu'on restaurait avec le plus grand soin. Pendant que nous l'examinions, un chanoine ou un prêtre nous interpella tout à coup, en latin, d'une façon agressive (nos suo latino invadens, aggreditur. » Son visage sévère n'eut pas le don de nous effrayer. Il nous demanda d'où nous venions, où nous allions. Et nous de répondre que nous arrivions d'Allemagne pour étudier à l'Université de Douai. Alors, avec un sourire amer : il était temps, dit-il, de quitter votre patrie, car déjà vous aviez le glaive sur la gorge « jugulo vestro jam imminebat gladius », et d'ici un an aucun de vos compatriotes ne pourra rester impunément en Hollande. A de nouvelles questions, il fut très sèchement répondu. Je vois, s'écria-t-il, quel est votre esprit. Vous avez beau venir ici pour vous instruire, la souillure, oui la souillure de l'hérésie reste au fond de vos cœurs. Nous lui donnâmes de bonnes

paroles, telles que le comportaient le temps et la nécessité, tout en pouvant à peine contenir notre envie de rire, en voyant que les Français étaient assez inintelligents pour évaluer si mal les forces de leurs voisins ; mais que pouvait-on dire de plus à un homme d'une classe aussi ignorante que la sienne : « sed dandum quid erat hoc hominum generi rerum imperitissimo ? »

Il y a là un château assez ancien destiné à loger les gouverneurs.

Le lendemain, après avoir traversé la ville forte de Lillers, située à trois lieues d'Aire, nous parvinmes, à pied, vers le soir, à Béthune. C'est une ville protégée par des murailles et des fossés très profonds. Elle fut donnée en dot à Mathilde, par son père, Daniel, seigneur de Béthune et de Tenremonde, lorsqu'elle épousa Guy de Dampierre, comte de Flandre. Les fromages de Béthune sont recommandables, par dessus tous les autres (1).

Le lendemain, ils louent une voiture pour 30 solidi (sous) et parviennent, vers midi, à Lens, toute petite ville connue par son Collège de chanoines et presque réduite en ruines par les Franco-Gaulois, en 1557. Vers le soir du onze mars, ils entrent à Douai, situé à neuf lieues de Béthune, après quatorze jours de voyage, et se logent à l'auberge de la Nef dorée : « sub insigni navis deauratæ. » Voici, décrite par le

(1) Casei Bethunienses, præter alios commendantur. Voilà une réflexion, qui prouve l'impartialité de Van Buchel : il est vrai qu'en 1584 il n'y avait pas de traités de commerce, et que les fromages de Hollande ne pénétraient guère en France.

Carmen de itinere Duacensi, la dernière étape du voyage :

«De Béthune, un cocher peu prudent nous conduit, tant bien que mal, au pas lent de ses quatre chevaux, à travers les calcaires de la plaine de Lens ; c'est ainsi, qu'au coucher du soleil, nous entrons enfin à Douai, heureux d'en finir avec les longs ennuis d'une route si ingrate :

Inde parum prudens tardis auriga quadrigis,
Nox per calciferos non bene ductat agros :
Sic tandem intrantes, Phœbo cedente, Duacum
Liquimus ingratæ taedia longa viæ. »

Le 23 Mars, Arnold Van Buchel prend pension chez Antoine Pinchon (1), bourgeois de la ville de Douai, âgé d'environ soixante ans, qui se glorifiait d'avoir eu comme pensionnaires les premiers étudiants de l'Université fondée vingt ans plus tôt, par Philippe II, roi d'Espagne.

Certains auteurs pensent que le nom de Douai vient des Aduatiques, ou, comme on le lit, par corruption du mot, dans César, du peuple des Catuaques. D'autres pensent que son origine est plus récente et font dériver l'étymologie de son nom du mot français douaire qui signifie dot.

Douai fut autrefois beaucoup moins étendu comme le montrent les anciennes murailles auprès des Franciscains et la nouvelle place de l'Université. La

(1) En 1626, il y eut à l'Université de Douai, un Professeur de Droit du nom de Pinchon. M. Collinet, p. 77.

paroisse de Saint-Albin fut aussi en dehors des murs ; le territoire environnant, était, si je ne me trompe, sous la puissance des comtes de Lalaing. En plusieurs endroits, il y a des terres cultivées et des jardins qui ressemblent à des fermes. Il y a des auteurs qui font remonter Douai à l'époque des Goths, dont le camp aurait été établi à l'endroit qui domine le Collège Royal. D'autres affirment que son origine est moins ancienne et attribuent sa fondation aux Normands. L'église de Notre-Dame a, selon Guichardin, été bâtie, à l'époque de Clovis, roi des Francs, par Arcanaldus, maître de la Cavalerie franque, ou Connétable, selon l'appellation française. Polydore Vergil cite la Ville des Atuatiques, à l'époque d'Edouard III, roi d'Angleterre, sans faire aucune mention précise de Douai, bien qu'il semble en donner la description. Douai fait partie, comme Lille et Orchies, de la Frandre wallonne. Philippe le Bel, roi de France, avait extorqué, par vol, des Comtes de Flandres, ces trois villes, en 1304. Elles furent restituées par Charles V de Valois, en 1369, à Louis de Male, dont Philippe de Bourgogne épousa la fille. Froissart rapporte que ces villes furent remises en gage à Philippe le Bel, pour une certaine somme, dont le roi Charles fit cadeau à Louis de Male, en faveur de ce mariage (1).

Douai est aujourd'hui une ville assez grande et fortifiée avec beaucoup d'art. Elle est traversée par

(1) Voir Chroniques de Douai, par le Président Taillar, pages 279 à 281, t. 1 et 258.

la Scarpe qui est ici navigable. Elle est issue semble-t-il des campagnes d'Artois. Elle a pour églises la Collégiale de St-Amé, dont le prévôt est Martin Boshemius, d'Amsterdam, chancelier de l'Université ; notre maître, homme fantasque, avare, orgueilleux : trois défauts qui semblent héréditaires dans sa profession. (1) L'Eglise paroissiale est consacrée à Saint Pierre ; il y a de plus : les églises de Saint-Jacques, de Notre-Dame, de Saint-Nicolas, et comme monastères ceux des Franciscains et des Dominicains.

Les beaux édifices sont rares, à l'exception de l'Hôtel-de-Ville et des palais des Collèges. La ville a six portes : celles de Notre-Dame, de Cantin, (2) d'Arras, d'Ocq, (3) des Eaux (4) et du Marais. (5)

Voici maintenant la description de l'Université : Les écoles bordent la rue nouvelle et, tout près, sont les Collèges d'Anchin et de Marchiennes.

L'abbaye d'Anchin (Aquincintii: ceint par les eaux) fut bâtie très grandement. Son fondateur fut arrêté par la mort dans l'achèvement de son œuvre. Les Jésuites dirigent ce Collège. Leur institut a été approuvé par le pape Paul III (Farnèse) en 1540.

(1) En regard de ces attaques injurieuses, il est bon de placer ce que Foppens a dit de Boshemius. Foppens fait le plus grand éloge de son humilité, de sa piété et de sa science, T. 11, 870 et 871.

(2) Il y a dans le manuscrit : « Cassinensem. » Or, comme il s'agit de la Porte de Paris (autrefois Saint-Eloi), Cantin paraît la seule traduction possible.

(3) Le manuscrit porte : « Doggensem ». Il est probable que Van Buchel a voulu écrire « Docquensem ».

(4) « Fluvialem » dans le manuscrit.

(5) « Paludosam » c'est la Porte Morel qui conduit à Frais-Marais.

Leur fondateur est Ignace de Loyola, originaire de Biscaye, homme de guerre. Ayant été atteint, dans une bataille, d'une très grave blessure ; il se consola de ses souffrances par l'exemple des martyrs, (dont il lisait alors les vies, ou les légendes, comme on les appelle). Maudissant la guerre, il changea son genre de vie et consacra le reste de son existence à l'étude des lettres sacrées. Quelques compagnons et amis l'imitèrent. Ils prirent le nom de Jésuites parce qu'ils voulaient suivre les traces de Jésus.

Ils ne diffèrent pas par le costume des prêtres séculiers, comme ils les appellent. Ils ont des professeurs fort savants et de très grand talent. Les admissions y sont subordonnées à la capacité ou à la faveur d'une illustre parenté. Ils ont une mauvaise réputation : « Vulgo male audiunt » On peut leur reprocher de faire trop de place à la superstition. Ils sont les très stricts observateurs de toutes les cérémonies et les plus énergiques défenseurs de la Papauté. Pourtant, je ne les priverai pas de l'éloge qu'ils méritent au plus haut degré : c'est d'être presque les seuls qui soient dignes d'élever la jeunesse. Ils sont en train de bâtir une Chapelle dont l'architecture est parfaite.

L'autre Collège a été fondé par l'Abbé de Marchiennes. La construction ne laisse non plus rien à désirer : elle est presque royale « opere plane regio ». La cour est carrée : elle est entourée d'arcades. A l'étage sont les dortoirs. La cour est fermée par une chapelle de forme quadrangulaire. J'y ai vu les belles

peintures d'Antoine Morus d'Utrecht. (1) Ce Collège n'est surpassé dans l'art d'instruire la jeunesse que par le Collège d'Anchin. On prétend que Saint Maurand, dont le culte est en très grand honneur à Douai, fonda l'Abbaye de Marchiennes.

Il y aussi le Collège Royal, fondé en même temps que l'Université. mais il a déjà beaucoup perdu de son éclat. Les professeurs sont : pour la Théologie : Martin Boshemius, Chancelier, notre maître : c'est un être fantasque, hypocrite, portant l'épomide (2) au cou et la toque sur la tête. Voilà le portrait de notre maître, puisqu'il nous faut l'appeler ainsi, bien qu'il ne le mérite guère :

Qui sapientiæ sub umbrâ
Bullati cupiunt sophi videri
Nostros quos prope dixeram magistros,
Ni me Lovanium hoc genus magistros
Dicendum docuisset esse nostros
Terræ pondera inepta qui magistri
Nec nostri mihi nec sui videntur,
Pleni ruris et inficetiarum. (3)

Ceux qui sous l'apparence de la sagesse désirent

(1) Antoine Moro d'Utrecht fut un peintre célèbre. Il excellait surtout dans le portrait. On lui doit pourtant plusieurs tableaux d'histoire : une résurrection, un Saint Pierre et Saint Paul. Son coloris était admirable, il avait puisé là correction du dessin en Italie où il avait voyagé dans sa jeunesse. — Descamps. Vies des peintres, t. 1, p. 100. Il serait intéressant de savoir ce que sont devenus les tableaux du Collège de Marchiennes « perfectissimas imagines. »

(2) Liripipium. Ducange le définit de la manière suivante : « Epomis, seu potius longa fascia, vel cauda caputii. »

(3) Ce dernier vers est de Catulle, à qui il a été emprunté par Van Buchel comme coup de massue final sur la tête de Boshemius.

être pris pour des philosophes parce qu'ils en portent les insignes, je serais tenté de les appeler nos maîtres si Louvain ne m'avait appris que nos maîtres ne sont que des masses inertes et ineptes, qui ne peuvent commander ni à nous ni à elles-mêmes, tant elles sont pleines de grossièreté rustique et de balourdise.

J'en excepte les meilleurs et les plus instruits qui sont loin d'être en majorité : (1) Thomas Stapleton, d'Angleterre, qui est de noble race, très savant et déjà célèbre par de nombreux ouvrages ; les jurisconsultes sont : Boetius Epo, de Frise, premier professeur de Droit pontifical, (2) qui enseigna ici dès la fondation de l'Université et a publié plusieurs traités de droit ; Adrien Putins, de Bruges, premier jurisconsulte ; François Goethals, (3) de Louvain, qui, renonçant à sa profession, abandonna sa femme avec

(1) Voici pourtant ce que Cheyncius disait, en 1576, de la renommée et de l'érudition de nos professeurs douaisiens : « Quis enim » credat Academiam Duacensem jam recens natam, non dico professorum gloriâ et eruditione, sed studiosorum in omni disciplinarum » genere, numero atque frequenliâ, cum antiquissimis Italiæ, Franciæ, at que adeo totius Europæ Academiis facile posse contendere ?» Cheyneius, de geographiâ, Duaci, L. de Windo 1576. Il est à regretter que Van Buchel n'ait rien dit, dans son journal, du nombre des étudiants et de leur pays d'origine : la raison de son silence vient sans doute de ce qu'il s'est trop confiné dans l'Association des élèves d'Utrecht, sur laquelle il a, au contraire, donné tant de détails.

(2) Il y a dans Foppens un très beau portrait de Bœtius Epo. Il est fort intéressant au point de vue du costume et du *liripipium*.

(3) Franciscus Goethals, appelé à Douai en 1583 ; il y enseigna pendant 30 ans. Il mourut en 1616 et fut enterré à St-Amé. Il fut fait prêtre, sa femme y consentant. Il reçut une dispense du Pape. Foppens, t. 1, p. 293.

plusieurs enfants pour se faire ordonner prêtre. Il publia jadis de nombreuses poésies ; Richard Vitus, d'Angleterre, qui trouva le mot de la fameuse énigme, Ælia Lelia, découverte qu'Adrien Burschius célébra dans ses mélanges poétiques ; (1) Van der Pied, de Flandre ; Jean Ridderius, d'Utrecht. Les Professeurs extraordinaires étaient pour le Droit : Jacques Benignius, d'Utrecht, (2) et Charles Lalous, de Douai. Le Professeur de Médecine était Adrien Rhodius, de Gand. Le Professeur de Philosophie et de Morale, Ferrarius ; celui de Grec, Jean Cuckius, de Flandre, très savant et très distingué. Chaque Faculté avait ses huissiers « viatores » qu'on appelle bedeaux, qui accompagnaient le Recteur dans les solennités avec des masses d'argent. Il y avait aussi un Collège de Bacheliers, où les étudiants en Droit, appelés autrefois « Justinianei novi » où « Lytæ », venaient s'exercer à discuter à fond des questions de Droit. Ils avaient un Préfet plus avancé dans ses études, qui présidait sous le nom de Doyen (3).

(1) Ælia Lelia Crispis. Epitaphe ancienne qu'on voit encore dans les environs de Bologne, diversement interprétée par plusieurs, et plus récemment par Richard Vitus de Bazinstocke, à la prière de ses amis. Padoue, 1568, in-4o ; Bologne, 1568, in-8o. Witte commença à se faire connaître aux savants par cet ouvrage. Il y donna pour mot de cette fameuse énigme : Niobé ou l'Ame Humaine. Paquot, tome 1, p. 43 et 44.

(2) Jacques Benninck. Foppens dit qu'il fut créé Docteur U. J. en 1582, ensuite Professeur de Droit Canon. Il mourut en 1609 étant Recteur de l'Université de Douai. T. 1, p. 578.

(3) La seconde préfaee du Digeste (Const. Omnem) fixa le nom des étudiants en droit ainsi qu'il suit :

1re Année : Justiniani novi ;

On créait rarement des docteurs en Droit ou en Médecine, à cause des frais énormes qu'occasionnait leur réception. Les licenciés ou « prolytæ » étaient plus nombreux.

Mais, avant de commencer le récit des événements journaliers, je transcrirai le poème que j'ai composé sur mon voyage à Douai (1).

J'eus, pour médecin, pendant mon séjour à Douai, Jean Dubois, dont il reste un traité sur les maladies vénériennes.

Le 20 avril, j'eus soin de faire inscrire mon nom sur le registre de l'Université. Mes camarades de pension furent : Nicolas Oodoneus d'Amsterdam, et Jean Kiesius de Harlem. Peu de temps après, arriva Adrien Goudius (2).

Le principal trafic des Douaisiens est le blé dont les terres environnantes produisent d'abondantes

2e — Edictales ;
3e — Papinianistæ ;
4e — ΛΥΤΑΙ (latin : Lytæ) ;
5e — Prolytæ.

On ne sait ce que signifie le mot ΛΥΤΗΣ.

P. Krueger. Histoire des Sources du Droit Romain, p. 472, trad. Brissaud. Note due à l'obligeance de M. Paul Collinet.

(1) C'était alors la mode de faire le récit de ses voyages en vers latins. La traduction de M. Vidier, a publié en appendice le voyage de Cheynius à Paris : « de itinere Parisiensi ». Celui de Van Buchel a été traduit ci-dessus, dans tout ce qui pouvait se rapporter à son séjour à l'Université de Douai. Dans le même genre, voir le « Brugæ » de Simon Ogier.

(2) M. P. Collinet enregistre à la date du 19 novembre 1596 la promotion comme docteur en Droit de André Gondius d'Harlem.

moissons. C'est pour Douai une source de grandes richesses (1).

Douai a produit des savants : Robert Gaguin, historien des Francs, qui est enterré à Paris, dans le couvent des Mathurins ; François Pollet, qui publia à Lyon, en 1583, l'histoire du Forum Romain, et, peut-être Nicolas Brentius (2), qu'on prétend originaire de Douai ; Jean de Bologne, le célèbre sculpteur, qui fut en très grand honneur auprès de Ferdinand de Médicis et de son frère, François, duc de Florence ; Jérôme de France, jurisconsulte ; Othon de Douai (3).

Un jour que Marc-Antoine Muret prononçait un discours devant le Pape, je ne sais dans quelle intention, ni sous l'empire de quel mobile, il décerna, à ce qu'on prétend, à Joseph Scaliger les fictifs honneurs d'une statue et d'une inscription imaginée par lui. Scaliger se vengea par un mot qui le nota d'infamie. « Celui, dit-il, qui a échappé au bûcher, m'en a vendu la fumée ». Il est de tradition que

(1) Est-ce pour cela que l'Italien Paclo « dardanarius » se rendait Douai ?

(2) Brentius Nicolas, de Douai : jurisconsulte qui florissait en 1541, a écrit l'harmonie des arts libéraux avec la jurisprudence : un poème de louanges du Hainaut, et un autre sur la guerre qu'on devait faire aux Turcs. Ses ouvrages ont été réimprimés à Anvers, en 1541 : Moreri, p. 259 : Swertius, p. 573 ; Paquot, Hist. Litt. des Pays-Bas : Biographie de Michaud : Bren ou Brontius, Nouvelle Biogr. Univ., Dr Hœler, t. VII ; Foppens, Bibliotheca Belgica, t. II, p. 901.

(3) Il y a là dans le manuscrit deux ou trois mots indéchiffrables th. lor., etc. » de sorte que la transition est supprimée, folio 146.

Muret fut banni de France, pour crime contre les mœurs. (1)

MAI

III. — Au Collège de Marchiennes fut jouée très agréablement une pièce sur Saint Maurand, fondateur de l'Abbaye. Le même jour, Henri Valchenarius (si j'ai bonne mémoire) fut reçu, après beaucoup d'instances, au Collège des Jésuites, où il ne resta pas plus d'un an. (2)

XV. — Aux Ides, Mallinus de Lanshère, de Malte. fut reçu licencié sous la présidence de Boetius Epo, Sa thèse portait sur la Const. II des Novelles, de Sumpta. Presque à la même date, Martin Van der Leur, d'Anvers, soutint sa thèse devant le même Président, sur je ne sais plus quelle matière des Décrétales.

Voici comment Sluper (3) dans son églogue inti-

(1) Muret fut le précepteur de Montaigne. Accusé de mœurs dépravées à Paris, puis à Toulouse, il fut condamné au bûcher et s'enfuit en Italie où il eût une grande célébrité. Il fut l'annotateur de Ronsard,

(2) Il se trouve ici une lacune dans la copie du manuscrit d'Utrecht. M. le Docteur Brom, en la signalant, ajoute qu'elle se rapporte exclusivement à la Ville d'Utrecht et que c'est, pour cela, qu'il s'est abstenu de la copier. J'exprime toute ma reconnaissance à l'éminent secrétaire de la Société Historique d'Utrecht pour l'obligeance avec laquelle il a bien voulu collationner, sur le manuscrit, la copie incomplète et parfois fautive qui m'avait été envoyée. La Société Historique d'Utrecht a confié à M. le Docteur Brom la tâche très difficile de publier, en son entier, le manuscrit de Van Buchel.

(3) Jacques Sluper d'Herzeele, près de Bergues, qui mourut à Arras, en 1602, laissant quinze volumes de poésies manuscrites. Jean Bellère publia à Anvers, en 1575 : Jacobi Sluperis, Herzelensis Flandri poemata, in-16, p. 472. Paquot VIII, 379-383.

tulée Ménalque, célèbre l'Université de Douai, fondée par Philippe II, empereur d'Autriche, roi des Espagnes et des Indes et souverain des Pays-Bas :

Nuper apud Scarpæ geminantem fluminis undam,
Floret ubi Musis Phœboque suave Duacum,
Ipse casam magnis exstruxit sumptibus amplam.

« Lui-même vient d'élever, à grands frais, le Palais » de l'Université, aux bords de la Scarpe, aux flots » pressés et rapides : là où s'épanouit la ville de Douai » si chère aux Muses et à Apollon. » Les armoiries de cette ville sont couleur de sang, sans aucun emblême pour les orner. Les Douaisiens prétendent que leurs aïeux les leur ont transmises comme insignes de leur valeur, parce que souvent, ils ont teint les murs de leur ville du sang des ennemis qui voulaient les envahir.

JUIN

VIII. — Jean Gaest, de Tournai, et Pierre Van der Steckele, d'Ypres, furent reçus Licenciés. Ils déployèrent leur érudition sur la loi mille au D. « de evictionibus » et la loi dernière « de pactis ».

Jacques Benignius (1) nous fit chez lui un cours sur le premier livre des « Institutes » et comme il avait à expliquer certains points obscurs de l'antiquité romaine, dont il n'avait jamais goûté la moindre miette « cujus ipse ne micam quidem unquam gustaverat », il se déroba au plus vite derrière la

(1) Reçu Docteur en Droit, à Douai, en même temps que de Riddere, Benignius y devint professeur et mourut en 1609 Recteur de l'Université. Voir Mr P. Collinet, p. 94,

maxime banale des jurisconsultes ignorants, que cela ne servait à rien pour faire fortune. J'ai honte et je regrette d'être né dans un siècle où l'on n'apprend que ce qui peut donner du pain « quo nihil omnino discitur quod faciat farinam » et tend à satisfaire l'ambition la plus effrénée, où les insatiables désirs de l'avarice « et recta tendat ad ambitionis fastigium, vel ad avaritiæ inexplebilis desiderium sedandum. »

JUILLET

XXVIII. — Jean Cuckius, professeur de Belles Lettres, commença l'explication du premier livre de Pomponius Mela sur la situation du globe terrestre. Le même jour un Lillois fut jugé digne de la licence sur la loi « in hâc actione D. de Triticaria condictione », sous la présidence d'Adrien Putius. En voyant les insignes de Docteur et principalement celui en forme de chaperon qui leur couvre les épaules, je crois qu'il faut chercher leur origine dans cette parole de l'Ecriture : « la science est un ornement d'or pour le sage et comme un bracelet au bras droit. » (1)

XXX. — Guillaume de Coulture, de Lille, soutint aujourd'hui sa thèse sur les lois 1 et 3 de Legibus, sous la présidence de Bœtius ; mais, comme il répondait peu à l'attente générale, on disait qu'il fut admis plutôt à titre précaire, qu'à bon droit : « precario magis quam jure admiti. »

Les femmes françaises ne disent leurs prières qu'en

(1) Ornementum aureum prudenti doctrina et quasi brachiale in brachio dextro.

latin, dont elles ne comprennent pas un traitre mot (1). Comme je me moquais de leur simplicité parce qu'elles ne saisissaient même pas le sens de leurs prières, elles me répondaient qu'il suffisait que Dieu les comprît. C'est ce que Jamblique rapporte des Dieux qu'il a imaginés.

XXXI. — A neuf heures du matin, deux candidats furent reçus licenciés en théologie. Stapleton, fit un beau discours sur la vie monastique. Peu après il fut agrégé au Collège de Jésuites ; mais j'ai entendu dire qu'il changea d'avis, au bout d'une année.

A deux heures de l'après-midi, furent promus ceux qui avaient été reçus licenciés les jours précédents. Jean Ridderius, d'Utrecht prononça un savant discours sur les mérites de la jurisprudence.

AOUT

A la fête de St-Pierre ès-liens qui est jour de marché à Douai, les vêpres se célèbrent à une heure plus tardive car il est alors permis aux exilés et insolvables de revenir en ville, mais ils la doivent quitter avant la fin des vêpres.

XV. — A la fête de l'Assomption, j'entendis le sermon d'un Jésuite. Il se donnait infiniment de mal pour préciser l'âge de la Sainte-Vierge et relatait beaucoup d'opinions contradictoires. Les uns pensent que la Sainte-Vierge mourut 12 ans après la mort du Christ ; les autres, quatorze ans ; d'autres, quinze, et qu'à l'âge de cinquante trois ans elle émigra des

(1) Le texte ajoute, entre parenthèses : « nec vernacula habere relligionis instituta liceret. »

soucis de la terre à la véritable vie, après avoir enfanté à quinze ans notre Seigneur qui mourut à trente trois ans, et qu'elle lui survécut quinze ans.

Les Français sont très observateurs de toutes les cérémonies ; ce que César dit autrefois des Gaulois. Les Douaisiens font souvent des prières publiques, comme maintenant, pour le succès de la guerre contre les hérétiques. Ils processionnent tout autour des murailles avec les nombreux ornements qu'ils déploient dans les cérémonies : « mœnia omni cœremoniarum ornamentorum supellectile circuerant. » A ce propos un conflit s'éleva entre bourgeois et étudiants. Professeurs et étudiants, selon les privilèges octroyés par Philippe le Catholique, marchaient en tête ; puis, venait le gouverneur, les échevins, le Conseil et les Français de haute naissance, ce qui déplaisait fort aux Français. Aussi, ne pouvant dompter leur colère, sans respect pour le caractère sacré de la cérémonie, ils voulurent chasser les étudiants ; tant il est vrai que là où la véritable piété fait défaut, il n'y a rien qui puisse être à l'abri de l'ambition et de ses entreprises.

Je m'étonne souvent que les hommes soient si portés aux jugements téméraires et à la calomnie. Ils ne considèrent comme démontré que ce qu'ils croient tel et leur aveuglement est si grand qu'il exclut l'amour de la vérité. Combien en ai-je entendu qui font plus de cas des Ordres du Pontife Romain, que des Préceptes du Christ ? Avec quelle iniquité ils condamnent ceux qui pensent autrement qu'eux-mêmes, mais qui sont pourtant plus près de la vérité !

Ils refusent le nom de Chrétien à ceux qui pratiquent une religion amendée, et ils les appellent des apostats ayant abjuré la religion chrétienne, ou encore des hérétiques, alors que ces injures seraient si justement rétorquées contre leurs auteurs. Enfin, ils profèrent d'impudents et impies mensonges contre leur genre de vie. Mais que cela ne vous étonne pas, ô mortels ! Il y a bien des siècles, les païens ont accablé de leurs calomnies la réputation des premiers chrétiens ; ils ont, devant l'opinion publique, chargé leur piété de crimes imaginaires. Ils disaient, que, dans leurs réunions, les chrétiens immolaient d'abord un enfant et formaient entre eux une alliance en mangeant sa chair et en buvant son sang (peut-être interprétaient-ils ainsi le Sacrement de l'Eucharistie). De plus ils les accusaient de se livrer à la débauche après cet affreux festin ; ils disaient, que pour avoir plus de facilités, les chrétiens attachaient des chiens aux flambeaux, avec un appât pour les attirer au delà de la corde qui les tenait attachés, et leur faire ainsi éteindre les lumières. Ces exécrables calomnies contre les hommes les plus pieux sont relevées par Tertullien (1) dans son Apologétique et dans Justin, martyr.

XXI. — Rockox d'Anvers demanda le laurier de licencié. Sa thèse portait sur les lois 1 et 2 C. de pe-

(1) Voici le passage de Tertullien : « Dicimur sceleratissimi de sacramento infanticidii et pabulo, inde, et post convivium incèsto, quod eversores luminum canes, lenones scilicet, tenebras tum et libidinarum impiarum inverecundiam procurent ». Apologétique VII. Van Buchel en a plutôt affaibli la vigueur.

riculo rei venditæ. Le lendemain, Bridoulius de Lille, sous la présidence de Bœtius, subit la sienne sur la loi 2 C. de Pignoribus.

XXIII. — Charles Breidelius, de Bruges, passa son examen de licence, sous la présidence de Putius, ex J. persequendi.

Le XXV, sous la présidence de Bœtius, un Tournaisien soutint sa thèse sur la loi unique au Code de Confessis et affirma témérairement que celui qui se réfugie auprès du prêtre, alors qu'il porte dans les rues le pain de l'Eucharistie aux malades, doit bénéficier de l'immunité de l'Eglise : tout aussi bien que s'il y avait pris asile.

XXVII. — Ce jour-là les quatre licenciés cités plus haut furent promus : Bœtius fit un discours sur les progrès de l'érudition depuis quatre siècles.

SEPTEMBRE

Le 7, le Conseil des Echevins (Senatus Duacensis) est élu selon les anciennes coutumes, et installé.

Le lendemain, eut lieu la dédicace de notre rue ou quartier des Gisuns. Il est d'usage, à Douai, que chaque quartier ait un patron ou une patronne tutélaire (comme autrefois les païens eurent leurs Dieux Pénates ou génies) à qui ils confient la sauvegarde du lieu ; puis ils organisent un banquet public à l'aide de viandes et de fruits recueillis par voie de contribution volontaire.

XXIV. — Antoine Belvalet, d'Artois soutint sa thèse de licence, sous la présidence de Putius : ex L. unic. C. de Rei Uxoriæ actione : et Nicolas Zozius d'Amerfort, fut reçu bachelier.

Le lendemain, Belvalet fut promu, Jean Ridderius prononça un discours sur le point de savoir si le législateur diffère du jurisconsulte.

Ce même jour, commence le grand marché de Douai. Au milieu de la place, un mat est érigé pendant dix-huit jours, et durant ce temps, nul ne peut être arrêté pour dettes dans ce franc marché.

XXVIII. — Le dit jour fut jouée au Collège Royal la pièce de Théodose dont le sujet se trouve dans la vie des empereurs Gratien et Théodose, par Martin de Pologne.

Les Douaisiens appellent, à tort, fiefs (feudalia), tous biens donnés en mariage : soit, à titre de dot ou de donation. Ces biens passent à l'ainé des fils. Le reste de la fortune est partagé entre les autres enfants.

Il y a ici une croyance superstitieuse partagée non seulement par les femmelettes (mulierculárum), mais par des hommes instruits, élevés à l'école des Jésuites. Ils racontent que le pape Paul III Farnèse envoya à Marie Osoria (1) un rosaire consacré ayant pour effet miraculeux de remettre aussitôt le tiers des péchés, à condition de réciter l'oraison dominicale et la salutation angélique.

OCTOBRE

Le 1er, les élèves du collège d'Anchin jouèrent une pièce sur l'origine de l'Abbaye, par Egidius, poète

(1) Dict. de Moreri. Voir au mot Osoria les nombreux détails donnés sur plusieurs membres de cette illustre famille espagnole.

doué d'une certaine facilité. Elle avait pour titre : Valtérius, Montonius et Sicherus. Les maîtres du terrain où est aujourd'hui le Collège, avaient été longtemps en contestation pour le bornage de leurs champs. Enfin réconciliés par la volonté céleste, ils fondèrent, avec leurs ressources combinées, le monastère d'Anchin, où ils finirent pieusement une vie jusque là fort agitée par les soins terrestres.

XII. — Guillaume Ranstius, jeune Anversois, assez instruit, passa sa thèse sous la présidence de Bœtius. Il avait été, pendant quelque temps, à la tête du Collège des Bacheliers.

Le lendemain, Corneille Daneels, Anversois, passe également sa thèse.

XV. — Arnold Ervegius d'Anvers subit sa thèse de licence sur les donations. Ce même jour, Ferrarius, professeur de Philosophie, fut élu Recteur (1).

XVI. — Furent promus les trois licenciés dont il vient d'être parlé. François Gœthals fit un beau discours sur la Sainte-Trinité.

XXI. — Les étudiants, originaire d'Utrecht, avaient envoyé, Henri, l'un d'eux, comme délégué à Alexandre Suetonius Hautein, Gouverneur de Walcheren, qui le retenait en prison. Il s'agissait de renouveler l'association créée quelques années auparavant. Benignius persuada à ses membres de nommer un nouveau délégué, en l'absence de la plupart

(1) M. Cardon dit que l'élection véritable a lieu les 5 octobre et 5 avril. Si le 5 est un jour de fête ou de maigre, l'élection est remise au lendemain afin que rien ne s'oppose aux cérémonies et au banquet qui suivent l'entrée en fonctions du nouveau Recteur. Cardon, p. 222.

dès étudiants d'Utrecht, de sorte qu'il put, avec ses compatriotes d'Amerfort, tout régler à sa guise. C'est en vain que je m'élevai contre cette élection injuste faite en fraude des étudiants d'Utrecht. Clément Verspulius fut élu doyen et Pierre Westrenus, trésorier.

Je reproduirai ici, pour mémoire, le règlement de cette institution. Il est le même que celui qui a été copié jadis, à Louvain, pour cette association, par Corneille Vallerius.

CHAPITRE I

Comme la volonté divine nous ordonne, tout d'abord, de chercher le royaume de Dieu et sa justice, avec l'espoir que le reste nous reviendra par surcroit; comme, de plus, la piété est souverainement utile, puisqu'elle nous procure, tout à la fois, la vie présente et la vie future, nous avons cru essentiel de tenir compte, en premier lieu, de la religion, et des choses sacrées. Parmi les décrets consentis à l'unanimité par l'association des étudiants originaires d'Utrecht, le règlement statuera sur la célébration et l'audition du St-Sacrifice de la messe. Nous voulons donc qu'il soit décrété que pour l'heureux succès de nos études, et par ordre du Doyen, une messe soit célébrée, à la fête de la Bienheureuse Marie-Madeleine, à la même date, où cette solennité est annuellement célébrée, dans notre patrie, à la cathédrale, et que tous les membres de l'Association y assistent, à l'heure fixée, avant la lecture de l'Evangile. Ceux

qui arriveront trop tard seront condamnés à deux stuferi (1) d'amende; les absents, à cinq stuferi ; les mêmes dispositions seront observées à la fête de Saint-Martin, notre patron.

DE L'ÉLECTION

CHAPITRE II

Les fonctions et dignités de notre association, telles que celles de Doyen, Trésorier et Bedeau sont décernées, chaque année, vers la fête de la Bienheureuse Ste Marie-Magdeleine. Ceux qui se retireront seront remplacés, au fur et à mesure. Il faut que dans cette élection, ni l'abstention, ni l'animosité ne trouvent la moindre place. Les fonctions doivent être confiées librement aux plus dignes. Il est nécessaire que le Doyen, pour être éligible, fasse partie, depuis deux ans au moins, de l'Université. Le Bedeau qui aura rempli son office pendant une année sera ensuite libre de cette charge. Les élus doivent promettre de défendre énergiquement la renommée, l'honneur et les droits de notre association. En cas de négligence, ils seront avertis par les vétérans; s'ils ne s'amendent pas, ils seront privés de leurs fonctions. Celui qui quittera l'Université, sera puni d'une amende de X stuferi, à moins qu'auparavant, il ne remette sa charge au Doyen ou aux vétérans de l'association. Le Trésorier la recouvrera par l'entremise de notre secrétaire « per tabellarium nostrum ».

(1) Sous.

DE L'OFFICE DU DOYEN

CHAPITRE III

Le Doyen est préposé à la direction de l'association toute entière. Il doit toujours la modérer et y entretenir la paix. Il a le droit, avec l'avis des quatre membres les plus anciens, d'édicter, d'abroger, de commenter, d'interpréter les lois. Tous doivent obéir à sa décision, dans n'importe quelles difficultés. Sa voix compte double dans les élections. Dans toutes les occasions qui l'exigeront il convoquera l'association. Si quelqu'un s'absente des réunions sans excuse légitime il sera mis à 10 sous d'amende.

DE L'OFFICE DU TRÉSORIER

CHAPITRE IV

Le Trésorier sera le gardien fidèle de notre encaisse. Il inscrira sur son livre recettes et dépenses. Sur l'avis du Doyen, il en rendra compte, à toute époque. Vers la fête de Ste-Magdeleine, s'il plaît aux Doyens et aux plus anciens, il organisera un Banquet. Si le Trésor ne suffit pas, il exigera de chacun des membres ce que le Doyen et les quatre plus anciens auront jugé nécessaire. A la fin du banquet, il leur rendra compte, avant le départ des convives, et, s'il y avait un déficit, il réclamerait aussitôt à chacun ce qu'il faudrait. Nous voulons qu'il fasse l'éloge de notre association, de ses règlements, de ses statuts; qu'il mette en relief ses avantages, qu'il présente les

nouveaux, qu'il avertisse chacun de ses devoirs, afin que tous se fassent admettre et inscrire. En cas de négligence, et s'il ne le fait pas dans le délai de six semaines, il sera condamné à cinq sous d'amende.

DE L'INSCRIPTION DES NOUVEAUX DANS L'ASSOCIATION

CHAPITRE V

Personne ne peut faire partie de notre association s'il n'est pas du territoire d'Utrecht, et s'il n'est venu étudier à l'Université et a donné son nom au Recteur. Le nouveau est conduit au Doyen par le trésorier. Voici la formule de son engagement : « Tant » que je resterai à l'Université, je promets d'obéir aux » lois et règlements généraux de l'Association, et à » sa magistrature, et de ne jamais trahir les secrets » de l'Association quelle que chose qui ait été dite ou » faite ».

Pour l'administration générale, chacun paiera 20 sous au Trésor ; s'il est noble ou s'il veut être traité comme tel, il paiera le double. Que s'il ne le fait pas, dans les six semaines, malgré l'avis du trésorier, il ne sera pas reçu s'il n'ajoute pas la moitié de la somme. S'il y a quelqu'un d'assez stupide et barbare pour oser mépriser notre association, il sera privé de l'amitié et de l'assistance de ses camarades ; que personne ne lui rende service ; que le secrétaire ne lui porte ni lettres, ni argent. Celui qui le fera, malgré la défense du Doyen, sera exposé à ce que le Trésorier lui réclame un carolus d'or. Cette peine sera applicable à tous les contumaces. S'ils ne viennent

pas à récipiscence, ils seront condamnés à une peine arbitraire et rayés de la liste de l'association. L'indigent sera exempté de tous frais.

DE L'ASSEMBLÉE, DE SA TENUE ET DES PRÉSÉANCES AU BANQUET

CHAPITRE VI

Dans les assemblées publiques et dans les banquets, le Doyen a la préséance sur tous les autres. Dans les autres occasions, voici l'ordre qui sera suivi : d'abord les Docteurs, les Prêtres, les Licenciés, enfin ceux qui sont nobles de naissance, prendront les premières places ; les autres, d'après l'ordre d'inscription. Tous devront s'abstenir d'injures, de rixes, de disputes. Les délinquants subiront une peine arbitraire.

DES HONORAIRES A PAYER A L'ASSOCIATION EN CAS DE PROMOTION

CHAPITRE VII

Le maitre ès-arts, le bachelier en médecine, en droit, en théologie, paiera au trésorier dix sous ; le Docteur ès-arts ; le Licencié en médecine ou théologie, 30 sous ; le Docteur, 60 sous.

DES SOINS DUS AUX MALADES

CHAPITRE VIII

Si l'un de nous sait qu'un membre de l'association est malade, il doit le signaler au Doyen, afin qu'avant

l'aggravation de la maladie, le Doyen avertisse les parents, à la première occasion, et que le médecin soit appelé. Si le malade est sans argent, le Doyen devra lui en prêter de la caisse commune, mais aussitôt que le malade en aura reçu de sa famille, il devra rembourser le trésorier. Les membres de l'association devront visiter séparément le malade, (si cela lui fait plaisir) au moins une fois par semaine, jusqu'à sa convalescence. Que s'il doit être veillé de nuit, personne ne pourra se récuser sous peine de 5 stuferi d'amende. Il est permis pourtant de se substituer un camarade ou de changer de tour avec lui. En cas de danger de mort, le Doyen, ou si quelqu'un de l'association est présent, devra avoir soin de faire administrer le malade, et convoquera tous les membres de l'association, pour des prières générales et pour rendre hommage à ce vénérable sacrement. Si quelqu'un ne se rend pas à la convocation, il sera condamné à trois sous d'amende. Que si le malade vient à mourir, tous les membres se rendront aux funérailles pour honorer les obsèques et donneront au défunt une sépulture convenable. Tout absent sera condamné à 10 sous d'amende. Si le défunt laisse quelque fortune, ses funérailles seront à la charge des siens; s'il est pauvre, chacun, sur l'ordre du Doyen, contribuera aux frais de dernière maladie et de funérailles, dans la proportion nécessaire, et le trésorier en fera le recouvrement.

DU SECRÉTAIRE

CHAPITRE IX

Le secrétaire (tabellarius) de toute l'association devra être choisi d'une capacité et d'une honnêteté éprouvées. Il sera reçu par le Doyen, après serment prêté. Il sera soumis à son approbation. Il promettra d'abord d'obéir aux fonctionnaires de l'association et d'observer avec soin, tout ce qui le concerne dans le règlement. Il recevra deux sous par chaque lettre qu'il portera. Il aura droit à un sou par chaque florin qu'il portera. Il aura une sortie tous les mois, tant pour l'aller que pour le retour ; et, s'il reste trop longtemps, il sera condamné à dix sous d'amende par semaine de retard. Le Trésorier recouvrera cette amende dans le même délai que les autres dettes, comme il est dit au chapitre III.

DE LA LECTURE DES RÈGLEMENTS ET STATUTS

CHAPITRE X

Tous les ans, le jour de l'élection ou de la réélection du Doyen, le trésorier lit à haute voix les règlements et statuts à toute l'association. De plus, le Doyen entrant en fonctions en fera aussi la lecture le jour de son inscription ou dans les trois jours, sinon il sera frappé de trois sous d'amende.

Firent alors partie de cette association « in hoc collegio » :

Jean Ridderus, d'Utrecht, U. J. Docteur, professeur ordinaire ;

Jacques Benignius, d'Amersfort, U. J. Docteur, professeur extraordinaire ;

François Utenham, d'Utrecht, maître ès-Arts, professeur au Collège de Marchiennes, « prælector » ;

Bernard Rhenesse de Moermont, d'Utrecht ;

Gérard Mulert, d'Utrecht ;

Ernest Taets, d'Amerongen, d'Utrecht ;

Jacques Taets, d'Amerongen, can. salv., d'Utrecht ;

Hugo Ruysch, d'Utrecht ;

Jacques Rumelaer, Canon (1) Marian, d'Utrecht ;

Stephanus Rumelaer, Canon Jean, d'Utrecht ;

Serapion Montisma, d'Utrecht ;

Clément Verspuelius, d'Amersfort ;

Jean Verspuelius, d'Amersfort ;

Pierre Westrenius, d'Amersfort ;

Arnold Van Buchel, d'Utrecht ;

Rutgerus Verkerdius, d'Utrecht ;

Richart Bilert, d'Amersfort ;

Gisbert Langevels, d'Amersfort ;

Gerhard Verhuel, d'Utrecht ;

Bivekhusius, indigent (pauper). (2)

Le délégué assermenté était autrefois Stephanus, et, comme Henri était retenu en prison, à l'île de Walcherem, nous instituâmes, en son lieu et place, Blossius dont il etait vrai de dire avec l'Ecclésiaste : « il s'humilie en homme vicieux et dissolu et son

(1) Canon, signifie chanoine.

(2) Soit en tout 21 membres, dont 15 d'Utrecht et 6 d'Amersfort.

cœur est plein de ruse » (nequiter humiliat se et interiora ejus sunt plena dolo).

NOVEMBRE

I. — Le sacristain nous montrait dans l'Eglise Saint-Jacques, à Douai, avec infiniment de respect, « magnâ religione », une pierre qu'il disait provenir de l'Eglise de Laurette qui est proche d'Ancône, dans la région de la mer Adriatique et des Abruzzes, si je ne me trompe.

XXIII. — Antoine Hanon, de Saint-Omer, subit l'examen de licence sur le titre « Interdicti uti possidetis ». Le lendemain, Jean Brant, de Saint-Omer, soutint sa thèse « de accensionibus et actionum imminutionibus », sous la présidence de Bœtius Epo. Ensuite, Apollonius Martinius, de Gand, sur la loi 15 au Code « de Fide instrum. et amissione eorum. »

XXVI. — Les trois sus-nommés furent reçus licenciés. Van der Piet fit un discours sur cette question : Est-il préférable qu'il n'y ait pas de commentaires sur le Droit ?

DÉCEMBRE

XII. — Les huit jours suivants, il y eut des joutes oratoires sur le premier sujet venu « quodlibeticæ quæstiones habitæ ».

Les annales de Rome attestent que le mois de Décembre fut autrefois consacré à Saturne. Pendant les

Saturnales, il était d'usage d'accorder toute licence aux esclaves : il n'y avait place alors que pour des banquets où la gaîté et les facéties régnaient en souveraines. Macrobe a disserté longuement sur l'origine de cet usage. Juste Lipse a fait de même. L'ancien poète L. Accius, dans les vers suivants de ses annales, rappelle certains détails de cette solennité.

« Une très grande partie des Grecs et principalement les Athéniens célèbrent, en l'honneur de Saturne, des fêtes qu'ils appellent Cronia. Ils célèbrent ces jours à la ville et à la campagne par de joyeux festins où chacun sert ses esclaves. Nous faisons de même; et, c'est d'eux que nous est venue la coutume que les maitres, en ce jour, mangent avec les esclaves » (1).

C'est de là que cette coutume (mos quodlibeticus) s'est introduite dans les Universités (de même que, partout, et chez toutes les nations, bien des superstitions ont survécu dans l'esprit des habitants). Le dernier de ces orateurs ultimus quodlibetariorum ; (c'est en effet de ce mot barbare qu'est désigné celui, qui soutient la discussion, sur le sujet qu'il lui plait de choisir), fut François Gœthals. Il prétendit, contrairement à l'opinion générale, que la condamnation si cruelle prononcée par Manlius Torquatus, contre son fils n'était qu'un acte de haute fermeté ; et ce, malgré l'avis contraire d'Erasme, qui la trouvait atroce et barbare. Louis Carrion me raconta plus

(1) Macrobe. Saturnales. Livre 1. Chap. VII, in fine.

tard que cette même question (quodlibetice) avait été défendue, seize ans plus tôt, à Louvain.

XXIX. — Le Sabbath des Juifs, le jour de Saturne des Payens, est par nous consacré à la Sainte Vierge, mère du Sauveur. Les Douaisiens mangent de la viande, à partir de cette date, jusqu'à la fête de la Purification. Ce privilège leur a été accordé par le pape, parce que leur cathédrale (cathedrale templum) est consacré à la Sainte Vierge. Les Douaisiens dépendent de l'Évêché d'Arras.

AN 1585. JANVIER

Aux Calendes, une jeune fille qui portait un chapeau un peu trop orné de fleurs fut invitée à l'ôter, par le Curé de St-Jacques, à Douai. Elle s'y refusa, et comme elle allait s'en confesser, il coupa sa guirlande et lui ordonna de sortir de l'église. Elle fut fort émue de ce traitement ainsi que ses amis, et rien ne put l'amener par la suite à rentrer dans cette église. Peu de temps après, une femme très gracieuse, d'une grande beauté et splendidement vêtue, fut, à la même

(1) Voici le texte « Kalend. Adriana prædia puella cum longiores « paulo corollas gereret, admonita a pastore Jacobæo Duacensi ut « deponeret, nec fecerat ; quà re, cum ad e· imologesim pergeret, « illam, dississo collario, templo abire jussit, e.c. »

(2) Le « Adriana prædia » Villa d'Adrien est incompréhensible à moins d'être précédé du mot « juxta » qui n'existe pas dans le manuscrit, d'après la collation de M. le Dr Brom. Il a été d'ailleurs impossible de préciser l'habitation, située dans le voisinage de l'église St-Jacques, que les étudiants du XVIe siècle, désignaient sous le nom d' « Adriana prædia ». Il y a là une allusion qui nous échappe.

instigation, assaillie à coups de pierres et de boue. Si elle n'avait pas été mariée, sa beauté lui eut très facilement valu un vengeur de l'injure qu'elle avait subie. Ce prêtre était réellement trop enclin à la sévévérité contre la toilette. Plût à Dieu qu'il eût poursuivi, de la même manière, les vices de l'âme! Certains pensaient qu'il était du devoir d'un Docteur de l'Eglise d'avertir, d'instruire, d'exhorter, de réprimer les défauts, sans plus; d'autant mieux que dans ce genre d'infractions les lois ne proscrivent aucune peine et que tout soin de sa toilette ne devient condamnable, que s'il est excessif, ou s'il a un caractère de nouveauté ou d'excentricité répréhensible. Que de fois n'avons nous pas remarqué chez les religieux et religieuses, une sorte d'envie qui les pousse à vouloir que tout le monde soit vêtu comme eux? Ils voient, avec des yeux jaloux, tout habillement un peu riche, parce qu'ils n'ont pas le droit de le porter, et qu'ils ne supportent pas cette supériorité. C'est ce qui nous a fait plaisanter, sous le nom supposé d'une jeune fille de la noblesse, une religieuse qui avait ce travers.

« Dites-moi, je vous en prie, pourquoi tant d'envie;
» pourquoi nous reprocher notre robe, et que des
» banderolles dorées ornent notre chevelure; car, il
» y a de la différence entre une religieuse, et une
» jeune fille bien née

» nam differt virgo nobilis a monachâ ».

XXVIII. — Antoine de Fébure, d'Aire, soutint sa thèse sur la loi admonendi de jure jurando. En

passant, il soutint, d'une façon fort téméraire, que l'entrée dans les Ordres ne faisait pas perdre la noblesse. Le lendemain, Charles de Ranstre, de Malines, passa sa thèse « ex variis temporum praescriptionibus ».

FÉVRIER

XX. — Je commençai à apprendre l'escrime, à Douai, chez Mathius. J'avais pour camarades : Hugo Ruysch et Adam Verdunius.

XXII. — A cette date, furent licenciés en droit : trois Français. Jean Ridderus prononça un discours solennel sur cette question : « le Droit vient-il de la Justice, ou la Justice du Droit ? »

MARS

III. — Le dernier jour de Carnaval, les Douaisiens se livrent, sur une place qui s'appelle « le Barlet (1) » au jeu suivant : Une grosse balle du diamètre de quatre doigts est lancée sur la place. Les joueurs qui sont des portefaix, ou du bas peuple, s'efforcent de la porter dans une maison désignée d'avance. Ils sont frappés à mains plates jusqu'à ce qu'ils la lâchent et la lancent au milieu de la place. Elle est aussitôt relevée par d'autres. Le vainqueur reçoit une récompense.

VII. — Le Conseil de Flandre qui avait été trans-

(1) Le manuscrit dit : « le Barlu ».

féré à Douai, par Philippe II, roi d'Espagne, à cause des troubles de Gand, retourna à Gand.

XV. — Le baron de Licques, gouverneur de Douai et de la Flandre Française, fut installé avec beaucoup de solennité.

MAI

X. — Je partis pour St-Omer, avec Jacques Rumelarius, et Gérard Mulart qui retournait dans sa patrie. Nous aperçumes, d'assez près, le château des Morins dont le nom est aujourd'hui Cassel et qui est éloigné de Thérouanne d'environ 9.000 pas (plus ou moins). De là, nous allâmes jusqu'à Thérouanne qui est détruit de fond en comble.

XII. — Rutgerus Verkerckius, mon camarade, mourut à Douai de la fièvre hépatique.

XIII. — Je fus saisi par la fièvre : elle se calma le huitième jour après que j'eus été saigné, par ordonnance du docteur Rhodius.

JUIN

Pour la St-Jean, les Douaisiens allument des feux de joie au milieu des rues. Ils forment (1) des bottes d'herbes vertes qu'ils jettent au milieu des flammes.

En agissant ainsi, ils ont plus d'un objet en vue, et surtout celui de chasser les esprits malins. Le lendemain est la fête des orfèvres dont le patron est

(1) Le texte porte : « perfumant ».

Saint Eloi ou Elogidius, dont ils prétendent avoir le marteau. Ils en frappent des chevaux, après leur avoir fait faire trois fois le tour du cimetière, afin de les guérir de certaines maladies.

Les enfants courent aussi, à travers la ville, avec des torches : ce qui se fait chez nous à la Saint-Martin. L'origine de cette coutume n'est guère connue. Elle vient de l'ancienne Rome, où, pendant la Célébration des Céréales, on courait de tous côtés avec des torches. Les poètes ont rattaché cet usage à la fable de l'enlèvement de Proserpine, vainement recherchée par sa mère. Plus tard, l'usage fut maintenu pour obtenir la fertilité des campagnes.

Au début de mon séjour à Douai, je m'étonnais des nombreuses familles des Français, mais en voyant ici tant de mariages, il n'y a plus lieu d'en être surpris. Comme leurs maisons ne sont pas assez vastes pour célébrer les mariages, ils se réunissent à cet effet dans des établissements publics. Il y en a deux : « au Dolphin et au Pot d'Etain » et là les danseurs ont libre jeu. Ils ont tant de prédilection pour ces mariages solennels qu'ils préfèrent mourir de faim chez eux que d'y renoncer.

Nous eûmes souvent des discussions avec Zurius, le Doyen de Saint-Pierre, qui s'efforçait de nous obliger à fréquenter l'Eglise paroissiale, les jours de fête. Nous disions qu'en qualité d'étudiants et écoliers, nous n'étions soumis à aucun Doyen et que les Bourgeois n'étaient pas tenus par le droit Canon, du moment que leur abstention n'était pas du dédain, (si modo contemptus abesset) comme le prouve la C. 2 de parochis. Decret. lib. 3, Tit. 29.

A Douai, tout étudiant inscrit sur le livre de l'Université, qui rend une jeune fille enceinte, est tenu de payer au fisc 60 florins, en guise d'amende.

Dans cette partie de la Gaule Belgique, pour annoncer un accouchement, on lie une corneille sur la porte de l'accouchée avec un morceau de toile blanche. Si le nouveau-né est un garçon, la corneille est couverte en entier ; elle ne l'est qu'à moitié, si c'est une fille.

Il n'est pas permis à l'accouchée de sortir avant six semaines : et alors seulement, elle va, à l'église, faire ses relevailles.

Les hommes portent le deuil avec des chapeaux carrés : comme les Docteurs, dans les solennités.

Il y a, non loin de Douai, un endroit qui est défendu, avec des portes, comme le serait une ville ou un bourg. C'est Pont-à-Rache : village très fréquenté pour l'agréable promenade qui y conduit. Non loin de la ville est le gibet ou lieu de supplice en forme de tour en pierre. Il s'appelle le « Raquet ».

On raconte qu'autrefois le roi de France y établit son camp et éleva cette tour pour le fortifier. Lorsqu'il eut pris la fuite elle fut, en guise d'insulte au fugitif, transformée en gibet pour les voleurs. En fait, les Douaisiens bien qu'ils aient été soumis autrefois aux rois de France, détestent maintenant les Franco-Gaulois, et ne peuvent souffrir, ni leur manière de s'habiller, ni même leur langue qui est plus polie.

Il y a aussi, à la Porte Notre-Dame, des levées de terre et des fossés ; ils ont été, d'après la tradition

creusés pendant une nuit obscure, par les Franco-Gaulois qui espéraient cerner de très près la ville, à la faveur des ténèbres : « clam urbem obsidione cingere ;» mais, trompés par l'obscurité, ils ne firent pas leur levée, juste contre les murailles ; aussi furent-ils obligés de se retirer au lever du soleil. Hors de la ville, sur le territoire de Douai, il y a beaucoup de camps et de châteaux. Les plus voisins sont pourtant les camps situés en Hainaut. Le village et le camp de Lallaing, auprès de la Scarpe, est situé à deux lieues de Douai. Il est célèbre par le comté et l'illustre famille de Lallaing. Le camp de Montigny (1) est à deux lieues de Douai. Il appartint autrefois à Florent Memorantius, chevalier de la Toison d'or.

Ici finissent les notes qu'Arnold Van Buchel consacra à son séjour à l'Université de Douai. C'est le 25 juin 1588, qu'il quitta notre ville après avoir dit adieu à ses amis Verdunius, Ruysch, Amerongius (2). Il arriva à Paris, dans les premiers jours de juillet, en compagnie de Jean Ranstius de Gand et des deux frères Verspulius (3). Il se logea, d'abord, place de la Bièvre ; puis, rue du Paon. Deux Allemands qu'il avait connus à Douai vinrent le retrouver à Paris ; ils se nommaient : Augustin Lancerius de Trèves et Jacques Cruchius (4) de Spire. Mais son

(1) Montonii castrum.

(2) Description de Paris, par Arnold Van Buchel. Traduction Vidier, loc. cit., page 65.

(3) Page 91. Van Buchel dit que l'abus des médicaments a ruiné leur santé.

(4) Pages 66 et 121.

compagnon le plus habituel dans ses longues promenades à travers Paris et dans ses environs, fut Philippe Vingius (1), grand amateur d'antiquités. Il eut comme ami de prédilection Louis Carrion (2) de Bruges, homme des plus éminents dans les Lettres, qu'il rencontra à Amiens, et, avec qui il se lia, dès ce jour, d'une intime amitié. C'est à Carrion qu'il dut de voir François de La Croix : dit le Seigneur de la Croix du Maine (3), « grand ami des études et grand « chercheur de livres : il habite au collège de Latran, « près de Dorat. J'ai vu sa bibliothèque, riche en « ouvrages de tous genres. J'ai remarqué, entre « autres, une édition princeps de l'Histoire naturelle « de Pline, imprimée sur vélin, à Rome, en 1470 : « l'impression est belle sans trop d'abréviations ». Thiéry Schouten (4) le présenta « à Jean Dorat, de « Limoges, le père des poètes et le maître de presque « tous les savants de ce pays ». Il fréquenta aussi Giordano Bruno (5) qui enseignait publiquement à Paris; Guillaume de Baïf, Barnabé Brisson, président au Parlement, Henri Estienne et bien d'autres. A la date du 10 janvier, il note la mort « de Pierre « de Ronsard, de Vendôme, en qui la France a « trouvé son Pindare pour le charme de sa poésie « et son Homère pour la solidité de sa science. Il

(1) Page 89.

(2) Pages 68, 79, 92, 114.

(3) Page 143

(4) Page 141, ibid.

(5) Page 146.

« est, certes, de beaucoup le plus grand poète qui « ait écrit des vers dans sa langue, unissant à la fois « la grandeur, la science et la douceur; il est le « premier qui ait élevé la poésie française au-dessus « des badineries sans conséquence des amateurs; « son air et sa taille agréable, lui ont valu, dans sa « jeunesse, un accueil favorable auprès des jeunes « dames de la Cour, et, dans son âge mûr un im- « portant bénéfice » (1). Il a désigné comme léga- « taire universel de sa fortune et de son nom Jean « Galand, de Béthune, principal du collège de Bon- « court, qui lui a fait les funérailles somptueuses « dont il était digne; des joueurs d'instruments se « sont fait entendre à la cérémonie, après une oraison « funèbre prononcée par Criton, sous-maître du « Collége; sa mort laisse beaucoup de regrets à tous « les hommes éminents ».

Et Van Buchel ajoute : « Vers ce moment-là, » Galand nous avait invités à un dîner fort bien » préparé. » Il visite l'Université et les nombreux collèges fondés pour l'éducation des écoliers; la grande Abbaye de Sainte-Geneviève, l'Eglise parois-siale de Saint-Etienne; celles de Saint-Nicolas du Chardonnet et de Saint-Hilaire-au-Mont, le Couvent des Carmes, la Basilique de Saint-Denis et « son trésor » qui est d'une richesse inouie : la munificence des » rois et des princes du temps passé y a entassé des » trésors » qu'il décrit en détail; enfin, toutes les curiosités de la capitale sont successivement visitées

(1) Pages 148 et 154.

(2) Description de Paris, p. 150 et 155.

par Van Buchel, de juillet 1585 à mai 1586. (1) Vous retrouverez cette importante partie de son journal dans les Mémoires de la Société d'Histoire de Paris, où elle a été publiée avec d'intéressantes notes, par les soins de M. Vidier.

La Société Royale d'Histoire à Utrecht prépare, depuis de longues années déjà, la publication intégrale du journal manuscrit de Van Buchel. C'est un immense travail qui ne sera pas commencé, ni surtout achevé de sitôt. Imprimé dans sa teneur originale, c'est-à-dire en latin, le journal ne sera guère accessible à la grande masse du public. Cette traduction partielle, aura pour utilité de faire connaitre immédiatement, dans une portion encore inédite, tout ce qui, dans le manuscrit de Van Buchel, a trait à son séjour à l'Université de Douai.

C'est un document de premier ordre pour l'histoire intérieure de notre vieille Université à l'époque où elle était dans la première fleur de sa jeunesse et de son éclat. Rien de semblable, à ma connaissance, n'a été écrit avec tant de saveur, sur le passé d'une Université quelconque. C'est assurément ce que nous possédons de plus précieux comme révélation de la vie universitaire à Douai. Aussi, il semble qu'on peut appliquer au manuscrit de Van Buchel l'observation si profondément vraie de M. René Doumic, à propos

(1) Van Buchel cite aussi comme l'ayant accompagné dans ses promenades à travers Paris : Jordan Peutius. Cornelius Bilerius et, enfin, son compatriote Josse Langerak, polisseur de pierres, qui lui apporta de son pays de la monnaie Parisis. Il ajoute que Langerak était de ceux que Pline appelle « mangones », brocanteurs.

du Tableau de Paris, par Mercier. « Nous autres » qui venons si longtemps après, quel saisissant » intérêt ne trouvons-nous pas à voir renaître dans » la vérité de leurs attitudes, de leurs physionomies, » de leurs costumes, ceux qui nous ont précédés » jadis sur la terre où nous passons à notre » tour ! » (1) Le reflet partiel du passé que nous apercevons dans ces pages jaunies par le temps nous permet d'exercer une sorte de reprise sur le néant de tant de choses disparues sans laisser de traces ; et c'est de cela qu'est faite « l'espèce de curiosité » attendrie avec laquelle nous rêvons aujourd'hui à » travers ces pages pareilles à autant d'estampes » naïves et dont toute la valeur est celle d'un document fidèle. »

Van Buchel n'a rien oublié, ni laissé de côté.

Il décrit les bâtiments de l'Université : les Collèges d'Anchin et de Marchiennes, et le Collège Royal ; il donne le tableau complet du professorat pour les années 1584-1585, et c'est ainsi qu'il cite le nom de Charles Lalous, Charles Laloy, professeur de Droit, qui nous était inconnu jusqu'ici. De tous, il trace le portrait, depuis le chancelier, jusqu'au dernier professeur extraordinaire, et cela avec une liberté qu'il pousse parfois, quand il s'agit de Boshémius, jusqu'aux dernières limites. « Avare, orgueilleux,

(1) R. Doumic : Revue des Deux-Mondes, juillet 1903, p. 454. Telle est bien l'impression de M. Paul Collinet, dont j'ai si souvent cité le très remarquable travail sur l'ancienne Faculté de Droit de Douai et à qui j'ai été heureux de communiquer la copie du manuscrit de Van Buchel.

hypocrite » : voilà, dit-il, ses traits distinctifs, et certain conflit du Chancelier avec le Collège des Professeurs de Droit au sujet de la remise des taxes de baccalauréat et de Licence, semble donner raison, sur un point seulement, au jugement trop sévère de Van Buchel à l'égard d'un compatriote, car Boshemius était d'Amsterdam. Son esprit critique et quelque peu puritain le suit partout, aux cours des Professeurs comme au sermon, et aux examens de Licence. Il s'indigne contre Benignius, parce qu'il fait peu de cas des antiquités romaines, comme ne servant pas à faire fortune ; il flétrit ce mot malheureux du maître, qui lui est échappé, à son cours sur le premier livre des « Institutes ! » Il note avec soin toutes les thèses de Licence, pendant les seize mois de son séjour à Douai ; mais, gare au candidat qui aurait été insuffisant dans la soutenance, il dira qu'il n'a été reçu qu'à titre précaire : « precario magis quam jure admitti ». Gare aussi à quiconque avancera une proposition téméraire, il la relèvera vertement. Les joutes oratoires, renouvelées de Louvain, sur les « quodlibeticæ quaestiones » trouvent place dans son journal, il en est de même pour les discours solennels que prononcent les Professeurs

(1) C'est peut-être là l'un des motifs de l'injurieuse sortie de Van Buchel. Peut-être aussi avait-il eu maille à partir avec le Chancelier de l'Université, Prévôt de Saint-Amé, pour les tendances qu'il avait laissé percer. Quoiqu'il en soit, en regard des critiques outrées de Van Buchel, il n'est que justice de placer les éloges de Foppens qui donnent une toute autre idée de Mathias Bossemius. « Obiit anno 1589, legatis testamento facultatibus omnibus Collegio » sub tutelâ Divæ Virginis instituendo » Voir P. Collinet, p. 62 et 122 à 137.

aux promotions de licenciés. Il en indique les sujets dont plusieurs ne manquent pas d'intérêt : la justice dérive-t-elle du droit ou le droit de la justice ? Est-il préférable qu'tl n'y ait pas de commentaires sur le droit et bien d'autres ? Grâce à lui les collèges, les associations d'étudiants par territoire d'origine nous sont aujourd'hui familiers, car il a reproduit les Statuts et Règlements des étudiants d'Utrecht, qui poussent si loin l'esprit de prévoyante et de charitable confraternité, par exemple dans les soins à donner aux malades et aux mourants ! Très curieux de toutes les anciennes coutumes, il relève scrupuleusement celles des Douaisiens. Fêtes religieuses et profanes attirent également son attention : comédies jouées aux Collèges de Marchiennes ou d'Anchin, feux de joie de la Saint-Jean, les-Francs-Marchés et leurs immunités, tout cela est rappelé par lui. Il n'oublie pas le gibet du Raquet, (1) ni les fortifications de Pont-à-Raches, si commodes pour les promenades des étudiants. Querelles de préséance dans les cérémonies publiques entre étudiants et personnes de qualité ; le nombre incroyable de mariages douaisiens avec les banquets qui les suivent, et les bals donnés au « Dolphin » et au « Pot d'Etain » ; les jeux sur la place du Barlet, dont l'affectation aux réjouissances publiques remonte à plus de trois siècles, tout cela trouve place dans le journal de Van Buchel qui fait revivre bon nombre de coutumes et de souvenirs depuis très longtemps disparus.

(1) **Rake, dans le manuscrit.**

Malgré son austérité puritaine, les antiquités ne captivaient pas exclusivement l'attention de Van Buchel. La beauté féminine était loin de le laisser indifférent. Il est à peine à Dordrecht qu'il s'empresse de noter le teint éblouissant et les yeux noirs des Hollandaises ; à Calais, c'est le décolletage des Françaises ; à Gravelines, il semble pris de regret d'avoir dû quitter trop vite les charmes d'une séduisante hôtesse ; à St-Omer, il s'extasie sur les grâces des jeunes audomaroises dont les yeux brillent comme autant d'étoiles. Et quand il parle de la jolie Douaisienne que d'indignes gamins ont chassée de l'église St-Jacques, comme il regrette qu'elle soit déjà mariée, car sans cela sa beauté lui eût facilement trouvé un défenseur, et il est plus que probable qu'il se fût fait le chevalier servant de la belle offensée.

Mais il y a quelque chose de plus précieux dans cette partie encore inédite du journal ; c'est de pouvoir pénétrer l'état d'âme de ces jeunes étudiants venus de Hollande à Douai pour terminer leurs études à l'Université fondée par Philippe II. Quand il arriva à Douai, Van Buchel était protestant d'origine et de tendances. Il quitta d'ailleurs la religion catholique pour le protestantisme vers 1590-1591. Le chanoire d'Aire ne s'était donc pas trompé, en disant à Van Buchel, dès ses premiers pas en France : « la tache de l'hérésie est au fond de votre cœur. » Cette tendance se fait jour à plus d'un endroit de son journal : les indulgences le laissent incrédule ; la sévérité du Doyen de St-Jacques à l'égard des toilettes

féminines l'irrite (1) ; les exhortations du Curé de St-Pierre à l'effet de fréquenter l'Eglise paroissiale le trouvent rebelle ; il fouille les Décrétales pour s'exempter de toute assiduité obligatoire aux offices ; enfin il s'indigne, non sans quelque éloquence, contre les attaques dont les protestants sont l'objet quant à leur vie privée. Il n'était sans doute pas seul à penser ainsi, et parmi les étudiants de l'association d'Utrecht, il devait s'en trouver plus d'un à partager ses sentiments. Il est probable que ses amis Verdunius, Ruyschius, les frères Verspulius, dont les noms reviennent si souvent dans son journal, partageaient plus ou moins sa manière de voir. Voilà le côté véritablement intéressant et tout à fait nouveau du manuscrit de Van Buchel ; mais en même temps, c'est là ce qui doit nous mettre en garde contre certaines de ses anecdotes et de ses appréciations. Quoi qu'il veuille et qu'il fasse, il n'est pas un témoin rigoureusement impartial. Dans un temps où les passions sont déchainées, il est protestant de cœur en attendant qu'il le soit de fait, et, malgré lui, sa

(1) Que dirait aujourd'hui Van Buchel de la sévérité des pasteurs Américains ? Les journaux de New-York ont signalé en août dernier le fait suivant : « Objection to women appearing in church without » hats has been taken by the Rev. A. L. Longley, rector of Trinity » Episcopal Church, at Asury Park, New Jersey. « The practice has » been growing said the rector » and as it is a distinct violation of » the rule which has existed in the Church from the beginning, I felt it » my duty to put a stop to it. The rule is based on the 11 th. Chapter » of St-Paul's first Epistle to the Corinthians : « But every woman » that prayeth or prophezieth with her head uncovered dishonoureth » her head ; for that is even all one as if she were shaven. »

plume trahit, en plus d'un endroit, ses préjugés et ses rancunes.

Une autre conclusion s'impose : c'est que Philippe II avait agi en profond politique « en voulant opposer » une solide barrière à la Réforme menaçant les » Pays-Bas et en choisissant la ville de Douai comme » siège d'une Académie de résistance, parce que, » plus que Louvain même, elle avait échappé à l'in- » fluence des doctrines nouvelles, et que, sans être » sous la domination française, elle était située en » pays français. (1) » Il faut combattre l'erreur, disait Richardot, « non par les armes ou la guerre, mais par la vertu et la science ». Et si l'enseignement des Stapleton, des Boetius Epo, des Ferrarius, n'a pas retenu Van Buchel sur la pente glissante de l'hérésie et du protestantisme, où il était déjà plus ou moins engagé, lors de son arrivée à Douai, il ne faut pas perdre de vue qu'il n'eût guère d'imitateurs. La fondation de Philippe II répondit à ses espérances et au but qu'il voulait atteindre. L'Université de Douai fut bien la vaillante et solide barrière qui arrêta dans toute cette partie des Pays-Bas, la marche envahissante de la Réforme !

Il reste quelques mots à ajouter sur « l'Album Amicorum » de Van Buchel que possède une des Bibliothèques publiques de Berlin : la Lipperheides'che Kostum Bibliothek (2). Six inscriptions du

(1) La Fondation de l'Université de Douai, par G. Cardon, p. 1 et 121. M. P. Collinet, p. 7.

(2) L'Album d'Arnold Buchelius, d'Utrecht, est inscrit au Catalogue de la Lipperheides'che Kostum Bibliothek sous le nº 492. Voici la description de cet album : je la dois à l'obligeance de M.

dit album correspondent à la durée de son séjour à Douai. Voici celles qui offrent le plus d'intérêt :

Non minus prosapiâ ac eruditione claro juveni Arnoldo Buchelio conterraneo et amico suo haec sua (a majoribus accepta) insignia, in perpetuum amicitiæ vinculum, fieri curavit (2) Hugo Ruysh. Douaci anno 1585, 8 junii.

Avec armoiries et une Kostum figur. Dame vénitienne et la devise « Amicitia conservatrix vitæ. »

La seconde est ainsi conçue :

Nobilitate, conditione, virtute singulari juveni Ar-

Loubier, Directeur de la Bibliothèque du Musée royal des Beaux-Arts.

« Manuscrit à figures in 8° carré, 90 feuillets avec dix peintures allégoriques. Dix-sept figures représentant des costumes dont une avec des armoiries. Vingt et une armoiries peintes à l'aquarelle et un portraitdu possesseur, gravé sur cuivre, et collé dans l'album.

Les inscriptions se rapportent surtout au temps d'études du propriétaire à Douai et à Paris. Le portrait collé sur la dernière page le représente à l'âge de 49 ans. 1614. La plupart des figures sont peintes par le propriétaire de l'Album ; parmi les figures à costume il convient de mentionner :

Fille de Brabant ;

Demoiselle des Pays-Bas ;

Dame Vénitienne, etc.

Les armoiries sont très délicatement exécutées. Les figures représentant des costumes, même celles qui sont le plus finement traitées, montrent, comme c'est ordinairement le cas, que ce sont des copies de figures extraites de livres de mode. »

Traduction de M. Lebettre, Sous-Bibliothécaire de la Ville de Douai. Il convient d'ajouter que Van Buchel était particulièrement versé dans la science du blason.

(2) Il semble bien résulter du « fieri curavit » qu'Hugo Ruysch s'est adressé à un tiers, pour l'exécution des armoiries et sans doute à un artiste douaisien.

noldo Buchelio amicitiæ et communis studii causâ hoc symbolum fieri curabat, 1585, 25 Martii, Clémens van Spuelde (1).

Et enfin cette dernière de Pierre Westrenius, d'Amersfort.

(1) Même observation pour Clemens Van Spuelde. Les Collections de gravures, les Albums d'armoiries et de figures étaient alors fort en honneur à Douai. Dans les Œuvres de Jacques Loys, se trouve une pièce de vers qui lui a été adressée pour le féliciter de sa belle collection de portraits et de figures · « Egregio egregiarum rerum » perquisitori collectori que Jacobo Loys Duaceno hoc epigramma in » laudem suæ imaginum iconum que cornucopiæ. »

La Lipperheides'che Kostum Bibliothek possède encore, sous le n° 1106, l'Album de Jean de Beauchamps, Licencié en Droit de l'Université de Douai (1609-1616). C'est, dit M. Leubier, un manuscrit à figures in 8° carré, de 280 feuillets avec de très nombreuses inscriptions, 74 armoiries. au-dessous 3 figures de femmes, dans le costume du XVIIe siècle, 25 figures entières, en aquarelle, et 1 dessin à la plume.

Les inscriptions sont en latin et en français. Au feuillet 4 se trouve une remarquable collection des couleurs héraldiques.

Parmi les figures de cet album remarquable pour la beauté de la miniature, deux portraits sont à signaler particulièrement. L'un représente Louise-Julienne, fille de Guillaume I de Nassau-Orange, épouse de l'Electeur Frédéric IV, électeur Palatin. L'autre, f° 88, a pour suscription : M. D. B. anno ætatis 19. Il faut mentionner parmi les autres figures : Héro et Léandre (f° 168) et Persée et Andromède (f° 205).

De fait, c'est un « Album Amicorum » avec les armoiries en usage, des costumes et des allégories. Les inscriptions montrent qu'elles proviennent des parents : des amis d'études du propriétaire. Nous prendrons un passage au hasard :

F° 196. In perpetuæ et veræ amicitiæ notam, hæc sua insignia fieri curavit, Doctrinæ atque omnibus virtutum laudibus Egregio Adolescenti, Domino Joanni de Beauchamps, J. V. Baccalaureo, collegæ suo ac amico haud vulgari, Joannes à Wyck Julia Wassenbergensis Duaci Catuacorum Anno 1601 ult. Junii.

Avec Armoiries et devise : « Unica Miseria expers invidiæ. » Nous

Nobili ac præstanti juveni Arnoldo Buchelio Ultrajectino, hoc amicitiæ symbolum posuit Petrus Van Westrenen Amersfortius. Duaci anno a Christo nato 1585, 26 Martii.

Avec Armoiries et la devise « Amore fortium, Amorfortius » ; il y a là un jeu de mots dont Amersfort, « Amorfortius » fait tous les frais, et qui est intraduisible. Ces inscriptions mettent en pleine lumière l'étroite amitié « in perpetuum amicitiæ vinculum, » et l'estime que lui portaient ses camarades d'études. Vous savez d'ailleurs que sa longue carrière devait être comme sa jeunesse, « juvenis summæ spei » consacrée à l'érudition et à la vertu « eruditioni et virtuti singulari. »

Un mot encore et celui-ci donné tout entier à la reconnaissance :

ne pouvons dire combien de ces inscriptions se rapportent à des personnes de Douai.

Lettre de M. Loubier. Traduction de M. Lebettre, Sous-Bibliothécaire de la Ville de Douai.

L'album de Jean de Beauchamps, Bachelier et Licencié en Droit de l'Université de Douai, est donc beaucoup plus important et plus beau que celui de Buchelius.

Grâce à la très obligeante intervention de M. Paul Collinet, le savant historien de notre ancienne Faculté de Droit, l'Université de Lille vient de demander communication du journal de Van Buchel et des deux « Albums Amicorum » à l'Université d'Utrecht et à la Lipperheidesche Kostüm Bibliothek, de Berlin. Les prêts internationaux entre bibliothèques ont malheureusement d'inévitables lenteurs qui priveront sans doute cette notice du bénéfice de la communication ; mais elle aura pour résultat de prouver, une fois de plus, que l'Université Douaisienne a compté des étudiants dont elle peut certes se glorifier : Lamoral de Landas, Claude de Bassecourt, Jacques Loys, Arnold Van Buchel, de Beauchamps et bien d'autres ont fait honneur à son enseignement.

Si vous avez pris quelque plaisir à ce travail, c'est avant tout autre à notre excellent et dévoué collègue M. Rivière, qu'il faut en reporter l'honneur.

Il a été mon collaborateur et c'est à lui que je dois d'avoir pu vaincre les difficultés et les obscurités d'un texte trop souvent imparfait. Il a été mon guide le plus sûr au point de vue archéologique et historique. C'est donc à lui, qu'en toute justice, doit aller la majeure partie de vos applaudissements, avec ma très vive et sincère reconnaissance.

LES MŒURS AMÉRICAINES

ET LA VIE DE FAMILLE

Par M. A. DUPONT

Membre résidant

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu il y a quelques mois étudier avec moi l'évolution politique qui se produit en ce moment aux États-Unis. Nous avons constaté que le peuple américain avoue nettement son intention d'intervenir dorénavant dans toutes les questions débattues entre les grandes puissances.

Cette prétention n'a rien d'excessif pour une nation qui compte 80.000.000 d'âmes, et elle n'est peut-être exagérée que par un seul point, à savoir que l'Amérique demandant à dire son mot dans les questions agitées par le Vieux-Monde, voudrait refuser à celui-ci le droit de dire le sien dans les questions exclusivement américaines. La justice semble exiger une réelle réciprocité.

Mais aujourd'hui ce n'est plus du rôle *politique* de l'Amérique que je voudrais m'occuper avec vous ;

c'est de son rôle *économique*, et ici je ne vous cache point les craintes que j'éprouve pour notre vieille Europe. Aujourd'hui certainement la vraie puissance des nations c'est leur puissance économique : elles valent ce que valent leur agriculture, leur industrie et leur commerce. Or à ce triple point de vue aucun pays ne peut lutter avec l'Amérique.

Les États-Unis ont d'abord en leur faveur une situation géographique incomparable. Un immense territoire à cheval sur les deux plus grands océans connus par lesquels elle communique, en quelques jours, grâce à la vapeur avec les pays les plus riches et les plus peuplés de l'Asie et de l'Europe.

Le sol de ce territoire est éminemment fertile et son sous-sol n'est pas moins riche.

Le climat en majorité tempéré convient à toutes les races européennes, et toutes en fait y sont représentées. Le noyau anglo-saxon autour duquel sont venues se fixer les autres n'est plus qu'une minorité aujourd'hui : les Irlandais, les Allemands, les Scandinaves, les Slaves, enfin les Italiens en forment aujourd'hui la majorité.

Tous ces hommes différents de religion, de nationalité, de mœurs, de civilisation, de langue, sur quoi pouvaient-ils s'entendre ? sur quoi pouvaient-ils tomber d'accord et donner généreusement un effort commun? sur un seul point : mettre en valeur le magnifique héritage à eux échu, et tirer de ce domaine tout le profit qu'il peut donner. Ils ont compris que ce but méritait un effort colossal où le concours de tous était nécessaire. Et tous l'ont donné.

Aujourd'hui les États-Unis d'Amérique sont le pays le plus riche du monde. Autrefois client et tributaire du Vieux-Monde, il inonde maintenant celui-ci de ses produits naturels ou fabriqués et cette primauté économique s'accentue chaque jour davantage.

Vous le voyez, Messieurs, je sais rendre justice aux Américains et je reconnais toute l'ampleur de leur triomphe industriel et commercial.

Mais ce que je me demande avec vous c'est si ce triomphe n'est pas acheté par eux bien cher, et si les conditions auxquelles ils l'ont obtenu ne renferment point des germes de mort nationale singulièrement redoutables?

Je crains pour eux que cela soit trop vrai.

En effet ils n'arrivent à produire aux conditions où ils le font qu'en violentant à tous les étages sociaux la nature et la liberté.

La famille, cette véritable cellule sociale, dont est formée la nation, sans laquelle l'humanité ne peut vivre en civilisation, la famille y est compromise.

Dans les classes élevées, on la sacrifie au *sport.*

Dans les classes moyennes, elle a pour rivale l'éducation universitaire. On ne peut être que docteur ou doctoresse, professeur ou professoresse. On n'a plus ni la possibilité ni le loisir d'être époux ou père, femme ou mère de famille. Les domestiques en Amérique sont presque introuvables. Un Américain né en Amérique ne consent point à l'être. Seuls les immigrants d'Europe, et encore aux débuts de leur arrivée, veulent bien consentir. Les ménages avec

leurs enfants vivent à l'hôtel. Il n'y a plus de foyer.

Enfin dans les classes populaires la vie de famille est rendue impossible par le travail à la machine et la vie d'usine.

On peut dire que les traits caractéristiques du peuple américain sont les suivants : sacrifice de la famille à l'individu; détachement des générations entre elles par l'évolution rapide des conditions sociales; goût de l'indépendance ; amour du luxe ; et en ce qui concerne les femmes, mode d'existence incompatible avec la grossesse, les soins maternels, la tenue d'un ménage.

Aussi le nombre moyen des enfants par famille en Amérique qui était de 8 il y a un siècle est arrivé à 1,6.

Est-ce assez effrayant !

Enfin, Messieurs, les peuples comme les individus ne vivent pas seulement de pain, il leur faut un idéal. Où les Américains iront-ils prendre le leur ?

Sera-ce dans la religion ?

Mais en Amérique toutes les religions sont représentées : on croit également à toutes parce que toutes font à peu près également bonne police et qu'on ne leur demande pas davantage ; dans tout cela où est le souci de la vérité ? où est l'idéal ? où est la foi ? Or comme l'a très bien dit Lavater la morale vous apprend à tenir dévot votre extérieur, mais seule la foi vous permet de tenir décent votre cœur. L'idéal religieux, commun à tant de races diverses, où est-il en Amérique ?

Sera-ce dans l'idée de patrie que les Américains chercheront leur idéal? Mais la moitié des Américains actuels en avaient une autre à leur naissance ? ils viennent de tous les points du Vieux-Monde où leurs pères ont lutté les uns contre les autres. Notre patrie pour nous gens d'Europe, c'est elle qui nous a formés; en Amérique c'est le contraire c'est eux qui forment leur patrie : ils ont pour l'Amérique le sentiment de fierté qu'un bon ouvrier a pour son ouvrage. En quoi ce sentiment ressemble-t-il à celui qu'un Anglais a pour l'Agleterre, un Espagnol pour l'Espagne, un Français pour la France?

Donc en Amérique pas de famille, pas d'idéal; enfin pas de liberté!

Les trusts, les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers étranglent sans pitié tout ce qui n'accepte pas leur joug. Ce n'est que grâce à cette férocité impitoyable que les Américains peuvent battre toute concurrence des vieilles nations d'Europe.

Vous conclurez avec moi, Messieurs, qu'en vérité c'est acheter trop cher leur triomphe économique que de le payer comme les Américains par le sacrifice de la famille, de l'idéal et de la liberté!

ÉTUDES SUR LE PARLEMENT DE FLANDRES

I

Les Premiers Présidents de Pollinchove

Par M. le Baron Ernest BOISSONNET

Membre résidant

Le Parlement de Flandres qui dura un peu plus d'un siècle (1668-1790) n'eut que six Premiers Présidents.

Bien que cette charge ne fut pas héréditaire, ni laissée au choix de la Compagnie, puisque le Roi s'était réservé d'y nommer suivant son bon plaisir, elle fut occupée pendant 74 ans par trois membres de la même famille, le père, son fils, puis son petit-fils.

Il semblerait que pareil honneur dut rendre illustre à jamais le nom des de Pollinchove, et cependant, chose surprenante, un siècle s'est à peine écoulé depuis que les agents municipaux de Douai fermèrent les portes du Palais, ancien refuge de l'Abbaye de Marchiennes, et nul ne se souvient de ceux qui y jouèrent un si grand rôle.

Il est vrai que le dernier des trois Présidents de Pollinchove est mort à Tournai, en 1816, sans laisser de descendants directs, mais cette famille ancienne et nombreuse n'a pas dû s'éteindre complètement du moins en Belgique. Un « ex-libris » classé comme anonyme à la Bibliothèque Nationale et deux pierres tombales ont été les premiers jalons qui nous ont conduit à étudier l'histoire des chefs de notre ancien Parlement. Le premier (1) de ces monuments funèbres est celui qui est conservé dans l'église St-Brice à Tournai en mémoire de Jacques-Martin de Pollinchove. Contre le premier pilier près de l'autel, du côté de l'Evangile, se trouve accolée une pyramide surmontée d'un brûle-parfums, une femme assise sur un lion couché tient un médaillon reproduisant les traits du magistrat. Au dessous une plaque de marbre blanc encadrée de moulures et soutenue par deux consoles de marbre noir porte l'inscription suivante :

P M V C (2)

Jacobi Martini de Pollinchove
In supremâ Flandriæ curiâ, primum Senatoris,
Dein Cognitoris regii, tandem Præsidis Primarii,
Qui ad summos Temidis honores
Sine pretio, sine ambitu, in patriâ suâ evectus

(1) Planche III.

(2) Piæ Memoriæ Viri Clarissimi.
Mœrens Poni Curavit. v, Pl. III.



Cliché de M. Aug. Boutique, amateur à Douai — Phototyp. A. Bergeret et Cie, Nancy.

CHARLES-JOSEPH DE POLLINCHOVE

(1685-1756)

Pie, Juste, Diu, Vixit.
Obiit XVII Octobris 1714 ætatis LXXXVII
Patri meritissimo et Mariæ-Magdalenæ Du Chambge
ejus conjugis
Carolus-Joseph de Pollinchove filius et successor in dignitate
M P C (1)

Jacques-Martin de Pollinchove, né à Tournai en 1627, était fils d'nn docteur en médecine et petit-fils d'un bourgeois, marchand de draps, Nicolas de Pollinchove, qui aurait été garde de la monnaie (2).

D'après M. Duthillœul (3) il descendait d'une famille de noblesse ancienne et ayant pris son nom d'une seigneurie sise dans le bailliage de Furnes. Dans son Recueil de généalogies inédites de la Flandre, M. Arthur Merghelynck parle d'une très ancienne famille de ce nom dont les armoiries étaient d'hermines à trois losanges de gueules, mais il ne dit pas qu'elle se rattache aux de Pollinchove dont nous nous occupons. M. le Comte du Chastel de la Howarderie dans ses notices généalogiques Tournai-

(1) « Au pieux souvenir d'un homme très illustre, Jacques-Martin » de Pollinchove, d'abord Conseiller, ensuite Procureur général du » Roi, enfin Premier Président au Parlement de Flandres, qui, » arrivé aux plus hauts honneurs de Thémis sans employer l'argent ni » l'intrigue, vécut longtemps avec religion et justice. Il mourut le » 17 octobre 1714, à l'âge de 82 ans. A ce père très méritant, ainsi » qu'à son épouse Marie-Magdeleine du Chambge, Charles-Joseph » de Pollinchove, son fils et son successeur dans ses hautes fonctions, » a pris soin dans son chagrin que ce monument fut posé. »

(2) Livre Noir du Patriciat Tournaisien. Fl : W : 2e S. T. III. 14.

(3) Biographies Douaisiennes, p. 316.

siennes (1) dit que Jacques-Martin de Pollinchove, dont le père acheta le titre de bourgeois de Tournai, fut anobli comme conseiller au Parlement en 1674. (2)

Nicolas, puis Jacques de Pollinchove possédaient, outre le fief de Salmoncamps, auquel leurs descendants ajoutèrent ceux d'Haussy, de St-Pîthon, de la Beuvrière et de Honnevain, la seigneurie du Porcq, au territoire de Blandain, qui passa ensuite dans une branche utérine de la famille.

Quand Louis XIV, après ses brillantes conquêtes en Flandre, voulut organiser l'administration de la Justice, il institua par édit d'avril 1668, le Conseil Souverain de Tournai, composé d'abord de deux Présidents, sept Conseillers et un Procureur-Général. Il l'augmenta bientôt, et notamment en 1670, par la création d'une charge de substitut du Procureur-Général au profit de Jacques-Martin de Pollinchove, qui devint successivement Conseiller en 1674, Procureur-Général en 1688 et Premier Président le 23 Juin 1691. Il exerça ces fonctions entouré de l'estime générale à Tournai jusqu'en 1709, puis à Cambrai, où il avait dû se transporter avec le Parlement, après la prise de la première ville par les troupes du duc de Malborough et du prince Eugène.

C'est là qu'en 1710, âgé de 83 ans, il offrit sa démission au roi qui, pour récompenser ses services, nomma son fils pour le remplacer. Celui-ci avait

(1) Bruges, 1877, I-108.

(2) Tome III, p. 98.

débuté en 1703 comme Conseiller au Parlement, puis était devenu le 19 mars 1705 Présideni à mortier. Le 1er juillet 1710, la Cour l'admettait au serment comme Chef de la Compagnie, après information « faite des » vie et mœurs, conversation, religion catholique, » apostolique et romaine du suppliant, conclusions » du Procureur-Général du Roi et rapport ouï du » Conseiller Commissaire ».

Peu après, en 1714, les magistrats quittaient Cambrai où ils ne s'étaient jamais plu, pour venir s'installer à Douai. Les archives dé notre ville conservent la lettre suivante par laquelle le Premier Président annonçait cette nouvelle à la Municipalité :

« Messieurs,

» J'ay différé de répondre à la lettre que vous avès
» bien voulu m'écrire, par ce que notre Compagnie
» ne s'était pas encore déterminée sur le choix de la
» Ville où elle demanderait d'être établie en cas que
» le Roy ne juge pas à propos de la fixer à Lille. Je
» ne doute point que vous n'ayez appris avec beau-
» coup de plaisir qu'elle s'est déclarée pour Douay
» et que cela ne vous engage de procurer au Corps
» et aux particuliers toutes les facilités possibles
» pour un établissement si avantageux à vos peuples.
» Je suis très sensible, Messieurs, à l'honesteté
» que vous avès de m'offrir un logement en cas que
» Sa Majesté trouve bon de fixer la résidence du
» Parlement dans votre ville. Je l'accepteray sous son
» bon plaisir et je chercheray les occasions de vous

» en marquer ma reconnaissance et l'estime et la
» considération avec lesquelles je suis, Messieurs,
» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» POLLINCHOVE. »

A la même époque, M. de Pommereul, gouverneur de Douai, retenu à Fontainebleau près du Roi, écrivait pour exprimer ses regrets de ne pouvoir aider à la réception des magistrats nouveaux, à la tête desquels se trouvait M. de Pollinchove, qui « était, disait-il, comme l'ayant appris de M. de » Bagnols, intendant du Roi en Flandre, fils d'un » père qui faisait honneur à l'homme. »

L'ancien magistrat ainsi loué s'éteignait peu après, le 17 octobre 1714, à l'âge de 87 ans et son corps était reporté à Tournai pour reposer dans le pays où il avait fait la plus grande partie de sa longue carrière.

Formé à son exemple et préparé par les diverses fonctions qu'il avait d'abord remplies, son fils continua avec non moins de dignité et d'éclat ces glorieuses traditions pendant 46 ans. Ce ne fut pas sans difficultés. Après le transfert du corps judiciaire, il fallait pour faire respecter sa jurisprudence, concilier les usages locaux avec les règles du droit écrit. Les malheurs des temps portaient le Roi à créer de nouveaux offices et même à imposer les magistrats en fonctions ; aussi des protestations réitérées furent-elles formulées et c'est par mille preuves d'indépen-



Cliché de M. Aug. Boutique, amateur à Douai — Phototypie A. Bergeret et Cie, Nancy.

MONUMENT DE CHARLES-JOSEPH DE POLLINCHOVE

(ÉGLISE St-PIERRE A DOUAI)

dance que le Premier Président s'efforça de tenir tête à la volonté toute puissante de Louis XIV puis de Louis XV.

Sans parler des différends soumis chaque jour par les plaideurs, M. de Pollinchove eut à dénouer souvent au sein même du Parlement des intrigues que les intérêts des uns, la jalousie des autres et le caractère hautain du Procureur Général de Vernimmen nouaient et multipliaient.

Tantôt c'était le Conseiller d'Haveluy accusant le Premier Président de le tenir injustement à l'écart et même de l'avoir diffamé à un dîner officiel le jour de la messe du Saint-Esprit ; tantôt c'était le Procureur Général reprochant au chef de la Cour de recevoir et d'appuyer de son crédit le Conseiller Ruyant de Cambronne contre qui une procédure était ouverte.

Les choses en vinrent à ce point que la Cour, saisie d'un réquisitoire portant que M. de Pollinchove avait usurpé ses armoiries, ordonna que la chose serait instruite. Le 23 janvier 1733, le Procureur Général, ayant signé une rétraction et reconnu « que la famille » de M. le Premier Président est en possession » immémoriale des noms et des armoiries qu'il » porte..... », (1) la Cour le fit constater au registre de ses arrêts et autorisa M. de Pollinchove à se faire remettre les pièces. Il ne m'a pas été possible de retrouver des détails plus précis sur cette discussion pourtant très intéressante au point de vue héraldique.

(1) Pillot Histoire du Parlement de Flandres, II, p. 62.

D'après un portrait (1) peint par Aved (2) et gravé par Mellini, comme d'après ses « ex-libris » et la relation de ses contemporains, le Premier Président portait « d'hermines à trois losanges de gueules », blason de l'ancienne famille des de Pollinchove. Or, son grand-père, dont l'épithaphe est dans l'église Saint-Jacques, à Tournai, porte ces mêmes armes brisées en abime (3) d'un trèfle de sable et d'Hozier dans son armorial, attribue aussi ce trèfle au Premier Président. Ce n'était donc pas sans certaines apparences de raison que le Procureur Général parlait d'usurpation. Il semble d'autre part résulter de la généalogie, publiée par M. le Comte du Chastel de la Howarderie, que la branche ainée était éteinte et que par conséquent le Premier Président était devenu le chef de la famille et l'héritier des armes pleines. (4) Quoiqu'il en soit, il continua à jouir de la considération respectueuse de ses collègues et de tous à Douai.

La Municipalité, ou comme l'on disait alors le Magistrat, témoignait la plus grande déférence pour un corps judiciaire qui faisait non seulement l'honneur mais aussi la prospérité de la Ville. Les comptes mentionnent à diverses reprises les vins

(1) Planche 1.

(2) Peintre douaisien, 1702-1766.

(3) En cœur ou en abime.

(4) Il existe d'autres blasons d'hermines à trois losanges de gueules attribués à des de Pollinchove et brisés, l'un d'un lambel d à trois pendants, un autre d'un croissant de sable en abime, un autre d'un lionceau de sable en abime.

Pl. III.



Cliché de M. Aug. Boutique, amateur à Douai

Phototypie A. Bergeret et Cie, Nancy.

MONUMENT DE JACQUES-MARTIN DE POLLINCHOVE

(ÉGLISE St-BRICE A TOURNAI (BELGIQUE)

d'honneur offerts aux Premiers Présidents, aux Procureurs Généraux, à des Conseillers et même aussi à Mme de Pollinchove. Au moment de la création d'un impôt sur la bière, le 5 octobre 1728, le Parlement s'émut de la façon dont il serait touché par cette perception et le Corps municipal informé « que nos Seigneurs du Parlement pourraient se » plaindre de ce qu'ils sont atteints par cette mesure, » et voulant leur témoigner qu'en ce faisant, il n'a » eu nullement en vue de donner la moindre atteinte » à leurs exemptions, leur soumet l'état de leur » consommation depuis un an, afin qu'ils puissent » eux-mêmes asseoir, sur des bases fixes et équita- » bles, le montant de leur cotisation, » ce que le Parlement fit avec sagesse sur la proposition du Premier Président.

Il faut remarquer que si les Magistrats, imbus des idées du siècle, tenaient aux privilèges attachés à leur personne ou à leur Compagnie, ils se souvenaient aussi que « noblesse oblige » et témoignaient en toute occasion leur généreux intérêt pour la Ville.

Le 20 février 1769, le Parlement, sur l'exposé fait par le Premier Président, que la Municipalité ne peut, faute de ressources, éclairer les rues d'une façon suffisante pour la sécurité et la propreté, vota 1738 livres pour achat de réverbères et une subvention perpétuelle de 695 livres pour leur entretien, le tout par concession purement volontaire et gratuite. Si ce vote est postérieur au décès de Charles-Joseph de Pollinchove, nous voyons que c'est chez lui que les notables de la paroisse Saint-Pierre s'assemblent les

10 août 1734 et 7 mars 1735 pour délibérer sur la démolition de l'église qui menaçait ruine et sur l'adoption du plan pour la reconstruction. Il était naturel qu'il s'intéressât à cette église dans laquelle, aux jours de fête, le Parlement occupait la première place. Elle était achevée depuis cinq ans lorsque mourut, le 29 novembre 1756, âgé de 82 ans, Charles-Joseph de Pollinchove et c'est là que furent célébrées ses funérailles solennelles dont le procès-verbal a été publié dans le premier volume de « La Flandre Wallonne ». Son éloge prononcé par le P. Stempel, professeur de rhétorique et d'éloquence au Collège des Jésuites, était le commentaire de ce mot de l'Ecclésiaste : « Et non accusavit illum homo et post hoc dormivit. »

Un monument remarquable, de marbres de couleurs variées, que l'on peut voir encore à St-Pierre, lui a été élevé par sa veuve et par son fils. (1) En 1792, il faillit être abattu, un fanatique révolutionnaire avait déjà enlevé le glaive et les balances qui ornaient le socle, quand un professeur des Ecoles de Douai, nommé Caullet, s'interposa et fut assez heureux pour sauvegarder cette œuvre d'art. L'auteur est le célèbre sculpteur Christophe Allegrain, (2) de l'Académie de Paris ; il représente la Justice portant dans une urne les cendres du magistrat ; un médaillon que soutient un enfant en pleurs reproduit ses traits pleins de noblesse. Une longue inscription dit :

(1) Pl. 11.

(2) Christophe Allegrain, 1710-1795, fils d'Etienne Allegrain, peintre du Roi.

Hic Jacet (1)

Car : Jos : de Pollinchove, Senatus Belg : post patrem princeps, tanto munere imo et patre maximo ipse major et sibi soli par. Indolis candore et suavi ate ingenii vi et lepore morum constantiâ et urbanitâte eloquii gravitate et elegantiâ Belga simul et Gallus. Juris rerum, hominum, sui, scientissimus ; In componendis legibus, repellendis dissidiis affectibus æque attentus, solers et felix. Cum Senatus non tam dignitatatis quam suadelœ et amoris auctoritate prœfuisset annos XLVII, vixisset LXXXII, non naturâ debitum solvisse, sed morte immaturà eripi visus est III Kalend Decemb : MDCCLVI.

(1) Cy-gît, Charles-Joseph de Pollinchove, Président après son père du Parlement de Flandre. Sa charge était élevée ; son père l'avait remplie avec éclat et il s'est montré plus grand que sa charge, plus grand même que son père. Par sa candeur et son aménité, par la pénétration et l'aimable vivacité de son esprit, par sa manière de dire grave et élégante, il s'est montré en même temps belge et français. Il était très versé dans la science du droit, il connaissait les hommes et les choses, il se connaissait lui-même, on admirait son impartialité dans l'application des lois, son habileté à arranger les différends et à calmer les haines.

Après avoir présidé le Parlement pendant 47 années avec l'ascendant que donnent la bonté et l'affection plutôt qu'avec l'autorité attachée à cette dignité, il mourut à l'âge de 82 ans et sa mort ne fut pas regardée comme le paiement d'une dette réclamée par la nature, mais comme un coup subit et inattendu. Elle arriva le troisième jour avant les Calendes de Décembre 1756.

Son épouse bien aimée Marie-Magdeleine Duchambge et son fils Gaspard-Félix de Pollinchove lui ont érigé ce monument de marbre : Ses vertus et l'estime publique lui en ont érigé un autre plus solide que l'airain dans la mémoire des hommes.

Cui et lectiss : fem : Mar : Magd : Duchambge ejus conjugi Gasp : Fel : Jac : de Pollinchove filius, monumentum hoc marmoreum P : C : alterum œre perennius in hominum memorià erexere virtus et fama.

A la mort de son père, Gaspard-Félix de Pollinchove, né à Douai, le 25 juillet 1737, le cadet d'Haussy, comme l'appelle le rédacteur du procès-verbal des funérailles, était trop jeune pour pouvoir espérer l'honneur de le remplacer. Il ne fut nommé Conseiller que le 12 décembre 1757, puis président à mortier en 1768. Le Roi choisit comme Premier Président Eugène-Roland-Joseph Blondel d'Aubers, puis le 8 décembre 1767, Louis-Joseph-Dominique de Calonne. Tous deux étaient anciens Procureurs Généraux au Parlement.

Le 12 février 1781, les Membres du Parlement procédaient à l'installation comme Premier Président du troisième de Pollinchove et remerciaient M. de Calonne d'avoir contribué par ses soins et ses démarches à procurer un successeur qui fut aussi agréable à la Compagnie.

On comprend de quelle autorité et de quelle considération jouissait un homme appelé par de tels souvenirs et de telles sympathies à occuper la première place dans la magistrature de son pays. Marchant à la tête de nos seigneurs du Parlement, comme on les appelait, précédé dans les cérémonies publiques de ses huissiers, ayant à sa droite le Gouverneur de la Ville, il ne sortait qu'avec solennité du Palais où il avait un appartement et il traitait en



Cliché de M. Aug. Boutique, amateur à Douai

Phototypie A. Bergeret et Cie, Nancy.

GASPARD-FÉLIX-JACQUES DE POLLINCHOVE

(1737-1816)

grand seigneur. C'est ainsi que le 20 juillet 1782 et le 20 juin 1783, il reçut à Douai le prince de Condé et le duc de Bourbon avec un cérémonial fastueux dont M. Rivière a publié les détails dans les Mémoires de notre Société. (1)

En 1787, Gaspard-Félix de Pollinchove fut convoqué à l'Assemblée des Notables et y fit partie du 6me bureau.

En 1790, lorsque l'on eut remplacé le Parlement par le Tribunal de District, M. de Pollinchove se retira à Tournai : il y retrouvait de précieuses relations et s'y rencontrait avec nombre de Français qui fuyaient la tourmente révolutionnaire. Il y mourut célibataire le 21 février 1816, en son hôtel, rue de la Tude. Aucune pompe ne parait avoir signalé ses funérailles et l'on n'a pu nous indiquer le lieu de sa sépulture. Nous avons été assez heureux pour retrouver au musée de Douai un buste en terre cuite, grandeur nature, qui représente ce magistrat. Il est l'œuvre de Degand, ancien professeur aux Ecoles de Douai et porte la date de 1812.

Plus ancien et plus intéressant est un petit portrait dont on ignore l'auteur, qui nous montre M. de Pollinchove revêtu de sa robe, avec des traits jeunes et d'une finesse aristocratique et un regard vif et intelligent. (2) Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Stienon du Pré, représentant de

(1) Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, 3e série, Tome Ve.

(2) Planche IV.

Tournai et héritier de la grande famille que nous venons de rappeler.

Il nous a semblé que c'était encore servir la justice que faire connaître les chefs de ce Parlement de Flandres dont la renommée a survécu, mais dont l'histoire est généralement oubliée. Combien parmi ceux qui visitent la grande salle de notre Palais, encore si remarquable par ses peintures et ses boiseries parfaitement conservées, se souviennent des de Pollinchove et des trois autres Premiers Présidents de Blye, Blondel d'Aubers et de Calonne, dont nous espérons pouvoir aussi vous retracer la vie.

LE DERNIER CHAPITRE DE L'HISTOIRE

DES

BÉNÉDICTINS ANGLAIS DE DOUAI

Par M. le Docteur René FAUCHEUX

Membre honoraire

Nul de vous, Messieurs, n'ignore qu'avant la Révolution Française, quatre établissements créés par les Catholiques Britanniques, à l'époque de la Réforme, s'étaient groupés autour du célèbre Collège fondé en 1568 par le Docteur Allen. C'étaient le Collège des Bénédictins Anglais, le Couvent des Récollets Anglais, le Collège des Ecossais et le Séminaire Irlandais. Leur histoire a été tracée de main de maître par M. l'Abbé Dancoisne et nous avons la bonne fortune de la posséder dans les Mémoires de notre Société. Le savant ecclésiastique a narré en outre les épisodes les plus saillants de l'existence agitée que menèrent les religieux et les prêtres Anglais de Douai pendant la tourmente révo-

lutionnaire. Puis le calme revint en France et, seuls de tous les Britanno-Douaisiens, les Bénédictins Anglais rentrèrent dans le vieux Collège de leur ordre. Les autres maisons avaient été confisquées par l'Etat, ou avaient été transformées en établissements publics ou privés. C'est ainsi que le Collège Anglais est devenu la Caserne Durutte ; le Séminaire Irlandais, au côté sud de la rue Hyacinthe-Corne, est maintenant le jardin de l'externat de la Sainte-Union ; le Collège Ecossais a été remplacé par une partie du Pensionnat de la Sainte-Union, désert lui aussi à l'heure présente, et il ne reste plus du Couvent des Récollets Anglais que la chapelle agrandie et devenue l'Eglise paroissiale de Saint-Jacques.

Je n'ai nullement l'intention de vous faire l'histoire du Collège Anglais, depuis sa reconstitution, ni de vous dire l'exode des Bénédictins et de leurs élèves, forcés de retourner dans leur mère-patrie, si ingrate pour eux au temps passé et si heureuse aujourd'hui de leur ouvrir affectueusement les bras, forcés aussi de quitter pour jamais une ville qui leur avait été si hospitalière et qu'ils aimaient tant (1) Je désire

(1) Lorsque les Bénédictins et leurs éléves arrivèrent à Londres, le 18 Juin 1903, ils furent reçus sur le quai de la Gare par une députation de Catholiques Anglais, et l'adresse suivante leur fut présentée par M. Fletcher, prêtre catholique anglais très connu et arrière-neveu de Henry Fletcher, baron de Button, qui fit les frais de la construction de l'Eglise des Récollets Anglais devenue nôtre Eglise Saint-Jacques :

« Nous, les Catholiques d'Angleterre, désirons vous offrir notre cordiale sympathie, notre profonde reconnaissance et notre gratitude pour la magnifique fidélité avec laquelle vous avez conservé jusqu'à

uniquement vous faire connaître, au point de vue du Droit, quelle a été leur situation légale en France durant le siècle qui vient de s'écouler, m'inspirant dans ce but d'un remarquable mémoire présenté tout dernièrement par le R. P. Abbé Gasquet, président de la Congrégation des Bénédictins Anglais.

la fin les glorieuses traditions de Douai. Nous vous considérons comme les derniers des Confesseurs de la foi que Douai a envoyés en ce pays pour travailler et souffrir pour le Christ, depuis 1568, pendrnt 335 ans. Nous vous saluons et vous sommes profondément reconnaissants. O Douai, que dirons-nous de toi ? Comment pourrons-nous écrire dignement sur toi ? Ton nom, bien qu'il ne soit pas anglais est, au-delà de toute expression, cher aux Catholiques d'Angleterre. Tu es l' « Alma Mater » pour nous tous, bien que relativement peu d'entre nous aient eu le privilège d'avoir été élevés au milieu de tes murs. Tu as été le phare de l'Angleterre. Dans les temps les plus sombres, lorsque la tempête était à son comble, de toi rayonnait la lumière de la vérité lorsque des milliers d'âmes étaient submergés dans la mer de l'erreur. Tu étais le refuge des exilés, le rocher sur lequel ils venaient sûrement poser le pied au milieu des sables mouvants de l'hérésie. Combien d'âmes qui se noyaient furent arrachées à l'abîme par les puissantes mains qui leur étaient tendues de Douai ? Ton nom est écrit en lettres d'or sur les pages les plus noires de notre histoire, il illuminait les ténèbres qui régnaient partout. Il est gravé au plus profond de nos cœurs reconnaissants, d'où il ne s'effacera jamais ; et il sera montré à nos enfants et aux enfants de nos enfants comme celui de l'Ecole des Martyrs, comme l'espoir de l'Angleterre dans ses plus pressants besoins, comme la gloire de l'Angleterre jusqu'à la fin des temps..

« Salvete flores martyrum », Salut aux fleurs des 160 martyrs que Douai a produits aux siècles passés. Nous vous saluons avec fierté et nous vous souhaitons la bienvenue ici. Nous vous sommes reconnaissants et nous vous souhaitons toutes les bénédictions de Dieu sur votre nouvelle demeure en Angleterre. Que l'esprit du vieux Douai fleurisse pendant de longues années dans la jouissance de la vraie liberté et à l'abri absolu de la persécution. »

I. — AVANT LA RÉVOLUTION.

Dans le premier quart du XVIIe siècle, des Couvents de Bénédictins Anglais furent établis sur le continent, à Douai, à Dieulouard en Lorraine, à St-Malo en Bretagne et à Paris. Ils furent fondés pour recevoir les membres anglais de l'Ordre, et pour contribuer à l'éducation de jeunes gens dont les parents étaient forcés, par les lois pénales en vigueur contre les Catholiques, de procurer à l'étranger, à leurs enfants, en accord avec leurs principes religieux, une éducation qu'ils ne pouvaient pas leur faire donner en Angleterre.

Ces couvents Bénédictins Anglais reçurent l'approbation des pouvoirs publics du pays et furent, dès le début, assistés matériellement par les bienfaits des rois et d'autres personnes. Durant les XVIIe et XVIIIe siècles, trois de ces établissements, ceux de Douai, de Dieulouard et de Paris, furent développés et subventionnés, et des bâtiments considérables furent construits par les généreux secours des Catholiques Anglais et par des sommes offertes par des membres anglais de l'Ordre de Saint-Benoît.

A la fin du XVIIIe siècle, ces établissements étaient regardés en France comme anglais, — comme des créations de l'initiative anglaise et de capitaux anglais. Ils étaient dirigés par des Anglais, donnaient l'instruction à de jeunes Anglais, et étaient alimentés par l'argent anglais. Ni leurs membres, ni leurs supérieurs ne furent jamais liés par aucun serment, par

aucune promesse de fidélité à la France et les couvents étaient en réalité des établissements isolés existant sur le sol français.

Lorsque les établissements et les collèges religieux Français furent supprimés par l'État en 1789, les maisons anglaises furent laissées en repos parce qu'elles étaient la propriété d'étrangers et que, en qualité d'établissements anglais, elles ne tombaient pas sous le coup de la loi qui mettait tous les biens ecclésiastiques français à la disposition de la nation.

En 1791, la loi concernant les établissements religieux français fut appliquée à Douai, et les novices du Collège de St-Vaast qui appartenait à l'abbaye d'Arras furent renvoyés, tandis que ceux du Collège de St-Grégoire, adjacent au Collège de St-Vaast, qui se servaient de la même chapelle, furent laissés tranquilles dans leur propriété, en qualité de sujets britanniques, en vertu d'une loi votée le 28 octobre, et sanctionnée par le Roi le 7 novembre 1790.

Les motifs mis en avant pour exempter les établissements anglais de l'application de la loi qui supprimait les maisons religieuses françaises sont exposés dans le rapport présenté par M. Chassey à l'Assemblée Nationale, le jeudi 28 octobre 1790. De ce rapport, on peut citer les passages suivants qui montrent la netteté avec laquelle les établissements des Bénédictins, entr'autres, étaient reconnus comme Anglais.

« (*a*) L'Institut de ces maisons ne permet d'y recevoir que des personnes de la même nation, et les maisons religieuses *sont, comme celles séculières, destinées à l'éducation et à l'enseignement des enfants des*

catholiques des trois royaumes ; séparément les Prêtres séculiers et réguliers y font, en outre, des missions continuelles.

» (*b*) Des Religieux et Religieuses vinrent demander asile aux Rois qui gouvernaient ces deux pays ; ils leur accordèrent protection et quelques légers secours momentanés ; mais *ces maisons firent tous les frais de leurs établissements ; avec l'argent qu'elles apportèrent, elles achetèrent des emplacements.* D'autres secours de leurs compatriotes les ont aidées à construire, et les rentes qui forment la majeure partie de leurs biens, ont été constituées de leurs *propres deniers*, ou de ceux des Catholiques anglais, qui les soutenaient dans la persécution qu'elles essuyaient.

»(*c*) Les Bénédictins anglais sont créanciers de différentes maisons religieuses françaises, d'un capital exigible de 103,500 livres, produisant intérêt à 4 pour 100.... Ce revenu (c'est-à-dire celui de tous les établissements Anglais), serait insuffisant pour faire subsister tant de personnes, si elles n'avaient pour ressources les bienfaits qu'elles retirent de leur nation. Tous cependant demandent que l'Assemblée Nationale les conserve, sans autre revenu que ceux qu'ils retirent des acquisitions ou des placements qu'ils ont faits *de leurs deniers ou de ceux de leurs compatriotes.* »

Les deux importantes questions posées à l'Assemblée par M. Chassey, étaient :

1° Devez-vous conserver dans le sein de la France des Etablissements étrangers ?

2° Devez-vous leur laisser des *biens qui leur sont propres ?*

Ses conclusions, en demandant à l'Assemblée de répondre affirmativement à ces deux questions, étaient les suivantes :

« Tant de raisons vous décideront donc à conserver dans le sein de la France des Etablissements qui n'ont pour objet que l'enseignement d'une portion des citoyens d'une nation étrangère, enseignement qui n'est point contraire à vos principes et qui ne saurait troubler votre tranquilllité intérieure. Mais laisserez-vous à ces Etablissements les biens qu'ils possèdent ?

» Rien ne paraît s'opposer à ce qu'ils conservent ceux *qu'ils ont acquis de leurs deniers ou de ceux de leurs concitoyens*. Il ne peut pas entrer dans vos principes de prohiber aux étrangers, d'acquérir sous la domination française. On ne peut pas non plus présumer que vous les empêchiez de jouir. »

A la présentation de ce rapport, il fut reconnu que la situation telle que l'exposait M. Chassey était si claire qu'il n'y avait pas lieu à grande discussion. Un membre, M. d'André, dit :

« Le projet a été examiné avec soin dans les comités réunis ; il nous a paru extrêmement simple. Il existe en France des établissements irlandais, écossais et anglais. Ils ont le double avantage d'amener en France des étrangers de ces trois nations, et d'attirer de temps en temps de nouvelles donations à ces Etablissements. Rien de plus juste que ce que l'on propose : on reprendra *les Biens français* dont jouissent ces établissements, en fournissant des pensions aux titulaires. »

Le décret de l'Assemblée Nationale, adoptant le rapport, déclara dans l'Article IV : « Tous continueront de jouir des biens par eux acquis *de leurs deniers ou de ceux de leur nation*, comme par le passé. »

Il est bon de noter que M. Chassey et l'Assemblée établirent une minutieuse distinction entre ce qu'ils reconnaissaient être propriété anglaise et ce qu'ils considéraient comme propriété française et par conséquent, comme tombant sous le coup de la confiscation qui frappait tous les biens ecclésiastiques du pays. Cela ressort, entr'autres, du passage suivant du rapport :

« Les Bénédictins qui ont des bénéfices ne demandent point à les conserver. Ils ont donné un état des biens qui y sont attachés, *pour être vendus comme les autres biens nationaux*. »

Ainsi, les Bénédictins du Couvent de St-Edmond, à Paris, avaient été enrichis, à diverses époques, de 14 bénéfices, dans diverses parties de la France, qui furent tous confisqués comme propriétés nationales françaises, tandis que leur maison de Paris et « le surplus de leurs biens qu'on dit avoir consisté en fonds de terre et en maisons » leur furent laissés, à titre de propriété anglaise. En cette occasion, comme en d'autres, une distinction soigneuse fut établie entre « les biens de ces deux genres. »

II. — PENDANT LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE.

Lorsque la Convention Nationale, le 8 Mars 1793, ordonna la vente des propriétés et des biens des

Collèges et autres maisons d'instruction publique en France, les établissements Anglais furent exceptés, spécialement parce qu'ils étaient des établissements *étrangers*.

« Art. VI. — Sont exceptés pareillement les biens de tout genre formant la dotation de tous les *Etablissements étrangers* mentionnés dans la loi du 7 novembre 1790, lesquels continueront provisoirement d'être régis par les administrateurs actuels desdits établissements, comme par le passé, jusqu'à ce que la Convention ait statué sur le rapport qui doit lui être fait à ce sujet par les comités d'instruction publique, des finances et d'aliénation en exécution de son décret du 14 février dernier.

Un décret du 12 mars 1793 ajouta :

« En conséquence, les administrateurs actuels *des dits biens* sont autorisés à recevoir les arrérages échus, et qui écherront jusqu'au dit temps, des rentes de toute nature qui leur sont dues par la République, ainsi qu'ils les ont reçus par le passé. »

Sous la protection de ce décret, les établissements anglais subsistèrent jusqu'au jour où ils furent saisis, comme propriétés anglaises, en vertu d'un ordre spécial.

La Convention Nationale, le 10 octobre 1793, confisqua la propriété de tous les établissements anglais, les deux pays étant alors en guerre l'un contre l'autre. Ce décret ne s'appliqua à aucun établissement français, ces derniers ayant été dissous auparavant et leurs biens ayant déjà été mis à la disposition de la Nation. Il ne visait que les établis-

sements anglais et les biens anglais situés en France, soit qu'ils fussent employés au commerce, soit qu'ils le fussent à l'éducation. Les biens des Bénédictins Anglais, à Douai, à Paris et ailleurs, comme toutes les propriétés des sujets anglais en France, furent ainsi confisqués par la Convention Nationale parce qu'ils étaient anglais et appartenaient à des sujets anglais en France.

Antérieurement à ce décret, le 18 février, les établissements anglais à Douai avaient été visités par des commissaires et les scellés avaient été apposés sur la plus grande partie des propriétés qui leur appartenaient. Au mois d'août, la Ville de Douai fut menacée par les Impériaux, et l'ordre fut donné d'expulser tous les sujets anglais dans les 24 heures. Dans une liste annexée au décret figuraient les noms des religieux Bénédictins Anglais résidant à Saint-Grégoire.

Le samedi 12 octobre 1793 fut promulguée, à Douai, une ordonnance mettant en vigueur le décret de la Convention Nationale rendu deux jours avant. En conséquence, il fut décrété que : 1° tous les sujets du roi de la Grande-Bretagne seraient arrêtés ; 2° que toutes leurs propriétés seraient séquestrées ; et 3° que les Anglais arrêtés seraient traités avec douceur. (Cette disposition fut, peu après, rapportée).

Pendant que les Bénédictins Anglais supportaient, à Doullens, une captivité qui dura environ treize mois, la majeure partie de leurs biens, à Douai ou ailleurs, fut vendue ou employée à d'autres usages. On disposa de leur maison de campagne à Esquer-

chin (1), de leur monastère et de leur Collège ; leur bibliothèque, leur mobilier, leurs tableaux furent dispersés.

Mis plus tard en liberté, les prisonniers de Doullens retournèrent pour quelques jours dans leur maison de Douai, puis se retirèrent en Angleterre. En certains endroits le décret de séquestration des propriétés anglaises avait été interprété comme équivalant à une loi de confiscation et, en vertu de son autorité, on continua à vendre comme pendant la période d'incarcération à Doullens. En d'autres endroits, comme à Paris et à Dieulouard, les biens des Bénédictins furent simplement séquestrés et non vendus. Néanmoins, la plus grande partie des biens meubles disparut pendant les troubles de 1795 et des années qui suivirent.

Lorsqu'on revint en France à un état plus calme, à l'avènement de Napoléon, la propriété fut reconnue comme anglaise. Après la paix d'Amiens, en 1802, des négociations furent entamées pour la restitution de tous les biens séquestrés à leurs propriétaires, mais furent bientôt rompues par la reprise des hostilités.

Cependant l'attention avait été appelée sur ce point, et Napoléon, par des décrets datés des 22 Juin 1803, 18 Mai 1805 et 25 Juin 1806, ordonna que toutes les propriétés britanniques non vendues ou disponibles seraient réunies et administrées par une Fondation qui porterait le nom de « Bureau Gratuit. »

(1) Actuellement le château de M. Hanotte-Gcube.

Pendant une période de dix ans, jusqu'en 1816, l'administrateur général de cette fondation reçut les rentes et les revenus et les appliqua, par suite d'un arrangement avec le gouvernement français, en subventions aux élèves du Collège Irlandais de Paris.

Sur ces entrefaites, une distinction avait été établie entre ce qui est incontestablement propriété anglaise et ce qui devait être considéré comme propriété française, bien que des sujets anglais en eussent eu l'usage et la jouissance. Par un décret du 3 Juin 1804 et par un autre décret *du Conseil d'Etat approuvé le 27 Novembre 1807*, la vieille église et le monastère des Bénédictins Anglais, à Douai, ou au moins les bâtiments qu'ils avaient occupés pendant près de deux cents ans, étaient déclarés propriété française comme ayant appartenu à l'abbaye supprimée de Saint-Vaast d'Arras. En même temps, le droit des Bénédictins Anglais à la portion occupée par le Collège, etc., était pratiquement reconnu. La distinctiou que l'on faisait ici entre les diverses parties de l'ancienne propriété occupée par les religieux anglais montre bien que la dernière portion était incontestablement une propriété anglaise.

Cependant, les Anglais continuèrent à travailler à la restitution de la vieille église à Douai ; dès le début, leurs réclamations furent rejetées par les pouvoirs publics qui la revendiquèrent comme propriété nationale. Une lettre de Douai, du 8 septembre 1802, prouve qu'aucune restitution d'église ou de monastère ne fut opérée. En même temps, cependant, la

réclamation anglaise relative à la partie du Collège, le *nouveau bâtiment* comme on l'appelait, qui avait été bâtie par l'initiative anglaise et avec des capitaux anglais, fut admise sans difficulté.

Le traité de Paris, 30 mai 1814 (article IV additionnel) garantit la restitution de toutes les propriétés des sujets Britanniques qui avaient été séquestrées et n'avaient pas été vendues. Voici cet article :

Article IV du traité de paix du 30 mai 1814

« Il sera accordé, de part et d'autre, aussitôt après la ratification du traité de paix, main-levée du séquestre qui aurait été mis, depuis l'an 1792, sur les fonds, revenus, créances, et autres effets quelconques des hautes parties contractantes ou de leurs sujets.

« Les mêmes commissaires, dont il est fait mention à l'article 2, s'occuperont de l'examen et de la liquidation des réclamations des sujets Britanniques envers le Gouvernement Français, pour la valeur des biens, meubles ou immeubles, indûment confisqués par les autorités françaises, ainsi que pour la perte totale ou partielle de leurs créances ou autres propriétés indûment retenues sous le séquestre, depuis l'an 1792 ».

III. — APRÈS LA RÉVOLUTION

Se fondant sur l'article précité du traité de Paris, les évêques catholiques anglais présentèrent leurs

réclamations à l'effet d'être mis en possession des propriétés non encore vendues de Douai et de St-Omer et de se voir restituer tous les biens et les revenus confisqués qui n'avaient pas été remis entre les mains de l'administrateur général du « Bureau gratuit ».

En même temps, les supérieurs des autres établissements Anglais, dont un grand nombre s'étaient rendus à Paris dans ce but, se fondèrent sur le même article du traité pour réclamer la restitution de leurs propriétés et pour être mis en possession de leurs maisons et de leurs biens, tels qu'ils étaient en 1802, ou être intégralement indemnisés pour la destruction ou la détérioration des bâtiments, et pour la perte des revenus et des objets mobiliers.

Le 25 janvier 1816, une *Ordonnance du Roi* accéda à la pétition des Évêques Anglais, pour ce qui concernait la gestion de la propriété des Collèges séculiers de Douai et de St-Omer qui étaient toujours existants. On leur restituait ces établissements, à titre de propriétés personnelles, contrairement aux anciens décrets en vertu desquels toutes les propriétés restantes des maisons religieuses et des collèges devaient être administrées par le Bureau créé à cet effet.

Pour ce qui regardait les réclamations faites dans le but d'obtenir une compensation pour les biens qui avaient été vendus ou dispersés, le Roi renvoyait les pétitionnaires Catholiques à la Commission créée pour examiner les demandes d'indemnités présentées par les sujets Britanniques. En rendant cette ordon-

nance qui donnait aux Évêques Anglais l'administration des propriétés existant à ce moment le Roi ajoutait : « Le tout, néanmoins, sans préjudice de l'article additionnel du traité de Paris du 30 mai 1814, et des articles I et V de la Convention de Paris, du 20 novembre 1815 ».

Dans cette Ordonnance, la propriété des Bénédictins Anglais n'était pas nominalement désignée, mais une nouvelle Ordonnance du Roi fut rendue le 7 septembre 1816, en vertu de laquelle le R. P. Lawson et le R. P. Marsh étant désignés comme étant propriétaires, les Bénédictins reçurent l'administration de leurs propriétés de Douai et de Paris des mains du Bureau gratuit. Le 11 octobre 1817, le R. P. Marsh réclama, en vertu du traité passé entre la France et l'Angleterre, la restitution de la maison n° 269, rue St-Jacques, qui formait une partie du Couvent de Paris.

De grands efforts furent faits, de la part des précédents administrateurs pour avoir l'administration générale de la propriété reconstituée. L'intérêt qu'il y avait à réunir le tout sous une seule administration fut exposé avec succès, et le Roi fut amené à faire revivre le Bureau gratuit par deux Ordonnances datées des 17 septembre 1817 et 29 décembre 1818.

Par ces Ordonnances, il fut prescrit que bien que tous les revenus dussent être administrés par une seule personne et un seul Bureau, un compte très exact devait être tenu des Œuvres diverses auxquelles ils étaient appliqués. Des bourses d'enseignement étaient créées et devaient être employées dans un éta-

blissement d'instruction publique approuvé par l'État, et « lorsque l'accroissement des revenus en offrira les moyens, sur la réunion des boursiers dans une des maisons existantes ».

La propriété ainsi administrée est déclarée Britannique. « L'Administration des Etablissements Britanniques est confiée, sous la surveillance et l'autorité de notre ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, au Bureau gratuit. » L'administrateur était chargé, par ce décret, de recevoir les nominations aux bourses faites par les Evêques Anglais et les autres personnes ayant droit de présentation et de les soumettre à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

Enfin, par une Ordonnance du Roi du 2 février 1826, le Bureau gratuit fut remplacé par l'administration générale actuelle des « Fondations Anglaises établies en France pour l'instruction de jeunes catholiques d'Angleterre. » L'administration en était toujours placée sous la direction du Ministre de l'Intérieur et l'administrateur devait être, autant que possible, un prêtre catholique Anglais, né sujet Britannique. Il fut admis que la propriété ainsi administrée était aussi bien celle des réguliers que des séculiers, comme l'indiquent ces mots : « aura pour l'administration des biens tant séculiers que réguliers. » Le revenu devait être dépensé « pour le service des dites fondations », et les comptes soumis annuellement au Ministre de l'Intérieur qui aurait également à approuver les noms des boursiers, comme l'avait prescrit l'ordonnance du Roi du 17 septembre 1817. Pendant plus de trois quarts de siècles, les

propriétés Anglaises sauvées de la tourmente révolutionnaire ont été administrées par le *Bureau des Fondations Anglaises*. Le revenu dépensé provient des rentes de propriétés encore existantes comme les maisons de la rue St-Jacques à Paris, provenant du Collège St-Edmond, et le Collège de Douai, ou de sommes provenant de la vente de propriétés Anglaises comme les terres et les bois de Dieulouard, et les vieux Collèges Anglais séculiers de Douai et de St-Omer.

Durant cette période, le Collège Anglais de Douai a été considéré par les autorités comme l'établissement qu'avaient en vue les ordonnances de 1817 et 1818, où il était possible d'avoir « la réunion des boursiers dans une des maisons existantes. » Depuis 1826 jusqu'à ce jour les noms des boursiers, tant séculiers que Bénédictins ont été régulièrement soumis à l'approbation du ministre compétent, et c'est par son autorité qu'ils ont été instruits au Collège Anglais de Douai, comme dans un Collège autorisé.

Agissant sur la foi de cette pleine reconnaissance de la part du gouvernement français, les Bénédictins Anglais ont dépensé de grosses sommes d'argent Anglais, des sommes beaucoup plus fortes ont été dépensées par des bienfaiteurs Anglais, en reconstituant et en agrandissant leur Collège. Des additions nécessaires ont été faites aux anciens bâtiments à diverses époques, pendant trois quarts de siècle et le Collège entier a été meublé et tout à fait modernisé dans les dernières années qui viennent de s'écouler. Tout cela a été fait pour un établissement reconnu

comme propriété Anglaise et avec de l'argent Anglais, et on doit bien penser que ces grosses dépenses n'auraient pas été effectuées, si l'on avait pu croire que tout cela n'était pas au moins aussi en sûreté que le Capital dépensé pour n'importe quelle affaire Anglaise en France.

Le gouvernement français actuel s'est appuyé sur une décision du Conseil Privé d'Angleterre rendue en 1825 pour refuser de respecter dans ces biens une propriété Anglaise. Il est nécessaire d'expliquer ce que fut en réalité cette décision.

De même que les autres collèges Anglais en France, les établissements Bénédictins, en particulier, eurent à supporter de grandes pertes sur leurs biens immeubles et sur leurs fonds placés, en même temps que sur leurs biens meubles, pendant la tourmente révolutionnaire.

Les représentants de tous ces établissements séculiers et réguliers firent des réclamations pour être indemnisés de leurs pertes, indépendamment de la forte somme versée entre les mains du gouvernement Britannique pour satisfaire à toutes les réclamations des sujets Anglais dont les biens avaient été détruits ou confisqués, d'une manière quelconque, par la Révolution.

Le Gouvernement Français pensait bien que ces réclamations des Catholiques Britanniques seraient comptées à part des sommes versées entre les mains des commissaires ; cela est établi par la déclaration du Roi mentionnée ci-dessus (1). Il y est dit que la res-

(1) Ordonnance Royale du 25 Janvier 1816.

titution de l'autre propriété, qui pourrait être rendue aux représentants des catholiques anglais ne devait préjudicier en rien à leurs réclamations relatives aux compensations admises par le Traité pour les pertes supportées. D'ailleurs, le 5 Avril 1816 le ministre des Finances de France invita directement l'évêque anglais Mgr Poyter, à s'adresser directement aux commissaires. Ces derniers, nommés par le Gouvernement anglais pour statuer sur les réclamations anglaises, déclarèrent, après un laps de temps considérable, que les réclamations des Collèges catholiques anglais ne pouvaient pas être considérées comme rentrant dans les attributions de la Commission. Les motifs mis en avant étaient que les établissements en question étaient inconnus à la loi anglaise, qu'ils avaient été créées sans la sanction du Gouvernement Britannique, et que le but des fondations pour lesquelles on élevait des réclamations devait être considéré légalement comme « superstitieux. » On ne pouvait donc permettre aux réclamants de participer à la répartition des sommes attribuées comme indemnités aux intérêts anglais.

Sur un appel contre cette décision, le Conseil Privé confirma cette exception légale. Lord Gifford rendit le jugement le 25 novembre 1825, et, parmi d'autres raisons mises en avant pour refuser toute indemnité aux Etablissements catholiques anglais en France, en raison des dommages et pertes de propriété, qu'ils avaient incontestablement éprouvés et en réparation desquels les Commissaires Anglais avaient reçu de l'argent de la France figurèrent les

suivantes : « Il est vrai, dit lord Gifford, que les membres des Etablissements catholiques étaient des sujets britanniques, mais leur objet et le but qu'ils poursuivaient non seulement n'étaient pas autorisés, mais étaient même en opposition formelle avec la loi anglaise ; les sommes qui ont été consacrées à leur fonctionnement furent employées en France, dans ce but spécial, parce qu'elles ne pouvaient pas l'être en Angleterre... Nous croyons donc que ces Etablissements doivent être considérés comme Français.

Il est évident que l'Acte d'Emancipation des Catholiques supprima l'illégalité de la situation de ces Collèges Catholiques et que les motifs de la décision de 1825 ont dès lors perdu toute valeur. Il est également évident que la Décision du Conseil Privé ne s'appliquait qu'à la demande faite par les établissements catholiques de participer à l'indemnité accordée en compensation des dommages causés aux autres intérêts anglais par la Révolution. Elle ne s'inquiétait en aucune façon et ne s'occupait aucunement de la situation légale des autres propriétés possédées sur le continent par ces établissements. Encore moins se rapportait-elle au Collège existant actuellement à Douai, ou aux revenus provenant de ce qui est considéré par le gouvernement français comme une propriété anglaise, administrée par le Bureau des Fondations Anglaises.

C'est sur cette décision du Conseil Privé de 1825 que s'est appuyé le gouvernement français pour refuser de considérer le Collège Anglais de Douai comme étant une propriété anglaise et le gouverne-

ment anglais qui, généralement, soutient avec une ténacité et une apreté devenues proverbiales les revendications de ses nationaux établis à l'étranger, s'est, pour des raisons qui nous échappent en ce moment, rallié à cette manière de voir. Nous savons en effet que le 21 juin 1903, répondant à une question posée à la Chambre des Communes, le Sous-Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, lord Cranborne, a fait la déclaration suivante :

« Une question a été soulevée au sujet de la pro-
» priété collective des Bénédictins Anglais de Douai,
» mais, suivant les jurisconsultes, la propriété col-
» lective qui s'est établie en France de son plein gré
» est régie par la loi française et l'Angleterre n'a
» aucun droit à intervenir. »

La question est donc définitivement réglée et un chapitre de notre histoire locale, l'un des plus intéressants à coup sûr, se trouve, lui aussi, définitivement terminé. A nous, Douaisiens, il ne reste plus que les souvenirs et les regrets.

ÉTUDE

SUR LA

Genèse des Fonctions Visuelles basée sur la Guérison d'un aveugle de naissance de 19 ans atteint de cataracte congénitale.

Par le Docteur H. DRANSART

Membre résidant

PRÉAMBULE

Les cas de cécité par cataracte congénitale, chez des jeunes gens d'un certain âge, sont extrêmement rares. Je n'en ai vu que trois cas sur plus de soixante mille observations. La rareté de ces cas augmente toujours avec le progrès de la pratique ophtalmologique. Aussi importe-t-il d'étudier à fond chaque cas qui se présente pour en tirer toutes les données utiles à la science.

Tous les auteurs qui ont opéré des aveugles de naissance et qui ont observé leurs sujets s'accordent à dire que ces opérés n'avaient aucune notion de la forme des objets. Ils ne savaient apprécier ni les dimensions, ni les distances, ils ne possédaient à aucun degré le sens de l'orientation, ils n'acquiéraient ces diverses facultés visuelles que difficilement par une série d'exercices.

En somme les donnés physiologiques sur la genèse des fonctions visuelles sont encore bien succintes, et il y a lieu de tenter d'en élargir le cadre; c'est ce que je vais essayer de faire dans ce travail.

Dans ce but je vais d'abord donner en détail l'observation d'un aveugle de dix-neuf ans, à qui j'ai eu la bonne fortune de rendre la vue par une opération.

J'ai pu conserver ce cas intéressant dans ma clinique durant plusieurs mois afin de suivre de très près l'évolution des fonctions visuelles et d'en faire pour ainsi dire l'éducation.

Je relaterai au jour le jour les expériences faites sur ce sujet et les progrès accomplis dans l'évolution des fonctions visuelles.

Cela fait, je tirerai de ces observations et de ces expériences des conclusions qui me permettront en dernière analyse d'établir aussi exactement que possible la théorie de la genèse de la vision chez l'aveugle de naissance et, par analogie, chez l'enfant qui vient de naître.

Je mettrai en relief le mode de vision analytique du début précédant la genèse de la vision synthétique ou panoramique, vision qui constitue la dernière étape du développement des fonctions visuelles.

C'est sous ce rapport que notre observation sera particulièrement intéressante, et qu'elle gagnera son originalité. Quant au reste elle est une confirmation des données physiologiques acquises par les autres auteurs.

D'autre part, ce travail prouvera, conformément à l'opinion déjà émise par d'autres auteurs, que s'il y

a innéité des facultés visuelles, cette innéité n'existe qu'à l'état embryonnaire, et que le développement des facultés visuelles ne s'obtient que par l'exercice et par une véritable éducation, parfois très difficile à faire. C'est donc à la théorie empirique que nous avons recours pour expliquer la genèse des fonctions visuelles.

Je terminerai ce travail par la publication de documents historiques et d'un index bibliographique relatif aux observations de cataracte congénitale. De cette façon le lecteur de ce travail pourra se rendre compte de l'état de la science sur la matière. Il pourra se faire une opinion personnelle sur la question, apprécier les efforts que nous avons faits pour y apporter notre modeste contribution et en même temps le bien-fondé de notre conclusion générale.

PREMIÈRE PARTIE

Observation — Expériences — Conclusions

CHAPITRE PREMIER

Guérison d'un aveugle de naissance par cataracte congénitale, fibreuse, régressive et pyramidale aux deux yeux. — Double opération chez un jeune homme.

Observation. — Duc... Fidèle, âgé de 19 ans, domicilié à Thérouanne, est aveugle depuis sa naissance. Il est amené, par son père, à l'Institut ophtalmique de Somain, le 20 décembre 1893.

Fidèle est l'aîné de sept enfants tous bien portants et voyant clair comme les parents.

Il est de taille moyenne et n'a aucune autre infirmité. Il n'a reçu aucune instruction, son intelligence est peu développée ; il est d'un naturel doux. Rien à noter dans sa santé générale. Il est très sensible et sujet à des cauchemars durant son sommeil.

Fidèle voit la lumière du jour et toutes les lumières artificielles. De plus il distingue certaines couleurs : le bleu, le rouge, le blanc et le jaune. Les autres couleurs lui sont inconnues.

Fidèle est complètement aveugle ; il ne peut rien reconnaitre, ni en pleine lumière, ni quand il tourne le dos à la lumière. C'est par le tact, par l'ouïe et par l'odorat qu'il peut connaître ce qui l'entoure.

L'aspect des yeux est le suivant :

Les paupières sont normales. Les globes oculaires ont une conformation régulière ; ils ne sont pas atteints de nystagmus appréciable. Il y a toutefois un léger balancement de droite à gauche.

Les pupilles ont une grandeur moyenne, elles réagissent très bien à la lumière.

Le fond pupillaire, au lieu d'être noir, est d'un blanc crayeux et nacré. Le centre de cette opacité blanchâtre fait une saillie conique dont la pointe s'avance dans la chambre antérieure, vers la cornée, et dont la hauteur est de deux millimètres environ.

L'instillation du collyre à l'atropine donne une dilatation moyenne de la pupille.

A l'ophtalmoscope on ne peut rien distinguer au fond de l'œil, ni à la périphérie, ni au centre.

La perception quantitative existe seule, elle est très vive à l'œil droit est presque nulle à l'œil gauche.

L'œil gauche ne perçoit aucune couleur.

Diagnostic. — Fidèle est donc atteint d'une cataracte fibreuse, régressive et pyramidale aux deux yeux.

Pronostic. — L'examen de la perception visuelle permet d'espérer un résultat favorable à l'œil droit et un résultat presque nul à l'œil gauche.

Traitement. — Le père veut bien qu'on opère son fils mais à la seule condition que l'œil gauche sera opéré le premier et qu'on ne touchera à l'œil droit que si l'opération donne un certain résultat à l'œil gauche. J'accepte ce programme et j'en exécute la première partie le 21 Décembre 1898.

Opération de l'œil gauche (21 Décembre 1898). Après avoir fait la toilette antiseptique de l'œil et instillé quelques gouttes de collyre à la cocaïne pour anesthésier le champ opératoire, j'opère l'œil gauche de la façon suivante :

1° Incision de la cornée à l'union du tiers supérieur avec le tiers moyen ;

2° Essai de discision qui dénote, conformément aux prévisions, une capsule épaisse, fibreuse et résistante ;

3° Avec la pince de Terson, je saisis la capsule par sa partie proéminente et conique et j'extrais tout l'appareil cristallinien,

Résultat immédiat. — J'obtiens une pupille noire bien nette, un peu surélevée au dessus du méridien horizontal. Fidèle dit qu'il voit mieux la lumière, mais il ne peut rien reconnaitre.

Je passe la main et les doigts, il voit passer quelque chose, mais il ne peut rien distinguer, même quand on lui a désigné l'objet qui passe devant l'œil gauche.

Pansement antiseptique qui est levé le quatrième jour après l'opération.

Je trouve un œil en bon état avec une pupille bien nette et bien noire.

Expériences du premier pansement : 1° Je présente la main toute entière, puis les doigts séparément. Fidèle voit quelque chose passer, mais ne peut dire ce que c'est ;

2° Je présente un doigt en disant que c'est un doigt. Fidèle le regarde bien ; je le retire et le représente de nouveau. Fidèle reconnait le doigt. Je présente ensuite deux doigts, Fidèle les distingue et les compte.

Je répète cet exercice une série de fois, et Fidèle arrive à compter un, deux, trois, quatre et cinq doigts successivement, mais avec beaucoup de lenteur.

Je présente ma figure devant l'œil gauche, Fidèle ne voit pas ce que c'est. Je lui dis : c'est ma figure. Je la lui fais voir à différentes reprises et il arrive à la reconnaître. Je lui apprends de la même façon à connaître le nez et les yeux et je remets le pansement.

Expériences du 25 Décembre — Je prends une série de petits objets que Fidèle reconnait très facilement par la main, entre autres une cuiller, une fourchette, un couteau, un verre, une chope, un petit verre, une montre, etc.

Je fais passer successivement tous ces objets au devant de l'œil gauche. Fidèle voit passer et bouger tous ces objets, mais il est absolument incapable d'en reconnaitre et d'en désigner aucun.

Je prends ensuite ces objets un à un, je les lui montre à différentes reprises en lui disant : Ceci c'est un verre, ceci c'est une fourchette, un couteau, etc. Après une série d'exercices, Fidèle arrive à les reconnaitre tous.

27 Décembre 1898. Opération de l'œil droit. — Encouragé par le résultat obtenu à l'œil gauche, je décide l'opération de l'œil droit. J'exécute l'opération le 27 Décembre par le même procédé, avec cette différence que l'incision de la cornée est faite à l'union du tiers moyen avec le tiers inférieur de cette membrane.

Sans faire de discision, je saisis la partie centrale et saillante de la capsule antérieure avec la pince de Terson et, par des tractions modérées, j'attire au dehors tout l'appareil cristallinien composé d'une partie antérieure fibreuse résistante et d'une partie postérieure d'un bleu opalescent à contenu mou et gélatineux qui enferme une capsule peu résistante.

Après la sortie des masses cristalliniennes, il se fait une petite hernie de la membrane hyaloïde avec l'humeur vitrée. Cette hernie rentre facilement et nous obtenons, en fin de compte, une pupille d'un très beau noir.

Résultat — L'opéré voit la lumière beaucoup plus vive qu'avec l'œil gauche, mais il ne peut reconnaitre les doigts d'emblée, il faut les lui montrer en lui

disant que se sont des doigts, après quoi il les reconnait et les distingue beaucoup plus facilement qu'avec l'œil gauche.

31 Décembre. Levée du pansement. — L'œil est beau ; la pupille est noire. Fidèle voit la lumière très brillante. Il reconnait la main, voit les doigts et les compte un à un, mais assez difficilemenl. Les yeux restent bandés.

7 Janvier 1899. — Fidèle compte encore difficilement les doigts quand on lui montre deux, trois, quatre ou cinq doigts, il ne peut en indiquer immédiatement le nombre. Pour y arriver il doit les dévisager un à un.

On lui montre la plupart des couleurs qu'il reconnait, à l'exception du vert qu'il confond avec le bleu et du rose qu'il confond avec le rouge, et du violet qu'il confond avec du bleu. A différentes reprises on lui montre du vert, du rose et du violet en lui disant : c'est du vert, c'est du rose, c'est du violet. Au bout de peu de temps, il arrive à reconnaître ces couleurs et à ne plus les confondre avec d'autres. Il reconnait vite les objets usuels qu'on lui montre : un couteau, une cuiller, une fourchette, il confond encore une chope et un petit verre.

Experiences sur la grandeur et la distance des objets : La chope et le petit verre. — 9 Janvier. — Je montre à Fidèle un petit verre à liqueur, objet avec lequel il a déjà fait connaissance. Il me dit que c'est une chope. Je lui demande de me dire quel est le volume de ces objets, il ne peut le faire.

Je lui montre alors une chope à côté du petit verre, il arrive alors à distinguer les objets l'un de l'autre.

Tous ces objets, pour être bien vus, doivent être mis à une distance de trente centimètres au maximum. Quand j'éloigne à soixante centimètres, la vue est confuse et l'objet lui parait beaucoup au-delà de sa portée.

Au-delà de deux mètres il ne reconnait aucun objet.

Je dépose la chope et le petit verre à trente centimètres de Fidèle. Je lui demande s'il peut apprécier la distance à laquelle sont ces objets. Il s'en déclare incapable. Croyez-vous pouvoir les atteindre avec la main ? Non, répond-il, je les crois beaucoup plus loin.

Etat de Fidèle, le 15 Janvier. — Fidèle reconnait très bien toutes les couleurs, même avec l'œil gauche. Il reconnait facilement les objets usuels à une distance de quarante centimètres. Il distingue très bien un petit verre d'une chope, une montre, une pièce de cinq francs, etc. Fidèle se promène seul dans la maison et le jardin.

A sept mètres il voit passer une personne, sans pouvoir dire si c'est un homme ou une femme ; à trois mètres, il distingue un homme d'une femme ; à un mètre, il dénomme la personne quand il la connait.

Expérience du cheval. — Fidèle est mis en face d'un cheval sans en être averti. Il reconnait le cheval. C'est un cheval, s'écrie-t-il.

Ce fait semble en opposition avec les expériences précédentes, mais voici ce que dit Fidèle : J'ai souvent monté à cheval, j'ai vu beaucoup de chevaux de

très près, et je les reconnais par leur ombre et surtout par leur odeur spéciale. C'était surtout l'odorat qui l'avait guidé ici. Toutefois en reconnaissant le cheval d'emblée par l'odorat, il trouve que l'idée qu'il se faisait de cet animal est toute différente de la réalité. En somme, il n'avait en image et eu l'idée que l'ombre de l'animal. Fidèle, on le sait, a toujours eu la perception lumineuse quantitative, et la perception des couleurs ; il reconnaissait la couleur de certains chevaux, mais surtout leur odeur.

Expériences pour la vision en profondeur à l'appréciation des distances. — Les deux rangées de malades. 18 janvier. — A la distance de 1 mètre 50, je mets quatre malades sur le même rang. Derrière ces malades, à 0 m. 25, je mets une autre rangée de malades intercalés de façon que les têtes de la dernière rangée soient bien visibles et j'invite Fidèle à compter tout ce qu'il voit. Fidèle compte toujours exclusivement les quatre de la première rangée ; il ne voit pas la seconde rangée de malades. Je dis à Fidèle qu'il y a une seconde rangée de malades derrière la première ; Fidèle cherche et arrive à les voir et à les compter également. Je lui demande si la seconde rangée de malades est proche de la première ; Fidèle croit que la distance est assez grande, mais il ne peut l'apprécier.

Le père de Fidèle. — Le 18 Janvier. — Fidèle est mis en face de son père. On lui demande qui c'est ; il répond : c'est un homme, je ne le connais pas. Son émotion est grande quand on lui dit que c'est son père. Il le regarde de toutes les façons, puis il le

reconnait tres facilement dans un groupe de malades, au milieu desquels il se trouve.

Le père de Fidèle est bien portant et a une bonne vue.

Champ visuel. — Le champ visuel de Fidèle est normal ; il donne à l'œil droit les résultats suivants :

50
80 œil droit 60
60

Il n'est pas possible de prendre le champ visuel de l'œil gauche.

L'ophtalmoscope ne décèle aucune anomalie du fond de l'œil.

Orientation du regard. — Il y a un fait particulier à citer au sujet de Fidèle. C'est que ce dernier a toujours le regard dirigé en bas. Il ne sait pas regarder en haut, et le mouvement d'élévation au dessus de la ligne horizontale est presque nul. Il ne sait pas non plus diriger son regard à droite ou à gauche quand on lui demande. On a exercé Fidèle à regarder en haut et, progressivement, le mouvement d'élévation s'accentue, mais ce regard est très limité. Les mouvements à droite et à gauche se font mal et sont peu étendus. Il y a toujours un peu de photophobie.

Fidèle ne voit pas bien sur les côtés.

Expériences du miroir. — 24 Janvier 1899. — Sans qu'il s'en doute, Fidèle est mis en face d'une grande glace où il se voit tout entier. On lui demande ce qu'il voit, il répond : c'est un homme. Quel est cet homme ? Je ne le connais pas. Fidèle ne recon-

nait pas davantage sa figure qu'il ne reconnaissait au début les objets que sa main reconnaissait le plus aisément. Son étonnement est bien grand quand on lui annonce que l'homme qu'il voit devant lui est sa figure. Il trouve le fait extraordinaire et semble d'abord en douter, il croit qu'on lui fait une farce. On lui fait toucher la glace ; il fait ensuite une série de mouvements et de gestes que la glace reproduit et qui lui démontrent d'une façon incontestable qu'il est bel et bien en face de son portrait. C'est égal, finit-il par dire, j'en ai vu de bien drôles depuis que je suis à Somain, mais ça, c'est encore plus drôle.

25 Janvier. — Le lendemain Fidèle est mis en face d'une autre glace, sans qu'il puisse s'en douter. On lui demande s'il voit quelqu'un, il répoud, je vois un homme. Quel est cet homme ? Il hésite, il examine, puis après un certain temps, il répond : C'est mon image.

En face de la glace, à différentes distances et à peu près sur la même ligne se trouvent le médecin assistant de l'Institut et la sœur infirmière. Fidèle est invité à nommer les personnes qu'il voit dans la glace. Il voit d'abord le médecin, mais pas la sœur. On lui dit de chercher la religieuse, il la trouve, mais alors il ne voit plus le médecin, Fidèle ne peut pas encore voir simultanément deux objets situés à des distances et sur des plans différents.

Expériences des cartes à jouer. — 30 Janvier. — Depuis huit jours, Fidèle apprend à connaitre les cartes. Les premiers jours, il arrive difficilement à reconnaître les signes du carreau, du cœur, du trèfle

et du pique. Ce travail le fait suer et on voit les gouttes perler sur son front et ses joues. Il ne peut distinguer aucune figure : dame, roi ou valet. On continue chaque jour un exercice de cartes, il arrive au bout de plusieurs jours à reçonnaitre et à compter les diverses cartes. C'est un véritable labeur pour Fidèle de compter une carte. Il doit dévisager séparément chaque signe de la carte, il les compte ensuite sur une seule ligne et recommence sur les autres lignes pour arriver à l'addition totale. Au début, Fidèle tenait les cartes à cinq centimètres pour les reconnaître ; aujourd'hui, 30 janvier, il les distingue à dix et quinze centimètres. Ce travail est encore pour Fidèle une véritable fatigue ; il reconnait les valets, dames et rois.

Perte presque complète de la vision de l'œil gauche. — Le 30 Janvier, en examinant séparément l'œil gauche, nous nous apercevons que cet œil ne fonctionne presque plus ; il ne peut plus compter les doigts, il ne peut plus distinguer aucun objet. Nous en concluons que l'œil droit avait fonctionné seul et que l'œil gauche, n'ayant pas pris part à la vision, avait perdu le peu de vision qu'il avait acquis.

La religieuse du service fit faire à Fidèle quelques exercices avec l'œil gauche, et, au bout de quelques jours, cet œil avait récupéré une bonne partie de ses capacités, relativement beaucoup plus faibles que celles de l'œil droit.

État de la vision le 10 février. — Fidèle voit parfaitement pour se conduire et se diriger et dans la maison et dans le jardin. Il distingue les chevaux et

les voitures, et les personnes qui passent dans la rue, et cela a une distance de 12 mètres.

A une distance de 7 mètres, il reconnait les gestes des personnes qui l'entourent à la lumière du jour.

A un mètre, il reconnait les personnes ; il reconnait la plupart des objets usuels. Il dénomme assez rapidement toutes les cartes. Il reconnait généralement les pièces de monnaie ; il confond encore parfois une pièce de vingt sous et une pièce de quarante sous.

Il commence à juger les distances ; le pas lui sert de mesure. Il n'est pas encore très fort en la matière.

Il commence à voir simultanément plusieurs personnes placées à des distances différentes ; il ne fait plus d'erreur sur les couleurs.

Il commence à apprendre quelques grosses lettres du tableau d'examen des employés du chemin de fer. Il arrive à déchiffrer quelques lettres jusqu'à l'avant dernière ligne. Il est malheureusement mal servi par un défaut de mémoire. Il oublie le nom des lettres qu'il arrive à reconnaitre assez facilement.

La vision de l'œil gauche est beaucoup plus faible que celle de l'œil droit. Il a une tendance à ne pas se servir de l'œil gauche. Fidèle éprouve une grande gêne de la lumière, il voit toujours beaucoup mieux quand il lui tourne le dos.

L'orientation du regard se fait beaucoup plus facilement.

Fidèle ne sue plus pour dire les cartes, mais le travail visuel est encore pour lui une très grande fatigue, un véritable travail.

État de la vision le 11 février. — Le 11 février 1899 je montre Fidèle à la Société des sciences et arts de Douai et je fais une communication à son sujet. Fidèle reconnaît tous les objets usuels qu'on lui montre sans faire aucune erreur : cuiller, fourchette, verre, jatte, etc. Il désigne toutes les cartes d'emblée sans se tromper. Il ne fait pas d'erreur sur les pièces de monnaie qu'on lui présente : cinq francs, deux francs, un francs, cinquante centimes. Il reconnaît toutes les couleurs, et les nuances les plus délicates : vert tendre, rose pâle, lilas, etc. Il voit les maisons et les passants dans la rue. Dans la gare, il voit passer les trains, les voyageurs ; il voit les becs de gaz et me signale des lumières qui sont comme des soleils ; c'était la lumière électrique. Fidèle m'a suivi, a traversé la gare, les voies et les rues sans que je l'assiste ; il est monté et descendu seul du train. Il a fait une très vive impression sur l'honorable compagnie de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, qui ne lui a pas ménagé ses sympathies.

CHAPITRE SECOND

Examen des expériences et observations faites sur Fidèle. Conclusions qui en découlent

1° *Perception qualitative nulle au début.* — L'examen approfondi de l'observation de Fidèle et les expériences précèdentes que nous avons faites à son sujet nous permettent de tirer des conclusions qui intéressent particulièrement la question de la genèse

des fonctions visuelles en même temps qu'elles confirment les données physiologiques établies par les observations antérieures.

En effet, ainsi que nous l'avons bien constaté, Fidèle, après ses opérations, a eu la sensation d'une lumière beaucoup plus vive, mais il s'est trouvé incapable de distinguer et de nommer aucun objet parmi ceux qu'il reconnaissait le plus facilement par le tact ; il n'a reconnu ni son père ni sa propre figure. Ce n'est que par une série d'exercices successivement répétés qu'il a pu acquérir, par la vue, la notion de la forme des différents objets et de sa propre personnalité. Ce fait prouve que la perception qualitative qui donne à l'œil la notion des formes, n'existe pas d'emblée après l'opération. Cette fonction n'existe qu'à l'état embryonnaire, et, c'est l'exercice seul qui permet le développement de cette fonction ; sous ce rapport l'observation de Fidèle confirme celle des autres observations analogues et particulièrement celle que j'ai faite sur un sujet du même genre que j'ai opéré il y a vingt ans.

Rapports entre la vision et le tact et les autres sens. — L'observation de Fidèle prouve que si l'aveugle de naissance reconnait un grand nombre d'objets par le tact et les autres sens, s'il acquiert par ces moyens une certaine notion des formes, ces notions sont tout à fait distinctes de celles que donne l'organe de la vision. Aussi les mêmes objets parfaitement reconnus et définis par le tact ne sont nullement reconnus par l'œil, et l'œil doit subir toute une éducation spéciale pour acquérir la notion de la forme des objets.

On a dit que la vision était le tact prolongé, le tact à distance : ce qui précède prouve qu'il y a une différence complète entre le tact et la vision. Bien que ces deux sens puissent se suppléer ou se compléter dans une certaine mesure, ils n'en sont pas moins tout à fait distincts.

Ces données physiologiques relatives à la forme des objets s'appliquent également à la notion des dimensions, des distances et à celle de l'espace.

Fidèle avait une certaine notion des dimensions, des distances et de l'espace avant son opération. Ces notions lui étaient fournies par le sens musculaire et par le tact. Il savait, par exemple, qu'une chambre était plus grande qu'une autre quand il devait faire un plus grand nombre de pas pour la parcourir. Il savait qu'une personne était plus petite qu'une autre quand, par le toucher, il s'assurait que l'une dépassait l'autre.

Toutefois, ces notions de distances et de dimensions fournies par le sens musculaire et par le tact sont absolument distinctes de ces mêmes notions fournies par les organes de la vision.

L'œil d'un aveugle de naissance opéré avec succès et qui jugeait aussi bien que possible de la grandeur et de la distance par le tact et par le sens musculaire, n'est pas à même d'apprécier ni aucune grandeur ni aucune distance au début de son fonctionnement visuel, de même qu'il ne peut juger immédiatement de la forme des objets.

Comme pour la forme des objets, l'œil doit subir une éducation spéciale avec cette différence qu'il faut

plus de temps pour acquérir la notion des dimensions que pour acquérir celle des formes, c'est l'acquisition de la notion des distances qui exige le maximum de temps. Nous allons du reste rappeler quelques expériences relatives à la perception des dimensions et des distances.

Perception des dimensions. — Ainsi que nous l'avons vu au début des exercices visuels, Fidèle confond un petit verre et une chope. Il ne fait d'abord aucune distinction de grandeur entre ces deux objets et ce n'est qu'au bout d'une série d'exercices qu'il arrive à ne plus se tromper.

Au bout de trois semaines, il commet encore la même erreur pour des pièces de monnaie. Il confond une pièce de vingt sous et une pièce de cinq francs. Il confond encore plus facilement les pièces de deux francs et celles de un franc.

Il ne voit pas bien les différences de taille entre plusieurs sujets, quand ces différences ne sont pas très accentuées.

Au point de vue de la taille, il reconnait un enfant d'une grande personne au bout de quelques jours, mais c'est toute sa capacité de distinction. C'est par les traits, la coloration et les habits qu'il reconnait les grandes personnes entre elles. Cette faculté se développe chaque jour avec l'exercice, mais son développement est loin d'être terminé. L'observation du 30 Janvier a prouvé que Fidèle confondait encore les pièces de cinq francs et de deux francs.

Notion des distances. — A propos de la notion des distances, il importe de rappeler l'expérience faite

sur Fidèle le 9 Janvier. On place un verre à trente centimètres de Fidèle, on lui demande de dire si cet objet est près ou loin de sa personne et à quelle distance. Il ne peut répondre.

On lui demande s'il croit qu'il est à même de pouvoir prendre l'objet avec la main, il s'en croit tout-à-fait incapable ; pour lui l'objet apparaît beaucoup plus éloigné de sa personne qu'il ne l'est réellement.

A ce sujet, je dois dire que le jeune homme que j'ai opéré il y a vingt ans avait des sensations inverses. Il pensait, par exemple, qu'un cheval passant dans la rue était tout à fait près de lui et qu'il n'avait que quelques pas à faire pour l'atteindre.

Le malade de Cheselden (1700), signalé dans les traités de philosophie, à l'appui de la théorie qui considère la vision comme la prolongation du tact, avait les mêmes sensations que mon opéré d'il y a vingt ans. Il y a donc lieu de rester dans la réserve sur ce point. En tout cas, il ressort clairement de l'observation de Fidèle, comme de ma première observation et de celles d'autres auteurs, que la notion des distances n'existe nullement chez les sujets de ce genre et qu'elle ne s'acquiert que par l'exercice.

Vision analytique du début. — Agrandissement progressif du champ de la vision. — L'observation de Fidèle nous a permis de suivre la nature dans le processus initial de la vision.

Je rappelle à ce sujet l'expérience des doigts et celle des cartes.

Fidèle, nous l'avons vu, commence par voir un doigt de la main et ce n'est que par une sérte d'actes

visuels que s'accomplissent lentement et successivement qu'il voit le deuxième doigt, puis le troisième, puis le quatrième, puis le cinquième doigt. Ce n'est qu'au bout d'un assez grand nombre d'exercices que Fidèle est arrivé à compter d'emblée sûrement les cinq doigts, puis à voir la main et la figure toute entière. Il en a été de même pour les cartes. Fidèle voit d'abord un point à la fois de la carte, carreau, cœur, pique, trèfle, puis il en voit deux, trois, quatre. Il voit successivement toute une ligne et, plus tard, il voit toute la ligne d'un coup et distingue immédiatement la carte. Au début, il ne pouvait voir qu'une personne à la fois, puis il arrive à en distinguer plusieurs en même temps. En un mot, l'exercice de la vision se fait d'abord par des visions analytiques partielles et successives, et ce n'est qu'assez tardivement que la vision d'ensemble se réalise sur plusieurs points du champ visuel à la fois.

Les expériences faites sur Fidèle démontrent qu'au début la vision directe seule existe, aussi le sujet ne voit-il rien des objets situés à droite et à gauche de ceux qu'il fixe. Pour voir ces derniers, il doit diriger sur chacun d'eux séparément sa ligne directe de regard.

En somme, sous ce rapport, la vision d'un aveugle de naissance au début est analogue à celle des sujets atteints de rétinite pigmentaire ou d'atrophie des nerfs optiques, malades dont le champ visuel est rétréci.

Nous pouvons nous faire une idée de ce mode de vision, en exerçant notre vision à travers deux tubes creux et allongés posés devant chaque œil.

Avec l'exercice, la vision périphérique en dehors de la ligne du regard s'éveille et se développe pour s'étendre successivement à toutes les parties du champ visuel situé sur un même plan.

Vision limitée à une seule distance. — Vision simultanée sur plusieurs plans différents. — Vision synthétique panoramique. — Les expériences précédentes nous ont prouvé que l'aveugle de naissance, quand il a acquis un certain degré de vision et quand il peut exercer sa vision sur toute l'étendue du champ visuel, n'est pas à même de voir simultanément plusieurs objets situés sur des plans différents. Par exemple, si son regard fixe un objet placé à un mètre de distance, il voit cet objet, il voit les autres objets placés sur le même plan, mais il ne voit rien d'un objet plus grand qui se trouve à trente ou cinquante centimètres au-delà. Ce n'est qu'ultérieurement et par une série d'exercices qu'il arrive à distinguer simultanément divers objets sur des plans différents. Je rappelle à ce sujet l'expérience faite sur deux rangées de malades et celle faite dans la glace.

Fidèle voit la première rangée de malades et il ne voit pas la seconde rangée placée à vingt-cinq centimètres, puis quand il arrive à voir la seconde rangée, il ne voit plus aucun malade de la première rangée. Il en est de même dans la glace : quand il voit la religieuse, il ne voit plus le médecin et réciproquement.

Ainsi donc la vision simultanée d'objets placés sur des plans différents, s'acquiert tardivement chez Fidèle, et cette vision simultanée, synthétique ou pa-

noramique, nulle au début, reste encore chez lui à l'état embryonnaire.

Comme nous l'avons vu, c'est le 5 février seulement que Fidèle a été capable de voir en même temps plusieurs personnes placées à des distances différentes. Nul doute que cette faculté visuelle va continuer à grandir. En tous cas, Fidèle est actuellement capable de voir plusieurs personnes situés sur des plans différents.

Le 9 février, je mets trois personnes sur une rangée, j'en mets trois autres sur une seconde rangée, à un mètre derrière la première rangée. Fidèle voit bien les trois personnes de la première rangée, mais il ne voit que les deux personnes de droite de la deuxième rangée.

Education des mouvements oculaires. Orientation du regard. — Au début Fidèle ne savait regarder ni à droite ni à gauche. Il regardait encore plus difficilement en haut.

Quand on lui disait de regarder à droite, il regardait à gauche et réciproquement. Puis pour regarder à droite ou à gauche, il faisait faire le mouvement non par l'œil mais par la tête, le mouvement de la tête suppléait complètement le mouvement des yeux. Il le supplée encore maintenant bien des fois mais moins. Fidèle, au bout d'un mois, est parvenu à regarder à droite et à gauche, mais il lui faut pour cela un certain effort. Les yeux se dirigent maintenant simultanément à droite et à gauche, et l'orientation commence à se faire assez facilement. Toutefois, les mouvements oculaires sont assez lents et ils restent toujours faibles dans le regard en haut.

Les muscles élévateurs de Fidèle n'ont jamais fonctionné. Il avait en effet l'habitude de toujours diriger le regard vers le sol.

Chapitre Troisième

Conclusion et Genèse de la Vision chez l'aveugle de naissance opéré de cataracte.

Les expériences et les observations subséquentes faites au sujet de ce cas intéressant m'autorisent à tirer les conclusions suivantes : L'aveugle de naissance, immédiatement après une opération heureuse, ne peut distinguer aucun objet, il ne perçoit aucune forme. Il ne possède que la perception lumineuse, ce qu'on appelle la perception quantitative.

La perception des formes, qui s'appelle en ophtalmologie la perception qualitative, n'existe au début qu'à l'état embryonnaire et tout à fait vague. Cette fonction ne se développe que par l'exercice et par la comparaison fréquemment répétée des objets entre eux.

La perception des dimensions et celles des distances qui en découle est une fonction qui s'acquiert postérieurement à la vision des formes.

La vision chromatique ou sens des couleurs peut exister chez l'aveugle de naissance en dehors de toute perception qualitative. Chez certains aveugles de naissance, la vision des couleurs ne se développe qu'après l'opération.

A ces notions acquises à la science par les observations anciennes, nous ajouterons les notions sui-

vantes qui découlent de l'observation de Fidèle qui, à notre connaissance, n'ont pas encore été développées par aucun auteur.

Au début l'aveugle de naissance opéré avec succès ne possède que la vision directe, la vision analytique, il ne voit que ce qu'il fixe. Il ne voit rien de ce qui est à droite et à gauche de la ligne du regard, sa vision est analogue à celle des malades atteints de rétinite pigmentaire ou d'atrophie du nerf optique à une période avancée, il voit comme à travers un tube. Plus tard la vision s'étend à droite et à gauche dans toute l'étendue du champ visuel et le sujet peut voir les objets situés à droite et à gauche de la ligne du regard en même temps que l'objet qu'il fixe.

Au début le sujet ne voit que des objets situés à une même distance, ce n'est que plus tardivement qu'il acquiert la possibilité de voir simultanément des objets situés à des distances différentes et qu'il acquiert de ce fait la vision synthétique ou vision panoramique.

L'orientation du regard s'acquiert en même temps que la vision panoramique.

La vision chez l'enfant. — Poursuivant plus loin le travail de la genèse des fonctions visuelles, j'ai cru pouvoir appliquer les données acquises par l'observation de Fidèle au mode d'éducation visuelle chez l'enfant et cela en me fondant sur la grande analogie qui existe entre la façon de Fidèle et celle des enfants.

Analogie entre Fidèle et l'enfant qui vient de naître. — A ce sujet l'expérience du miroir est tout à fait

suggestive. L'enfant qu'on présente pour la première fois devant un miroir s'imagine qu'il voit un autre bébé, et son premier mouvement c'est de vouloir le prendre. Il se fache souvent de ne pas pouvoir le faire et ce n'est que bien tard qu'il en reconnait l'impossibilité et qu'il arrive à se mettre dans la tète que c'est son image qu'il voit dans la glace. Fidèle, au fond, faisait de même en face du miroir, il croyait qu'on lui faisait une farce et que le farceur était un autre malade de la Clinique.

La façon dont Fidèle faisait connaissance avec les personnes avait également quelque chose de particulier et ressemblait tout à fait aux procédés employés par l'enfant. Il dévisageait toute personne de bas en haut, puis il la regardait en se déplaçant et à gauche et à droite alternativement.

Nous savons d'autre part qu'au début les enfants ne semblent frappés que d'une partie saillante spéciale à la personne dont il font la connaissance, ou bien ce sont des jambes plus ou moins longues, ou le nez, ou les yeux, ou les mains qui servent presque de point de mire unique.

En un mot, c'est la vision partielle analytique qui débute chez l'enfant, comme chez Fidèle, pour faire place ultérieurement à la vision d'ensemble. Pour toutes ces raisons, nous croyons que l'analogie entre l'un et l'autre nous parait devoir s'imposer et voici comment nous concevons, d'après ces données, la genèse de la vision chez l'enfant qui vient de naitre.

Dernière conclusion et genèse de la vision chez l'enfant déduite par analogie. — Selon toute proba-

bilité, à la naissance, l'enfant normalement constitué jouit surtout et presque exclusivement de la perception quantitative, c'est à dire qu'il voit la lumière sans pouvoir distinguer aucune forme.

Voit-il les couleurs en venant au monde comme il voit la lumière ? C'est possible, mais aucune donnée ne permet de se prononcer affirmativement à ce sujet, du moins à ma connaissance.

En tous cas, la coexistence de la vision chromatique et de la perception quantitative chez des aveugles de naissance permet de supposer que le sens des couleurs se développe dès les premières périodes de l'exercice des fonctions visuelles. D'autre part, le daltonisme prouve que la fonction chromatique peut faire totalement défaut alors que toutes les autres fonctions visuelles sont parfaites.

Le développement de la perception qualitative qui permet à l'enfant d'apprécier la forme des objets et de les différencier ne se fait qu'ultérieurement et progressivement par une série d'impressions visuelles souvent répétées confiées à la mémoire.

Enfin en dernier lieu arrive la perception des dimensions et celle des distances qui doivent se développer simultanément avec l'orientation du regard. Ces fonctions se développent plus tardivement, car elles exigent concurremment une intervention visuelle et une opération cérébrale plus compliquée que celle de la comparaison des formes des objets. La mémoire suffit dans ce dernier cas, tandis que le jugement doit intervenir pour la perception des dimensions et des distances.

Cette dernière perception ne se développe entièrement que très tard et tous nous avons eu à rectifier et à trouver inexactes des notions de dimensions et de distances que nous avaient laissées des souvenirs d'enfance. Ainsi donc, comme on le voit, l'œil ne fonctionne pas d'emblée mais il n'acquiert son développement fonctionnel que lentement et progressivement par le travail. Chez l'enfant comme chez l'aveugle de naissance, la vision est d'abord partielle, analytique, et, par l'exercice, elle arrive à la vision d'ensemble ou panoramique. Fidèle, nous l'avons vu, a gagné sa vue « à la sueur de son front ». C'est donc le travail qui est la loi du développement des fonctions visuelles, comme il est la loi de toutes nos fonctions physiques, intellectuelles et morales.

DEUXIÈME PARTIE

Documents historiques et bibliographie de la cataracte congénitale totale. — Conclusion générale.

1° Documents Historiques. — Observations.

En 1843, M. R.-A. Staffort, chirurgien de l'infirmerie Sainte-Mary-la-Bonne, a publié en Angleterre une observation dont les annales d'oculistique donnent l'analyse suivante : Fanny Morris, âgée de vingt-trois ans, fut reçue au mois de juin 1840 : elle était aveugle depuis sa naissance, ne pouvait reconnaître les objets que pour le toucher et distinguait seulement le jour de l'obscurité ; elle n'avait aucune

idée des couleurs, ses yeux étaient vacillants et continuellement en mouvement; l'iris, la cornée, la sclérotique étaient saines, seulement le cristallin et sa capsule étaient opaques, offraient l'aspect attribué par Ber à la cataracte capsulo-lenticulaire.

Environ un mois après son entrée, M. Stafford opéra l'œil gauche par abaissement; mais la capsule fut trouvée si fort et si solidement adhérente au cristallin qu'il fut impossible de la déchirer et que l'aiguille les entraina tous deux ensemble à la partie inférieure de la chambre postérieure (l'auteur ne dit point si l'œil droit a été opéré, mais la lecture du reste de l'observation permet de croire qu'il en a été ainsi).

Les yeux furent immédiatement couverts d'un bandage, il ne survint ni douleur, ni inflammation. Au bout d'une semaine, le bandage était enlevé, la malade exprima qu'elle avait la conscience d'une lumière plus vive qu'avant l'opération; mais tout était confus.

A la fin de la seconde semaine, elle percevait encore mieux la lumière mais sans distinguer les objets. A la quatrième semaine, elle reconnut, après s'être aidée du toucher, divers objets qu'on lui présentait ; on lui apprit à distinguer les couleurs, et enfin au bout de trois mois, elle connaissait tous les objets employés journellement, pouvait décrire toutes les parties de son ajustement, indiquait bien sur un tableau les couleurs blanche, noire, rouge. A cette époque elle avait acquis une connaissance assez exacte de la distance et de l'étendue.

M. Stafford raconte avec soin les moyens qu'il employait pour perfectionner la vue et s'assurer de

ses progrès. Au bout de neuf mois, la malade en était venue à pouvoir ourler un mouchoir et enfiler son aiguille.

M. Stafford compare le rétablissement de la vue chez cette jeune fille à celui qu'avaient observé Cheselden sur un enfant de treize ans et M. Ware sur un enfant de sept ans. Chez le premier de ces malades, il se passa un temps beaucoup plus long avant que la notion de la distance et de l'étendue fût acquise. On se rappelle que l'enfant croyait toujours placés sur ses yeux mêmes les objets qu'on lui présentait.

M. Stafford fait justement remarquer que ces différences dans la rapidité de l'établissement de la vision après la guérison d'une cataracte congénitale s'explique par les différences d'activité et d'intelligence, dont les opérations sont indispensables pour perfectionner les notions transmises par le sens de la vue (1).

Le rédacteur des annales d'oculistique F. C., qui relate ces faits, ajoute les réflexions suivantes (page 193) :

Un fait tiré de notre pratique vient corroborer ce raisonnement. Nous avons opéré, en 1840, une jeune fille de 24 ans, idiote, cataractée des deux yeux depuis sa naissance. Notre opération a parfaitement bien réussi, mais jamais on n'a pu lui faire l'éducation du sens de la vue. Cette fille saisit avec adresse

(1) Médico-chirurgical transactions et Archives générales d'ophtalmologie.

les fruits, le sucre, les joujoux, le pain qu'on lui présente ou qui se trouvent sur une table ou autre part ; elle les voit à la même distance que les autres personnes, et néanmoins elle se jette à travers les obstacle qu'elle rencontre dans la rue ou partout ailleurs ; dix fois par mois elle se jette à bas des escaliers ; elle n'a pour ainsi dire aucune idée des distances : ses yeux ne les mesurent que lorsqu'on excite sa friandise ou sa passion pour les joujoux. Les couleurs tranchantes vues au grand jour l'effraient presque toujours.

En 1844, Dupuytren, qui a opéré plusieurs aveugles de naissance, constate la difficulté que l'on rencontre dans l'éducation visuelle des aveugles de naissance :

Si on n'y prend garde, l'aveugle de naissance continuera à se guider par le tact et par l'ouïe et sa vue ne se développera pas.

Dupuytren liait les mains de ses opérés et bouchait leurs oreilles pour les forcer à voir. (Voir Traité de chirurgie oculaire, par Ch. Delval, 1844, p. 193).

En 1845, Duval Hégésippe, d'Argentan, publie dans les Annales d'oculistique (pages 97 à 109), l'observation d'un malade de 11 ans, Julien Saligot, aveugle de naissance, dont les yeux roulaient incessamment dans l'orbite et dont l'infelligence était inculte.

Après l'opération, la photophobie fut grande. Il commence par distinguer les couleurs, puis les formes et les dimensions et les distances. Il ne voyait pas les objets renversés. L'appréciation des distances a été très difficile à obtenir.

La connaissance des objets n'a été faite que très lentement à forces d'exercices. Il ne pouvait au début rien reconnaître des objets qu'il connaissait très bien par le toucher. Il fait rire de joie de voir son portrait dans la glace.

Au bout de cinq semaines, il reconnait les divers meubles et objets usuels, mais ses idées sur les distances étaient encore vagues et il dirigeait ses yeux difficilemont.

En 1847, Trinchinetti publie la guérison de deux aveugles de naissance. (Giornale del Instituto-Lombardo, fascicules 46 et 47 ; Annales d'oculistique 1849, page 259). Je relève dans ce travail les données suivantes :

Il s'agit de deux enfants : un garçon de 11 ans, une fille de 10 ans, nés d'un père aveugle et dont l'aïeule et la tante avaient la même maladie. Tous les deux voyaient les couleurs jaune, bleue et rouge quand elles étaient fortement éclairées.

Les opérations réussirent ; les opérés ne pouvaient d'abord reconnaître les objets dont l'usage leur avait été le plus fréquent. La lune, pour le garçon, était un trou blanc sur un fond bleu. Leur surprise fut extrême de voir leur image dans la glace

En 1856, Rau, professeur de médecine à Berne. (Archiv fur ophtalmologie, tomes 1er et 2e, pages 161 à 218 ; Annales d'oculistique 1856, page 71), publie sur la cataracte congénitale les réflexions suivantes :

Je ne fus pas peu surpris de voir combien l'aveugle-né arrive lentement à s'orienter dans ce qui l'entoure. Il distingue bien plutôt la forme des objets que la

donnée des distances, donnée qu'il n'acquiert que très tardivement.

En 1856, M. Game publie un cas de cataracte congénitale opérée avec succès sur un homme de cinquante-cinq ans. Dans ce cas, la vue fut bonne, mais l'opéré eut beaucoup de peine pour arriver à faire concorder ses notions visuelles avec celles des autres sens. Il ne pouvait distinguer en fait de couleurs que le blanc, le rouge et le bleu.

En 1862, Alessi de Gualtieri opère un aveugle né sourd-muet et le guérit de la cécité congénitale. (Voir Annales d'oculistique, tome 47, page 112).

Le sujet avait 23 ans, il était issu d'une famille ayant des cataractes partielles depuis quatre générations,

J'extrais de ce travail la citation suivante :

« Pour être heureux, le philosophe chinois, Lau-Tsen, l'auteur du Quiétisme, de l'Inaction et du Nihilisme, a dit dans son livre sur la vertu : L'homme doit clore la bouche, fermer les oreilles et les yeux, car augmenter la vue, c'est une calamité. »

Le malade d'Alessi est arrivé à lire, écrire et exprimer sa reconnaissance à son médecin, ce qui prouve de plus en plus, dit Alessi, que le nihilisme de Lau-Tsen n'est qu'un mensonge.

En 1876, Von Hippel publie un cas opéré avec succès de cataracte congénitale double. Ce travail donne bien l'état de nos reconnaissances sur le développement des facultés visuelles chez les opérés de ce genre. En voici l'analyse donnée par les Annales d'oculistique de 1876, 2e partie, page 249.

Il s'agit d'une fille de quatre ans dont les facultés intellectuelles étaient développées à un haut degré, et dont l'état des yeux, avant l'opération était le suivant : les globes oculaires n'ont aucune tendance à fixation monoculaire ni binoculaire. Ils roulent irrégulièrement et oscillent dans toutes les directions, mais surtout en haut, où ils se cachent sous la paupière. Quelquefois, un seul globe se meut avec une indépendance complète de l'autre, de manière à produire, par exemple, de la divergence des yeux en haut, de la divergence des yeux en bas, de la convergence d'un œil, alors que l'autre regarde droit devant soi, etc., et cela de manière à exclure toute idée de spasme ou de contracture de l'un ou de l'autre muscle intrinsèque de l'œil.

Quand, dans un endroit obscur, on met devant l'enfant et assez près d'elle une lumière, alors seulement on observe une très faible tendance à fixation.

Pour ce qui regarde l'état de la vision avant l'opération, l'enfant voyait une lampe à vingt pieds de distance, et indiquait le moment où l'on masquait la flamme. Elle indiquait même, quoique en hésitant, la direction dans laquelle on déplaçait la lumière. Son dos tourné contre la fenêtre, elle reconnaissait les mouvements de la main à deux pieds de distance ; dans un rayon de deux pieds, elle distinguait un objet luisant d'un objet obscur ; les couleurs lui paraissaient « sombres » en opposition au blanc. Elle paraissait du reste confondre toutes les couleurs. Une localisation un tant soit peu exacte par le sens de la vue n'existait pas. De même que dans tous les cas

analogues publiés jusqu'ici, la vision existait donc, quoique à un degré rudimentaire, avant l'opération. Mais si le cas présent est loin d'approcher le maximum de perfection que nous désirions voir réalisé (vision complètement nulle avant l'opération) pour résoudre définitivement certaines questions de physiologie, il a donné à Von Hippel l'occasion de faire, après l'opération, certaines expériences qui méritent d'être relatées et qui se résument dans les points suivants : 1° Après l'opération, il y avait manque de jugement sur les distances et sur l'orientation. Il n'y a ni près ni loin, ni haut ni bas, ni droite ni gauche. A ce sujet, nous ferons remarquer qu'avant l'opération et immédiatement après elle, les deux yeux semblaient, par moments, se mouvoir, chacun en vertu d'une innervation à part ; 2° Impossibilité de reconnaître par la vue un objet quelconque, même bien connu par l'enfant, par l'intermédiaire des sensations tactiles ; 3° Après l'opération, le sujet n'avait aucun jugement sur la grandeur des objets qui frappaient ses yeux ; 4° Il a fallu une certaine éducation pour que l'enfant distinguât les couleurs que, du reste, il commença par distinguer au point de vue de leur clarté.

Dufour, en 1876, obtient une guérison d'aveugle de naissance. (Voir Correspondanzblatt fur Scheweiz aertze, n° 14, page 438, 1876) ; les Annales d'oculistique, 1877, 2e partie, page 261, en donnent l'analyse ci-dessous :

L'observation suivante, comme celle de Wardrop, de Cheselden, de Ware, de Trinchinetti, de Hirsch-

berg, est très favorable à la théorie empirique de la vision émise par Helmhotz. Dufour opéra fructueusement l'œil droit d'un sujet de vingt ans atteint de cataracte congénitale.

Avant l'extraction linéaire, le patient distinguait la lumière de l'obscurité et jusqu'à un certain point les couleurs rouge, jaune et bleue. Sa guérison achevée, lorqu'on le conduisit en pleine clarté, il se comporta exactement comme quelqu'un qui différencierait seulement le jour de la nuit, bien que l'examen ophtalmoscopique eut fait voir un fond de l'œil parfaitement normal. Bientôt, l'opéré reconnut le mouvement d'une chaîne de montre, l'éclat d'une bague, mais il fallut lui permettre de toucher l'objet pour qu'il le désignât exactement. Il recevait donc des impressions lumineuses qu'il ne savait pas interpréter.

Trombetta, dans un travail publié en Italie, à la clinique du docteur Raymond, de Turin, (Clinica Moderna, Anno IV, N° 171, 1898), insiste sur la difficulté de l'éducation visuelle et cela à propos d'une petite fille de sept ans opérée de cataracte congénitale.

BIBLIOGRAPHIE

de la Cataracte congénitale totale

M. R.-A. Stafford, chirurgien de l'infirmerie Sainte-Marie-la-Bonne, 1843. — Cataracte congénitale chez un sujet de 23 ans. Annales d'oculistique, tome X, année 1843, page 143.

Docteur Duval Hégésippe, d'Argentan, 1845. — Quelques réflexions sur les premières impressions d'un aveugle-né, rendu clairvoyant, suivies de considérations sommaires sur la manière d'opérer les cataractes de naissance de différents âges. Voir Annales d'oculis'ique, tome XIII, mars 1845, 1re partie, pages 97 et 109.

M. A. Hytterhœven, 1845. — Cataracte congénitale de l'œil droit chez une femme de 41 ans, ayant perdu l'œil gauche depuis un an. Opération suivie de succès. Annales d'oculistique, tome XIII, 2e partie, page 226.

Dupuytren, 1844. — Voir traité de chirurgie oculaire, par Ch. De'val, page 193.

Trinchinetti, 1[illegible]. — Giornale del Institution Lombardo, fascicules 46 et 47. Annales d'oculistique, 1849, page 259.

Guépin de Nantes, 1853. — Des cataractes de naissance et des opérations qui leur conviennent. Annales d'oculistique, 1853, page 75, 2e partie.

Game, 1854. — Moniteur des Hôpitaux, 1er juin. Voir Annales d'oculistique, 1856, page 84, 2e partie.

Critchett, 1855. — Cataracte capsulaire congénitale (Dublin médical press.) Annales d'oculistique, 1855, page 94. Un cas, jeune homme de 22 ans. Société chirurgicale de Londres.

Thompson, idem. — Un cas, 14 ans, où il a fallu un an pour l'éducation de l'œil.

Rau, 1856. — Archiv fur Ophtalmologie. F. 1re et 2e parties, pages 161-218, cataracte congénitale.

Kœberlé, 1858. — Gazette médicale de Strasbourg, nº 5. Etiologie de la cataracte congénitale. Annales d'oculistique, 1860, 1re partie, page 192.

Critchett, 1861. — Observations pratiques sur la cataracte congénitale. Annales d'oculistique, 1861, tomme 46, page 209.

Alessi de Gualtieri, 1862. Aveugle-né et sourd-muet, guéri de la cicité congénitale. Annales d'oculistique, 1862, tome 47, page 112.

Singer, 1866. — Deux cas de cataracte pyramydale congénitale. Annales d'oculistique, 1866, 1re partie, page 167.

Chauvel, 1874 (avril). — Archives générales de médecine, page 415. Cataracte centrale pyramidale antérieure, congénitale et acquise. Voir Annales d'oculistique, 1874, 1re partie, page 176.

Critchett, 1875. — Remarques pratiques sur la cataracte congénitale. Annales d'oculistique, 1875, page 219.

A. V. Hippel, 1876. — Observations sur un enfant opéré de cataracte congénitale double.

Graefe, 1876. — Archiv fur ophtalmologie, pages 101-131. Annales d'oculistique, 1876, 2e partie, p. 249.

Dr Dufour, 1876. — Correspondanzblatt fur Schweiz aertze, no 14, page 438, 1876. Annales d'oculistique, 1877, 2e partie, page 261.

Dr A. Graefe, de Halle. — Société d'Heidelberg, 1879. Annales d'oculistique, 1880, 2e partie, page 71. De la cataracte nucléaire, dure, congénitale. Discussion : Hauwez, Von Hippel, Lebel, Krüger, Otto, Becker.

Panas, 1882. — Archives d'ophtalmologie, novembre, page 481. Sur la cataracte nucléaire de l'enfance, simulant la cataracte stratifiée. Déductions opératoires qui en découlent.

Galezowski, 1881. — De quelques formes particulières de cataracte congénitale. Recueil d'ophtalmolohie, mars 1881, pages 152 à 160.

Webster Fox, 1885. — Cataracte congénitale opérée avec succès chez une femme de 60 ans (Transactions of the américan ophtalmological Society New-London, 1885.) Voir Annales d'oculistique, page 175.

E. Block, 1886. — Klinisch monatsblatter fur Angenheilhünde, janvier, 1886. Voir Annales d'oculistique, 1886, 1re partie, page 282.

Fienzal, 1888. — Congrès d'ophtalmologie. De la discision avec le couteau lancéolaire dans la cataracte congénitale. Annales d'oculistique, 18c8, tome XCX, page 189.

Fischer, 1889. — Cataracte congénitale. Observation d'un enfant de huit ans né avec une cataracte totale. Annales d'oculistique, 1889, page 281.

1889. — De la cataracte congénitale par Banziger (C, B. F. Schu A. 1889, nº 13.) Annalcs d'oculistique, 1889, 2e partie, page 286.

Cataracte grise congénitale par Furscher. Annales d'oculistique, tome CXVIII, page 447.

Cataracte congénitale et convulsions par Abadie. Annales d'oculistique, tome CXI, page 287.

Van Demberg. — Cataracte congénitale (opération). Annales d'oculistique, tome CXIII, page 72.

Vicellers. — Cataracte congénitale chez le lapin. Annales d'oculistique, tome CXIII, page 115.

Bergmeister, 1892, 9 Décembre. — Cataracte héréditaire. Société império-royale de médecine de Vienne. Annales d'oculistique, février 1903, page 121.

Treacher Collin, 1894. — La cataracte lamellaire et les rachitiques. — Cataracte congénitale. Société ophtalmologique Royaume-Uni, 18 Octobre 1894. Voir Annales d'oculistique, novembre 1894, page 337.

Dor, de Lyon, 1892. — Traitement de la cataracte congénitale. Société d'ophtalmologie, mai 1892. Voir Annales d'oculistique, 1892, page 345.

Dr Fischer. — Cataracte congénitale et complète. Annales d'oculistique, tome CII, page 251.

Dr Bribosia, 1892. — Cataracte congénitale opérée, Aveugle né. Annales d'oculistique, mars 1892, tome CVII, page 214. Voir Archives d'ophtalmologie, février 1892, pour le travail original.

Dr Harold-Wilson, 1892. — Cataracte congénitale héréditaire. Annales d'oculistique, tome XCII, page 62. The journal of ophtalmology, VIII, fascicule 4.

Ch. Westhoff, Ansterdam, 1897. — Cataracte congénitale familiale. Centralblatt fur pratitische Angen-

heilkunde, juillet 1897. Voir Analyse, Annales d'oculistique, avril 1898, page 290.

Lor, de Bruxellés, 1897. — Cataracte siliqueuse d'origine congénitale, avec adhérences ciliaires. Annales d'oculistique, janvier 1898, page 62.

Trombetta, 1898. — Education visuelle chez les opérés de cataracte. La Clinica Moderna, anno IV, N° 171, 1898, page 482,

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les aveugles de naissance, opérés avec succès de cataracte congénitale, n'ont ni la notion des formes, ni celle des dimensions des objets, ni celle des distances.

Leur éducation visuelle est difficile à faire et demande beaucoup de travail. La notion des formes est celle qui s acquiert le plus vite. La notion des dimensions et des distances s'acquiert plus lentement. L'orientation des yeux est nulle au début et s'acquiert par l'exercice.

Chez l'enfant, comme chez l'aveugle de naissance, la vision est d'abord directe, partielle, analytique ; elle est analogue à la vision des malades atteints d'atrophie du nerf optique, c'est à dire à celle que l'on a lorsqu'on regarde à travers un tube étroit.

L'œil ne voit que ce qu'il fixe, que ce qui est dans la direction du regard ou du tube ; il ne perçoit rien des objets situés à droite et à gauche de la ligne du regard.

Plus tard la vision s'étend à droite et à gauche de la ligne du regard dans toute l'étendue du champ visuel. L'œil peut alors voir des objets situés tout au tour de l'objet qu'il fixe ; il a acquis la vision indirecte.

Au début de l'exercice de la vision l'œil ne voit que des objets situés à une même distance. Ce n'est que plus tardivement qu'il acquiert la possibilité de voir simultanément des objets situés à des distances différentes et qu'il acquiert de ce chef la vision synthétique ou panoramique, dernier terme de l'évolution des fonctions visuelles.

SUR LA THÉORIE

DE LA

Photographie indirecte des couleurs

PAR M. GOSSELIN

Membre résidant

Messieurs,

Il y a quelque temps, je lisais dans un journal de 1882 qu'à l'Exposition universelle de 1878, dont on parlait encore beaucoup à cette époque, plusieurs visiteurs se trouvaient groupés autour d'une nouvelle machine dynamo-électrique. C'était la machine Gramme, dont la découverte remontait déjà à quelque temps, mais que l'on produisait en public pour la première fois. Quelqu'un était là, probablement un ingénieur de la maison de construction, qui en expliquait le fonctionnement et en donnait la théorie. Il la donnait dans tous ses détails, ne craignant pas d'employer, quand il le jugeait nécessaire, les expressions nouvelles alors, par lesquelles on désigne les différentes unités électriques. Son explication était peut-

être un peu savante pour les visiteurs habituels d'une exposition, mais il avait probablement reconnu qu'il était entouré de spécialistes : on l'écoutait du reste avec attention. Il avait terminé quand un de ses auditeurs prend la parole pour lui dire : « Alors, Monsieur, cette machine que vous venez de nous décrire, c'est bien la machine Gramme ? » — « Mais certainement Monsieur ! » répond le démonstrateur qui se met immédiatement à recommencer pour son interlocuteur l'explication qu'il venait de finir et qu'il supposait avoir été mal entendue ou mal comprise. L'autre le laisse faire d'abord, puis au bout d'un moment il l'interrompt pour lui dire : « Eh bien, Monsieur, c'est moi qui suis M. Gramme et je vous assure que je ne me suis pas servi de tout cela pour construire ma machine ! » Dans le journal, l'histoire s'arrête là ; je suppose, comme vous probablement, qu'elle n'est pas vraie et que le journaliste qui l'a imaginée le premier a voulu donner un coup de patte aux théoriciens pour complaire à ceux qui vont toujours critiquant la théorie qu'ils opposent à la pratique, comme si la théorie et la pratique étaient deux choses opposées et devaient forcément être en désaccord. Peut-être aussi le journaliste n'a-t-il pas eu d'autre intention que d'égayer un instant ses lecteurs en leur dépeignant le spectacle de l'hilarité du public et de l'ahurissement du démonstrateur. Je crois donc que cette histoire est inventée. Mais si elle était vraie pourtant ? Si elle était vraie, je trouverais que le démonstrateur a manqué d'à-propos. Il aurait dû répondre à l'inventeur : « Mais oui, Monsieur, nous le savons

bien, vous ne vous êtes pas servi de cela et cependant vous avez fait une découverte admirable ; votre invention, très ingénieuse, a certainement le plus grand avenir ; aussi nous autres, les constructeurs, nous allons maintenant nous servir de *tout cela*, comme vous dites et grâce à *tout cela*, vous allez voir ce que nous allons faire avec votre machine. » Ce qu'on a fait de la machine Gramme vous le savez, nous le voyons tous les jours. On a fait les machines dynamo-électriques qui sont capables de transporter l'énergie à des distances considérables; qui, dans les ateliers, divisent la puissance à l'infini, en en mettant à tout instant une quantité aussi grande ou aussi petite qu'on veut à la disposition de l'ouvrier qui en a besoin pour actionner un outil, et cela sans perte appréciable de cette puissance, sans secousse et sans bruit, ce qu'on n'obtient pas avec la vapeur. On en a fait d'autres qui, appliquées à des appareils de levage, soulèvent des poids énormes et les déposent aussi doucement que nous pourrions poser à terre un poids de quelque kilos. On en a fait d'autres encore qui se transportent elles-mêmes, appliquées à des voitures de tramways ou à des machines locomotives et qui traînent avec elles des charges considérables avec la possibilité de s'arrêter aussi vite que le permettent la masse en mouvement et la vitesse acquise. Dans toutes ces applications, on dispose d'une puissance aussi régulière que celle des moteurs hydrauliques, aussi certaine et plus maniable que celle des machines à vapeur. Et ce qui prouve en faveur des machines dynamo-électriques plus encore

que tout ce que je viens de vous dire, ce qui est pour ainsi dire le critérium auquel on reconnaît les mécanismes arrivés à un très grand degré de perfection, c'est que, parmi ceux qui en examinent le fonctionnement — et je parle non seulement de ceux qui peuvent le voir tous les jours, mais encore de ceux qui n'en ont l'occasion que de temps à autre ou même qui l'aperçoivent pour la première fois, — personne ne s'étonne ! tout cela marche si régulièrement, on voit tellement bien que le fonctionnement en est absolument assuré qu'il paraît tout naturel et on s'imagine volontiers que pour arriver à ces magnifiques résultats, il n'y a pas eu grand problème à résoudre. Il y en a beaucoup, au contraire, mais ils ont été rapidement résolus ; et s'ils l'ont été d'une façon aussi heureuse, c'est que dans les établissements qui ont entrepris leur construction il y a toujours eu des personnes s'occupant de la théorie et l'appliquant exactement aussi bien dans l'étude des questions principales que dans celle des plus petits détails. Et il est indispensable qu'il en soit ainsi pour qu'une industrie arrive à obtenir des résultats réellement pratiques. La pratique, qu'il ne faut pas confondre avec la routine, n'est pas autre chose que la théorie des détails et l'étude de chaque détail, aussi bien que celle de l'ensemble doit être basée sur des principes exacts. Ce n'est qu'à ces conditions qu'une invention, quelle qu'elle soit, évitera des tâtonnements interminables et marchera sûrement vers le progrès. Ces conditions n'ont pas toujours été réalisées au même degré dans toutes les industries. Ce

n'est qu'à partir du jour où elles l'ont été dans la construction des machines à vapeur que l'on a pu faire réellement avec la vapeur ce que l'on a voulu. Elles l'ont été dès le début dans l'industrie des moteurs dynamo-électriques et c'est ce qui explique leurs progrès rapides ; elles ne paraissent pas l'être aussi bien dans l'industrie de la photographie indirecte des couleurs. Je sais bien que cette industrie n'est pas à comparer, comme importance, à celles dont je viens de vous parler ; elle a son intérêt, cependant, suffisant pour qu'on désire ne pas la voir s'engager dans une fausse direction. Je sais aussi qu'elle est bien plus récente que les précédentes ; pourtant, elle n'est plus à ses débuts ; elle est à présent assez âgée pour qu'on doive exiger d'elle qu'elle soit raisonnable ; or, lorsqu'on lit les descriptions des opérations que cette industrie a à exécuter et les explications théoriques qui les accompagnent, on est étonné de voir attribuer à des notions erronées, la même valeur qu'à des faits scientifiques certains et démontrés. On a cru nécessaire, pour expliquer le procédé opératoire actuellement en usage, de formuler ce que l'on a appelé *le principe des trois couleurs fondamentales*, on ne s'est pas inquiété de savoir si ce prétendu principe était d'accord avec ce que les physiciens modernes nous ont appris sur la théorie de la lumière, et, chose étrange, des personnes dont les connaissances en optique ne peuvent être mises en doute ont paru, tout au moins par leur silence, approuver ce mode de raisonnement qui s'est maintenant généralisé au point que beaucoup vous diront :

« pour bien comprendre la théorie de la photographie indirecte des couleurs, il faut d'abord connaître le principe des trois couleurs fondamentales. » Or ce principe n'en est pas un, son énoncé n'est pas exact et est en désaccord avec les données fondamentales de la physique. Son emploi comme moyen de démonstration a évidemment été inspiré par le désir d'expliquer facilement, non pas la théorie de la photographie indirecte des couleurs dans toute sa généralité, mais le cas particulier où l'on emploie trois couleurs pour l'exécuter et on y aura trouvé également un autre avantage ; cette explication ne fait pas apparaître les causes d'erreur du procédé. Mais s'il y a des causes d'erreur, il faut les connaître au contraire, pour les diminuer d'abord et les supprimer plus tard s'il est possible. On se demande réellement comment personne, jusqu'à présent, n'a protesté contre une pareille inconséquence.

Une raison qui a peut-être contribué à faire admettre sans démonstration le prétendu principe, c'est qu'on a pu croire, en l'adoptant, avoir l'approbation des artistes, qui connaissent bien les couleurs et leur maniement. Demandez en effet à un artiste : « Est-il vrai qu'avec trois couleurs seulement, on puisse faire, en les mélangeant. n'importe quelle couleur ? » l'artiste vous répondra : « Oui ; par exemple avec du jaune, du rouge et du bleu, on peut faire n'importe quelle couleur. » Cela paraît concluant, mais faites ce que j'ai fait moi-même, poussez plus loin l'artiste, désignez-lui une couleur et demandez-lui de la faire avec du jaune, du rouge et du bleu ; il vous la fera.

Désignez lui ensuite une seconde couleur et priez le de la faire de même : il la fera encore, mais si vous avez convenablement choisi vos deux couleurs, pour obtenir la seconde il aura été obligé de changer, par exemple son rouge ; peut-être aussi son jaune et même son bleu ! et si vous lui en faites l'observation, il vous répondra : « Permettez, entendons-nous ! On peut faire toutes les couleurs avec du jaune, du rouge et du bleu, mais il ne faut pas prendre toujours le même jaune, toujours le même rouge et toujours le mêne bleu. » Prise ainsi, la proposition est exacte. Mais ce n'est pas de cette façon que l'entendent les partisans du principe des trois couleurs fondamentales. D'après eux, il existerait *trois* couleurs, que l'on pourrait composer *ne varietur* et une couleur quelconque pourrait s'obtenir par le mélange en proportions convenables de ces trois couleurs fondamentales. Cette proposition n'est pas vraie et il est d'autant plus regrettable de continuer à en faire usage, qu'on peut très bien expliquer la théorie de la photographie indirecte des couleurs en se basant sur des principes connus depuis longtemps et indiscutables. C'est cette explication que j'ai l'intention de vous donner aujourd'hui. J'essaierai de vous faire voir qu'elle est aussi simple que l'autre ; si j'y arrive, je vous aurai prouvé en même temps que c'est elle qu'il faut adopter.

Qu'est-ce d'abord que la photographie *indirecte* des couleurs ? L'idée d'obtenir par la photographie les couleurs des objets est aussi ancienne que la photographie elle-même. Aux débuts de l'invention de

Daguerre, lorsqu'on parlait de la nouvelle science, et on en parlait souvent, s'il se trouvait quelqu'un pour dire : « Quel dommage que l'on ne puisse obtenir les objets avec leurs couleurs ! » il y avait toujours plusieurs personnes pour répondre : « Nous verrons certainement cela un de ces jours. » Ceux-là ne trouvaient pas de contradicteurs ; on était tellement émerveillé de voir qu'il suffisait de se placer devant un appareil pendant un temps qui paraissait alors très court, pour que l'on puisse produire une image dans laquelle on retrouvait sa silhouette, son attitude et jusqu'à un certain point sa ressemblance, qu'on aurait vu les vêtements apparaître sur la plaque avec leurs couleurs sans en être autrement surpris. Au bout de quelques années pourtant, il a bien fallu changer d'avis. La photographie faisait des progrès rapides, mais la production des couleurs n'arrivait pas. On s'est demandé alors si on ne poursuivait pas la solution d'un problème impossible, et la réponse a été affirmative. La démonstration que l'on en a donnée est d'ailleurs très simple et très exacte ; on a dit : Les différentes couleurs exercent sur les substances sensibles des actions dont la rapidité est différente ; au bout du même temps elles les ont transformées plus ou moins complètement, mais la transformation qu'elles leur font subir est toujours la même, c'est toujours le même produit qui se forme en plus ou moins grande quantité et l'image par conséquent possède et possédera toujours une couleur uniforme. Cette démonstration a conservé toute sa valeur. La belle découverte de M.

Lippmann n'est pas venue l'infirmer. Ce ne sont pas en effet les procédés de la photographie ordinaire qui sont employés dans la photographie directe des couleurs. Avec les procédés ordinaires, les seuls qui jusqu'à présent soient utilisables industriellement, l'obtention directe des couleurs est et restera toujours impossible.

Mais si les procédés ordinaires de la photographie ne peuvent donner directement les couleurs des objets, ils peuvent les fournir *indirectement*. Dans le procédé *indirect*, les clichés, obtenus par les moyens habituels n'ont pas de couleurs ; les épreuves qu'on en tire n'en ont pas davantage. Si l'on veut que ces épreuves possèdent des couleurs, il faut en appliquer sur elles, et c'est ce que l'on fait. Mais personne n'intervient pour les répartir ; elles se disposent d'elles-mêmes aux endroits voulus, uniquement à cause du travail photographique qui a été fait, et on arrive à ce résultat qu'un opérateur placé à Valenciennes, je suppose, pourra placer un objet devant un appareil, en prendre des clichés, les développer.... ou, si vous préférez, il ne les développera pas, mais il les enverra, après s'être contenté de les impressionner, à un autre opérateur habitant Douai, par exemple. L'opérateur de Douai recevra les clichés impressionnés à Valenciennes ; il pourra ignorer quel a été le sujet photographié jusqu'au moment où le révélateur le lui fera connaître. Les clichés qu'il obtiendra seront, comme nous avons vu, sans couleurs. Il en tirera des épreuves qui seront sans couleurs également. Il plongera ensuite une épreuve de

chaque cliché dans des teintures appropriées, chaque épreuve absorbera, aux endroits où il le faudra seulement, la couleur en contact avec elle. Lorsque les épreuves seront terminées, ils les superposera et le résultat de la superposition sera une épreuve unique représentant l'objet photographié à Valenciennes avec ses couleurs. Bien qu'obtenu indirectement, le résultat n'en est pas moins remarquable ; pour expliquer comment doivent se faire ces différentes opérations et pourquoi la production des couleurs en est la conséquence, il nous suffira de nous appuyer sur deux faits bien connus, mais que nous allons cependant rappeler aussi brièvement que possible.

Premièrement. — La lumière blanche n'est pas simple, elle est formée d'un grand nombre de rayons colorés. *Tous ces rayons sont différents.* Si, par une petite ouverture ronde, nous introduisons dans une pièce obscure un faisceau de lumière blanche et si nous le faisons tomber sur un prisme, les rayons sont tous déviés de leur route primitive *et ils le sont tous d'une quantité différente.* Avant l'interposition du prisme, le faisceau aurait donné sur un écran une image blanche et ronde comme l'ouverture par où il est entré. Nous avons à présent une image allongée et présentant un grand nombre de couleurs. Par suite de leur dispersion, tous les rayons étant maintenant séparés, nous voyons chacun d'eux avec sa couleur propre. Les moins déviés sont rouges, les plus déviés sont violets ; dans le principe, on a distingué dans cette image, *ce spectre*, comme on l'appelle, sept couleurs auxquelles on a donné le

nom de couleurs primitives, rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo et violet, mais en réalité il en existe un bien plus grand nombre et c'est par une transition insensible que l'on passe du rouge foncé au rouge clair, puis à l'orangé et ainsi de suite. Le fait que les rayons qui forment la lumière blanche sont tous différents est déjà suffisamment prouvé quand on a constaté qu'ils sont tous inégalement *réfractés* ; nous voyons qu'ils diffèrent aussi par leur couleur. Et ils ont encore d'autres différences : leurs propriétés calorifiques décroissent du rouge au violet, leur action sur les substances sensibles à la lumière, tellement faible pour les rayons rouges qu'on a pu croire longtemps qu'elle était complètement nulle, augmente rapidement à mesure qu'on considère des rayons de plus en plus réfrangibles et est très forte au contraire pour les rayons violets. Ainsi voilà un point établi, les rayons qui forment la lumière blanche diffèrent tous, à la fois par leur réfraction, leur couleur, leur action calorifique et leur action chimique.

Deuxièmement. — Bien qu'il existe, comme nous venons de le voir, des rayons très actifs au point de vue chimique et d'autres qui le sont beaucoup moins, on peut cependant s'arranger de manière que, plusieurs rayons étant envoyés ensemble sur une substance sensible, certains rayons seulement impressionnent cette substance, quand bien même ils seraient mélangés à d'autres d'une activité supérieure. Comment obtient-on ce résultat ? D'une façon bien simple ; permettez-moi une comparaison. Supposez que dans une salle, habituellement ouverte au public, vous

vouliez, un certain jour, ne laisser entrer que des personnes à qui vous aurez envoyé des lettres d'invitation ; comment ferez-vous ? Vous mettrez tout simplement au bas de l'escalier un surveillant qui arrêtera toutes les autres, et si vous avez des raisons pour croire que ce surveillant aura plus de besogne qu'il n'est capable d'en faire et qu'il sera débordé, vous installerez en haut de l'escalier, à la porte même de la salle, un deuxième controleur qui, ayant à parlementer avec beaucoup moins de personnes, arrivera facilement à terminer l'élimination que le premier surveillant aura laissée incomplète. Lorsque vous aurez pris ces deux précautions, s'il se glisse quelques intrus dans la salle, vous serez au moins assuré que leur nombre sera assez faible pour que leur présence ne soit pas gênante. Cela sera suffisant la plupart des cas et suffit très bien dans le cas actuel, aussi les photographes ne font pas autre chose. S'agit-il, par exemple, de ne laisser arriver à une plaque sensible que des rayons rouges ? on commence par obliger les rayons lumineux à traverser un écran transparent en verre rouge avant d'entrer dans l'appareil. Un verre rouge possède la propriété de laisser passer les rayons rouges, et d'absorber les autres. Son emploi est donc ici absolument indiqué. Mais il y a une limite à l'absorption des rayons étrangers aux rayons rouges, tout comme à l'activité du surveillant du rez-de-chaussée. Si vous donnez au verre rouge trop de rayons à absorber, il finira par en être saturé et à partir de ce moment, les laissera passer. Il faut donc établir un second contrôle. Pour

cela, on plonge les plaques sensibles dans des dissolutions de substances qui ont pour effet, dit-on, d'augmenter leur sensibilité, soit pour le rouge, soit pour le vert, etc. Comme ces substances sont toujours des matières colorantes et que, parmi les couleurs qu'elles contiennent, se trouve celle qu'il s'agit de favoriser, vous me permettrez d'admettre, bien que ce ne soit peut-être pas l'opinion généralement adoptée, qu'elles n'agissent pas autrement que les écrans colorés employés d'abord et qu'elles jouent ainsi le rôle du surveillant du premier étage. Peu importe du reste, pour l'explication qui va suivre, que cette supposition soit rigoureuse ou non, l'essentiel est que le fait soit constaté.

Eh bien, ces deux données nous suffisent pour expliquer ce qui se passe dans les opérations de la photographie indirecte des couleurs. Supposons pour commencer que tous les rayons lumineux aient été isolés et que l'on connaisse pour chacun l'écran coloré et la teinture qu'il convient d'employer pour leur permettre d'agir seuls sur une plaque sensible. Proposons-nous de photographier un objet coloré ; considérons le premier rayon, prenons l'écran coloré et la plaque convenables et faisons un premier cliché de notre objet. Les parties possédant la couleur du premier rayon impressionneront la plaque, fortement si cette couleur et pure, plus ou moins faiblement si elle est plus ou moins mélangée à d'autres couleurs. Partout ou la couleur du premier rayon manquera, la plaque manquera d'impression. Au développement nous aurons par conséquent sur le cliché des places

plus ou moins noires, indiquant les endroits ou notre première couleur se trouve en plus ou moins grande quantité. Si nous nous servions de ce cliché pour impressionner une feuille de papier sensible, notre couleur viendrait sur l'épreuve en blanc ou en gris, suivant son intensité; tout le reste de l'épreuve serait noir. Employons ce cliché pour impressionner, non pas une feuille de papier sensible, mais une feuille de gélatine traitée par le bichromate de potasse. La gélatine bichromatée a la propriété de durcir sous l'impression de la lumière, en perdant la faculté de se gonfler au contact de l'humidité. Une exposition suffisante sous le premier cliché lui fera subir cette modification d'une façon complète aux endroits que la lumière traversera sans obstacle, c'est-à-dire partout ou manquera notre première couleur ; elle restera au contraire inaltérée aux endroits correspondant aux noirs opaques du cliché, c'est-à-dire là ou la première couleur possède son maximum d'intensité. Aux endroits qui se trouvent, relativement à la présence de cette couleur, dans des conditions intermédiaires, elle sera d'autant plus durcie que la couleur sera plus faible. Lavons cette feuille de gélatine ; l'eau enlèvera le bichromate de potasse aux endroits où la feuille n'aura pas subi la modification dûe à la lumière ; à ces endroits seulement, la gélatine, débarrassée de son bichromate, absorbera autant qu'on le voudra, l'eau dans laquelle on la plongera et avec cette eau, les matières colorantes qu'on aura pu y mettre en dissolution. Cette absorption sera moins complète là où la lumière aura

agi quelque peu, pour arriver à être nulle aux endroits où l'impression lumineuse aura été suffisante. Vous devinez alors la suite de l'opération, la feuille de gélatine lavée, séchée, puis plongée dans une teinture contenant précisément notre première couleur, possèdera au sortir de cette teinture la couleur qu'il s'agit de reproduire avec des intensités qui seront réparties comme dans l'objet lui-même.

Procédons de même pour le second rayon, le troisième et tous les autres, si nous pouvions opérer ainsi avec toutes les couleurs contenues dans l'objet, soit à l'état de pureté, soit en mélange avec d'autres ; la superposition de toutes nos images sur gélatine nous donnerait, lorsque nous les regarderions par transparence, la reproduction exacte des couleurs photographiées, ou du moins, les inexactitudes ne pourraient tenir qu'à des erreurs dont la correction serait possible ; elles seraient dues, par exemple, à ce qu'une des expositions aurait été trop éloignée de la durée convenable, ou bien à ce qu'on aurait laissé une feuille absorber trop de teinture. Du jour ou on serait arrivé à régler convenablement ces opérations, on n'aurait plus de mécomptes ; la reproduction exacte d'une couleur devrait toujours s'obtenir, puisque, en supposant cette couleur formée par le mélange d'un certain nombre de couleurs simples, en certaines proportions, l'épreuve finale, grâce à la superposition des épreuves partielles, posséderait ces couleurs dans les proportions voulues et ne saurait en avoir d'autres (1).

(1) Au lieu de produire la coloration en faisant absorber à la gélatine un liquide coloré, on peut l'obtenir aussi en lui appliquant au

On ne peut songer, bien entendu, à opérer de cette façon avec toutes les couleurs du spectre ; heureusement, une pareille précision n'est pas nécessaire. Les rayons colorés voisins présentent entre eux peu de différences ; on peut donc supposer ces rayons groupés par petits faisceaux et considérer chacun de ces faisceaux comme une couleur simple. Il n'est même pas nécessaire que le nombre de ces faisceaux soit très grand ; on les composerait, par exemple, avec les sept couleurs primitives, qu'on serait assuré d'obtenir une excellente reproduction. Les erreurs dues au groupement de plusieurs couleurs seraient inappréciables. La difficulté consisterait à trouver pour chacun de ces faisceaux le verre coloré et la teinture appropriés, mais elle ne serait pas insurmontable et on pourrait, dans tous les cas, commencer par un nombre de tirages moins grand encore, cinq par exemple. Jusqu'à présent, on s'est borné à trois et ce nombre, que l'on croit préférable à tout autre depuis que l'on a formulé le prétendu principe des trois couleurs fondamentales, ne paraît pas près d'être abandonné, trop de personnes se figurent que les trois couleurs fondamentales peuvent donner tout ce que l'on voudra et que les inexactitudes que l'on constate sont dues aux imperfections du réglage des opérations et pourront disparaître lorsque les opérateurs, déjà pourtant très habiles, auront acquis plus d'habi-

rouleau une encre grasse de la même couleur. Il faut procéder ainsi pour les tirages sur papier. Il est alors nécessaire que les parties qui devront absorber l'encre grasse soient insolubilisées. On y arrive en impressionnant la gélatine bichromatée avec la couleur *complémentaire* de celle qu'il faut reproduire.

leté encore, C'est là où est l'erreur ; on a obtenu du procédé aux trois couleurs tout ce qu'il peut fournir ; si des opérateurs dont l'habileté ne peut être surpassée, ou ne peut l'être que bien peu, n'arrivent qu'à des résultats aussi éloignés de la perfection, la faute en est au procédé et d'ailleurs, présentée comme nous venons de le faire, notre théorie l'indique. Tous les rayons colorés sont différents ; pour former une couleur donnée, il faudrait, pour le faire exactement, ne prendre que les rayons, qui la composent, Si l'on est obligé de leur adjoindre des rayons étrangers, pour que l'erreur commise ne soit pas forte, il faut que ces rayons superflus ne soient ni en très grand nombre, ni très éloignés, comme couleur, des rayons nécessaires. Il est clair qu'en divisant le spectre en trois faisceaux seulement, cette condition ne sera que très rarement remplie, presque toujours, chacune des trois couleurs, c'est-à-dire, chacun des trois faisceaux devra intervenir, c'est-à-dire que presque toutes les couleurs seront obtenues avec un mélange de toutes les couleurs du spectre, tandis que le plus souvent leur analyse ferait voir qu'il conviendrait de n'employer pour les former qu'un nombre de rayons limité.

La seule manière d'obtenir plus d'exactitude qu'aujourd'hui serait donc d'augmenter le nombre des tirages ; on a tenté au contraire de le diminuer. Il y a quelque temps, M. l'abbé Graby a décrit et présenté à l'Académie des Sciences un procédé dans lequel il n'emploie plus que deux couleurs : un violet et un orangé. L'approximation qu'il obtient ainsi est, cela

n'a rien d'étonnant, très grossière ; de l'aveu même de l'auteur, pour bien voir les couleurs il faut les regarder avec des verres colorés. Ne croyez pas cependant que j'aie l'intention de vous dire beaucoup de mal de l'invention de M. l'abbé Graby ; elle n'a aucune prétention à devenir un procédé industriel, c'est une simple distraction d'amateur ; comme on n'emploie que deux couleurs, on peut superposer les deux tirages à l'aide du stéréoscope, ce qui est un avantage ; et les expériences de M. l'abbé Graby auront eu cet autre avantage de faire voir que les trois couleurs prétendues fondamentales ne sont pas indispensables à la photographie indirecte des couleurs, puisqu'il a pu obtenir des résultats avec deux. Elles auront montré aussi que la précision augmente avec le nombre des tirages et diminue avec lui.

Et c'est ce qu'il importe de bien comprendre. Au début de l'application industrielle de la photographie indirecte des couleurs, on attendait de ce procédé des résultats merveilleux. Plusieurs allaient jusqu'à penser que les procédés photomécaniques d'impression en noir allaient cesser d'être employés pour les ouvrages de luxe qui ne seraient plus illustrés que de photographies en couleur. Sans aller aussi loin, on pourrait désirer voir les tirages en couleur et les tirages en noir employés concurremment à l'illustration des ouvrages soignés ; or, jusqu'à présent, les résultats que donnent les tirages en couleur ne permettent pas encore de compter sur eux pour l'embellissement d'un livre, ils ne sont pas suffisants. Pour estimer ce qui reste à faire, il faut considérer à

quel degré de perfection sont arrivés les différents procédés d'impression photographique : la phototypie, l'héliogravure, etc. Ils produisent des portraits d'un modelé excellent ; les oppositions des ombres et de la lumière sont rendues très exactement ; dans les paysages, les effe's d'éloignement sont maintenant aussi bien obtenus que dans le cliché original. Dans la photographie en couleurs, qu'existe-t-il de tout cela ? Les portraits, lorsqu'on essaie d'en faire, sont plus souvent mauvais que médiocres, les effets de clair-obscur sont absolument sacrifiés et dans les paysages, il ne saurait être question de perspective aérienne. On y gagne le coloris, mais pour qu'on y trouve avantage, il faudrait y rencontrer aussi l'exactitude à laquelle nous ont habitué les travaux photographiques : autrement, la photographie indirecte des couleurs, après avoir été un sujet d'étonnement, puis de curiosité, sera relégué au second plan et ne sera bientôt plus utilisée que pour l'illustration des catalogues et des prospectus. L'industrie qui nous occupe doit avoir un avenir meilleur que celui-là et pour qu'elle y parvienne, il me paraît utile que tout le monde soit persuadé qu'il faut modifier le procédé actuellement en usage; c'est ce qui m'a engagé à vous en parler aujourd'hui, pardonnez-moi si j'ai abusé de votre bienveillante attention.

A PROPOS DE LA PORTE D'ARRAS

Lettre adressée par la Société d'Agriculture au Maire et au Conseil Municipal de la Ville de Douai.

Monsieur le Maire,
Et Messieurs les Conseillers Municipaux.

La pétition des habitants de la rue d'Arras relative à la porte d'Arras, ne pouvait manquer d'émouvoir tous ceux de vos administrés, et ce sont assurément les plus nombreux, qui aiment leur ville, non seulement dans son présent, mais aussi dans son passé, et qui, heureux de sa prospérité grandissante, sont en même temps fiers de son histoire et de ses gloires antérieures. M. Henri Duhem s'est empressé de vous adresser une protestation, à laquelle son beau talent et sa haute compétence donnent une autorité particulière. Personne n'a fourni plus de preuves d'affection, on peut même dire de tendresse filiale, à sa ville natale. Il s'est attaché à la peindre sous tous ses aspects, en des œuvres nombreuses, aquarelles et peintures, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre, où se mani-

feste un sentiment profond de sa beauté propre, et qui sont comme la révélation de tout ce que ses rues, ses places, ses monuments, ses canaux, contiennent de poésie intime et originale. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts, considère comme un devoir de s'associer avec toute l'énergie possible à cette protestation, et elle est convaincue que le sentiment qui l'anime, vous le partagerez.

La pétition remet en discussion une question que vos prédécesseurs en 1894 ont tranché d'une façon à ce qu'il semblait, définitive. Est-il inutile de rappeler qu'à cette date, la porte d'Arras était l'objet des mêmes attaques qu'aujourd'hui, et qu'à deux reprises l'Administration municipale a demandé son avis à la Commission départementale des monuments historiques du Nord.

Cette Commission, présidée par l'éminent Mgr Dehaisnes, après avoir indiqué quels sont parmi les restes des fortifications, ceux qui lui paraissent pouvoir être sacrifiés, s'exprime ainsi : « Il en est tout autrement pour la *porte d'Arras*. Du côté extérieur, cette porte en grès, étranglée entre deux énormes tours rondes, rappelant les donjons des châteaux-forts du moyen-âge est *un très curieux* spécimen de l'architecture militaire au XIVe siècle.

« La détruire, *sans nécessité absolue*, serait un acte qui pourrait être qualifié de *vandalisme*. Il y a, autour de ce monument des espaces ouverts assez larges pour rendre faciles les communications et la circulation de l'air.

« Quant à l'état de délabrement que le dérasement a produit du côté intérieur, la Commission estime

qu'il suffira de garnir les parties en ruine avec des lierres ; l'argument tiré des dépenses à faire pour la conservation de cette porte ne repose donc sur aucun fondement. »

On voit quelle est l'importance qu'une commission composée de savants archéologues étrangers à notre ville, attache à la conservation de ce monument qui, ne les intéresse cependant qu'au seul point de vue de sa valeur architecturale et de sa contribution à l'histoire de l'art. On voit aussi avec quel soin elle prévoit toutes les objections et avec quelle précision elle les réfute. Pour nous, citoyens de la ville, détruire cette porte, est-ce que ce ne serait pas plus que du vandalisme ? Il ne s'agit pas seulement d'une richesse artistique ; elle n'est pas seulement un des ornements les plus rares et les plus précieux qui constituent le décor de la cité. Elle est l'antique et fidèle gardienne de sa liberté, le témoin d'évènements importants de l'histoire de France, et les plus considérables assurément de l'histoire de Douai.

Ce sont de beaux titres de gloire qu'il est aisé de justifier. Bâtie par Philippe-Auguste, au lendemain de la bataille de Bouvines, elle est française de naissance et nous rappelle cette victoire décisive au point de vue de l'avenir national. Elle nous rappelle encore le retour définitif à la France des provinces du Nord, le Siège de Douai et l'entrée triomphale de Louis XIV dans notre ville, le 6 juillet 1667. Ce siège et cette entrée, tous les arts se sont employés à les illustrer et à les perpétuer. Des peintures de Van der Meulen, des chefs-d'œuvre de la gravure, d'admirables tapis-

series des Gobelins, en reproduisent les incidents. Qu'il nous soit permis d'évoquer en quelques mots ces souvenirs et d'en préciser les circonstances.

C'est l'aurore du grand règne. Le roi, jeune, riche, bien servi, obéi aveuglément, brûle d'impatience de se signaler et de conquérir la Flandre espagnole (1). Louvois, avec l'aide des finances de Colbert, lui a formé la plus belle armée du monde. Turenne la commande sous lui ; Charleroi lui ouvre ses portes ; Ath, Tournai, Furnes, Armentières, Courtrai se rendent presque sans résistance. Devant Douai il fallut ouvrir une tranchée. Le roi y descendit *le pot en tête et la cuirasse sur le dos* (2). Le lendemain, la place capitulait. C'était juste la résistance élégante qui convient pour faire sentir son prix.

La peinture de Van der Meulen qui est dans notre Musée, représente les échevins à genoux remettant au vainqueur les clefs de la ville. La reine dans son carosse, entourée de ses dames d'honneur, regarde ; à droite et à gauche, sont de grands seigneurs à cheval ; la porte d'Arras imposante et massive occupe le fond du tableau.

Elle a levé sa herse et baissé son pont-levis. Elle va livrer passage au Roi Soleil. A sa suite, derrière les carosses de Marie-Thérèse et des duchesses, derrière Monsieur, frère du roi, derrière le maréchal de Turenne, les cavaliers de haut parage, les mousquetaires de tou-

1. *Siècle de Louis XIV.*

2. Id. Une tapisserie des Gobelins montre le cheval d'un officier renversé par un boulet, dans la tranchée, à quelques pas du roi.

tes couleurs, c'est l'âme de la France qui pénètre dans l'antique cité, qui s'empare de la province conquise et à jamais s'unit à l'âme flamande. L'œuvre de fusion mystérieuse et lente accomplie, c'est Watteau ce génie rénovateur et promoteur de l'art de peindre au xviiie siècle, qui apparaît; c'est son élève Pater, tous deux flamands par les qualités fortes, et en même temps interprètes exquis entre tous de la grâce la plus française ; puis c'est Boilly, puis c'est tant d'autres. Douai par son goût pour les choses de l'esprit, par son culte pour les lettres, les sciences, l'éloquence et la poésie, devient l'Athènes du Nord.

C'est en considération de ces souvenirs et en conformité avec l'avis de la Commission des monuments historiques, que dans sa séance du 17 avril 1894, le Conseil sur la proposition de l'Administration municipale a décidé « la conservation des deux tours de « la porte d'Arras : tout travail de restauration sera « ajourné : on se bornera à rétablir le fossé qui doit « exister au pied des tours ; à cimenter quelques « pierres mal jointes ; à dissimuler par des lierres « les parties en ruine de la façade tournée vers la « ville. »

Voilà donc les tours, qui durant tant de siècles avaient résisté aux ennemis du dehors, sauvées des attaques bien autrement dangereuses des ennemis du dedans. Car personne ne peut raisonnablement penser que vous reviendrez sur une décision prise à la suite de plusieurs délibérations et après avoir recouru aux lumières des experts les plus autorisés.

Malheureusement pourquoi faut-il qu'une partie de cette décision soit restée lettre morte. Le fossé n'a

pas été creusé ; les pierres qui menaçaient ruine, n'ayant pas été cimentées, se sont écroulées. On a laissé le pont-levis s'enliser sous les décombres, et les entours du monument, déshonorés par des dépôts de choses innommables, devenir un juste sujet d'appréhension pour la santé publique. De là vient tout le mal, et il faut convenir que les griefs formulés à ce sujet par les pétitionnaires sont fondés. Il est un point sur lequel tout le mode est d'accord : c'est que les choses ne sauraient demeurer plus longtemps en l'état. La seule façon pour vous de procurer une juste satisfaction à des plaintes légitimes est de donner à la décision du 17 avril 1894 la suite qu'elle comporte.

Les habitants de la rue d'Arras ne songeront plus à se plaindre, quand ils verront que le fossé couvert de gazon, en dégageant la base du monument, lui a rendu son caractère architectural et la beauté robuste et sévère de ses lignes, et que les enchevêtrements du lierre se prêtent merveilleusement à dissimuler les irréparables outrages du temps et des vandales. Pour peu que deça, delà, on laisse pousser quelques arbustes et se propager librement quelques-unes de ces fleurs dont il plaît à Dieu de parer les ruines, ils conviendront que rien n'est plus charmant que des pierres très vieilles et très vénérables parmi de jeunes verdures. Comme l'a dit le bon poète, notre collègue, M. Potez, « les abeilles y viennent bourdonner et il y a des cris de moineaux et d'hirondelles, un bruissement d'insectes baignés de lumière, un murmure de souvenirs et de rêves autour de ces pierres

qui ont une âme. Car les pierres de la porte ont une âme. Les anciens hommes y ont laissé un peu d'eux-mêmes. Aux heures grises, on y voit encore, vaguement ébauchés dans le crépuscule, des cortèges de communiers flamands, des états-majors en chapeaux à plume, des dames en jupes roides, des carosses dorés, comme en 1667. Laissez-nous donc ces deux tours et cette ogive, ce rigide édifice militaire froid et dur comme le haubert d'un homme d'arme (1). » Et la rue d'Arras large, calme, ombreuse bientôt, ennoblie et embellie par ce voisinage, aura l'honneur de ne pas ressembler à telle autre, privée de sa porte et condamnée à évoquer désormais l'impression d'une grande rue de village ou de quelque gros bourg.

1. *Douai illustré*, 18 février 1894.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

Monsieur Emile-Alexandre VUILLEMIN

ADMINISTRATEUR DES MINES D'ANICHE

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS DE DOUAI

Par M. R. MAILLARD, Avocat

Membre honoraire

Rarement homme fut plus digne d'être loué que l'éminent collègue que la mort a séparé de nous le 18 janvier 1902 (1) et qui nous appartenait depuis 1868, et rarement s'en rencontrât-il dont la vie fut un meilleur exemple de travail, d'intelligence et de dévouement aux grands intérêts d'une des principales industries de notre pays. Retracer l'œuvre de Emile Vuillemin pendant les soixante années de sa carrière d'ingénieur et d'administrateur des mines serait refaire l'histoire des progrès de l'exploitation des mines dans le Nord de la France durant un demi-

(1) Vuillemin Emile-Alexandre, né à Arc-sous-Cicon (Doubs), le 2 février 1822.

siècle, histoire qu'il a pris lui-même le soin d'écrire après l'avoir vécue et dont chaque période rappelle son nom, son influence et son souvenir d'une façon impérissable.

C'est en octobre 1839 que le futur ingénieur, après de solides étues scientifiques au Lycée de Besançon, entrait à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, suivant la voie que lui traçait son frère aîné Louis, qui, sorti ingénieur de l'Ecole Centrale en 1835 devait faire une si brillante carrière dans la Compagnie du chemin de fer de l'Est dont il fut l'ingénieur en chef de la traction et y marquer si noblement son passage pendant le Siège de Paris.

Ingénieur brévеté de 1re classe le 6 juillet 1841, il était promu garde-mine à Valenciennes dès le mois de mars 1842 et recevait pour ainsi dire ses lettres de créance dans ce bassin houiller du Nord qu'il allait contribuer si puissamment à agrandir.

Ce fut aux mines d'Hasnon ou l'avait appelé en 1843 l'heureuse inspiration du directeur si renommé de la Compagnie d'Anzin, M. Lebret que vint le solliciter la proposition de devenir lui-même directeur des travaux des mines d'Aniche le 11 juillet 1845. Un large champ d'activité s'ouvrait devant le jeune ingénieur qui se donnait tout entier et pour toute sa vie à cette grande affaire industrielle dont il pressentait, malgré un passé hésitant, le magnifique avenir et à la fortune de laquelle il attachait sa propre fortune.

Nommé ingénieur-gérant de cette Société le 11 mai 1855, titre auquel s'ajouta celui d'administrateur le 2 septembre 1862, M. Vuillemin en assura la

prospérité par une direction prudente, scientifique, économe, ne voulant laisser au hasard, qui dans une exploitation houillère joue souvent un rôle décevant, que la part d'imprévu que ne peuvent lui enlever parfois ni les desseins les mieux conçus, ni les recherches les mieux préparées.

Aussi bien son entrée en fonctions allait-elle coïncider avec l'essor de l'industrie que devait aider si utilement la création des chemins de fer et le perfectionnement des voies navigables. Il comprit à merveille combien allait être indispensable ce pain de l'industrie que nous réclamions de l'Angleterre et de la Belgique et son grand mérite d'administrateur fut de mettre sa Compagnie à même de fournir une extraction de jour en jour grandissante, comme son grand mérite d'ingénieur fut de deviner, dans une concession très vaste et très peu reconnue, des sources nouvelles de richesses houillères dont il organisa sans mécomptes la mise en valeur régulière et sûre.

En 1845 l'extraction n'était que de 67,330 tonnes ; en 1875 elle dépasse 600,000 tonnes, en 1896 au moment où il quitte la direction, elle atteint 900,000 tonnes, mais dès alors les travaux préparatoires et le sage aménagement de l'exploitation lui permettaient d'escompter la production annuelle de un million qui fut atteinte en 1899.

Cette progression continue dans le développement de l'extraction fut obtenue par l'exécution d'un vaste programme de travaux que l'ingénieur-gérant proposait à l'agrément du Conseil d'Administration le 2 avril 1855.

C'était la conséquence de la découverte d'un gisement de houille grasse dont un sondage entrepris sur son initiative auprès de Douai et au voisinage de la Scarpe avait révélé la présence. Aussi dès cette époque, la Compagnie d'Aniche qui jusque-là extrayait dans ses puits des environs de Somain presque exclusivement des houilles sèches dont l'emploi était limité au chauffage des générateurs, va-t-elle s'enrichir d'un centre nouveau où s'élevèrent successivement les fosses Gayant en 1855, Notre-Dame en 1856, Dechy en 1860, Saint-René en 1866, Bernicourt en 1872, et Dejardin en 1901 et qui relié d'un côté au groupe d'Aniche par un chemin de fer particulier, de l'autre au quai d'embarquement sur la Scarpe et au chemin de fer du Nord constituera peu à peu, avec des lavoirs et des fours à coke, le domaine le plus important de la concession. Il faut lire dans l'ouvrage si intéressant que M. Vuillemin a pris le loisir d'écrire en 1878 sur « les Mines de houille d'Aniche » l'histoire exacte de cette exploitation séculaire pour se faire une idée de ce qu'il a fallu d'intelligente volonté et de persévérance pour obtenir ces superbes résultats.

Aujourd'hui que le bassin du Nord et du Pas-de-Calais est pour ainsi dire complètement repéré, que les méthodes et les engins d'exploitation permettent d'aborder toutes les difficultés et de parer à toutes les surprises, que l'expérience et les tâtonnements du passé ont enrichi la science des ingénieurs et tracé à leurs travaux une voie large et sûre, que la congélation permet de creuser des puits solides dans des terrains

éboulеux et aquifères, que l'électricité met son inépuisable puissance au service de tous les desseins, il peut paraître relativement facile d'imaginer et de réaliser ces magnifiques installations houillères dont nos ingénieurs et directeurs ont le droit de s'énorgueillir. Mais qu'on se reporte à cinquante ans ou à trente ans seulement en arrière, et l'on admirera d'autant plus les résultats obtenus que les moyens étaient plus réduits et les circonstances plus difficiles. Ce fut sous sa direction que l'on substitua pour la première fois en France l'emploi des cages pour l'extraction, la remonte des ouvriers, l'épuisement des eaux, aux tonneaux et aux échelles, la traction animale, au transport à traineaux, l'aérage par ventilateurs, au tirage par foyers. En résumé s'il était dans la destinée de M. Vuillemin de réussir, son succès on peut le dire, ne dépassa pas ses espérances parce qu'il était l'œuvre de sa volonté opiniâtre dirigée par le souci constant du progrès de la science, l'étude laborieuse des phénomènes géologiques et des problèmes économiques dont dépend toujours la prospérité des entreprises houillères.

Aussi a-t-on pu dire sur sa tombe parmi les plus mérités éloges et l'affirmation des sentiments de la reconnaissance qui lui était due «que le premier service signalé qu'il rendit à l'industrie houillère ce fut de ramener à elle la confiance et le concours des capitaux et des capitalistes. (1)» Ce n'est pas en effet l'affaire d'un jour de créer un siège ou un champ d'exploi-

(1) Discours de M. A. Dupont, Président de la Chambre des Houillères et du Conseil d'Administration des Mines de Courrières.

tation et il n'est pas d'entreprise qui soit de plus longue haleine et qui exige plus de continuité dans l'effort. Les dépenses en travaux neufs pendant vingt-trois années de l'administration de M. Vuillemin de 1855 à 1875 ont dépassé dix millions et se sont élevées pendant les cinquante ans de sa direction à environ vingt millions. Ce fut là un emploi judicieux d'une partie des bénéfices réalisés malgré les secousses économiques et politiques par une direction avisée et ferme et une féconde semence pour les moissons de l'avenir. Aussi la Compagnie d'Aniche restaurée par son administrateur-gérant pouvait-elle fêter libéralement l'anniversaire séculaire de sa fondation en 1873 et terminer ainsi la circulaire qu'elle adressait à cette occasion à ses actionnaires : «Un témoignage particulier de satisfaction sera donné à M. Vuillemin, ingénieur-directeur de la Compagnie qui par son concours actif et dévoué à nos intérêts pendant vingt-huit années a contribué aux résultats obtenus ; mais l'Administration ne répondrait pas au sentiment unanime de MM. les Actionnaires si M. Vuillemin ne trouvait pas ici l'expression publique de leur reconnaissance ».(1)

La reconnaissance qui lui était due n'était pas seulement celle de la Compagnie dont il était le chef, elle était plus générale en raison de ce que ses services dépassaient les limites de sa fonction, s'étendaient à l'ensemble de l'industrie houillère et l'aidaient de sa plus heureuse influence.

C'est ainsi qu'appelé en 1875 à la vice-présidence

(1) Pièce annexe à l'ouvrage de M. Vuillemin « Les Mines de houille d'Aniche. »

du Comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais il en devint dès 1877 et il en resta le président jusqu'à sa dissolution; pendant dix-sept années il dirigea ses délibérations avec une jeunesse et une énergie inaltérables, se dépensant pour la défense de ses intérêts généraux tout autant qu'il le faisait pour les intérêts particuliers de sa Compagnie, en démarches, en études, en recherches, lors de ces grandes enquêtes sur l'industrie houillère ou à propos des tarifs de chemin de fer, des tarifs de douane, de la création de voies navigables ou des projets de législation sur les Mines, sur les Caisses de secours, sur les rapports des ouvriers et des patrons.

C'est à sa compétence et à son affabilité universellement reconnues qu'il dut d'être en 1873 appelé à succéder à M. de Braquemont dans la présidence de la Société de l'Industrie minérale (district du Nord). « Il en est resté l'âme pendant plus de quarante ans, comme on l'a dit avec émotion à ses funérailles—c'est autour de lui que ce sont groupés avec une égale confiance les ingénieurs de toutes les écoles—dont il stipulait le zèle par sa bonne grâce et son aimable accueil -- et qu'ils étaient habitués à considérer comme un maître et à nommer avec fierté leur président.» (1)

Ce fut sous sa présidence que s'organisa, beaucoup d'entre nous s'en souviennent encore, ce Congrès de l'Industrie minérale, ouvert à Douai en 1876 et qui fut une sorte de visite triomphale des grandes usines et industries de la région depuis Anzin jusqu'aux extrémités du bassin du Pas-de-Calais.

(1) Discours de M. Reumaux agent-général des Mines de Lens, vice-président de l'Industrie minérale.

La notoriété et le crédit de notre collègue étaient tels que l'on peut dire qu'il était de toutes parts sollicité. Il avait accepté d'être l'ingénieur-conseil des Mines de Styring, près de Forbach, dès 1855 ; il s'associe à la création des Mines d'Ostricourt, de Sarre et Moselle, de Perrecy en Saône-et-Loire. Dans un autre ordre d'études, avant la création de la Chambre de Commerce de Douai il était nommé vice-président du Comité consultatif qui était alors une annexe de la Chambre de Commerce de Lille, dont il resta un des membres correspondants ; sa place était plus tard marquée au Comité supérieur du Commerce et de l'Industrie comme dans les commissions d'enquêtes les plus importantes ou aux Comités des Expositions universelles de 1878 ou de Chicago. Diverses sociétés savantes s'honoraient comme la nôtre de le compter parmi leurs membres, telles la Société Dunkerquoise pour l'avancement des sciences, la Société géologique du Nord, la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, la Société des Ingénieurs civils.

Membre honoraire de l'Institut des Ingénieurs de Newcastle et l'Association des ingénieurs de Liège, dont il avait organisé les visites dans le Pas-de-Calais, membre de la Commission du Canal des deux mers, il entretenait par la cordialité de ses relations, la facilité de son abord, le charme d'une conversation curieuse aidée d'une mémoire infaillible, une union nécessaire et profitable avec les savants et les ingénieurs de ces pays voisins d'où nous sont venus bien des exemples et dont la concurrence doit toujours nous tenir en éveil.

Le secret de cette réputation qui dépassait nos frontières, M. Vuillemin le devait beaucoup à ce privilège que lui donnait sa longue expérience et sa fidélité inébranlable au travail, d'être en toute occasion un homme de compétence et de bon conseil, et dans les réunions où il se rencontrait avec tant d'hommes d'opinions ou de tendances diverses, de n'être jamais étranger aux questions à traiter ni partisan de solutions hasardées.

Ajoutez à cela la valeur qui s'attachait aux travaux scientifiques et statistiques dont il s'était fait une spécialité, ces publications périodiques où se résume au jour le jour en plus de 300 opuscules la vie économique de l'industrie houillère tant en France qu'à l'étranger et qui seront toujours consultées avec fruit par tous ceux qu'intéresse l'histoire des Mines pendant ces trente dernières années,

A ces documents qu'il faisait paraître pour ainsi dire au jour le jour et au gré des événements, grèves, tarifs nouveaux, projets de loi, enquêtes, importations, voies de communications, congrès, etc., etc, il convient de rappeler des œuvres de plus longue haleine et qui en ont fait l'historien fidèle et apprécié de la découverte et de l'exploitation de la houille dans notre région. A côté de son ouvrage sur les mines de houille d'Aniche il faut citer ses monographies : les droits de douane sur les houilles en 1877, la grève d'Anzin en 1884, la grève des houillères du Nord de la France en 1890, l'enquête sur la situation des populations ouvrières en 1872, le Congrès de l'Industrie minérale en 1876, le fonctionnement des Caisses

de secours et surtout, après la carte du bassin houiller qui a déjà eu trois éditions, son œuvre de prédilection : « Le bassin houiller du Pas-de-Calais. » (1) Ouvrage précieux par l'abondance des documents recueillis, la méthode d'exposition des statistiques et des résultats que l'auteur impartial y a accumulés pour servir tout à la fois à l'histoire spéciale de chaque concession autant qu'à l'histoire générale d'une des plus fécondes découvertes qui aient été faites en France au siècle dernier. (2).

Je m'imagine volontiers que M. Vuillemin en se faisant ainsi l'historien de l'industrie dont il était l'un des représentants les plus éminents revivait les jours inquiets ou heureux de sa carrière d'ingénieur. Nombre de Compagnies dont il retraçait la vie avaient traversé des moments pénibles en face des incertaines recherches, des mystérieuses résistances du gisement, des longs espoirs souvent déçus et de la confiance lassée des capitaux. N'en avait-il pas été ainsi dans l'entreprise au relèvement de laquelle il avait attaché son nom, secondé dans cette œuvre, par l'amitié et l'estime de ses collègues du Comité d'administration qui sans jalouser sa légitime autorité se reposaient sur lui de la solution de toutes les difficultés. (3)

Ce livre, il était tout naturel qu'il l'écrivit puisqu'il

(1) Le Bassin houiller du Pas-de-Calais, par M. E. Vuillemin, ingénieur-administrateur des Mines d'Aniche (3 vol. in-8°, Danel, éditeur, Lille (1881-89).

(2) Il a été rendu compte de cet ouvrage offert par l'auteur à la Bibliothèque de notre Société dans la 3me série de nos Mémoires, tome I.

(3) Discours de M. Dejardin-Verkinder, au nom du Comité, directeur de la Compagnie.

avait pour ainsi dire tenu sur les fonts baptismaux les nouveaux-nés du bassin du Pas-de-Calais, et que parfois appelé en consultation auprès de quelques-uns d'entre eux dans les crises les plus graves il les avait secourus des conseils de son expérienc consommée.

Une existence aussi bien remplie, aussi utile, aussi loyale, méritait les satisfactions les plus hautes.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur le 15 août 1866, il était promu à la dignite d'officier le 1er juin 1889, à Lens, lors de la visite dont M, Carnot, Président de la République, voulut honorer l'industrie houillère. C'était sur le champ de bataille, au milieu des ingénieurs et des délégations ouvrières de tout le bassin houiller qu'il recevait cette nouvelle récompense du bon combat qu'il avait combattu et des services, dont sa modestie seule l'empêchait de s'apercevoir, qu'il avait rendus au pays pendant plus d'un demi-siècle.

Vivant depuis quelques années dans une demi-retraite il se résignait à jouir des derniers soirs de sa vie dans la satisfaction du devoir accompli et pouvait se dire qu'ayant eu la responsabilité d'une lourde administration et de la discipline d'un nombreux personnel, il n'avait jamais rien pensé ni rien fait qui ne fut pas conforme aux devoirs d'une justice bienveillante et ferme. On comprend qu'une vie si disputée par les devoirs et les responsabilités d'une tache aussi absorbante n'ait eu que peu d'heures de loisirs. Celles qu'il dérobait de temps à autre à la tache qui lui tenait tant à cœur il les consacrait volontiers à la culture des fleurs dont il était un amateur curieux. Main-

tes fois le vit-on assister aux réunions de notre Commission des jardins ou rendre à nos serres ou à nos plantes des visites pleines d'intérêt.

Quelle distraction plus sereine sa sérénité d'âme pouvait-elle désirer ?

Ingénieur éminent, administrateur prudent et avisé, travailleur infatigable, l'âge n'avait point affaibli la vigueur de son Intelligence ni altéré l'aménité de son caractère; son accueil toujours affable, son bonheur de rendre service, son amitié sûrement dévoué, la droiture et la simplicité de sa vie entourèrent ses derniers jours de respect et d'affection.

Les manifestations publiques de sympathie dont différentes époques de sa carrière et le jour de ses funérailles furent l'occasion resteront pour l'honneur de notre collègue regretté un précieux et irrécusable témoignage.

Février 1902.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

de M. DESCHODT

Par M. DE PRAT

Membre résidant

Si le bonheur imparfait, dont nous pouvons jouir en ce monde, résulte de la sérénité de l'âme dans l'accomplissement du devoir, c'est certes une heureuse existence que celle de M. le Président Deschodt. Il a su en effet, à toutes les époques de sa vie, accomplir simplement mais fermement tous les devoirs que lui marquaient les diverses situations qu'il a occupées. C'est là l'enseignement qui se dégage de sa vie, et donne à celle-ci toute sa valeur morale. M. Deschodt a exercé des fonctions importantes à divers points de vue, mais on peut dire en toute vérité que l'exercice de ces fonctions n'a pas modifié sa physionomie, tandis que par la dignité de sa vie et la noblesse de son caractère, il a ajouté un nouveau relief aux charges qu'il a remplies.

M. Joseph-Augustin Deschodt naquit à Terdeghem, le 27 juin 1809. Il fit ses premières études au Col-

lège Royal de Saint-Omer, dont il suivit les cours en qualité d'externe prenant pension dans une maison de la ville. A Saint-Omer, il fit de solides études classiques attestées par les nombreux succès qu'il remporta, et mieux encore par une merveilleuse connaissance de la langue latine qui lui permettait, à soixante-dix ans, de lire encore couramment les œuvres des classiques. De là, on l'envoya à Paris faire sa philosophie au Collège Saint-Louis, où il eut la bonne fortune d'avoir pour professeur M. Bouillet, devenu plus tard Inspecteur général de l'Université. C'est à cette époque que naquirent des rapports étroits, qui, commencés entre élève et maître, devaient se continuer ensuite jusqu'à la mort de M. Bouillet. Au contact de ce maître éminent, M. Deschodt s'éprit pour les études philosophiques du goût le plus vif. Il remportait à la fin de l'année le premier prix de philosophie, et lorsqu'il sortit du Collège Saint-Louis pour commencer ses études juridiques, il n'en continua pas moins à fréquenter son ancien maître, et à reprendre avec lui l'étude des questions métaphysiques qui l'attiraient particulièrement. Une lettre, écrite en 1832 par M. Bouillet à son ancien élève, nous montre quelle était la nature de leurs communes pensées, et en quelle estime le maître tenait l'élève sorti de sa classe depuis moins de deux ans : « Je regrette b[illegible], écrivait-il, de n'avoir pas en
» ce moment à ma disposition votre travail sur nos
« grandes questions métaphysiques ; j'ai commencé
« à traiter ce sujet au collège, et j'aurais été bien
« aise de pouvoir lire à mes élèves les passages

« originaux que vous avez extraits de Bayle, Méré « et autres sur la grande question de la simplicité de « la matière, mais j'y suppléerai comme je pourrai. « J'espère que les loisirs forcés que vous procurent « les circonstances vous permettront de mettre la « dernière main à ce travail, qui, déjà tel qu'il est sous « sa première forme me paraît être d'un haut intérêt ». On voit dans cette lettre s'annoncer une collaboration qui bientôt deviendra plus intime : M. Bouillet va publier son Dictionnaire des lettres, sciences et arts, et c'est à M. Deschodt qu'il demandera de rédiger une partie des articles de philosophie de ce recueil.

Ces travaux ne lui faisaient cependant pas oublier l'étude du droit. Reçu licencié le 14 août 1833, il prêtait serment devant la Cour de Paris le 14 décembre de la même année, et le 8 janvier 1834, il se faisait inscrire au barreau de cette ville. A-t-il à cette époque entrevu et désiré l'existence du magistrat épris de philosophie, consacrant à la métaphysique les loisirs que lui laisserait l'administration de la justice ? Toujours est-il qu'une ordonnance royale du 13 juillet 1836, le nommait juge suppléant au Tribunal de Tonnerre, mais presqu'immédiatement il se ravisait, donnait sa démission, et revenant dans son pays natal, se fixait à Hazebrouck, où il était inscrit au Tableau de l'Ordre en novembre 1836.

C'est à ce moment que commença une laborieuse carrière qui devait assurer à M. Deschodt une situation prépondérante dans toute la région. Si la profession qu'il embrassait lui procurait cette incessante variété dans le travail qui en fait le charme principal,

elle exigeait par contre un continuel labeur pour lui permettre d'élucider des questions toujours nouvelles. C'est ainsi que le goût du travail, qui chez lui avait toujours été si vif, trouva une entière satisfaction, et ainsi fécondés, son intelligence si droite, son jugement si sûr, devaient faire de lui, à un degré excellent, l'homme de bon conseil. Aussi ne faut-il pas s'étonner de ce que pendant plus d'un quart de siècle, M. Deschodt ait été dans le pays flamand, l'avocat consulté dans toutes les affaires, celui dont on cherchait à s'assurer le concours et que l'on redoutait d'avoir pour adversaire. Cette valeur professionnelle, rehaussée par sa valeur morale, lui permettait d'être, au sein des familles, ou pour les plaideurs qui redoutaient la publicité des débats judiciaires, un arbitre autorisé, écouté et obéi.

Mais un homme ne se trouve pas ainsi mêlé aux affaires privées de toute une région, sans que ceux qui ont pu apprécier son caractère et la rectitude de ses vues songent à l'associer à l'administration de la chose publique. C'est ainsi que, sans qu'il les eût en quoi que ce soit recherchés, les mandats électifs devaient lui marquer la confiance de ceux qui le voyaient de plus près et le connaissaient le mieux.

Nommé membre du Conseil Général du Nord en 1846, il ne tardait pas à y révéler sa valeur, et sa supériorité s'affirma dans toutes les questions qui exigent les conceptions calmes et le sens réfléchi. Il imprima notamment à cette assemblée une impulsion dont nous voyons aujourd'hui les résultats, dans le but de s'assurer et de faciliter les communications

rurales. Un des premiers, il avait compris qu'avec l'établissement des chemins de fer, l'ancienne organisation routière devait subir de profondes modifications, que les routes nationales et départementales avaient perdu la plus grande part de leur utilité et que les subsides départementaux devaient pourvoir à de nouvelles nécessités. A côté de la grande route devenue presque déserte, il fallait établir, redresser, empierrer les chemins vicinaux et ruraux et rendre ainsi à l'agriculture les récoltes plus aisées, les transports moins onéreux et les transactions plus faciles. C'était également le moyen de permettre l'établissement de nos industries agricoles, qui prenant l'ouvrier lorsque la terre se repose, le rendent aux champs pour les premières main-d'œuvre. Cette hauteur de vues de M. Deschodt le désigna tout naturellement à l'attention de ses collègues qui, pendant la durée de ses divers mandats, le nommèrent membre de la Commission départementale, fonctions auxquelles s'ajoutaient bientôt celle de membre de la Commission historique et de membre du Conseil départemental de l'Instruction publique. Enfin, en 1868, alors qu'il était un des doyens du Conseil général, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction lui fût accordée sur la demande de ses collègues, et notamment de M. le Comte Mimerel, à qui pareil honneur avait été proposé, mais qui s'honora en déclarant ne pouvoir l'accepter tant que M. Deschodt ne serait pas décoré.

Ces universels témoignages d'estime ne paraissaient pas à ceux qui connaissaient M. Deschodt être les

seuls que comportât son mérite, et d'aucuns songeaient pour lui à de plus hautes destinées. Lorsqu'en 1857, M. de la Grange, alors député d'Hazebrouck, songea à quitter la vie politique, il jeta les yeux pour le remplacer sur M. Deschodt, et à cette occasion s'engagea entre eux une correspondance curieuse à plus d'un titre.

Voici le texte de ces lettres :

Paris, 26 mai 1857.

Cher Monsieur Deschodt,

Etant déterminé à ne point me mettre sur les rangs pour la députation aux prochaines élections, j'ai fait part de cette résolution à Monsieur le Ministre de l'Intérieur qui l'a fort mal accueillie ; il m'a dit que d'après les rapports de M. Besson, il ne se trouvait que M. Plichon qui put se présenter. Or, le Gouvernement, me dit-il, ne veut de M. Plichon à aucun prix ; c'est son expression. Il m'a donc fortement engagé à ne pas refuser la candidature, m'assurant que je pouvais me tenir en dehors de toute démarche, et que le Gouvernement en ferait son affaire. Cette solution ne me convient pas davantage, et je l'ai quitté le priant de pousser le préfet à lui chercher un candidat possible.

Depuis ce moment l'idée m'est venue qu'il serait possible que vous consentiez à vous mettre sur les rangs, bien que je n'aie aucun document à cet égard. S'il en était ainsi, je serais heureux de vous désigner

à M. Billaut, et l'affaire s'arrangerait facilement, je n'en doute pas.

Veuillez donc, cher Monsieur, me répondre le plus tôt possible à cet égard et croire aux sentiments aussi distingués qu'affectueux de votre bien dévoué serviteur.

BARON DE LA GRANGE.

Quelques jours après M. Deschodt répondait en ces termes :

Hazebrouck, le 3 avril 1857.

Monsieur le Baron,

Ce serait sans doute un grand honneur pour moi de vous remplacer et je suis infiniment flatté et reconnaissant de vos offres obligeantes ; mais indépendamment de mon peu de goût pour les fonctions politiques, il m'est impossible d'accepter une candidature en opposition avec celle d'un ami, qui s'est posée naturellement et comme par acclamation dans le pays, aussitôt que vous avez manifesté l'intention formelle de ne plus vous mettre sur les rangs.

Je ne puis croire que M. Billaut persiste dans son véto, lorsqu'il connaitra mieux les véritables sentiments politiques de M. Plichon.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie, Monsieur le Baron, de votre communication, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

Tout le caractère de M. Deschodt est dans cette lettre : l'ambition n'avait sur lui aucune prise, et pour rien il n'eut manqué aux devoirs de l'amitié, ou contrarié les légitimes aspirations des populations flamandes.

C'est encore ce souci d'accomplir ce qu'il croyait être son devoir, cette indépendance de caractère vis-à-vis du pouvoir qui dirigea sa conduite au sein du Conseil départemental à l'Instruction publique, lors d'une affaire qui eut en Flandre un grand retentissement. L'administration académique prétendait refuser à M. l'Abbé Dehaisnes le droit d'ouvrir un collège libre à Hazebrouck, en se fondant sur ce que cet ecclésiastique aurait été intéressé dans l'exploitation des collèges de Dunkerque et de Gravelines. M. Deschodt, secondé par M. Tournier, alors juge à Lille, revendiqua avec une grande force l'application de la loi de 1850, contre les fonctionnaires de l'Empire qui prétendaient ajouter à cette loi des causes d'opposition qu'elle ne prévoyait pas et soumettre en définitive à leur bon plaisir l'autorisation ou le refus d'ouverture d'école. Le Conseil départemental fut de cet avis et donna gain de cause à la thèse libérale de M. Deschodt.

Mais si complète que fut l'estime dont il jouissait dans toute la région, si paisible que fut son existence à Hazebrouck, il y éprouvait cependant certains regrets qui devaient amener un changement d'orientation dans sa vie. De son mariage avec Mademoiselle Bieswal étaient nés cinq enfants dont quatre fils, et le père, revoyant par la pensée les jours de

sa jeunesse, se plaisait par avance aux fortes études qu'il désirait pour eux. Il était de ceux qui peuvent avoir la légitime ambition de laisser après eux quelque chose d'eux-mêmes dans la personne des enfants dont ils ont formé l'intelligence et le cœur, et l'on comprend que l'internat prolongé, les études supérieures faites au loin lui aient peu souri. Aussi à un certain moment se prit-il à désirer occuper un siège dans la ville que l'atticisme de ses habitants et le bon renom de ses Facultés avait fait surnommer l'Athènes du Nord. Aussi entrait-il de nouveau dans la magistrature, et nommé juge à Hazebrouck, le 8 novembre 1865, il devenait conseiller à la Cour de Douai, le 5 février 1870.

Retiré à ce moment de la vie politique, il se consacra désormais à ses fonctions judiciaires, et il apporta à la Cour au sein de laquelle il prenait place, sa grande expérience des affaires et sa profonde connaissance du droit. Ayant vécu dans le milieu même où les affaires prennent naissance, sachant comment elles s'élaborent et s'instruisent, il était mieux qualifié que personne pour les apprécier sainement et les bien juger. Et de cette formation première, il avait conservé une certaine tournure d'esprit qui le prédisposait à l'indulgence pour le plaideur qui succombe, sachant fort bien et répétant souvent cette vérité, que les litiges judiciaires proviennent bien plus souvent du malentendu que de la mauvaise foi.

C'est ainsi que paisiblement, dans l'accomplissement rigoureux des devoirs professionnels s'écoula

une carrière qui pouvait être plus brillante encore. Lorsque M. Martel, qui tenait M. Deschodt en particulière estime, devint Garde des Sceaux, il lui proposa d'entrer à la Chancellerie comme Chef du Personnel : c'était l'accès certain des plus hautes fonctions judiciaires. M. Deschodt refusa, préférant aux honneurs l'existence digne et familiale du magistrat de province.

C'est à cette époque qu'il entra dans la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, où son érudition et ses qualités d'intelligence lui marquaient une place. Les travaux qu'il a lus en séance générale se réfèrent tous à ces études philosophiques qui avaient été l'occupation de sa jeunesse, et dont le goût, soigneusement entretenu, ne s'était jamais éteint chez lui. Il a notamment donné un travail sur Serenus et Sénèque ; malheureusement ces études ne figurent point dans nos Mémoires. Grâce à sa prodigieuse mémoire, M. Deschodt pouvait, sans texte écrit, et sur le vu de quelques notes seulement, développer un sujet philosophique de l'ordre le plus abstrait. La haute estime en laquelle la Société l'a tenu, s'est manifestée par son élection comme Président en 1881.

L'heure du repos sonna pour M. Deschodt, lorsqu'en 1883, la limite d'âge vint l'atteindre. Le Gouvernement, en le nommant Président de Chambre honoraire répondit aux vœux de tous. Pendant les treize années qu'il nous fût donné de le conserver encore, nous avons pu admirer la verdeur et la lucidité d'intelligence de ce beau vieillard. Il avait conservé ses goûts élevés, on le surprenait encore lisant

Leibnitz dans le texte latin ; jusqu'à sa mort on le vit occupé à cultiver et orner la belle intelligence qui lui avait été départie, et qu'il a conservée jusqu'au bout. Et lorsque Dieu estima assez remplie la carrière de ce bon et fidèle serviteur du devoir, il lui accorda la consolation de s'endormir du dernier sommeil dans ce beau pays de Flandre dont il incarnait toutes les qualités natives, à côté de l'heureuse compagne de sa vie, qui ne devait point survivre à la séparation, et entouré de ses enfants qu'il avait su façonner à son image et en qui revivent toutes ses vertus.

Liste des Membres du Bureau de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts

ANNÉE 1900

Président :	MM. BARON DE WARENGHIEN.
1er Vice-Président :	ALFRED DUPONT
2e Vice-Président :	G. MAUGIN.
Secrétaire général :	VITRANT.
1er Secrétaire adjoint :	LE GLAY.
2e Secrétaire adjoint :	DE PRAT
Trésorier :	L. DUPONT.
Archiviste-bibliothécaire :	GOSSELIN.

ANNÉE 1901

Président :	MM. G. MAUGIN.
1er Vice-Président :	BARON DE WARENGHIEN.
2e Vice-Président :	PONCELET.
Secrétaire général :	VITRANT.
1er Secrétaire adjoint :	LE GLAY.
2e Secrétaire adjoint :	DE PRAT.
Trésorier :	L. DUPONT.
Archiviste bibliothécaire :	GOSSELIN.

ANNÉE 1902

Président :	MM. PONCELET.
1er Vice-Président :	MAUGIN.
2e Vice-Président :	BARON BOISSONNET.
Secrétaire général :	VITRANT.
1er Secrétaire adjoint :	LE GLAY.
2e Secrétaire adjoint :	DE PRAT.
Trésorier :	L. DUPONT
Archiviste bibliothétaire :	GOSSELIN.

TABLE DES MATIÈRES

